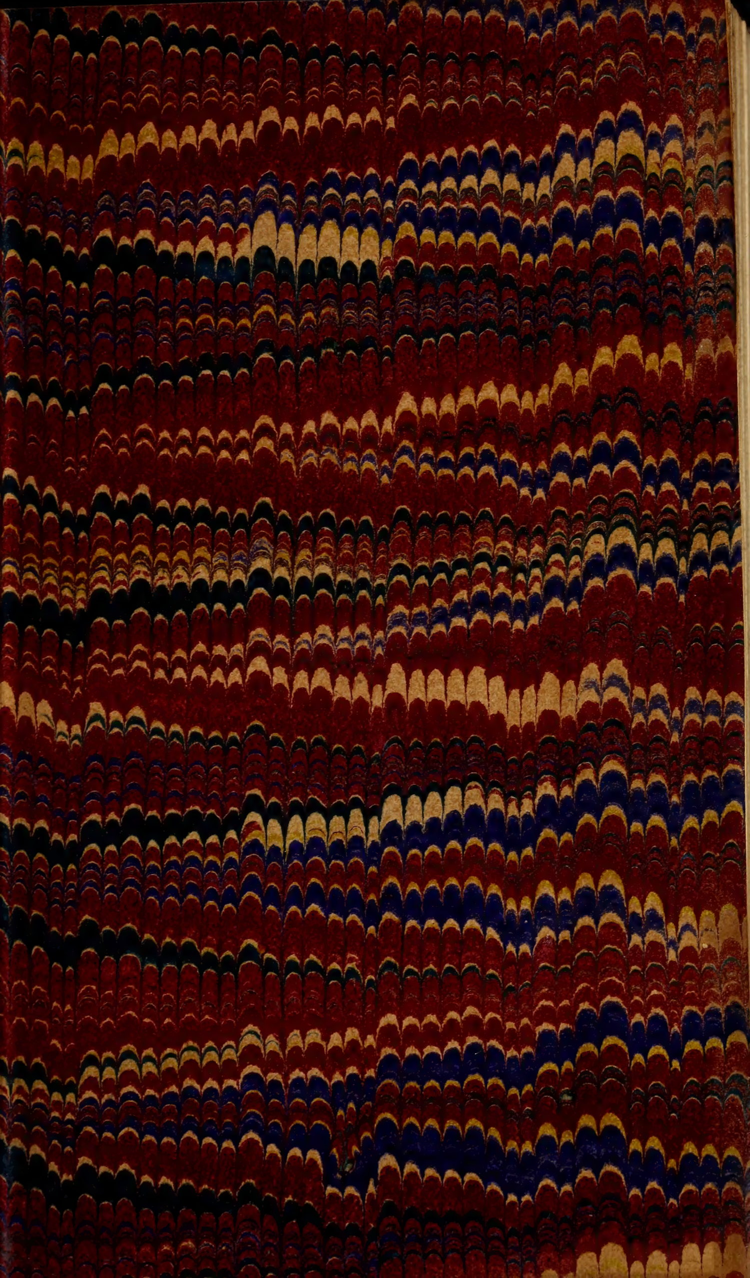




HISTOIRE

DE

L'ETABLISSEMENT

DU CHRISTIANISME

DANS

LES INDES ORIENTALES.

754

History of the Planting
of Christianity in the East
Indies
By Merit of the
R Catholic Missionaries

2 vols

HISTOIRE
DE
L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME
DANS
LES INDES ORIENTALES,

PAR LES ÉVÊQUES FRANÇAIS ET AUTRES MISSIONNAIRES APOSTOLIQUES.

Imprimée sur le Manuscrit original inédit; communiquée pendant le cours de l'impression, à M. SICARD, membre de l'Institut national, Instituteur des Sourds-Muets.

ET DÉDIÉE

A S. E. Monseigneur le Cardinal CAPRARA, *Légat* a latere.

TOME PREMIER.

Par Ant. Sérieys

A VERSAILLES,
Chez LOCARD fils, Imprimeur-Libraire; Avenue de l'Orient, nº. 42.
Et à PARIS, chez DESPREZ, Palais du Tribunat, passage du Perron, nº 2, à la descente de la rue Vivienne.

AN XI. — 1803.

A SON EMINENCE

MONSEIGNEUR LE CARDINAL

CAPRARA,

LÉGAT A LATERE.

MONSEIGNEUR,

*J'ai l'honneur de vous offrir l'*Histoire de l'établissement du Christianisme dans les Indes orientales; *le sujet vous paraîtra sans doute trop*

intéressant pour ne point l'accueillir avec bienveillance ; cet intérêt, Monseigneur, redoublera, quand vous voudrez bien comparer les missions apostoliques avec celle que vous venez de remplir dans un pays où il fallait relever l'édifice de notre sainte religion.

A la vérité, Monseigneur, vous n'avez pas eu de dangers à courir ; vous étiez auprès du Héros qui n'en connaît point, et dont la présence seule semble les dissiper ; mais vous avez eu beaucoup plus de difficultés à vaincre pour replanter la vigne du Seigneur parmi des prétendus sages qui l'avaient foulée aux pieds.

Grâces soient rendues au grand Homme qui vous a si efficacement secondé dans votre sainte entreprise ! Il a témoigné qu'il attachait autant de prix à la conquête des cœurs qu'à celle des places fortes et à la paix

des consciences, qu'à celle des peuples. Vos deux noms, Monseigneur, seront bénis jusque dans la postérité la plus reculée : c'est sans doute le salaire auquel votre Eminence porte le plus d'envie.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

De votre Eminence,

MONSEIGNEUR,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LOCARD.

LETTRE
DE
M. L'ABBÉ SICARD,
A L'ÉDITEUR.

Je vous dois bien des remerciements, monsieur, de m'avoir procuré, avant sa publication, la lecture de l'ouvrage intitulé : *Etablissement du Christianisme dans les Indes orientales.* Je ne doute pas qu'il ne soit favorablement accueilli par tous les amis des mœurs et de la religion.

On ne pourra lire sans édification et sans attendrissement, tous les traits de courage des nouveaux apôtres de ces saintes missions ; quant à moi, en parcourant les pages de cet intéressant Ouvrage, j'ai cru lire l'histoire des premiers siècles de l'Eglise. Je vous remercie pour ma part, monsieur, de tout

le bien qui en résultera pour la religion, et je vous exhorte à continuer de nous enrichir d'ouvrages instructifs, propres à réparer parmi nous tous les maux que nous avaient faits le vandalisme et l'impiété.

J'ai l'honneur de vous saluer.

SICARD.

AVIS DE L'EDITEUR.

Il parut, dans le temps, beaucoup de relations particulières de différentes missions de vicaires apostoliques, et autres missionnaires français dans les Indes; mais jusqu'à présent ces faits si intéressants pour la religion, n'ont pas été recueillis dans un seul et même corps d'histoire.

Il serait difficile d'en trouver le motif, si l'on ne savait que ces nouveaux apôtres, uniquement occupés des grands intérêts du ciel, sur une terre étrangère, s'oubliaient eux-mêmes pour ne songer qu'aux ouailles qu'ils voulaient faire entrer au saint bercail, et que d'ailleurs les études et les travaux nécessaires pour ces missions, absorbaient tous leurs moments et toutes leurs affections. A ce motif, joignez celui d'une modestie qui leur défendait de se montrer, pour ainsi dire, dans le monde, et semblait leur interdire la profession d'écrivains, afin de ne leur laisser que la seule occupation de missionnaires.

Cependant il s'est trouvé, parmi ces pieux personnages, un homme infatigable, qui, après avoir cultivé lui-même, pendant longtemps, la vigne du Seigneur dans les Indes orientales, s'est délassé de ses nobles travaux, en rendant compte de ceux des missionnaires qui l'avaient précédé.

Son ouvrage est un des plus authentiques

et des plus intéressants, pour quiconque aime à voir les triomphes et les progrès de notre sainte religion. Il présente un nouveau degré d'intérêt, par celui que le célèbre Instituteur des Sourds-Muets, a bien voulu prendre à la révision des épreuves.

PRÉFACE
DE L'AUTEUR.

Les Ouvriers évangéliques qui vont sur les pas des Apôtres, répandre, au péril de leur vie, les lumières de la foi sur les peuples ensevelis dans les ténèbres de l'idolâtrie, donnent au monde un spectacle digne de l'attention des hommes et des Anges. Leurs travaux méritent les éloges de la postérité, et leur mémoire doit être en bénédiction parmi les chrétiens, jusqu'à la fin des siècles. Les Evêques et les Prêtres français, envoyés par le Saint-Siége à la Chine, aux Indes, en Perse, et dans l'Amérique septentrionale, ont glorieusement fourni cette carrière apostolique; leur zèle les a fait connaître jusqu'aux extrémités de la terre, et leurs œuvres ont réjoui tous ceux qui aiment véritablement J.-C. et son Eglise.

On a donc lieu d'espérer que le

public, qui a lu avec empressement les relations particulières qu'on a données, en divers temps, du progrès de leurs missions, en recevra favorablement une Histoire abrégée.

Un esprit et un cœur véritablement chrétien, pénétré des vérités de la foi et de la sainteté de la religion, qui aime l'Eglise, qui s'intéresse à la gloire de J.-C. et à l'accroissement de son royaume, avec quelle consolation, avec quels sentiments de joie, de respect et d'admiration, ne verra-t-il pas des Ministres de l'Evangile, fidèles à leur vocation, renoncer généreusement à tout ce qu'ils possédent et à tout ce qu'ils peuvent espérer dans leur patrie, pour suivre ce divin Sauveur, qui les appelle aux extrémités de la terre, et pour porter son nom aux nations! des Evêques dépouillés des richesses et de tout l'état extérieur qui accompagnent ordinairement cette dignité, n'en retenir que les devoirs, les travaux, le zèle et les périls! des idolâtres brûler les Dieux qu'ils ont adorés, et adorer avec

une foi vive et une profonde humilité, le vrai Dieu qu'on leur a fait connaître! des Néophites condamner, par leur piété et par leurs vertus, les chrétiens de nos jours, et imiter ceux des premiers siècles! des Martyrs signer la foi de leur sang, et acheter le ciel aux dépens de leur vie! Que ces événements sont beaux et consolants, quand on les considère des yeux de la foi, et qu'on sent le prix et le mérite des solides vertus!

Cependant, pour ne pas entrer dans un détail de faits trop multipliés, et souvent peu différents, qui m'engagerait à des répétions ennuyeuses, je m'attacherai, en suivant le cours des missions, à raconter ce qui s'est passé d'abord de plus considérable à Paris et à Rome, dans l'établissement de la mission française, et à montrer par quelles voies et avec quelles difficultés les Vicaires apostoliques et leurs Missionnaires, se sont rendus et établis dans les lieux où ils étaient envoyés. Je recueillerai ce que je trouverai de plus édifiant dans les missions de Siam,

de la Cochinchine et du Tonquin; et comme ces trois missions ont presque toujours été sous l'administration des mêmes Vicaires apostoliques, je tâcherai de lier, dans une suite historique, ce qui s'y est passé de plus véritable : c'est le fonds principal de cet ouvrage. Je pourrai y ajouter, séparément, un court abrégé des progrès que les missions françaises ont fait en Perse, dans l'Acadie, en Canada et dans le Mississipi. Je laisse volontiers à une main plus exercée et plus habile, le soin qu'on lui a confié, d'écrire sur les affaires de la Chine, qui ont désolé cette Eglise naissante, et fait tant de bruit dans l'Europe.

Pour ce qui regarde les dissensions qu'on a vu naître dans les Indes parmi les Ouvriers évangéliques, malgré les précautions si sages que Rome avait prises pour les prévenir, elles ne se sont pas élevées sans des raisons réelles ou apparentes. Des Missionnaires portugais avaient les premiers prêché l'Evangile à Siam, et formé à la Cochin-

chine et au Tonquin, des Eglises très-nombreuses, très-ferventes, et illustrées par les victoires d'un grand nombre de Martyrs. En exerçant leur ministère, ils étaient accoutumés à ne dépendre que du Saint-Siége et de leurs supérieurs. Il est naturel de penser qu'ils ne purent sans peine voir, dans ces royaumes, des Vicaires apostoliques français, revêtus d'une autorité à laquelle on les obligeait de se soumettre, et qu'ils se plaignirent que ces nouveaux venus jetaient la faux dans la moisson d'autrui.

Ce ne furent pas les seuls missionnaires, comme on l'a toujours cru en Europe, qui traversèrent les Vicaires apostoliques ; ce fut moins une jalousie de métier que de nation, puisque le roi même de Portugal prétendit que la mission française donnait atteinte aux droits et aux priviléges de sa couronne. Le Saint-Siége n'avait encore rien décidé sur ce point si important, ni sur plusieurs autres difficultés qui étaient survenues ; en attendant ces décisions, chacun se crut autorisé à sou-

tenir ses prétentions par tous les moyens qu'il put employer. De là tant d'oppositions, de négociations, d'intrigues et de mesures, pour empêcher l'établissement de cette mission, et pour la détruire après qu'elle fut établie.

Cependant des raisons supérieures, tirées du fonds de la religion, n'auraient-elles pas dû l'emporter sur ces intérêts humains, quand même ils eussent été bien fondés? Tous les Ouvriers évangéliques n'ont-ils pas un même maître, une même foi, une même église, un même ministère? Ne doivent-ils pas se souvenir que quand saint-Paul prêchait avec tant de succès, S.t-Pierre ne s'en affligeait pas, et que S.t-Paul n'empêcha point que des hommes, même pervers et malintentionnés, prêchassent l'Evangile, afin que J.-C. fût annoncé par un plus grand nombre de Prédicateurs ?

Qu'ils soient Prêtres séculiers, ou engagés dans un Ordre religieux, ou associés à une Congrégation, leur Sacerdoce est-il différent? Si cette diver-

sité d'état si sagement et si saintement établie, blessait l'unité du Sacerdoce ou de l'Eglise, et refroidissait la charité, ne faudrait-il pas les détruire? Enfin qu'ils soient Français, Portugais, Indiens, Américains, dès que la grâce du baptême les a fait passer dans le royaume de J.-C., et que celle de l'Ordre les a rendus ses Ministres, ne doivent-ils pas oublier leur nation et leur patrie, s'oublier eux-mêmes, pour ne penser qu'à étendre et à affermir ce divin empire, à favoriser et à soutenir leurs frères, qui travaillent avec eux à son agrandissement? Ce sont des devoirs essentiels, et par conséquent quiconque cherche ses propres avantages, ou ceux de quelque nation ou de quelque corps particulier, à l'exclusion des autres dont il traverse les saintes entreprises, il se déclare ennemi du bien qu'il ne fait pas, veut être le seul Prophête en Israël, trouble l'harmonie nécessaire entre les Membres du corps mystique du fils de Dieu, en affaiblit les liaisons, cause des partialités et des séparations,

divise J.-C., et va contre les desseins et les intérêts de l'Eglise universelle.

On ne peut disconvenir que les contestations qui ont divisé, dans les Indes, les Missionnaires de différentes nations, n'aient affaibli la foi des nouveaux Chrétiens, scandalisé les anciens, blessé la charité parmi eux, éloigné de l'église un grand nombre d'idolâtres. Les progrès de l'Evangile étaient si heureux en divers Royaumes, que, si les Ouvriers évangéliques eussent agi de concert, on avait lieu de s'en promettre une conversion générale : mais dès que l'homme ennemi est venu à bout de semer la zizanie dans ce champ si fertile, la récolte du bon grain a été moins abondante. Dieu a jugé ceux qui ont troublé la paix ; la charité ordonne de souhaiter que les motifs qui les ont fait agir, ou la droiture de leurs intentions, ou un sincère repentir les aient justifiés devant le tribunal de Dieu, et que sa justice ne leur ait pas imputé la perte de tant d'âmes, à la conversion desquelles ces divisions ont mis obstacle.

Je n'ignore pas que des personnes moins touchées de l'intérêt de la religion que de leurs propres ressentiments, persuadées que ces disputes leur fourniront une ample matière de satires et d'invectives, en liront le détail avec plaisir, et qu'ell s ne manqueront pas de dire que taire ces contestations, c'est retrancher la partie la plus curieuse et la plus importante de l'histoire des missions étrangères.

Elles me permettront de leur répondre, que peut-être on n'a que trop écrit de part et d'autre sur ces matières peu édifiantes, même avant qu'elles fussent décidées; mais après que les décisions du Saint-Siége ont terminé tous ces différents, et qu'elles ont été reçues avec le respect et l'obéissance qu'on leur doit, pourquoi rappeler des choses qui ne sont propres qu'à rallumer le feu éteint, et à blesser la charité? N'est-il pas plus à propos de les laisser ensevelis dans un silence et un oubli éternel, et de prier le Père des lumières qu'il remplisse toujours les Mis-

sionnaires des mêmes sentiments de paix et de charité, d'une parfaite soumission aux ordres du Vicaire de J.-C., et d'un même zèle pour la propagation de la foi? De quelle importance pourrait être un détail, où nulle raison solide, nul intérêt véritable n'engage à entrer ? Un lecteur qui pense en Chrétien, serait-il bien satisfait de voir l'œuvre de Dieu interrompue, et les progrès de l'Evangile arrêtés par des contestations affligeantes? Ce ne sera qu'à regret que j'en rapporterai ce que l'enchaînement des faits ne me permettra pas de taire. Ceux qui voudront en être plus instruits, ne trouveront que trop de quoi contenter leur curiosité dans beaucoup d'ouvrages déjà imprimés.

On n'entreprend point cette Histoire pour fournir à des cœurs aigris de quoi satisfaire leur animosité contre le prochain. Je n'avais en vue, dans ce travail, que des lecteurs qui cherchent à s'édifier par des bons exemples, ou à se sanctifier par l'imitation des vertus et des bonnes œuvres qu'on leur va

mettre devant les yeux, ou à concourir à l'accroissement de la foi par leur zèle, leur crédit et les autres moyens que la providence leur à mis en main.

Si on s'y était pris tout autrement, cet ouvrage aurait peut-être été reçu plus favorablement de la multitude; mais quoique les livres ne soient faits que pour être lus, comme on ne cherche en celui-ci ni profit ni gloire, on se croirait très-heureux, s'il pouvait être au goût du petit nombre de personnes qui lisent dans un esprit de piété; et on les assure qu'on a pris toutes les précautions possibles pour ne s'éloigner jamais de la vérité; qu'on n'a rien écrit qu'on n'ait lu dans les journaux, dans les mémoires, ou dans les lettres des Vicaires apostoliques et des Missionnaires dont on a souvent copié les paroles; et quand on a remarqué quelque différence dans leurs récits, on a tâché, par la liaison et par les circonstances des faits, de prendre le parti le plus sûr. On a rejeté tout ce qui a paru douteux. On aurait parfaite-

ment rempli le dessein qu'on s'est proposé, si l'on pouvait dire avec un poëte chrétien: *Tout respire ici Dieu, la paix, la vérité.*



HISTOIRE

HISTOIRE
DU
CHRISTIANISME.

LIVRE PREMIER.

Premières Missions envoyées aux Indes.

LES Indes découvertes par les Portugais, sur la fin du quinzième siècle, ouvrirent un vaste champ aux ouvriers évangéliques. Tout le monde sait que le premier légat envoyé par le Pape pour cultiver ces terres jusques alors si peu connues, fut St-François Xavier, de la compagnie de Jésus (1). La mission de ce grand homme fut autorisée par le don des langues et des miracles; il brisa les idoles, confondit leurs adorateurs, chassa les démons, appaisa les tempêtes par des paroles, arracha les morts des tombeaux par ses prières et retraca aux yeux de l'univers, les vertus, les travaux et les grâces extraordinaires des apôtres appelés même de la bouche de J.C. Ces œuvres furent une preuve invincible des vérités qu'il annonçait; des peuples innombrables, des rois puissants, dociles à ses instruc-

(1) Ce Saint partit de Lisbonne en 1541.

tions tombèrent aux pieds de J.-C. et l'adorèrent sur sa croix; ce seul prédicateur promettait la conversion du monde entier: mais sa mort prématurée fit trop tôt couler les larmes de toute l'église.

Pour la consoler en partie de cette perte, les souverains Pontifes, toujours attentifs aux progrès de la religion, choisirent successivement dans le Clergé et dans les ordres religieux, des évêques et des missionnaires, et les envoyèrent travailler à la conversion des peuples idolâtres, que St.-Xavier avait si heureusement commencée. La parole divine annoncée par cette multitude d'hommes apostoliques, produisit des fruits abondants; elle pénétra plus loin dans les régions où régnait l'idolâtrie; les îles et les contrées de l'Orient les plus reculées virent de nouveau lever sur elles la lumière de la foi, que l'apôtre St-Thomas, suivant la tradition, et plusieurs autres saints personnages y avaient déjà répandue dès les premiers temps de l'église, mais dont il restait à peine quelques vestiges défigurés par le schisme et par l'hérésie de Nestorius.

Ces terres si vastes, stériles pendant plusieurs siècles, donnèrent bientôt un nombre prodigieux d'enfants à J.-C; on voyait partout des églises naissantes, des Néophites fervents qui catéchisaient les idolâtres, qui préparaient des Catécumènes au baptême, qui amenaient à J.-C. leurs parents, leurs amis, leurs concitoyens, qui avançaient l'œuvre de Dieu; on voyait des évêchés établis, des paroisses

érigées, des souverains et des nations qui s'empressaient d'entendre les prédicateurs de la vérité; partout se renouvelaient les merveilles des anciens jours de l'église, où les Gentils, détrompés de leurs superstitions, entraient en foule dans le sanctuaire de Dieu; les accroissements que la grâce donnait à la foi, surpassaient l'espérance de ceux qui la prêchaient, et en peu d'années les Indes comptèrent dans leur sein, plus d'un million de chrétiens; doux présage de la conversion générale des empires et des royaumes si étendus et si peuplés qu'elles renferment.

Mais les souverains Pontifes dont la vigilance et la sollicitude pastorale s'étendent jusques aux extrémités de la terre, et qui reçoivent du Saint-Esprit des lumières supérieures pour gouverner l'église, comprirent bientôt que ces fruits si beaux et si abondants, se conserveraient peu; que la plupart de ces nouvelles plantes, loin de croître et de se multiplier, ne tarderaient pas de sécher et de périr, parce qu'elles n'étaient arrosées que par des mains étrangères dont le secours leur manquerait dans les plus pressants besoins, et dans le feu des persécutions tout près de s'allumer.

Cette considération si sage porta les Papes à presser fortement les évêques des Indes de former chacun dans leur diocèse, un clergé composé de sujets du pays: mais quelque justes et pressantes que fussent leurs sollicitations, jamais ces évêques, presque tous

Portugais ou Espagnols, ne voulurent conférer les ordres à des Indiens; leurs missionnaires même ne le jugèrent pas à propos.

Pour remédier à ce désordre, dont les suites ne pouvaient être que très-funestes aux églises d'Orient, le Pape Urbain VIII touché des plaintes si souvent réitérées contre, ces évêques qui refusaient d'élever des Indiens à la cléricature, ordonna à tous les généraux des ordes religieux de présenter à la congrégation de la propagande, les raisons qui obligeaient leurs sujets envoyés missionnaires aux Indes à embrasser un sentiment si préjudiciable à l'établissement de la religion et au salut des âmes.

Les Cardinaux de la sacrée congrégation, ayant examiné ces raisons avec tout le soin et toute l'application que méritait une affaire si importante, les déclarèrent vaines et frivoles et décidèrent que pour établir solidement et perpétuer la religion dans les indes, il était absolument nécessaire de choisir parmi les indiens et les autres nations Orientales, où la foi s'était répandue, ceux qu'on trouverait les plus propres à l'état ecclésiastique, et de les élever aux saints ordres, même au sacerdoce, après les avoir instruits, exercés et éprouvés pendant quelques années.

I.

Raisons pour lesquelles les Cardinaux jugèrent que l'on devait faire des Indiens prêtres.

Les raisons sur lesquelles les Cardinaux

appuyent leur décision, sont convaincantes. C'est, disent-ils, dans leur décret du 28 octobre 1630, que les apôtres et leurs successeurs ont ordonné des prêtres de toutes les nations converties, comme nous l'apprennent l'écriture et l'histoire ecclésiastique, que les peuples ordinairement ajoutent plus de foi à ce que leur disent leurs compatriotes qu'à ce que leur proposent des inconnus; c'est que les peuples du pays en savent mieux la langue, la parlent avec plus de grâce, trouvent des expressions plus propres et plus intelligibles pour expliquer les mystères de la religion; ils connaissent plus parfaitement les mœurs et les inclinations de leurs concitoyens; ils ont des liaisons plus étroites avec eux, ils peuvent plus facilement les fréquenter et s'insinuer dans leur conversation, et dans leur amitié; ils sont mieux instruits des superstitions, des erreurs, des impiétés, des mystères abominables que contient la religion du pays; et ils se servent de tous ces avantages pour détromper les idolâtres, et pour les convertir; enfin l'ordre hiérarchique peut seul former un christianisme parfait, qui n'ait plus besoin du secours des étrangers pour se soutenir.

Outre ces raisons générales pour tous les pays où l'on veut établir solidement la foi chrétienne, il y en a de particulières pour les Indes, à quoi les Cardinaux firent sans doute grande attention, quoiqu'ils ne les aient pas exprimées dans leurs décrets.

1.° Les fatigues et les dangers qu'il faut essuyer, soit qu'on aille par terre ou par mer dans ces régions si éloignées de l'Europe, l'étude des langues indiennes, si difficiles à apprendre et à prononcer, la différence du climat souvent mal-sain, et toujours incommode pour les étrangers, les dépenses excessives qu'il faut faire dans les voyages de long cours, et dans les lieux où l'on réside pour s'entretenir sans rien recevoir des habitants du pays, toutes ces difficultés rendent les Indes inaccessibles à la plupart des prêtres et des religieux qui avaient assez de zèle pour y aller travailler à la conversion des infidèles.

2.° Les conquêtes des Portuguais, des Anglais des Hollandais et des Espagnols, ont rendu les missionnaires Européens extrêmement suspects aux princes et à leurs ministres; ils les regardent comme des espions qui, sous le prétexte apparent de la religion, viennent découvrir le pays, et découvrent ensuite aux rois de l'Europe les moyens d'envahir leurs états.

3.° Les peuples indiens se font des guerres continuelles, qui ne permettent point aux missionnaires de passer d'un royaume dans un autre lorsque leur présence y serait le plus nécessaire; ce qui cause des pertes infinies à l'église.

4.° La persécution est presque inséparable de la prédication de l'évangile. Les princes et les peuples ne peuvent entendre décrier la religion qu'ils ont sucée avec le lait, les ministres de l'idolâtrie ne peuvent voir fouler

aux pieds leurs autels, et leurs dieux, sans s'élever avec fureur contre ceux qu'ils regardent comme des impies et des profanateurs sacriléges. Dans ces jours de tribulation, les Chrétiens ont un plus pressant besoin du secours des pasteurs pour les fortifier par leurs exhortations et par les sacrements : or dans les Indes les missionnaires étrangers ne peuvent rendre presqu'aucun service aux chrétiens persécutés. Dès qu'ils se montrent, la couleur et les traits de leur visage les font reconnaître et jeter dans les cachots.

5.° Il était aisé de prévoir que les Anglais et les Hollandais chasseraient tous les missionnaires des pays qu'ils avaient déjà conquis ou qu'ils pourraient conquérir dans la suite, et que, s'il n'y avait des prêtres originaires qui pussent s'y cacher ou y entrer déguisés, toutes ces églises seraient bientôt infectées du venin de l'hérésie.

6.° Ces régions orientales sont si peuplées et d'une si grande étendue, que tous les prêtres et tous les religieux de l'Europe suffiraient à peine pour instruire tant de peuples si nombreux.

II.

Urbain VIII envoie au Japon deux vicaires apostoliques.

Toutes ces raisons, qui démontrent invinciblement la nécessité de faire des prêtres et de consacrer des évêques indiens, détermi-

nèrent Urbain VIII, après une longue et mûre délibération, à choisir deux vicaires apostoliques, qu'il fit, l'un archevêque de Mire, et l'autre évêque de Chrisopolis, *in partibus infidelium*, et à les envoyer au Japon pour y former un clergé, et afin de ne donner aucun ombrage aux souverains de ce grand empire, sa sainteté ne voulut point que ces prélats prissent la nomination du roi de Portugal (1), quoique ce prince en fît des plaintes par son ambassadeur, elle leur défendit de passer par les terres soumises aux puissances de l'Europe, et leur ordonna de prendre leur route par la Syrie et par la Perse.

Malgré les fatigues, les difficultés et les périls inévitables dans ces pénibles voyages, ces Prélats abordèrent enfin aux Indes, où ils apprirent que la persécution allumée dans le Japon leur en avait fermé l'entrée; les larmes et le sang des chrétiens y coulaient de toutes parts, les missionnaires n'ayant pu ni se cacher ni se déguiser, avaient tous été massacrés ou obligés de prendre la fuite. Le troupeau de J.-C., sans secours, sans appui, sans sacrement et sans pasteurs, était abandonné à la cruauté des persécuteurs, au glaives des bourreaux, aux flammes, à la faim, aux supplices les plus affreux; déchiré sans pitié, errant, dispersé, sans guides et sans

(1) Dom Juan duc de Bretagne, couronné le 28 Janvier.

asile, il fut, malgré sa fidélité et sa constance, presqu'entièrement détruit. Il est indubitable que si cette église si fervente avait eu parmi ses enfants des prêtres et des évêques du pays, elle aurait résisté avec les secours de la grâce et du ministère, aux efforts des tyrans, de même que les églises de l'Europe de l'Asie et de l'Afrique résistèrent dans les premiers siècles du christianisme à tant d'empereurs et de rois, qui exercèrent contre elles de si sanglantes persécutions pour les détruire. On prétend qu'il y avait huit prêtres Japonais, quand la dernière persécution commença : mais étant en si petit nombre dans ce vaste empire, ils furent bientot dénoncés et chassés avec les missionnaires Européens.

A la vue de ce triste événement, les évêques et les missionnaires des contrées voisines devaient sentir combien il est pernicieux de préférer ses propres lumières à celles du chef de l'église, et de ne pas exécuter ce qu'il juge nécessaire pour l'établir solidement dans les pays infidèles.

L'archevêque de Mire, et l'évêque de Chrisopolis, après avoir tenté inutilement de pénétrer dans le Japon, et perdu toute espérance d'y entrer, en donnèrent avis au saint père, et se refugièrent à Goa pour y attendre les ordres de sa Sainteté. La sacrée congrégation par ordre du pape (décret de la sacrée congrégation, du 6 janv. 1646) leur manda de passer à la Chine, et d'y exercer les pouvoirs qu'ils avaient

reçus pour le Japon. Ces pieux prélats instruits des intentions du souverain Pontife, se hatèrent de les exécuter, et de partir pour ce grand empire. Mais quelles furent leur surprise et leur douleur ! Les Portugais s'opposèrent à leur départ, et les retinrent à Goa comme prisonniers. Ils eurent beau se plaindre d'un traitement si injuste, alléguer le droit des gens et les devoirs de l'hospitalité, s'appuyer de l'autorité du pape méprisée et insultée en leur personne, ils ne furent point écoutés; et après avoir tristement passé environ onze années aux Indes, ils furent contraints de venir en Europe sans avoir rien fait, et moururent tous deux en chemin, avant d'avoir pu informer de vive voix le souverain pontife du mauvais succès de leur voyage.

La sacrée congrégation, instruite de leur retour et des traitements odieux qu'ils avaient soufferts à Goa, fut très-sensible à l'injure faite au Saint Siége en la personne de ses envoyés si respectables d'ailleurs par leur dignité et par leur propre mérite. Elle était occupée à trouver de nouveaux moyens pour faire passer en Orient d'autres vicaires apostoliques; et le Pape Innocent X, qui avait succédé à Urbain VIII, n'avait pas moins à cœur cette grande affaire que ne l'avait eu son prédécesseur.

I I I.

Arrivée du R. P. de Rhodes, Jésuite, à Rome, en 1649.

Dans ces conjonctures, le R. P. de Rhodes,

missionnaire Jésuite, qui avait travaillé trente ans aux Indes, arriva de la Chine. Ce grand homme, originaire d'Avignon, sortait d'une famille noble et des plus anciennes, qu'il a immortalisée par son érudition, par ses vertus et par ses travaux. Il fut le premier apôtre du Tonquin; il y travailla pendant trois ans avec un zèle infatigable et avec tant de succès, qu'aidé par quelques-uns de ses freres, il y fonda la plus nombreuse chrétienté de l'Orient; il ne se contenta pas de répandre la lumière de la foi dans ce seul royaume; il fit part aux états voisins et à l'empire de la Chine, de la grâce qui était en lui, et partout où il sema le grain évangélique, il recueillit une abondante moisson: on sait que dans ces différentes missions, il convertit une grande multitude d'idolâtres.

Ce savant jésuite persuadé qu'une église, quelqu'affermie qu'elle paraisse, ne saurait subsister long-temps si elle n'a des évêques qui, par la puissance de leur caractère, la rendent féconde, et forment dans son sein des clercs, des prêtres et d'autres évêques pour l'instruire, la défendre, l'édifier, la gouverner, la consoler dans les jours d'affliction, et la soutenir dans les persécutions; convaincu par l'expérience, par la raison, et par la foi, que nulle église ne peut se passer du ministère épiscopal; plein de charité et de tendresse pour celle du Tonquin, qu'il avait enfantée à J.-C. par tant de

sueurs et tant de larmes, et pour les autres églises de ces contrées orientales, où il avait prêché l'évangile avec tant de bénédiction; ce Jésuite venait, dis-je, se jeter aux pieds du S.t-Père, pour le supplier d'y envoyer des évêques, et malgré son grand âge, pour s'offrir de les y conduire. Il arriva à Rome le 27 juin 1649.

Sa demande fut reçue avec un applaudissement universel; mais, quoique le pape et le sacré collége le comblassent d'honneurs et de louanges, on ne se hâta point de terminer une affaire d'une si grande conséquence. Tout le monde jeta dans la suite les yeux sur lui, et le jugea le plus capable d'être le premier évêque de l'église du Tonquin, dont il était déjà l'apôtre et le père. Le souverain pontife le pressa plusieurs fois d'accepter cette dignité si redoutable aux humbles de cœur, et si recherchée par ceux qui en sont le moins dignes; mais cet humble Jésuite, content de son état, tremblant à la vue de cette élévation, tira du fonds de son humilité des raisons qui ne permirent pas au pape de le consacrer malgré sa résistance.

I V.

Le P. de Rhodes cherche des sujets pour la mission des Indes.

Sur son refus, on lui ordonna de chercher des sujets capables de remplir ce grand emploi. Après cet ordre, il séjourna trois ans à

Rome sans avoir pu trouver un seul sujet convenable, qui voulût traverser tant de régions, et tant de mers pour ne trouver aux Indes que des travaux dont on ne connaît pas assez le mérite, et une mort dont les horreurs font plus d'impression sur les sens, quand on n'a pas une vive foi, que n'en fait dans le cœur la gloire immortelle dont elle est suivie.

Ces difficultés ne rebutèrent pas le zélé missionnaire. Il lui restait une ressource, sur laquelle il comptait plus que sur toutes les autres. La haute idée qu'il avait du clergé de France, si fécond en grands hommes, si zélé pour le progrès de la religion, si recommandable par sa science, par sa discipline, par la pureté de sa foi, de sa morale et de ses mœurs, par le don de la parole, et par tous les talents nécessaires aux ministres des autels, lui faisait espérer qu'il trouverait dans cet auguste corps, des sujets d'une capacité et d'une vertu éprouvée, qui iraient avec joie aux extrémités de la terre, « se sacrifier » pour la gloire de J.-C. J'ai cru (1), dit-il, » que la France étant le plus pieux royaume » du monde, me fournirait plusieurs soldats, » qui iraient à la conquête de tout l'Orient, » pour l'assujétir à J. C., et particulièrement » que j'y trouverais moyen d'avoir des évêques, » qui fussent nos pères et nos maîtres dans

(1) Relation imprimée du P. de Rhodes.

» ces églises. » Dans cette pensée, il partit de Rome le 11 septembre 1652, et se rendit à Paris.

Aussitôt qu'il eut publié son dessein, il reçut des lettres des Jésuites de toutes les Provinces, qui demandaient d'aller aux Indes. Parmi tant de prétendants, vingt furent choisis par les supérieurs, et se disposèrent à partir avec un zèle qui montrait bien qu'ils aimaient et qu'ils rempliraient dignement leur vocation; mais, ajoute le P. de Rhodes, ce n'était pas encore là le couronnement de tous nos desseins. Ce qui lui tenait le plus au cœur était de trouver des sujets d'un mérite distingué, que le pape voulût faire évêques, et de leur associer des ecclésiastiques, qui étant formés sous leur main dans les missions Orientales, se rendissent dignes d'être leurs successeurs. Il communiqua ses vues au R. P. Bagot, qui avait refusé d'être confesseur du roi, malgré les instances réitérées du cardinal Mazarin; cet illustre Jésuite, si recommandable par ses vertus, se prêta avec zèle à une entreprise si intéressante pour la religion.

V.

Le P. de Rhodes trouve à Paris des sujets pour la mission.

Il dirigeait depuis quelques années douze jeunes étudiants la plupart ecclésiastiques, qui faisaient de grands progrès dans les voies de la piété. Il conduisit le R. P. de Rhodes dans une

maison où ils s'étaient assemblés sous les auspices de la sainte Vierge.

La modestie, l'amour de la retraite, de l'étude et de l'oraison, que le R. P. de Rhodes remarqua en eux, et une impression secrète, que Dieu fit sur son cœur, lui firent comprendre, dès ce premier entretien, que c'étaient là les vases d'élection que J.-C. avait choisis pour porter son nom aux nations de l'Orient, et pour y affermir les églises qui y étaient déjà établies. Aussitôt qu'il fut sorti de cette pieuse maison, il s'en expliqua au P. Bagot, les yeux baignés des larmes, que sa tendre charité pour sa chère église du Tonquin lui faisait répandre.

Dans la seconde visite qu'il leur rendit, sans autre examen ni délibération, il leur proposa avec simplicité son pieux dessein. Quelle fut la joie de ce vénérable vieillard ! Tous n'eurent qu'un même sentiment, un même zèle, un même cœur, une même âme. Ecclésiastiques et Laïques, tous s'offrirent également, comme des victimes prêtes à s'aller immoler pour la foi, partout où le vicaire de J.-C. voudrait les envoyer. Dès-lors avec quels soins redoublés et quelle nouvelle ferveur le R. P. Bagot ne s'appliqua-t-il pas à la sanctification de ces jeunes élèves ! Avec quelle ardeur se voyant destinés à un ministère si grand et si saint, ne redoublèrent-ils pas leurs prières, leurs jeûnes, leurs travaux, leur mortification et leurs bonnes œuvres, pour se rendre dignes

d'une si haute vocation, et capables de la remplir ! Pour former de tels disciples, il fallait un tel maître, et jamais il ne leur eût inspiré ce renoncement parfait à toutes choses, et à eux-mêmes, ni cet amour ardent pour J.-C. et pour son église, s'il n'avait possédé lui-même les vertus et la science des Saints en un degré très-sublime.

(1652). Cette maison naissante fut donc le berceau d'une des plus considérables missions que Dieu ait données à son église. Ce commencement avait peu d'éclat : mais les jours les plus brillants ne commencent que par des rayons imperceptibles, et les sources des plus grands fleuves ne sont ordinairement que des ruisseaux ou des fontaines sans nom. Dieu même, pour faire éclater plus visiblement sa puissance dans la formation de son église, et dans celle de l'Univers, a donné aux plus grandes choses, des principes qui semblaient n'avoir rien de grand en eux-mêmes.

Dans cette petite communauté, qui se consacra aux missions, il n'y avait encore que trois prêtres : M. de Laval de Montigny, trésorier d'Evreux, M. Pallu chanoine de Tours, et M. Gontier. Les autres associés n'étaient que clercs ou laïques : mais ces hommes cachés, inconnus, ensevelis dans leur retraite, devenus missionnaires, et plusieurs d'entr'eux, évêques, firent retentir la parole de vie jusqu'aux extrémités de l'Asie et de l'Amérique, et le bruit en fut bientôt répandu par toute la terre,

Le R. P. de Rhodes très-satisfait d'avoir enfin trouvé des sujets doués des qualités nécessaires pour l'emploi qu'on leur destinait, en donna avis à la sacrée congrégation, et la supplia de hâter l'exécution de son dessein. Plusieurs prélats de France en écrivirent en même temps au Pape, et rendirent les témoignages les plus honorables aux talents et à la vertu des sujets que le P. de Rhodes proposait : la sacrée congrégation y joignit ses suffrages, et sa sainteté, persuadée de l'utilité que cette sainte entreprise apporterait à la religion, ordonna à M. Bagny, alors Nonce en France, de choisir parmi tous ceux qui se dévouaient à la mission, les trois prêtres qu'il jugerait les plus dignes de l'épiscopat; le choix de M. le Nonce tomba sur M. Pallu, sur M. l'abbé de Laval, de Montigny et sur M. Pique, docteur de Sorbonne, dont la piété égalait l'érudition.

V I.

Trois Prêtres désignés Vicaires apostoliques.

Dès que ce choix fut fait et divulgué, le P. de Rhodes s'appliqua sans relâche à trouver les fonds et à faire les préparatifs nécessaires pour le départ et pour la subsistance des évêques et des missionnaires. Tout sembla conspirer à l'heureux succès de la mission projetée. Madame la duchesse d'Aiguillon, que son esprit, son zèle pour la gloire de Dieu, ses éminentes vertus, rendaient

encore plus puissante que sa naissance, son rang et ses richesses, s'employa d'abord à faire réussir ce glorieux projet, et ne cessa de le favoriser par son crédit, par ses conseils et par ses libéralités, jusqu'à la fin de sa vie. M. le prince de Conty, Madame de Miramion, Mademoiselle de Bouillon et un très-grand nombre d'autres personnes distinguées par leur rang et par leur piété, voulurent avoir part a cette œuvre si sainte.

Rien ne semblait manquer pour l'établissement de ce pieux projet. On avait en main trois dignes sujets pour les faire évêques, et plusieurs vertueux et habiles ecclésiastiques pour les suivre et les seconder. On était assuré de trouver des sommes considérables pour les frais du voyage, et pour l'entretien des ouvriers évangéliques : le S.t-Siége non-seulement était favorable, mais encore il employait toute son autorité et tous ses soins pour accomplir cet ouvrage, qu'il regardait comme le sien.

Mais il arrive rarement que de bonnes œuvres s'accomplissent sans contradiction; Dieu permet que le monde les traverse, pour augmenter le mérite de ceux qui les entreprennent, ou pour leur faire sentir que c'est de lui seul que le succès dépend. Plus cette sainte entreprise était grande par rapport à la gloire de Dieu et au salut des âmes, plus elle devait étre mise à l'épreuve, afin qu'elle portât le véritable caractère d'œuvre

de Dieu. Aussi des obstacles imprévus firent tout à coup échouer ces fameuses dispositions et ces belles espérances, et rendirent presqu'impossible l'exécution d'un dessein que beaucoup de gens très-sages et très-éclairés avaient jugé facile à exécuter. Des personnes puissantes à Rome causèrent ce changement si soudain et si affligeant; elles ne purent se persuader que des Français fussent assez patients, et eussent assez de constance, pour surmonter les difficultés et supporter les fatigues des missions; elles ne purent voir sans chagrin que le Pape voulût envoyer des prêtres séculiers, missionnaires, et vicaires-apostoliques aux Indes, où l'on n'avait envoyé jusqu'alors presque que des religieux: surtout l'embassadeur du roi de Portugal, excité par ces hommes prévenus, se plaignit hautement que cette mission Française donnait atteinte aux droits de son maître; pour la traverser, il fit jouer tous les ressorts de sa politique, et mit en mouvement toutes les créatures de son souverain.

VII.

La mort d'Innocent X fait tomber le projet de la mission Française.

Les efforts et les intrigues de ce formidable parti, loin de décourager le R. P. de Rhodes, lui inspirèrent un nouveau zèle: il sollicitait par ses lettres sa Sainteté, et les Cardinaux de la propagande, de mettre la dernière

main à cette sainte entreprise, d'où dépendaient la conservation et l'accroissement de la foi dans les églises naissantes des Indes. Le Pape Innocent X prenait les dernières mesures pour la faire réussir; mais sa mort arrivée dans le mois de janvier 1655, en suspendit l'exécution, et parut même la déconcerter et la ruiner entièrement. Le père Bagot fut envoyé hors de Paris; et le R. P. de Rhodes, pendant la vacance du S.t-Siége, fut fait supérieur des missions de Perse, et reçut ordre de son général de partir sans délai. Ce fervent missionnaire, qui après tant de voyages, de fatigues, de contradictions et d'obstacles, voyait enfin toutes choses disposées pour le succès de son dessein, qu'il regardait comme le comble de toute la joie qu'il attendait en cette vie, adora avec humilité les dispositions de la Providence; et quoiqu'il n'abandonnât pas sans douleur un projet qu'il n'avait formé que pour la gloire de Dieu, et pour l'intérêt de l'église, et qu'il pût alléguer que son grand âge et ses forces épuisées par tant de travaux, le mettaient hors d'état d'entreprendre un si long et un si pénible voyage, il obéit sans replique, et se hâta de partir pour avoir tout le mérite de l'obéissance; mais, quoiquepar son éloignement et par celui du père Bagot, son entreprise parût désespérée, en partant il assura ses amis qu'elle réussirait infailliblement, et que la Providence qui répandait chaque jour de nouvelles grâces

sur les églises des Indes, leur procurerait des évêques desquels elles avaient un extrême besoin.

VIII.

Madame la Duchesse d'Aiguillon n'abandonne jamais le projet de la Mission.

Cependant après son départ les personnes qui s'étaient intéressées à son dessein, comptèrent peu sur le succès qu'il avait prévu et prédit, et portèrent leurs pensées ailleurs. M. l'abbé de Laval-de-Montigny, fut fait évêque *in partibus* et vicaire apostolique du Canada. M. Pallu retourna à Tours, et M. Pique accepta à Paris, la cure de Saint-Josse; il n'y eut que madame la duchesse d'Aiguillon, qui, dans cette occasion comme dans toutes celles où elle avait entrepris quelque chose pour la gloire de Dieu, demeura toujours ferme, et ne désespéra pas de réussir. Si une pensée poétique pouvait ici trouver place, ce qu'un poëte a dit d'une fameuse Reine, qui fonda un royaume dans une terre étrangère, on pourrait le dire avec vérité de Madame la duchesse d'Aiguillon. Il s'agissait de fonder solidement le royaume de J.-C. dans les Indes, et une femme forte, une femme d'un courage et d'une constance héroïque alors conduisait seule ce grand ouvrage. *Dux fœmina facti.* Elle ne cessa jamais d'entretenir correspondance avec M. Bagny, qui, après sa nonciature en France, avait été fait

cardinal. Dans toutes ses lettres, elle le sollicitait avec les expressions les plus touchantes de faire de nouvelles tentatives auprès d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, et auprès des cardinaux, pour les engager à reprendre l'affaire de la mission des Indes.

I X.

Des Ecclésiastiques destinés à la mission vont à Rome.

Quelques années s'étaient écoulées dans cette secrète négociation, lorsque Mr. de Meurs, Mr. l'abbé de Milian et quelques autres ecclésiastiques autrefois destinés pour la mission, prirent la résolution d'aller à Rome par dévotion visiter les tombeaux des saints apôtres. Mr. Pallu, qui les joignit à Paris, où ils s'étaient donné rendez-vous, proteste dans la relation qu'il a écrite de ce voyage, qu'il avait alors un si grand éloignement pour la mission d'Orient, qu'il prit toutes les précautions possibles pour cacher son arrivée à Paris, et son départ pour Rome, à Madame la duchesse d'Aiguillon, de peur qu'elle ne voulût l'engager à renouer cette affaire: mais ses compagnons avaient des sentimens différents, et le principal motif de leur voyage était de les faire réussir; pour s'accoutumer par avance aux fatigues et aux humiliations inséparables de la vie apostolique, ces pieux voyageurs allaient à pied, demandaient l'aumône, et donnaient

aux pauvres tout ce qu'ils avaient reçu de la charité des fidèles.

La peste ravageait alors l'Italie; Rome n'était pas exempte de ce fléau; de peur que le mal contagieux ne se communiquât à la France, on avait rompu tout commerce avec l'Italie; les passages des monts étaient exactement gardés, on ne permettait à personne de passer; cet obstacle arrêta long-temps nos voyageurs sur les frontières; mais il ne leur fit pas abandonner leur dessein, ils arrivèrent à Rome en 1658, un an après leur départ de Paris.

Quelques précautions qu'eût prises M. Pallu pour dérober son voyage à la connaissance de madame d'Aiguillon, dès qu'il fût arrivé à Rome, il reçut des lettres de cette illustre Duchesse, où elle lui découvrait les mesures qu'elle prenait depuis long-temps, avec M. le cardinal Bagny, l'exhortait à l'aller voir et l'assurait de sa protection pour l'affaire de la mission. « Je fus touché jusqu'au fond » du cœur, dit M. Pallu (1), je fus saisi de » honte et de confusion, voyant qu'une femme » avait plus de zèle que n'en avait un prêtre » pour le bien de l'église, et pour la con- » version des infidèles. J'allai avec mes amis » voir le cardinal Bagny; il nous reçut » avec de grands témoignages d'estime, et » nous assura qu'il avait souvent parlé au » Pape de la mission des Indes; que sa Sainteté

(1) Relation de M. d'Héliopolis, imprimée.

» l'avait fort à cœur, et qu'elle avait donné
» ordre de remettre cette affaire aux Car-
» dinaux de la sacrée congrégation pour
» l'examiner, et nous adressa à M. le Cardi-
» nal Corradini, dataire, qui nous fit admettre
» à l'audience de sa Sainteté.

X.

Ces ecclésiastiques sont admis à l'audience du Pape Alexandre VII.

« M. de Meurs porta la parole, et supplia
» le Pape de vouloir appuyer de son autorité
» le dessein des missions, que ses prédéces-
» seurs avaient projetées de faire en Orient par
» des prêtres Français, dont il semblait que la
» providence divine lui eût réservé l'exécution.

« Le Pape, après nous avoir témoigné sa
» bonté paternelle et loué notre dessein,
» nous exhorta avec les termes les plus forts
» et les plus touchants à l'accomplir sans
» craindre les oppositions que nous pourrions
» y trouver; il nous assura que la protec-
» tion du Saint-Siége ne nous manquerait
» jamais; il daigna même nous ouvrir fami-
» lièrement son cœur, et nous dit qu'il avait
» eu autrefois lui-même le dessein de se con-
» sacrer à ces missions; mais que n'ayant
» pû l'exécuter, il était ravi que la Providence
» lui fît naître l'occasion de l'appuyer par son
» autorité apostolique; qu'il n'épargnerait rien
» pour le faire réussir, et qu'il allait nom-
» mer cinq Cardinaux, pour travailler à cette

» importante

» importante affaire, et la terminer promp-
» tement. Ces commissaires y travaillèrent en
» effet, avec tant de diligence et d'application,
» qu'en très-peu de temps et en deux ou
» trois assemblées, l'établissement des missions
» des Indes fut résolu.

Cette résolution détermina les ecclésiastiques Français à revenir en France pour y assembler un plus grand nombre d'ouvriers évangéliques. M. Pallu demeura seul à Rome afin d'y continuer cette négociation; mais quoique tout semblât le favoriser et que le Pape même en pressât toujours le succès avec le même zèle, cependant rien n'avançait. M. Pallu était partout bien reçu; on lui prodiguait des éloges, on lui faisait de belles promesses, et en même temps on tâchait de le rebuter par de nouvelles difficultés, par des demandes onéreuses, par des longueurs qui ne finissaient point. Après une année entière de sollicitations, de prières, d'instances, pour engager la sacrée congrégation à mettre la dernière main à cette affaire, on n'avait encore rien décidé ni sur les sujets qu'on devait choisir pour les faire évêques, ni sur les lieux où ils seraient envoyés, pour y exercer leur ministère, ni si on les ferait évêques titulaires de certaines villes d'Orient, ou si l'on les nommerait évêques *in partibus*, et vicaires apostoliques aux Indes. Enfin après bien des délais et des remises, on déclara nettement à M. Pallu qu'il fallait

avoir des fonds assurés pour fournir aux frais du voyage et à l'entretien des évêques en Orient, avant de les nommer.

X I.

Monsieur Lamothe-Lambert va à Rome.

M. Pallu ne pouvant satisfaire à cette demande, et s'étant déjà aperçu que les ennemis cachés de la mission, par des intrigues secrètes et par des manéges souterrains, faisaient naître chaque jour obstacles sur obstacles, jugea qu'il ne pourrait jamais les vaincre, s'il n'était soutenu par quelqu'un qui eût plus d'adresse et d'expérience dans les affaires et des moyens présents pour assurer les fonds qu'on demandait. Sur l'avis qu'il en donna à ses associés qui étaient à Paris, M. Lamothe-Lambert se rendit à Rome en 1659. C'était un génie d'une grande pénétration, dont le parlement de Rouen avait admiré les lumières, lorsqu'il était conseiller à la cour des aides; après même qu'il eut embrassé l'état ecclésiastique, sa charité n'avait pu se refuser à des affaires très-épineuses, dans lesquelles il s'agissait du repos de plusieurs familles considérables, ou des intérêts de l'hôpital général de Rouen, dont il était directeur, où il donna des preuves de sa grande capacité, et qu'il ne quitta que pour obéir à la voix de Dieu qui l'appelait aux missions étrangères par une vocation si marquée, par des ins-

pirations si fortes, que ses directeurs et sa propre conscience ne lui permirent pas d'y résister.

Dès que M. Pallu l'eut instruit des démarches qu'il avait faites, et des obstacles qui l'avaient arrêté, il commença par établir sur ses propres biens les fonds qu'on demandait pour les évêques, et afin d'ôter tout prétexte de chicane, il trouva à Rome un riche banquier, qui fut sa caution. Cet obstacle levé, il alla avec M. Pallu visiter les cardinaux de la sacrée congrégation ; tous le reçurent avec de grandes démonstrations de bienveillance, et leur promirent de favoriser leur pieux dessein ; mais l'un d'entr'eux les avertit en secret que, s'ils ne trouvaient le moyen de se rendre favorable M. Alberici, secrétaire de la sacrée congrégation, ils ne réussiraient jamais.

Ce prélat Romain était ennemi déclaré de toutes les nouveautés ; jamais il n'avait voulu écouter ceux qui proposaient des missions extraordinaires d'évêques pour l'Orient ; et lorsque M. Lambert s'alla présenter à son palais pour demander audience, il ne voulut pas même le voir ; ce refus ne rebuta point le zélé négociateur ; il se présenta si souvent chez le secrétaire, il le fit solliciter par tant de personnes, que, pour se délivrer de ses importunités et de ses sollicitations réitérées, le prélat lui accorda enfin audience. M. Lambert parla avec tant de modestie, de douceur et de prudence,

il démontra si clairement la nécessité de la mission proposée et les grands fruits qu'elle produirait avec les secours de la grâce divine, que, par la force de ses raisons, par je ne sais quel ascendant que la science, la politesse et la vertu donnent aux grandes âmes, il fit changer de sentiment à M. Alberici, et gagna si parfaitement son estime et son amitié, que la mort seule a pu finir l'étroite liaison que cette première conférence fit naître entre ce prélat et monsieur Lambert.

XII.

Le Pape nomme deux vicaires apostoliques.

Depuis cet entretien, le secrétaire de la sacrée congrégation fut aussi favorable qu'il avait été contraire à la mission; il s'en déclara ouvertement le protecteur, et fit connaître au Pape le mérite de monsieur Lambert, et de monsieur Pallu. Les éloges que leur donnait un homme si éclairé, et qui leur avait été si opposé, n'étaient pas suspects; ils firent tant d'impression sur l'esprit de sa Sainteté, que dans la première audience qu'elle leur donna, et à la quête, ils furent présentés par monsieur Alberici; le Pape nomma monsieur Lambert évêque de Berithe, et vicaire apostolique de la Cochinchine, avec l'administration de l'île d'Hainan, de cinq provinces de la Chine, de la Tartarie, et même du Tonquin et de Laos, en l'absence du vicaire apostolique qu'on y enverrait. On y ajouta dans la

suite Cambage et Ciampa, enfin le Japon, afin qu'il pût ordonner quelques japonois prêtres, si l'occasion s'en présentait. Monsieur Lambert ne s'attendait pas à cette haute dignité ; mais malgré toute la répugnance qu'il fit paraître, il fallut obéir. Monsieur Pallu fut nommé évêque d'Héliopolis, et vicaire apostolique du Tonquin avec l'administration du Royaume de Laos, et de cinq provinces de la Chine les plus voisines de ces Royaumes. Sa Sainteté leur donna pouvoir de choisir en France un troisième évêque, sous le titre de Métellopolis, auquel elle attribua par avance le vicariat de Nanquin avec l'administration des autres provinces de la Chine, de la Corée et de la Tartarie.

Il semble qu'il était plus naturel de les nommer évêques titulaires des lieux où ils devaient être envoyés, que de les nommer à des évêchés *in partibus*, où probablement ils ne feraient jamais leur résidence. L'utilité de l'église l'emporta sur cette considération ; le pape et les cardinaux jugèrent qu'il ne convenait pas de les fixer d'abord à des églises particulières des Indes, qu'il valait mieux leur donner des pouvoirs plus étendus, et se réserver la liberté de les envoyer partout où leur ministère pourrait être plus nécessaire ou plus utile ; ils crurent qu'il était plus expédient de les tenir dans une dépendance entière du S.t-Siége et dans un rapport plus intime, afin que, reçevant de ce centre de l'unité les mêmes instructions, les mêmes ordres et les mêmes pouvoirs, il y eut plus d'uniformité

dans leur conduite, et dans la discipline des églises qui leur étaient confiées et dans celles qu'ils érigeraient. On ne voulut pas même leur donner en genéral le pouvoir des ordinaires pour prévenir les contestations que l'usage de ce pouvoir aurait fait naître entre les vicaires apostoliques et les religieux missionnaires de différentes nations en France, en Italie, en Espagne, à Goa, à Manille; les évêques en usèrent presque tout différemment à l'égard des religieux, quoique les vicaires apostoliques fussent français, les religieux des autres nations n'auraient pas cru devoir se soumettre aux usages de France. De là des dissentions sans nombre et sans fin. Le S.t-Siége prit le moyen le plus juste pour entretenir l'esprit de paix, de charité et de soumission : d'un coté il exprima et détermina positivement les pouvoirs qu'il donait aux vicaires apostoliques, afin qu'ils n'en pussent prétendre de plus grands. Par un bref du 9 septembre 1659, il leur donna une pleine et entière jurisdiction, non pas telle que l'ont les ordinaires des diocèses, mais une jurisdiction extraordinaire, comme à des délégués du Saint Siége, pour être exercée par eux dans tous les lieux qu'il plairait à sa Sainteté de leur soumettre. D'un autre côté ayant expliqué si clairement et si précisément ces pouvoirs dans ce bref, il y avait lieu de croire que les religieux missionnaires, de quelque ordre et de quelque nation qu'ils fussent, se soumettraient sans peine à une forme de gouvernement ecclésias-

tique établie, autorisée et ordonée par leur supérieur légitime, établie par J.-C. même. Ce fut sur ce plan que les bulles des vicaires apostoliques furent expédiées en 1659.

D'abord, après leur expédition, monsieur Lambert, que nous appellerons désormais Monseigneur de Berithe, partit pour Paris avec la permission du Pape, afin d'aller mettre ordre à ses affaires, préparer les fonds qu'il avait promis, disposer toutes choses pour le voyage des Indes, et se faire sacrer. Le saint Père ordonna que monsieur Pallu, que nous appellerons à l'avenir monseigneur d'Héliopolis, fût sacré dans l'église de Saint Pierre. Monsieur le cardinal Antoine Barberin, chef de la sacrée congrégation, fut son consécrateur; tous les autres cardinaux de la propagande, laquelle fit la depense du sacre, voulurent y assister. Il y eut un grand concours de gens de condition et du peuple, attirés par le bruit que faisait la nouvelle mission et par l'estime que monsieur Pallu s'était acquise.

XIII.

Avis et Réglements donnés aux Vicaires Apostoliques par la sacrée congrégation.

Les cardinaux selon l'avis desquels on avait expidié les bulles et le bref dont nous venons de parler, y ajoutèrent de beaux réglements, et une instruction très-sage sur la conduite que les évêques et les missionnaires devaient observer dans les choix des sujets pendant leurs voyages et dans leurs missions.

1.° Dans le choix des sujets, il faut, disent-ils, se souvenir que le bon succès des missions après la grâce de Dieu, dépend des bonnes qualités des missionnaires; on n'entendait, par conséquent, en associer aucun, sans avoir auparavant examiné et éprouvé sa vocation avec un exact discernement; il vaut mieux en avoir un petit nombre, qui soient puissants en œuvres et en paroles, que d'en avoir une multitude parmi lesquels il s'en trouve des faibles. Notre Seigneur se contenta de douze apôtres, et d'un petit troupeau de disciples pour porter son évangile à toutes les nations; et Saint François Xavier à opéré seul plus de conversions que n'en ont opéré tous les missionnaires qui l'ont suivi. Ne croyez donc pas, ajoutent les cardinaux, à toute sorte d'esprits : mais éprouvez s'ils sont de Dieu. On voit par expérience que plusieurs ecclésiastiques ou religieux, poussés par une piété superficielle, par un zèle indiscret, par une ferveur passagère, se jettent témérairement dans de saintes entreprises; mais, parce que la vertu n'a pas encore pris de profondes racines dans leur cœur, les difficultés et les travaux les rebutent, et leur ardeur se ralentit, s'éteint bientôt. La vivacité des Français ne les expose que trop souvent à cette dangereuse inconstance; ils courent, ils volent à tout ce qu'il y a de plus grand et de plus difficile avec un zèle incroyable; mais si le succès ne répond à leurs travaux, ils se découragent et se retirent.

Ainsi les évêques et les directeurs doivent soigneusement examiner si ceux qui s'offriront pour la mission, sont d'un âge et d'une santé propres à soutenir les fatigues, et surtout s'ils sont animés de l'esprit de Dieu, fondés et enracinés dans la pratique de l'oraison, et dans l'exercice des bonnes œuvres; s'ils ont la prudence, la gravité, la pureté des mœurs, la science, la modération, l'expérience, l'humilité, la patience si nécessaires à des missionnaires, qui doivent, à l'exemple de Saint Paul, être tout à tous; enfin si leur vie est assez sainte pour autoriser par leurs actions la vérité de leurs paroles, pour faire briller en leur personne la sainteté du christianisme d'un éclat capable d'éclairer les idolâtres, et de porter les Chrétiens à la pénitence, à la perfection et à la persévérance. Un examen si important demande du temps et des épreuves multipliées.

2.° Dans les voyages, voici ce que les cardinaux leur recommandent : Gardez-vous de passer par des pays soumis à des princes chrétiens dans l'Orient, n'en approchez pas même : si vous trouvez l'occasion d'aller directement à la Chine par mer, profitez-en; si vous êtes obligés d'y aller par terre, prenez votre route par la Syrie, par la Perse et par les états du Mogol. Quand vous aborderez à la Chine, n'abordez point à Macao; évitez tous les lieux de la domination du Roi de Portugal. Quand même ils seraient renfermés dans votre administration, n'y mettez jamais le pied.

Ne découvrez ni votre dignité, ni le dessein de votre voyage, ni le pays où vous allez, ni votre patrie ni votre nom, à moins que vous n'y soyez forcés par quelque nécessité ; changez d'habit, afin de n'être pas connus : l'habit des paysans Turcs est le plus convenable que les européens puissent prendre en traversant la Syrie.

Faites une description abrégée des lieux et des chemins par où vous passerez. Marquez les commodités que vous trouverez, les moyens dont vous vous servirez pour surmonter les difficultés qui vous arrêteront, les voies qu'on peut prendre pour le commerce des lettres, et à qui l'on peut les adresser ; observez exactement, sans qu'on s'en aperçoive tout ce qui pourrait contribuer à la gloire de Dieu, au salut des âmes, à la propagation de la foi, remarquez l'état des missions, des missionnaires et du Christianisme, et donnez-en avis à la sacrée congrégation aussi promptement que vous le pourrez.

Si quelqu'un de vos associés tombe malade et que vous prévoyez que son rétablissement doive être prompt, attendez qu'il soit rétabli ; si sa maladie menace d'être longue, confiez-le a des mains charitables, ou que l'un d'entre vous demeure auprès de lui pour en prendre soin, et poursuivez votre route. Hatez-vous d'arriver au lieu de votre mission ; que nul pretexte, quelque plausible, quelqu'important qu'il vous paraisse, ne vous retarde et ne vous écarte de votre chemin. Ce serait une charité malordonnée d'ôter aux peuples qui vous sont

commis, les secours que vous leur devez pour les prêter à des étrangers.

3.° Pour ce qui regarde le cours de leurs missions, les cardinaux les exhortent à conserver une parfaite union entr'eux, et avec tous les missionnaires, qui travailleront dans les mêmes contrées ; à inspirer aux peuples par leurs paroles et par leur exemple un grand respect, et une entière soumission pour le saint Siége. Ils leur défendent de s'introduire à la cour des princes, de se mêler d'aucune affaire politique, d'en parler même dans leurs lettres, de demander aucun privilége, ni aucune exemption ; il leur ordonnent de prêcher l'obéissance due aux souverains, quoiqu'ils soient d'une religion différente; de louer les coutumes, qui n'ont rien de criminel, de les suivre eux-mêmes et de ne chercher point a les changer pour introduire celles de l'Europe ; de ne rien demander, ni recevoir des fidèles, afin de les convaincre par ce désintéressement qu'on ne cherche que leur salut. Ils leur recommandent par-dessus toutes choses d'instruire de jeunes Indiens, et de n'épargner ni soins, ni travaux pour en former plusieurs, et les rendre propres à l'état ecclésiastique. Si vous ordonnez, ajoutent-ils, douze bon prêtres indiens, vous rendrez un plus grand service a l'église que si vous baptisez douze mille idolâtres. Pourquoi? c'est qu'un bon prêtre indien peut seul faire plus de fruits que n'en font cent prêtres européens, qui n'ont pas reçu de Dieu des dons extraordinaires.

XIV.

M. d'Héliopolis assemble et éprouve les missionnaires.

Les cardinaux donnent tant d'autres avis importants aux vicaires apostoliques et à leurs missionnaires, que le détail en serait infini. Encouragés par l'heureux succès de leur négociation, assurés de la protection du Saint Siége, les vicaires apostoliques appelèrent auprès d'eux un grand nombre de sujets qui s'étaient offerts pour la mission. Quoique le zèle, qui portait ces ecclésiastiques à tout quitter et à tout sacrifier pour aller au péril de leur vie prêcher la foi aux Indiens, fût un gage non équivoque de leur vertu, les vicaires apostoliques voulurent suivre exactement, dans le choix qu'il en fallait faire, les instructions que les cardinaux leur avaient données. Monsieur d'Héliopolis se retira avec eux à dix lieues de Paris, et les exerça aux fonctions de la vie apostolique par une longue retraite, par l'oraison et l'essai de quelques missions qu'ils firent dans des villages voisins. Cette épreuve si nécessaire lui fit connaître les mœurs, les talents, la vocation, les vertus de ceux dont il fit choix. Leurs travaux ont bien montré qu'il ne choisit que de dignes ouvriers pour la vigne du Seigneur. M. Cotolendi, curé d'une des principales paroisses de la ville d'Aix en Provence qui était du nombre des missionnaires, travailla avec tant de zèle et de succès, on découvrit en lui un si grand fonds de piété, d'érudition et de

mérite, que monsieur d'Héliopolis et monsieur de Berithe, auxquels le pape avait ordonné d'élire, parmi les prêtres associés à la mission, un sujet digne d'être élevé à l'épiscopat (1), et à l'emploi de vicaire apostolique, élurent d'un commun consentement ce zélé pasteur, si rempli de la science et des œuvres des saints.

X V.

Les vicaires apostoliques délibèrent sur la voie qu'ils pourraient prendre pour aller aux Indes.

Après cet examen et cette élection, on s'appliqua à préparer tout ce qui était nécessaire pour le départ. Les dépenses, qu'il fallait faire pour soutenir cette entreprise, semblaient en rendre l'exécution impossible : mais les œuvres de Dieu ont toujours trouvé, à Paris, dans la charité des âmes pieuses, des ressources inépuisables. Les trois vicaires apostoliques en firent une heureuse épreuve; un d'entr'eux donna aux pauvres les premiers cent écus qu'on leur offrit, persuadé que, selon la promesse de l'évangile, ils seraient multipliés au centuple. Son espérance ne fut pas trompée; le zèle de tous ceux qui avaient favorisé la mission, du temps du père de Rhodes, se ranima ; des dames de la plus haute distinction fournirent et recueillirent des sommes considérables, les aumônes se multiplièrent chaque jour, et l'on eut bientôt en main les

(1) M. Cotolendi désigné troisième vicaire apost.

fonds nécessaires pour commencer la mission ; mais il y avait deux choses de grande importance, auxquelles il était expédient de pourvoir avant de partir ; la première était de déterminer par quelle voie les évêques se rendraient aux Indes. Pour y aller par la Méditerranée, il fallait traverser une grande partie de l'empire Turc, de la Perse et des états du Mogol, avec des dépenses, des incommodités, des fatigues et des dangers incroyables, et employer près de deux ans en ce pénible voyage, qu'on fait ordinairement en six ou sept mois, par l'Océan avec beaucoup moins de dépense et de péril. On aurait préféré sans balancer cette dernière voie ; mais on savait que la compagnie de Hollande qui envoie des flottes tous les ans aux Indes orientales, ne recevait sur ses vaisseaux que ceux qui sont actuellement à son service ; que celle d'Angleterre refusait de donner passage aux évêques ; que les Portugais, pour des raisons d'état, avaient révoqué les passe-ports qu'ils avaient d'abord accordés a la recommandation du roi de France. La petite compagnie française, qui trafiquait a l'île de Madagascar, étant encore trop faible, n'osait envoyer ses vaisseaux plus loin, et ne pouvait s'engager à conduire les missionnaires aux Indes.

X V I.

Construction d'un vaisseau pour les missionnaires.

Ces difficultés firent naître à quelques per-

sonnes intelligentes dans le commerce et zélées pour la mission, la pensée de former une compagnie sur le plan de celle de Hollande et d'Angleterre, pour établir, indépendamment des autres nations, des correspondances assurées entre les Indes et la France ; mais comme ce projet demandait du temps, et que les evêques étaient fort pressés de partir, on résolut de faire incessamment construire un vaisseau en Hollande; le zèle d'étendre la religion et de porter la gloire du nom français chez les nations les plus éloignées, l'espérance du gain dont on avait lieu de se flatter, firent une si prompte et si vive impression sur les esprits, que beaucoup de personnes s'offrirent de contribuer à la construction de ce bâtiment. La commission en fut donnée à un négociant de Rouen, il fut bientôt construit et mis en état de faire voile. Monsieur de Thou, ambassadeur de France, en prit possession au nom du roi, et il fit arborer le pavillon de sa majesté. On était sur le point de le faire partir pour le Havre-de-grâce, où se devait faire le premier embarquement des missionnaires, lorsque les officiers de l'amirauté d'Amsterdam vinrent s'en saisir, et y mirent des gardes pour l'arrêter. Ils avaient eu quelque soupçon, ou peut-être quelqu'avis secret touchant la nouvelle compagnie qu'on méditait, et pour la déconcerter, quoi qu'on fût en paix, ils s'étaient saisis de ce vaisseau. Monsieur de Thou s'en plaignit

hautement aux états généraux ; et après beaucoup d'instances et de retardements, le vaisseau fut relâché ; mais, avant qu'il pût se mettre en mer, il fut brisé au Texel, par une violente tempête.

XVII.

M. de Berithe s'offre d'aller aux Indes par la Méditerranée, et par la Perse, pour passer de là à la Chine.

Cette perte ne fit point abandonner le dessein d'établir une compagnie des Indes. Ceux qui l'avaient à cœur dressèrent des mémoires où ils en démontraient la possibilité et les avantages ; ils les présentèrent aux ministres de sa majesté, qui, après les avoir examinés, jugèrent que cette compagnie serait honorable et très-utile au royaume. Le roi en autorisa l'établissement par des lettres patentes, le quatorze Septembre mil six cent soixante, qui furent vérifiées en parlement sans délai et sans nulle difficulté ; mais les évêques n'attendirent pas pour partir que cette compagnie leur pût fournir des vaisseaux. Dès qu'on eut appris la perte de celui qu'on avait construit en Hollande, monsieur de Berithe représenta qu'il était de l'intérêt de la mission, que du moins un des évêques prît incessamment la route par la Méditerranée et ensuite par terre ; que la sacrée congrégation le leur avait expressément recommandé, afin que cette voie étant plus

connue, devînt plus facile, et que les missionnaires, qu'on enverrait à l'avenir à la Chine et aux pays voisins, pussent y passer malgré la jalousie des nations chrétiennes, qui s'étaient rendues redoutables sur les mers de l'Orient. Le généreux prélat, qui avait été sacré à Paris, par monsieur l'archevêque de Tours quelques mois auparavant, s'offrit d'entrer le premier dans cette carrière si longue, si peu connue et si périlleuse ; il voulut la faciliter aux autres par son expérience, par ses avis et par les lumières d'un grand nombre de missionnaires, qu'on rencontre dans les villes du Levant, qui connaissent les moyens qu'on peut prendre pour voyager dans ces contrées, et la manière dont il faut se conduire avec les infidèles, parmi lesquels on se trouve. Tous les missionnaires se rendirent à l'avis de monsieur de Berithe, et il fut résolu qu'il partirait au plutôt, par la voie qu'il avait proposée.

XVIII.

Projet d'établir à Paris un Séminaire.

La seconde chose à laquelle les évêques voulaient pourvoir avant de quitter la France, était l'établissement d'un séminaire à Paris, dont les directeurs régiraient les affaires des missionnaires pendant leur absence, leur enverraient les secours dont ils auraient besoin, et les élèves qu'ils auraient formés, éprouveraient la vocation des ecclésiastiques,

térieure du caractère épiscopal; il n'était accompagné que d'un prêtre, nommé monsieur de Bourges (1), et suivi que d'un domestique; mais ces dehors et cet équipage si humbles, loin d'avilir sa dignité, ne le rendaient que plus respectable, et n'empêchèrent pas qu'il ne fut connu partout où il passa, excepté chez les infidèles. Il allait s'embarquer à Marseille; Dieu mit sa constance à une rude épreuve, avant qu'il pût y arriver; il tomba dangereusement malade à Lyon, d'une fièvre qui l'arrêta cinquante-deux jours, et le réduisit à l'extrémité; il reçut le saint-Viatique, demeura deux jours sans connaissance, et lorsqu'on désespérait entièrement de sa vie, il se trouva tout d'un coup sans fièvre. Il ne lui resta de sa maladie, qu'une extrême faiblesse: sa prompte guérison et le pressentiment qu'il en eut après sa communion, parurent tenir du miracle à tous ceux qui en furent témoins. Dès le lendemain il se leva, prit de la nourriture, et aussitôt que ses forces furent rétablies, il s'embarqua sur le Rhône, et se rendit à Marseille en parfaite santé.

Un missionnaire nommé monsieur Deydier (2), natif de Toulon, avait pris quelques jours d'avance pour aller régler ses affaires

---

(1) M. de Bourges, docteur de Sorbonne, dans la suite, évêque d'Auren, et vicaire apostolique.

(2) M. Deydier, dans la suite évêque d'Ascalon, et vicaire apostolique.

domestiques et faire les préparatifs de son voyage. Il vint joindre monsieur de Berithe à Marseille, et ils montèrent sur un vaisseau (1) marchand, qui faisait voile pour Alexandrette. Dans ce trajet ils firent un violent essai des dangers de la mer : trois bâtiments sortis du port avec eux périrent malheureusement ; une protection singulière de Dieu conserva leur navire au milieu de l'orage, et le conduisit à Malte.

Dès qu'on eut appris l'arrivée de ce prélat, le révérend père recteur du collége envoya au devant de lui un jésuite français, qui l'engagea à loger dans leur maison. Le peuple accourut en foule pour le voir ; toute la ville retentissait des bénédictions et des applaudissements qu'on donnait à son zèle apostolique. L'évêque, le clergé, le grand-maître et le corps de la religion, lui firent des honneurs extraordinaires ; peut-être jamais évêque n'en reçut à Malte de si grands, et cependant celui-ci n'avait d'autre caractère que celui de sa consécration, ni d'autre éclat que celui de ses vertus. Il s'y délassa pendant quelques jours, et la tempête étant appaisée, il en partit au bruit de l'artillerie. La navigation fut plus heureuse depuis cette île, jusqu'à Alexandrette, où ils abordèrent le onze Janvier mil six cent soixante-un.

L'air mal-sain de cette ville ne permit

(1) Le 29 novembre 1660.

pas à monsieur de Berithe d'y séjourner, quoiqu'il fût fort fatigué de la mer, et que la saison fût très-rude. Il se hâta de partir pour Alep; dans cette capitale de la Syrie, il trouva des jésuites, des capucins et de carmes-déchaussés, qui y travaillaient avec beaucoup de zèle, d'union et de fruit, à la conversation des schismatiques. Ces missionnaires désintéressés ne prennaient rien des chrétiens du pays, ne recevaient de l'Europe que de très-petits secours, et souffraient une extrême pauvreté; cependant leurs travaux étaient grands; il ne leur était pas permis d'avoir aucune église, ce qui les obligeait d'aller de maison en maison à la ville et à la campagne pour catéchiser, pour administrer les sacrements et pour célébrer le sacrifice de la messe. Monsieur Piquet, consul français, était leur unique ressource; il les maintenait dans les priviléges que le roi de France leur avaient obtenus de la porte Ottomane, leur facilitait les moyens d'exercer leurs fonctions, et les assistait par ses libéralités. Ce pieux consul était le père des pauvres, le protecteur des ministres de l'évangile, et le plus ferme appui de la religion dans Alep. Il embrassa dans la suite l'état ecclésiastique, fut associé aux missionnaires français et consacré évéque de Babylone. On peut voir dans l'histoire de sa vie nouvellement imprimée, les travaux qu'il a entrepris pour l'église, les souffrances qu'il a

endurées pour le nom de Jésus-Christ, et les vertus qu'il a pratiquées. Nous en donnerons un abrégé, quand nous parlerons de la mission de Perse. Monsieur de Berithe et ses missionnaires ne purent se défendre d'accepter sa maison et sa table ; ils firent à Alep un assez long séjour, et lorsqu'ils en partirent, il les fit recevoir avec distinction dans la caravane pour Bagdad ; sa recommandation leur procura l'amitié du chef qui la conduisait, et le mit à couvert des avanies que les infidèles font ordinairement aux européens qui voyagent avec eux.

Le trajet d'Alep à Bagdad est long et pénible ; les déserts arides et sabloneux de l'Arabie, qu'il faut traverser sans y trouver un seul gîte, les pluies fréquentes et le froid rigoureux pendant l'hiver, les chaleurs insupportables dans les autres saisons, les Arabes qui tâchent de surprendre les caravanes pour les voler, les eaux croupissantes qu'il faut boire, la rareté du bois nécessaire pour faire cuire les aliments, la défiance continuelle où il faut vivre au milieu d'une nation impie, dont la langue, les mœurs et la religion sont si différentes des nôtres, qui n'a que de la haine et du mépris pour les chrétiens, les longues marches de la caravane, qui ne s'arrête que le soir pour camper, toutes ces incommodités inévitables rendent ce voyage très-difficile et très-dangereux pour les européens.

Monsieur de Berithe et les missionnaires eurent le loisir d'en faire une rude épreuve. Ils partirent d'Alep, le 3 février 1661, et n'arrivèrent à Bagdad, que le 4 mars. La providence de Dieu, qui méle toujours quelque consolation aux peines qu'on souffre pour son service, leur fit rencontrer à leur arrivée un Vénitien, officier d'un grand seigneur, fort attaché à la religion et ami de la nation française; il leur offrit obligeamment tous ses services, les fit en partie affranchir des droits excessifs qu'ils auraient été obligés de payer, leur envoya des rafraîchissements et leur donna mille marques de son estime et de son amitié. Les capucins, qui sont les seuls missionnaires en cette ville, reçurent monsieur de Berithe et sa suite dans leur maison avec une joie, un empressement, un respect et une affection que la charité seule peut inspirer; le désintéressement, l'amour de la pauvreté, la vie austère, le zèle infatigable de ces fervents religieux, leur avait attiré la vénération des schismatiques et même des infidèles. « Nous sommes témoins, dit monsieur de Bourges, dans la rélation » qu'il a écrite de ce voyage, de l'estime que » l'on a pour eux et du fruit qu'ils font; ils » travaillent à ramener à la sainte église romaine, les Arméniens, les Jacobites et les » Nestoriens; ils ont converti quelques prêtres » d'entr'eux, et instruit des mystères de la » foi un grand nombre de personnes. Un de » ces

» ces religieux passe pour le plus habile
» médecin du pays. Dès que les Turcs ont
» des enfants malades, ils ne manquent pas
» de le prier de les voir et de leur donner
» des remèdes, et lorsqu'il voit quelqu'un de
» ces enfants dans un danger évident de
» mort, il le baptiste et peuple ainsi le ciel
» d'un grand nombre d'âmes qui, après Dieu,
» lui sont redevables de leur salut. »

Quelque desir qu'eût monsieur de Berithe de poursuivre sa route sans s'arrêter à Bagdad, il ne put trouver l'occasion de s'embarquer sur le Tigre, pour Bassora, que le 16 mars. L'officier vénitien avec lequel il avait fait connaissance en arrivant, le conduisit lui-même dans le vaisseau d'un janissaire, qui était de ses amis, et l'engagea à avoir pour ce prélat et pour ses missionnaires, les égards qu'ils méritaient. On ne saurait exprimer la joie que ressentent les voyageurs, lorsque dans un pays infidèle, ils rencontrent un honnête homme, qui entend leur langue, qui est de leur religion, qui a du crédit et qui les oblige de bonne grâce. Quoique le Tigre soit fort rapide, on emploie ordinairement quinze jours à descendre de Bagdad à Bassora ; ils n'y arrivèrent aussi que le premier jour d'avril. Ils comptaient de s'y embarquer pour Surate ; mais la saison était trop avancée, et il fallait attendre la mousson jusqu'au commencement de l'automne.

Ce contre-temps leur fit prendre la réso-

lution d'aller à Hispaham. On leur avait donné quelque espérance qu'ils pourraient découvrir en cette ville un chemin par terre jusques à la Chine. Ils le découvrirent effectivement ; et quoiqu'il fallût traverser la Tartarie, où l'on risque souvent d'être volé et égorgé, quoiqu'on leur dît qu'il fallait s'engager dans de vastes déserts, où l'on manque de tout, franchir de hautes montagnes escarpées et environnées de précipices, sur le bord desquels on découvre à peine de petits sentiers qu'on ne peut suivre sans se mettre en péril de se précipiter ; tous ces obstacles, quelque insurmontables qu'ils pussent paraître, n'auraient pas empêché monsieur de Berithe de tenter cette voie. La protection de Dieu, qu'il avait déjà tant de fois éprouvée, rassurait son cœur contre tous ces dangers ; mais une irruption imprévue, que les Tartares d'Usbeck firent dans la Perse, lui ferma absolument ce chemin ; et il ne fallut plus y penser ; les autres voies qu'il pouvait prendre, ne paraissaient pas plus faciles. Dans tout le cours de son voyage, les missionnaires qu'il rencontra lui déclarèrent qu'il entreprenait une affaire dont il ne viendrait jamais à bout, qu'il ne pourrait jamais entrer dans les lieux de sa mission. Un d'entr'eux ne fit pas difficulté de lui dire qu'il lui serait aussi impossible de pénétrer à la Cochinchine, au Tonquin et à la Chine, que d'entrer dans l'empire de la lune ; mais ce prélat comptait

sur le pouvoir de celui qui l'envoyait, auquel les peuples et les rois, les vents et la mer obéissent. Rien ne put ébranler sa confiance, ni l'empêcher de poursuivre sa route. Cependant les fâcheuses conjectures où il se voyait, le déterminèrent malgré lui à séjourner à Hispaham, jusqu'à ce que le retour du vent favorable eût ouvert les mers des Indes. Le supérieur des Augustins portugais lui permit fort poliment d'occuper pendant son séjour en cette ville, la maison de monsieur l'évêque de Babylone, dont ce religieux était grand-vicaire. Notre prélat s'y délassa pendant quelques jours, reçut et rendit les visites des missionnaires, des Français habitués dans cette capitale de la Perse, de messieurs les agents d'Angleterre et de Hollande. Après avoir satisfait à ces devoirs de politesse et pris quelque repos, il ne pensa plus qu'à vivre dans le recueillement et dans la prière, et à chercher quelque occasion favorable pour passer aux Indes, dès que la saison le permettrait. Monsieur l'agent d'Angleterre, qui quoique protestant, avait conçu des sentiments d'estime pour monsieur de Berithe et pour ses missionnaires, ayant appris leur dessein, leur offrit de les conduire à Gommeron, au commencement de l'automne. Ils acceptèrent ces offres obligeantes et partirent avec lui d'Hispaham dans le mois de Septembre. Il leur fit toute sorte d'honnêtetés et de politesses pendant le voyage; son crédit leur épargna

tous les droits de péage et des douanes, et quand ils furent arrivés à Gommeron, il leur procura dans un vaisseau anglais, un embarquement pour Surate, où ils arrivèrent heureusement en peu de temps.

X X.

Arrivée de M. de Berithe à Siam.

Cette ville est encore très-éloignée de la Chine, on y trouve rarement des vaisseaux qui partent pour ce grand empire. Monsieur de Berithe, averti qu'il pourrait en trouver à Siam, se hâta de s'y rendre par terre, traversa la presqu'île de deça du Gange, s'embarqua ensuite sur le golfe de Bengale avec ses missionnaires à Masulipatan, qui est un port du royaume de Golconde, pour aller à Tenasserim, (1) où ils arrivèrent après quarante jours de navigation. Delà ils reprirent leur chemin par rerre : cette route est coupée par des forêts, des déserts et des rivières qui la rendent très-difficile ; en traversant une de ces rivières extrêmement rapide, le bateau où était monsieur de Berithe et monsieur Dedier, fit naufrage ; un arbre entraîné par le courant, auquel ils se prirent, les empêcha de périr ; enfin, après avoir fait par terre et par mer plus de deux mille lieues, ils arrivèrent le 22 août 1662, à la capitale de Siam, qu'on nomme Juthie ou Sijouthia.

(1) *Tenasserim*, côte et île du Royaume de Siam, sur le golfe de Bengale.

Ce royaume est si connu aujourd'hui en France, qu'il serait inutile d'en décrire la situation et l'étendue.

Tandis que monsieur de Berithe était en chemin, monsieur Ignace Cotolendi, évêque de Métellopolis (1), se préparait à le suivre et à passer aux Indes par la même route. Ce prélat, originaire d'Aix en Provence, était né le 29 mars 1630; dès ses plus tendres années, il donna d'heureux présages de sa vocation à l'état ecclésiastique. L'amour des autels et des cérémonies de l'église sembla être né avec lui; pour le satisfaire, il fallut lui composer de petits discours pieux, qu'il débitait avec des grâces qui annonçaient quel serait un jour son talent pour la prédication. Durant le cours de ses études, son innocence ne souffrit aucune atteinte; son goût pour la piété et pour les sciences fit l'admiration de ses maîtres et fut l'exemple de ses condisciples. Il demanda avec de très-vives instances, d'être reçu dans la compagnie de Jésus; mais sa santé affaiblie par une trop grande application et par des pénitences secrètes, le rendaient incapable de remplir les pénibles emplois de la société. Ses forces s'étant rétablies, la grâce tourna son cœur vers l'état ecclésiastique, et lui inspira un si grand zèle pour en exercer les fonctions, qu'avant d'avoir reçu les saints ordres, âgé seulement de dix-

(1) Extrait abregé de la vie de M. Cotolendi, imprimée à Aix.

huit ans, étant à la campagne, il obtint la permission de faire des catéchismes et des instructions dans les bourgs et dans les villages de leurs paroisses. Ces premiers essais furent des preuves constantes de sa vocation. On admira qu'un catéchiste si jeune eût pu interrompre les divertissements du carnaval dans tous les lieux où il avait enseigné la doctrine chrétienne, et qu'il eût ramené à la pénitence un grand nombre de pécheurs, qui, depuis plusieurs années, ne s'étaient approchés des sacrements. C'était le fruit de l innocence du baptême, qu'il avait conservée, de ses prières et des pénitences qu'il pratiquait en secret pour attirer sur ses auditeurs les miséricordes du seigneur.

Ayant pris des grades en théologie, et ensuite les ordres sacrés; il fut nommé par le chapitre de la cathédrale d'Aix à une des principales cures de la ville; il n'était prêtre que depuis quatre mois, cet emploi lui parut au-dessus de ses forces et de sa capacité, et il ne l'accepta que pour ne pas désobéir à ses supérieurs, et ne point résister à la volonté de Dieu, qui lui était assez manisfestée par le choix inopiné des patrons, et par les avis de son directeur.

X X I.

Caractère de monsieur Cotolendi, évêque de Métellopolis.

Devenu pasteur, il brûle d'un nouveau zèle

pour le salut des âmes, qui lui sont confiées. Il redouble ses mortifications et ses travaux, porte un rude cilice, et d'autres instruments de pénitence sur son corps, n'a plus de lit dans sa chambre, passe souvent les nuits entières en oraison dans l'église, pour obtenir de Dieu des grâces nécessaires à ses ouailles. Sa vie est un jeûne presque continuel; on le voit occupé sans relâche à faire des catéchismes, des prônes, des sermons, à visiter les malades, à soulager les pauvres, à consoler les affligés, à exhorter les pécheurs à la pénitence, à conduire des âmes pieuses, et des religieuses ferventes dans les voies de la perfection.

Sa santé ne put soutenir tant de macérations et de fatigues. Une violente fièvre le réduisit en peu de jours à l'extrémité; les médecins, désespérant de sa vie, l'abandonnèrent: mais Dieu exauça les prières qu'on fit pour lui dans toute la ville, et dans plusieurs saintes communautés, et le rendit à son cher troupeau par une espèce de miracle. Dès que ses forces furent rétablies, il reprit ses premières occupations avec le même zèle, et le même succès: mais son directeur modéra ses jeûnes et ses austérités, qui l'auraient bientôt remis hors d'état de remplir les fonctions de pasteur. Il se soumit au dépositaire de sa conscience; mais il tâcha de remplacer par son assiduité à l'oraison, ce qu'il avait retranché de ses mortifications.

Ce fut dans ce saint exercice que Dieu lui fit connaître qu'il l'appelait aux missions des Indes. Ayant pris toutes les précautions que la prudence chrétienne pût lui suggérer pour éprouver sa vocation, persuadé qu'elle venait de Dieu, il attendait avec une humble soumission que sa providence lui fournît le moyen d'exécuter le dessein qu'il lui inspirait, lorsqu'il apprit que quelques ecclésiastiques étaient arrivés à Marseille, et qu'ils allaient se jeter aux pieds du pape, pour supplier sa Sainteté de les envoyer à la mission de la Chine. Il se hâta de les aller joindre, et les pria de l'associer à leur sainte entreprise. Instruits des vertus et du mérite de ce zélé pasteur, ils lui promirent qu'à leur retour ils l'associeraient volontiers à la mission qu'ils projetaient, si elle était autorisée par le Saint-Père. Leur pieux dessein eut un heureux succès, malgré tous les obstacles que l'esprit de ténèbres pût y opposer; ils n'oublièrent point la promesse qu'ils avaient faite à monsieur Cotolendi.

Monsieur Lamothe Lambert, vicaire apostolique et évêque de Berithe, à son retour en France, le vit à Aix, et l'engagea à se rendre incessamment à Paris, pour passer delà aux Indes. Cet engagement, qu'il ne fut pas possible de tenir secret, alarma les parents, les amis, les pénitents, et tous les paroissiens de monsieur Cotolendi; ils n'oublièrent rien pour le rompre, ses directeurs même

changèrent de sentiment, et condamnaient un dessein qu'ils avaient d'abord approuvé; surtout son père et sa mère ne pouvaient se résoudre à se séparer d'un fils, qui leur était si cher, et à perdre l'espérance de le revoir. La patience, l'humilité, la prière et l'amour de sa vocation lui firent surmonter tous ces obstacles. Il partit pour Paris et se rendit auprès des deux vicaires apostoliques. Sa piété, son zèle et ses talents les confirmèrent dans la haute estime qu'ils avaient conçue pour lui. Le pape leur avait ordonné de choisir parmi les missionnaires, le sujet qu'ils jugeraient le plus digne de l'épiscopat, et de l'emploi de vicaire apostolique. Ils choisirent, comme nous avons dit, monsieur Cotolendi, et leur choix fut universellement approuvé; mais à la vue de cette redoutable dignité, l'humble serviteur de Dieu fut saisi de crainte et de tremblement. Un directeur plein de lumière, de sagesse et de l'esprit de Dieu, trouva le seul moyen de le rassurer, et de la lui faire accepter, en lui disant, que refuser un tel épiscopat, c'était refuser le travail, les humiliations, les souffrances, et le martyre. Le pape, instruit par son nonce de la pureté de sa doctrine et de ses mœurs, lui envoya ses bulles, et il fut sacré par l'archevêque de Rouen, le 7 du mois d'Octobre 1660, dans l'église de Saint-Louis, le 6 Janvier 1661. Il partit de Paris accompagné de deux prêtres nommés monsieur Hainques

et monsieur Chevreuil. Il se rendit à Marseille avec ses deux missionnaires, et avec un de ses parents nommé monsieur de Fortis, seigneur de Claps; il s'embarqua le 7 Septembre pour Alexandrie, continua sa route par Alep, Bagdad, Bassora, Congo, et arriva à la barre de Surate le 14 Mai 1662.

Les R. P. capucins missionnaires dans cette ville vinrent le recevoir, et le conduisirent dans leur maison. Monsieur Chevreuil y tomba malade, et le prélat le confiant à la charité de ces saints religieux, partit pour se rendre par terre à la ville de Golconde, capitale du royaume du même nom. Les fatigues d'un si long voyage, qu'il avait fait avec trop de diligence, et ses austérités qu'il n'avait point voulu modérer, lui causèrent un flux de sang, qui devait l'obliger à prendre du repos; mais, malgré cette incommodité si dangereuse dans les Indes pour les Européens, il se remit en chemin. Le mouvement de la voiture, loin d'irriter son mal, l'en délivra entièrement : mais étant arrivé à Masulipatan, il en fut plus violemment attaqué. L'air de cette ville est mal-sain, surtout pour les étrangers. On jugea à propos de transporter le Prélat dans un village voisin, nommé Balacol, où il y avait un habile chirurgien français; toutes ces précautions et tous les remèdes qu'on put employer, furent sans effet : ce prélat mourut le 6 d'Août 1662.

Après sa mort on trouva son corps couvert jus-

qu'aux genoux d'une rude haire, et chargé d'autres instruments de pénitence, qui crucifiaient sa chair à chaque moment. Sévère pour lui-même jusqu'à l'excès, ce prélat avait une douceur et une charité tendre pour le prochain. Lorsque des pauvres se présentaient à lui, il oubliait ses propres besoins, et les règles de la prudence pour leur faire l'aumône. On fut souvent obligé de lui refuser de l'argent pour ne pas manquer du nécessaire. Lorsque quelqu'un des trois ecclésiastiques qui l'accompagnaient, voulut imiter sa mortification : Ménagez vos forces, lui dit-il, pour les jours de combat; vous en aurez de fréquents, et de rudes à soutenir. Tous les hommes n'ont pas le même tempérament; pour moi, si je changeais ma manière de vivre, ce changement, loin de fortifier ma santé, l'affaiblirait. Pendant le cours de sa maladie, il dit tous les jours la messe, excepté le jour qu'il reçut le saint Viatique, et qu'il mourut. La constance, la résignation, l'égalité d'esprit, l'humble confiance en Dieu, qu'il fit paraître jusqu'au dernier soupir, montrait la pronfonde paix de son âme, et le désir ardent qu'il avait d'être uni à Jésus-Christ pour l'éternité. Sentant approcher son dernier moment : Tout va bien, dit-il, en embrassant le crucifix, l'éternité approche, nous serons éternellement ce que nous avons été pendant notre vie. Tels furent les sentiments avec lesquels mourut monsieur Ignace

Cotolendi, évêque de Métellopolis. Quels fruits ne promettait pas le zèle d'un si saint personnage !

XXII.

Mort de monsieur Cotolendi, suivie de celle de monsieur de Fortis.

Sa mort fut bientôt suivie de celle de monsieur de Fortis de Claps. C'était un gentilhomme d'Aix, âgé d'environ trente ans, désabusé du monde. Il passait sa vie dans l'étude des saintes lettres, dans la prière, dans les bonnes œuvres. Monsieur Cotolendi qui l'avait fait entrer dans les voies de la piété, étant sur le point de partir pour le Levant, revint de Marseille à Aix, pour des affaires de famille ; mais son principal dessein était d'inspirer à monsieur de Fortis de le suivre aux Indes. Résolu d'embrasser l'état ecclésiastique, et persuadé qu'il pouvait en exercer les fonctions aux Indes avec plus de désintéressement et de mérite, monsieur de Fortis consentit sans peine à la proposition du prélat, ne découvrit sa résolution qu'à son confesseur, se rendit à Marseille, et s'embarqua avec le vicaire apostolique. Pendant le voyage, il étudiait la morale chrétienne, les cérémonies de l'église, les vérités fondamentales du Christianisme, et la manière dont un missonnaire doit les prêcher. Après la mort de monsieur Cotolendi, étant de retour à Masulipatan, il fut attaqué d'un flux de sang, qui l'em-

porta en peu de jours. Il mourut entre les bras de monsieur Hainques et Chevreuil, avec de grands sentiments de piété, et une parfaite résignation à la volonté de Dieu. Telles furent les deux premières victimes, que la mission immola à Jésus-Christ; sans doute elles furent agréables à ses yeux, et sa main se hâta de les couronner. Monsieur Hainques et monsieur Chevreuil allèrent joindre monsieur de Berithe à Siam.

XXIII.

Monsieur de Berithe loge à Siam dans le camp des Portugais.

Lorsque ce prélat arriva dans ce royaume, il ne crut pas avoir rien à craindre dans sa capitale de la part des Portugais. Quoique les avis de la sacrée congrégation, l'exemple de l'archevêque de Mire, le refus des passeports lui eussent assez fait connaître qu'il devait se méfier de cette nation, il crut pouvoir sans rien hasarder rendre visite à leur capitaine. Cet officier le reçut avec beaucoup de politesse, et de grands témoignages d'estime et de respect, et voulut qu'il logeât dans leur camp. Ils appellent camps les quartiers ou les villages qu'ils habitent aux environs des villes. Il lui procura un logement proche du sien, et fit avertir de son arrivée les prêtres et les religieux, dont la plupart vinrent rendre visite au prélat, selon la coutume du pays.

Aussitôt qu'il se fut logé, qu'il eut répondu à leurs honnêtetés, et pourvu aux choses absolument nécessaires, au lieu de se dédommager des fatigues de son voyage, de goûter les douceurs du repos et les commodités que Siam fournit en abondance, il commença avec ses missionnaires une retraite de quarante jours pour y reprendre l'esprit de recueillement, prévoir et préparer les choses qui regardaient la mission, et en demander à Dieu le succès par de ferventes prières.

Quand sa retraite fut finie, il commença à fréquenter les Portugais, il s'appliqua à se perfectionner dans leur langue, à les entretenir des vérités de la religion, et à former avec les plus distingués, des liaisons qui pouvaient lui être utiles dans la suite : mais il s'aperçut bientôt qu'ils n'avaient plus pour lui ces manières obligeantes et respectueuses, avec lesquelles ils le traitaient avant sa retraite. Ce changement le surprit, il appréhenda qu'ils n'eussent reçu de Lisbonne ou de Goa quelqu'ordre secret de se saisir de sa personne, et de le faire conduire ailleurs. Le soupçon n'était pas sans fondement ; le prélat avait appris à Surate que, dès le mois de Juin 1661, le gouverneur de Goa avait reçu ordre d'arrêter les évêques français, dès qu'ils entreraient dans les terres de la domination portugaise, et de les renvoyer à Lisbonne. Le gouverneur ayant été ins-

truit que monsieur de Berithe avait pris une autre route, avait envoyé les ordres qu'il avait reçus dans les lieux où les Portugais s'étaient retirés, après avoir été chassés par les Anglais et par les Hollandais, des places qu'ils occupaient. Ces ordres étant arrivés à Siam, les Portugais regardèrent monsieur de Berithe comme un ennemi de leur roi. Ils n'osaient cependant l'enlever à force ouverte, de peur que le roi de Siam ne regardât cet enlèvement comme un attentat contre son autorité, et ne les en punît. Ils attendaient quelque occasion favorable pour le faire disparaître, sans qu'on s'en aperçût, ou pour l'obliger lui-même à sortir de ce royaume. Ils dissimulaient si bien leurs complots, que monsieur de Berithe craignait de s'alarmer mal-à-propos; plein de chagrin et d'inquiétude, il avait l'œil et l'oreille à tout, pour tâcher de découvrir s'il était en danger.

XXIV.

Bruits injurieux répandus contre monsieur de Berithe.

Il ne fut pas long-temps dans l'incertitude; il apprit mille bruits désavantageux, qui couraient parmi le peuple contre lui. On révoquait en doute s'il était véritablement évêque, et si ses missionnaires étaient prêtres; on affectait de dire que de toutes les lettres qu'il avait reçues d'Europe et de Rome, pas une seule ne disait un mot de ces prétendus en-

voyés du Saint-Siége, qu'on ne devait pas croire des inconnus sur leur parole, qu'on avait bien vu d'autres imposteurs dans le monde, qui se paraient de la dignité épiscopale, et du caractère de la prêtrise, pour s'introduire et s'accréditer dans des pays éloignés, qui couvraient de mauvais desseins sous de beaux dehors de religion et de piété, et qui dans le fond n'étaient que des fourbes, des hypocrites, des hérétiques ou des espions.

La malignité sut donner à ces soupçons, et à ces calomnies, des couleurs si apparentes, qu'un grand-vicaire de Goa, qui se trouvait alors à Siam, crut qu'il était de son devoir d'en éclaircir la vérité. Accompagné des principaux du camp des Portugais, il alla trouver monsieur de Berithe dans sa maison, et le somma au nom de l'archevêque de Goa, qui prétend être primat de toutes les Indes, de lui montrer ses pouvoirs par écrit, et de qui il les avait reçus.

Monsieur de Berithe, pour se conformer aux ordres du pape, qui avait expréssement défendu aux vicaires apostoliques de montrer leurs pouvoirs aux Portugais, s'ils en étaient requis par voie d'autorité ou de justice, répondit au grand vicaire, que n'étant point sujet du roi de Portugal, et encore moins de l'archevêque de Goa, il ne pouvait obéir à sa sommation, sans donner atteinte aux droits du Saint-Siége, duquel il avait reçu ses pouvoirs; mais qu'il offrait de les montrer à lui

seul en particulier, comme à son ami. C'est ce qui fut exécuté le lendemain ; le grand vicaire en parut très-satisfait et en fit le rapport à tous les Portugais.

X X V.

Les Portugais font un crime à M. de Berithe de n'avoir passé ni à Lisbonne, ni à Goa.

Cet éclaircissement n'était pas ce que demandaient les ennemis des missionnaires. Aussi leur malice, plus envenimée, sut faire un crime à M. de Berithe, de ce qui devait faire sa pleine et entière justification. Nous convenons, dirent-ils, que le St-Siége peut l'avoir envoyé : et qu'il est revêtu des pouvoirs que M. le grand-vicaire a vus et lus ; mais en celà même nous le trouvons coupable, parce qu'il était obligé de passer par Lisbonne, de présenter ses bulles à la chancellerie du roi pour y être enregistrées, et pour obtenir de sa majesté la permission de passer aux Indes. Ces formalités indispensables n'ayant point été observées, ses bulles et ses brefs ne peuvent lui donner droit de faire dans les Indes aucune fonction ecclésiastique. Que s'il ne lui a pas été possible de passer par le Portugal, ne devait-il pas du moins se rendre auprès de l'archevêque de Goa, seul primat de ces contrées, et lui demander la permission de faire ses fonctions dans les lieux de sa jurisdiction ? Ce défaut de respect envers les puissances, nous rend sa personne

très-suspecte. Ces discours artificieux et malins, rendirent M. de Berithe si odieux aux Portugais, qu'il y avait lieu de craindre que leur haine ne se portât aux dernières extrémités.

Le capitaine du camp des Hollandais informé du péril où il était, le fit avertir de prendre garde à lui, qu'on en voulait à sa vie. Ce prélat entendit lui-même un soir quelqu'un qui, en chantant, le menaçait de l'assassiner. Cet avis et ces menaces l'obligèrent de quitter secrètement le camp des Portugais, et il s'alla loger dans celui des Hollandais, où il fut en sûreté avec ses missionnaires.

Ces démarches des vicaires de J.-C., toujours si attentifs à ne blesser ni les droits des souverains ni l'équité, n'arrêterent point les poursuites du roi de Portugal. En 1680, sa majesté envoya vers Innocent XI, l'archevêque de Brague, en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour soutenir ses prétentions, et écrivit elle-même au Pape pour le prier de les favoriser.

Cette affaire était de la dernière conséquence. Il s'agissait des droits les plus sacrés du St-Siége, et des priviléges d'une couronne puissante, aussi allons-nous voir avec quelle prudence et quels ménagements se conduisit dans une conjoncture si délicate le chef de l'église, le père commun des peuples et des rois.

L'archevêque de Brague, présenta à sa

sainteté et aux cardinaux, un ample mémorial dans lequel il appuyait les prétentions de son maître, sur cinq raisons principales.

La première était fondée sur la concession entière et irrévocable de toutes les Indes Orientales, qu'il prétendait que le St-Siége avait faite au roi de Portugal.

La seconde, sur les défenses que les souverains pontifes avaient faite à toutes les nations catholiques, et à tous les particuliers, d'envoyer, ou d'aller dans les Indes sans la permission de ce prince.

La troisième, sur une bulle de Leon X, par laquelle sa Sainteté accorde au roi de Portugal et à ses suceseurs, le droit de patronage des églises des Indes.

La quatrième sur la jurisdiction pleine et entière, et sans aucune restriction, que le St-Siége a donnée à l'archevêque de Goa, en qualité de primat, et à ses suffragants dans toutes les Indes.

La cinquième, sur la possession immémoriale et non-interrompue dudit droit de patronage accordé au roi, et de la jurisdiction donnée aux évêques, dans tous les royaumes des Indes.

Un volume entier ne suffirait pas pour renfermer dans leur juste étendue toutes les réponses que les défenseurs du St-Siége ont faites, et toutes les raisons qu'ils ont alléguées pour soutenir ses droits contre les prétentions énormes des Portugais. Je me con-

tenterai de rapporter ici quelques-unes de ce réponses et de ces raisons, qui me paraissent décisives, et capables de convaincre tout lecteur désintéressé, que les persécutions continuelles des Portugais contre les vicaires-apostoliques étaient aussi injustes que nuisibles au bien de la religion et à la conversion des idolâtres.

Pour prouver que le St-Siége avait fait une concession pleine et entière de toutes les Indes au roi de Portugal, tant pour le spirituel que pour le temporel, son ambassadeur se fondait sur une bulle de Nicolas V, qui est effectivement la constitution la plus avantageuse que le St-Siége ait jamais donnée à la nation Portugaise; mais il suffit de lire cette bulle, répondent les défenseurs du St-Siége, pour voir évidemment que le pape ne fait aucune concession des Indes au roi de Portugal, et qu'il n'y a pas un seul mot qui regarde le spirituel: elle dit seulement que le prince Henri, infant de Portugal, avait représenté au pape qu'il croirait rendre un grand service à Dieu, si par ses soins il pouvait découvrir les mers de l'Orient et du midi, inconnues jusques alors à tout l'Occident, et envoyer des flottes aux Indes orientales pour secourir les nations chrétiennes, qui, dit-on, y habitent, pour attaquer les mahométans et les idolâtres qui les environnent, et pour y faire prêcher le nom adorable de J.-C.

Le pape, après avoir loué ce pieux et gé-

néreux dessein, permet aux Portugais d'aller dans les Indes, de faire alliance avec les nations chrétiennes et la guerre aux ennemis de J.-C., et déclare que tout ce qu'ils ont déjà conquis ou qu'ils pourront conquérir, *acquisita et quæ in futurum acquiri contigerit*, leur appartiendra après qu'ils l'auront réellement conquis, *postquam acquisita fuerint ad prædictum regem et infantem pertinere declaramus*. Ces paroles sont trop claires pour avoir besoin d'explication; elles démontrent avec la dernière évidence que le pape n'a prétendu donner au roi de Portugal, que la permission de faire la guerre aux infidèles dans les Indes, et lui assurer autant qu'il dépend de lui, la paisible possession de toutes ses conquêtes; mais on ne voit pas que sa Sainteté ait accordé à ces princes, aucun droit spirituel, ni aucune jurisdiction dans les royaumes et les empires immenses que les infidèles possèdent dans les Indes, et dont alors on ne savait pas même le nom. Pour un parfait éclaircissement, on n'a qu'à lire l'endroit de la bulle (1) cité au bas de la page.

Il est vrai que Nicolas V, Calixte III,

(1) Quæcunque, ante datam prædictarum facultatem, acquisita et ea quæ in posterum nomine dictorum Alphonsi regis, suorumque successorum, ac infantis in ipsis, ac circumvicinis, et ulterioribus, et remotioribus partibus infidelium et paganorum omnibus acquiri poterunt. . . . in futurum

et Sixte IV, avaient accordé généralement et sans limites, tout ce qu'ils pourraient acquérir depuis le Cap de Bojador jusqu'aux extrémités du midi; mais Alexandre VI a beaucoup restreint ces concessions par une ligne imaginaire, qu'il ordonne de tirer depuis les îles Açores, jusqu'au pôle du sud, et il régle que tout ce qui sera au-delà de cette ligne imaginaire, vers l'Occident, appartiendra aux Espagnols, quand ils l'auront conquis.

Quoique le pape n'eût rien décidé sur les droits des Portugais, ils inféraient que tout ce qui était à l'Orient de cette ligne leur était attribué; mais le St-Père donna la même année une nouvelle bulle par laquelle il permet aux Espagnols d'envoyer des vaisseaux non-seulement à l'Occident et au midi, mais aussi dans l'Orient et même aux Indes, et d'y faire des conquêtes, soit dans les Isles, soit dans les pays de terre ferme qu'ils découvriront, révoque et déclare nulles toutes les concessions faites à d'autres princes par ses prédécesseurs des terres et île qu'ils ne possèdent pas actuellement: *Omninò revocamus, et quoad terras et insulas per eos actualiter non possessas et pro infectis haberi volumus.*

---

acquiri contigerit, postquam acquisita fuerint, ad præfatum regem, ac successores suos et infantem, etc., spectasse et pertinuisse, ac in perpetuum spectare, et pertinere declaramus. *Bul. Nic. Quinti.*

On ne voit donc aucun fondement dans toutes ces concessions, d'où l'on puisse inférer que les papes aient prétendu se dépouiller du droit d'envoyer des évêques et des missionnaires dans les royaumes infidèles de l'Orient, lors particulièrement que les Portugais seraient moins en état de le faire.

La seconde raison pour laquelle les Portugais appuient leurs prétentions, est la défense que quelques papes ont faite à tous les fidèles d'aller ou d'envoyer aux Indes sans la permission du roi de Portugal; mais Urbain VIII, répondent les défenseurs du Saint-Siége, après avoir rappelé les constitutions de ses prédécesseurs, et déclaré que quand l'expérience fait voir que ce qu'ils ont sagement réglé selon les circonstances des temps, a besoin d'être changé pour le salut des âmes, déclare que leurs successeurs ne font pas difficulté de le changer, et de faire de nouveaux réglements; en conséquence il révoque les défenses anciennes, et permet à tous les supérieurs d'ordre d'envoyer aux Indes, et à toutes les autres régions de l'Orient par telle

(1) Ex debito pastoralis officii saluti animarum, et fidei catholicæ propagationi prospicientes, ea quæ providè à Romanis Pontificibus prædecessoribus nostris, propterea ordinata fuerunt; si subindè experientia doceat ea mutatione indigere, libenter immutamus, aliterque disponimus, prout ad fidei catholicæ propagationem, et animarum salutem hujusmodi conspicimus in domino salubriter expedire. *Bul. Urb. VIII*,

voie qu'ils voudront, les religieux désignés missionnaires, et excomunie *ipso facto* tous ceux qui les empêcheront de s'y rendre. *Accesum hujusmodi impedientes excommunicationis latæ sententiæ vinculo innodamus.*

D'ailleurs toutes les nations de l'Europe, Anglais, Français, Hollandais, Espagnols, Danois, tous généralement ont la liberté d'aller aux Indes faire leur commerce. Les Portugais le voient et le souffrent, il n'y a que le pape seul et les missionnaires qu'il y envoye prêcher l'évangile, auxquels ils en veulent fermer l'entrée. Le Saint-Siége, dans toutes ses constitutions en faveur des Portugais, n'a eu d'autre intention que de défendre aux autres nations d'envoyer des flottes aux Indes, qui auraient pu troubler les Portugais, ou dans la possession des provinces, dont ils s'étaient rendus maîtres, ou dans les conquêtes qu'ils voudraient faire; et cette nation a inféré de là que les papes en avaient défendu l'entrée aux missionnaires, que leurs successeurs y enverraient sans armes pour y faire la guerre aux idoles et aux faux Dieux. Ainsi elle ne s'est servie des grâces du Saint-Siége, que contre le Saint-Siége même et contre les intérêts de la religion.

La troisième raison qu'allèguent les Portugais et qui paraît la plus plausible, est le droit de patronage, que leur roi prétend avoir généralement dans toutes les Indes, dans la Chine, dans les îles et dans les

royaumes

royaumes qui les avoisinent, et en conséquence les Portugais soutiennent que ni bref, ni bulles, ni constitutions apostoliques, ne peuvent avoir aucun effet dans ces contrées orientales qu'après qu'elles ont été approuvées par la chancellerie de Portugal, et qu'on doit les rejeter comme subreptices ou obreptices, ou du moins comme étant sans validité, dès que cette condition leur manque; de là les Portugais ont conclu que les bulles des évêques français n'ayant point passé par leurs chancelleries, étaient nulles, et ne leur donnaient aucune autorité légitime dans les Indes. Pour appuyer ce droit de patronage, ils ont produit une bulle de Léon X, donnée en 1514; mais par les paroles mêmes que leur ambassadeur en a citées dans son mémorial, on voit que ce droit ne s'étend que sur les églises qui sont ou qui seront bâties ou érigées dans les provinces conquises, ou recouvrées par les Portugais, et nullement sur les pays soumis à la domination des princes infidèles : *Jus patronatus... in iis provinciis, terris ac locis, ab iisdem infidelibus à biennio citra acquisitis et recuperatis; ac etiam in illis acquirendis, et recuperandis.* Toutes les autres bulles qu'ils ont alléguées ne font que confirmer celle-là, et n'étendent point leur droit. Pour le fortifier, ils ajoutent qu'ils le possèdent à titre onéreux, et qu'on ne peut y déroger avec justice, sans les dédommager des dépenses excessives qu'ils ont faites dans la

conquête des Indes, qu'ils ont entreprise pour la propagation de la foi; ce fondement, répondent les défenseurs du saint-Siége, aurait quelque vraisemblance, si les papes avaient obligé les Portugais à aller découvrir ces régions éloignées, et à en réduire le peuples à l'obéissance de l'église; mais ils se sont engagés dans ces entreprises, de leur propre mouvement; et, après avoir subjugué plusieurs villes et provinces, ils ont craint que quelqu'autre nation ne voulût partager avec eux les richesses immenses qu'ils en tiraient. Dans cette crainte, ils ont supplié le saint-Siége de défendre à toutes les nations catholiques d'aller aux Indes, promettant qu'ils n'épargnèraient rien pour contribuer à l'augmentation de notre sainte foi, Les papes voulant récompenser et animer leur zèle, leur accordèrent sans peine les grâces qu'ils demandaient, et employèrent les foudres de l'église pour empêcher, autant qu'ils le pourraient, que les autres nations ne les allassent troubler dans leurs conquêtes; mais en même temps ils leur ordonnèrent, en vertu de la sainte obéissance, de choisir des ouvriers évangéliques, savants, expérimentés, remplis de la crainte de Dieu et d'une piété reconnue, pour aller instruire les Indiens, de les conduire aux Indes sur leurs vaisseaux et de les protéger par leurs puissances. *Viros probos, ac Deum timentes, peritos et expertos ad instruendum incolas destinare debeatis.*

La sacrée congrégation interprétant cette bulle dans son décret du 9 février 1634, dit que les cardinaux ont jugé que cette bulle ne donnait au roi de Portugal aucun pouvoir touchant les missions ; mais qu'elle lui imposait plutôt une obligation et un devoir, comme le démontre manifestement le mot *debeatis*. Ils ajoutent qu'il paraît par la vraie explication de cette bulle, que ce prince n'est patron que des églises situées dans les terres de sa domination, et ne peut par conséquent prétendre aucun droit sur celles qui sont dans les terres des rois infidèles ; d'ailleurs dès qu'un prince perd le domaine temporel, ne perd-il pas le droit de patronage ? comment sera-t-il patron des églises qu'il ne peut plus protéger ? celui qui en est le souverain permettra-t-il que des ministres nommés par le prince dépossédé y viennent exercer leur autorité ? et quand même cela souffrirait quelque exception en certains cas, c'est une maxime irréfragable que le patronage des églises tombé entre les mains des hérétiques ou des infidèles, retourne à son principe, c'est-à-dire est dévolu au pape. Les églises de Cochin, de Malaca, de Makassar, qui étaient sous la domination du roi de Portugal, sont tombées entre les mains des hérétiques et plusieurs autres entre les mains des mahométans et des païens ; ainsi le roi de Portugal ne peut prétendre son droit de patronage que sur les diocèses de Goa, de

la Sierra, sur la côte de Malabar et de Macao dans la Chine.

La quatrième raison des Portugais est fondée sur la primatie de l'archevêque de Goa, qui renferme, disent-ils, toutes les Indes, d'où ils infèrent que ni religieux, ni missionnaires, ni évêques ne peuvent y administrer les sacrements, ni faire aucune fonction ecclésiastique sans en avoir obtenu les pouvoirs de ce primat ; mais les papes Alexandre VII, Clément IX, Clément X, ont donné un très-grand nombre de constitutions, qu'il serait ennuyeux et inutile de citer, par lesquelles ils déclarent que la primatie de l'archevêque de Goa ne s'étend que dans les diocèses de ses quatre suffragants.

On prétend que les Portugais ont répliqué que ce métropolitain dans un concile provincial, voyant que le pape n'avait point prescrit de bornes aux diocèses de ses suffragants, avait partagé entr'eux toutes les Indes, tant en-deçà qu'au-delà du Gange ; mais les défenseurs du Saint-Siége ont répondu que quand ce prétendu concile aurait fait ce partage, il n'en avait pas le pouvoir, et qu'il aurait empiété sur les droits du Saint-Siége, qui n'a eu garde de confirmer, ni d'approuver un réglement si peu canonique. De là vient que, sans nul égard à cette primatie universelle, le pape Clément X, ayant été informé que les officiers de l'archevêque et de l'inquisition de Goa avaient

voulu exercer leur jurisdiction à Siam, ordonna à ce primat de défendre à ses officiers et à ses grands-vicaires d'exercer aucun acte de jurisdiction hors de la domination portugaise, sur les évêques et missionnaires français. Sa Sainteté fit la même défense aux inquisiteurs, et au chapitre; et tous obéirent aux ordres du pape sans faire nulle mention de la prétendue primatie sur toutes les Indes, ni du concile dont nous venons de parler. Le pape Clément X, alla plus loin; sa Sainteté défendit à tout prêtre et religieux, et même aux Jésuites, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait de briguer, ni d'accepter, ni de garder la charge de vicaire général, ou forain, que les Portugais appellent vicaire de Vara (1); ni aucune autre dignité, ou titre de jurisdiction, pour l'exercer dans les lieux soumis aux V. A.; soit que cette charge ou dignité leur fût conférée par quelque primat archevêque, évêque, gouverneur, ou visiteur que ce fût, soit qu'ils l'eussent déjà obtenue et exercée. Par conséquent ce pape jugeait que ni l'archevêque de Goa, ni ses suffragants n'avaient nulle jurisdiction sur les pays qui n'étaient pas soumis au roi de Portugal.

Les Portugais fondent leur cinquième raison

(1) Varre, signifie Baguette. Ces grands Vicaires font porter une baguette devant eux, pour montrer que toute la jurisdiction extérieure ecclésiastique leur appartient.

sur la possession immémoriale où ils prétendent être de choisir, nommer et présenter des évêques, et des missionnaires pour les Indes, le Japon et la Chine. Leur ambassadeur soutient dans son mémorial que ce droit a été connu, approuvé et pratiqué pendant tout le dernier siècle, sans nulle opposition de la part des souverains pontifes; qu'il est par conséquent acquis par la seule prescription, puisqu'on ne le leur a jamais disputé avant l'an 1640, après que Jean IV, duc de Bragance, fut monté sur le trône.

Mais apparemment monsieur l'ambassadeur n'avait pas vu la bulle de Grégoire XII, du 28 Janvier 1585, confirmée par celle de Clément VII, du 14 Mars, 1597, ni les décrets de la sacrée congrégation, ni un du 7 Mars, ni un autre du 9 Septembre 1633, et enfin un troisième du 9 du même mois, 1634. On voit par tous ces titres que le Saint-Siége s'est toujours fortement opposé aux prétentions exorbitantes des Portugais, qu'il a permis aux missionnaires de diverses nations de prendre telle voie qu'ils y voudraient pour se rendre dans ces contrées orientales, indépendamment des rois de Portugal, et que pour leur ôter toute espérance d'obtenir un droit universel de patronage, les papes ont fait évêques *in partibus infidelium* les vicaires apostoliques qu'ils ont envoyés. Par ce moyen, les papes ont voulu conserver la liberté des nouvelles églises, ne pas les assu-

jétir à avoir toujours des évêques et des missionnaires portugais, ou du moins nommés par les rois de Portugal ; servitude qui ne pouvait manquer de leur devenir très-nuisible, à cause de la jalousie des souverains, et du petit nombre de sujets que le Portugal pouvait fournir à tant de vastes royaumes et empires. A ces réponses, les défenseurs du Saint-Siége ajoutent que le droit qu'a le chef de l'église d'envoyer des ouvriers évangéliques prêcher la foi aux peuples idolâtres, est un droit inaliénable, inamissible, indispensable, imprescriptible, et qu'aussitôt que le pape reconnaît que les réglements très-sagement établis par ses prédécesseurs, eu égard aux circonstances des temps où ils gouvernaient l'église, empêchent ou retardent les progrès de la religion, et la conversion des âmes à cause des changements arrivés dans le monde, il ne fait pas difficulté de révoquer tous les priviléges qu'ils ont accordés. C'est ce qu'Alexandre VI a dit clairement dans une de ses bulles que nous avons déjà citée. Cette réponse unique anéantissait absolument toutes les raisons des Portugais.

XXVII.

Monsieur de Berithe commence à instruire des Cochinchinois.

Dès que ce prélat se vit à couvert des insultes des Portugais, loin de leur camp, pour employer utilement le séjour qu'il serait contraint de faire à Siam, il résolut de s'appliquer à l'étude des langues de la Chine, et

de la Cochinchine, où il voulait aller, dès qu'il en trouverait le moyen. Deux chrétiens, l'un Chinois et l'autre Cochinchinois, qui savaient la langue portugaise, offrirent de lui enseigner, et à ses missionnaires chacun la langue de son pays, et lui apprirent en même temps qu'il y avait à une lieue du camp des Hollandais un camp de Cochinchinois, dont les uns étaient païens, les autres chrétiens, et quelques-uns renégats. Comme la Cochinchine était renfermée dans l'administration de monsieur de Berithe, et que par conséquent ces Cochinchinois étaient de ses ouailles, il crut que son devoir l'obligeait à les instruire. Il alla à leur camp; le capitaine de cette nation, qui était chrétien, le reçut avec beaucoup de joie et de respect. Tous les autres chrétiens, et les païens même lui témoignèrent un ardent désir d'entendre de sa bouche les paroles du salut. Le jour de Noël 1663, il y dit la messe de minuit, et donna commencement à sa mission par un discours en langue portugaise, qui était expliqué par un interprète cochinchinois, afin que tous pussent l'entendre. Ils furent si charmés de cette première instruction, et goûtèrent si avidement la sainte parole, que dès lors ils quittaient leur travail, ou les affaires de leur commerce, pour se rendre chaque jour à la chapelle qu'on avait dressée. Ils écoutaient avec une attention et une docilité admirable, les vérités de la foi. L'explication simple de nos mystères faisait sur leurs cœurs

des impressions si vives, qu'elles ne pouvaient venir que de la grâce. On leur démontrait combien l'idolâtrie est vaine, ridicule, extravagante et impie. On employait les lumières de la raison et de la révélation pour leur faire comprendre qu'il n'y a qu'un Dieu créateur de toutes choses, seul digne d'être aimé, servi et adoré de tous les hommes. On leur faisait connaître l'énormité du crime que commettent ceux qui ne l'honorent et ne le glorifient point, ou qui rendent aux créatures l'honneur et le culte qui n'est dû qu'à lui seul.

Ensuite on leur annonçait Jésus-Christ, sa naissance, sa vie, ses miracles, sa doctrine, et la mort ignominieuse qu'il a voulu souffrir pour nous délivrer du péché et des peines éternelles, et pour nous ouvrir le ciel. On y ajoutait une idée raccourcie des lois du christianisme, et on leur prouvait l'obligation où sont tous les hommes d'observer ces lois si justes, et si saintes pour mériter le bonheur que Dieu prépare à ceux qui les observent, et pour éviter les supplices, dont il punira ceux qui les transgressent.

Ces vérités expliquées avec la simplicité évangélique, avec la précision et la netteté propre des catéchismes, sans y mêler ni de grands raisonnements, ni des traits brillants de l'éloquence et de la sagesse humaine, éclairaient les esprits, et changeaient les cœurs. A peine eut-on fait trois ou quatre instructions, que plusieurs païens deman-

dèrent le baptême ; d'autres voulurent avoir des conférences particulières avec les missionnaires pour proposer leurs difficultés, tous donnèrent de grandes espérances de leur prochaine conversion.

Les chrétiens touchés des effets que la grâce produisait dans l'âme des Païens, firent éclater leur zèle et leur ferveur : ceux qui savaient la langue portugaise, s'approchaient des sacrements avec de très-vifs sentiments de componction, et d'humilité, multipliaient leurs prières et leurs bonnes œuvres, saisissaient avec empressement toutes les occasions de s'instruire ; leur piété allait plus loin, ils instruisaient les Catéchumènes, et n'oubliaient rien pour gagner à Jésus-Christ les Païens encore rebelles à la vérité.

Ceux que la persécution avait fait tomber dans la Cochinchine, témoignaient par leur confusion et par leurs larmes un sincère repentir de leur chute, et le désir qu'ils avaient de faire pénitence et de se relever. Quelle consolation ne donnait pas aux ouvriers évangéliques ce petit troupeau assemblé comme par hasard dans une terre étrangère ! Ces prémices leur faisaient déjà sentir le bonheur de leur vocation ; ils se croyaient bien récompensés de toutes leurs peines, et dédommagés de touts les avantages qu'ils auraient pu espérer en France ; ils bénissaient mille fois le jour auquel Dieu leur inspira de se consacrer à la mission. En effet si les anges

se réjouissent de la conversion d'un seul pécheur, quelle joie vive et pure ne doit pas faire goûter à un prêtre, qui a le cœur véritablement sacerdotal, la conversion de plusieurs chrétiens et de plusieurs idolâtres ! Heureux les prêtres, qui préfèrent cette sainte et solide satisfaction, à toutes les douceurs que leur offre leur patrie, qui sacrifient leur repos, leurs espérances et leur vie, pour porter aux infidèles la lumière de la foi, et continuer la mission de Jésus-Chrit et de ses apôtres ! ils partageront dans l'éternité leurs trônes et leurs couronnes.

Relation de monsieur de Bourges.

Le départ inopiné de vingt Cochinchinois retarda quelque temps une partie du progrès que faisait cette mission naissante. Ils étaient enrôlés dans les troupes de la marine du roi de Siam, et reçurent ordre de se rendre à leur galère. Mais le roi congédia bientôt ses troupes, et ils revinrent à leur camp plus fervents qu'ils ne l'étaient à leur départ. Le capitaine et plusieurs soldats de l'équipage étaient chrétiens. Pendant la navigation tous les matins et tous les soirs, ils faisaient la prière, et récitaient les points fondamentaux de notre foi. Les soldats païens furent édifiés, et touchés de ce pieux exercice ils se prosternèrent avec les chrétiens, apprirent par cœur ce qu'ils entendaient réciter, et le jour de leur arrivée à Siam, ayant

aperçu un missionnaire, ils coururent à lui; le saluèrent avec des transports de joie, en disant : Nous ne voulons plus d'idoles, nous sommes chrétiens, nous savons les principaux mystères de la foi; nous les croyons, nous demandons le baptême.

Dans ces régions orientales, où l'idolâtrie, la volupté, et tous les vices exposent les nouveaux chrétiens au danger continuel de décréditer la religion par leur insconstance, ou de la déshonorer par une vie déréglée; la prudence ne permet d'admettre les Catéchumènes au baptême, qu'après s'être assuré par une épreuve suffisante de la fermeté de leur foi et de la pureté de leurs mœurs. Ces précautions si nécessaires ayant été prises, la plupart des Cochinchinois païens furent baptisés, et ceux qui étaient déjà chrétiens furent mieux instruits.

Camp des Japonois à Siam.

Il y avait aussi à Siam un petit camp de Japonois chrétiens, qui s'y étaient réfugiés pour éviter la cruelle persécution que souffrait l'église dans leur pays. Monsieur de Berithe les alla visiter, loua leur zèle pour la religion, les consola, les exhorta, et leur offrit tous les secours et tous les services qui dépendaient de lui et de ses missionnaires. Ces pauvres chrétiens, persécutés, n'avaient jamais vu d'évêque; ils se jetèrent aux pieds de M. de Berithe, pour lui marquer leur respect

ils furent infiniment consolés par sa présence et par sa charité, et encouragés par le discours qu'il leur fit, et qu'un interprète leur expliquait. Ils lui dirent que l'année précédente, trois cent soixante-dix personnes de tout âge et de tout sexe, avaient souffert le martyre au Japon; et qu'il y en avait encore un grand nombre dans les fers; que la ferveur des fidèles y était toujours très-grande, quoiqu'ils eussent perdu tous leurs pasteurs, et que cette perte les privât du secours de la sainte parole et des sacrements. Ce triste récit, et l'impuissance où se trouvait M. de Berithe d'aller secourir cette église persécutée, touchèrent vivement son cœur, et lui arrachèrent des larmes. Il pria ces Japonois d'écrire à leurs compatriotes, la part qu'il prenait à leurs souffrances, et de les assurer qu'il informerait le pape de l'extrême besoin où ils étaient, afin que sa Sainteté cherchât les moyens de les secourir. Il les avertit que s'ils avaient parmi eux quelque bon sujet, qu'on pût rendre capable du sacerdoce, ils pouvaient le lui envoyer, et qu'on l'ordonnerait, après l'avoir préparé aux saints ordres.

Les éloges que les Cochinchinois et les Japonois faisaient de monsieur de Berithe, inspirèrent à un grand nombre de Siamois, la curiosité de voir ce prélat; leurs entretiens roulaient principalement sur la religion qu'il venait leur annoncer. Ils lui faisaient des questions, proposaient des difficultés, ad-

miraient les sublimes vérités du christianisme, et la pureté de sa morale ; mais ils prétendaient que leur religion n'était ni moins belle, ni moins sainte, ni moins propre à leur procurer la félicité éternelle. Voici l'idée que donnent de cette fausse religion, les missionnaires, qui en étaient le mieux instruits.

XXVII.

Idée de la religion des Siamois.

Les Siamois, disent-ils, ont des temples magnifiques, où l'on voit des statues colossales d'une figure monstrueuse. Ils les surdorent si proprement, que nos Français se sont laissé plus d'une fois persuader que celles du palais du roi, sont d'or massif. Les riches particuliers en ont aussi de fort brillantes dans leurs maisons, qu'ils embellissent par les ornements les plus précieux. Leurs prêtres, que les Portugais ont appelés Talapoins, sont logés dans des cloîtres et des cellules, auprès des temples. Ils ne sortent presque jamais de leurs monastères, que pour demander l'aumône ; ils la demandent sans parler, et se contentent de présenter leur corbeille. Le peuple, qui sait qu'ils ne possèdent aucun bien, qu'ils vivent très-sobrement, et qu'ils distribuent aux pauvres ce qu'ils ont de superflu, leur prodigue ses charités. Leur vie est fort austère ; leur habit, fait de toile jaune, est plus modeste que celui des laïques ; ils peuvent le quitter lorsqu'il leur plaît, abdiquer la pré-

trise, et se marier. La science des plus habiles se réduit à entendre la langue des savants, qu'ils appellent le Bali, et à avoir l'intelligence de certains mystères impies ou fabuleux, qu'ils tiennent forts secrets. Quand les missionnaires ont voulu parler de la religion avec ceux qui passaient pour leurs plus grands docteurs, au lieu de répondre, ils les ont renvoyés aux livres qu'ils révèrent comme des livres divins, et qui ne sont qu'un recueil de contes et de fables ridicules. La métempsycose est un des points de leur loi sur lequel ils sont le plus scrupuleux. Ils ne font jamais aucun sacrifice sanglant; et le peuple, prévenu de la même erreur, n'offre aux idoles que du fruit, du riz et des étoffes. On laisse quelque temps ces offrandes sur les autels; ensuite elles servent aux Talapoins, ou à la décoration des temples. Les Siamois ajoutent à ces superstitions, d'autres erreurs si absurdes, que je crois devoir les passer sous silence.

Mais malgré ces oblations, multipliées chaque jour, malgré les marques extérieures de respect, de dévotion et de confiance, qu'ils donnent à ces Dieux de bois et de brique, les Siamois paraissent peu persuadés de la vérité de leur religion; ils n'en parlent qu'avec indifférence et avec doute. Ils n'ont aucun zèle pour s'en instruire, ni dans les assemblées, ni en particulier. Tout leur culte consiste dans des cérémonies superstitieuses,

Qaund on leur démontre la grossiéreté et le ridicule de l'idolâtrie, ils répondent qu'ils honorent un Dieu, souverain seigneur du ciel et de la terre; qu'ils n'attendent aucun bien, ni aucun secours des statues; mais qu'ils les ont érigées pour consacrer la mémoire des grands hommes qui ont saintement observé leur loi, afin que la vue de ces religieux monuments les porte à imiter les vertus de ceux qu'ils représentent. Ils ajoutent qu'en cela, ils ne sont pas plus idolâtres que les chrétiens, qui exposent les images de leurs saints à la vénération des peuples; mais ni dans leurs prières, ni dans leurs sacrifices, ni dans leurs livres, il n'est fait aucune mention du premier être. Ils n'invoquent que leurs idoles; c'est à elles seules qu'ils demandent la santé, une longue vie et le succès de leurs affaires. Ainsi, cette réponse qu'ils ont depuis peu empruntée des chrétiens, ne justifie pas leur idolâtrie, et les fait tomber dans des contradictions évidentes. D'un côté, ils protestent qu'ils reconnaissent et adorent un seul Dieu souverain, et de l'autre, ils tiennent que toutes les religions sont agréables aux Dieux, qui se plaisent à être honorés par des cultes différents et même opposés; et que leurs adorateurs, les uns par des voies plus courtes et plus faciles, les autres par des voies plus longues et plus difficiles, à la fin arriveront à la parfaite béatitude. Les prêtres, les princes, le peuple, les docteurs, tous

donnent dans ces égarements. De là vient que les chrétiens, les mahométans, les païens, exercent librement leur religion dans la capitale du royaume et sous les yeux de la cour. On n'en défend aucune, pourvu qu'elle n'attaque point les lois du gouvernement. La politique favorise cette tolérance ; la liberté qu'on laisse à chacun de vivre comme il lui plaît, attire un grand nombre d'étrangers. Ils y apportent des marchandises ; ils font débiter celles du pays ; ils y établissent leur commerce, et y perfectionnent les arts. Ces établissements augmentent les revenus du roi et les richesses de l'état. Cette diversité de religions ne cause nul trouble, parce que chacun peut suivre, prendre ou quitter celle qui lui plaît, personne n'est en droit de combattre, ni de mépriser celle d'autrui.

Cette indifférence pour toutes les religions met le plus grand obstacle à la conversion des Siamois; quand on leur explique les vérités et les lois du christianisme, ils les trouvent très-belles, et ne les contredisent point : mais c'est un sentiment téméraire, disent-ils, de soutenir que votre religion est la seule qui puisse plaire aux Dieux; les Dieux lisent dans le cœur des hommes, ils voient bien que chacun dans sa secte, a intention de leur rendre l'honneur le plus parfait et le culte le plus saint : comment n'en seraient-ils pas contents? l'ignorance, ou pour mieux dire, le peu d'attention à l'unité de Dieu, les a jetés dans

cette pernicieuse opinion, qui les rend insensibles à toutes les instructions qu'on peut leur donner.

Telle était la tolérance des religions à Siam, lorsque les vicaires apostoliques y arrivèrent; mais dans la suite les Talapoins, voyant que par le zèle des missionnaires, le christianisme faisait des progrès considérables, ont apréhendé qu'à la fin on n'abandonnât entièrement le culte des idoles, et qu'on ne leur retranchât les aumônes. Ils ont tâché de décrier cette nouvelle religion parmi le peuple, ils ont fait craindre à la cour qu'elle ne causât quelque changement dans l'état. La révolution arrivée en 1698, leur a fourni des raisons spécieuses, pour rendre leurs calomnies vraisemblables; ils sont venus à bout d'obtenir du roi des défenses de prêcher l'évangile à ses sujets, et les ouvriers évangéliques ont souvent été cruellement persécutés, comme nous dirons.

Pour ce qui regarde l'âme de l'homme, les Siamois sont persuadés qu'elle ne meurt point avec le corps; de là vient que chacun vit avec épargne pour amasser de l'argent, qu'il cache le plus secrètement qu'il peut, afin que son âme puisse s'en servir au besoin quand elle sera errante, après s'être séparée de son corps. Cette folle opinion dérobe à l'état des sommes immenses; les princes et les grands seigneurs font élever des pyramides, sous lesquelles ils entérrent leurs trésors pour

l'autre vie, et quoiqu'ils croient que le plus énorme sacrilége qu'on puisse commettre, c'est de voler l'argent des morts, néanmoins pour plus grande sûreté, on commet des Talapoins à la garde de ces dépôts sacrés.

La métempsycose dont ils sont si entétés qu'ils la regardent comme le fondement de leur religion, a donné cours à une autre opinion qui n'est pas moins extravagante que celle dont je viens de parler; ils croient que les âmes ayant passé successivement par les corps d'un certain nombre d'hommes ou d'animaux, elles ne sont plus unies qu'à des corps aériens qu'elles transportent dans les lieux les plus éloignés avec une vitesse égale à celle de la pènsée, et que par cette agilité elles acquièrent le pouvoir de conduire toutes choses dans le monde : mais qu'après qu'elles ont rempli ce pénible ministère, pendant quelques siècles, elles sont anéanties par l'excès de leur mérite. Les plus habiles Talapoins disent que par cet anéantissement, on entend qu'elles sont absorbées dans l'immensité de l'être infini, pour y jouir éternellement d'un plein et parfait repos, et qu'alors par rapport à ce monde, elles sont comme si elles n'étaient plus, à mesure que les unes vont se perdre dans cet abîme de perfection et de félicité; d'autres âmes épurées et divinisées leur succèdent dans l'administration universelle des choses humaines : ainsi par un enchaînement de trans-

migrations, le monde est toujours gouverné par les âmes des ancêtres.

C'est cette persuasion insensée qui a porté les Siamois, les Chinois et tous les peuples Indiens à dresser des temples, des chapelles et des autels aux ancêtres, à y placer leur cartouches avec ces mots : *le siége de l'ame de N.* ; à les invoquer, à leur faire des offrandes et des sacrifices, pour obtenir les prospérités de cette vie, ou pour les remercier des faveurs qu'ils s'imaginent avoir obtenues par leur secours.

Pour se rendre favorables les âmes de leurs pères, ils rendent les funérailles aussi magnifiques qu'ils le peuvent. Ils embaument le corps des personnes considérables, et les gardent quelquefois des années entières, pour faire les préparatifs funèbres. Ils élèvent plusieurs tours carrées, construites de bambous, et revêtues, au dehors, de gros papier dont les couleurs sont mêlées avec des nuances fort variées et très-agréables. Le faîte de ces tours est chargé de feux d'artifice. On dresse un bûcher, où les bois précieux et les aromates ne sont point épargnés. Tout étant prêt pour la cérémonie, au jour marqué, une troupe de Talapoins se rend au lieu des funérailles ; les autres vont enlever le corps, le portent dans un cercueil doré, et surmonté d'une pyramide embellie d'ouvrages de menuiserie surdorés : assez souvent

on le conduit dans un bateau doré. Dès que le corps est arrivé, on le tire du cercueil, on l'étend sur le bûcher, et tandis que les flammes le consument, les Talapoins tournent autour du bûcher. Les feux d'artifices jouent, les instruments de musique forment un concert lugubre. Quand tout est dévoré par le feu, on recueille les cendres qu'on va enterrer sous la pyramide, qui couvre le trésor que le défunt y a mis en réserve.

Quelque difficile que parût la conversion d'un peuple persuadé que toutes les religions mènent au salut éternel, et si attaché aux cérémonies pompeuses de sa superstition, M. de Berithe, comptant sur la miséricorde de Dieu et sur la puissance de sa grâce, ne désespérait pas que la lumière de l'évangile n'éclairât plusieurs Siamois. Il demandait à Dieu leur conversion, par des prières et par des larmes continuelles, et cherchait les occasions de les voir et de les instruire. Sa charité le conduisait chez les malades et chez les prisonniers. Il soulageait leur misère par des aumônes, les consolait dans leurs souffrances, les exhortait à croire et à recourir au Dieu véritable créateur du ciel et de la terre, et à J. C., rédempteur des hommes, par lequel, seul, ils pouvaient obtenir la délivrance de leurs maux. Les missionnaires partageaient avec le prélat ces soins charitables; ils distribuaient des remèdes qu'ils avaient apportés de l'Europe, et quand ils étaient

appelés pour des enfants malades, et qu'ils les voyaient moribonds, ils les baptisaient, et leur procuraient la vie éternelle.

Ces saintes occupations n'empêchaient pas M. de Berithe de prendre les mesures les plus justes pour le succès de sa mission. Dans la conduite des églises nouvellement établies, ou de celles qu'on pourrait établir, et dans l'ordination des Indiens, il voyait de grandes difficultés qu'il n'avait pu découvrir que sur les lieux. Il savait que les moindres fautes dans les commencements, ont toujours des conséquences dangereuses; que rien n'est si pernicieux que d'introduire dans un pays des abus avec la religion; que la coutume, dans la suite des temps, leur donne force de loi, et qu'il est impossible de les corriger. Ces réflexions lui faisaient sentir la nécessité d'obtenir de la sacrée congrégation et du pape, la décision des difficultés importantes qui l'embarrassaient, afin qu'il pût régler toutes choses selon l'esprit de l'église; que chacun fût obligé de se soumettre à des décisions émanées d'une autorité supérieure, et que l'uniformité fût observée en tout.

D'ailleurs, les ordres qui avaient été envoyés de Lisbonne à Goa, et l'aversion que les Portugais faisaient éclater en toute occasion contre les Français, lui faisaient justement appréhender que les évêques et leurs missionnaires ne tombassent entre les mains de cette nation, et qu'elle ne leur ôtât la

liberté de récevoir des lettres d'Europe, et même d'écrire à Rome. Il était déjà surpris que, depuis son arrivée à Siam, on ne lui eût rendu aucune lettre, quoique selon les apparences, plusieurs personnes avec lesquelles il avait pris des liaisons pendant son voyage, et qui avaient bien voulu être ses correspondants, lui en eussent envoyées, et écrites de plus d'un endroit. Il craignait encore que les Portugais n'eussent porté à Rome, des plaintes contre lui et contre ses missionnaires, pour les faire rappeler. Il voyait que le nombre des missionnaires Français n'était pas suffisant pour instruire les Indiens qu'on destinerait à la cléricature, et pour remplir les autres fonctions indispensables de la mission; qu'il fallait nécessairement attirer de France de nouveaux ouvriers évangéliques, capables de remplir ces emplois, et obtenir de la charité des fidèles, des secours abondants, pour pouvoir soutenir lés dépenses qu'on serait obligé de faire. Enfin il était de la dernière conséquence pour la mission, de demander au Saint Père qu'il voulût bien étendre l'administration des vicaires apostoliques sur les royaumes de Siam, de Pegou, de Camboge, de Chiampa, de Laos, sur les îles et les contrées voisines. Ces raisons firent prendre la résolution de renvoyer un missionnaire en Europe; M. de Bourges, que son mérite éleva dans la suite à l'épiscopat, parut à M. de Berithe, le sujet le plus propre à

faire réussir tant d'affaires si épineuses. Il n'était pas encore de retour de Tenasserim, où il avait été envoyé pour tâcher d'apprendre des nouvelles de M. d'Héliopolis; mais on ne doutait point que cet humble missionnaire n'acceptât sans répugnance cette pénible commission. Il n'y avait pas un an qu'il avait fait le trajet de l'Europe aux Indes; il fallait retourner en Europe, revenir aux Indes par l'Océan, et faire plus de dix mille lieues : mais l'obéissance ne refuse rien. La charité souffre et surmonte tout. On se tenait si assuré du consentement de M. de Bourges, que M. de Berithe étant sur son départ pour la Chine, fit toutes les dépêches et les lettres dont il devait être porteur, afin qu'il pût profiter de la première occasion de se mettre en mer. Il fallut attendre assez long-temps.

XXVIII.

M. de Berithe ayant pris la résolution d'envoyer M. de Bourges à Rome, part pour la Chine.

Ce prélat ayant donné tous ses ordres, prit congé des Conchinchinois, dans le mois de juillet 1663, et partit pour la Chine avec deux missionnaires, dans un vaisseau qui faisait voile pour Canton. Ils comptaient y aborder en trois semaines de navigation; mais ils furent battus pendant trente jours, d'une tempête si violente, qu'à la fin il fallut s'abandonner au gré du vent, qui les jeta vers les côtes du royaume de Camboge, où leur vaisseau se mit à l'ancre,

l'ancre ; quoiqu'ils ne fussent éloignés de la terre que de trois lieues, la violence du vent et de la mer ne leur permettait ni d'aller, ni d'en tirer aucun secours. La chaloupe qu'on hasarda d'y envoyer fut brisée en abordant, et ceux qui la conduisaient, ne se sauvèrent que par une espèce de miracle; cependant le vaisseau faisait eau de toutes parts. Le danger ne pouvait être plus pressant; pendant deux jours et deux nuits on craignit à chaque moment de couler à fond. Dans cette extrémité n'ayant point de nouvelles de la chaloupe, le capitaine du vaisseau et un missionnaire se hasardèrent sur un esquif ; malgré la fureur des flots, ils allèrent heureusement á bord, et par le secours de deux barques siamoises, qui arrivèrent en même temps en côtoyant, et des habitants du pays, ils tirèrent M. de Berithe et tous ceux qui se trouvaient dans le vaisseau, du péril extrême où ils étaient.

Ce qui nous paraît un malheur est quelquefois une grâce de la providence. L'Empereur Tartare qui avait envahi la Chine, en avait fait fermer tous les ports, et défendu sous les plus rigoureuses peines d'y laisser entrer ni d'en laisser sortir aucun navire; cette défense et les orages si fréquents sur la mer de la Chine auraient rendu presqu'inévitable la perte du vaisseau qui portait M. de Berithe, s'il eût pu avancer jusqu'au côtes de ce vaste empire ; ainsi un temps

favorable aurait fait périr ce prélat, et une tempéte le sauva. La protection particulière de Dieu fut encore plus clairement marquée par le lieu où la tempête le jeta. Les vaisseaux qui sont surpris par les orages sur la mer, qu'il traversait, sont ordinairement poussés dans le golfe de la Cochinchine, et Dieu l'éloigna de ce royaume pour ne pas l'exposer à la persécution qui s'y était élevée contre les chrétiens, et qui n'était pas encore venue à sa connaissance.

Cependant ce voyage ne fut pas entièrement inutile; parmi quarante Portugais qui étaient dans le vaisseau, il s'en trouva quelques-uns, qui, alarmés du péril, troublés par les remords de leur conscience, frappés de la crainte de la mort et des jugements de Dieu, touchés de la piété des missionnaires et de leurs soins charitables, déclarèrent publiquement les circonstances de la conspiration qu'on avaite faite à Siam, dans leur camp contre la vie de M. de Berithe; ils lui en témoignèrent un sincère repentir, et promirent qu'à leur retour ils inspireraient à leurs compatriotes les sentiments d'estime et de respect que méritaient un si digne ministre de l'évangile et ses missionnaires. Cet aveu ne fit que trop prévoir que l'animosité et la jalousie des Portugais se porteraient aux dernières extrémités; pour détruire la mission, ils ne tardèrent pas long-temps à faire sentir aux missionnaires les effets de leur haine.

XXIX.

Retour de M. de Berithe à Siam, où il est en danger d'être enlevé par les Portugais.

M. de Berithe échappé du naufrage retourna par terre à Siam; il n'y arriva qu'environ deux mois après qu'il en était parti; pour se mettre plus en sûreté, et plus à portée d'instruire les Cochinchinois, il alla se loger dans leur camp. Les Portugais qui s'étaient flattés qu'il ne paraîtrait plus à Siam, furent très-irrités de son retour; et pour ne pas lui donner le loisir de s'y établir, peu touchés des maux qu'il avait soufferts sur la mer, du danger qu'il avait couru et de la nécessité qui l'avait contraint de revenir sur ses pas, ils prirent la résolution de se saisir de sa personne et de l'envoyer en Portugal. Un fidalque (1) nouvellement arrivé de Lisbonne, et qui se disait parent du roi, se chargea de l'exécution. Un jour de dimanche sur le soir, il se rendit à la maison de M. de Berithe, avec une nombreuse escorte, et affectant des airs audacieux: Qu'on avertisse, dit-il, l'évêque que je veux lui parler. M. de Berithe averti alla avec deux missionnaires le trouver dans la salle, où il se promenait, l'aborda avec politesse, le remercia de l'honneur qu'il lui faisait de le visiter et le pria de s'asseoir. «Ce n'est pas pour faire une vi-

(1) *Fidalque*, gentilhomme Portugais.

site, lui répondit brusquement le fidalque ; que je suis venu ; je viens pour vous sommer de me montrer la permission que le roi, mon maître, vous a donnée de venir aux Indes, et si vous y êtes venu sans son ordre, je vais dans le moment vous faire saisir avec vos prétendus missionnaires et vous conduire aux pieds de son trône ». Sourd à toutes les raisons que M. de Berithe lui alléguait, il l'eût infailliblement enlevé par violence ; mais les Cochinchinois, avertis de l'insulte que les Portugais faisaient chez eux à un évêque destiné pour leur nation, coururent aux armes, entrèrent en foule le sabre à la main dans la salle où était le fidalque, leur capitaine le saisit à la gorge, le menaça de lui trancher la tête et le chassa. Si M. de Berithe n'eût arrêté l'emportement des Cochinchinois, ils auraient taillé en pièces le fidalque et tous ceux qui l'accompagnaient ; les Portugais ayant manqué leur coup, gagnèrent leur bateau avec précipitation et se retirèrent. Cette affaire pensa avoir des suites fâcheuses ; on rapporta aux Cochinchinois que le fidalque piqué de l'affront et des rudes traitements qu'on lui avait faits, avait juré qu'il irait brûler le camp des Cochinchinois. Ceux-ci à l'insu de M. de Berithe, irrités de ces menaces, armèrent deux galères, que le roi de Siam leur avait confiées, et descendirent par la rivière au camp des Portugais, passèrent et repassèrent trois ou quatre fois, en les

défiant d'en venir aux mains, par des cris et des huées selon la coutume du pays. Les Portugais saisis de frayeur n'osèrent paraître; le fidalque se déroba secrètement et disparut. Depuis cette aventure, on ne l'a plus vu à Siam.

Il n'est point de nation dans les Indes plus courageuse et plus emportée que le sont les Cochinchinois; le capitaine hollandais qui les connaissait depuis long-temps, et qui ne voulut point se mêler de cette affaire, avertit les Portugais qu'il était à craindre que les Cochinchinois qui avaient beaucoup de soldats parmi eux, ne vinssent quelque nuit les massacrer tous dans leurs maisons. M. de Berithe, informé de tout ce qui se passait, se servit de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit des Cochinchinois, pour modérer leur colère, et par ses remontrances et par ses prières il les appaisa; mais un service si important rendu aux Portugais, ne les rendit pas plus favorables au prélat; ils le traitaient de janséniste, ne parlaient que d'enlèvements, de chaines, de prisons, d'inquisition contre tous les prêtres français, qui étaient venus aux Indes sans la permission du roi de Portugal.

Ces insultes réitérées firent sentir encore plus fortement la nécessité d'envoyer M. de Bourges à Rome. Il partit de Siam, le 14 octobre 1663, sur un vaisseau anglais qui faisait voile pour Madras. (1) Là il s'embar-

(1) Madras, ville qui appartient à la compagnie d'Angleterre.

qua sur un autre vaisseau anglais, et n'arriva en Angleterre que le 20 juillet 1665; étant à Londres, il eut l'honneur d'être présenté à la reine mère et à monsieur le duc d'Yorck. Ce prince voulut le présenter lui-même au roi; comblé des marques de bonté et d'estime que lui donnèrent toute la maison royale et plusieurs seigneurs de la cour, il alla à Gravesinde, s'embarquer pour Dieppe, de là vint à Paris et se hâta de se rendre à Rome, pour exécuter les ordres de M. de Berithe.

X X X.

M. de Berithe donne la confirmation. On lui en fait un crime.

Les Jésuites et les Dominicains qui conduisaient deux paroisses, prièrent ce prélat de donner la confirmation, qu'aucun évêque n'avait jamais donnée dans Siam; il leur répondit qu'il la donnerait à des Cochinchinois, ses ouailles, dès qu'ils seraient préparés à la recevoir, et qu'il ne refuserait pas les chrétiens des autres nations, qui lui seraient présentés par leurs pasteurs; mais il n'eut pas plutôt fait cette fonction épiscopale, qu'on lui en fit un crime; on publia hautement qu'il avait encouru les censures, qu'il était excommunié pour avoir conféré ce sacrement dans un lieu qui n'était point soumis à sa jurisdiction. Tout ce que M. de Berithe put dire pour prouver qu'il était en droit d'administrer ses propres

ouailles, dans un pays qui ne dépendait d'aucun évêque, n'arrêta pas les poursuites de ses accusateurs; l'affaire fut portée à Rome, et ne fut décidée que le 20 décembre 1668, après une délibération de la Propagande. Le pape approuva et confirma toutes les fonctions que M. de Berithe et ses missionnaires avaient faites à Siam, et pour prévenir de pareilles accusations, le 7 mars 1669, sa Sainteté permit à monsieur d'Héliopolis (quand la nécessité ou l'utilité de l'église le demandeait), de faire toutes les fonctions épiscopales hors de l'Europe, dans tous les lieux qui ne seraient pas soumis à la domination des princes catholiques.

Avant de partir pour la Chine, monsieur de Berithe avait écrit aux missionnaires de la Cochinchine, pour leur apprendre son arrivée à Siam et pour leur témoigner le désir qu'il avait d'aller partager leurs travaux. Peu de temps après son retour, il reçut des réponses pleines de politesse du supérieur des jésuites qui était Français et de deux autres missionnaires aussi jésuites; ils accompagnèrent leurs lettres de quelques présents, entr'autres d'un sabre dont on s'était servi pour couper la tête à un martyr, d'une natte et d'un linge arrosés du sang de deux autres martyrs. Les révérends pères faisaient au prélat un triste détail des misères et des tourments que souffraient les chrétiens, et lui représentaient que son entrée dans la Co-

chinchine et l'éclat de sa dignité, qu'on ne pourrait cacher, irriterait encore davantage les ennemis de la religion, ferait peut-être exiler tous les missionnaires, et rendrait infailliblement la persécution plus sanglante; ils lui conseillaient d'envoyer seulement un de ses ecclésiastiques travesti, qui verrait l'état des choses et sur son rapport, sa prudence prendrait les mesures qu'elle jugerait les plus convenables.

Monsieur de Berithe pénétré de la plus vive douleur par le récit si touchant que lui faisaient ces révérends pères, des tourments que souffraient les confesseurs Cochinchinois, eût bien voulu apprendre à ces généreux néophites, par ses paroles et par son exemple, à souffrir et à mourir pour Jésus-Christ; mais il crut qu'il devait suivre les avis qu'il venait de recevoir.

XXXI.

Arrivée de M. d'Héliopolis à Siam.

Dans cette pensée, il prit la résolution d'y envoyer monsieur Chevreuil; mais il ne trouva l'occasion de s'embarquer que dans le mois de juin de l'année, comme nous verrons. Le mauvais succès du voyage entrepris pour la Chine, que l'invasion des Tartares rendait inaccessible et les animosités des Portugais avaient jeté monsieur de Berithe et ses missionnaires dans une mortelle affliction. Dieu voulut les consoler le 27 janvier 1664,

par l'arrivée de monsieur d'Héliopolis ; il était parti de Marseille le 2 janvier 1662 accompagné de cinq missionnaires et d'un gentilhomme de Champagne, d'une grande piété, nommé monsieur de Froissy de Chamesson, qui, quoique laïque, s'était consacré à la mission. Messieurs Périgot, de Naurole, Danville et Chevreau étaient morts des fatigues du voyage ; monsieur Laneau, qui fut évêque de Métellopolis, et monsieur de Chamesson, restaient seuls de la suite du prélat. Quelle fut la joie des deux vicaires apostoliques et des missionnaires, de se voir réunis contre leur attente dans un même lieu, par un pur effet de la providence ! Ils lui en rendirent mille actions de grâces, et s'animèrent mutuellement à répondre aux desseins de Dieu sur eux.

En les voyant arriver ainsi les uns après les autres à Siam, il n'est personne qui n'eût jugé qu'ils s'y étaient donné rendez-vous ; cependant il est très-vrai qu'aucun d'eux n'avait formé le dessein d'y aller. M. de Berithe n'alla à Ispahan que pour tâcher de pénétrer directement à la Chine, par la Perse et par la Tartarie ; les deux autres évêques comptaient de se rendre du golfe persique aux lieux de leurs missions, dans lesquels Siam n'étaient point compris ; mais Dieu voulut les y assembler et les y arrêter pour convertir par leur ministère plusieurs

Siamois, et pour procurer dans ce royaume de grands avantages à la mission.

XXXII.

Description du Monastère des trois églises en Arménie.

Monsieur d'Héliopolis avait pris sa route par l'Arménie, je ne crois pas devoir passer sous silence ce qu'il y découvrit touchant la religion ; voici le précis de ce qu'il en raconte dans son journal manuscrit : « Le 5 » de juin 1662, nous découvrîmes le mont » Massis ou Ararat, dont le sommet tou- » jours couvert de neige et ordinairement » caché dans les nues, est environné de pré- » cipices qui le rendent inaccessible ; le 6 sur » le soir, nous entendîmes sonner des cloches, » ce qui nous consola extrêmement. Depuis » notre départ de Marseille nous n'en avions » point entendu ; c'étaient les cloches du monas- » tère de saint-Grégoire l'Illuminateur, qu'on » nomme aussi le monastère des trois églises, » où nous arrivâmes bientôt. Un évêque » natif d'Arménie, et très-bon catholique, » nommé Oskam, accompagné d'un religieux » polonais nommé Stéphanos, grand schis- » matique, vint nous recevoir à la porte ; » le père Stéphanos nous fit un compliment » en latin, et nous conduisit dans une grande » chambre voûtée, ornée de belles niches, » et d'une estrade couverte de deux grands

» tapis; les fenêtres, au lieu de vitres, étaient » garnies d'ouvrages de menuiserie percés à » jour. Le lendemain le patriarche arriva; » après le souper nous allâmes le saluer dans son » appartement, il en sortit et s'avança dans un » grand vestibule pour nous recevoir; il nous » introduisit dans sa chambre et nous fit as- » seoir; tandis que tous les prêtres et les » évêques même qui l'accompagnaient, de- » meurèrent debout. Le père Stéphanos nous » servit d'interprète, le patriarche nous té- » moigna fort obligeamment la joie que lui » causait notre heureuse arrivée, s'informa » de la longueur, des fatigues et des dangers » de notre voyage, de la situation où se » trouvaient les affaires de l'Europe, et de » l'état de l'église. Après un court entretien, » il se leva pour aller à l'office, et nous » fûmes reconduits à notre appartement.

» Le vendredi nous voulûmes manger avec » les religieux, pour être témoins de l'aus- » térité de leurs jeûnes. Leurs tables sont » des murailles d'environ deux pieds et de- » mi de hauteur, couvertes de tablettes de » pierre de taille fort polies, sur lesquelles » les religieux mangent sans nappes et sans » serviettes. La chaire du patriarche est » carrée, bâtie de pierres de taille et » couverte d'un dôme soutenu par quatre » colonnes; à chaque côté il y a une table un » peu plus basse que celle du patriarche, » qui est destinée pour les évêques. Nous

» fûmes placés au haut d'une de ces tables.
» D'abord, le patriarche fit la bénédiction
» de la table et de quelques pains qu'il prit
» entre ses mains, les rompit, en retint un
» peu pour lui, et le reste fut distribué à la
» communauté. Nous avions demandé d'être
» traités comme les religieux; on nous servit
» comme au patriarche deux plats de fèves,
» des olives et des asperges, le tout sans
» huile et sans beurre, et des herbes vertes,
» et pour boisson de l'eau à la glace.

» Nous considérions avec étonnement la
» frugalité et la sobriété de ces religieux,
» qui ne font qu'un seul repas les jours de
» jeûne; ils ont trois carêmes, le premier
» de quarante-huit jours avant Pâques, le
» second de trente jours après la Pentecôte,
» le troisième de quarante-six jours avant
» Noël; ces trois carêmes étaient observés
» dans les premiers siècles par les églises de
» l'Orient; ces religieux sont de l'ordre de
» S.t-Antoine, leur habit est peu différent
» de celui de nos hermites, ils portent tou-
» jours un rude cilice, leurs offices sont fort
» longs, ils disent vêpres et complies après le
» concher du soleil, laudes une heure après,
» matines à minuit; elles durent de quatre à
» cinq heures. Leur cloître est bien bâti,
» c'est un grand carré; leurs cellules sont
» fort petites, toutes rangées d'un côté; de
» l'autre on voit des cellules toutes semblables
» où logent environ quarante pensionnaires

» auxquels ils apprennent à lire, à écrire, à
» chanter le pseautier par cœur; c'est là
» toute leur science. Les religieux qui sont
» élevés à la dignite d'évêque, ou même de
» patriarche, ne changent ni d'habits ni de
» manière de vivre.

» Des trois églises qui ont donné le nom
» à ce monastère, la principale est dédiée
» à S.t-Grégoire l'Illuminateur; on voit au
» milieu de la nef, un dôme soutenu par
» quatre gros piliers, et sous ce dôme une
» table en forme d'autel qu'ils appellent en
» leur langue *Cemoisin*, c'est-à-dire, des-
» cente du Fils unique, parce que Jésus-
» Christ apparut dans ce lieu à S.t-Grégoire,
» et lui révéla que c'était dans ce même lieu
» que Noé avait fait son premier sacrifice
» après le déluge, et lui fit voir en forme
» de feu, l'église qu'il voulait qu'on y bâtit.
» Les Arméniens vont avec grande dévotion
» baiser cet autel. La seconde église est dé-
» diée à S.te-Caiane, et la troisième à S.t-
» Empsime. Dans chacune, il n'y a qu'un
» autel fort propre; on ne célèbre la messe que
» les dimanches, les fêtes et les samedis, et
» on n'en célèbre qu'une ces jours-là.

» Le Patriarche est seigneur spirituel et
» temporel d'un bourg voisin qui était autre-
» fois une fameuse ville métropolitaine, nom-
» mée Vaharchabat. Celui-ci est le seul
» véritable patriarche de toute l'Arménie
» les autres n'en ont que le nom. Son pouvoir

» est si grand, qu'il peut dépouiller les évêques
» et les archevêques de leurs bénéfices; lui
» seul les crée tous; mais le clergé et le
» peuple les lui présentent. Il peut même se
» choisir un successeur, que les évêques
» confirment. Il a cent cinquante suffragants,
» tant évêques qu'archevêques: celui d'Agfad,
» qui est aussi évêque de Téflis, a plus de
» trois cents villes ou villages sous sa juris-
» diction.

» Comme ce monastère a été de tout temps
» le centre de l'église arménienne, nous avons
» été curieux d'y apprendre comment et en
» quel temps les Arméniens ont été éclairés
» des lumières de la foi. Voici quelle est leur
» tradition : Quoique la foi chrétienne eût
» été prêchée en Arménie dès les premiers
» siècles de l'église, elle n'y avait pas fait
» beaucoup de progrès jusqu'au commence-
» ment du quatrième. Alors un chrétien,
» nommé Grégoire, soldat du roi Tiridate,
» refusa d'assister à un sacrifice que ce prince
» offrait à ses Dieux, en action de grâces
» d'une victoire qu'il avait remportée sur les
» Perses. Ce refus attira à l'adorateur de
» J.-C. une cruelle persécution; mais les
» tourments qu'on lui fit souffrir, ne purent
» ébranler sa foi; le roi irrité de sa constance
» invincible, le fit jeter dans une affreuse
» prison, où il souffrit pendant treize ans un
» martyre continuel.

» Vers ce même temps, S.te-Caïane qui

» était de la famille de l'empereur Claude,
» poursuivie par Dioclétien qui était épris
» de sa beauté, vint se réfugier en Arménie
» avec S.te-Empsime (1), et trente-trois
» autres vierges consacrées à J.-C.; mais
» Caïane trouva dans Tiridate un autre
» Dioclétien, qui, n'ayant pu la séduire, la
» fit cruellement martyriser avec toutes ses
» compagnes.

XXXIII.

Tradition des Arméniens sur l'établissement du Christianisme dans leur pays.

« Dieu ne laissa pas long-temps ce crime
» impuni. Tiridate fut frappé d'une aliénation
» d'esprit, peu différente de celle dont Dieu
» punit l'orgueil de Nabuchodonosor. La sœur
» de ce prince, qui ne pouvait se consoler
» du triste état où elle voyait son frère,
» apprit par une révélation, que le seul
» moyen de le guérir était de tirer Grégoire
» de prison; la princesse l'en fit tirer dès le
» même jour, et quoique Grégoire ne fût
» que laïque, qu'il fût même marié, il com-
» mença à prêcher publiquement J.-C.
» Trente jours après son élargissement, il
» guérit le roi, l'instruisit des vérités du chris-
» tianisme et le baptisa un mois après sa
» guérison. Ce miracle et cette conversion

(1) Le Martyrologe romain fait mention de sainte Empsime et Ripsime, et de ses compagnes, le 27 de septembre, et de saint Grégoire, le 29.

» inspirèrent à un très-grand nombre de
» personnes le désir de demander le baptême.
» Grégoire voulant procurer à cette église
» naissante, des prêtres et des évêques, partit
» en diligence pour Césarée. L'évêque de
» cette ville était déjà informé de ce que
» Dieu avait fait par son ministère ; malgré
» sa résistance, le prélat lui conféra tous
» les ordres, le sacra évêque et le renvoya
» en Arménie. Ce nouvel apôtre continua de
» prêcher la foi, et convertit une multitude
» innombrable d'idolâtres. La tradition du
» pays est que Tiridate, sachant la conversion
» du grand Constantin, alla à Rome accom-
» pagné de Grégoire et d'une nombreuse
» suite de seigneurs Arméniens, y rencontra
» ce pieux empereur qui le combla d'honneurs
» et de présents, et le Pape créa Grégoire
» patriarche d'Arménie et son vicaire aposto-
» lique dans tout l'orient. Quoi qu'il en soit
» de ce voyage, que le silence des annales
» ecclésiatiques rend fort incertain, il est
» constant que St.-Grégoire répandit la lu-
» mière de la foi dans toute l'Arménie, et y
» fonda une église très-sainte et très-floris-
» sante ; mais depuis plusieurs siècles, elle
» est malheureusement tombée dans le schisme
» et dans l'hérésie. Les Arméniens ne recon-
» naissent point le Pape pour chef de l'église ;
» ils confondent la nature humaine avec la
» divine en J.-C. ; ils croient que le St.-
» Esprit ne procède que du Père ; ils cano-

» nisent Dioscore et anathématisent tous les
» ans St.-Léon. Le patriarche, les évêques
» et tous les religieux du monastère des
» trois églises sont infectés de ces erreurs.
» Le seul évêque Oskam est catholique :
» ainsi ce fameux monastère, autrefois l'école
» de la foi et de la piété, est devenu le siége
» du schisme, de l'hérésie et de l'ignorance ;
» de là vient que dans leurs jeûnes, leurs
» mortifications et leurs longues oraisons, ces
» religieux n'ont rien d'intérieur ; point de
» spiritualité ; ils font stupidement tous leurs
» exercices, par coutume ; et comme un tra-
» vail auquel l'âme a peu de part. Hors de
» l'église, on ne peut trouver que l'écorce des
» vertus chrétiennes.

XXXIV.

Province de Dominicains en Arménie, qui y conservent la foi catholique.

« Du monstère des trois églises, nous al-
» lâmes à Nachevan. L'évêque de cette ville
» est de l'ordre de St.-Dominique ; depuis
» trois cents ans, tous ses prédécesseurs ont
» été de ce savant et saint ordre; les Turcs
» ont ruiné son église, et l'ont obligé d'aller
» faire sa résidence, dans un village appelé
» Abrener, qui est à six lieues de Nachevan.
» Nous quittâmes notre caravane pour aller
» visiter ce prélat ; il nous reçut avec une
» joie, un empressement et une charité que
» je ne saurais exprimer : le supérieur et

» tous les religieux nous comblèrent d'honné-
» tetés. Ils ont onze résidences, desservent
» onze paroisses, et entretiennent quatre mis-
» sionnaires dans d'autres lieux.

» Depuis plus de trois siècles, ces catholiques
» se conservent dans ce pays, par les soins
» charitables de ces religieux, malgré les
» avanies que leur font les mahométans et les
» hérétiques. Ils furent convertis à la foi
» catholique par un religieux de l'ordre de
» St-Basile, nommé Jean, qui était évêque
» de Chavna. Ce religieux, pressé intérieure-
» ment par la grâce de se réunir à l'église
» romaine, mère et centre de toutes les églises
» du monde, alla conférer sur cette affaire si
» importante avec Barthélemi, évêque de
» Maraga, à qui son érudition et l'austérité
» de sa vie donnaient une grande autorité sur
» l'esprit de tous les autres religieux; ces
» deux prélats persuadèrent, sans beaucoup
» de peine, à leurs frères la nécessité de
» reconnaître le Pape pour chef de l'église
» et pour vicaire de J.-C., et ramenèrent
» à l'unité de la foi un nombre assez consi-
» dérable de schismatiques. Barthélemi étant
» mort en odeur de sainteté, Jean alla à
» Rome, et laissa ses religieux sous la conduite
» de deux missionnaires dominicains; Jean
» mourut dans ce voyage, et ses religieux,
» peu de temps après, obtinrent du Pape la
» permission de prendre l'habit et la règle
» de St.-Dominique. Ils composent une petite

» province qui a toujours un évêque pour
» premier supérieur ; la plupart de ces reli-
» gieux ont fait leurs études à Naples ou à
» Rome ; les schismatiques redoutent leur éru-
» dition et évitent d'entrer avec eux en dis-
» pute ; malgré leur extrême pauvreté, ils
» paient un tribut aux mahométans. Deux
» d'entr'eux nous conduisirent dans trois de
» leurs églises peu éloignées de notre chemin ;
» nous les trouvâmes fort propres. Voilà,
» dit M. d'Héliopolis, ce que j'ai pu décou-
» vrir de cette petite chrétienté, dont la
» ferveur et la constance font tant d'honneur
» à l'ordre de St.-Dominique. »

XXXV.

Édit du roi du Tonquin contre les chrétiens.

A peine ce prélat se fut-il délassé pendant quelques jours à Siam, qu'il se mit en devoir de passer au Tonquin, qui était le lieu principal de son vicariat; pour engager un marchand mahométan à l'y conduire sur son vaisseau, il lui prêta cinq cents écus; mais cet homme de mauvaise foi lui manqua de parole, et lui vola son argent. Ce contre-temps obligea ce prélat à faire à Siam quelque séjour pendant lequel on reçut du Tonquin des nouvelles fort affligeantes ; la persécution y était très-cruelle ; les assemblées, la prédication y étaient défendues avec la dernière rigueur, et tous les missionnaires condamnés au bannissement : l'arrêt porté contre eux ne pouvait être plus sévère ; en

voici les termes : « Nous avons chassé et
» nous chassons à perpétuité de notre royaume
» ces Péres, lesquels, fugitifs de leurs terres,
» sont venus enseigner aux peuples grossiers
» et ignorants et aux femmes, une loi qui
» est sans fondements, d'autant plus perni-
» cieuse et ridicule, qu'elle enseigne qu'il ne
» faut point adorer ni le ciel ni la terre, qu'il
» ne faut point rendre de culte à l'Esprit,
» ni au Démon; et à ces causes, nous ordon-
» nons que les chefs de nos officiers résidants
» dans les villes, bourgs et villages, et dans
» notre cour, aient à faire toutes les diligences
» possibles, pour ramasser tous les livres de
» prières, et ceux où sont contenues les doc-
» trines que ces Pères ont semées par notre
» Royaume; qu'ils les fassent brûler, et que
» rien n'y reste d'une si méchante loi. Nous
» commandons à toutes personnes qui con-
» naissent des catéchistes ou des prédicateurs
» de cette religion, de les déférer, promettant
» de les récompenser. »

M. d'Héliopolis écrit une lettre pastorale aux Tonquinois.

Dans ces circonstances, l'entrée d'un évêque au Tonquin eût passé pour une désobéissance formelle aux ordres du roi, ce qui l'eût rendu implacable contre ses sujets chrétiens. M. d'Héliopolis jugea donc que la prudence demandait qu'il attendît un temps plus favorable pour y entrer; cependant, voulant donner quelque

consolation aux chrétiens persécutés, il leur écrivit une lettre pastorale, très-touchante et très-forte, dans laquelle il les exhortait à mourir généreusement pour J.-C., mort pour eux sur la croix, et les avertissait qu'ils ne pourraient participer aux superstitions païennes sans trahir leurs consciences, se rendre coupables d'apostasie et s'exposer à la damnation éternelle. Un interprète chrétien voulut bien se hasarder à porter cette lettre au Tonquin, où il se glissa heureusement sans être connu. M. d'Héliopolis méditait de suivre bientôt sa lettre; son cœur paternel et son zèle ne lui permettaient pas de laisser ses enfants dans les chaînes, et ses brebis exposées à la fureur des loups, sans courir à leur secours: « Me sentant pressé, dit-il, dans sa relation, » d'un désir ardent de secourir, au péril de » ma vie, cette église vers laquelle j'étais » envoyé, et qui me paraissait avoir un si » grand besoin de la présence de son évêque; » ne pouvant résister aux justes mouvements » qui m'animaient alors, je crus qu'il était » de mon devoir de faire tous mes efforts pour » entrer au Tonquin, et de m'abandonner » sans réserve à la providence de Dieu qui » m'avait amené à travers tant de dangers, » si proche du lieu où je devais consommer » mon sacrifice. »

Résolu de ne plus différer son départ, et d'aller au Tonquin, quoi qu'il en pût arriver, il apprit que les Espagnols y faisaient souvent

passer des vaisseaux des Philippines, et que même ils y avaient depuis peu envoyé des ambassadeurs. A peine eut-il fait cette découverte, qu'il se prépara à partir pour Manille; mais ses amis ne lui conseillèrent point d'aller se mettre entre les mains des Espagnols qui n'étaient guères mieux intentionnés que les Portugais pour les missionnaires français. On verra dans la suite que ce conseil n'était que trop bien fondé. Ils lui inspirèrent de passer plutôt par le royaume de Laos qui était en paix avec Siam. Quoique ce chemin fût long, peu fréquenté, très-pénible et très-dangereux, le prélat ne balança point: il se détermina à le prendre, et alla demander un passe-port au président du commerce de Siam; mais ce magistrat s'opposa à son dessein; il appréhenda que l'entrée d'un Européen dans le Laos ne donnât des ombrages aux ministres de cet état, et ne portât quelque préjudice aux intérêts de son maître. Il fallut donc que M. d'Héliopolis cédât à tant d'obstacles qui lui fermèrent de toutes parts les avenues du Tonquin, et qu'il s'arrêtât à Siam.

XXXVI.

Départ de M. Chevreuil pour la Cochinchine.

M. de Berithe n'était pas moins affligé de voir que la persécution et les affaires de la mission ne lui permettaient pas d'aller à la Cochinchine: il attendait une occasion favorable pour y faire passer M. Chevreuil qu'il

avait fait son provicaire. Il apprit enfin qu'un vaisseau Siamois se préparait à faire voile pour ce royaume ; il obtint une place dans ce bâtiment pour ce missionnaire, et lui ordonna de conférer d'abord après son arrivée, avec les R. P. Jésuites sur les moyens de secourir cette église persécutée ; et, comme ces révérends pères lui avaient écrit qu'ils étaient fort pauvres, il ordonna à son envoyé de leur remettre trois cents livres de sa part ; sa charité n'oublia pas les confesseurs : il leur envoya dix-sept cents livres, en attendant qu'il pût les secourir par des sommes plus considérables. Ce qu'il recommanda le plus expressément à M. Chevreuil, fut d'examiner parmi les anciens catéchistes ceux qui lui paraîtraient propres à la prêtrise, et de les engager à Siam. Le vaisseau fit voile le 28 Juin 1664. Tout l'équipage était païen, et voulut obliger M. Chevreuil à contribuer aux sacrifices qu'ils faisaient, pour obtenir le beau temps ; son refus lui attira mille reproches et de très-rudes traitements ; le temps qui devint favorable, et la patience du missionnaire changèrent le cœur de ces idolâtres, et ils le conduisirent heureusement à la Cochinchine. Ce royaume que les Indiens appellent Anam, n'est qu'une côte maritime, comme le Portugal ; sa longueur est d'environ 180 lieues : il s'étend depuis le 20e degré de latitude septentrionale jusqu'au 18e : sa plus grande largeur ne va pas à 30 lieues ; en

certains endroits, il est si étroit, qu'on peut en cinq heures de chemin le traverser depuis la mer, jusqu'aux montagnes qui le séparent au couchant du royaume de Laos : au nord, il est borné par le Tonquin ; au midi, par le royaume de Chiampa ; et au levant, par la mer.

On le divise ordinairement en neuf provinces, toutes situées vers le rivage de la mer. En commençant à les compter par le nord, voici leurs noms et leur situation : Quambinh et la demi-province de Bochin, Dinhcat, Hoé, Cham, Quanghia, Quinin, Phuïen, Nharrou, Nhatland. La domination du roi de la Cochinchine s'étend aussi sur tout le royaume de Chiampa, où l'on distingue les provinces de Phanri, Phanran, Donnai, et sur le royaume de Camboie ou Camboge. Dans ce pays on n'a ni vin, ni huile, ni beurre, ni laitage ; on y trouve des fruits, des herbes, des légumes, du poisson, de la chair de porc et de bufle, et quelque gibier ; la nourriture ordinaire est le riz ; quoiqu'on en fasse deux récoltes chaque année, on n'en recueille pas suffisamment pour nourrir le peuple, et on en fait venir de Chiampa.

Le roi entretient toujours environ quarante mille hommes de troupes réglées. Les soldats sont bien armés, vêtus proprement ; de leur solde ils peuvent entretenir leurs femmes et leurs enfants. Quand leur âge avancé ne leur permet plus de servir, en se retirant, ils

reçoivent une honnête récompense, et sont exempts de tout tribut et de tout travail public. Dès l'âge de dix-huit ans, on les choisit dans toutes les familles du royaume. On les accoutume et on les forme, pendant toute leur jeunesse, dans l'exercice des armes. Ces troupes sont divisées en trois corps; l'un fait la garde chez le roi et chez les princes; l'autre est dispersé dans les provinces, pour exécuter les ordres des gouverneurs; et le troisième défend les frontières du côté du Tonquin, contre lequel le roi de la Cochinchine est souvent en guerre, et toujours en garde, parce que son royaume a été démembré de celui du Tonquin, il y a environ 150 ans. Les forces de mer répondent à celles de terre. Le roi a 400 galères bien armées, embellies de vernis et de dorures, et montées chacune par quatre-vingts hommes; la religion est la même que celle de la Chine; nous en donnerons une idée abrégée, lorsque nous parlerons du Tonquin. Cette digression m'a paru nécessaire pour l'intelligence de plusieurs faits qui doivent être rapportés.

Fin du livre premier.

LIVRE SECOND.

I.

Etablissement du Séminaire de Paris.

Tandis que les vicaires apostoliques avaient traversé les mers et les empires de l'Asie, le dessein d'établir un séminaire à Paris, fut heureusement exécuté : voici de quelle manière fut fait, en 1663, cet établissement si avantageux pour le soutien des missions.

Le R. P. Dom Bernard de sainte-Thérèse, religieux français de l'ordre des carmes réformés, avait été fait, par le Pape, évêque titulaire latin de Babylone ou Bagdad, et vicaire apostolique en Perse, pour y gouverner les missions déjà fondées, et pour y en établir de nouvelles. Une dame de Paris, nommée madame Riquar, avait envoyé soixante mille francs à Rome, pour doter cet évêché : cette somme fut placée sur un mont-de-piété où elle devait produire, chaque année, trois mille livres de rente.

Ce pieux prélat alla d'abord fixer son séjour à Ispahan, y bâtit une chapelle et une maison, envoya des missionnaires en diverses provinces de ce vaste royaume, et par les travaux qu'il y soutint lui-même pendant plusieurs années, Dieu donna de grands accroissements à la foi dans cette terre infidèle.

Des affaires importantes arrachèrent ce zélé pasteur à son troupeau et l'obligèrent, malgré lui, à revenir à Paris. Comme il avait toujours joint la pratique exacte des règles si austères de son ordre aux fonctions de son ministère et aux travaux apostoliques, l'austérité de sa vie, les fatigues de ses missions et de ses longs voyages, et les mauvais traitements qu'il avait soufferts plusieurs fois de la part des mahométans, affaiblirent si fort sa santé, que ses jambes ne pouvaient plus le soutenir; ses infirmités ne lui permettant pas de retourner en Perse, il fut contraint de demeurer à Paris, pour tâcher de reprendre ses forces; tous les remèdes furent inutiles, ses jambes ne purent plus s'affermir, et il menait une vie languissante.

Des personnes distinguées par leur rang et par leur piété, touchées du triste état où était réduit ce pieux prélat, lui donnèrent quelques maisons et un assez grand emplacement au faubourg Saint-Germain, dans l'endroit de la rue du Bacq où aboutit celle qu'on a appelée la rue de Babylone, à cause du séjour de cet évêque. Son âge avancé et ses infirmités lui laissant peu d'espérance de pouvoir retourner en Orient, il voulut consacrer à la gloire de Dieu ce qu'il avait reçu de la charité des fidèles; toujours plein de zèle pour le salut de ses ouailles et pour la conversion des infidèles, il résolut d'employer les maisons et les fonds dont il jouissait, et

tout le fruit de ses épargnes, pour soutenir et perpétuer la mission qu'il avait si avantageusement établie en Perse. Après avoir mûrement délibéré sur les voies qu'il prendrait, pour exécuter son dessein, et pris le conseil de plusieurs personnes éclairées, il ne trouva point de moyen plus convenable que de traiter des maisons et de l'emplacement qu'il possédait à la rue du Bacq, avec la congrégation naissante des missionnaires, laquelle, outre une pension viagère et les sommes dont on conviendrait, s'obligerait à y ériger un séminaire destiné à former des élèves pour les missions, et afin d'engager les directeurs à fournir des ouvriers évangéliques à celle de Perse, par préférence aux autres, ce prélat offrit de leur donner la chapelle et la maison qu'il avait fait bâtir à Ispahan, avec tous les biens, meubles et immeubles qu'il y avait acquis, et dont avant son départ de Perse, il avait fait dépositaires les R. P. Augustins du couvent d'Ispahan. Les missionnaires acceptèrent les offres de ce prélat aux conditions qu'il leur proposa ; mais comme ils n'avaient point de lettres patentes, et qu'ils ne pouvaient faire des acquisitions, Dom Bernard fit une donation de touts les biens et fonds qu'il possédait, à M. le Marquis de Morangis, directeur des finances, et à M. de Garibal, maître de requêtes, qui voulurent bien l'accepter en leur propre nom, et s'engager à exécuter les pieuses intentions de ce prélat. Ces illustres dépositaires firent en même

temps une déclaration juridique, dans laquelle ils protestent ne rien prétendre dans les biens, héritages et meubles qui leur avaient été donnés, et en font une pleine et entière remise aux directeurs des missions étrangères, à condition qu'ils paieront à Dom Bernard la pension et les sommes stipulées ; et afin de ne rien omettre de tout ce qui dépendait de leur crédit, pour exécuter ce à quoi ils s'étaient engagés, ils présentèrent une requête au roi, par laquelle ils suppliaient sa majesté de vouloir accorder des lettres patentes pour le séminaire des missions étrangères qu'on voulait fonder.

Le Roi, après en avoir délibéré avec son conseil, en accorda de si honorables, et où sa majesté très-chrétienne fait si magnifiquement éclater son zèle pour la religion et pour le progrès de la foi, son estime pour le nouvel institut des misssions étrangères, et sa libéralité royale, qu'on ne peut se dispenser de rapporter ici le préliminaire de ces lettres patentes si glorieuses pour le grand prince qui les a données, et pour les sujets en faveurs desquels elles ont été obtenues.

I I.

Louis XIV accorde des lettres patentes au Séminaire des Missions.

« Depuis qu'il a plu à la divine bonté, dit » le Roi, de nous donner la paix si nécessaire » au culte de la religion et à la tranquillité

» publique, nos principales vues ont été, par
» la reconnaissance que nous devons aux
» soins de la providence sur notre personne
» et notre maison royale, de réprimer, autant
» qu'il nous a été possible, les progrès de
» l'hérésie que les misères du temps ont, à
» notre grand regret, fait tolérer dans ce
» royaume, d'empêcher le cours des erreurs
» naissantes et nouvelle secte du jansénisme,
» et d'étendre la religion catholique au-delà
» de ses bornes ordinaires, pour en porter les
» lumières jusqu'aux extrémités du monde.
» Pour cela, nous avons résolu auprès de notre
» Saint-Père le Pape d'envoyer des évêques
» dans la Nouvelle France, en Perse, au
» Tonquin, à la Chine et à la Cochinchine,
» et contribué de nos libéralités royales aux
» frais des voyages si hasardeux, et entreprises
» si chrétiennes et généreuses pour la conver-
» sion des âmes; mais, comme on était en
» peine de chercher des personnes qui eussent
» toutes les qualités nécessaires pour les aller
» secourir, et travailler sous leurs ordres en
» des emplois si apostoliques, et d'avoir pour
» cet effet quelque lieu de retraite et hospice
» charitable pour les accueillir, la providence
» qui ne manque jamais en ces occasions, a
» donné le mouvement à notre très-cher
» et féal Dom Bernard de Sainte-Thérèse
» etc., etc. »

Ensuite, après avoir loué le zèle de cet évêque, la piété de Messieurs de Morangis et

de Garibal, la capacité de Messieurs Gasil et Poitevin, directeurs du nouveau séminaire, sa majesté autorise de sa pleine puissance, les contracts de donation et de remise qui lui ont été présentés, permet l'établissement du séminaire proposé, et l'affranchit du droit d'amortissement; ces lettres furent expédiées le 27 juillet 1663, et vérifiées en parlement peu de jours après.

L'agrément des supérieurs ecclésiastiques n'était pas moins nécessaire que la permission du Roi pour l'établissement du nouveau séminaire; les maisons que Monsieur de Babylone avait données, étant situées dans le faubourg Saint-Germain, étaient de la dépendance de l'abbaye dont Monsieur Henri de Bourbon, duc de Verneuil, était alors abbé commendataire. Messieurs Gasil et Poitevin présentèrent un placet à ce prince, et le supplièrent de vouloir approuver et confirmer par son autorité, l'établissement qu'ils voulaient faire. Le jugeant, répondit ce prince, très-avantageux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, bien informé d'ailleurs des bonnes qualités des sieurs Gasil et Poitevin et de leurs associés, et de leur capacité et expérience en fait des missions, nous confirmons et approuvons ledit établissement, en tout ce qui dépend de nous. Monsieur l'Archevêque de Paris s'en déclara le protecteur et le père; Monsieur le cardinal Chigi, légat *à latere*, voulut encore l'honorer d'une approbation authen-

tique du saint-Siège. Ainsi toutes les puissances ecclésiastiques et séculières, et tout ce qu'il y avait de plus grand et de plus respectable à Rome et en France, favorisèrent cette bonne œuvre, et s'empressèrent d'y contribuer.

III.

Esprit du Séminaire des missions étrangères.

On avait d'abord appréhendé qu'y ayant déjà tant de fameux séminaires dans Paris, où l'on donne aux jeunes ecclésiastiques la plus savante et la plus sainte éducation, on n'éprouvât de grandes difficultés, pour en établir un nouveau; mais dès que les puissances envisagèrent l'œuvre qui faisait l'objet principal de celui ci, elles découvrirent que l'esprit en était fort différent de l'esprit de tous les autres séminaires, et qu'il apporterait de grands biens à l'église pour l'augmentation de la foi. Les autres séminaires sont établis pour préparer également des sujets à toutes les fonctions de la hiérarchie ecclésiastique; au lieu que la fin principale du séminaire des missions est d'inspirer à ses élèves l'esprit apostolique. Je veux dire qu'il est particulièrement établi, pour former des ecclésiastiques qui renoncent à toutes les liaisons du sang et de l'amitié, à tous les agréments de la vie, à toutes leurs espérances temporelles et à leur patrie; des ecclésiastiques qui se sacrifient sans réserve à la prédication de l'évangile et au salut des

âmes ; qui, au premier commandement du Pape ou des autres supérieurs, volent aux extrémités de la terre, pour y travailler à la conversion des peuples, dont la cruauté fait souvent périr ceux qui cherchent à les sauver ; des ecclésiasiques qui ne tiennent point à la terre, qui portent le désintéressement jusqu'à ne rien demander, ni rien recevoir de ceux qu'ils enrichissent des trésors du ciel, qui ne vivent d'aumônes que par nécessité, ou pour pratiquer la pauvreté dans toute sa perfection, et qui mettent leur gloire et leurs délices dans une vie pauvre et laborieuse ; des ecclésiastiques qui ne craignent ni les glaces du septentrion, ni les ardeurs brûlantes du midi, ni les fatigues, ni les dangers dans les voyages par terre, ni les écueils, ni les tempêtes sur les mers, ni les prisons, ni les chaînes, ni le glaive, ni les gibets, ni les flammes, ni la mort parmi les barbares ; enfin des ecclésiastiques qui, par leur charité, leur courage, leur détachement de toutes choses, leurs travaux et leurs souffrances, fassent revivre en eux le zèle des apôtres, et soient toujours prêts à combattre et à mourir pour Jésus-Christ.

Une maison destinée à de si saints usages méritait sans doute la protection et les faveurs dont toutes les puissances l'ont honorée dès sa naissance. Les services qu'elle a rendus à l'église, n'ont pas trompé l'espérance des fondateurs. On en a vu sortir une multitude d'évêques et de missionnaires qui ont été

remplis de l'esprit apostolique et du zéle de la gloire de Dieu, et il y a lieu d'espérer de la miséricorde divine, qu'elle ne laissera pas éteindre cet esprit en ceux qui travaillent et qui travailleront dans la suite à la conversion des nations idolâtres.

Les directeurs qui ont conduit ce séminaire ont, grâce à Dieu, donné, dans toutes les occasions, des preuves non équivoques de l'intégrité de leurs mœurs et de leur amour pour la religion; ils ont fait leur devoir essentiel de l'éducation des ecclésiastiques consacrés aux missions; ils ont senti l'importance de l'emploi qui leur était confié, et qui demandait toute leur attention, et ils ont travaillé sans relâche à former une milice spirituelle, propre à combattre l'erreur, le vice, l'idolâtrie et les démons. Toutes les autres bonnes œuvres auxquelles ils se sont quelquefois prêtés par charité, ils les ont regardées comme des œuvres de surérogation, qui seraient réprouvées de Dieu, si elles les détournaient des soins que leur état les oblige de donner à des élèves destinés à porter le nom de J.-C. aux nations, et à être le modéle, non-seulement du troupeau, mais encore du clergé, qui serait formé dans chaque pays. C'est le dessein particulier qu'ils n'ont jamais perdu de vue.

Cependant ils n'ont pas négligé les régles de la prudence, dans l'administration du temporel, dont ils étaient les dispensateurs fidèles et désintéressés; ils ont ménagé avec une si

sage économie les fonds et les aumônes dont ils ont été chargés, que tous les évêques et tous les missionnaires unis avec eux ont reçu et reçoivent encore aujourd'hui une subsistance raisonnable, qu'on leur fait tenir de cette maison, en quelque partie du monde qu'ils exercent leur ministère.

Ce dessein particulier et si saint que les fondateurs et les puissances ont eu en vue dans l'établissement de ce séminaire, doit faire sentir aux jeunes élèves qui viennent s'y former, combien grandes sont les obligations qu'ils contractent. Malheur à ceux qui n'y demeureraient que pour y faire leurs études aux dépens des fonds que la charité a consacrés aux missions, et pour s'avancer dans les ordres, s'ils n'étaient dans la résolution sincère et constante de se dévouer au ministère apostolique ! Non-seulement ils seraient obligés à dédommager le séminaire de toutes les dépenses qu'il ferait pour leur éducation, mais encore ils répondraient devant le tribunal de J.-C. de tout le fruit qu'auraient fait d'autres, dont ils auraient usurpé la place; il ne suffit pas même qu'ils soient dans la résolution efficace d'aller travailler à la conversion des idolâtres; s'ils négligent d'acquérir la science et les vertus nécessaires pour remplir une si haute vocation, cette négligence les rendra coupables de la damnation des âmes à la conversion desquelles ils auraient pu contribuer, s'ils s'étaient rendus capables de

leur état, et attirera sur leur tête un terrible jugement de Dieu. Qu'ils se souviennent que le séminaire est établi pour la même fin qu'est établi à Rome le collége de la Propagande, où Urbain VIII, Innocent X, Alexandre VII, ont donné des bulles, par lesquelles tous les étudiants sont obligés par serment de travailler toute leur vie à la propagation de la foi, et ne peuvent même entrer dans aucun état eligieux, ou société, qu'avec permission du Pape.

Sans le secours de ce séminaire, il était moralement impossible que la mission se soutînt. Les vicaires apostoliques en avaient d'abord senti la nécessité; avant leur départ, ils en avaient très-expressément recommandé l'établissement. De leur côté, voyant que tous les efforts qu'ils avaient faits pour se rendre aux lieux de leur mission, avaient été inutiles, et que malgré toutes les mesures qu'ils avaient prises pour aller à la Chine, Dieu les avait conduits l'un et l'autre à la capitale de Siam dont ils ne savaient pas même le nom quand ils partirent de l'Europe; qu'une tempête avait contraint M. Berithe d'y revenir; que la persécution excitée dans le Tonquin et la politique des Siamois empêchaient M. d'Héliopolis d'y aller, ils examinèrent humblement devant Dieu ce qu'ils devaient faire; après avoir long-temps prié et délibéré, ils crurent que cet enchaînement de difficultés et d'obstacles qui les retenaien

malgré eux à Siam, que tous ces empêchements que la providence faisait concourir, leur manifestaient assez clairement qu'ils devaient s'arrêter à ce qu'elle leur rendait possible. Ces réflexions les déterminèrent à demeurer à Siam, jusqu'à ce qu'ils pussent ménager des moyens pour pénétrer dans les royaumes auxquels ils étaient principalement destinés.

Dans cette grande ville, il n'y avait, comme nous avons dit, que deux paroisses; elles n'étaient composées que d'environ deux mille chrétiens, presque tous étrangers. Un petit nombre de missionnaires parcourait les provinces, et malgré tout leur zèle, le champ était trop vaste, ils ne pouvaient en cultiver que la moindre partie. Les Siamois paraissaient d'un naturel docile; quelques-uns étaient déjà catéchumènes : entr'autres, un Talapoin que M. de Berithe baptisa ensuite le jour de saint-Michel.

Des sujets de plus de vingt nations différentes campaient autour de la ville; le commerce y attirait des marchands de toutes les provinces de l'Asie. Ces circonstances persuadèrent aux vicaires apostoliques que la nécessité, la charité, la volonté de Dieu exigeaient qu'ils travaillassent à la conversion de ces peuples, en attendant les ordres du Pape.

D'ailleurs, à leur départ de Rome, la sacrée congrégation leur avait recommandé avec les plus vives instances, le Pape leur avait ordonné très-étroitement, par-dessus toutes choses,

d'établir des séminaires dans les villes des Indes qui leur paraîtraient les plus commodes pour ces sortes d'établissements. Or la liberté de religion, le voisinage de la mer, l'air sain et tempéré, l'abondance et le bas prix des vivres et de toute espèce de denrées, le concours de tant de nations, les occasions fréquentes pour écrire et aller en Europe, et pour en recevoir des lettres et des secours par l'Océan, la situation de ce royaume, très-commode pour étendre leur mission dans les états de Pegou, de Laos, de Camboge, d'Ara, de Chiampa, qui en sont aux frontières, ou peu éloignés, et dans un grand nombre d'îles voisines, tous ces avantages qu'on trouve réunis à Siam, et qu'on trouverait difficilement dans quelqu'autre ville des Indes, confirmèrent les vicaires apostoliques dans la pensée d'y fonder un séminaire, selon l'intention de la sacrée congrégation et les ordres du Pape.

I V.

Dessein d'établir un Séminaire à Siam.

Etant depuis quelque temps aux Indes, ils voyaient qu'il n'était pas moins nécessaire d'avoir un séminaire dans ces contrées que d'en avoir un à Paris. C'était en effet l'unique moyen de rassembler et d'instruire des jeunes Indiens, de les former à la vertu, et de les rendre capables de la cléricature et du sacerdoce. D'ailleurs on ne pouvait se passer d'une

maison de correspondance, où l'on pût adresser et recevoir les missionnaires qui viendraient de l'Europe. Or il n'y a point d'autre ville dans les Indes, où ils pussent se rendre plus facilement, et où l'abord de tant de nations leur fournît l'occasion d'apprendre la langue, les mœurs, les coutumes, la religion des peuples auxquels ils seraient destinés, et leur donnât une égale facilité de pratiquer des habitudes pour s'y introduire avec les marchands qui y retourneraient de Siam. Enfin il était de la dernière conséquence que les prédicateurs répandus en divers royaumes idolâtres eussent un lieu d'asile et de retraite pour s'y réfugier et mettre leur vie hors de danger, dans le temps des persécutions, et d'où ils pussent, pendant leurs travaux, recevoir des éclaircissements dans leurs doutes, des consolations dans leurs souffrances et des secours dans leurs besoins.

Plus la mission devait tirer d'avantages de cet établissement, plus les vicaires apostoliques s'empressaient de le commencer ; mais ils se voyaient hors d'état d'y mettre encore la main. Il fallait obtenir un terrain du Roi de Siam, et ils n'avaient aucune habitude à la cour de ce prince; il fallait des sommes considérables, et ils avaient à peine de quoi fournir à leur subsistance et à celle de leurs missionnaires. En attendant que la Providence leur ouvrît des voies pour faire cet établissement si avantageux, ils s'occupaient utilement.

Outre les instructions qu'ils ne cessaient de donner aux Cochinchinois, et à un grand nombre de personnes de différentes nations, dans les visites particulières qu'ils en recevaient, ou qu'ils leur rendaient, ils travaillaient principalement à se précautionner contre tout ce qui pouvait s'opposer à l'avancement de la mission. Les avis importants qui leur avaient été donnés pendant leur voyage par les missionnaires les plus expérimentés, les connaissances qu'ils avaient acquises par leur expérience pendant leur séjour dans l'Orient, les réflexions qu'ils avaient faites sur tout ce qu'ils avaient vu et entendu, leur avaient fait comprendre qu'il était nécessaire, pour la sanctification des missionnaires, pour le succès de leurs travaux, pour la gloire de J.-C. et de son évangile, de dresser des instructions apostoliques, qui missent devant les yeux des missionnaires les principaux devoirs et les vertus, que leur état et leurs emplois les engageaient à pratiquer.

Les vicaires apostoliques communiquèrent cette pensée à tous les missionnaires, afin que ces réglements étant fait d'un commun consentement, chacun se portât avec plus de ferveur à observer des lois qu'il aurait lui-même proposées ou du moins approuvées : ils leur représentèrent que les missionnaires doivent répandre partout la bonne odeur de J.-C. et prêcher l'évangile, autant par leur exemple, que par leurs paroles; que leur

propre sanctification et celle du prochain sont deux devoirs essentiels de leur état, si étroitement liés ensemble, qu'ils ne sauraient s'acquitter parfaitement de l'un, s'ils négligeaient l'autre; qu'il était à craindre que parmi eux les uns se livreraient trop aux fonctions de leur ministère et négligeraient le soin de leur propre sanctification, et que les autres s'attacheraient trop aux exercices de la vie intérieure, et ne s'appliqueraient pas assez à l'instruction du prochain. De là ils tirèrent cette conclusion si naturelle qu'il était expédient de composer les instructions dans lesquelles chacun pût voir la mesure et les proportions qu'il doit mettre entre le soin de sa sanctification et les travaux de sa vocation. Ils ajoutèrent que ces réglements établiraient parmi eux un même genre de vie, une même méthode d'enseigner, une parfaite conformité de mœurs, de morale, de doctrine et de piété, très-propre à éclairer les idolâtres et à édifier les chrétiens. Les sentiments ne furent point partagés sur cette proposition; tous jugèrent que ces instructions ne pouvaient être que très-utiles pour la mission, très-salutaires pour les ouvriers évangéliques, très-édifiantes pour le public, et ils supplièrent les deux prélats de travailler à cet ouvrage.

Avant de mettre la main à l'œuvre, on eut recours pendant plusieurs jours à la prière et au jeûne, afin d'obtenir du ciel la lumière

et la grâce, pour bien dresser et pour observer exactement ces statuts. On célébra une messe du St-Esprit, et ensuite les vicaires apostoliques proposèrent aux missionnaires assemblés le plan des instructions, et distribuèrent les matières que chacun devait traiter; leur recommandant d'en appuyer toutes les maximes et toutes les décisions sur l'écriture ou sur les saints canons, sur les constitutions des souverains pontifes, ou sur la doctrine des pères, ou sur l'exemple des saints, et surtout de St-Xavier qu'ils prenaient pour leur protecteur et pour leur modèle. Chacun travailla avec tant d'application sur les matières qui lui étaient échues, qu'en peu de mois l'ouvrage fut achevé, et la promptitude avec laquelle il fut composé ne prit rien sur son mérite : il n'a jamais été traduit en francais ni imprimé en France. C'est ce qui l'a rendu très-rare et peu connu. Quoique des ouvrages de cette espèce ne puissent ordinairement trouver place dans une histoire, celui-ci néanmoins a une si étroite liaison avec mon sujet, que j'ai cru que je devais en donner une idée abrégée. La plupart des écrivains qui ont composé les annales des corps religieux n'ont pas manqué d'en faire connaître les principales règles : or ce sont ici les règles des missionnaires dont je décris les travaux : on y découvrira leur esprit, leurs vues, leurs desseins, les sources et les motifs de leurs actions. En un mot, en lisant ces réglements

on lira leur vie. Cependant je me contenterai d'en donner le plan et la traduction de quelques chapitres qui regardent la sanctification des ministres de l'évangile. M. Fleuri n'a pas fait difficulté d'insérer dans son histoire la traduction du livre du pasteur et de l'épître de St-Barnabé. La traduction que je vas donner, ne paraîtra pas moins édifiante, et j'espère que les lecteurs ne trouveront pas mauvais que je suspende pendant quelques moments le cours de ma narration, pour leur présenter des maximes de piété, de sagesse et de perfection, infiniment plus précieuses que toutes les richesses de la terre. Au reste je me suis moins attaché à rendre les paroles que le sens de ces instructions. J'ai quelquefois pris la liberté de changer l'ordre des pensées, et d'en amplifier quelques-unes, pour les mettre dans un plus grand jour et les rendre plus propres à faire de vives impressions sur les cœurs, sans toutefois m'écarter de l'original.

V.

Plan des instructions apostoliques dressées à Siam.

Tel est le plan général de l'ouvrage dont je parle; 1.e, on montre quels sont les défauts que doit éviter et les vertus que doit pratiquer un homme apostolique, afin d'être irrépréhensible et sans tache au milieu des nations dépravées et corrompues, parmi lesquels il doit briller

comme un astre dans le monde ; 2.°, quels moyens il doit rejeter et quels moyens il doit employer pour prêcher l'évangile avec fruit, surtout aux païens ; 3.°, quelle méthode il doit suivre en annonçant aux idolâtres les vérités de la foi ; 4.°, de quelle manière il faut instruire les catéchumènes, les Néophites, les anciens chrétiens et les ecclésiastiques qu'on formera dans les séminaires pour les missions ou pour les paroisses. Nous vous en conjurons, au nom de notre Seigneur J.-C., disent les évêques dans la préface du livre, méditez assidûment, gravez profondément dans vos cœurs les règles que nous vous prescrivons : priez sans cesse, afin que Dieu vous en donne la vraie intelligence et la grâce de les pratiquer : veillez, et prenez garde de ne vous détourner jamais de ces voies saintes : voyez ce que vous devez éviter, écoutez ce que vous devez faire.

Traduction de quelques maximes de piété tirées du livre des instructions Apostoliques.

PREMIÈRE MAXIME.

Ne point prendre un soin excessif de son corps ni de sa santé.

Voici de quelle manière cette maxime est développée. La vie de tous les chrétiens doit être une pénitence continuelle, à plus forte raison la vie des sneccesseurs des disciples et des apôtres de Jésus-Christ doit-elle être

toujours austère et pénitente. C'est à eux particulièrement que s'adressent ces paroles du Sauveur «Si quelqu'un veut venir après moi annoncer mon évangile à Sion, comme je l'annonce, qu'il porte sa croix, qu'il crucifie sa chair et qu'il me suive.» C'est pourquoi le fils de Dieu ne choisit point pour ses apôtres des hommes délicats, et amollis par les douceurs de la vie; mais il appela des pêcheurs endurcis au travail, à la pavreté, aux rigueurs des saisons, afin qu'ils pussent embrasser avec courage et avec joie les fatigues inséparables du ministère qu'il voulait leur confier; durant tout le cours de sa vie mortelle, Jésus-Christ a souffert toutes les incommodités de la pauvreté, il n'avait pas même où reposer sa tête; la vie de ses apôtres n'a été ni moins pauvre, ni moins pénible; ils ont été comme dit S.t-Paul, continuellement exposés à la faim, à la nudité, à la soif, aux mauvais traitements, au travail des mains. Saint-Xavier, que tous les missionnaires doivent imiter, n'a pas vécu autrement, content de ce qui était absolument nécessaire pour soutenir la nature, il ne mangeait qu'une fois le jour, et jamais que d'une seule viande, telle que la providence ou la charité la lui offrait; rien de recherché, rien d'assaisonné, rien qui pût flatter le goût à cette abstinence, il ajoutait de rudes macérations, sa vie était un jeûne et un martyre continuel.

Le démon craint infiniment cette vie austère

et crucifiée des hommes apostoliques, il sait par expérience l'effet admirable qu'elle produit dans le cœur des peuples; comme ils se sont consacrés à prêcher les souffrances et le mystère de la croix, il ne leur propose pas d'abord de mener une vie voluptueuse et sensuelle; mais il leur inspire que le changement de climat, le mauvais air, les aliments grossiers et insipides, ruineront bientôt leur santé, qu'un travail sans interruption épuisera leurs forces et les mettra au tombeau; il leur suggère que le nombre des bons ouvriers étant si petit, et la moisson si abondante, ils sont extrêmement utiles et nécessaires, que le bien de l'église et la gloire de Dieu demandent qu'ils se conservent, qu'ils prennent du repos et qu'ils se permettent des adoucissements innocents; par ces ruses le démon s'efforce d'entraîner les ministres de l'évangile dans le relâchement et dans l'oisiveté, il les éloigne de tout de qui peut mortifier les sens et affaiblir le corps, il ralentit insensiblement leur zèle et leur piété, et leur fait enfin oublier leur première ferveur, leur propre salut et celui du prochain.

Mais un missionnaire rempli de l'esprit de sa vocation, qui craint avec saint-Paul d'être réprouvé, si en prêchant Jésus-Christ crucifié, il ne demeure attaché à sa croix, s'il ne châtie son corps et ne le réduit en servitude, ferme ses oreilles et son cœur à ces séduisantes suggestions, il s'abstient de tous

les mets délicats que fournit le pays où il se trouve, et de ceux qu'on y apporte des autres contrées, et se contente des aliments les plus communs, il se prive de toutes les délices, qui dans les Indes plus qu'en autre pays du monde, mettent la vertu à de continuelles et dangereuses épreuves; et loin que l'usage des bains, des parfums et des autres plaisirs que la coutume autorise chez les Indiens, le porte à retranher les exercices sévères de la mortification, au contraire la volupté qui se présente partout à ses yeux, lui inspire une crainte et une vigilance continuelle, tire de son cœur des larmes plus amères, et l'engage à ajouter de nouvelles rigueurs à sa pénitence.

Deuxième Maxime.

Sur la présomption et la vaine gloire.

Ceux que les délices n'ont pu vaincre, le démon tâche de les faire tomber par la présomption et par la vaine gloire; tentation à craindre pour les âmes les plus pures et les plus élevées, puisqu'elle a précipité des millions d'anges dans l'enfer; piége dangereux qui est souvent caché sous les aparences d'un vrai zèle pour la gloire de Dieu; écueil fatal contre lequel vont se briser les vertus les plus solides, si l'on se laisse entraîner au penchant qui porte à aimer les applaudissements et les louanges qu'attire le mérite; poison subtil et mortel qui pénètre et corrompt le cœur

sans faire sentir ses atteintes meurtrières ; péché de malice, où la faiblesse de la chair, et les impressions des sens n'ont point de part; crime énorme, qui fait tourner les grands talents, la science, les vertus et les dons de Dieu à notre perte, et cependant crime trop aisé à commettre, dans lequel on tombe sans honte, on vit sans remords et on meurt sans repentir.

Quel malheur si un missionnaire laisse couler ce poison dans son âme ! Bientôt l'œuvre de Dieu est ruiné, et lui-même est perdu. Dès ce moment Dieu jaloux de sa gloire, qu'un serviteur présomptueux veut lui ravir, ne le regarde qu'avec des yeux d'indignation; il oublie ses travaux et ses bonnes œuvres, il le prive de la récompense qu'il avait méritée, il l'abandonne à ses propres lumières, ou plutôt à ses folles pensées, et à ses ténèbres; livré à son sens réprouvé, cet ouvrier présomptueux se flatte d'être capable de tout, propre à tout et de ne manquer de rien ; il entreprend témérairement des œuvres qui surpassent ses forces, il commence à édifier ce qu'il ne peut achever, ses mauvais succès ne l'humilient point ; dans sa défaite même il s'applaudit de ses triomphes, et s'attribue sans pudeur ceux que d'autres ont mérités.

Le tentateur, pour le mieux tromper, lui met devant les yeux le nombre infini d'âmes qui périssent dans l'idolâtrie, l'enflamme d'un zèle insensé d'étendre l'empire de J.-C., lui

fait envisager ses talents naturels, les connaissances qu'il a acquises, les dons qu'il a reçus de Dieu, la réputation qu'il s'est faite, la gloire qu'il peut mériter ; il lui promet des secours et des succès extraordinaires ; séduit, aveuglé par ces illusions, un missionnaire ne médite, et ne veut rien entreprendre que de grand ; les emplois éclatants qui peuvent le mettre en crédit, sont les seuls qu'il recherche et qu'il accepte sans répugnance ; il méprise les petites choses et la simplicité chrétienne ; il se répand dans le grand monde avec empressement, il embrasse toutes les affaires importantes qui se présentent, il secoue le joug de l'obéissance, il néglige l'oraison, le recueillement, l'examen de sa conscience, toutes les humbles pratiques de la piété, et multiplie malheureusement ses fautes et ses péchés, en se flattant de multiplier ses bonnes œuvres et ses vertus.

Quelles ténébres ! quel abîme ! l'humilité seule peut l'en tirer et lui inspirer, non de prendre son essor selon l'ardeur de son zèle indiscret et de sa présomption, mais de se renfermer dans les bornes de sa mission, et de l'obéissance, soit pour le temps, soit pour les lieux où il doit exercer son ministère, se souvenant que de trente-cinq années que J.-C. a passées sur la terre, il il n'en a employé que trois à la prédication ; qu'il a renfermé sa mission dans les

bornes étroites de la Palestine, que rarement il a prêché dans les grandes villes et devant les princes, et qu'il semblait préférer l'instruction des pauvres: *Pauperes evangelisantur.*

Que cet homme important et si plein de lui-même, qui se flatte de posséder le trésor de la science et des vertus, qui se croit si nécessaire, réforme donc ses jugements sur les jugements de Dieu; qu'il apprenne qu'il n'est qu'un serviteur inutile, incapable de concevoir un seul bon désir, d'avoir une pensée salutaire sans le secours divin; qu'il sente sa misère, son aveuglement, son impuissance; qu'il rentre dans le néant d'où il est sorti, qu'il voie les succès des autres sans jalousie, qu'il rende justice à leur mérite, qu'il rende à Dieu ce qui appartient à Dieu; si quelque âme a été convertie par son ministère, qu'il n'attribue sa conversion qu'à la force de la grâce, qu'il n'en parle et n'en écrive qu'en ces termes: *La divine miséricorde a converti telle et telle personne*, etc.; qu'en prêchant les humiliations et les opprobres de J.-C., il ne désire point les louanges, mais qu'il mette son bonheur et sa gloire à être humilié et méprisé; et s'il juge que l'estime des hommes doive contribuer au progrès de la religion, qu'il laisse à Dieu le soin de la lui procurer.

Troisième Maxime.

Bannir de son cœur l'Avarice.

L'effet naturel de l'Avarice est d'éteindre dans tous les cœurs qu'elle possède, l'esprit et l'amour de la pauvreté évangélique, laquelle est un bien infiniment plus précieux que tous les trésors de la terre ; les funestes effets que produit cette détestable cupidité sont encore plus à craindre, que n'est la perte des biens qu'elle ravit; c'est, dit l'apôtre, la racine empoisonnée d'où naissent tous les maux qui désolent la terre et toutes les passions criminelles qui perdent les hommes; elle est la mère de tous les vices, elle leur fournit tout ce qui peut les entretenir, les fortifier, les satisfaire, et précipite ainsi des millions d'âmes dans la perdition; quels ravages ne fait pas dans l'église cette peste maudite, lorsqu'elle peut répandre son venin dans le sanctuaire ! Le ministère sacerdotal en est déshonoré, la discipline des ordres les plus réguliers dégénère en relâchement, et les missions les plus florissantes sont bientôt ruinées.

Dès que le cœur d'un missionnaire se livre à cette avidité insatiable, il perd la tranquillité et la paix de l'esprit, mille soins, mille inquiétudes terrestres l'agitent, le rongent, le dévorent, le consument, le mettent hors d'état d'élever son esprit et son cœur à Dieu, et de travailler à la sanctification

du prochain ; la réputation et l'autorité que ses travaux et ses vertus lui avaient acquises parmi les peuples, s'affaiblissent et tombent entièrement, dès qu'ils s'aperçoivent qu'il ne cherche plus leurs âmes, mais leur argent ; son désintéressement le leur faisait honorer et aimer comme un pasteur et un père ; son avarice le leur fait mépriser comme une âme vénale et mercenaire, et haïr comme un loup, qui, au lieu de paître les brebis, ne pense qu'à les dévorer ; ils l'admiraient comme un homme céleste et tout divin, lorsqu'ils le voyaient élevé au-dessus de toutes les choses de la terre, et ils le regardent comme un vil esclave indigne de leur confiance, et infecté de la lèpre de Giési, dès qu'il le voyent asservi à la basse et honteuse passion de faire des gains sordides.

C'est pourquoi Jésus-Christ n'a rien défendu plus expressément à ses apôtres que l'amour des richesses ; il les a choisis pauvres, ou il les a rendus tels par son choix. Allez, a-t-il dit aux riches qui l'ont voulu suivre : vendez tout ce que vous avez et le donnez aux pauvres, venez et suivez-moi, ne cherchez que le royaume du ciel ; ne vous inquiétez point des nécessités de la vie ; Dieu qui nourrit les oiseaux, ne laissera pas manquer des choses nécessaires, ceux qui le servent, et qu'il veut combler des biens éternels.

Cependant il n'est pas de passion plus séduisante pour un missionnaire, ce vice qui ne peut que le rendre odieux aux hommes, insupportable à lui-même et ennemi de Dieu, se couvre des plus belles apparences et se déguise sous les dehors et les traits des vertus ; à la faveur de ce déguisement, il se glisse dans le cœur d'un ministre des autels presque sans qu'il s'en aperçoive ; par des étincelles imperceptibles il y allume une soif ardente des richesses, il le rend avide et insatiable de dons et d'aumônes, et l'abaisse à des soins et à des détours indignes ; pour s'en procurer, il lui persuade qu'il n'en a jamais assez, que les nécessités d'une maison sans revenus, le soulagement des pauvres, l'ornement des églises, la magnificence convenable aux fêtes solemnelles, la propagation de la foi demandent qu'il y en ait davantage ; son avarice lui suggère des prétextes encore plus frivoles ; elle lui persuade qu'il est de la gloire de Dieu et de l'église que ses ministres rendent leur dignité respectable par l'éclat extérieur, qu'ils s'attirent la bienveillance des rois et de leurs favoris par des présents, et que pour fournir à ces dépenses si utiles, il est permis et même expédient d'exercer tous les arts qui ouvrent aux enfants du siècle, le moyen de s'enrichir.

Mais au lieu d'écouter cette passion, que les ouvriers évangéliques entendent ces pa-

roles de J.-C. à ses apôtres : *Quiconque ne renonce à tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple, encore moins mon apôtre.* Elles leur feront comprendre qu'il vaut mieux s'exposer aux incommodités de la pauvreté, qu'aux périls des richesses, et se reposer sur la providence pour ses propres besoins, que de se livrer à des inquiétudes tumultueuses pour y pourvoir ; enfin ils sentiront qu'il est plus doux de mourir dans l'indigence avec le Lazare, et d'être porté dans le sein d'Abraham, que de mourir dans l'opulence avec le mauvais riche, et d'être enseveli dans l'enfer.

Pénétré de ces vérités, qu'un missionnaire soit donc content de ce qui lui est absolument nécessaire, qu'il n'ambitionne ni le superflu ni le commode, qu'il ait toujours devant les yeux l'extrême pauvreté de J.-C. ; s'il peut se passer des aumônes qu'il reçoit, qu'il les donne à de plus pauvres que lui, qu'il prie quelqu'un de se charger du petit détail de sa dépense, afin que rien ne le détourne de la présence de Dieu et des fonctions du ministère sacré.

J'ajoute ici que, pour fermer entièrement leur cœur à tout désir de s'enrichir, les missionnaires français se sont fait une loi inviolable de ne posséder rien en propre, lorsqu'ils sont dans les pays étrangers. En France, chacun peut disposer de son bien indépendamment des supérieurs ; mais dès

qu'ils vont aux missions, et qu'ils sont arrivés à la maison de correspondance, ils remettent exactement au supérieur tout ce qu'ils ont, de quelque nature qu'il puisse être, soit qu'on le leur ait donné, soit qu'il leur appartienne comme leur patrimoine; et si quelqu'un retenait quelque chose en secret, il appréhenderait le châtiment d'Ananie et de Saphira; ce dépouillement et l'égalité avec laquelle les supérieurs pourvoient aux besoins de chaque missionnaire, sont un grand sujet d'édification pour les païens même, et on leur a entendu dire plus d'une fois, admirant le désintéressement et l'uniformité qu'ils voient parmi les missionnaires. *Ils sont tous frères, ils mettent tous leurs biens en commun; les riches et les pauvres reçoivent également ce qui leur suffit, et aucun n'en désire davantage.*

QUATRIÈME MAXIME.

Conserver l'esprit de Prière.

L'obligation de prier sans cesse, c'est-à-dire, d'entretenir toujours dans notre cœur le feu de l'amour divin qui nous élève continuellement vers Dieu, est une obligation commune à tous les chrétiens; la grâce que Dieu a faite à un missionnaire de l'exempter des engagements et des soins pénibles du siècle, pour le dévouer au service de son église et de ses autels, ajoute à cette obli-

gation générale, un degré d'ardeur et de continuité qui ne lui permet pas de se détourner de la présence de Dieu; cependant il doit consacrer un temps déterminé, du moins deux heures par jour à l'exercice de l'oraison; cette sainte pratique est ordonnée aux religieux de divers ordres qui s'emploient aux missions; elle est prescrite et observée exactement par tous les missionnaires qui s'appliquent avec le plus de zèle et d'assiduité aux fonctions de leur ministère; les devoirs indispensables de la justice et de la charité, peuvent seuls interrompre légitimement cet exercice si salutaire, et nul autre prétexte, quelque spécieux qu'il soit, n'en doit éloigner un seul jour un prêtre obligé à travailler à sa sanctification et à celle du prochain.

Nous voyons des ouvriers évangéliques qui vont plus loin; marchant sur les traces des apôtres, ils sont si appliqués à l'oraison et au ministère, que quand des occupations plus pressantes ne leur ont pas laissé pendant le jour un temps libre pour la prière, ils le dérobent à leur sommeil; après avoir employé toute la journée à de rudes travaux, ils vont pendant la nuit se délasser et se réjouir dans les entretiens de l'époux céleste. Les enfants du siècle se font un plaisir de passer les nuits entières à célébrer leurs noces profanes et leurs victoires frivoles, pourquoi les enfants de lumière refuseraient-ils de se priver de deux heures de leur repos,

pour célébrer les noces de l'agneau et les triomphes de la sainte Sion, surtout après que J.-C., les apôtres, les hommes apostoliques et particulièrement St.-François-Xavier, ont si fréquemment passé tout le temps de la nuit à prier

Une triste expérience n'a que trop souvent fait voir que les missionnaires qui ont laissé éteindre dans leur cœur cet esprit de prière, n'ont pas été retenus dans les bornes de la piété par les liens sacrés de leurs vœux, ni préservés de la corruption du siècle, par le caractère et par la grâce du sacerdoce, ils ne sont point rentrés en eux-mêmes, ils n'ont point sondé les secrètes dispositions de leurs cœurs ; c'est cette négligence qui les a fait participer à la désolation qui ravage toute la terre. *Desolatione desolata est omnis terra, quia nemo est qui recogitet corde.*

Ce relâchement doit nous faire gémir, mais il ne doit pas nous surprendre ; dès qu'on oublie de se recueillir chaque jour dans la solitude pour s'y nourrir du pain des anges, et pour réparer ses forces par ce céleste aliment, on s'affaiblit peu-à-peu, l'âme devient languissante, le cœur s'appesantit, on ne peut plus courir dans la carrière des vertus, on tombe dans des défaillances mortelles ; pourquoi ? Parce que la prière est le soutien de toutes les vertus et le canal de toutes les grâces ; c'est un miroir fidèle qui nous met devant les yeux jusqu'aux plus légères taches de notre âme,

et en nous les faisant aperçevoir, nous inspire chaque jour de nouveaux désirs de nous rendre plus parfaits : elle nous apprend et nous porte à humilier l'esprit, à mortifier le cœur, à crucifier la chair, elle nous découvre les piéges du démon, et nous attire du ciel les lumières et les grâces nécessaires pour les éviter ; elle nous fait craindre les chutes et sait nous en préserver, elle nous fait prévoir les tentations et nous enseigne l'art de les combattre et de les vaincre : sans ces secours, fût-on des apôtres, on risque de succomber ; c'est ce que J.-C. a déclaré lui-même à ceux qu'il avait choisis. Veillez et priez, de peur que vous ne soyez abandonnés à la tentation. *Vigilate et orate, ne forte intretis in tentationem* (*Marc*, 14.). Jajoute ici ce que monsieur Deydier, évéque d'Ascalon, écrivait à un de ses amis, sur l'utilité de la prière.

« Je commence à reconnaître par expé-
» rience et par pratique qu'il n'y a point de
» voie plus propre pour attirer les âmes à
» Dieu que celle du jeûne et de l'oraison ;
» si on néglige ces deux moyens, on perd
» son temps et ses paroles ; de là tant de
» prédications et si peu de fruit : on donne
» tout à l'étude, on oublie les gémissements
» pour obtenir de Dieu la conversion de ses
» auditeurs. J.-C. nous a appris qu'il n'est
» point de démon, que le jeûne et l'oraison
» ne puissent chasser, et il en est qu'on ne
» peut chasser, qu'avec leur secours ; aussi

» les apôtres n'entreprenaient rien qu'après » avoir jeûné et prié, *Jejunantes et orantes*, » et jamais un prêtre ne parviendra au degré » d'union avec Dieu, qu'il doit avoir pour » remplir dignement son ministère, s'il ne » donne chaque jour un temps suffisant à l'o- » raison. »

Il est donc de la dernière conséquence pour un missionnaire qu'il donne chaque jour un temps considérable à l'oraison; mais comment doit-il la faire? On distingue ordinairement trois sortes d'oraisons mentales : la première consiste dans des raisonnements et des réflexions, la seconde dans des affections et des sentiments, et la troisième dans la contemplation; cette dernière espèce d'oraison semble convenir le mieux à un missionnaire, non qu'il doive exclure les considérations et les sentiments par le désir de s'élever à une oraison plus sublime qui risquerait de devenir bientôt languissante; mais je veux dire qu'il ne doit pas s'arrêter à discuter avec trop d'ardeur et de subtilité les vérités et les mystères qu'il médite, qu'il ne doit pas non plus employer tout le temps de la prière à exciter dans son cœur de pieux mouvements et de saints désirs, mais qu'il lui serait peut-être plus avantageux de rendre son entendement docile et soumis, de tenir son cœur dans la paix, de vuider son âme de toute affection terrestre, de tout attachement aux créatures, et après l'avoir généralement dépouillée de tout ce qui est

créé, de se présenter humblement devant la majesté divine comme un pauvre qui ne possède rien, qui n'a droit à rien, qui ne mérite rien, qui ne sait rien demander et qui ne veut que son Dieu, dans la possession duquel elle désire et espère de trouver son bonheur éternel.

Cependant comme la prière est un don de Dieu, et que c'est à lui à nous apprendre comment nous devons prier, que le missionnaire se rende attentif aux leçons intérieures que le saint-Esprit lui donnera, qu'il les écoute et qu'il les suive; dans le choix de ces trois espèces d'oraisons, heureux si s'étant purifié de toute affection pour les choses créées, il renonce parfaitement à sa propre volonté pour suivre en tout la volonté divine! heureux, s'il pouvait dire avec vérité, ce n'est plus moi qui vis, qui agis, qui prie, c'est J.-C., qui par son esprit et par sa grâce, prie, agit, vit en moi! c'est de ce principe que je reçois l'être nouveau, le mouvement et la vie que je mène.

Cinquième Maxime.

Vivre dans la retraite.

Un missionnaire envoyé pour travailler à la conversion et au salut des âmes n'a pas un seul moment à perdre; les âmes, qui lui sont confiées, sont à chaque instant en danger de périr; cependant il n'est pas de la prudence de se laisser emporter à l'ardeur de son zèle et de mettre la main à l'œuvre. Aussitôt qu'on

est arrivé dans les lieux de sa mission, il faut suivre l'exemple que J.-C. nous a donné; il était établi par son père pour être le docteur de toutes les nations, il pouvait convertir tous les hommes ; cependant il ne commença à prêcher qu'après avoir été conduit par le St.-Esprit dans le désert pour s'y préparer aux fonctions de son ministère. Tous les saints les plus zélés qui ont annoncé la parole divine aux peuples, ont gardé la même conduite. Saint-Jean-Baptiste dès son enfance mena une vie angélique dans le désert, avant de prêcher la pénitence et le royaume du ciel. Les apôtres, instruits pendant trois ans à l'école de J.-C., n'ont commencé de prêcher, qu'après avoir été plusieurs jours en oraison dans le Cénacle où ils reçurent le St.-Esprit. Saint Xavier se retira sur une montagne pour s'y disposer à offrir son premier sacrifice et à entrer dans les fonctions de la vie apostolique. Les plus fameux missionnaires, loin d'élever d'abord leur voix au milieu des régions païennes qu'ils allaient instruire, s'y sont cachés dans des lieux écartés, y ont vécu comme des hommes obcurs et inconnus, jusqu'a ce que les peuples frappés de l'éclat de leur sainteté, sont venus d'eux-mêmes leur demander les enseignements du salut.

Un missionnaire qui n'a ni les lumières, ni la grâce, ni les vertus apostoliques en un aussi haut degré que les avaient ces grands hommes, ne doit-il pas à leur exemple se rem-

plir dans la solitude des eaux vivifiantes qui réjaillissent jusqu'à la vie éternelle, avant de les répandre sur les peuples ? ne doit-il pas consulter et appaiser le Seigneur, avant de combattre ? Qu'il se cache donc d'abord dans la retraite, qu'il s'y prosterne aux pieds de J.-C., le souverain pasteur des âmes; qu'il le conjure avec une profonde humilité, qu'il le supplie avec des larmes abondantes de bénir ses travaux, d'éclairer des lumières de la foi, d'associer à son église, les âmes commises à ses soins, qu'il lui demande avec persévérance les forces et les secours dont il a besoin pour travailler efficacement à leur conversion; après cette préparation, qu'il entre dans les fonctions de son ministère, qu'il sacrifie son repos, sa santé, sa vie même pour avoir le bonheur de conduire au bercail de J.-C., le troupeau dont il s'est chargé.

Sixième Maxime.

Ajouter le Jeûne à l'Oraison.

La mortification et l'oraison ne sont pas seulement des degrés pour nous élever à la perfection; ce sont des moyens très-efficaces pour procurer le salut du prochain. L'expérience nous fait voir tous les jours que tout réussit heureusement dans les missions, lorsque les ministres du Seigneur pratiquent ces vertus, et que leur travail produit peu de fruit lorsqu'ils les négligent : ce sont les deux fondements de la prédication évangélique, que J.-C.

a posés dans le désert ; il y a mortifié sa chair innocente par un jeûne rigoureux et élevé son esprit à son père, par une prière continuelle ; un missionnaire peut-il espérer d'élever solidement l'édifice spirituel qu'il entreprend, si ces fondements manquent ? qu'il se détrompe, ce n'est que par les veilles, la faim, la soif, la nudité, les mauvais traitements, les injures que les apôtres ont élevé à la gloire du Seigneur, un ouvrage d'or, d'argent et de pierres précieuses, et sans la vertu des mêmes souffrances, les missionnaires n'éleveront, comme dit St.-Paul, qu'un ouvrage de bois, de foin et de paille, qui sera consumé par le feu au jour de l'épreuve. La mort de J.-C., dit encore l'apôtre, imprime ses effets en nous et sa vie en vous, comme s'il disait : La mort du fils de Dieu se perpétue dans notre corps mortel, afin que sa vie innocente et toute divine se communique à vos âmes, par une génération spirituelle ; nous mourons tous les jours à la vie présente, par la mortification afin que vous ayez part à la vie nouvelle que J.-C. vous a méritée par sa mort ; sans cette vertu on ne porte aucun fruit ni pour soi-même, ni pour autrui. Si le grain de froment qu'on jette en terre ne meurt, il demeure seul, et si un missionnaire ne meurt à soi-même par la mortification, son travail sera stérile, et le champ du Seigneur, qu'il s'efforcera de cultiver, ne produira que des ronces et des épines.

L'oraison n'est pas moins nécessaire que la mortification. Un missionnaire est un instrument dont Dieu daigne se servir ; il ne peut donc rien faire, s'il ne s'unit par l'oraison à ce divin principe, qui doit lui communiquer le mouvement de la charité et le mettre en action. En effet, comment pourra-t-il remplir les desseins de Dieu, si l'oraison ne les lui fait connaître ? Comment fera-t-il les fonctions de médiateur entre Dieu et les hommes, si l'oraison ne lui enseigne l'art de les réconcilier ? Comment saura-t-il conduire aux fontaines du Sauveur, ceux qui ont soif de la justice, s'il ne puise lui-même les eaux pures de la divine sagesse dans la contemplation ? Non, il n'est pas seulement digne d'être appelé missionnaire, c'est-à-dire, envoyé et ambassadeur de Dieu, s'il ignore ou s'il néglige l'obligation dans laquelle il est d'écouter, chaque jour, la voix de celui qui l'envoie ! Mais que son application à la prière ne lui fasse pas oublier la mortification ! Qu'il se souvienne que par l'oraison il n'arrivera jamais à ces communications intimes avec Dieu, desquelles il a besoin, pour remplir dignement son ministère, s'il ne rend son corps et son esprit parfaitement dociles aux mouvements du Saint-Esprit, par les jeûnes et par l'austérité de sa vie.

O vous que Dieu a choisis pour annoncer sa parole et ses volontés aux enfants d'Israël et aux Egyptiens, fuyez donc avec Moïse ;

retirez-vous dans la solitude pour y faire vos premiers exercices de pasteurs ; soumettez-y le corps à l'esprit, par la mortification ; assujétissez l'esprit à Dieu par l'humilité ; faites l'entier sacrifice du cœur, par la mort évangélique, et offrez votre cœur, votre esprit et votre corps à Dieu, en odeur de suavité, par l'oraison ; dépouillez-vous entièrement du vieil homme, quittez jusqu'à vos souliers, je veux dire, ne retenez rien de tout ce qui touche à la boue de la terre, purifiez-vous de toute tache, écoutez Dieu, et parlez à Dieu avec une humble confiance, et, dans ces divins entretiens, apprenez de sa bouche adorable comment vous devez porter son nom devant les Peuples et les Rois.

Septième Maxime.

Se préparer à combattre le Démon.

En entrant dans leur mission, les ouvriers évangéliques déclarent la guerre à Satan, et ouvrent le combat. Jamais les rois de la terre n'eurent des ennemis si redoutables à combattre. Ce n'est pas ici une milice mortelle qui puisse être taillée en pièces, et perdre la vie avec son sang ; ce sont tous les esprits de malice, répandus dans l'air, et toutes les puissances infernales, qu'il faut repousser, attaquer, vaincre et mettre en fuite ; ces anges superbes avaient usurpé l'empire du monde ; ils en partageaient la gloire et les hommages ; ils en étaient en possession depuis

plusieurs siècles : la prédication de l'évangile les a chassés de la plus grande partie de l'univers, y a brisé leurs autels et établi l'empire de J.-C. On a découvert dans le quatorzième et quinzième siècle, de vastes régions où ils exercent encore leur cruelle tyrannie. Les missionnaires vont les forcer dans ces derniers retranchements, et leur enlever ces débris de leur ancienne domination. De quelle haine, de quelle fureur, de quelle rage ne sont pas transportés ces princes de ce siècle ténébreux contre les ministres de J.-C., qui vont les poursuivre jusqu'aux extrémités de la terre ! Quelles embûches, quels artifices n'emploient-ils pas pour surprendre les ministres de la croix ? Avec quelle opiniâtreté et quelle violence, ces forts armés ne défendent-ils pas les autels qui leur restent ? Prédicateurs de la vérité, attendez-vous à être assaillis par des combats continuels ; vous êtes leurs plus terribles ennemis ; c'est contre vous qu'ils lanceront leurs traits les plus enflammés ; ils vous attaqueront par les plaisirs et par les tourments, par les douceurs du repos et par la grandeur des travaux, par la gloire et par l'ignominie, par les étrangers et par les faux-frères, par tout ce qui est capable de vous ébranler, de vous rebuter, de vous séduire et de vous perdre ; mais ne vous découragez pas : J.-C. les a enchaînés au pied de la croix ; ils sont brisés et écrasés sous le poids de sa puissance : toutes les tentations qu'ils peuvent

mettre en usage contre vous, se réduisent à des illusions et à des menaces que vous rendrez vaines, si vous vous servez des armes de Dieu, dont l'apôtre vous exhorte à vous munir. Le démon séduit par ses illusions ceux que l'ignorance, la témérité, l'orgueil, le défaut de prudence, de vigilance, l'aveuglement des passions, exposent aux égarements ; il effraie et arrête par des menaces, ceux dont la timidité, la pusillanimité, la lâcheté et le défaut de zèle pour la gloire de Dieu, pour leur propre salut, et pour celui du prochain, abattent le courage.

Mais, pour vous, généreux soldats de J.-C., fortifiez-vous dans le Seigneur et en sa vertu toute-puissante, contre ces ennemis spirituels, invisibles, irréconciliables. Ils ne se lassent point de vous attaquer, ne vous lassez point de leur résister. Couvrez-vous de toutes parts des armes de Dieu, afin qu'ils ne trouvent en vous aucun endroit exposé à leurs coups. Les vertus sont ces armes qui doivent vous faire triompher : armez-vous donc d'une foi vive, dont la lumière dissipera les illusions, les erreurs, les ténèbres du père du mensonge, et repoussera tous ses traits, comme un bouclier impénétrable ; mettez toute votre espérance en Dieu et dans le mérite du sang de J.-C. ; appuyez-vous uniquement sur son secours et sur sa puissance ; tenez-vous sur vos gardes et combattez avec confiance ; ne redoutez point les forces de vos

adversaires : ils sont déjà vaincus, et ils ne sont si irrités contre vous, que par la honte et le désespoir de leur défaite. Revêtez-vous de la justice, ou ce qui est la même chose, revêtez-vous de J.-C., en imitant sa vie sainte et sans tache. Un seul vice, une seule passion, un seul défaut notable, vous mettraient en péril. L'ennemi découvrirait cet endroit faible, et il vous y porterait des coups peut-être mortels. Ayez toujours à la main le glaive de la parole de Dieu : l'exemple de J.-C. dans le désert vous apprend que rien n'est plus efficace pour confondre et mettre le tentateur en fuite; autant de paroles de l'écriture qui publient la puissance et la victoire de ce divin Sauveur, sont autant de traits qui percent, qui déchirent les entrailles de Satan, qui abattent son orgueil, qui redoublent ses tourments. Souvenez-vous de ces paroles du grand St-Antoine : le démon craint les veilles, les jeûnes, les oraisons, la pauvreté volontaire, la douceur, l'humilité des hommes vertueux, et surtout, leur ardent amour pour J.-C. Employez ces moyens, et vous chasserez ce rebelle et cet usurpateur; vous le bannirez loin de vous et de votre troupeau.

Maxime VIII, IX, X.

Trois principaux devoirs d'un missionnaire : prêcher, donner bon exemple, exercer la charité.

Jésus-Christ choisit des apôtres pour les envoyer prêcher son évangile à toute créature,

et pour instruire toutes les nations ; il les rendit les dépositaires de la foi ; et, en leur confiant ce précieux dépôt, il leur imposa l'obligation de répandre sur tous les peuples ces richesses incompréhensibles de la bonté, de la grâce et de la gloire de Dieu. Les apôtres étaient eux-mêmes si convaincus que le devoir le plus essentiel de leur vocation consistait dans le ministère de la parole, qu'ils déclarèrent à toute l'église qu'ils ne pouvaient, sans blesser la justice, abandonner cette importante fonction, pour s'appliquer à une autre toute sainte, dont dépendait même la paix des fidèles. Saint-Paul explique encore plus clairement cette vérité : dans la religion, il n'est point de fonction plus sacrée, plus divine, que l'administration des sacrements ; et, parmi les sacrements, il n'en est point d'aussi nécessaire que le baptême. Cependant l'apôtre dit hautement que J.-C. ne l'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher ; et, dans les instructions qu'il donne à Timothée, il ne lui dit pas : baptisez des catéchumènes, écoutez des pénitents, ordonnez des prêtres ; mais je vous conjure, lui dit-il, devant Dieu et devant J.-C., qui jugera les vivants et les morts ; annoncez la parole, remplissez tous les autres devoirs de votre ministère, mais le principal, c'est de faire la fonction d'évangéliste : prêchez, pressez à temps et à contre-temps, reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser de les tolérer et de les instruire.

On ne saurait donc disconvenir qu'un homme apostolique ne doive employer toutes les lumières, toute la force, toute l'application de son esprit et toute l'ardeur de son zèle à prêcher l'évangile ; c'est son premier devoir. Malheur à lui, s'il ne prêche, s'il n'annonce la parole de vie, en public et en particulier, aux pauvres et aux riches, aux maîtres et aux esclaves, s'il ne s'efforce de répandre partout la connaissance de J.-C., s'il ne court à la ville et à la campagne, pour inviter et entraîner, par une douce violence, aux noces de l'époux céleste tous ceux qui sont confiés à sa conduite !

Mais qu'il se souvienne que Jésus-Christ a commencé à faire : *cœpit facere*, Act. I, pour donner du poids à ce qu'il devait enseigner, et pour apprendre à ses apôtres et à nous que la prédication doit être toujours accompagnée du bon exemple. Il est si puissant et si efficace, que Saint-Chrisostôme semble attribuer la conversion de l'univers à la sainteté des apôtres. « Qu'est-ce qui les a rendus si grands, dit » ce père ? n'est-ce pas le mépris des richesses, » des plaisirs, de la gloire du siècle, et » l'éloignement de toutes les affaires terrestres ? » Sans ces vertus, quand même ils auraient » ressuscité des morts, ils n'auraient fait » aucun progrès, et ils auraient passé pour » des imposteurs. » Tant il est vrai que la piété l'emporte même sur les miracles. Saint-Jean-Baptiste en est une preuve convaincante : il ne fit aucun miracle, et l'éminente

sainteté de sa vie lui donna seule l'autorité de reprendre les scribes, les prêtres et les rois, et de convertir un grand nombre de juifs. Hérode, quoiqu'il fût un tyran, l'écoutait volontiers, le respectait et suivit ses conseils en plusieurs rencontres, parce qu'il savait que c'était un homme juste.

Par conséquent, quelque science, quelques talents qu'un missionnaire se flatte d'avoir, avec quelque soin qu'il travaille ses discours, avec quelque grâce et quelqu'art qu'il les débite, il pourra plaire ; mais il ne fera jamais aucun fruit, s'il néglige l'avertissement que Saint-Paul donne à Tite ; *Rendez-vous un modèle de bonnes œuvres en toutes choses.* Par une seule mauvaise action, il détruira plus qu'il ne pourra édifier par cent instructions. Ses auditeurs, au lieu de faire ce qu'il dit, se croiront autorisés par son exemple à faire ce qu'il fait, et à négliger ce qu'il ne fait pas. Quand il parlera dans l'église, chaque fidèle lui répondra en secret, dit St-Jérome : *Que ne pratiquez-vous donc ce que vous enseignez ?* et, quand il instruira les païens, ils jugeront qu'on ne peut ou qu'on n'est pas obligé d'observer la loi chrétienne, puisque celui qui la prêche ne l'observe point. Ainsi les mœurs peu édifiantes d'un prédicateur font plus de tort à l'église que tous ses discours ne sauraient lui procurer d'avantages.

Mais si son mauvais exemple est si contagieux, rien aussi n'est plus puissant pour

toucher et pour convertir les cœurs, qu'une vie sainte. Les actions persuadent plus fortement que les paroles, les bonnes œuvres instruisent mieux qu'un long détail de préceptes; elles démontrent que la religion n'est pas aussi difficile qu'on se le figure; elles en inspirent l'amour et la pratique. De là naissent la bienveillance, l'estime, le respect pour un missionnaire; de là le désir de le voir et de l'entendre, la docilité à écouter et à suivre ses avertissements et ses conseils; de là enfin un renouvellement continuel de ferveur dans les fidèles.

Mais de toutes les vertus qu'un missionnaire peut et doit pratiquer, il n'en est point qui fasse de plus vives impressions sur les cœurs, qui gagne plus les âmes à Dieu, que la charité envers le prochain. C'est un moyen facile et abrégé pour obtenir ce qu'on désire, et c'est pourquoi il est dit de J.-C.: qu'il faisait du bien par tous les lieux où il passait. Lorsqu'il ordonna à ses apôtres d'aller prêcher son évangile dans tout l'univers: *Guérissez les malades*, leur dit-il, *ressuscitez les morts*, *purifiez les lépreux*, *chassez les démons*, *donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement.*

Saint-Paul, fidèle imitateur de J.-C., a toujours fait éclater cette divine vertu dans les fonctions de son apostolat; il s'est fait tout à tous; il a étendu sa sollicitude et sa vigilance pastorales, non-seulement sur les hommes spirituels, dit St-Chrisostôme,

mais

mais encore sur les charnels; il a donné à ceux-là des viandes solides, en leur expliquant les mystères les plus relevés, et il a nourri ceux-ci de lait, en ne leur proposant que les vérités les plus aisées à comprendre; il croyait qu'il n'y avait qu'une chose dont un ministre de J.-C. dût rougir; c'était de négliger le salut et la sanctification de quelqu'un. *Pour moi*, dit cet apôtre, *je donnerai volontiers tout ce que j'ai, je me donnerai moi-même pour le salut de vos âmes.*

Qu'un missionnaire imite St-Paul, comme St-Paul a imité J.-C.; que les catéchumènes, les néophites, les anciens chrétiens trouvent en lui, dans l'occasion, un avocat qui sollicite pour eux les magistrats et les princes, un père qui n'oublie rien pour les secourir dans le besoin, qui sacrifie tout, qui se sacrifie lui-même pour leurs âmes, sans nulle vue d'intérêt temporel ou de reconnaissance humaine; qu'il soulage leur pauvreté, qu'il se réduise, s'il est nécessaire, à mendier pour eux; qu'il ne se charge jamais d'exécuter aucune chose qui puisse affliger ou aigrir le moindre d'entr'eux. Cependant, quelque désir qu'il ait de faire du bien, qu'il prenne garde de ne donner aux paiens occasion d'embrasser extérieurement la foi, par des motifs intéressés et charnels, et de suivre J.-C., comme le suivirent autrefois les Juifs, parce qu'il les avait rassasiés dans le désert; qu'il ne se mêle de leurs intérêts temporels, que quand la

nécessité ou la charité ne lui permettront pas de s'en dispenser.

Onzième Maxime.

N'employer pas des moyens purement humains, pour faire réussir sa mission.

S'introduire à la cour des princes, s'y ménager des richesses et des dignités, affecter la magnificence propre à ceux qui habitent les palais des rois, gagner l'amitié des grands par des présents et des assiduités, se faire un mérite de les fréquenter et de paraître souvent à leur table, trouver le secret de leur plaire ou de se rendre utile, et se flatter que par ces moyens seuls, on avancera l'œuvre de Dieu, c'est une illusion précieuse à l'amour-propre et à la vanité, mais qui fait plus de tort à la religion, qu'elle ne semble lui apporter d'avantages ; elle entretient l'aveuglement des païens et les passions des mondains, elle transforme les ministres de J.-C. en politiques, en courtisans, en adulateurs, en parasites, en vils esclaves du monde, et ne leur laisse recueillir aucuns fruits durables de leurs travaux.

L'expérience ne nous prouve que trop que les conversions opérées par des moyens humains ne sont que simulées et apparentes, ou du moins qu'imparfaites et peu constantes. La première tempête qui s'est élevée contre la religion, a déraciné et bientôt emporté tout ce

que l'industrie humaine avait planté en divers pays. C'était des plantes que la main du père céleste n'avait point plantées, elles ont été arrachées et jetées hors du champ du Seigneur.

Détrompons-nous donc, et, après ces tristes épreuves, soyons convaincus qu'on ne désabuse point du faste par le faste, du luxe par le luxe, des richesses par les richesses, de la bonne chère par les festins, ni de l'amour du monde par les liaisons qu'on y prend, mais qu'on détruit le faste par l'humilité, le luxe par la modestie, l'attachement aux richesses par la pauvreté, la délicatesse de la table par la sobriété et l'abstinence, l'amour des plaisirs par la mortification, tous les vices qui règnent dans le monde par la fuite, le mépris et la haine du monde. J.-C. a voulu racheter les hommes par la croix ; il ne veut les convertir que par le ministère de ceux qui accomplissent en eux-mêmes ce qui manque à sa passion : ses apôtres ne portaient ni or, ni argent, ni vêtements, ni souliers ; pauvres, méprisés, persécutés, ils ont converti l'univers. Nous prêchons le même évangile, nous devons tenir la même conduite ; nous combattons les mêmes erreurs et les mêmes vices, nous n'en triompherons que par les mêmes armes. Mais, dit-on, les temps sont changés. J'en conviens ; mais Dieu change-t-il ? attendons-nous la conversion des peuples des circonstances des temps?

Un effet surnaturel et si saint pourrait-il sortir d'un principe naturel et impur ? ne l'attendons-nous pas au contraire de la bonté, de la puissance et de la grâce de Dieu ? Mais, ajoute-t-on, Dieu ne fait pas des miracles ; il faut donc recourir à de nouveaux moyens. La main de Dieu est-elle donc raccourcie ? Les promesses de J.-C. ont-elles donc prescrit ? N'y a-t-il donc plus de Dieu en Israël ? Pensons mieux : ce ne sont pas tant les miracles, que les hommes apostoliques, dignes d'en être les instruments, qui nous manquent, quoiqu'on ne doive ni demander sans nécessité, ni se promettre témérairement des miracles ; on doit espérer avec une humble soumission que la bonté de Dieu ne refusera pas d'en opérer, lorsque sa sagesse les jugera nécessaire, et que nous les lui demanderons avec humilité, avec ferveur et avec persévérance. Prions le Seigneur qu'il multiplie dans son église le nombre des prédicateurs qui joignent l'exemple à la parole, l'oraison à l'étude, l'humilité à la science, la mortification à la retraite, la sainteté à la pénitence, les œuvres de la charité au zèle pour le salut du prochain ; et si Dieu exauce nos prières, nous verrons bientôt multiplier les conversions, les vertus et les miracles par la bénédiction que Dieu répandra sur les travaux de ses dignes ouvriers.

V I.

Les deux Vicaires apostoliques proposent des vœux à leurs missionnaires.

Voilà les premières instructions que M. de Berithe et M. d'Héliopolis dressèrent à Siam avec leurs missionnaires en 1664 et en 1665. Ces deux prélats convaincus qu'il ne sert de rien de faire de belles lois, si on ne les met en pratique, proposèrent à l'assemblée un plan de vie, qui renfermait non-seulement tout ce qu'enseignent ces maximes, mais encore tout ce que les plus grands saints ont pratiqué de plus austère et de plus parfait. En voici les principaux points : s'engager par des vœux simples et compatibles avec l'état des prêtres séculiers, à n'accepter aucune dignité ni aucun emploi dans les royaumes où ils vont travailler, ni paraître à la Cour, que quand la nécessité, ou le bien de la religion, ou la bienséance ne leur permettraient pas de s'en dispenser ; à faire, chaque jour, trois ou du moins deux heures d'oraison, à porter toujours sur son corps des instruments de pénitence, pour imiter la sévérité avec laquelle St-Paul châtiait et crucifiait sa chair, à jeûner toute l'année, excepté les dimanches, les fêtes et le temps pascal ; à s'abstenir de l'usage du vin, du pain et de la viande ; à coucher sur une simple natte, à se lever à minuit, quand on le pourrait,

pour prier ; à donner à l'étude des saintes lettres tout le temps que ces exercices de piété et les fonctions ecclésiastiques laisseraient libre, sans se refuser toutefois quelqu'heure de délassement, chaque jour, pour reprendre ses forces.

Ce genre de vie, quelque rigide qu'il fût, n'effraya point des hommes qui s'allaient exposer aux chaînes, aux fouets, aux prisons, au fer, aux flammes, à la mort, pour J.-C. Animés d'un même zèle, tous entrèrent dans ces voies de perfection, et commencèrent à y marcher d'un pas égal. Ces athlètes de l'évangile, à la veille d'entrer dans la lice, pleins de courage, s'empressaient, à l'envi, de devenir martyrs de la pénitence, dans le désir d'être un jour martyrs de la foi et de la charité. Les évêques étaient les premiers et les plus exacts à tout. L'élévation de leur rang ne leur servit jamais de prétexte pour se dispenser d'une seule observance ; au contraire, ayant plus reçu, et étant obligés à un compte plus grand et plus rigoureux, ils étaient les plus humbles et les plus prompts à servir Dieu ; ils se rendaient en toutes choses les modèles des bonnes œuvres, et s'efforçaient de surpasser les prêtres en vertu, autant qu'ils les surpassaient en dignité.

On est surpris sans doute que des évêques si sages aient entrepris de joindre aux travaux si pénibles de la mission des austérités qui l'emportent sur celle des religieux les plus

réformés ; mais ces zélés prélats croyaient qu'il était de la gloire de l'évangile que la sainte austérité des disciples et des prédicateurs de la croix l'emportât sur les austérités superstitieuses et hypocrites des Brames et des autres prêtres des idoles. Ils voyaient l'horreur et le mépris que plusieurs peuples des Indes ont pour les Européens qui boivent du vin et qui mangent de la viande ; pour ne scandaliser personne, à l'exemple de St-Paul, ils se faisaient une loi de s'en abstenir. Ils savaient l'estime que ces peuples font paraître pour ceux qui mènent une vie austère et pénitente ; afin de se faire tout à tous, ils se condamnaient à des rigueurs qui semblent au-dessus des forces humaines.

D'ailleurs le zèle de ces ouvriers évangéliques, envoyés si loin pour travailler à la vigne du Seigneur, ne voulait rien omettre de tout ce qui pouvait la rendre fertile. Ils n'ignoraient pas que celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien, que tout vient de Dieu qui donne l'accroissement ; mais ils n'ignoraient pas non plus que, si l'on veut que la vigne porte de bons fruits en abondance, il faut la planter avec des mains pures, la cultiver par un travail pénible et assidu, lui attirer les rosées du ciel par des prières continuelles, l'arroser soi-même de ses sueurs, de ses larmes et de son propre sang, s'il est nécessaire, veiller nuit et jour à sa défense et à sa conservation, soutenir

ce qui est faible, relever ce qui est tombé, ranimer ce qui meurt, ne négliger rien, pourvoir à tout. Quel art, quels talents, quels soins, quels dons de Dieu, quelles grâces, quelles vertus ne demandaient pas dans les ouvriers évangéliques tant de devoirs si différents et si difficiles à remplir! Ces pieux prélats, ces fervents missionnaires ne croyaient pas pouvoir en faire trop pour obtenir du ciel les lumières, la force et les secours, dont ils sentaient le besoin.

Ajoutons à cela que l'on n'a vu dans tous les siècles que des hommes d'une éminente sainteté, qui aient travaillé avec de grands succès à la conversion des peuples. Tels ont été les prophètes, les apôtres, les Basiles, les Patrices, les Grégoires Thaumaturges; tels souhaitaient devenir les nouveaux missionnaires des Indes; succédant au ministère de ces grands saints, ils voulurent succéder à leurs vertus, et ils se faisaient des lois qui les engageaient à imiter leur vie pauvre, laborieuse, austère, humble, pénitente et crucifiée. Surtout l'exemple de St-Xavier qu'ils avaient pris pour leur modèle, et qu'ils honoraient comme leur cher père dans la mission, leur avait inspiré ces maximes si rigoureuses. Ils avaient continuellement sa vie et ses lettres entre les mains; et, pour devenir ses fidèles imitateurs, ils voulaient se faire des devoirs indispensables de toutes les pratiques de perfection que ce grand saint

avait suivies. Enfin ils savaient que les premiers prédicateurs de l'évangile avaient reçu de Dieu des dons éclatants pour l'établissement et pour l'utilité de l'église, et que St-Xavier, quoiqu'inférieur aux apôtres, avait reçu les mêmes grâces, le don de parler et d'interpréter les langues, de prophétiser, de guérir les malades, de faire les plus grands miracles. Les missionnaires n'avaient pas ces priviléges, et ils jugeaient qu'ils devaient remplacer par des vertus non communes les dons extraordinaires qui leur manquaient; de peur que l'air des Indes si contagieux à la piété, et l'exemple des Indiens qui ne respirent que paresse et volupté, n'affaiblît en eux, ou en leur successeur, l'amour de la pénitence et de la mortification, ils voulaient par des vœux se mettre dans l'heureuse nécessité d'être toujours mortifiés et pénitents. C'est ce qu'explique M. de Berithe dans sa lettre du 21 Janvier 1668. « Je considère, dit-il, que nous sommes dans nos missions, au premier siècle du christianisme, que nous devons faire revivre la pureté de vie qu'on admirait dans l'église naissante; nous tenons la place des apôtres et des disciples de J.-C. : ne devons-nous pas suivre et enseigner la voie étroite où ils ont marché ? »

Quelque fortes et édifiantes que fussent ces raisons, les vicaires apostoliques ne voulurent rien décider de leur propre autorité;

la prudence, qui guidait toutes leurs démarches, ne céda point en cette occasion à l'excès de leur zèle; ils se rapportèrent de tout ce qu'ils avaient établi au jugement du saint-Siége, et déclarèrent que les vœux qu'ils faisaient, ne seraient valides qu'autant qu'ils seraient approuvés par le pape; qu'ils seraient tous nuls et sans effet, si sa Sainteté les désapprouvait : précaution sage, conduite pleine de lumière qui les mettait à couvert du blâme d'avoir pris des engagements téméraires, et qui ajoutaient le mérite de l'obéissance au mérite des bonnes œuvres qu'ils avaient fait vœu de pratiquer.

Cette condition opposée à leurs vœux, leur fit prendre la résolution de recourir à Rome pour les faire approuver, et pour rendré leurs instructions plus authentiques et plus respectables par le sceau del'autorité pontificale. Beaucoup d'autres affaires non moins importantes les obligeaient à demander au saint père des nouvelles décisions et de nouveaux brefs; ils découvraient chaque jour de grandes difficultés par rapport aux mœurs et à la discipline ecclésiastique des Indes. Dans leur situation présente ils ne pouvaient établir utilement, ni solidement la mission, si le Pape n'étendait leur juridiction, non-seulement sur le royame de Siam, mais encore sur les états voisins. Les Portugais, ennemis irréconciliables, ne cessaient de publier que les évêques et les missionnaires français n'avaient aucun pouvoir légitime

que le Pape ne les avaient pas envoyés, que leurs brefs étaient ambigus et leurs bulles fausses ou subreptices. Pour leur fermer la bouche, il fallait nécessairement faire expliquer et confirmer leurs brefs et leurs bulles et obtenir de plus amples pouvoirs; la persécution toujours allumée dans les pays auxquels ils étaient déstinés, leur en fermait l'entrée et les arrétait à Siam malgré eux; ils ne pouvaient se dispenser d'informer la sacrée congrégation et le Pape même de l'état de ces choses et de plusieurs autres points qui intéressaient la mission, le salut des âmes et la gloire de Dieu.

Sur cela les évêques ne voulurent rien déterminer sans consulter les missionnaires, ils les assemblèrent. Monsieur de Berithe ouvrit un avis qui fut généralement approuvé; il représenta qu'ayant envoyé depuis quelques mois monsieur de Bourges à Rome, il l'avait chargé de tant d'affaires, qu'il avait lieu de craindre qu'il n'en pût terminer qu'une partie; il exposa ensuite le nombre et l'importance des grâces qu'on voulait encore demander au Saint Siége et les difficultés qu'il faudrait surmonter pour les obtenir, et conclut qu'il fallait que lui-même, ou monsieur d'Héliopolis, retournât a Rome, pour proposer, expliquer, poursuivre et faire réussir tant d'affaires si épineuses; il ajouta que, si l'on envoyait un missionnaire, quelque habile qu'il

fût, il n'aurait jamais assez de crédit pour en venir à bout, et que le caractère épiscopal donnait une autorité que l'habileté ne remplaçait pas.

Toute l'assemblée suivit ce sentiment sans replique. Monsieur d'Héliopolis, voyant la santé de monsieur de Berithe fort affaiblie et hors d'état de soutenir les fatigues d'un si long voyage, s'offrit généreusement pour retourner en Europe. Ce prélat avoue dans la relation de son voyage qu'il eut besoin d'un secours extraordinaire de la grâce, pour se charger de cette négociation. « Je me sentais (dit-il dans » sa relation imprimée) attaché à ma mission » vers les nations, qui m'étaient commises, » dont je me voyais si proche; les liens du de- » voir et de la compassion pour ces pauvres » âmes abandonnées, faisaient sur moi une » impression, et mon cœur ne pouvait s'en » éloigner sans une extrême violence; j'avais » encore présente à mon esprit, la suite » des difficultés et des fatigues étranges que » j'avais souffertes durant mon voyage, dont » je ne faisais que de me délasser et aux- » quelles il fallait m'exposer de nouveau. Je » prévoyais les divers jugements qu'on ferait » de mon retour en France et à Rome; enfin » je n'envisageais partout que des obstacles » à ma résolution: cependant, considérant le » pressant besoin de nos missions, je fermai les » yeux à tout, pour ne regarder que les ordres

» de Dieu, qui m'étaient déclarés par la
» bouche de ses serviteurs, et que je respec-
» tais comme ses organes. »

VII.

M. d'Héliopolis retourne à Rome.

Plein de ces saintes dispositions, M. d'Héliopolis partit de Siam, le 19 janvier 1665, trois ans après son départ de France : il n'était accompagné que de monsieur de Chamesson et d'un domestique ; il alla par terre jusqu'à Ténasserim, où il s'embarqua et aborda à Mazulipatan. Il rencontra dans cette ville un religieux castillan de l'ordre de saint François, qui revenait de la Chine, où il avait été missionnaire quatorze ans, et qui retournait en Europe, pour les affaires de sa mission. Comme ce religieux était dans une extrême pauvreté, monsieur d'Héliopolis le reçut en sa compagnie et lui promit de le défrayer pendant le voyage. « Je le considérai, dit-il, non-seu-
» lement comme un coopérateur de Dieu,
» envers lequel je devais exercer la charité,
» mais encore comme un ange que Dieu
» m'envoyait pour la consolation de mon âme
» pendant le voyage. Il semble que cette
» charité attira à monsieur d'Héliopolis un
» secours auquel il ne s'attendait pas. »

Monsieur Tavernier, si connu par ses voyages, lui fit tenir mille écus, que des personnes de piété lui avaient envoyés de Paris, pour l'entretien des missionnaires ; sans cette res-

source imprévue, il eût été obligé d'emprunter de l'argent ou de souffrir les plus rudes extrémités de la pauvreté.

Il comptait de trouver à Mazulipatan ou au fort saint George, qui appartient à la compagnie d'Angleterre, quelque vaisseau qui partît pour l'Europe; mais après avoir attendu inutilement plus de huit mois, il s'embarqua pour la Perse, arriva à Congo, passa par Balsora, et de là remonta le Tigre jusqu'à Bagdad. Il y arriva si fatigué et si malade, qu'il reconnaît lui-même, qu'après Dieu, il doit la conservation de sa vie à la charité et aux soins des révérends pères-capucins, qui le logèrent dans leur maison.

Dès que sa santé fut un peu rétablie, il se remit en chemin, traversa la Mésopotamie, passa par Moussoul, qui est l'ancienne Ninive, par Nisibe et par Edesse, et après cinquante journées de marche, pendant lesquelles il fut exposé à un froid incommode et à des pluies continuelles, il arriva à Alep, presqu'aussi malade qu'il l'était à son arrivée à Bagdad. Monsieur Baron, consul de France, qui avait succédé à monsieur Piquet, le reçut chez lui, le retint pendant plus d'un mois, et ne le laissa partir que quand il eut repris ses forces. Il n'y a que ceux qui ont fait des voyages de long cours, qui comprennent bien ce que font souffrir les rigueurs des saisons, les chemins impraticables, les forêts, les montagnes, les déserts qu'il faut traverser sur des voitures

très-incommodes sans trouver le plus souvent ni les choses les plus nécessaires à la vie, ni même un gîte, en sorte qu'on se voit nuit et jour exposé aux injures de l'air, au danger de tomber entre les mains des voleurs et d'être trahi par ceux-mêmes qui vous conduisent.

VIII.

Arrivée de M. d'Héliopolis à Rome.

D'Alep, monsieur d'Héliopolis alla s'embarquer à Alexandrette, sur un vaisseau qui partait pour Livourne, où il arriva heureusement. De là il se rendit à Florence, où le grand Duc le retint pendant trois semaines et lui envoya des rafraîchissements en profusion pour le délasser de ses fatigues et rétablir ses forces. Plein de reconnaissance envers ce prince si généreux, il partit pour Rome, il arriva dans le mois d'avril 1661; le lendemain de son arrivée il alla visiter les cardinaux de la sacrée congrégation, pour leur expliquer les motifs de son voyage; ils lui témoignèrent tous beaucoup de satisfaction de le voir et d'apprendre de sa bouche, quel était le véritable état des missions dans tous les lieux de l'Orient par où il avait passé. Il leur fit un détail exact de toutes les missions qu'il avait vues dans les diverses contrées de l'Asie, rendit aux missionnaires qui y travaillaient la justice que méritaient leurs travaux et exposa

à leurs Eminences que la plupart y souffraient une extrême pauvreté et des fatigues incroyables, que l'intérêt de la religion demandait un plus grand nombre d'ouvriers dans ces vastes pays, et des secours considérables pour les y faire subsister ; il les sollicita particulièrement pour la mission d'Alep, où plusieurs religieux de divers ordres vaquaient à l'œuvre de Dieu, avec une union qui devait servir de modèle à toutes les autres missions ; il n'oublia pas les éloges que les Portugais, qui louent rarement les sujets des autres nations, ne pouvaient s'empêcher de donner dans les Indes, à la régularité, à la science, au zèle, à la mortification des jésuites français. Toutes choses tournaient à souhait pour ce Prélat ; mais la maladie du pape Alexandre VII, sur les bonnes intentions duquel il comptait le plus surement, mettait sa Sainteté hors d'état de donner audience, et sa mort suspendit bientôt toutes les affaires.

Après le départ de monsieur d'Héliopolis, monsieur de Berithe chargé seul de tout le poids de la mission, ne manquait ni d'occupation ni de sujets d'inquiétude ; il n'avait reçu aucune nouvelle de monsieur Chevreuil, depuis qu'il l'avait envoyé à la Cochinchine. Le bruit s'était répandu que la persécution y était très violente et que tous les jésuites en avaient été chassés, et il était à craindre que le nouveau missionnaire n'eût été reconnu à son arrivée, mis en prison et peut-être con-

damné à la mort. Son retour inespéré dissipa cette crainte. Voici le précis de la relation qu'il fit de son voyage et de ce qui s'était passé dans ce royaume pendant huit mois qu'il y séjourna ; il aborda au port de Faifo, le 24 juillet 1664.

I X.

Relation du voyage de M. Chevreuil à la Cochinchine.

Les images qu'on trouva dans ses coffres et dont on lui enleva la moitié, et ses ornements d'église, le firent reconnaître pour ecclésiastique; cependant il ne fut point arrêté par les officiers du roi. Il logea chez deux missionnaires jesuites qui travaillent dans cette ville avec beaucoup de zèle, leur rendit les lettres de monsieur de Berithe et les trois cents livres qu'il leur envoyait ; ces révérends pères furent fort sensibles aux témoignages d'estime et d'affection que leur donnait ce prélat, et ils n'épargnèrent ni politesses ni honnêtetés, pour marquer leur reconnaissance. Tandis qu'il se délassait des fatigues du voyage, il apprit qu'un bâtiment portugais devait bientôt partir pour Macao ; il appréhenda d'être enlevé ; sa crainte n'était pas mal fondée. La charité de quelque chrétien ou peut-être du père Baudet, jésuite, originaire de Grenoble, le fit avertir de leur mauvais dessein, par un Japonois qui l'aborda dans une rue, et lui dit

en langue portugaise, que le bâtiment qui devait le conduire à Macao, serait bientôt prêt et qu'il y serait fort à son aise.

Sur cet avis monsieur Chevreuil partit secrètement de Faifo, accompagné d'un chrétien, et alla par terre à la ville royale rendre à un métif, originaire de Macao, nommé Jean de la Croix, des lettres et des présents de la part de monsieur de Berithe; il les reçut avec de grandes marques de respect et de reconnaissance; mais il lui dit froidement, qu'il ne pouvait le loger chez lui, et l'envoya chez un père jésuite portugais, qui lui fit un bon accueil et le pria de prêcher le jour de l'Assomption, dans une chapelle que Jean de la Croix avait fait bâtir dans sa maison, avec la permission du roi. Il était très-considéré de ce prince à cause de son habileté à fondre des canons. Les chrétiens étant assemblés, monsieur Chevreuil prêcha en langue portugaise, et un interprète rendit son discours en cochinchinois, que ce misionnaire ne parlait qu'imparfaitement; il déclara à son auditoire qu'il était grand-vicaire de monsieur de Berithe, vicaire apostolique, que notre saint père le pape envoyait à la Cochinchine, et qu'il n'attendait qu'un temps plus favorable pour s'y rendre; il appliqua en même temps l'indulgence plénière, que sa Sainteté avait accordée aux églises soumises à l'administration des vicaires apostoliques, pour cette grande fête de la S.te Vierge.

X.

Danger où se trouve M. Chevreuil.

Cette déclaration et cette indulgence excitèrent dans le peuple des sentiments de joie et de reconnaissance qu'il fit éclater ; mais Jean de la Croix en fut choqué, et il envoya son fils au grand Mandarin pour le prier de chasser monsieur Chevreuil du royaume. Ce ministre, déjà instruit qu'il était français et peut-être sollicité par quelque chrétien, refusa d'agir contre lui. Jean de la Croix gardait si peu de mesures, que son fils lui rendit la réponse du mandarin en présence du missionnaire: cependant ce refus lui persuada que ce nouveau venu avait des protecteurs secrets a la cour, et il commença à le traiter plus honnêtement. Ces honnêtetés peu sincères n'empêchèrent pas monsieur Chevreuil de s'embarquer sur un bâtiment qui partait pour Faifo. Pendant la route, il expliqua au capitaine, les premières vérités de notre sainte religion. Ce païen les écouta avec une docilité qui ne pouvait venir que de la grâce de Dieu ; il donna des marques constantes de sa foi, promit de se faire instruire parfaitement de nos mystères par des chrétiens qu'il connaissait, et demanda le baptême avec tant d'instance, que monsieur Chevreuil le baptisa dans un bourg nomme Touran. Les chrétiens de ce lieu, instruits de son arrivée, le

prièrent de s'y arrêter quelques jours; le lendemain ils s'assemblèrent au nombre de deux cents, et lui présentèrent quatre femmes catéchumènes fort bien instruites, auxquelles il administra le baptême, avec toutes les cérémonies prescrites par le rituel romain, dont les chrétiens et plusieurs païens mêmes qui étaient présents, parurent fort édifiés. Il apprit dans la suite que toutes les mesures étaient prises pour l'enlever dans cet endroit; mais le bâtiment de Macao, qui voulait l'enlever a Faifo, eut fait voile avant qu'on eut pu le saisir et l'y conduire.

X I.

Séjour et fonctions de Monsieur Chevreuil à Faifo.

Revenu à Faifo, il loua une maison, alla rendre visite aux missionnaires jésuites, et leur présenta ses patentes de grand-vicaire. Ils reconnurent sans difficulté l'autorité de monsieur de Berithe, et reçurent de son grand-vicaire la confirmation des pouvoirs, pour annoncer la parole de Dieu, et pour administrer les sacrements. Le dimanche suivant, le pere supérieur déclara à l'assemblée des chrétiens que monsieur de Berithe, envoyé par le pape vicaire apostolique à la Cochinchine, avait donné la charge de grand-vicaire à M. Chevreuil. Quand le père jésuite eut fini son discours, monsieur Chevreuil prit la parole

et confirma ce qu'il venait de publier ; les chrétiens de la ville et les étrangers en parurent également satisfaits. Quelques cambogiens le prièrent en particulier d'aller dans leur pays, secourir un grand nombre de chrétiens abandonnés, et lui promirent de l'y conduire; mais il découvrit que ses ennemis lui avaient tendu ce piége, pour le faire sortir de la Cochinchine et pour l'enlever sur le chemin; il prétexta des affaires qui ne lui permettaient pas d'entreprendre sitôt ce voyage.

X I I.

Baptême et conversion.

Obligé de demeurer à Faifo, pour se perfectionner dans la langue du pays, il attira quelques enfants chrétiens à qui il apprenait à lire le latin ; des pauvres venaient en foule lui demander l'aumône, il donnait à tous sans distinction de chrétiens et de païens, et prenait de là occasion de leur expliquer les vérités de la foi. Une femme qui portait un petit enfant mourant, se présente à sa porte, il lui parla du Dieu des chrétiens et de la félicité éternelle qu'il prépare à ceux qui embrassent sa loi, et lui demanda si elle ne serait pas bien aise que son enfant, après sa mort, jouît d'un bonheur si parfait. Je le souhaite de tout mon cœur, répondit-elle, et porta son enfant à l'église, où il fut baptisé. Le lendemain cet enfant mourut, et elle ap-

porta son corps au missionnaire ; il l'enveloppa d'un suaire et l'enterra dans le cimetière des chrétiens, avec les cérémonies ecclésiastiques ; la mère fut si touchée de ses soins charitables et de la grâce de Dieu, qu'elle se fit chrétienne, et après les instructions nécessaires, elle fut baptisée avec toute sa famille.

XIII.

Commencement de persécution.

A peine ce missionnaire commençait à respirer, que la persécution allumée dans la ville royale, s'étendit jusqu'à Faifo ; les uns disaient que des Juifs, jaloux des progrès du christianisme avaient persuadé au roi, que les chrétiens méditaient une révolte ; que des vaisseaux et des troupes viendraient de Macao, pour les soutenir et pour soumettre le royaume au roi de Portugal : d'autres assuraient que c'étaient des chrétiens renégats qui avaient inventé cette calomnie qu'ils débitaient comme un secret qu'on leur avait communiqué lorsqu'ils étaient chrétiens.

Quel que fût le motif de la persécution, on vit arriver des troupes à Faifo ; les soldats parcoururent les maisons de tous les chrétiens, leur enlevèrent leurs livres de piété, et tous les symboles extérieurs de la religion ; pendant deux jours entiers ils bouleversèrent tout dans la maison des jésuites pour

trouver le catalogue des chrétiens, mais ils ne le trouvèrent point. Il arriva par hasard ou plutôt par un effet de la providence, que pas un soldat ne mit le pied dans la maison de monsieur Chevreuil ; ce qui lui donna le temps de mettre en sûreté son argent entre les mains d'un chrétien Japonois, qui le garda, et le lui rendit fidèlement.

Deux jours après l'arrivée des troupes, le gouverneur de Cham envoya deux mandarins; ils arrêtèrent par son ordre les deux jésuites et deux capucins qui, allant de Siam à Macao, avaient été contraints par le mauvais temps de relâcher à Faifo et de s'y arrêter. Le jésuite missionnaire dans la ville royale y fut aussi conduit, et monsieur de Chevreuil fut en même temps arrêté ; on les enferma tous six dans l'église, où ils étaient gardés à vue.

Le lendemain de leur détention, les mandarins envoyèrent des soldats pour enlever de l'église un tableau de la S.te-Vièrge, et pour le faire fouler aux pieds par ceux qui renonceraient à la foi. Cette impiété enflamma le zèle des missionnaires ; ils se saisirent du tableau, mais les soldats les maltraitèrent fort rudement, le leur arrachèrent et l'emportèrent.

X I V.

Générosité d'une femme chrétienne.

Après s'être assurés des pasteurs, ajoute monsieur Chevreuil, ces loups furieux se jetèrent sur les ouailles. Les premiers qu'ils attaquèrent furent les Japonois, qui étaient riches, et qui paraissaient être les colonnes les plus fermes de l'église de Faifo; ils les menacèrent de leur ôter leurs biens, leurs maisons et de les réduire à la dernière misère. Pour conserver des biens périssables et bientôt perdus, la plupart renoncèrent lâchement aux biens éternels et foulèrent aux pieds cette sacrée image. Le mauvais exemple et le scandale que donna leur chute, entraînèrent un grand nombre de Cochinchinois, et particulièrement les plus opulents et les plus considérables chrétiens de Dinhcham: tant il est vrai que les richesses et les avantages qu'elles procurent dans le monde, mettent de grands obstacles au salut! En un seul jour cent vingt chrétiens intimidés par les mandarins, renièrent notre sainte foi; une femme chrétienne, âgée de vingt-cinq ans, dont on ne sait pas le nom, qui était présente à cet affreux spectacle, sans être connue, fut si vivement touchée de la chute de tant de chrétiens, que poussée par un mouvement du Saint-Esprit, elle fendit la presse et fit à haute voix sa profession de foi en présence des mandarins. Son courage et son assurance confondirent

confondirent les apostats, soutinrent ceux qui chancelaient et irritèrent extrêmement les juges; sur-le-champ ils la firent prendre et mettre à la cangue, qu'elle porta avec une fermeté au-dessus de son sexe. Cette généreuse femme ayant gagné nos gardes, vint nous voir avec quatre autres confesseurs de J.-C.; ils se confessèrent tous pendant qu'on faisait boire et manger les soldats qui les accompagnaient.

Parmi ces confesseurs il y avait un bon vieillard qui cultivait le jardin des jésuites. Il fut pris, lorsqu'il y travaillait avec un catéchiste Tonquinois qui s'était depuis peu habitué à la Cochinchine. Il y avait aussi une matrone fort vénérable, veuve d'un grand mandarin, lequel, quelque temps auparavant, avait gouverné cette province, et était fort estimé du roi. Cette dame soutenait toutes les églises d'alentour par son crédit et par ses libéralités; mais dans la persécution excitée en 1663, on avait brûlé une belle église, qu'elle avait fait bâtir à demi-lieue de Faifo. On brûla aussi sa maison, qui en était voisine. On la dépouilla de presque tous ses biens, de sorte qu'elle était réduite à demeurer dans une petite chaumière, et était fort contente de se voir assujétie à cette pauvreté pour l'amour de J.-C. Rien n'avait pu l'ébranler. A mon arrivée, je lui fis une visite, et je la saluai de la part de M. de Berithe. Sa piété et son zèle

m'édifièrent beaucoup. On l'alla saisir dans sa petite maison par ordre du roi ; mais on lui gardait toujours quelque respect en considération de son mari, et on ne lui mit point la cangue au cou, qui est la dernière marque d'ignominie.

X V.

Martyrs.

Ces généreux soldats de Jésus-Christ, après s'être confessés, prirent congé de nous et furent conduits à Dinhcham, où l'on les condamna à la mort. La jeune femme, qui avait si généreusement fait une confession publique de sa foi à Faifo, fut condamnée à être exposée aux éléphants avec le catéchite tonquinois, les autres à être décolés ; mais pour la matrone, qui s'appelait Ba Maria, elle fut par ordre exprès de la cour, condamnée à mourir de faim dans une petite cellule, que l'on bâtit pour l'y enfermer et que l'on fit environner de soldats.

Cette pauvre dame soutint jusqu'à cinq jours ce cruel supplice, au bout desquels elle demanda à sortir, et fut portée au tribunal du gouverneur de cette ville, où elle renia, n'ayant pu souffrir la grande soif dont elle était pressée, comme elle nous l'a depuis ensuite déclaré. Les gentils triomphèrent de de cette chute, et tous les chrétiens en versèrent des torrents de larmes ; elle même ne se lassait point de pleurer et de se lamenter,

et aussitôt qu'elle put venir à l'église pendant la nuit, elle y vint toute baignée de larmes, demandant avec très-grande humilité et contrition, miséricorde en présence de plusieurs chrétiens; elle se confessa, mais je lui refusai la communion pour l'obliger par ce refus, à reconnaître la grandeur de sa faute, et pour instruire en sa personne le reste des chrétiens qui avaient imité sa lâcheté. Cependant quelques jours avant mon départ, quand on m'eut signifié mon exil, je la confessai une seconde fois et lui administrai les sacrements.

C'était un spectacle pitoyable dans la plupart des villages de ce royaume, de voir quantité de généreux confesseurs de J.-C., qui allaient, la cangue au cou, par les rues demander l'aumône, eux qui auparavant s'étaient vus dans l'abondance; et ce qui était encore plus capable de toucher, c'était de voir leurs femmes et leurs enfants abandonnés et réduits à la mendicité.

Plusieurs craignant leur faiblesse, abandonnèrent leurs biens pour assurer leur salut, et se retirèrent dans les forêts où ils souffraient de grandes incommodités par les injures de l'air et par la faim. Je crus que Dieu me présentait alors une belle occasion pour employer utilement à l'entretien de ces saints confesseurs l'argent que monsieur de Berithe m'avait donné. De ma prison j'envoyai quelques billets au japonois à qui je l'avais con-

fié, et lui ordonnai d'en remettre une partie à un chrétien cochinchinois, que je connaissais très-fidèle et qui s'était caché à dessein de secourir ceux qui avaient été faits prisonniers; je donnai ordre à celui-ci de porter une partie de cet argent à la ville royale, où la persécution fut si fort embrasée, que plusieurs confesseurs scellèrent leur foi par l'effusion de leur sang.

X V I.

Tourments d'une dame catéchiste.

Il y eut entr'autres une femme qui se signala; elle était âgée de cinquante ans, et faisait depuis longues années l'office de catéchiste à l'égard des femmes; elle s'appelait Ba Anna, et avait grâce et bénédiction de notre Seigneur pour gagner les âmes; elle était en grande estime parmi les chrétiens et en grande haine parmi les païens qui voyaient avec grand dépit plusieurs de leur parti se ranger à notre sainte foi, par les persuasions de cette femme. Dans cette persécution les gentils, pour se venger des injures qu'ils croyaient que leurs pagodes avaient reçues d'elle, la dénoncèrent aux mandarins qui la firent cruellement fouetter, et puis la condamnèrent à être brulée à petit feu avec des plaques de fer embrasées qu'on lui appliquait sur le visage, sur les mamelles et sur les côtés; on lui mettait des mèches allumées

dans les oreilles, dans les narines et sur les yeux ; cette sainte femme souffrit ce cruel martyre avec tant de patience et de générosité, qu'elle causait de l'admiration à tous ceux qui étaient spectateurs de son tourment et remplit de telle confusion les tyrans, que, vaincus par sa constance, ils la laissèrent en liberté après l'avoir dépouillée du peu de bien qu'elle possédait.

On compta cette année quarante-trois martyrs, de tout sexe, de tout âge et de toute condition, qui donnèrent leur vie pour la foi, à la cour, dans la province de Champ, et dans la partie du royaume de Chiampa, qui est sous la domination du du roi de la Cochinchine.

XVII.

Martyrs.

J'envoyai une seconde partie de l'argent qui me restait, à Dinhcham où la persécution était très-violente, après même qu'elle fut finie à la cour; et j'employai la troisième partie au soutien de plusieurs bons Chrétiens qui étaient prisonniers à Faifo, et dépouillés de leurs biens. La persécution s'étendit ensuite dans la province de Quangngai, où les Chrétiens sont en grand nombre. Plusieurs abandonnèrent la foi; mais nous en vîmes quatre qu'on conduisit à Faifo, la cangue au cou, qui réparèrent par leur

générosité, le scandale que tant d'autres avaient causé par leur chute. L'un d'eux était un vieillard vénérable, âgé de quatre-vingts ans, homme de condition, un des plus riches et des plus considérables de la Province. Il servait de catéchiste depuis long-temps. Notre Seigneur récompensa son zèle de la couronne du martyre. Ces quatre confesseurs furent rencontrés dans les rues de Faifo par trois enfants de quatorze ou quinze ans, deux garçons, et une fille nommée Luce. Ces trois jeunes disciples de J.-C. étaient partis de la ville royale, dans le dessein de venir chercher une mort glorieuse pour notre sainte foi. Un de leurs motifs était que leurs parents étant renégats, ils ne pouvaient plus demeurer avec eux, et voulaient aller vivre éternellement avec leur père céleste. Ils s'approchèrent du vieillard, et le prièrent de les recevoir en sa compagnie. Cet homme plein de foi, admirant le pouvoir de la grâce en un âge si faible, leur promit de leur servir de parrain et de père en ce combat.

Avant de partir pour Dinhcham, ces confesseurs obtinrent de leurs gardes la permission de nous venir voir dans notre prison. Ce fut une grande consolation pour nous. Il nous sembla voir en ces généreux athlètes, renaître les premiers siècles qui ont peuplé l'Eglise de tant de saints, et arrosé la terre d'un sang si fécond, qu'il servait encore de

semence pour produire une heureuse postérité de martyrs.

Ces confesseurs, après nous avoir rendu compte de l'état déplorable où ils avaient laissé les églises de Quangngai, voulurent se préparer au combat par le sacrement de Pénitence : ils se confessèrent pendant qu'on régalait leurs gardes. Ils souhaitaient ardemment de communier; mais, ne sachant pas l'heure en laquelle on nous ferait mourir, nous n'osions garder le Saint Sacrement dans l'église, de peur qu'il ne fût profané par les païens.

Les trois enfants dont j'ai parlé accompagnaient toujours ces quatre confesseurs, sans être liés ni mis à la cangue. Les gardes les laissaient entrer et sortir librement; admirant la générosité de ces jeunes victimes qui de leur propre mouvement cherchaient la mort que cette nation craint plus qu'aucune autre nation du monde. Ils se confessèrent pareillement; et en prenant congé de nous : Nos pères, nous dirent-ils avec un visage riant, sont demeurés sur la terre; pour nous, nous allons au Ciel. Les Chrétiens de Dinhcham, qui avaient montré tant de faiblesse, voulurent en quelque manière réparer leur faute par leur libéralité, et ils habillèrent ces trois enfants de fort beaux habits de soie.

XVIII.

Martyre de trois Enfants.

Les quatre confesseurs ayant été condamnés à être décolés, ces trois innocentes victimes se présentèrent devant les juges, disant que les quatre chrétiens avaient été condamnés comme criminels, parce qu'ils professaient la religion chrétienne; qu'ils méritaient la même peine, puisqu'ils faisaient profession de la même religion, qui était la seule véritable, sans laquelle on ne pouvait faire son salut. Cette hardiesse surprit les juges, et les irrita si fort, qu'ils les condamnèrent sur-le-champ tous trois à être exposés aux Eléphants. Plusieurs Gentils, touchés d'une tendresse naturelle, leur disaient qu'ils étaient des fous de vouloir mourir si jeunes; qu'ils laissassent mourir ces vieillards qui étaient au bout de leur carrière; que pour eux, ils devaient songer à jouir de la vie. Luce, animée du Saint-Esprit, leur répondit : « Qui est plus fou de vous ou de nous ? C'est une nécessité que vous » mouriez aussi-bien que nous. A votre » mort, les démons viendront se saisir de vos » âmes, pour les avoir servis dans vos pa- » godes, au préjudice du culte que vous » devez à Dieu, créateur du ciel et de la » terre, que les Chrétiens reconnaissent et ado- » rent. Pour nous, il est vrai que nous mou-

» rons jeunes; mais cette mort sera bientôt » changée en la vie éternelle que nous es- » pérons ; et les anges viendront recevoir nos » âmes à la sortie de nos corps. » Le gouverneur de la Province avec les autres Mandarins et un très-grand nombre tant de gentils que de chrétiens, voulurent être spectateurs de leur combat; les anges le furent de leur victoire. Aussitôt qu'ils arrivèrent au lieu du supplice, à la vue des Éléphants élevant les yeux au ciel, ils s'armèrent du signe de la Croix, et dans le même moment les Eléphants les prirent avec leurs trompes, les jetèrent en l'air, les reçurent sur leurs défenses, et les écrasèrent sous leurs pieds. Les chrétiens, témoins de ce glorieux spectacle, eurent soin de recueillir les précieuses reliques de ces saintes victimes. Les Jésuites eurent les corps des deux martyrs, et moi, j'eus le bonheur d'avoir la tête de la petite vierge Luce, que M. de Berithe fit déposer dans la suite sous l'autel de l'église de Siam.

Quelques jours après une autre jeune fille animée par l'exemple de cette vierge, s'alla présenter à ces mêmes juges et se déclara chrétienne. Ils la firent prendre, et fouetter cruellement : mais voyant que les tourments n'affaiblissaient point sa constance, ils la chassèrent.

Vers ce même temps, le roi voulant inspirer à tous ses sujets du mépris et de l'aversion pour le Christianisme, ordonna que le saint

crucifix fût exposé dans la grand'rue de Faifo, et fit publier à son de trompe que tous les habitants de cette ville, gentils, chrétiens, naturels et étrangers, vinssent sans faute le fouler aux pieds. Les gentils, pour hâter l'exécution de ce détestable arrêt, firent peindre un crucifix sur de la toile, et le portaient par moquerie en procession, par les rues. Sur les dix à onze heures du matin, toute la ville se rendit à ce spectacle ; et ceux qui refusaient de le fouler aux pieds, étaient reconnus et punis comme chrétiens.

X I X.

Exil des Missionnaires jésuites.

Après que les Mandarins eurent ainsi déchargé leur rage sur le troupeau de Jésus-Christ, ils cherchèrent les moyens de le détruire tout-à-fait sans plus verser de sang, et délibérèrent de chasser les pasteurs et de nous bannir du royaume. Deux Mandarins vinrent nous signifier cette sentence, et ordonnèrent que les trois pères Jésuites fussent embarqués les premiers et livrés à un capitaine païen et japonois, pour les conduire à Siam.

Pour moi, continue M. Chevreuil, j'avais été averti de bonne part que je n'étais pas compris dans l'arrêt d'exil, qu'on avait dit à la cour que je n'étais pas Portugais ; que je n'étais dans le Royaume que depuis peu

de temps, et que le roi, dans le dessein d'y attirer les marchands français, ne m'exilerait pas. Aussitôt que les Jésuites furent partis, et que je fus seul avec les deux pères capucins, on nous laissa plus de liberté, et on nous ôta les gardes que nous avions dans la maison; ce qui facilita l'entrée à plusieurs chrétiens tombés par faiblesse, qui venaient se réconcilier et se confesser. Dès que la nuit était fermée, j'allais au commencement écouter leurs confessions dans leurs barques. Sur les deux ou trois heures après minuit, je célébrais le très-saint Sacrifice de la Messe, et communiais ceux que je jugeais capables de ce sacrement.

X X.

Chrétiens tombés, réconciliés à l'Eglise.

Il est vrai que si la chute de tant de chrétiens me donna un vif sentiment de regret pour la perte de leurs âmes, je ne reçus pas peu de consolation de voir la contrition de leurs cœurs, qui se faisait connaître par l'abondance des larmes qu'ils répandaient; de sorte que j'étais obligé de les consoler, et de leur inspirer la confiance en notre Seigneur Jésus-Christ et en sa bonté infinie, qui ne refuse jamais le pardon aux cœurs contrits et humiliés. Il s'en est trouvé un qui m'a assuré avoir été si repentant de sa chute, qu'il en avait été malade une semaine

jusqu'à suer du sang par la véhémence de la douleur qu'il en avait conçue.

Les Japonois, qui étaient tombés les premiers, ne furent pas les derniers à se réconcilier. N'osant venir chez moi, ils me prièrent instamment d'aller dans la maison d'un des principaux de leur nation, pour leur faire la grâce de les réconcilier à leur mère la sainte Eglise qu'ils avaient abandonnée si lâchement. Je me fis demander cette grâce pendant quelques jours, pour leur faire sentir par ce délai l'énormité de leur crime, et les obliger à réparer le grand scandale qu'ils avaient causé. Cependant je me laissai gagner par leur prières réitérées; et, persuadé de leur contrition par leurs larmes et par la soumission avec laquelle ils offraient de faire tout ce que je leur ordonnerais en satisfaction de leur faute, j'allai dans cette maison; je leur exposai à quelles pénitences les saints canons condamnent ceux qui sont tombés dans l'apostasie. Tous firent à haute voix et avec de profonds gémissements, leur profession de foi. Plusieurs se confessèrent. Je célébrai ensuite la Messe; et, lorsque je me vis obligé de partir, ne sachant quand ils auraient le bonheur d'avoir des Prêtres pour leur administrer les Sacrements, je les admis à la communion pour les confirmer dans les bonnes dispositions où je les voyais.

X X I.

Dix païens convertis.

Je ne dois pas oublier une chose qui prouve que le sang des martyrs est la semence des Chrétiens : non-seulement les chrétiens, qui étaient tombés, ou qui s'étaient cachés dans les bois, venaient la nuit dans l'Eglise pour participer aux sacrements, mais encore dix gentils se présentèrent pour être instruits et baptisés. L'un d'entr'eux m'amena deux petits enfants, et porta sur ses épaules sa femme qui était paralytique. Voulant éprouver leur foi, je leur représentai à quel danger ils s'exposaient en embrassant une Religion qui était si persécutée, et pour la profession de laquelle on était condamné à la mort. Ils me répondirent que c'était pour cela même qu'ils voulaient se faire Chrétiens, et qu'ils s'estimaient heureux de donner leur sang pour une si juste cause.

Cependant les partisans des Portugais, qui n'avaient cessé de me traverser depuis que j'étais à la Cochinchine, firent tant auprès des mandarins, qu'ils m'obligèrent à sortir du Royaume environ un mois après les Jésuites, aimant mieux se voir privés des sacrements et du sacrifice, que de me voir dans leur pays.

XXII.

Exil de M. Chevreuil.

La sentence de mon éxil m'ayant été signifié, j'examinai devant Dieu ce qui serait plus expédient pour assister ce peuple. Voyant qu'il m'était impossible de fuir, ou de me cacher, et que je tomberais infailliblement entre les mains des gouverneurs, je pris le parti de m'embarquer sur un vaisseau, dont le Capitaine, le maître et les principaux officiers étaient chrétiens. J'espérai que pendant la nuit ils me laisseraient échapper secrètement. Dans cette espérance, j'achetai un bateau, et laissai la plus grande partie de mes hardes et de mes ornements d'Eglise, à un Chrétien, auquel je marquai le jour et l'heure qu'il pourrait me venir prendre au vaisseau, pour me ramener à terre; mais, par un secret jugement de Dieu, et par un châtiment de mes infidélités passées, ce chrétien manqua à sa parole. C'est ce qui m'a obligé de revenir à Siam.

Pendant le séjour que M. Chevreuil fit à la Cochinchine en 1664, et pendant les deux années suivantes, un très-grand nombre de fidèles errants dans les forets, et dans les déserts, moururent de faim ou de misère, et environ cinquante martyrs signèrent la foi de leur sang. Quelques années après qu'ils eurent sacrifié leur vie pour Jésus-Christ, M. Hainques, missionnaire dont nous parlerons

bientôt, par ordre de M. de Berithe, fit des informations juridiques du martyre qu'avaient souffert les plus distingués. Ces informations, qu'on envoyait à Rome ayant été perdues, quoiqu'on en eût gardé dans le séminaire de Siam des copies très-exactes, M. de Métellopolis en fit dresser des nouvelles, lorsqu'il alla à la Cochinchine sacrer M. Mahot, évêque de Bide. Voici ce que portent ces informations, que les directeurs du séminaire de Paris ne pouvaient avoir, lorsqu'ils firent imprimer leurs relations en 1664.

XXIII.

Relation du martyre de plusieurs Chrétiens Cochinchinois.

Les premiers, qui souffrirent après l'exil de M. Chevreuil, furent Michel Mien, Ignace Vang, et Pierre Ky. Ils eurent la tête tranchée dans la grande place. Pierre fut exécuté le dernier; étant sur le point de recevoir le coup de la mort, il protesta à haute voix qu'il se soumettait de bon cœur à l'ordre du Roi, et qu'il mourait avec joie pour la loi pleine de vérité et de justice, dont il faisait profession. Le bourreau, en levant le sabre pour le frapper, lui dit par manière de raillerie : Ayez bon courage. « Faites votre devoir, lui répondit le martyr, je ne crains point la mort, ne craignez rien vous-même. » Sa tête ne fut pas emportée d'un seul coup,

le bourreau acheva de la lui trancher contre la terre. Les soldats se firent un plaisir barbare de briser les têtes de ces trois martyrs, de couper leur corps par morceaux, et de les jeter de tous côtés : mais les femmes de ces illustres défenseurs de la foi s'empressèrent de les recueillir. Leur tendresse pour de si dignes époux et leur respect pour ces martyrs de J.-C., leur inspirèrent ce zèle, qui les exposait à souffrir le même supplice, mais qui fut admiré par les tyrans même.

Pierre Ky avait une fille nommée Luce ; elle vit martyriser un Chrétien appelé Etienne, du martyre duquel nous ne savons aucune circonstance. Après que les exécuteurs se furent retirés, Luce demeura auprès du corps du martyr des gentils, qui voyant le soin qu'elle prenait de l'envelopper en versant des larmes, et en le priant d'intercéder pour elle, lui dirent par moquerie : Jeune fille, que faites-vous là ? Ce mort ne peut être touché ni de vos soins, ni de vos larmes, ni de vos prières. Vous, qui ne connaissez que le démon que vous adorez, répondit-elle, vous ne savez pas que ce mort est dans le ciel, couronné de gloire, où il peut m'obtenir de Dieu tous les secours dont j'ai besoin. Passez, et laissez-moi lui rendre les derniers devoirs et les honneurs que je puis. Sur l'entrée de la nuit elle fit transporter le corps du martyr dans un bateau, et ensuite l'enterra. Sa piété ne fut pas sans récompense. Dès ce moment

Dieu lui inspira un si ardent désir du martyre, qu'elle n'attendit point qu'on vînt la saisir. Ayant appris qu'on la cherchait, elle se recommanda aux prières des Chrétiens, et alla à Dinhcham se présenter au Mandarin, qui faisait exécuter les martyrs. Mon père, lui dit-elle, a eu le bonheur et la gloire de mourir pour J.-C. Je déteste vos idoles de bois et de pierre. Attendez, jeune insensée, lui dirent les soldats, que vous soyez assise sur les dents des éléphants; là vous prêcherez plus à votre aise. Je connais les dents des éléphants, répliqua-t-elle; je ne les crains pas, j'irai au Ciel, cela me suffit. Le juge irrité ordonna aux soldats de la traîner par les cheveux hors de l'audience, et de l'aller exposer aux éléphants. La douleur qu'on lui fit souffrir en la traînant ne lui arracha ni plaintes, ni soupirs. Dès qu'elle fut dans les barrières, elle s'assit à terre d'un air tranquille, arrangea ses cheveux, pris la situation la plus modeste qu'il lui fut possible, tourna ensuite la tête, et voyant un éléphant furieux, qui venait fondre sur elle, elle fit le signe de la croix, et joignit dévotement les mains. L'éléphant la remua d'abord avec sa trompe; ensuite il la jeta trois fois en l'air. Pendant ce supplice elle tint toujours les mains élevées vers le Ciel. Un second éléphant survint, qui l'écrasa sous ses pieds, et mit son corps en pièces.

Vers ce même temps un autre Chrétien fort

généreux, nommé Louis, remporta la couronne du martyre. Lorsqu'on le conduisait au supplice, le juge lui fit des reproches de ce que, contre la défense du Roi, il avait embrassé la religion chrétienne, et de ce qu'il y persistait avec tant d'opiniâtreté. Il y a vingt ans, lui répondit le martyr que j'ai reçu la loi du vrai Dieu dans mon cœur; elle y a jeté de si profondes racines, que ni la vie, ni la mort ne sauraient l'en arracher. S'il en est ainsi, reprit le juge, vous pouvez vous préparer à souffrir tous les tourments que vous serez capable d'endurer. Je suis prêt, répliqua Louis, à tout souffrir, et à mourir. En prononçant ces paroles, il marchait à grands pas vers la place publique, où l'on avait dressé deux colonnes; il s'arrêta, et se mit à genoux au pied de la première, qui était sur son chemin, et y demeura en prière avec beaucoup de calme et de recueillement. Pendant qu'on préparait toutes choses pour son supplice, les soldats lui arrachèrent ses habits avec violence, et lui ayant étroitement lié les pieds et les mains, le suspendirent à une des colonnes la tête en-bas; ils le laissèrent dans cette cruelle situation pendant quelques heures. Enfin un soldat chargé de l'exécution, tira un grand couteau, et s'approchant du saint martyr en sautant selon la coutume du pays, il lui fendit la tête; ensuite il coupa le corps par le milieu en quatre quartiers, qu'il attacha tout san-

glants aux deux colonnes, où ils demeurèrent exposés un jour entier.

A Louis succédèrent trois autres fidèles, qui ne firent pas éclater une moindre constance. Ils s'appelaient Mathieu Ven, Damase Dao, et Marthe Phuoc. Ils avaient d'abord été traduits devant le Tribunal du Roi; mais il les renvoya à deux juges qui les condamnèrent à perdre la tête. Mathieu Ven avait été arrêté, tandis qu'il recueillait le sang de quelques martyrs. Sur le point de souffrir la mort il fit au peuple, qui l'environnait, une instruction, et une exhortation très-pathétique, pour encourager les fidèles à mourir généreusement afin d'obtenir la récompense éternelle, que Dieu prépare à ceux qui le confessent devant les hommes, et de porter les païens à embrasser la religion chrétienne, qui peut seule affranchir des peines éternelles.

Damase Dao se tint à genoux, tandis que Mathieu parla, et qu'il fut exécuté. Accablé de lassitude et de faiblesse, il tomba par terre. Les soldats coururent à lui, et le frappèrent rudement pour l'obliger à reprendre sa première situation, et lui reprochèrent sa lâcheté. Je ne ressens, repondit-il, ni lâcheté, ni crainte. Ce n'est pas le courage, ce sont les forces, qui me manquent, et se tournant vers son bourreau. Faites au plutôt, je vous en prie, lui dit-il, ce qui vous est ordonné. Dans le même moment, il eût la tête tranchée.

Le martyre de Marthe Phuoc fut beaucoup plus cruel que celui de ces deux compagnons. C'était une veuve d'une rare piété. Elle faisait la fonction de catéchiste avec un zèle et un fruit merveilleux. Un grand nombre de personnes de son sexe avaient été converties par ses instructions. Ces nombreuses conversions l'avaient rendue infiniment odieuse aux zélateurs de l'Idolâtrie, et encore plus respectable aux Chrétiens. Dieu avait souvent accordé à ses prières la guérison des maladies, que les médecins jugeaient incurables. Sebastienne de Souzac, femme de Jean de la Croix, fondeur des canons du Roi, déposa avec serment que Marthe l'avait guérie d'une fièvre violente, et très-dangereuse, accompagnée d'un mal de tête insupportable, en lui mettant les mains sur la tête et en priant pour elle. Ses entretiens et son exemple animaient les femmes et les filles chrétiennes à la pratique des vertus, et répandaient la bonne odeur de J.-C. dans les églises voisines. Voici ce que Joseph Trang, zélé chrétien, a déposé avec serment touchant son martyre.

Ayant appris, dit-il, que Marthe Phuoc était dans la prison, j'allai la voir, et la trouvai parmi plusieurs chrétiens de l'un et de l'autre sexe; je n'en sais pas le nombre. Bonne mère, lui dis-je, apprenez-moi comment toutes choses se sont passées. Elle me répondit : J'ai été conduite devant le tribunal

du Roi ; il ne m'a rien dit, il a même tourné la tête pour ne pas me voir. De là on m'a menée devant deux magistrats, qui m'ont ordonné de déclarer les personnes que j'avais instruites de la loi de Dieu. J'ai répondu que je ne connaissais que moi-même, et que je ne pouvais déclarer personne. Sur mon refus, les soldats ont commencé à me tourmenter. Ils m'ont versé de l'eau bouillante dans les oreilles, ont mis entre mes doigts et dans mes narines, des mèches allumées, ont fait rougir des lames de fer, et me les ont appliquées tout ardentes sur les joues, sur les côtés et sur les mamelles. Pour n'être pas exposée à de plus longs tourments que j'appréhendais de ne pouvoir soutenir, j'ai déclaré quelques personnes, que je savais être déjà arrêtées. La douleur, que me causent mes plaies, n'est pas ce qui m'afflige le plus. Ce qui me trouble et m'alarme davantage, c'est que je ne puis soutenir le poids de ma cangue, et je crains de mourir dans la prison, et d'être privée de la couronne du martyre. Je lui dis : Bonne mère, que cette crainte ne vous trouble pas. Souvenez-vous de ce que vous avez enseigné aux autres. Ceux qui meurent pour J.-C. dans les prisons, reçoivent la couronne de même que ceux qui meurent par le glaive. Elle ajouta : Puis-je demeurer par terre, et pousser des gémissements et des sanglots, comme si j'étais mourante, pour éviter les

nouveaux tourments que les soldats me feraient endurer, s'ils me voyaient assez de force pour les soutenir ? Je lui répondis : Je ne vois pas que vous commettiez en cela aucune faute. Son visage était extrêmement enflé, ses yeux presqu'éteins, ses oreilles paraissaient toutes brûlées. Je me prosternai en versant des larmes; malgré sa résistance, je baisai ses pieds, et le bord de sa robe. Que faites-vous ? me dit elle, je ne suis qu'une malheureuse pécheresse; retirez-vous, de peur que les soldats ne vous arrêtent, et conjurez de ma part nos frères chrétiens de prier pour moi, afin que Dieu m'accorde la grâce, et la force de mourir pour son saint nom. Je me retirai, et l'on ne tarda pas de la conduire au lieu du supplice. Je la suivis : pendant le chemin, j'entendis que le magistrat lui dit : Mère Phuoc, vous avez professé et enseigné la loi des Portugais, il va vous en coûter la vie. Elle répondit : Je mourrai avec joie pour la vérité de ma religion. Dès qu'on fut arrivé à la place publique, où elle devait être martyrisée, les soldats lui ôtèrent la cangue et lui lièrent les mains sur la tête. Un d'entr'eux la perça d'un coup de lance sous l'aiselle droite, un autre lui enfonça son épée dans le côté gauche. Elle tomba par terre en prononçant le nom de Jésus et de Marie. En même temps un soldat délia ses mains, et lui coupa la tête de trois coups de sabre. Si Marthe

avait souffert dans les premiers siècles de l'Eglise, ne serait-elle pas au nombre des plus illustres martyrs ?

La constance avec laquelle ces généreux matyrs avaient donné leur vie pour J. – C., excita une sainte jalousie dans le cœur des confesseurs qui restaient dans la prison, et on les vit soupirer à l'envi après une si belle destinée. Jean Nhiem, Jean Lau, Thomas Nghé, et un quatrième, nommé Dau, dont on ne sait pas le nom de baptême, eurent bientôt la consolation d'être exaucés. Un chrétien qui avait eu part à leurs souffrances, en fait la description suivante :

Je fus, dit-il, conduit dans la salle de l'audience. A peine étais-je entré, que cinq de mes gardes déchargèrent rudement sur moi plusieurs coups de plat d'épée, pour m'obliger de renoncer à J.-C. Le juge voyant que je persistais à le confesser, donna ordre à un capitaine de me conduire dans une prison différente de celle où les chrétiens étaient détenus. Je me plaignis de ce que l'on me séparait de mes frères. Cette plainte m'attira une si rude grêle de coups, que j'en fus entièrement abattu. Après ce cruel traitement, le juge m'accorda la grâce que je demandais; il me fit conduire dans la prison où étaient mes frères ; je passai la nuit dans un continuel abattement. Le lendemain matin, mes forces étant un peu revenues, j'abordai les fidèles que je connaissais particulièrement : Jean

Nhiem avait sans doute été battu et tourmenté avec une rigueur extrême : Vous voyez, me dit-il, l'état où je suis. Je prie le Seigneur, de tout mon cœur, de pardonner à ceux qui m'y ont mis, et j'espère, avec le secours de la grâce de Dieu, de suivre l'exemple de J. C., et de mourir pour lui, comme il est mort pour moi. Je m'approchai ensuite de Jean Lau, qui, tout rempli de Dieu, s'écria, dès qu'il me vit : Benissons Dieu de ce qu'il nous juge dignes d'être affligés et tourmentés en cette vie pour la gloire de son nom. De là je passai à l'endroit où était Dau; en m'embrassant, il me dit : Je brule par la miséricorde de Dieu, du désir de souffrir pour J.-C. Lorsque je me tournai pour saluer Thomas Nghé, un inconnu vint nous avertir que ces quatre prisonniers étaient condamnés à la mort.

Cette nouvelle s'était déjà répandue dans le public ; un grand nombre de chrétiens étaient accourus et s'étaient rangés sur le chemin par lequel les martyrs devaient passer. On les tira de la prison sur les onze heures du matin ; et, dès qu'ils eurent reconnu que cette multitude rangée sur leur passage était presque toute composée de chrétiens, ils les prièrent de prendre part à leur bonheur, et de faire éclater la joie que leur causait la mort glorieuse qu'ils allaient souffrir. Il n'en fallut pas davantage. Animée par ces paroles, cette multitude de fidèles éleva sa

voix

voix, sans considérer les suites dangereuses que pouvait avoir une action si hardie. Ils accompagnèrent les martyrs comme en triomphe, en chantant des hymnes; on les conduisit d'abord à la salle de l'audience, où leur sentence leur fut lue. Dau y fit un discours qui était une apologie de la religion chrétienne. « Vous nous accusez, dit il, de n'avoir ni amour ni respect pour nos parents: nous leur rendons au contraire toute sorte d'assistance; nous les nourrissons pendant leur vieillesse; nous n'épargnons rien pour les secourir; nous leur cherchons des remèdes dans leurs maladies, ou nous leur en composons nous-mêmes; nous veillons auprès d'eux après leur mort; nous leur rendons avec soin les derniers devoirs; et loin de louer des étrangers pour les pleurer et pour les ensevelir, nous leur donnons nous-mêmes la sépulture, et nous arrosons leurs tombeaux de nos larmes. » Il finit en défiant les païens de convaincre les vrais chrétiens d'autre crime que de celui qu'ils leur faisaient d'adorer et de servir le Dieu souverain qui a créé le ciel et la terre.

Aussitôt qu'il eut achevé son discours, ces invincibles athlètes se hâtèrent d'aller au lieu de leur supplice. Leur constance et les consolations dont Dieu remplissait leurs âmes, éclataient sur leurs visages, ils marchaient à si grands pas, qu'ils devançaient leurs gardes. Ils se mirent eux-mêmes dans la posture où il fallait être pour recevoir le coup de la

mort. Le chef des soldats ayant ordonné qu'on les liât, Dau lui répondit : « Cela n'est pas nécessaire; nous n'avons nulle envie de fuir. » Ils reçurent tous quatre la couronne du martyre par le tranchant de l'épée.

Dans cette persécution, quarante-trois confesseurs furent mis à mort ou par le glaive ou par les éléphants. Outre ceux dont je viens de parler, on trouve attesté juridiquement dans les procès-verbaux, le martyre d'un frère de Thomas Nghé, de Caio, de Joseph Kim, de Benoît, d'Alexis, de Dominique, d'Augustin, de Simon et de deux personnes du sexe, nommées Benoîte et Jeanne. Tous ces martyrs avaient été convertis et formés à la vertu par le R. P. de Rhodes, ou par les autres missionnaires de la compagnie de Jésus.

Fin du second livre.

LIVRE TROISIEME.

Le récit que M. Chevreuil avait fait des souffrances de tant de chrétiens, et ce qu'on en apprenait par les vaisseaux qui venaient de la Cochinchine, pénétra M. de Berithe de la plus vive douleur. Ses chères ouailles dépouillées de leurs biens, chassées de leurs maisons, errantes dans les forêts, réduites à la plus affreuse misère, gémissantes sous la cangue, dans les fers et dans les prisons, déchirées à coups de fouet, consumées par la faim, écrasées sous les pieds des éléphants, expirantes sous les coups de bâton, égorgées par le glaive des bourreaux, excitèrent sa compassion, et lui firent verser des larmes bien amères. Si d'un côté la couronne qu'avaient remportée ceux qui avaient légitimement combattu, le consolait de la rigeur de leurs supplices, de l'autre la chute de tant de malheureux, qui avaient foulé aux pieds l'image de J.-C., et renoncé à l'espérance du salut éternel pour des biens périssables et pour une vie bientôt passée, le rendait inconsolable. Malgré les raisons et les conseils, qui l'avaient empéché de partir pour la Cochinchine, il se repentit et se reprocha mille fois de n'être pas allé

consoler par sa présence et par ses discours, tant de généreux confesseurs, et encourager par son exemple tant de timides déserteurs.

I.

Second départ de M. Chevreuil accompagné de M. Hainques, pour la Cochinchine.

Ce qui mettait le comble à sa douleur, c'est que dans l'état où se trouvaient les choses, il ne pouvait quitter Siam sans ruiner entièrement la mission, ni entrer dans la Cochinchine, sans risquer d'y rendre la persécution plus sanglante et d'y tout perdre. Dans cette extrémité il résolut de renvoyer M. Chevreuil au secours de cette église si cruellement persécutée, et privée de tous ces Pasteurs. Il lui donna pour compagnon un autre missionnaire nommé M. Hainques, dont le zèle, la prudence et les talents avaient éclaté en diverses occasions, et les nomma tous deux ses provicaires. Ils s'embarquèrent dans le mois d'août 1665. Les matelots, qui les conduisaient, instruits des défenses publiées à la Cochinchine d'y conduire des pères de la loi sous peine d'avoir la tête tranchée, les mirent à terre sur les frontières des Royaumes de Camboge et de Cyampa. Lorsqu'ils y abordèrent, M. Chevreuil était malade, et prévoyant que sa maladie serait longue, il voulut que M. Hainques le laissât entre les mains de la providence, et qu'il poursuivît sa route pour

ne pas perdre l'occasion d'entrer dans la Cochinchine dont la guerre risquait de fermer bientôt toutes les avenues. M. Hainques, vivement affligé de laisser son confrère dans une tsiste situation, mais encore plus vivement touché des maux que souffraient les chrétiens qu'il allait secourir, se mit en chemin. Voici le précis de la relation, qu'il envoya à la sacrée congrégation touchant son voyage et ses premières occupations.

I I.

Relation du voyage de M. Hainques.

Ayant déjà quelqu'usage de la langue anamitique, qu'on parle au Tonquin et à la Cochinchine, il entreprit de traverser à pied, et en habit japonois, le royaume de Cyampa. C'est un voyage d'environ trente journées, qu'il faut faire par des chemins difficiles et dangereux. Dieu lui fit la grâce de surmonter toutes les difficultés et tous les périls qui pouvaient l'arrêter. Sur sa route il trouva des camps composés de chrétiens Cochinchinois, auxquels il se fit connaître, passa quelques jours avec eux, leur fit des instructions, célébra la messe qu'ils n'avaient point entendue depuis plusieurs années, administra les sacrements à ceux qu'il en trouva capables, baptisa trente infidèles, que ces bons chrétiens avaient convertis, et instruits suffisamment de nos mystères.

Les Cyampois sont mahométans ; mais ils

n'ont presqu'aucune connaissance de leur fausse religion; leur ignorance rend leur conversion moins difficile. Des camps des Cochinchinois, M. Hainques se rendit à la ville royale. Le vice-roi le reçut avec beaucoup d'honnêteté, et voulut avoir avec lui un entretien particulier. La conversation roula sur l'immortalité de l'âme, sur la félicité éternelle, que Dieu prépare à ceux qui gardent sa loi, et sur les châtiments qu'il destine à ceux qui l'offensent. Ce seigneur, qui n'avait jamais entendu parler si clairement sur des sujets si intéressants, parut touché de ce discours. Il gouvernait le royaume en l'absence du roi, qui était allé rendre hommage et faire les présents accoutumés au roi de la Cochinchine, dont il était tributaire. Il offrit au missionnaire, s'il voulait s'arrêter chez lui, de le loger et de lui fournir tout ce qui lui serait nécessaire. N'ayant pu le retenir, il le fit conduire à Nharou, province de la Cochinchine. Le gouverneur cochinchinois, sachant qu'un officier du vice-roi l'avait conduit, lui fit un bon accueil, lui accorda trois jours de repos, et par une grâce singulière de la providence, le logea chez un chrétien auquel il se fit connaître. Les chrétiens avertis s'y rendirent secrètement; il exerça nuit et jour auprès d'eux les fonctions apostoliques, et baptisa quelques païens. S'il avait pu séjourner plus long-temps, il aurait donné une grande consolation à

cette église ; mais il fallut partir au jour marqué. Un secrétaire du gouverneur eut ordre d'accompagner cet étranger jusqu'au chef-lieu de la province de Phujen, où il n'eut permission de s'arrêter qu'une seule nuit, pendant laquelle il travailla auprès de quelques chrétiens. Deux d'entr'eux, chefs de leurs villages, le conduisirent le lendemain dans la province de Quininh, où les chrétiens sont en très grand nombre; quoiqu'intimidés par des gardes infidèles, ils ne pouvaient contenir la joie que leur inspirait l'arrivée du missionnaire. Il y en eut un qui, ne pouvant modérer ses transports en le saluant devant un des principaux magistrats, l'appela *notre Père.* Cette parole échappée imprudemment aurait eu de fâcheuses suites, si le magistrat y eût fait attention.

Arrivé à Hüg, ville capitale du royaume, il trouva le gouvernement si attentif à empêcher qu'aucun étranger ne s'y glissât pour enseigner la loi de Dieu, qu'il en aurait bientôt été chassé, si Jean de la Croix, dont nous avons déjà parlé, devenu plus favorable aux missionnaires français depuis l'exil des Portugais, ne l'eût reçu chez lui, et n'eût publié que c'était un de ses parents qui venait le joindre. Il demeura quelque temps caché dans la maison de ce métif pour se perfectionner dans la langue. Les chrétiens s'y assemblaient en secret, et y pratiquaient les exercices de la religion. Les catéchistes

de toutes les provinces reconnurent l'autorité de M. de Berithe, se soumirent à son grand vicaire, lui firent un fidèle rapport de leurs travaux, et de l'état déplorable de tant d'églises sans pasteurs, et sans sacrements depuis plusieurs années. Touché de la perte, ou du moins du péril de tant d'âmes, M. Hainques, avec le consentement de Jean de la Croix, alla faire des courses apostoliques dans les provinces les plus éloignées de la cour où il pouvait se cacher plus aisément.

Faifo est le port le plus fréquenté du royaume. Pendant la persécution, plusieurs chrétiens y avaient sacrifié pour la défense de la foi, les uns leurs biens, les autres leur liberté, et les autres enfin leur propre vie; mais un plus grand nombre avait foulé aux pieds l'image de J.-C., renoncé à la foi et à l'espérance du salut, et dressé dans leurs maisons un petit autel qu'on nomme le Tlan, en signe d'Idolâtre. Le missionnaire se glissa secrètement dans cette ville, et n'osant ni assembler, ni visiter les chrétiens dont il ne connaissait pas les dispositions, il composa et fit distribuer une lettre circulaire, dans laquelle il exposait les motifs les plus efficaces, pour consoler ceux qui étaient dans l'affliction, affermir ceux dont la foi était chancelante, porter à la pénitence ceux qui étaient tombés, et les engager à renverser l'autel idolâtrique, qu'ils avaient érigé dans leurs maisons.

Cette lettre, par la miséricorde de Dieu, produisit des effets surprenants dans le cœur des chrétiens ; elle remplit les fidèles d'une joie incroyable, en leur apprenant que Dieu leur avait envoyé un pasteur, et inspira des sentiments de pénitence aux coupables. Tous firent paraître un égal empressement de voir le ministre évangélique, les uns pour assister au divin sacrifice, et recevoir les sacrements, les autres pour rentrer dans le sein de l'église. Voulant faire sentir à ceux qui étaient tombés l'énormité de leur apostasie, et leur en inspirer plus d'horreur et de repentir, il refusa de célébrer les saints mystères dans leurs maisons, et de les accepter pour parrains, lorsqu'ils présentèrent des enfants au baptême. Quelques catéchistes avaient succombé aux tourments. Il leur défendit d'exercer leurs fonctions, et les obligea à expier par une sévère pénitence le péché qu'ils avaient commis, et à réparer le scandale qu'ils avaient donné. Cette sévérité, tempérée par des instructions pleines de charité, fit de salutaires impressions sur ce peuple extrêmement délicat sur le point d'honneur. Malgré la vigilance des officiers du roi, il s'occupa sans relâche à baptiser les Catéchumènes et les enfants des chrétiens, à bénir, ou à réhabiliter des mariages, à rétablir l'ordre et la piété dans cette église, et à réconcilier les pénitents. De là il passa dans la province de Quininh ; il y trouva

les églises dans la même désolation, et il employa les mêmes moyens pour y faire revivre la foi, la pénitence, les bonnes œuvres et la fréquentation des sacrements.

Les besoins pressants de tant d'églises, qu'il ne pouvait seul secourir lui faisait souvent regretter M. Chevreuil, qu'il avait laissé malade sur les côtes de Camboge, et Cyampa; et n'ayant aucune nouvelle de lui, il craignait que sa maladie n'eût eu de tristes suites; mais la providence avait ménagé à ce missionnaire un secours imprévu, et l'avait conduit ailleurs.

I I I.

M. Chevreuil passe dans le royaume de Camboge.

Un chrétien Cochinchinois avec sa femme l'ayant reconnu missionnaire, le mirent dans leur bateau, et le servirent avec un zèle que la charité seule peut inspirer. Sa fièvre était violente, et le tourmenta assez long-temps; ses forces en furent si épuisées, qu'après qu'elle fut passée, il ne put les reprendre. Pendant le séjour qu'il fut contraint de faire sur la côte, il apprit qu'il y avait dans le royaume de Camboge des camps composés de Cochinchinois, et d'autres nations, dont plusieurs étaient chrétiens, et manquaient des secours spirituels. Sa faiblesse ne lui permettant pas d'entreprendre le voyage de la Cochinchine, il se détermina à entrer dans

ce pays presque tout couvert de forêts remplies d'éléphants, de tigres, d'autres bêtes farouches très-dangereuses et de maringouins, qui ne laissent prendre aucun repos ni jour, ni nuit. En remontant le grand fleuve, qui traverse tout le royaume, et en inonde chaque année plus de quatre-vingts lieues, il rencontra un camp d'environ quatre cents personnes, composé de Portugais, de Cochinchinois, de Malais et de Chinois. M. Paul Acosta, vicaire-général du diocèse de Macassar, d'où les Hollandais l'avaient chassé, avec un autre prêtre Portugais, prenaient soin de cette église; mais l'un et l'autre étaient si âgés et si infirmes, qu'ils ne pouvaient exercer presque aucune fonction ecclésiastique. Dans cette extrémité, ils reçurent M. Chevreuil comme un ange du ciel, que Dieu leur envoyait pour secourir leurs ouailles.

Résolu de se retirer à Goa, ils prièrent M. Chevreuil avec les plus fortes instances de se charger de leur troupeau. Ce missionnaire, prévoyant la désolation de cette église après le départ de ses pasteurs, et espérant qu'il pourrait travailler à la conversion de sept ou huit cents Cochinchinois qui habitaient deux camps voisins, et même attirer d'autres ouvriers pour porter l'évangile dans ces vastes forêts habitées par un peuple nombreux, se rendit aux sollicitations de M. Acosta; mais il lui déclara qu'il ne pouvait accepter cet emploi que par or-

dre de M. de Berithe, qu'à condition qu'il ferait gratuitement les fonctions de curé, et qu'on établirait un receveur, auquel les fidèles remettraient leurs dons et leurs aumônes pour les employer au soulagement des pauvres. Édifié de son obéissance, de son désintéressement, et du zèle avec lequel il travaillait à la sanctification des âmes, M. Acosta l'engagea le 24 décembre 1665, à écrire avec lui à M. de Berithe pour obtenir son consentement. Sa réponse fut aussi favorable, qu'ils pouvaient le souhaiter. M. Acosta établit M. Chevreuil curé de ses ouailles, lui donna tous ses pouvoirs, et partit pour Goa avec son compagnon.

Ce nouveau pasteur travaillait avec zèle, et Dieu bénissait son travail; mais trois mois après le départ des deux prêtres Portugais, la guerre fut déclarée entre le roi de Camboge et celui de la Cochinchine; les Cochinchinois, confondus avec le reste des habitants du camp, furent presque tous massacrés dans un soulévement imprévu. Ce triste accident lui causa une cruelle affliction. Plusieurs de ces malheureux, qui étaient tombés pendant la persécution, se préparaient par la pénitence à rentrer dans le sein de l'église. D'autres, qui avaient vécu dans une grossière ignorance, apprenaient les vérités essentielles de la religion pour se rendre capables des sacrements. D'autres enfin commençaient à peine à mener une

vie chrétienne, lorsque la mort les surprit. L'incertitude de leur conversion, et de leur salut fit long-temps couler les larmes de leur zélé pasteur. Il visitait, il consolait ceux qui avaient échappé au glaive ennemi, et qui s'étaient dispersés en divers lieux; mais comme ils étaient en petit nombre, et qu'il ne pouvait faire aucun fruit auprès des Cambogiens, dont il ne savait pas la langue, il voulait se retirer dans le royaume de Cyampa pour passer à la Cochinchine. Le roi de Camboge, instruit de son dessein, lui défendit de sortir de ses états. Cette défense, qui le mettait en sûreté, lui donna occasion de fréquenter les Cambogiens. Sa mission leur fut peu utile les trois premières années; mais dans les suivantes Dieu récompensa ses travaux et sa patience par la conversion d'un grand nombre de païens. C'est ce que l'on a appris par une lettre que le père Rocha, jésuite Portugais, qui travaillait dans le même royaume avec beaucoup de zèle, écrivit à la Chine au père le Fauve. « M. Chevreuil, dit-il, travaille incessamment dans sa mission, et cependant il jeûne tous les jours; il ne reçoit rien des chrétiens. Il a baptisé en un seul jour soixante idolâtres. C'est un homme très-exemplaire, qui mérite mieux le nom et la qualité d'apôtre, que ne le méritent plusieurs qu'on honore de ce titre en Portugal et dans les Indes.

I V.

Deux dames Tonquinoises reçoivent le baptême.

Parmi les personnes, que M. Chevreuil baptisa, il se trouva deux dames Tonquinoises, dont l'une était belle-sœur, et l'autre parente du premier prince du Tonquin. Un corsaire les avait enlevées sur la côte et les avait conduites à Camboge, capitale du royaume du même nom.

Dès que ces dames eurent appris qu'il y avait un missionnaire dans le voisinage, elles trouvèrent le moyen de le voir, et lui déclarèrent qu'elles étaient persuadées de la vérité de notre religion, qu'elles souhaitaient d'en être mieux instruites, et de recevoir le baptême. M. Chevreuil s'appliqua à leur instruction avec tout son zèle, et les baptisa. Lorsqu'elles eurent racheté leur liberté, il les confia à un capitaine Espagnol, qui fit voile pour Manile, et qui lui promit de les traiter avec beaucoup de respect, et de les faire conduire au Tonquin.

Ces illustres Néophites en partant protestèrent à M. Chevreuil que jusqu'au dernier soupir, elles conserveraient une vive reconnoissance du bonheur qu'elles avaient obtenu de Dieu par son ministère, et protégeraient de tout leur pouvoir les missionnaires et les chrétiens dans leurs pays. La moisson, qui devenait de jour en jour plus abondante, augmentait les travaux, et les consolations

de l'ouvrier évangélique ; mais Dieu le jugea digne de souffrir de plus rudes peines pour son service. Lorsqu'il s'en défiait le moins, il fut enlevé du lieu de sa mission par un prêtre Portugais nommé Morais, qui le conduisit en 1670 par mer à Macao, d'où, après cinq mois de prison, il fut transporté à Goa pour y répondre de sa foi et de ses mœurs, devant le redoutable tribunal de l'inquisition. Ainsi cette mission fut abandonnée ; mais comme la sacrée congrégation assemblée le 13 janvier 1665, avait mis ce royaume et celui de Cyampa sous la jurisdiction du vicaire apostolique de la Cochinchine, on verra dans la suite de nouveaux missionnaires y travailler avec succès.

V.

Caractère du roi de Siam.

Vers le même temps que M. de Berithe reçut les lettres de M. Acosta et de M. Chevreuil, le roi de Siam, qui avait souvent ouï parler avantageusement des missionnaires français, eut la curiosité de les voir. Par son ordre, ils se rendirent au palais, et furent introduits en particulier à l'audience de sa majesté. Quoique ce prince fût grand en tout et magnifique jusqu'à l'excès, quand il paraissait en public, il n'affectait point dans les audiences particulières cette grandeur fastueuse, ni ces manières hautaines, qui rendent inaccessibles la plupart des souverains

de l'Asie. Humain, poli, bienfaisant, il savait associer à la majesté royale, les agréments de la vie civile, et se familiariser quelquefois sans rien perdre de sa dignité. Il aimait ses sujets en père, et il en était aimé jusqu'à l'adoration. Tous les étrangers étaient reçus avec bonté dans ses états, et protégés par la justice, et les étrangers fondaient de toutes parts dans son royaume. Ses ports étaient remplis des vaisseaux de toutes les parties du monde. On entendait parler tant de langues, on voyait tant de différentes nations dans sa capitale, qu'il semblait, dit un voyageur français, qu'elle fût la ville de tous les peuples et le centre du commerce de tout l'univers.

V I.

Le roi de Siam donne audience à M. de Berithe.

Les Missionnaires se présentèrent sans crainte devant un roi si chéri et si digne de l'être. Il les reçut avec sa politesse ordinaire. M. de Berithe le remercia par une courte harangue, de la bonté avec laquelle il leur permettait de demeurer dans ses états, et de la grâce qu'il leur accordait, de paraître en sa présence. Le roi parut satisfait du discours du prélat, et lui fit plusieurs questions sur l'étendue de la France, sur son commerce, ses richesses et ses armées, sur le caractère de la nation et sur la puissance du Souverain. Faisant ensuite

tomber la conversation sur le dessein qui les avait amenés aux Idoles : « Pensez-vous, » leur dit-il, que la religion que vous ve» nez nous prêcher, soit meilleure que celle » dont les Siamois font profession ? »

M. de Berithe prit de là occasion de lui expliquer les principales vérités du christianisme ; il lui démontra l'existence d'un seul Dieu créateur du ciel et de la terre, seul digne d'être adoré, aimé et servi par tous les hommes. Il développa les maximes fondementales de la morale chrétienne, les récompenses que Dieu promet à ceux qui pratiquent sa loi, et les châtiments qu'il prépare dans l'éternité à ceux qui la violent. Il parla ensuite de la chute des anges, et du premier homme, de l'incarnation, de la mort, de la résurrection et de l'ascension du fils de Dieu rédempteur des hommes. Il ajouta que ce divin Sauveur, pendant sa vie mortelle, avait fait un très-grand nombre de miracles pour confirmer sa doctrine ; qu'avant de quitter la terre, il avait communiqué à ses apôtres et à ses disciples, la puissance de faire des miracles encore plus grands, par le moyen desquels ils avaient converti dans l'Asie, dans l'Europe et dans l'Afrique, des peuples innombrables qui adoraient les Idoles, et que cette puissance subsistait encore dans l'église.

S'il en est ainsi, reprit le roi, obtenez de votre Dieu par vos prières la guérison d'un de mes frères, qui depuis plusieurs années,

est entièrement perclus de ses bras et de ses jambes. Si vous me donnez cette preuve sensible de la vérité de votre religion, nous l'embrasserons volontiers. Nous ne sommes pas assez saints, répliqua M. de Berithe avec une profonde humilité, pour mériter que Dieu exauce nos prières ; mais, sire, puisque votre majesté promet d'embrasser la religion chrétienne, si votre frère guérit, j'espère avec une humble confiance, que J.-C. voudra bien renouveler en sa faveur le miracle qu'il opéra autrefois à Jérusalem sur un paralytique ; et comptant sur la promesse que fait votre majesté de se rendre à la vérité, nous allons nous mettre en prière avec tous les chrétiens pour obtenir la guérison qu'elle désire. Le Prélat prit congé, fit assembler les fidèles dans sa chapelle, leur déclara la demande et la promesse du roi, et les exhorta à se joindre à lui et aux missionnaires, à veiller, à prier, à jeûner, et à demeurer prosternés nuit et jour aux pieds de J.-C., jusqu'à ce que par leurs prières et par leurs larmes, ils eussent obtenu une grâce si importante pour le progrès de la foi.

Après cette exhortation courte et pathétique, le saint sacrement fut exposé, et le prélat et les missionnaires se mirent en prière. Les chrétiens, pénétrés jusqu'au fond du cœur de ce qu'ils venaient d'entendre, furent saisis d'un zèle et d'une ferveur si extraordinaire, qu'elle ne pouvait venir que de Dieu.

Les uns élevaient les mains vers le ciel ; les autres demeuraient prosternés la face contre terre. Ceux-ci frappaient leur poitrine, ceux-là faisaient éclater leurs soupirs et leur gémissements. Tous formaient de vœux ardents pour la conversion du roi, et pour la guérison de son frère. Pendant trois jours et trois nuits, la prière fut continuée avec la même ardeur. Le jeune fut si rigoureux, qu'à peine les fidèles se permettaient les uns après les autres d'aller prendre quelque morceau de nourriture pour ne pas tomber en défaillance.

VII.

Le frère du roi de Siam est soulagé de sa paralysie par les prières des chrétiens.

Sur la fin de la troisième nuit, des Mandarins entrèrent dans la chapelle, et avec un empressement qui marqait la surprise et la joie dont ils étaient pénétrés, dirent à M. de Berithe de la part du roi, que le prince sentait ses bras et ses jambes se ranimer, et qu'il les remuait ; ce qu'il n'avait pu faire depuis plusieurs années. A cette heureuse nouvelle, l'évéque, les prêtres et le peuple se prosternèrent de nouveau pour remercier Dieu. Un missionnaire renferma le saint sacrement, et M. de Berithe répondit aux Mandarins : « Dites au roi qu'à la prière de l'église, Dieu lui a accordé en partie la grâce qu'il demandait ; qu'il se souvienne de la

parole qu'il m'a donnée. Je ne doute pas, s'il exécute sa promesse, que Dieu n'accorde au prince une guérison et une santé parfaite : mais s'il y manque, qu'il appréhende la justice du Dieu tout-puissant, qui laissera retomber son frère dans son infirmité. »

Les Mandarins rapportèrent fidèlement au roi la réponse de l'évêque; il en fut frappé, et parut pendant quelques jours inquiet et fort rêveur. Il voulut revoir plusieurs fois en particulier M. de Berithe, et lui donna de grands témoignages de l'estime et de la vénération que cet événement, qui lui paraissait miraculeux, lui avait inspirées pour le christianisme; mais il ajouta qu'avant de l'embrasser, il y avait de sages précautions à prendre, et de grands ménagements à garder; qu'une démarche si extraordinaire pourrait avoir des suites fâcheuses, et exciter des troubles et des révolutions dans l'état. Ainsi la politique l'emporta sur la persuasion, et éloigna ce monarque de la voie de la vérité et du salut.

M. de Berithe, par un sentiment d'humilité, n'a jamais parlé de cette guérison dans ses lettres : mais M. Vachet, missionnaire, qui peu d'années après, l'apprit à Siam, l'a décrite dans ses mémoires, comme je viens de la raconter. L'auteur de la vie de M. Cotolendi, en fait aussi mention; et M. d'Héliopolis dans une lettre du premier août 1671, la rapporte

comme un fait constant dont il s'était informé sur les lieux.

Quoique le prince fût retombé dans son infirmité, comme M. de Berithe l'avait prévu, cela n'empêcha pas que le roi ne protégeât toujours hautement les Missionnaires; et nous allons voir par quels dons magnifiques sa libéralité royale leur témoigna son estime et sa bienveillance.

M. de Berithe jugea qu'il devait, pour l'établissement de la Mission, profiter des offres que le roi lui avait faites; il présenta un placet à sa majesté, et la supplia de lui donner un terrain pour bâtir une maison. Le roi lui accorda plus qu'il n'avait osé demander; non-seulement il lui donna un ample fonds de terre dans le camp des Cochinchinois, mais encore par surcroit de bonté, il lui promit de faire fournir les matériaux dont ils auraient besoin pour son bâtiment : et en effet les officiers de sa majesté ne tardèrent pas de fournir de la brique et du bois pour commencer à bâtir.

VIII.

Les Missionnaires commencent à bâtir un Séminaire à Siam.

Les Missionnaires n'osèrent d'abord construire que deux chambres pour y garantir leurs ornements d'Eglise, leurs livres et leurs meubles du danger du feu, et des eaux du fleuve qui inonde chaque année le royaume

de Siam, comme le Nil inonde l'Egypte; ensuite ils entreprirent un grand corps de logis. Le premier étage était bâti de briques, et partagé en plusieurs cellules, et la chapelle était placée au plus haut étage, pour la mettre à couvert des inondations. A côté du bâtiment ils firent un cimetière entouré d'une muraille de briques, et élevée de six pieds au-dessus du terrein, afin d'y pouvoir ouvrir la terre, malgré le débordement du fleuve. Il y avait alors autour de la ville de Siam, plusieurs peuplades de différentes nations, dispersées dans des villages que les Portugais appelaient camps. Les Missionnaires donnèrent au leur le nom de *Camp de Saint-Joseph*, en reconnaissance des grâces qu'ils croyaient avoir obtenues de Dieu, par l'intercession de cet époux de Marie, et en mémoire du R. P. de Rhodes, qui, étant arrivé au Tonquin le jour que l'Eglise célèbre la fête de ce grand saint, le choisit pour protecteur, et pour patron de sa mission.

Ce fut le premier établissement que les Missionnaires firent dans les Indes; et il semble qu'il leur attira de nouvelles bénédictions du ciel. Les catéchumènes se multiplièrent. Un Talapoin fut éclairé des lumières de la foi; malgré les obstacles que ses collègues mirent à sa conversion, il ouvrit son cœur à la vérité, reçut le baptême de la main de M. de Berithe, et déclara

hautement qu'il était chrétien. Il arrive rarement que ces religieux idolâtres renoncent à leurs superstitions ; mais plus leur conversion est rare, plus celle-ci réjouit l'église de Siam. Des Cochinchinois furent pris vers les côtes par les galères du roi. On les mit en prison comme des espions. M. de Berithe les alla visiter, les consola, et obtint leur liberté. Tout le camp vint en cérémonie le remercier, et quatre de ces prisonniers demandèrent le baptême. Des jeunes gens de différentes nations se présentèrent pour être reçus dans le nouveau Séminaire ; plusieurs pères de famille offrirent leurs enfants pour y être élevés ; le roi même confia aux Missionnaires l'éducation des fils de quelques Mandarins ; parmi ces élèves il s'en trouva un qui avait reçu de Dieu, une grâce singulière. Quelques années auparavant il était tombé grièvement malade ; ses parents, qui le chérissaient, eurent inutilement recours aux Médecins, aux Idoles et aux Sorciers ; le mal empirait, sa vie paraissait désespérée ; sur l'avis d'un Néophite, ils prièrent un Missionnaire de voir ce petit moribond, et lui promirent que s'il le guérissait, ils consentiraient volontiers qu'il fût instruit et baptisé. Le Missionnaire attiré par cette promesse, alla réciter sur le malade, le commencement de l'évangile de Saint-Jean : à peine eut-il prononcé ces paroles, *et Verbum caro factum est*, que le mourant ouvrit les yeux, et re-

garda les assistants en souriant. Le père et la mère, frappés de cette prompte guérison, qu'on peut bien appeler miraculeuse, se jetèrent aux pieds du missionnaire, et protestèrent qu'ils voulaient se faire chrétiens; quatre autres personnes qui étaient parentes, firent la même protestation, et ils furent en effet baptisés tous sept, dès qu'on les eut instruits. Ce fait est traduit exactement d'une lettre de M. de Berithe, écrite de Siam dans le mois de Février 1664. Cet événement était tout récent, et un évêque de son caractère n'aurait eu garde de l'écrire et de le rendre public, s'il n'avait été constant et bien prouvé.

Le nombre des élèves était si grand, qu'on manquait de logement pour les placer et de maîtres pour les instruire. M. de Berithe n'avait que trois prêtres auprès de lui. Sur la fin de l'année 1665, il fit partir M. Brindeaux pour Macao, avec ordre d'examiner par quelle voie on pourrait entrer dans l'empire de la Chine. M. Deydier n'attendait qu'une commodité pour passer au Tonquin, où, depuis le bannissement des Jésuites, il n'y avait aucun prêtre appliqué à étudier la langue anamitique dont la connaissance lui était absolument nécessaire; il ne pouvait pas rendre de grands services. Le seul M. Laneau travaillait à l'instruction des Séminaristes avec un zèle et une application infatigables; mais il ne pouvait seul former tant de sujets. M. de Berithe n'épargnait pas ses soins; mais un

camp

camp de Japonois refugiés à Siam, auxquels il ne pouvait refuser les secours spirituels, l'occupait souvent. Il fallait encore aller dire la messe, le Dimanche et les Fêtes, et administrer les sacrements à des prisonniers chrétiens du royaume de Laos. Leur pauvreté, le triste état où ils gémissaient, leur naturel docile, leur attachement à la religion, l'espérance qu'ils pourraient un jour être utiles à la Mission qu'on méditait d'ouvrir dans leur pays ; toutes ces considérations obligeaient à exercer une charité particulière envers ces pauvres si malheureux. Tant d'occasions de travailler pour la gloire de Dieu et le salut des âmes s'offraient de toutes parts, que M. de Berithe dans toutes ses lettres, répétait aux directeurs du Séminaire de Paris : Envoyez-moi, au nom de Dieu, des ouvriers ; des ouvriers, je vous en conjure ; quand j'en aurais trente, ils ne suffiraient pas pour les emplois qui se présentent.

Au commencement du mois de juin 1666, on apprit qu'un vaisseau chinois arrivé à la barre de Siam, ferait bientôt voile pour le Tonquin. M. Deydier se détermina à profiter de cette commodité pour y passer. Ce royaume, où l'on peut aller de Siam en un mois ou six semaines de navigation, est situé entre le 17 et le 23.e degré de latitude septentrionale, et entre le 140 et 150 de longitude. Il est borné au Nord par la Chine, au Midi par la Cochinchine, au Couchant par le Laos,

et au Levant par la mer. Anciennement il faisait avec la Cochinchine une province de la Chine. De là vient que la religion de ces deux royaumes est peu différente de la religion qu'on suit dans ce vaste empire.

I X.

Religion des Tonquinois.

On y voit régner trois sectes principales; la plus abominable est celle des Tao Sée. Un philosophe, nommé Laokium, l'inventa dans la Chine. Ses disciples n'ont pas honte d'assurer qu'il demeura quatre-vingts ans dans le sein de sa mère, et qu'il lui causa la mort en s'ouvrant lui-même passage à son côté gauche. Ils en racontent un nombre infini de fables aussi ridicules que celle-là. Ses livres enseignent des maximes peu différentes de celles des Epicuriens. Il fait consister le bonheur de la vie dans le repos et dans la paix de l'âme; vivre sans rien craindre et sans rien désirer, ou du moins n'avoir que des désirs modérés pour les richesses, pour les plaisirs et pour les honneurs. C'est selon lui le vrai moyen de se rendre heureux; mais, comme ces maximes n'apprennent pas à s'affranchir des inquiétudes de la pauvreté ni des terreurs de la mort, les disciples de ce philosophe s'imaginèrent qu'ils pourraient trouver par la Chimie deux élixirs, dont l'un réduit en poudre de projection changerait

les métaux en or, et l'autre pris en forme de breuvage, rendrait immortel. Pour venir à bout de ce grand-œuvre, ils eurent recours à la magie ; ils invoquèrent les démons, et commencèrent à les honorer comme des Divinités. Par les pactes, les sorts, les prestiges et les effets surprenants de l'art magique, cette secte détestable se répandit dans tout le royaume. Les rois, les mandarins et un grand nombre de femmes s'en infatuèrent, et les esprits de ténèbres furent honorés par des sacrifices dans toutes les provinces, et même chez les peuples voisins.

De cette secte, sort une multitude de devins qui abusent le vulgaire par des prédictions et des prestiges, par des fourberies et des tours d'adresse, et quelquefois même par des opérations réelles et extraordinaires, qu'on ne peut attribuer qu'à la puissance des des démons. Parmi les Bonzes et le peuple de la Cochinchine et du Tonquin, cette secte ne manque pas de sectateurs.

Une autre secte très-impie est celle de Fo ou Foé, qu'on adore au Tonquin sous le nom de *Phât*. Voici de quelle manière on raconte que ce culte fut introduit dans la Chine. Vers le premier siècle de l'ère chrétienne on dit que l'empereur Mingty vit en songe un homme d'une taille extraordinaire, qui lui révéla que la véritable religion viendrait de l'Occident. Dans cette persuasion, il fit partir des ambassadeurs, et leur or-

donna de parcourir les pays occidentaux, pour tâcher de découvrir cette divine religion. Ses ordres furent mal exécutés. Pour s'épargner les fatigues et les dangers d'un voyage de long cours, ces ambassadeurs s'arrêtèrent aux Indes, et transportèrent à la Chine l'idole Foé, avec des livres indiens, qui ne sont qu'un recueil de fables sur la naissance, la vie et les actions de ce monstre d'impiété. L'Athéisme, la Métempsycose et cent superstitions extravagantes, sont le fonds de sa doctrine; se voyant accablé d'années et d'infirmités qui lui annonçaient une mort prochaine, il déclara nettement à ses disciples qu'il pensait que toutes choses étaient sorties du vuide, ou pour parler autrement, du néant, et qu'elles retournaient enfin au vuide ou au néant qui était leur unique principe; d'où il concluait qu'il ne faut s'appliquer ni penser à rien, ne rien désirer, ne rien craindre; mais qu'on doit vivre dans une indolence et une inaction universelle, sans se donner la peine d'accomplir aucun devoir ni aucune loi, ni d'amasser des richesses, ni d'acquérir des dignités, puisqu'à la fin tout doit rentrer dans le néant d'où il est sorti; mais ses disciples, convaincus par la lumière de la raison, que le néant n'a aucune propriété, et qu'il ne peut se donner l'être, ou peut-être persuadés que cette doctrine ne pouvait leur fournir nul moyen de s'enrichir, n'en ont retenu, ou

du moins n'en débitent que la Métempsycose. Ils menacent leurs sectateurs des plus affreux supplices, auxquels leurs âmes seront condamnées dans les enfers, en punition de leurs péchés, et leur font accroire qu'après plusieurs siècles passés dans ces horribles tourments, elles seront renvoyées sur la terre, pour animer des rats, des crapauds, des crocodiles, des serpents, des cochons, des bêtes de somme et des animaux féroces. Mais, ajoutent-ils, bâtissez des monastères et des temples, faites de riches aumônes aux bonzes, et ils vous obtiendront du dieu Fo par leurs prières et par leurs pénitences, la rémission de vos péchés et des peines qu'ils méritent. Il n'est ruse, artifice, fourberie, superstition, prestiges, jeûnes, mortifications, souffrances, qu'ils ne mettent en œuvre pour tromper le peuple et s'attirer des aumônes; mais les lettrés et les personnes distinguées ont peu de confiance en ces hypocrites dont on n'ignore pas les débauches infâmes, auxquelles ils s'abandonnent en secret; ils ne laissent pas de leur faire de grandes aumônes quand ils se voient sur le point de mourir.

La secte la plus estimée est celle des savants. Voici à-peu-près ce qu'en dit dans sa relation imprimée à Paris, en 1663, le R. P. Tyssanier, jésuite français, qui avait été missionnaire au Tonquin pendant plusieurs années. « Les lettrés, dit-il, honorent comme leur maître et comme le plus éclairé des

hommes, le fameux Confucius qui parut à la Chine environ 522 ans avant la naissance de J.-C. Ce philosophe perfectionna les sciences chinoises. Il enseigne des règles pour le gouvernement avec quelques vertus morales. Dans ses livres il fait mention du Seigneur du monde, mais en termes confus et sans parler de l'autre vie ni des récompenses de la vertu ni des peines préparées au crime. Les disciples de ce docteur si éclairé ne connaissent point de Dieu. Ils établissent pour principe de toutes choses une matière première invisible à laquelle néanmoins ils attribuent la figure d'un œuf. Cette matière, disent-ils, s'étant disposée par hasard ou par sa propre vertu, a produit par son mouvement le principe de la génération, d'où toutes choses sont sorties, et par son repos le principe de la corruption; ils pretendent qu'après ce repos, elle s'est divisée en deux parties. La plus subtile a produit l'Air, le Feu, les Astres et le Ciel; et la plus grossière a formé l'Eau, la Terre, le Bois et les Métaux qui sont les éléments des autres productions. Le corps de l'homme est composé de matière sublunaire ou grossière, son âme n'est qu'une matière subtile qui s'évapore et s'élève vers les astres, quand l'homme meurt.

Confucius permet de faire des sacrifices pour honorer le grand empire que les cieux exercent sur la terre; ses disciples ont ajouté beaucoup d'autres cultes idolatriques aux

hommages que leur maître voulait qu'on rendit aux parties les plus subtiles de la matière première. Dans les cieux ils honorent les sept Planètes ; sur la terre les éléments dont j'ai parlé ; dans le corps humain, les Yeux, les Narines, la Bouche, le Foie, le Cœur, la Rate, le Poulmon et les Reins ; dans l'âme la Colère et la Mansuétude, la Tristesse et la Joie, l'Amour et la Haine avec le Désir ; dans l'homme, la Naissance, la Jeunesse, la Vieillesse et la Mort. C'est la doctrine que suivent ordinairement (1) l'empereur, le roi et quelques mandarins : mais elle a peu de sectateurs dans le Tonquin et dans la Cochinchine ; c'est ce que rapporte le Révérend Père Tyssanier. »

X.

Extrait de la Bulle de Clément XI, touchant le culte de Confucius.

Personne n'ignore les contestations qui ont divisé les Missionnaires à l'occasion des cérémonies pratiquées par les Chinois et par les Peuples voisins en l'honneur de Confucius.

(1) L'empereur du Tonquin qu'on nomme le Chua, est le véritable souverain, mais il ne sort presque jamais de son Palais où il passe sa vie dans les plaisirs. Le roi qu'on nomme le Bua gouverne l'état avec une autorité despotique. Il va une fois chaque année faire la révérence au Chua, pour lui témoigner qu'il le reconnaît pour son maître.

Je laisse de bon cœur à ceux qui écriront sur la mission de la Chine le soin de traiter cette matière. Je me contente de dire ici que le Pape Clément XI, après avoir entendu tout ce que les Missionnaires opposés de sentiments voulurent dire, et exposer touchant ce culte; après avoir conféré dans plusieurs congrégations avec les Cardinaux, toutes choses exactement discutées et mûrement examinées; le Pape, dis-je, jugeant cette affaire, qui fatiguait le saint Siége depuis soixante ans, pleinement instruite et éclaircie, la décida définitivement par une Bulle donnée le 19 mars 1715; laquelle commence par ces mots : *Ex illâ die*; voici ce que cette Bulle défend, permet et ordonne; il me semble qu'il n'est pas nécessaire d'en savoir davantage sur ce sujet important.

1.° Il est absolument défendu de se servir des mots chinois *Tien*, qui signifie le Ciel, et de *Xongti*, qui signifie souverain empereur pour exprimer le vrai Dieu; mais qu'il faut se servir de *Tien Tchu*, qui signifient Seigneur du ciel.

2.° On ne peut permettre aux chrétiens de présider, de coopérer, ni d'assister aux sacrifices solemnels, ou oblations, *sacrificiis seu oblationibus*, qu'on fait en l'honneur de Confucius au temps des Équinoxes ni à ceux que les Mandarins, les Magistrats, les autres Officiers et les lettrés lui offrent chaque mois le premier et le quinzième de la Lune.

3.° On ne peut permettre aux chrétiens, qui sont faits Magistrats, ou Gouverneurs ou gradués, d'aller selon la coutume, au Temple ou édifice de Confucius, *ad templum seu œdem Confucii*, avant ou après avoir pris possession de leurs dignités, ou obtenu leurs grades.

4.° On ne peut permettre aux chrétiens ni dans les Temples ou Edifices érigés en l'honneur des parents : *in templis*, *seu œdibus progenitoribus dicatis,* ni devant leurs tableaux ou cartouches, ni sur leurs tombeaux, ni le jour qu'on les enterre, de leur faire des sacrifices solemnels ou les oblations moins solemnelles que les Païens ont coutume de leur offrir, quand même ces oblations se feraient dans des maisons particulières, et quand même les chrétiens feraient publiquement ou en secret une protestation; qu'ils ne prétendent rendre aux défunts, qu'un culte civil et politique parce que celui qu'on leur rend est inséparable de la superstition.

5.° Le Pape déclare qu'il ne prétend pas condamner la présence ou l'assistance purement matérielle, *prœsentiam seu assistentiam purè materialem*, des chrétiens qui sont quelquefois présents aux cérémonies superstitieuses que font les gentils pour honorer les défunts, pourvu qu'il n'y ait de la part des fidèles, aucune approbation ni expresse ni tacite et qu'ils n'y excercent aucun ministère. On peut tolérer qu'ils y assistent de cette manière,

lorsqu'on ne pourrait autrement éviter les inimitiés et les haines, qu'il n'y ait pas danger de subversion, ayant fait néanmoins une protestation de foi si elle se peut faire sans inconvénient.

6.° Le Pape ne défend pas aux chrétiens d'assister aux autres cérémonies qui sont en usage parmi ces nations Orientales pour honorer les défunts, qui ne paraissent pas être superstitieuses, mais simplement politiques et civiles, pourvu que le visiteur ou commissaire-général, ou un des évêques ou vicaires apostoliques de ce pays, jugent qu'elles peuvent être tolérées; on doit s'en rapporter à leur jugement.

7.° On ne peut permettre aux chrétiens de garder dans leurs maisons des tableaux ou cartouches de leurs aïeux où soit écrit le *trône* ou le *siége de l'esprit* ou de l'*âme de N.*, par quoi, l'on signifie que l'esprit ou l'âme d'un tel défunt vient quelquefois s'y arrêter et s'y reposer, ni même avec cette autre inscription abrégée le *siége* ou le *trône*; ce qui dans le fonds revient au même; mais ils peuvent garder ces cartons ou cartouches sans ces inscriptions, on peut y écrire le nom du défunt et ses qualités.

Après ces décisions le saint Père voulant anéantir toutes difficultés et tergiversations, tous subterfuges et prétextes, procurer le repos des fidèles et le salut des âmes, et obliger absolument tous les ouvriers évangéliques à

observer ce qui est prescrit, fulmine les censures et prescrit le serment que nous allons rapporter.

1.º Tous les Archevêques ou Évêques qui sont actuelllement ou qui seront à l'avenir, à la Chine ou dans les royaumes voisins et qui contreviendront à ce qui est ordonné ci-dessus, seront interdits des fonctions épiscopales et de l'entrée de l'église.

2.º Leurs officiaux et vicaires-généraux, les ordinaires de ces contrées, même les vicaires apostoliques, s'ils ne sont évêques, et tous les missionnaires séculiers et réguliers, de quelque ordre, congrégation, institut et société qu'ils soient, tomberont par le seul fait dans l'excommunication, *latæ sententiæ*, de laquelle, excepté à l'article de la mort, ils ne pourront être absous que par le Pape; outre cela les réguliers seront privés de voix active et passive.

3.º Tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers seront obligés sous les mêmes peines de prêter le serment dont voici le formulaire.

Je N., missionnaire, etc., obéirai pleinement, fidèlement au précepte ou commandement apostolique contenu dans la constitution donnée et publiée, par notre saint Père le Pape Clément XI, sur les rits et cérémonies de la Chine, dans laquelle constitution est prescrit le formulaire du présent serment qui m'est parfaitement connu par

la lecture entière de ladite constitution. Je l'observerai exactement, absolument et inviolablement ; et je l'accomplirai sans aucune tergiversation. Que si je venais à y contrevenir (de quoi Dieu veuille me préserver), toutes les fois que cela arrivera, je me reconnais et déclare sujet aux peines portées par cette même constitution. Ainsi je le promets, voue et jure en mettant la main sur le livre des évangiles ; et ainsi Dieu m'aide et ses saints évangiles. Je N. ai signé de ma propre main.

4.° Les missionnaires qui sont présentement à la Chine ou dans les royaumes voisins, prêteront ce serment aussitôt qu'ils auront reçu cette constitution. Ceux qui y seront envoyés ne pourront faire aucune fonction avant de l'avoir prêté.

5.° Les ecclésiastiques séculiers le prêteront entre les mains du visiteur-général ou des évêques ou des vicaires apostoliques ou de leurs délégués. Les réguliers entre les mains de leurs supérieurs ; et l'original en sera envoyé incessamment à la sacrée congrégation.

Les missionnaires observent tout ce que le Pape a ordonné dans cette bulle par la plénitude de l'autorité apostolique et en vertu de l'obéissance dûe au saint Siége, *de plenitudine potestatis apostolicœ*, *in virtute santœ obedientiœ*. Ils n'ont garde de s'exposer à commettre une désobéissance et un parjure

et à encourir les peines portées contre les infracteurs. Par la miséricorde de Dieu, avant même que le saint Siége se fût expliqué touchant le culte de Confucius, les évêques et les prêtres Français n'ont jamais permis, ni toléré ce que la bulle défend ni à la Chine ni à la Cochinchine ni au Tonquin.

X I.

Départ de M. Deydier pour le Tonquin.

M. Deydier partit secrètement de Siam, pour ce royaume le 24 Juin, 1666. Pour n'être pas connu, il coupa sa barbe et s'habilla en matelot. Le vaisseau chinois sur lequel il s'embarqua paraissait fort mal assorti et tout l'équipage était païen. A peine y fut-il entré, qu'il aperçut huit ou dix Tonquinois dont quelques-uns lui avaient parlé plusieurs fois à Siam : mais heureusement ils ne le reconnurent pas. Il avait enfermé ses hardes dans trois paniers ; le capitaine n'en visita que deux et ne fit point ouvrir celui où il avait mis ses meubles d'autel. Si on les eût découverts, on lui aurait infailliblement refusé le passage.

Dès les premiers jours qu'il fut en mer, il tâcha de gagner l'amitié des Tonquinois et de trois marchands de Canton, et par ses manières insinuantes il y réussit si parfaitement, que ces nouveaux amis ne pouvaient se lasser de dire du bien de lui au capitaine,

et aux autres officiers du vaisseau. Un des trois marchands Chinois était pulmonique, et incommodait extrêmement ses voisins. Une fièvre violente, qui lui survint, fit d'abord craindre pour sa vie ; et comme ces peuples superstitieux croient attirer de grands malheurs sur leurs navires, s'ils y laissent mourir quelqu'un, on construisit en diligence sur le bord du vaisseau une petite cellule, où le malade fut transporté malgré lui. Loin de le fuir à l'exemple de ses concitoyens, M. Deydier s'attacha à le servir avec un zèle et une charité, qui faisait l'admiration de tout l'équipage. Le malade, au défaut de la parole, lui marquait sa confiance et sa reconnaissance par des signes des yeux, et des mains. M. Deydier, qui par des prières continuelles, demandait à Dieu la conversion de ce moribond, se trouvant un jour seul avec lui, voulut lui parler de la religion, comme il pourrait par signes; il l'appela par son nom : mais le malade ne lui répondit point. Touché de l'état déplorable où il voyait ce malheureux, il redoubla ses vœux et ses prières. Quelle fut sa consolation, lorsqu'il vit que ce mourant faisait plusieurs signes de croix sur sa bouche, et tâchait de mettre un chapelet autour de son cou ! Ces marques extérieures de religion firent conjecturer à M. Deydier que ce marchand avait été instruit des vérités chrétiennes, et que suivant la mauvaise coutume des païens de ce quar-

tier-là, il avait différé de recevoir le baptême jusqu'au temps de la mort.

X I I.

Baptême d'un marchand Chinois.

Dans cette pensée il alla mouiller un mouchoir, revint à son cher moribond, tâcha de lui inspirer des sentiments de contrition en frappant sa poitrine, et le désir du baptême en élevant les yeux au ciel, et en lui montrant le mouchoir qui dégouttait. Le malade de son côté frappa aussi sa poitrine, éleva et baissa les yeux, joignit les mains, et par ses gestes fit suffisamment connaître qu'il souhaitait d'être baptisé : le missionnaire ne sachant point s'il n'avait pas déjà reçu ce sacrement, le baptisa sous condition.

Le malade, après l'administration de ce sacrement, éleva les mains et les yeux vers le ciel, et ayant tourné la tête vers son bienfaiteur, le regarda avec un visage riant, sans doute pour le remercier. Un moment après, il tomba dans une entier abattement qui fut bientôt suivi de la mort.

Tandis que M. Deydier travaillait au salut de ce Chinois, l'équipage n'avait cessé de faire des vœux, des offrandes et des sacrificiers à leurs idoles pour obtenir un vent favorable Dès qu'ils aperçurent les côtes de la Cochinchine, ils construisirent un petit

canot d'ais fort minces, et de bamboux ; l'équipèrent de provisions de bouche, de voiles, d'un pavillon, de tous les agrès d'un vaisseau, et y mirent des caractères écrits en lettres d'or. Cet ouvrage ne fut pas plutôt fini, que le contre-maître en habit de cérémonie, sa masse en main, commença à faire de grands cris pour inviter l'Idole du pays à venir prendre possession de ce petit bâtiment. Le capitaine et le pilote sacrifièrent plusieurs animaux avec leurs révérences accoutumées. Ensuite ils lancèrent ce bateau en mer avec des gestes, des grimaces, des postures si ridicules, avec des contorsions si extravagantes et des mouvements si violents, qu'on les eût pris pour des insensés, ou pour des Energumènes. M. Deydier vit avec une profonde tristesse cette impie superstition, qu'il ne pouvait empêcher.

X I I I.

M. Deydier arrive au Tonquin.

Enfin, après une longue et ennuyeuse navigation, le vaisseau entra dans la rivière du Tonquin le premier jour d'août. Le troisième on s'avança jusqu'à la vue d'un village. Là le capitaine s'arrêta et permit à l'équipage d'aller à un temple voisin rendre leurs vœux à l'Idole qui y est adorée. Pendant ce séjour M. Deydier écrivit à M. Raphaël, Cochinchinois, qui demeurait à la ville Royale du

Tonquin, en qualité d'interprète des Hollandais. Il confia sa lettre, et un paquet bien cacheté, où étaient renfermés ses livres, et ses meubles d'église, à un Tonquinois écrivain du vaisseau, qui lui promit de remettre l'un et l'autre en mains propres à M. Raphaël. Ayant pris cette précaution pour n'être pas reconnu, et chassé, lorsque les officiers du roi feraient la visite du vaisseau, M. Deydier alla à terre avec les matelots pour tâcher de découvrir quelque chrétien dans le village. Il ne rencontra qu'un jeune homme, qui venait de la ville royale, et qui lui dit que le roi irrité contre les Portugais de ce qu'ils étaient venus dans ses ports malgré ses défenses, avait fait mettre en prison M. Raphaël, parce qu'il était de leur religion et leur ami. La prison de ce chrétien si recommandable par sa piété, et par son zèle pour la mission, affligea sensiblement M. Deydier : mais peu de jours après, il apprit par des officiers, qu'il avait été mis en liberté. Il reçut presqu'en même temps la réponse à la lettre qu'il lui avait écrite, par laquelle M. Raphaël lui témoignait la joie que lui causait son arrivée, et l'empressement qu'il avait de le voir. En effet il vint le jour de l'Assomption dans un bateau rempli de toute sorte de rafraîchissements, dont il régala le capitaine et touts les officiers du vaisseau, parmi lesquels il mit M. Deydier. Les officiers s'étant retirés, le Missionnaire

et M. Raphaël passèrent ensemble le reste du jour. A l'entrée de la nuit, M. Raphaël partit, et emporta les saintes-huiles, avec quelques habits sacerdotaux, et M. Deydier retourna au vaisseau. Quoiqu'il ne lui restât plus aucun meuble ecclésiastique, par lequel ou pût découvrir qu'il était prêtre, il craignait que les visiteurs le reconnaissant pour Européen, ne lui fissent un crime d'être venu au Tonquin contre les défenses, et ne le fissent chasser: mais un accident, où il semble que Dieu lui conserva la vie par un miracle, le tira de cet embarras. Le 22 d'août il s'éleva un orage mêlé de tonnerres. M. Deydier effrayé se mit en oraison la tête appuyée contre le grand mât; tandis qu'il était en cette posture, la foudre tomba sur ce mât, en coupa environ deux brasses, qu'elle mit en morceaux et l'entr'ouvrit jusqu'à l'endroit où M. Deydier appuyait sa tête. Il eût été infailliblement blessé par les éclats du mât, ou accablé par la chute de la grande voile, et des antennes; mais un ais enlevé par la foudre, tomba si à propos, et appuya d'un bout si heureusement contre le mât au-dessus de sa tête, qu'il le garantit. Il fut néanmoins renversé sur le pont, ou de frayeur, ou par la pesanteur de l'ais qui le couvrait; il poussa un grand cri, et se releva sans aucune contusion. L'équipage effrayé par une grande fumée, croyant que le feu avait pris au vaisseau, en sortait avec précipitation. M. Deydier

profita de ce trouble, et enleva le reste de ses hardes pour les porter chez M. Raphaël. Avant d'arriver à la ville, il fut surpris d'une grande pluie; mais, malgré les torrents d'eau et de boue, qui inondaient les rues, il aboutit sur le soir à la maison de M. Raphaël, extrêmement mouillé et fatigué.

Depuis son départ de Siam, il n'avait pu dire la messe; son hôte et sa famille n'avaient pu l'entendre depuis 1662, que les Jésuites furent chassés. Il employa une partie de la nuit à dresser un autel, et à préparer tout ce qui était nécessaire pour le sacrifice, qu'il célébra avant le jour. Les Chinois avec lesquels il était venu, persuadés que la foudre avait respecté sa tête, et qu'ils lui devaient la conservation de leurs marchandises et du vaisseau, ne le dénoncèrent point aux Mandarins visiteurs. On ne fit aucune recherche pour le trouver, et il demeura caché et sans danger dans la maison de M. Raphaël.

De là il fit répandre secrètement parmi les Chrétiens une lettre circulaire pour les informer de son arrivée. Les sept plus anciens catéchistes, auxquels les jésuites avaient confié les soins de cette mission, lorsqu'ils furent contraints de l'abandonner, se rendirent auprès de lui. Il leur lut ses patentes de grand-vicaire de M. d'Héliopolis, et voyant qu'ils faisaient difficulté de reconnaître ses pouvoirs: Vous n'ignorez pas, leur dit-il, que le R. P. de Rhodes, votre premier apôtre, partit de la

Chine, il y a quelques années, dans le dessein d'aller représenter au S.t-Siége la nécessité de donner des évêques aux nouvelles églises des Indes. Le pape l'écouta favorablement, lui ordonna de chercher des prêtres séculiers qui eussent la vocation et les talents nécessaires pour la mission, et de choisir parmi eux, les trois prêtres qui, par leur science et leurs vertus, lui paraîtraient les plus capables d'être élevés à l'épiscopat et à la dignité de vicaires apostoliques. Après trois ans de sollicitations et de recherches pénibles, ce grand homme ne trouva que dans le clergé de France des sujets tels qu'il les désirait. Il comptait de les présenter au S.t-Siége, et après la consécration des uns et la destination des autres, de les conduire lui-même dans les Indes : la mort du S.t-Père suspendit l'exécution de son pieux dessein. Le père de Rhodes fut envoyé en Perse par ses supérieurs, et finit bientôt sa vie : mais malgré son éloignement et sa mort, malgré les obstacles infinis que l'enfer a fait naître pour anéantir le projet de ce fervent missionnaire, le nouveau pape a mis la dernière main à cet ouvrage que son prédécesseur avait si heureusement commencé. Sa Sainteté a nommé des vicaires apostoliques; M. l'évêque d'Héliopolis a été destiné pour le Tonquin. Arrivé à Siam, ce prélat a tenté inutilement toute sorte de voies pour passer dans ce royaume. La lettre pastorale qu'il vous

a adressée, vous a sans doute fait connaître de quel zèle, de quelle tendresse et de quelle charité son cœur paternel est rempli pour vous et pour tous les chrétiens confiés à ses soins. Des affaires de la dernière importance l'ont contraint de retourner à Rome; et il m'a envoyé pour vous assurer de vive voix, que le principal dessein du S.t-Siége, dans l'envoi de ses vicaires apostoliques, est de former un clergé des naturels du pays dans chaque royaume des Indes; que dans cette vue, parmi les catéchistes, on choisira les plus pieux, les plus habiles et les plus anciens, pour les élever au sacerdoce.

X I V.

Il se fait reconnaître grand-vicaire de M. d'Héliopolis par les catéchistes.

Ce que je viens de vous dire, M. de Berithe va vous le confirmer dans la lettre que je vous rends de sa part. On lut cette lettre, où le prélat leur marquait qu'aussitôt que les catéchistes choisis auraient reçu de M. Deydier les instructions nécessaires, il les exhortait à se rendre au séminaire de Siam, où il leur conférerait les saints ordres, et les renverrait dans leur pays, pour devenir les pères spirituels de l'Eglise, qui les avait enfantés à J.-C.

Cette lecture finie, M. Deydier reprit la

parole : « Vous voyez, ajouta-t-il, que notre mission n'a d'autre vue que de procurer votre avantage, votre honneur, l'accroissement de la foi, et la gloire de Dieu; vous ne pouvez vous opposer à un si louable dessein, sans vous rendre rebelles au saint Siége, et responsables du salut de tant d'âmes qui meurent sans sacrements, faute de prêtres, et peut-être de la ruine entière de votre église, qui, n'ayant point de pasteurs parmi ses enfants, sera détruite par les persécutions, comme on a vu détruire celle du Japon. »

Ces raisons si fortes et si intéressantes firent de vives impressions sur l'esprit et sur le cœur des catéchistes. Plusieurs d'entr'eux avaient appris de la bouche du Père de Rhodes, une partie de ce que venait de leur dire M. Deydier, et ils se soumirent avec joie à son autorité. Peu de jours après, vingt jeunes catéchistes arrivèrent dans un grand bateau qui leur appartenait; ils suivirent l'exemple d'obéissance, que leurs anciens avaient donné. Tous firent éclater les setiments de respect, de reconnaisance et de soumission dont ils étaient pénétrés pour le saint Siége, pour les évêques qu'il leur avait donnés, et pour leur grand-vicaire qu'ils avaient la consolation de voir au milieu d'eux.

X V.

Il donne une retraite aux Catéchistes dans un bateau.

Pour perfectionner ces pieuses dispositions et remédier aux maux causés par la longue absence des Missionnaires, quel moyen plus efficace pouvait employer M. Deydier, qu'une retraite spirituelle, par laquelle il tâcherait de renouveler dans les catéchistes, l'esprit évangélique, et de ranimer leur zèle et leur charité. La difficulté de trouver un lieu d'assemblée, où l'on pût se dérober aux recherches des officiers du roi, le fit souvenir que J.-C. avait souvent prêché et instruit ses disciples dans la barque de Saint Pierre ou dans celle de ses autres apôtres. Cette pensée le détermina à donner rendez-vous le onze d'octobre, à tous les catéchistes dans le grand bateau qui leur appartenait, jugeant qu'ils y seraient plus recueillis, et moins exposés au danger d'être découverts, que dans aucune maison de la ville ou de la campagne. Les catéchistes de toutes les provinces s'y rendirent au jour assigné. Pendant que M. Deydier célébra la messe du Saint-Esprit, plusieurs, qui n'avaient pu assister à ce divin sacrifice depuis quatre ou cinq années, ne pouvaient retenir leurs soupirs et leurs larmes. Après la messe, M. Deydier leur fit une exhortation sur ces paroles de l'E-

vangile: *Pacem relinquo vobis*, je vous laisse la paix. Des dissentions et des inimitiés qu'il avait remarquées parmi eux, l'obligèrent à choisir ce sujet. Il leur parla de l'union et de la paix qui doivent régner parmi les disciples, les enfants et les coopérateurs de J.-C., d'une manière si pathétique, la grâce toucha si efficacement leur cœur, qu'ils commencèrent à reconnaître leurs fautes, à se demander mutuellement pardon, à s'embrasser en versant des larmes. M. Deydier, pour leur témoigner la satisfaction que lui donnait leur réconciliation, et combien il en était édifié, voulut aussi les embrasser. Alors les gémissements et les sanglots éclatèrent de telle sorte, que, craignant qu'ils ne fussent entendus des bateaux voisins, il fut obligé de leur imposer silence, et leur défendit de parler jamais de ce qui avait causé leur désunion.

Ce commencement plein de ferveur et d'humilité, donnait lieu d'espérer que la retraite ne serait pas sans fruit. Pour la rendre doublement utile, on partagea le temps entre le soin de sa propre sanctification et le zèle pour le salut du prochain. On s'appliqua à se sanctifier par la prière, le silence, le jeune, les exhortations, les lectures, les conférences de piété et le sacrement de pénitence. Chaque jour M. Deydier fit des instructions sur la manière d'annoncer l'évangile aux païens, de catéchiser la jeunesse,

de

de préparer les catéchumènes au baptême, de conférer ce sacrement, de ramener les apostats, et de retenir les fidèles sous le joug de la foi et dans la voie de la vertu; mais de peur que ces avis si nécessaires ne vinssent à s'effacer de la mémoire des catéchistes, il composa un court abrégé des instructions apostoliques pour leur tenir lieu de constitution, leur apprendre à vivre saintement, et à exercer leur ministère selon les lois et l'esprit de l'église. Chacun en fit une copie pour son usage particulier.

De leur côté, les catéchistes rendirent compte de leurs travaux, et de l'état où se trouvaient les églises du royaume; ils déclarèrent que depuis le bannissement des jésuites, ils avaient baptisé environ cinq mille cinq cents personnes, qu'il n'était échappé à la fureur des païens que soixante-dix églises, ou salles d'assemblée publique, et deux cents oratoires chez divers particuliers; que le nombre des chrétiens allait de trente à trente-cinq mille, parmi lesquels on n'en voyait que trop qui, par la crainte des tyrans, ou par la corruption de leur cœur, avaient abandonné les exercices de la religion, contracté des mariages nuls, ou illicites, dressé le Tlan dans leurs maisons en signe d'Idolâtrie, et donné dans d'autres grands désordres, à quoi il était important de remédier au plutôt. Ces déclarations furent faites d'un aveu unanime. Ils présentèrent ensuite à M. Dey-

dier un inventaire de tous les biens, meubles et immeubles qu'ils possédaient, et qu'ils avaient mis en commun, à l'exemple des premiers chrétiens. Sur la fin de la retraite, les plus anciens renouvelèrent devant le saint-Sacrement les vœux de la pauvreté, de chasteté, et d'obéissance, quils avaient faits sous la direction des Jésuites : tous communièrent, afin que le pain des anges leur donnât la grâce et la force d'accomplir les saintes résolutions qu'ils avaient prises. L'aumône mit le couronnement aux exercices spirituels. Quoique chacun reçût des fonds communs à peine de quoi subsister pauvrement, chacun se taxa à une petite somme pour procurer la liberté à un chrétien, qui gémissait depuis long-temps dans les fers, et pour soulager ceux de leurs frères qui étaient encore plus pauvres qu'eux. M. Deydier ne manqua pas d'entrer dans cette bonne œuvre, et de les animer par son exemple à exercer la charité. Ils n'oublièrent point de faire une réponse pleine de respect et de reconnaissance à la lettre que M. de Berithe leur avait écrit.

Il ne s'agissait plus que d'assigner à chacun le département où il devait aller travailler. Suivant les avis des plus expérimentés on mit dans chaque district un des anciens, et on lui en associa de jeunes, qu'il serait obligé d'instruire, et de diriger dans leurs fonctions. Les témoignages avantageux que tous avaient rendus à la capacité, au zèle et à la vertu

de Benoît Hien, et de Jean Vanhno, engagèrent M. le grand vicaire à les retenir auprès de lui, dans la vue de les préparer aux ordres, de prendre leur conseil dans les affaires, et de les employer à l'éducation de cinq des plus jeunes, dont il composa un petit séminaire flottant dans le grand bateau où l'on avait fait la retraite.

Les catéchistes charmés de ce nouvel établissement, prévoyant les avantages qui en reviendraient à l'église, promirent d'envoyer dix sujets choisis parmi leurs élèves pour augmenter le nombre des séminaristes; ce qu'ils exécutèrent bientôt. M. Deydier les congédia en les exhortant à persévérer dans les saintes résolutions qu'ils avaient prises, et à travailler avec un nouveau zèle à la conversion des idolâtres et à la sanctification des chrétiens. Ils se retirèrent sans bruit les uns aprés les autes, et se hâtèrent de se rendre au poste qui leur était échu en partage.

Avant la retraite, M. Deydier avait commencé à exercer ses fonctions; il avait entr'autres baptisé trois filles d'une marchande, dont deux ne vécurent que trois jours après avoir reçu le baptême: mais quand les catéchistes eurent publié dans les provinces la venue, l'érudition et la piété du grand-vicaire de M. d'Héliopolis, il se vit assiégé d'une multitude de chrétiens qui accouraient de toutes parts pour se réconcilier à l'église, ou pour s'approcher des sacrements dont ils

avaient été privés si long-temps. Les jours et les nuits entières ne suffisaient pas pour les instruire, pour écouter les confessions, qu'ils faisaient de plusieurs années, et pour leur donner les autres secours spirituels dont ils avaient besoin.

Tant de travaux, quoiqu'ils épuisassent ses forces, le remplissaient de consolation; mais les édits portés contre les missionnaires le tenaient dans des inquiétudes et dans des frayeurs continuelles; ils étaient si rigoureux, et si rigoureusement observés, les magistrats faisait des recherches si fréquentes et si exactes, il y avait tant d'espions, et de surveillants principalement dans la ville royale, que malgré toutes les précautions que la prudence pouvait suggérer, il paraissait moralement impossible que le concours d'un si grand nombre de chrétiens, et les visites qu'il était obligé de faire aux malades, ne le fissent découvrir; et la plus légère peine, à quoi il pouvait s'attendre, était d'être chassé du royaume.

Pour prévenir ce malheur, il faisait des courses apostoliques dans les provinces, où il travaillait avec moins de danger, et où ses travaux n'étaient ni moins nécessaires, ni moins pénibles, ni moins fructueux. Quand les affaires ou sa sûreté le demandaient, il revenait secrètement à la ville royale.

X V I.

Suite des travaux de M. Hainques à la Cochinchine.

A la Cochinchine M. Hainques se trouvait dans des conjonctures encore plus dangereuses. Tandis qu'il s'efforçait de fortifier la foi et la piété des chrétiens dans la province de Quininh (en 1666), il apprit qu'un vaisseau de Macao avait mouillé à Faifo; il si rendit dans l'espérance d'y trouver Jean de la Croix, et d'apprendre de lui quelles étaient les dispositions présentes de la cour par rapport à la religion; il l'y trouva en effet; et, après que le vaisseau eut fait voile, ils prirent ensemble le chemin de la ville royale; mais ce missionnaire fut étrangement surpris, lorsque cet hôte jusqu'alors si charitable lui ayant exagéré le danger où il s'exposait en le faisant passer pour son parent, et en le logeant dans sa maison, lui déclara brusquement qu'il fallait sortir du royaume, et retourner à Siam par la première commodité.

M. Hainques voyant ce changement, et ne voulant point lui être à charge, se logea dans la ville royale chez un autre chrétien, où des habitants de la campagne et des soldats chrétiens venaient en foule le trouver pour participer aux saints mystères. Ils se plaignirent tous amèrement de ce que le voisinage de la cour les avait si long-temps

privés des secours qu'avaient reçus les provinces plus éloignées. Afin de n'être pas découvert, il faisait ses fonctions, tantôt dans un quartier de la ville, tantôt dans un autre; tantôt dans un bateau, et tantôt dans quelque maison peu éloignée de la ville.

XVII.

Générosité de plusieurs Confesseurs.

Une moisson si abondante le rendait infatigable, et le remplissait de joie : mais quand il s'y attendait le moins, des délateurs donnèrent avis aux magistrats que, malgré les défenses, plusieurs observaient la loi chrétienne. Cette accusation renouvela la persécution. Quatorze chrétiens furent arrêtés, et mis aux fers; leurs maisons furent pillées, et tous leurs meubles enlevés. Trois Chrétiens, nommés Lin, Pierre, André, et un soldat nommé Barthélemy, distingué par sa naissance et par sa valeur, ayant appris leur détention, les allèrent visiter dans la prison. Interrogés sur leur religion, ils confessèrent généreusement, et furent mis aux fers avec leurs frères. Un autre soldat nommé Raphaël, né d'une famille honorable, et particulièrement chéri du second fils du roi, fut accusé devant ce prince par ses compagnons d'être chrétien; il confessa et soutint sa foi avec constance. Le prince n'ayant pu le pervertir, le fit fustiger, et le renvoya de peur que le roi ne le fit mourir. Une dame chrétienne,

venant de reçevoir les sacrements, trouva que les soldats qui la cherchaient, avaient abattu sa maison, et s'étaient retirés. Animée d'un saint zèle, elle alla se présenter au capitaine. Je veux vous épargner la peine de me chercher, lui dit-elle, me voici prête à mourir pour J.-C. Quelques jours après, une demoiselle fille d'un mandarin, remplie du désir du martyre, se déguisa en garçon, alla à la prison, et fit à haute voix une déclaration de sa foi. Les soldats lui demandèrent si elle était bien résolue à mourir. Elle répondit avec fermeté : C'est le plus ardent de mes souhaits; mais elle n'obtint pas la grâce qu'elle souhaitait si ardemment. Quelqu'un la reconnut, et en parla au roi. Ce prince se souvenant des services que le père de cette généreuse fille avait rendus à l'état, la fit tirer de prison et remettre entre les mains de son frère.

Mais Lin, Pierre, André, ayant persévéré constamment dans la confession de la foi, eurent les bras coupés et la tête tranchée. Les païens et le roi même ne purent s'empêcher d'admirer leur courage et leur constance. Les chrétiens, loin d'être intimidés par cette cruelle excécution, allèrent en plus grand nombre visiter les autres confesseurs qui étaient dans les fers, et leur fournirent encore plus abondamment tout ce qui leur était nécessaire. Plusieurs de ceux qui étaient tombés, voulant réparer leur faute, déclaraient publiquement leur religion, et se jetaient aux pieds des

confesseurs pour leurs demander leur prières. On en saisit un si grand nombre, qu'à la fin la cour défendit d'arrêter ceux qui viendraient à la prison, et ordonna de les chasser à coups de bâton, mais elle changea bientôt cet ordre.

Conversion d'un magicien.

Un fameux magicien, nommé Thayon, ayant été converti, fut pris et mis aux fers. Sa foi ne se démentit point. Il confessa hautement Jésus-Christ. Le roi à qui cet imposteur n'était pas inconnu, fut étrangement surpris et irrité de ce changement, et donna ordre d'assembler les bonzes et les lettrés les plus savants pour disputer de la vérité de la religion contre les chrétiens, afin qu'après cette dispute, chacun suivît la religion la plus conforme à la raison. M. Hainques découvrit le piége que cet ordre tendit aux chrétiens. Il assembla les plus considérables et les engagea à avertir leurs frères de ne point s'aller présenter pour disputer, parce qu'infailliblement ils seraient arrêtés et mis en prison. Les lettres, que ces principaux chrétiens écrivirent dans les provinces, ne furent point conformes à la délibération prise avec le missionnaire.

XVIII.

Détention et martyre de plusieurs chrétiens.

Des chrétiens, poussés par un zèle peu discret, se rendirent de divers endroits à la

ville royale. Le jour assigné pour la dispute, quarante chrétiens, parmi lesquels se trouvaient quelques femmes, furent saisis et jetés dans les cachots. On les condamna à mourir de faim, quelques-uns, après avoir souffert les rigueurs de ce supplice pendant plusieurs jours, trouvèrent le moyen de s'évader. Une fille, âgée d'environ dix-huit ans, nommée Foy, qui avait été cruellement fustigée dans la persécution précédente, prit la fuite avec eux; mais elle fut arrêtée par des soldats, et ramenée en prison, où elle persévéra dans la confession de Jésus-Christ jusqu'à la mort. Une femme nommée Monique, voyant que les tyrans employaient les moyens les plus violents pour faire apostasier les chrétiens, se déclara chrétienne publiquement; elle fut étendue sur un bûcher enflammé; pour prolonger son tourment, on l'en tira à demi-brûlée; on la ramena en prison; mais Dieu la rendit victorieuse des flammes et de la faim, et la couronna du martyre. Barthélemy, ce soldat dont nous avons parlé, ayant été pris une seconde fois, fut long-temps détenu en prison, cassé de la milice, et cruellement bâtonné. On lui coupa ensuite les cheveux pour marque d'ignominie, et on le renvoya.

Les souffrances de la prison et de la faim en rendirent quelques-uns si abattus et si couverts d'ulcères, qu'on leur donna la liberté. Les plus robustes ne furent délivrés qu'au commencement de l'année 1667. Un seul chrétien,

nommé Simon Thu, fut par un ordre exprès du roi retenu dans les fers, parce qu'il avait exercé les fonctions de catéchiste. Dans la persécution précédente, il avait eu le malheur d'apostasier; mais il répara sa faute par sa constance. Il souffrit pendant une année antière des tourments sans interruption; et enfin la fille du roi étant tombée grièvement malade, tous les prisonniers furent mis en liberté, et il fut délivré avec les autres.

Mais si d'un côté la victoire de ces saints confesseurs réjouissait l'église, de l'autre elle mêlait à ses acclamations et à ses actions de grâces, des torrents de larmes qu'elle répandait sur la perte de ceux qui avaient été vaincus par les tyrans. Un catéchiste fort âgé, nommé Benoît, qui s'était sauvé, et avait été saisi de nouveau, souffrit généreusement le tourment du feu; mais il succomba quelques jours après à la faim. Seize autres suivirent son mauvais exemple, et foulèrent aux pieds les saintes images. Ces supplices et ces chûtes affligèrent, mais n'intimidèrent pas les fidèles accoutumés depuis long-temps aux combats. Ils avaient appris à souffrir, et à mourir; et il fallait les retenir plutôt que de les encourager. La plupart voulaient se présenter aux magistrats, ou pour réparer leurs chutes passées, ou pour faire triompher la foi. Ce zèle si universel, la constance des confesseurs, le sang des martyrs, ouvrirent les yeux à un grand nombre de païens, que

les catéchistes baptisèrent dans toutes les provinces. M Hainques lui-même revenant à Faifo, pour donner quelques secours à des Portugais qui avaient fait naufrage sur les côtes voisines, baptisa tous les habitants d'un bourg peu éloigné des montagnes qu'on appelle Phaonrac.

X I X.

Le roi de Siam veut être instruit plus parfaitement de la religion chrétienne.

A Siam, les Missionnaires étaient plus tranquilles et plus agréables a la cour. Ils y pratiquaient et prêchaient les vérités de la foi sans nul obstacle. Dans une audience que le roi donna à M. de Berithe au commencement de l'année 1667, ce prince lui témoigna qu'il souhaitait connaître plus parfaitement la religion chrétienne, pour pouvoir en parler plus savamment. Ce prélat voulant lui en faciliter l'intelligence, lui fit présent d'un recueil d'images en taille douce, qu'on avait fait relier à Paris, avec des feuillets blancs entre les images, pour y écrire ce qu'elles signifiaient. Ces images représentaient tous les mystères de la vie et de la passion de notre Seigneur J.-C, les apôtres, les évangélistes, les principaux fondateurs des ordres religieux, deux des plus illustres saints de chaque ordre, et les quatre fins de l'homme.

Le roi ayant parcouru ce recueil, dit à M. de Berithe qu'il lui ferait plaisir d'en écrire l'explication en langue Siamoise sur les feuillets blancs. M. Laneau, qui savait assez bien parler, lire et écrire cette langue, fut chargé de cet ouvrage, et lorsqu'il l'eut mis dans sa perfection, il le présenta au roi. Sa majesté le lut et l'examina avec beaucoup d'application, et voulut avoir plusieurs conférences sur ce sujet avec ce Missionnaire; il le communiqua ensuite aux plus considérables et aux plus habiles de sa cour. Chacun employa tout son esprit et toutes ses lumières pour en faire un examen exact et pour pouvoir, après ses réflexions, dire au roi ce qu'il en pensait. Dans le rapport qu'ils en firent à sa Majesté, tous avouèrent que la religion chrétienne était belle, et qu'elle enseignait des choses fort relevées; mais ils ajoutèrent que celle dont sa Majesté faisait profession, n'était ni moins bonne ni moins estimable. Le roi approuva les éloges que les Mandarins donnèrent à la religion chrétienne, et déclara en diverses rencontres, qu'elle lui plaisait extrêmement. L'estime qu'il en avait conçue, le porta à favoriser hautement les Missionnaires jusqu'à la fin de sa vie.

Le second frère du roi ayant eu la curiosité de parcourir le recueil d'images qu'on avait présentées au roi, et d'en lire l'explication, obtint de sa majesté la permission d'en con-

férer avec les missionaires. Il fit appeler M. Laneau au palais par un mandarin. Dès que ce prince l'aperçut, il lui ordonna de s'aprocher, de s'asseoir auprès de lui, et le pria de l'éclairer sur notre religion, qu'il trouvait belle. M. Laneau profita de cette heureuse disposition, commença à l'entretenir de nos mystères, comme on a coutume d'en entretenir ceux qui n'en ont jamais entendu parler. Ce prince, qui ne manquait ni d'esprit, ni d'éducation, prit tant de goût dans cet entretien, qu'il pria M. Laneau de le venir voir de temps en temps; et après quelques conversations, désabusé du culte des idoles, il confessa qu'il n'y avait qu'un seul Dieu, auquel seul il rendrait désormais ses adorations.

Ces heureuses dispositions de la maison royale favorisaient le progrès de la religion; mais M. de Berithe et M. Laneau étant seuls, se renfermaient principalement dans le soin du nombreux séminaire qu'ils avaient assemblé. L'éducation de tant de sujets, qu'on destinait la plupart à être un jour catéchistes, et ensuite élevés au sacerdoce, les occupait sans relâche. On leur montrait à lire et à écrire le latin; on leur faisait apprendre les vérités de la foi, les prières chrétiennes, les cérémonies, le chant de l'église, et les premiers éléments des sciences. Il fallait proportionner les instructions à leur âge et à leur capacité; ce qui multipliait les leçons, auxquelles on ajoutait les exercices de piété,

qui se pratiquent ordinairement dans tous les séminaires. Tant d'occupations laissaient peu de temps libre pour les fonctions de la mission. M. Deydier dans le Tonquin avait plus de liberté pour y vaquer. Ces deux anciens catéchistes portaient presque tout le poids du petit séminaire. Pour détruire l'ignorance qui régnait parmi le peuple fidèle, il composa en Tonquinois un abrégé de la doctrine chrétienne, qu'il envoya à tous les catéchistes, avec ordre de le lire dans les assemblées, et de l'enseigner aux enfants. Toujours dans la crainte d'être découvert, il changeait souvent de retraite, allait dans la ville royale pendant la nuit, où la nécessité des chrétiens l'appelait; cependant il faisait le plus ordinairement son séjour dans son séminaire, ou dans la maison de M. Raphaël, où les chrétiens pouvaient avec moins de danger le venir trouver. Un événement singulier le jeta dans un péril qui paraissait inévitable, et qui par une protection spéciale de Dieu le mit en sûreté.

X X.

Travaux de M. Deydier au Tonquin.

Une dame chrétienne, nommé Julie Hien, femme d'un capitaine, maria deux de ses filles à des idolâtres, qui avaient déja d'autres femmes. M. Deydier, instruit de ces mariages illicites, lui refusa les sacrements; irritée de

ce refus, elle déclara à un de ces gendres qu'il y avait un missionnaire caché chez M. Raphaël. Le gendre épousant la passion de sa belle-mère, en avertit aussitôt un mandarin, dont il était secrétaire. Cet avis fut donné au commencement de février 1667. Le 16 du méme mois, ce mandarin ayant rencontré M. Raphaël, lui dit qu'il y avait du risque à garder un étranger dans sa maison, et qu'il lui conseillait en ami d'en faire parler au roi. M. Raphaël le pria de vouloir bien en parler lui-même à sa majesté. Il s'en chargea volontiers et dit au roi qu'un Français ayant appris à Siam qu'un ambassadeur de France devait venir au Tonquin, cette nouvelle l'avait engagé à y passer pour se mettre à la suite de cet ambassadeur; mais que, n'ayant rien qui fut digne d'être présenté à sa majesté, il n'avait osé paraître en sa présence. Le roi s'informa d'abord de la grandeur et des richesses de la France, et si les Français étaient amis des Hollandais. Le mandarin répondit que la France était le plus puissant royaume de l'Europe, et que les Hollandais y achetaient tout ce qu'ils apportaient de plus beau, et de plus précieux, au Tonquin. Le roi flatté par l'espérance d'une ambassade si honorable et qui pouvait ouvrir un commerce utile à son royaume, accorda à M. Deydier la permission de demeurer au Tonquin, et d'y vivre en pleine liberté. Ce calme ne dura pas longtemps; le mandarin, qui avait parlé au roi

en sa faveur, ayant rencontré de nouveau M. Raphaël dans le palais, lui dit publiquement qu'il savait certainement que l'étranger qu'il gardait dans sa maison, était un père de la loi, et que sa majesté lui avait dit que les chrétiens étaient si odieux dans le Japon, qu'on n'y souffrait que ceux qui foulaient les images aux pieds. M. Raphaël et les catéchistes alarmés, étaient d'avis de faire quelque nouveau présent à ce mandarin pour se le rendre favorable; mais M. Deydier s'y opposa, et dit qu'il fallait se confier à la divine Providence; que les présents, loin de leur assurer la protection de ce mandarin intéressé, le porteraient à renouveler souvent ses menaces, et que cependant, pour ne rien risquer, il allait disperser les séminaristes en trois maisons éloignées, prendre lui-même un logement chez un chrétien de sa connaissance, où il comptait être bien caché.

Ayant ainsi pourvu à sa sûreté, il s'appliqua à remédier aux maux de l'église. La longue absence des missionnaires, la privation des sacrements, l'interruption des exercices de la religion, avait jeté dans la tiédeur les chrétiens de la ville royale et ceux du voisinage. Ils ne s'assemblaient que les principales fêtes, trois ou quatre fois l'année, et oubliaient insensiblement la loi de Dieu, et les œuvres de piété. Pour les réveiller de ce mortel assoupissement, M. Deydier érigea cinq églises ou oratoires dans des maisons particu-

lières en divers quartiers de la ville, et fit avertir les chrétiens de s'y rendre tous les jours de dimanche et de fête pour assister à la messe, recevoir les sacrements, y porter les malades, présenter les enfants au baptême, et du moins y entendre la parole de Dieu, et y vaquer à la prière. Les chrétiens, touchés de son zèle, se rendirent en foule dans les nouvelles églises. Le missionnaire ne pouvant se trouver dans toutes ces assemblées, et ses catéchistes étant occupés ailleurs le plus souvent, choisit six des principaux et des plus pieux d'entre les fidèles dans chaque église, dont trois furent chargés du spirituel et trois du temporel. Ceux-là avaient soin de faire la lecture et les prières, d'annoncer les fêtes, les jours d'abstinence et de jeûne, de publier les mariages, de visiter les malades, d'accorder les différends, d'exhorter à la conversion ceux qui avaient abandonné la foi, et ceux qui vivaient dans quelque désordre. Ceux-ci recevaient les aumônes et les rétributions des messes. L'un gardait le coffre où l'on les mettait, l'autre la clef, et le troisième le livre des comptes. Ils étaient chargés de secourir les pauvres, de faire enterrer les morts, de faire baptiser les enfants des chrétiens sans retardement, et les enfants des infidèles, quand ils étaient dans un danger évident de mort, et de pratiquer toutes les œuvres de miséricorde, quand ils le pouvaient.

XXI.

Les assemblées des chrétiens du Tonquin en danger d'être découvertes.

Tandis que M. Deydier travaillait avec tant de succès à la sanctification des fidèles, et à l'accroissement de la foi, une dame chrétienne l'avertit que le premier juge du second tribunal de la cour lui avait dit qu'un infidèle était venu deux fois lui découvrir qu'André Lua avait établi une église dans sa maison, où il retirait un missionnaire; que les chrétiens s'y assemblaient souvent en grand nombre, et qu'il avait eu le dessein de les aller saisir, mais que sa femme l'en avait détourné en le menaçant que le Dieu des chrétiens le ferait mourir, s'il leur faisait du mal; que ce juge lui avait très-expressément recommandé qu'on fît ces assemblées sans bruit et secrètement, parce que si l'on portait ces accusations à quelqu'autre tribunal, il serait peut-être châtié lui-même de n'avoir pas fait son devoir, et les chrétiens seraient sévèrement punis. M. Deydier, qui se croyait bien caché dans cette église, fut fort surpris et affligé de cet avis: mais il le fut encore davantage, lorsque cette dame l'avertit quelque temps après que ce même juge lui avait dit que le second juge de son tribunal était instruit que les chrétiens s'assemblaient en divers quartiers de la ville,

et même chez elle; qu'elle y prît garde, qu'on veillait continuellement pour surpendre ces assemblées.

X X I I.

Conversions nombreuses.

Ces avis réitérés annonçaient un danger contre lequel il fallait se précautionner. Les chrétiens cessèrent de s'assembler, et le missionnaire pour s'éloigner de la ville, se mit à la suite d'un ancien chef du comptoir des Hollandais, qui était de ses amis, et qui quittait le Tonquin sous prétexte de l'accompagner jusqu'à son vaisseau. Il voulait visiter les provinces de l'Est et du Sud. Il fit un assez long séjour à Kénam; et il marque dans une lettre à M. d'Héliopolis qu'il y avait baptisé plus de six cents personnes, et confessé plus de deux mille cinq cents: que depuis son arrivée au Tonquin, le troupeau de J.-C. s'était augmenté de plus de deux mille Idolâtres convertis. Les conversions se seraient encore plus multipliées, s'il eût pu parcourir les autres provinces, où il y avait un grand nombre de païens qui demandaient le baptême; mais il ne crut pas devoir refuser les secours spirituels à un chrétien nommé Abada, dangereusement malade à la ville royale. C'était un Japonois qui avait acquis de grandes richesses au Tonquin, et

qui menait une vie fort licencieuse. M. Deydier lui avait fait des remontrances réitérées sur ses désordres, qui scandalisaient l'église; loin d'en être touché, il en était fort irrité, et un de ses confidents vint de sa part menacer le missionnaire de le perdre à la cour. Il ne s'en serait pas sans doute tenu aux menaces; mais Dieu, jaloux des intérêts de son église, avait frappé cet indigne chrétien d'un chancre à la joue, et son confident d'un ulcere au gosier. Effrayé par ce châtiment qui ne lui laissait nulle espérance de vie, il envoya un exprès à M. Deydier, et malgré la violence de son mal, il lui écrivit pour lui demander pardon et le prier de venir lui administrer les derniers sacrements. M. Deydier se rendit auprès de lui, et lui représenta qu'il ne pouvait l'admettre à la participation des sacrements, s'il ne retirait sa fille du sérail du prince héréditaire, où il l'avait fait entrer malgré elle : pour obtenir son élargissement, il ne fallait que présenter une requête au pince, accompagnée d'un présent considérable. Le prince lui aurait à ce prix rendu sa fille, qu'il n'aimait pas; et elle de son côté souhaitait ardemment de sortir du palais.

XXIII.

Mort remarquable.

Abada refusa de dresser cette requête, disant qu'il n'y avait que lui dans sa famille

qui eût osé la présenter; mais il promit que si Dieu lui rendait la santé, il exécuterait ce qui lui était ordonné par la loi de Dieu; qu'en attendant, il ferait connaître à sa fille la douleur et le repentir dont il était pénétré, de l'avoir mise dans un danger si évident de perdre son âme, et l'exhorterait à faire tous ses efforts pour en sortir. Les Japonois se font un point d'honneur de garder leur parole même au péril de leur vie. Ainsi M. Deydier, persuadé qu'il tiendrait sa promesse, lui administra tous les sacrements, et il mourut dans peu de jours. Après sa mort, le prince renvoya sa fille; sa bru, qui était du sang royal, et qui avait déjà abandonné son mari, découvrit au roi les grandes richesses qu'il possédait. Le roi s'en empara, et la vanité qui est de tous les pays, et qui porte les riches à allier leur famille à ce qu'il y a de plus grand, ruina entièrement celle d'Abada.

XXIV.

Visite de plusieurs églises.

Deux jours avant la mort de ce Japonois, M. Deydier partit pour la province du midi. Il y parcourut divers lieux, où il fut occupé nuit et jour. Ayant appris que dans un village un chrétien avait répudié sa femme légitime pour en épouser une autre, et que tous les chrétiens avaient assisté au festin

des noces, il refusa de s'y arrêter. Les chrétiens, touchés de leur faute jusqu'à répandre des larmes, le conjurèrent avec les plus vives instances de les recevoir à la pénitence. Ils se soumirent à jeûner les trois jours suivants, à faire des aumônes et des ornements à leur église, et à subir telle autre peine qu'il voudrait leur imposer; leur repentir parut sincère. Ils furent admis au sacrement de pénitence : mais il défendit aux deux familles, qui avaient contribué à ce mariage, d'entrer dans l'église, jusqu'à ce qu'elles eussent pris tous les moyens possibles pour le rompre, et pour engager le mari à reprendre sa femme légitime.

Dans un autre lieu il trouva que les chrétiens avaient été chargés malgré eux de prendre soin d'un temple consacré à une Idole. Il leur ordonna d'aller présenter une requête au roi, par laquelle ils offraient de faire plusieurs autres services très-pénibles, dont ils avaient été exemptés, afin d'être dispensés du soin du temple. Pendant le court espace de temps qu'il passa dans cette province, il baptisa cinq cents personnes, et en confessa près de deux mille. Il se hâta de revenir à la ville royale pour administrer les sacrements à un grand nombre de soldats, qui devaient partir pour aller faire la guerre au roi de Cacbang, qui s'était révolté contre celui du Tonquin dont il était tributaire.

A peine M. Deydier eut-il mit pied à terre,

qu'un bateau qui portait un homme dangereusement malade, arriva auprès du sien. Deux domestiques de M. Deydier ayant entendu que ce malade implorait le secours de Dieu, allèrent le visiter, et le trouvant assez instruit, et disposé à recevoir le baptême, l'un d'eux alla chercher leur maître, et l'autre tâcha de lui inspirer les sentiments de contrition nécessaires pour recevoir ce sacrement; mais appréhendant qu'il ne mourût avant l'arrivée du missionnaire, il le baptisa, et le malade un moment après rendit le dernier soupir.

En ce même temps la femme d'un capitaine parut être obsédée du démon; elle était quelquefois enlevée par les mains ou par les pieds jusqu'au faîte de la maison. Ce capitaine qui avait fait inutilement des dépenses considérables en médicaments et en sacrifices, sans obtenir sa délivrance, s'addressa enfin à un chrétien nommé Thomas, marguillier de l'église de l'Assomption dans la ville royale. Ce bon chrétien, accompagné de quelques autres, se rendit chez cette femme, récita quelques prières, et lui jeta de l'eau benite; elle se sentit d'abord soulagée et demanda le baptême. Il l'instruisit; mais ayant été de nouveau tourmentée du démon, et le marguillier craignant qu'elle ne mourût, la baptisa. A peine eut-elle reçu le baptême, que ses douleurs s'adoucirent, et elle avoua qu'elle ressentait une consola-

tion intérieure, qu'elle ne pouvait exprimer. Elle mourut quelque temps après, en rendant à Dieu mille actions de grâces. Ce capitaine en fut si touché, qu'il embrassa la religion chrétienne.

X X V.

Conversion d'une grande famille et de plusieurs Idolâtres.

Plusieurs autres personnes tourmentées par le démon. Ayant été délivrées, et plusieurs malades guéris par les prières des chrétiens, un grand nombre d'Idolâtres, témoins oculaires de ces effets miraculeux de la bonté et de la puissance de Dieu, reconnurent la vérité de notre sainte foi, et reçurent le baptême. Entr'autres la délivrance d'une femme, qui était en travail d'enfant depuis plusieurs jours et en danger de mort, convertit toute sa famille composée de trente personnes. M. Deydier, qui en fut averti, eut bien souhaité d'aller baptiser ces Catéchumènes; mais pendant l'absence du roi, qui faisait la guerre au roi de Caobang, il y avait des corps-de-garde sur tous les chemins, qui examinaient tous les passants avec une extrême rigueur. Il n'était pas seulement permis aux étrangers d'aller dans les rues pendant la nuit, ni même pendant le jour; il écrivit au Catéchiste de ces quartiers de visiter ces nouveaux convertis, de les préparer

au

au baptême, et même de le leur conférer en cas de nécessité.

Malgré les défenses du prince régent, le missionnaire se glissa dans un village voisin de la ville royale, où les chrétiens de la province de l'Ouest, et les infidèles qui demandaient le baptême, vinrent le trouver. Il en baptisa soixante, et confessa trois cents chrétiens. Il donna rendez-vous aux autres dans la maison de M. Raphaël de Rhodes, où il se cacha ; tous les catéchistes s'y rendirent au commencement de décembre. Il leur lava les pieds à leur arrivée, fit avec eux une retraite de trois jours, et selon la louable coutume introduite par les Jésuites, les anciens renouvelèrent leurs vœux le jour de saint Xavier, pratique sainte qu'ils observèrent toutes les années.

XXVI.

Les Chrétiens de la Cochinchine honorent les reliques de leurs Martyrs.

Par les mémoires qu'ils lui présentèrent, il constait qu'ils avaient baptisé environ 2,500 adultes ou enfants. Un seul catéchiste, nommé Martin, en avait baptisé 600 pendant l'année 1667. Dans cette même année, M. Hainques écrivit à M. de Berithe, que les fidèles de la Cochinchine honoraient les reliques des martyrs, qu'ils avaient vu mourir généreu-

sement pour la foi ; qu'il leur avait réprésenté qu'il était défendu sous de grièves peines, de rendre aucun culte aux martyrs mêmes, jusqu'à ce que le saint Siége l'eût permis ; que les Fidèles lui avaient répondu que la décision du saint Siége était nécessaire pour ceux dont la sainteté n'était pas incontestable ; mais, pour ce qui regardait des martyrs auxquels les juges offraient la vie, la liberté et des récompenses, s'ils voulaient renoncer à Jésus-Christ, et qui, pour soutenir la gloire de son nom, avaient été, les uns consumés par la faim et par la soif, les autres écartelés ou écrasés sous les pieds des Eléphants, les autres avaient eu les pieds et les bras coupés et la tête tranchée; qu'ils étaient canonisés par la bouche de Jésus-Christ, et que leur culte était autorisé par la pratique de la primitive Eglise, qui n'attendait point la décision de Rome pour honorer les martyrs. Monsieur Hainques ajoutait qu'il leur avait expliqué les raisons pour lesquelles l'Eglise a changé sa discipline sur ce point si important ; mais que le zèle peu mesuré des Fidèles l'emportait sur le poids de ces raisons si solides et si sages, et qu'ils protestaient hautement qu'ayant la plupart été témoins oculaires des combats et des triomphes de plusieurs de ces martyrs, ils ne pouvaient leur refuser la gloire qui leur était dûe, ni se refuser à eux-

mêmes la consolation de les honorer et de les invoquer. Ce fut alors que M. de Berithe écrivit à M. Hainques, que, suivant le pouvoir que le Pape Clément IX avait accordé aux vicaires apostoliques (1), il lui ordonnait de dresser des procès-verbaux sur la mort glorieuse de ces nouveaux martyrs, et de défendre aux fidèles de leur rendre aucun culte public, jusqu'à ce que le saint Siége les eût canonisés, ou du moins eût permis de les honorer.

L'espérance de voir honorer leurs martyrs dans toute l'église modera leur ferveur, et ils apportèrent au missionnaire, les reliques qui faisaient l'objet de leur vénération. Pour procéder aux informations ordonnées par le vicaire apostolique, M. Hainques cita plusieurs chrétiens de tout sexe et de toute condition, dont il connaissait la vertu, leur fit prêter serment de dire vérité, et reçut quarante-neuf dépositions, qu'il envoya à Siam. M. de Berithe en fit tirer une copie, et envoya les originaux à Rome. Ils furent perdus; on fit de nouvelles informations dans la suite, comme nous avons déjà dit: elles furent remises au secrétaire de la sacrée congrégation, mais

(1) Le Pape Clément IX dans la Bulle, *Speculatores*, etc., *vicariis apostolicis facultas super novis miraculis et mysteriis processum faciendi*, an. 1659.

le saint Siége n'a encore rien décidé sur cette affaire.

Le feu de la persécution étant presqu'éteint dans la Cochinchine, les chrétiens commençaient à respirer. M. Hainques travailla tranquillement à Faifo, et dans le voisinage depuis le commencement de 1668, jusqu'à la semaine sainte, que Jean de la Croix l'appella à la ville royale pour administrer les derniers sacrements à sa belle-mère. Voulant faire plus de diligence, il s'embarqua, et fit heureusement le trajet de mer; mais étant sur la rivière un tourbillon de vent fit couler son bateau à fond. Il était perdu s'il n'eût adroitement mis le pied sur le mât à demi-renversé; il s'y soutint la tête hors des flots, jusqu'à ce qu'un matelot venu à son secours le conduisît à terre. Il continua son chemin, et arriva à temps pour administrer les sacrements à la mourante, qui l'avait appelé.

XXVII.

M. Hainques est en danger d'être enlevé par les Portugais.

Dieu voulait par ce danger le préparer à un autre, auquel il ne tarda pas d'être exposé. A peine avait-il travaillé un mois dans la ville royale, qu'il apprit qu'un vaisseau portugais était arrivé à Faifo. Il se hâta de s'y rendre, dans l'espérance d'y trouver

un prêtre, à qui il pût se confesser. Ayant rencontré près de la ville par un effet de la providence, un marchand portugais, il ne fit pas difficulté de se découvrir à lui : ce marchand touché du malheur où il allait s'exposer, lui apprit que M. Brindeau, missionnaire Français, après avoir travaillé à Macao pendant quelque temps avec un zèle et une piété, qui lui avaient attiré l'estime de toute la ville, avait été arrêté par ordre du gouverneur, et conduit aux prisons de l'inquisition à Goa, et l'avertit qu'il aurait un pareil sort, s'il se mettait entre les mains des Portugais; que Don Antoine Runez, grand-vicaire ou gouverneur du diocèse de Malaca, avait envoyé à Macao des lettres de grand-vicaire de la Cochinchine à un sujet du roi du Portugal, dans lesquelles il déclarait que M. de Berithe, et à plus forte raison ses missionnaires n'avaient nulle juridiction sur ce royaume, et ne pouvaient y faire licitement aucune fonction ecclésiatique; qu'en conséquence de ces lettres, le gouverneur de Macao avait écrit à Jean de la Croix de mettre hors de la Cochinchine le missionnaire français qu'il protégeait, ou de le saisir, et de le lui envoyer par le retour du vaisseau.

Jean de la Croix effectivement ne tarda pas d'arriver, et ayant assemblé les principaux chrétiens Japonois réfugiés à Faifo, il y fit appeler M. Hainques, lut en pleine assemblée

les lettres du grand-vicaire de Malaca, en donna une copie collationnée, et signée de sa main au missionnaire, et protesta que l'intérêt seul de la religion l'empêchait de la lire à tous les chrétiens du pays. M. Hainques voyant bien qu'il cherchait un prétexte pour se brouiller avec lui, répondit qu'il ne pouvait refuser aux chrétiens les secours spirituels qu'ils ne pouvaient recevoir que de lui ; que la nécessité seule de cette église justifiait le soin qu'il en prenait; que pour ce qui regardait la jurisdiction, c'était à M. de Berithe à soutenir les droits qu'il avait reçus du saint Siége. Toute l'assemblée pria instamment Jean de la Croix de ne pousser point cette affaire ; mais le Métif ne voulut pas s'arrêter en si beau chemin. L'assemblée commençait à se retirer, lorsqu'un vieillard entra, et dit qu'on avait remis au chef des Japonois qui était Païen un papier où l'on dénonçait le missionnaire et plusieurs chrétiens, avec les qualifications les plus odieuses, et qu'il appréhendait qu'on ne les fît saisir au plutôt. Le missionnaire, persuadé que c'était une imposture inventée pour l'intimider, fit paraître une intrépidité à toute épreuve. Cependant se souvenant que J.-C. avait ordonné à ses disciples de prendre la fuite, lorsqu'ils seraient persécutés, il se mit secrètement dans un bateau, s'éloigna, et se cacha si bien, que que les Portugais au désespoir de son évasion

ne purent jamais découvrir le lieu où il s'était retiré. Jean de la Croix, qui voulait à quelque prix que ce fût, le mettre hors du royaume, concerta avec le chef Païen des Japonois une requête qui fut présentée au au roi, par laquelle ils exposaient qu'un homme de l'équipage portugais avait pris la fuite, et s'était caché dans son royaume, et supplièrent sa majesté de donner ses ordres pour le trouver, et le leur remettre, et qu'ils se croyaient obligés d'en avertir promptement sa majesté, afin que, si dans la suite on découvrait ce fugitif, on ne pût leur imputer d'avoir favorisé son évasion. Le roi ayant lu cette requête, en fut choqué, et la rejeta, en disant que ses soldats n'étaient pas faits pour servir d'huissiers aux Portugais. Deux missionnaires jésuites qui étaient venus sur ce vaisseau, ne purent jamais obtenir la permission de demeurer dans le royaume. Les officiers royaux les observèrent si exactement, que, malgré l'ardent désir qu'ils avaient d'entrer dans cette mission, malgré toutes les mesures que purent prendre les chrétiens, ils furent contraints de s'en retourner par la même voie. Ce qui fut une perte bien affligeante pour cette église à laquelle il ne restait qu'un seul prêtre.

Dès qu'ils eurent fait voile, M. Hainques retourna à Faifo. Les chrétiens, qui n'i-

gnoraient pas le danger qu'ils avaient couru d'être enlevés, le reçurent avec des témoignages de joie les plus tendres. Il les assembla, et lut en pleine assemblée la bulle du Pape, qui établissait respectivement MM. d'Héliopolis, de Métell opolis et de Berithe, vicaires apostoliques de la Cochinchine, de la Chine et du Tonquin; il lut aussi les lettres de grand-vicaire, que M. de Berithe lui avait données, et leur expliqua par une ample instruction quelle était la suprême autorité que J.-C. à donnée au souverain pontife chef visible de toute l'église, et quelle est l'obligation qui engage tous les chrétiens à obéir aux ordres de ce premier Siége où se trouve le centre de l'unité et la plénitude de la puissance ecclésiastique. Toute l'assemblée, d'un commun consentement, protesta qu'elle se soumettait de cœur et d'esprit à tout ce que le Pape ordonnait, et on dressa un procès-verbal de tout ce qu'on avait déliberé, qui fut signé par les principaux au nom de tous: enfin M. Hainques nomma de nouveaux catéchistes pour travailler à la conversion des idolâtres et à l'instruction des fidèles. L'ordre étant ainsi rétabli dans l'église de Faifo, avant de passer dans la province de Quininh, il fit partir deux anciens catéchistes pour Siam, et leur donna des lettres pour M. de Berithe, par lesquelles

il le priait de leur conférer les saints ordres après qu'on les y aurait plus parfaitement préparés, et le conjurait instamment de venir à la Ccochinchine, l'assurant que sa présence y était très-nécessaire, et y deviendrait très-utile pour l'avancement de la Mission. Monsieur de Berithe sentait la nécessité et l'utilité de ce voyage; mais il ne pouvait abandonner le séminaire ni s'éloigner de Siam sans risquer de déplaire au roi. Le prince son frère fit appeler ce prélat au château de Louveau, où la cour prenait le divertissement de la chasse des tigres. Il lui déclara de nouveau qu'il ne reconnaissait plus qu'un Dieu, créateur du ciel et de la terre, et qu'il l'adorait plusieurs fois chaque jour. Après son retour de la campagne, il lui renouvela la même protestation. Des raisons d'état, dont son âme a été la victime dans l'éternité, mirent obstacle à sa parfaite conversion.

XXVIII.

Conversion d'un mandarin Siamois.

Un mandarin fut plus heureux. Attaqué d'une maladie, qui le tenait au lit depuis plusieurs mois, il fit dire le 30 Janvier 1668, à M. de Berithe, qu'il souhaitait l'entendre

parler de notre religion. L'évêque se rendit chez lui, et lui expliqua nos mystères. Pendant que ce mandarin écoutait ces divines vérités, la grâce agit si efficacement sur son cœur, qu'il répéta plusieurs fois qu'il était charmé de la beauté et convaincu de la vérité de notre religion; et supplia instamment M. de Berithe de ne point différer de le bâptiser, puisqu'il croyait en Jésus-Christ, et qu'il était dans la disposition de faire tout ce qu'on lui ordonnerait pour se mettre en état de recevoir ce sacrement, qui donne la vie éternelle.

Cette vocation parut si forte et si divine, qu'à cause de sa maladie, on se hâta de l'instruire; il fut baptisé dans sa maison, et ne vécut que cinquante jours après son baptême. Dans ce court espace de temps, il reçut la Confirmation, l'Eucharistie, et l'extrême-onction avec de si grands sentiments de foi et de piété, qu'il n'y a pas lieu de douter que la mort n'ait été aussi précieuse devant le Seigneur, qu'elle fut édifiante pour les chrétiens. Son épouse, qui était dame d'honneur de la Reine, touchée de son exemple, se convertit aussi, et fut baptisée treize jours après la mort de son époux. Ce mandarin avait demandé d'être enterré dans le cimtière du séminaire; mais sa veuve fut

obligée de souffrir que ses funérailles fussent faites à la manière du pays, pour ne pas choquer ses parents, et le premier ministre qui voulut assister à son convoi.

FIN DU TOME PREMIER.

HISTOIRE
DE
L'ÉTABLISSEMENT
DU CHRISTIANISME
DANS
LES INDES ORIENTALES.

HISTOIRE
DE
L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME
DANS
LES INDES ORIENTALES,

PAR LES ÉVÊQUES FRANÇAIS ET AUTRES MISSIONNAIRES APOSTOLIQUES.

Imprimée sur le Manuscrit original inédit, communiquée pendant le cours de l'impression, à M. SICARD, membre de l'Institut national, Instituteur des sourds-muets.

ET DÉDIÉE

A S. E. Monseigneur le Cardinal CAPRARA,
Légat a latere.

TOME SECOND.

A VERSAILLES,

Chez LOCARD fils, Imprimeur - Libraire, Avenue de l'Orient, n°. 42.

Et à PARIS, chez DESPREZ, Palais du Tribunat, passage du Perron, n° 2, à la descente de la rue Vivienne.

AN XI. — 1803.

HISTOIRE
DU
CHRISTIANISME.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Ambassadeurs d'Achen et de Golconde à Siam.

TANT de conversions éclatantes, et l'estime que le roi de Siam et le Prince son frère faisaient paraître pour la Religion chrétienne, remplissaient les Missionnaires de joie et d'espérance ; mais la réception magnifique que sa majesté fit à des ambassadeurs d'Achen et de Golconde, qui étaient venus avec quelques-uns de leurs docteurs, pour le solliciter d'embrasser le Mahométisme, à l'exemple de plusieurs princes idolâtres ses voisins, fit justement appréhender que cette détestable religion, qui flatte les sens et toutes les passions, ne s'introduisît à la cour et parmi le peuple. Déjà le grand crédit que les mahométans avaient dans ce royaume, les richesses qu'ils

y possédaient, les services qu'ils rendaient aux Siamois, les intrigues qu'ils ménageaient, les mesures qu'ils prenaient pour faire des prosélytes, mettaient de grands obstacles à la conversion de cette nation; on avait donc lieu de craindre que cette ambassade n'achevât de tout perdre. Mais la miséricorde de Dieu la rendit sans effet. Le zèle incroyable avec lequel ces infidèles travaillent à étendre leur maudite secte, confondra au tribunal de Dieu l'indifférence qu'on voit dans la plupart des chrétiens pour la religion.

I I.

Martyre de plusieurs chrétiens Cochinchinois.

Le calme dont jouissait l'église de la Cochinchine, ne fut pas de longue durée. Dans le mois de juillet 1668, Simon Dal, homme de qualité, accusé d'être chrétien, fut pris à Dinh-Cham, avec son fils âgé de seize ans et avec le plus jeune de ses frères. Simon termina sa vie par un glorieux martyre; son fils et son frère ayant été cruellement battus, sans manquer à la fidélité qu'ils devaient à Dieu, furent mis en liberté. On saisit peu de temps après un chrétien nommé Pierre Dang.

Interrogé par le roi sur sa croyance, il répondit généreusement : dans le ciel, nous adorons un seul Dieu souverain maître de toutes choses. Sur la terre, nous honorons la majesté royale sans nous écarter jamais de

la justice et de la droiture. Nous honorons aussi nos parents, principalement nos pères, nos mères, nos épouses et nos enfants. Nous aimons le prochain. Nous ne désirons pas même le bien d'autrui : telle est notre foi. Je supplie sa majesté d'examiner si ces maximes enseignent quelque chose qui ne soit bon et louable. Le roi, sans rien répondre, ordonna qu'on le menât au lieu du supplice. Sa femme s'y rendit, et l'embrassant avec autant de tendresse que de respect : Je n'ai, lui dit-elle, jamais eu d'attachement et d'amour que pour vous seul. Je vous conjure, maintenant que vous êtes sur le point d'aller à Dieu, je vous conjure par le salut de votre âme et par le sang de J.-C., de garder et de défendre sa sainte loi jusqu'à la mort. Sa sœur ne montra pas moins de générosité ; elle l'embrassa à son tour, et l'exhorta à ne pas craindre une mort qui lui mériterait la vie éternelle ; elle lui coupa les cheveux de sa propre main pour préparer la place au coup qui devait lui trancher la tête. Alors Pierre, avec un visage assuré, s'avança vers l'exécuteur, se mit à genoux et fut décolé.

Dans le mois de décembre on saisit cinq autres personnes, dont trois effrayées par les supplices, renoncèrent à la foi. Un d'entr'eux, nommé Philippe, ayant été comdamné à la mort, après sa chute, donna de grandes marques de pénitence, qui ont donné lieu de bien espérer de son salut. Les deux, qui

demeurèrent fermes étaient un nommé Michel On et sa femme. Le mari fut mis à mort, et la femme en fut quitte pour plusieurs coups de bàton. Quelques autres chrétiens des montagnes de la Province de Quining furent dépouillés de leurs biens ; quatre d'entr'eux furent conduits à la Ville Royale, d'où le Roi les envoya dans leur maison. Ils furent redevables de leur liberté à un magistrat favorable à la religion.

III.

Dangers où la réforme de certains abus expose la Religion dans le Tonquin.

Dans le Tonquin, les Païens laissaient l'église en paix ; mais de faux frères suscitèrent contre M. Deydier une persécution très-dangereuse. Ces chrétiens avaient formé entr'eux une confrérie qu'ils appelaient *de la miséricorde*, dont la fin était d'assister les malades et d'enterrer les morts. Cette pieuse institution avait dégénéré en débauches et en scandales. M. Deydier en ayant eu connaissance, prit soin d'envoyer un des plus fervents catéchistes à tous les enterrements un peu considérables pour s'opposer à leurs excès et leur défendre de sa part l'entrée de l'église. Les principaux chefs de cette malheureuse confrérie piqués de cette défense et des réprimandes que leur faisaient les catéchistes, dressèrent une requête par laquelle

ils déclaraient au Prince Régent que depuis quelques années il était arrivé au Tonquin un étranger, qui se disait faussement prêtre de la religion chrétienne, qu'il l'enseignait contre l'édit du roi, et sous ce prétexte tramait une rebellion dans le royaume, qu'il avait été en Cochinchine et qu'il demeurait dans la maison de M. Raphaël de Rhodes, qui en était originaire, avec lequel il prenait des mesures pour exécuter ce pernicieux dessein; qu'il avait déjà appelé plusieurs personnes de toutes les Provinces (ses catéchistes) et les y avait renvoyées en qualité de gouverneurs; que pour eux étant fidèles sujets du Roi, ils avaient cru être obligés d'en donner avis à son altesse, afin qu'elle s'informât de la vérité de ces faits et y apportât les remèdes nécessaires. Le Prince était très-sévère. Le Roi était allé faire la guerre au Roi de Caoban. Pendant l'absence du Roi, les plus légers soupçons sont punis par des châtiments exemplaires. Dans l'état où étaient les choses, si cette requête eût été présentée, elle eût peut-être causé la destruction entière du Christianisme. M. Deydier, qui en prévit les tristes suites, mit en œuvre tous les moyens que sa prudence et son zèle purent lui suggérer pour parer ce coup. Après s'être mis sous la protection de la sainte Vierge et de saint Joseph patron de la mission, il ordonna à tous les chrétiens d'implorer le secours du Ciel par de ferventes prières, leur défendit

de faire aucune assemblée, même les jours de fête et de dimanche, fit fermer toutes les églises, et cacher les ornements; il envoya à ces libertins, deux catéchistes et les plus respectables d'entre les chrétiens pour les exhorter à ne pas poursuivre un dessein si criminel. Cette première exhortation n'ayant fait aucune impression sur leurs esprits, le catéchiste qui s'était toujours opposé le plus fortement à leurs débauches, et contre lequel ils avaient conçu plus de haine, leur en fit une seconde plus pathétique en présence d'un grand nombre de chrétiens qui s'étaient assemblés pour assister à un convoi. Il leur représenta qu'ils allaient exciter une persécution qui ferait perdre les biens, la liberté et la vie à tant de fidèles, dont ils n'avaient jamais reçu aucun mal; qui inonderait l'église de carnage et de sang, qui les forcerait eux-mêmes à renier la foi, ou à mourir, et qu'ils se rendraient coupables du crime de tous ceux que la rigueur des tourments ferait apostasier. Il ajouta que si cette considération n'était pas capable de les toucher et d'arrêter la haine qu'ils avaient conçue contre lui et contre M. Deydier, ils fissent tomber leur vengeance sur eux seuls; qu'ils étaient prêts à mourir et à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour préserver l'église de la désolation où ils la voulaient précipiter. Ce discours prononcé d'une manière fort touchante, fit couler les larmes de l'assemblée. Plusieurs

de ceux qui avaient médité cette accusation ; agités par les remords de leur conscience , s'en repentirent , et ceux qui demeurèrent obstinés dans ce détestable dessein , se voyant abandonnés de leurs complices, en suspendirent l'exécution.

On croyait cette querelle entièrement éteinte; mais un nouvel accident la ralluma vers la fin de février. Un capitaine infidèle qui avait été guéri d'une maladie, par les prières des chrétiens , et qui était du complot de ces malheureux confrères de la miséricorde , étant sur le point de partir pour l'armée, alla un soir avec sa femme chez M. Raphaël demander le baptême à M. Deydier. Il le reçut avec beaucoup de charité et de politesse, lui donna un catéchiste pour l'instruire , passa la nuit à entendre les confessions des autres chrétiens qui s'y étaient rendus , célébra la messe , et conféra le baptême à un pauvre garçon instruit , et éprouvé depuis longtemps. Le capitaine, sans considérer que dans un si court espace de temps , il ne pouvait ni avoir reçu les instructions suffisantes , ni avoir acquis les dispositions nécessaires pour recevoir le baptême, sortit brusquement de l'assemblée, se plaignant hautement de ce qu'on lui préférait un homme de néant , et menaça de faire présenter au roi par un prince , au service duquel il était attaché , la requête qui avait été supprimée. On tâcha inutilement de l'appaiser, il ne voulut entendre aucune

raison ; mais quelques soldats de la garde du roi, bons et fervents chrétiens, ayant appris son dessein, l'en détournèrent par leurs instantes prières.

Ces soldats unis à un grand nombre de leurs camarades qui étaient aussi chrétiens, bâtirent une chapelle dans le camp. Ils s'y assemblaient pendant la nuit les dimanches et les principales fêtes pour prier, pour lire des livres de piété et pour distribuer des aumônes à ceux d'entr'eux qui étaient les plus pauvres. Ainsi J.-C. avait des fidèles serviteurs dans l'armée d'un roi qui persécutait son église.

I V.

Incendie et révolte dans le Tonquin.

Deux événements mirent, cette année 1668, le troupeau de J.-C. en grand danger. Le premier fut l'incendie d'un temple magnifique, situé dans la ville royale, et fameux dans tout le royaume. Les prêtres, craignant qu'on ne les en rendît responsables, présentèrent une requête à la reine, par laquelle ils lui exposaient qu'on n'observait point l'édit du roi, que les chrétiens s'assemblaient dans leurs églises, malgré les défenses, et qu'ils avaient mis le feu à ce temple par leurs sortiléges. La reine, ayant lu cette requête, recommanda au prince gouverneur de la ville, de veiller à l'exacte observation des édits contre les chrétiens, de les faire saisir, dès

qu'on les trouveraient assemblés, ou qu'on leur verrait quelque marque de leur religion; elle ordonna en même temps qu'on rebâtit le temple ; mais pour l'Idole, puisqu'elle était allée faire sa cour au ciel qui est reconnu au Tonquin pour le principe de toutes choses, la reine déclara qu'il n'était pas á propos de la refaire.

Quelque innocents que fussent les chrétiens, ils furent très-alarmés de cette accusation , et des ordres que la reine avait donnés. Ils prirent de si sage précautions, qu'aucun ne fut saisi.

Le second événement fut encore plus dangereux. Pendant l'absence du roi , il y eut un commencement de révolte dans la province de l'Est. Les trois principaux chefs, et plusieurs des soldats qui les suivaient, étaient chrétiens. Ils voulaient élever sur le trône un jeune homme dont les ancêtres avaient autrefois porté la couronne : un imposteur qui fut choisi pour commander leurs troupes, leur avait persuadé qu'il avait trouvé dans une prison, un couteau où le nom du prétendu roi était gravé; cette fable était fondée sur une autre plus ancienne qui passe dans le Tonquin pour une vérité constante. On croit que le premier roi qui régna dans le royaume , fut élevé sur le trône par des soldats qui avaient trouvé dans un poisson une lame d'épée, laquelle avait la vertu de mettre en fuite tous ceux qui osaient résister à celui

qui la portait. Un Mandarin, à la tête d'une compagnie de troupes réglées, attaqua cette populace insensée, les mit en fuite, tua le prétendu roi avec deux de leurs chefs, et fit cent prisonniers, qui furent sévèrement punis : le roi n'ayant point été informé de la part que quelques chrétiens avaient eue à cette révolte, ne fit point éclater sa haine contre la religion par aucune nouvelle défense.

Ces troubles et ces dangers n'empêchèrent pas que la foi ne fît cette année de très-grands progrès. Un Eunuque, élevé aux premières charges du palais, et fils adoptif du roi, fut guéri par les prières des chrétiens d'une maladie très-dangereuse, et voulut être instruit dans la foi à dessein de l'embrasser. Le catéchiste, qui l'instruisait, assuré de ses saintes dispositions, lui fit connaître M. Deydier. Cet illustre prosélyte se rendit chez le missionnaire, eut une longue conversation avec lui, et se confirma entièrement dans la résolution d'embrasser le Christianisme; mais ne pouvant se résoudre à se séparer de sa femme, que son état ne lui permettait pas de retenir, il différa de recevoir le baptême.

V.

Conversion d'une dame de la cour du Tonquin.

La veuve d'un grand lettré, nommée Diez Lao Cou, qui avait rendu des services impor-

tants au roi, lorsqu'il parvint à la couronne, et qui était en grand crédit auprès de sa majesté, fit appeler un catéchiste nommé Jean et quelques chrétiens. Elle leur demanda leurs prières pour deux de ses petites-filles qui étaient dangereusement malades, et leur permit de les baptiser, s'ils le jugeaient à propos. Sur cette permission, les chrétiens prièrent, les malades furent guéries, et instruites à loisir. Cette prompte guérison détrompa leur grand'-mère de l'Idolâtrie, elle brisa ses Idoles, fit effacer leurs noms de tous les endroits où ils étaient gravés, et y fit marquer le signe de la croix; et lorsque quelqu'un s'avisait de dire en sa présence : grâce au ciel, ou grâce à l'Idole, elle leur répondait avec une généreuse liberté : dites grâce au Dieu du ciel. Quel pouvoir a l'Idole! quel bien peut vous faire le ciel, qui ne peut pas seulement vous connaître? Cependant quelque estime qu'elle eût conçue pour la religion chrétienne, des motifs humains l'empêchaient de l'embrasser. Voyant cette irrésolution, le catéchiste Jean l'engagea à voir M. Deydier; elle le fit appeler pour benir sa maison, qu'elle croyait infestée par de malins esprits. Le missionnaire s'y rendit, benit la maison, confessa deux nièces de cette dame, qui étaient de très-ferventes chrétiennes, et qui pouvaient aspirer aux plus grandes alliances de la cour. Il célébra la messe pour leur donner la communion, et enfin baptisa

les deux jeunes demoiselles, qui étaient suffisamment instruites. Cette famille reçut ce jour-là le salut. La grand'-mère déclara à M. Deydier, qu'elle apprenait notre créance et nos prières, et que, dût-elle perdre la faveur du roi en embrassant une religion proscrite par les édits, elle se présenterait bientôt au baptême. Etant tombée malade sur la fin du mois de Juin, elle demanda ce sacrement. M. Deydier n'osa aller dans sa maison toujours pleine de seigneurs de la cour, qui venaient la voir; mais le catéchiste Jean alla lui dire de sa part, qu'on ne pouvait la baptiser, si elle ne cassait le contrat qu'elle avait fait avec les habitants d'un village, qui moyennant une somme considérable qu'elle leur avait donnée, s'étaient engagés à lui bâtir un temple après sa mort, à l'honorer comme leur génie tutélaire, et à célébrer sa fête tous les ans pendant vingt jours. Sans balancer un moment, elle ordonna qu'on brisât une grande pierre, sur laquelle se contrat était gravé, et fit aux habitants remise de la somme qu'ils avaient reçue, et défense de lui rendre aucun honneur après sa mort.

Il semble que cette action si généreuse obtint de Dieu le rétablissement de sa santé. Son officier, à son retour, la trouva parfaitement guérie; elle prit encore quelque temps pour se préparer au baptême; elle le reçut enfin dans le mois d'Octobre, avec les témoignages les plus édifiants d'une parfaite con-

version. Le jour que l'Eglise célèbre la fête de S.te Ursule, dont elle prit le nom, son fils adoptif qui était la troisième personne du royaume, vint la voir la même nuit qu'elle fut baptisée; elle lui déclara qu'il y avait un prêtre dans sa maison, le conduisit elle-même dans la chambre de M. Deydier, le pria de lui expliquer les vérités éternelles. La lumière de la foi parut éclairer l'esprit de ce jeune idolâtre, toucher son cœur, et le rendre docile aux instructions qu'il recevait. Quoiqu'il eût l'esprit fort pénétrant et fort cultivé, il objecta seulement que personne n'avait vu ni Dieu, ni le paradis, ni l'enfer. M. Deydier lui répondit qu'il était vrai, mais que personne n'avait non plus vu son âme, et que cependant nul ne doutait d'en avoir une; que Dieu est un esprit infiniment plus pur que notre âme, et qu'il n'est pas surprenant qu'on ne puisse le voir des yeux du corps, quoiqu'il soit présent partout; que les apôtres avaient vu J.-C. converser avec lui, avant et après sa résurrection, qu'ils avaient été témoins oculaires de ses miracles, qu'ils l'avaient vu rendre la vue à des aveugles, délivrer des possédés, redresser des boiteux, guérir des paralytiques ressusciter des morts, et que ces miracles démontraient la vérité du paradis et de l'enfer, enseignée par J.-C. Il ajouta que les apôtres, après avoir converti un nombre infini d'adorateurs des Idoles, avaient signé leur témoignage de leur sang; cet officier fit

semblant de se rendre à la force de ces raisons; il assura qu'il se sentait convaincu, qu'il voulait être chrétien, et qu'il se ferait instruire, dès que les affaires de l'état, dont il était chargé, le lui permettraient : mais il ne parlait ainsi que par complaisance pour sa bienfaitrice; dans le fond du cœur, il était grand ennemi de notre religion, comme on verra dans la suite.

Pour ne pas interrompre ce récit, j'ai omis de dire que le roi, après cinq mois de campagne ayant conquis les états du roi Caobang, et contraint ce malheureux prince à se réfugier dans la Chine, arriva triomphant à la ville royale le Jeudi-saint. Les réjouissances qu'on fit à la cour, laissèrent aux chrétiens une entière liberté de faire la Pâque. Les 5 églises ne pouvaient contenir la multitude du peuple qui s'y assemblait toutes les nuits pour prier, assister au sacrifice, et approcher des sacrements. M. Deydier, sans se donner une heure de repos, passait de l'une à l'autre, et y exerçait ses fonctions. Le Samedi-saint il baptisa deux personnes de qualité. L'une avait été répudiée par le frère du roi, et l'autre était une jeune demoiselle, que les prières des chrétiens avaient quelques mois auparavant délivrée d'une obsession. Une dame, nommée Diez Lao Cantk, fut aussi convertie par les soins de Diez Lao Cou, qui fut sa marraine et lui donna le nom d'Anne. Une belle-sœur du roi régnant fut baptisée dans le même

temps avec sa bru et toute sa famille, et prit le nom d'Hélène.

Madame Diez Lao Cou, uniquement appliquée aux bonnes œuvres depuis son baptême, était devenue la mère des pauvres et la protectrice de l'église. M. Deydier la pria de sonder les dispositions du roi par rapport à notre sainte religion; elle en trouva bientôt une occasion favorable. Dès qu'elle parut à la cour, le roi lui fit compliment sur le rétablissement de sa santé. Sire, lui répondit-elle, c'est à la grâce du Dieu des chrétiens et à leurs prières, que j'en suis redevable. Le roi surprit de cette réponse, lui répliqua: Dites plutôt que c'est au secours des Idoles, et aux effets des destins que vous le devez. Sire, reprit elle, j'avais fait des dépenses immenses en sacrifices pour la conservation de mon époux et de mes enfants, et les Idoles n'ont pu les garantir de la mort. J'ai invoqué le vrai Dieu, et il m'a sauvé la vie, et à mes deux petites-filles. Le roi, l'interrompant, dit à ses courtisans: C'en est fait; elle est tout-à-fait tournée de ce côté-là. En disant ces paroles, il ne fit paraître aucune indignation, et dès qu'elle eut prit congé, il lui envoya un présent.

V I.

Conversion de quelques sorciers dans le Tonquin.

M. Deydier, encouragé par le rapport que lui fit cette dame des sentiments du roi,

fit une excursion dans la province du couchant pour y baptiser 50 personnes, qui demandaient ardemment le paptême. Parmi ces nouveaux convertis, il se trouva un magicien nommé Thai-Phu-Thuy. Un de ses parents, nommé Etienne, guérit par ses prières la fille de ce sorcier, que le père n'avait pu guérir par son art diabolique. Cette guérison lui ouvrit les yeux. Il brisa son Idole, abattit le temple qu'il lui avait bâti, brûla ses caractères et ses livres. Son exemple en détrompa plusieurs autres, qui se mêlaient de ce funeste métier, et qui furent baptisés. Les effets de la grâce parurent encore plus féconds dans la province de Thanh-Nguien. M. Deydier y baptisa 758 infidèles presque tous adultes, que les catéchistes avaient instruits. C'est-là qu'un illustre catéchiste nommé Martin, qui travaillait depuis treize mois dans les provinces de Nghéan et de Bo-Ching, vint lui rendre compte des grandes bénédictions que Dieu avait répandues sur ses travaux. Il avait ramené les chrétiens aux exercices de la religion, et baptisé avec le secours d'un catéchiste du second ordre, environ 3,000 personnes. Le zèle des autres catéchistes n'avait pas été sans fruit. Je trouve, dit M. Deydier, que 7,080 personnes dont j'ai les noms, ont reçu cette année le baptême. J'en ai baptisé 1500 pour ma part. Les jeunes catéchistes ne m'ont pas encore envoyé leurs extraits, et je compte que le nombre des baptêmes va bien jusqu'à 10,000.

VII.

Dieu châtie les persécuteurs des chrétiens.

Si Dieu fit paraître sa miséricordre envers son église par tant de conversions, il ne fit pas moins éclater sa justice contre ses persécuteurs par les châtiments dont ils furent frappés. L'Eunuque, qui avait accusé les pères Jésuites, fut mis en prison, et y gémit long-temps dans les chaînes. Le chef de ceux qui l'annéee passée avaient dénoncé les chrétiens, mourut misérablement dans le mois d'avril, après avoir dit à un chrétien : Le Dieu du ciel vous a bien protégés. Je n'ai rien oublié pour vous perdre, et il vous a délivrés de tout. Le gendre de Julie Hien, ce capitaine si aigri contre M. Deydier, fut entièrement ruiné. Le premier conseiller du conseil du roi, qui avait fait donner l'édit contre la loi de Dieu, eut le déplaisir de voir que le roi, qui avait donné sa fille à son fils aîné, la lui ôta avec toutes ses charges. Il perdit en même-temps son second fils, et une de ses filles. Dieu ne punit pas seulement les persécuteurs de son églsse, il étendit ses châtiments sur les profanateurs des sacrements. Un chrétien et sa femme cachèrent en confession qu'ils avaient marié leur fille à un Païen. Dans cette mauvaise disposition, ils communièrent ; mais à peine furent-ils de retour dans leur maison, qu'ils furent frappés tous deux de la même maladie. Pénétrés d'un

sincère repentir, ils demandèrent instamment les prières de l'église. Dès qu'ils purent y venir, ils voulurent faire une confession publique, leurs larmes étaient une marque sensible de leur contrition. Ils se soumirent à la pénitence, et furent réconciliés. Leur gendre, touché de cet événement, se convertit, fut baptisé, et ensuite marié avec toutes les cérémonies de l'église.

VIII.

Arrivée des deux premiers prêtres Tonquinois.

Quand M. Deydier s'y attendait le moins, deux catéchistes, qu'il avait envoyés à Siam l'année précédente, arrivèrent dans un vaisseau, qui mouilla à l'embouchure de la rivière. Après quelques mois de séminaire, ils avaient été ordonnés prêtres (1), et ils venaient partager les travaux de la mission. Les chrétiens de ces quartiers ne purent leur obtenir la permission de débarquer que long-temps après leur arrivée; encore pour éviter la rigueur des Mandarins visiteurs, qui les auraient peut-être saisis, ils furent obligés de jeter dans la mer tous les meubles de dévotion, et presque tout l'argent qu'ils apportaient. Il fallut beaucoup d'adresse pour sauver deux calices, deux Rituels, une montre et quelques curiosités destinées pour faire des présents. M. Deydier

(1) Ces deux nouveaux prêtres arrivèrent au Tonquin en 1668, au commencement de septembre. Nous les apellerons M. Jean et M. Benoît.

retint auprès de lui ces deux nouveaux prêtres le reste de l'année pour les instruire parfaitement des cérémonies de l'église, de la manière d'administrer les sacrements et de la morale Xavienne dont il leur composa un abrégé en langue anamitique; au commencement de 1669 il les conduisit à la ville royale où les catéchistes se rendirent peu de temps après pour faire la retraite et la renovation annuelle de leurs vœux.

L'empressement avec lequel M. de Berithe attendait de nouveaux missionnaires, fut enfin satisfai[illegible] de Bourges, Mahos, Bouchard, Mes[illegible] et Savary arrivèrent à Siam au mois de février 1669. M. Brindeau les avai[illegible]nts en chemin. Il avait été conduit de Macao à Goa, et [illegible] dans les prisons de l'inquisition; mais les inquisiteurs ayant reconnu son innocence, l'avaient traité avec beaucoup de douceur, et renvoyé avec éloge. Son élargissement et son retour rendirent encore plus agréable l'arrivée des missionnaires venus de France.

I X.

De nouveaux missionnaires arrivent à Siam.

Ils étaient partis de la Rochelle dans le mois de Mars 1666, sur un vaisseau de la nouvelle compagnie Française; leur voyage avait été long et fort périlleux, ayant passé près de trois ans sur mer, ou à Madagascar, ou au Brésil. La longueur du voyage, des

tempêtes fréquentes, les chaleurs excessives de la Zone torride les avaient extrêmement fatigués. Quoiqu'on eût des provisions en abondance, et que par ordre de MM. les directeurs de la compagnie, on leur fournît tous les rafraîchissements nécessaires pour entretenir la santé, M. Lambert, un des premiers directeurs du séminaire de Paris, et frère de M. de Berithe, qu'il voulait aller joindre, fut attaqué d'une fièvre violente, qui l'emporta en peu de jours. Il avait signalé son zèle dans tous les emplois ecclésiastiques, surtout dans les Missions de la campagne, auxquelles il s'était long-temps occupé pour se rendre plus propre à celle des Indes. Sa perte sembla être réparée par un autre missionnaire nommé M. Frachey, qui étant parti de Paris pour Siam l'année précédente, avait été obligé de séjourner à Madagascar. Il s'y embarqua avec M. de Bourges; mais il n'arriva pas au terme, il tomba malade, et mourut très-saintement dans le royaume de Golconde.

X.

M. de Berithe apprend la mort de son frère.

Quelques jours s'étant passés, on annonça à M. de Berithe la mort de M. Lambert; il fut très-affligé de la perte d'un frère plein d'œuvres et de vertus, qui venait le chercher aux extrémités de la terre, pour partager ses travaux et ses tribulations: mais

l'arrivée des nouveaux missionnaires, l'espoir qu'on lui donnait qu'il en arriverait bientôt un plus grand nombre, les secours effectifs qu'on lui envoyait du séminaire de Paris pour soutenir celui de Siam, et surtout les bonnes nouvelles que M. de Bourges lui apportait de Rome, lui furent de grands sujets de consolation.

X I

Bulle du Pape pour la consécration d'un Evêque.

Le Pape avait reçu cet envoyé avec toutes les marques les plus tendres de sa bonté parternelle, et avec des grands témoignages d'estime pour les vicaires apostoliques, et pour leur missionnaires. Sa sainteté avait écouté favorablement toutes les demandes qu'il lui avait faites en faveur de la mission; par une nouvelle bulle elle donnait plein pouvoir à M. de Berithe, et à M. d'Heliopolis, ou à l'un deux au défaut de l'autre, de choisir parmi les missionnaires celui qu'ils jugeraient le plus capable de l'épiscopat, et de le consacrer Evêque de Métellopolis, avec la même étendue de juridiction et d'administration qu'avait son prédécesseur. Elle avait promis d'employer toute son autorité pour affermir la mission, pour réprimer les efforts de ceux qui la traversaient, pour établir un bon ordre et une exacte discipline dans les églises naissantes des Indes, et pour y faire reconnaître l'autorité des vicaires apostoliques. Enfin le saint père

royaume; mais on ne pouvait la rendre au roi sans exposer à la mort les matelots qui avaient conduit la barque contre les défenses publiques; cette raison la fit supprimer. M. Brindeau se retira dans la province de Quang-Nghia, où il travailla à perfectionner les deux nouveaux prêtres dans les fonctions du ministère, et à se perfectionner lui-même dans la langue du pays.

M. Hainques alla faire une course apostolique dans les montagnes de Bao-Nghé, dont les habitants extrêmement pauvres réclamaient son secours depuis long-temps. En quatre mois il réconcilia à l'église un bourg presque tout entier, qui avait apostasié pendant la persécution, baptisa plus de cinq cents idolâtres, et revint au commencement de 1670, joindre M. Brindeau, qui de son côté avait donné le baptême à cent trente personnes de l'un ou l'autre sexe, instruites par les prêtres Luc et Joseph. Ajoutons ici le dénombrement que M. Hainques a fait des chrétiens de la Cochinchine en 1669, où il n'a pas compris ceux à qui les P.P. Jésuites avaient donné le baptême pendant les deux dernières années de leur mission, desquels il n'avait pu savoir exactement le nombre. En parcourant toutes les provinces, il avait calculé que dans le royaume le nombre des fidèles n'allait pas à quinze mille, dont il en avait baptisé 2,500, et les catéchistes 3.500 autres depuis son arrivée; mais il ignorait le nombre de ceux

qui,

qui, par crainte ou par négligence, avaient abandonné les exercices de la religion depuis l'éxil des Jésuites.

XIII.

Succès des travaux d'un prêtre Tonquinois.

La moisson n'était pas moins abondante dans le Tonquin. M. Deydier voyant qu'il ne pouvait occuper trois prêtres dans la ville royale remplie d'espions, prit le parti d'envoyer M. Jean dans la province de Than-Hoa, où aucun prêtre n'était entré depuis plusieurs années, et dans les principales églises de Ke-Vo, qui est un des grands gouvernements du royaume. Il partit vers le milieu du mois de février. Dieu bénit son travail; pendant trois ou quatre mois qu'il travailla dans cette contrée, il entendit environ trois mille confessions, et baptisa plus de 1500 infidèles, parmi lesquels plusieurs vieillards, qui avaient été attachés toute leur vie à l'idolâtrie, moururent peu de temps après leur baptême. Un grand nombre de chrétiens, qui n'avaient pu ni communier, ni se confesser de 25 ans, et qui étaient tombés dans un grand relâchement, embrassèrent la pénitence et la piété, et participèrent aux sacrements. Entr'autres un pêcheur fort pauvre, qui avait depuis 28 ans abandonné la religion, déchiré par les remords de sa concience, et pénétré d'un vif répentir, vint se jeter aux pieds de M. Jean,

fit sa confession en répandant des torrents de larmes, et donnant des marques d'une pénitence si sincère, que le confesseur ne fit pas difficulté de l'absoudre. Le même jour, ce nouveau pénitent étant allé à la pêche, se hâta de jeter ses filets, parce, dit-il à ses compagnons, qu'il voulait aller entendre la prédication. En finissant ces paroles, il tomba dans l'eau et se noya.

Pendant que M. Jean remplissait si utilement ses fonctions, M. Deydier, qui était demeuré dans la ville royale, ayant appris que le roi avait convoqué le 10 Janvier, ses principaux officiers, et leur avait demandé s'il y avait encore des chrétiens dans ses états, ils lui répondirent que depuis le départ des pères de la loi, on ne voyait pas que leurs disciples fussent rebelles aux édits; cela va bien, dit le roi; et se tournant vers un magistrat de la police: Je vous ordonne, ajouta-t-il, de veiller exactement sur mes sujets et sur les étrangers; si vous découvrez quelqu'un qui suive cette loi, ne manquez pas de le punir.

Malgré ces ordres du roi, le premier de Février 1669, jour auquel les Tonquinois commencent la nouvelle année, et arborent vis-à-vis de leurs maisons de grandes perches, où les Gentils attachent des monnaies de papier doré et argenté, un eunuque du palais en fit arborer une devant sa maison, et y fit placer une croix au sommet; ce trait de

hardiesse, qui dans l'état des choses, devait avoir des suites très-funestes, attira l'admiration de tous les grands du royaume, et fit dire à un autre eunuque qui était en grande faveur, que puisque parmi les hommes On Gia Dieu, et parmi les femmes Diez-Lao-Cou, les deux plus grands esprits du royaume, embrassaient avec tant d'éclat la loi chrétienne, personne ne devait plus faire difficulté de suivre leur exemple.

X I V.

Suite des travaux de M. Deydier au Tonquin.

M. Deydier n'interrompit point ses saintes occupations ; il travailla à l'œuvre de Dieu, presque sous les yeux de la cour, jusqu'au mois de mars, sans être découvert. Alors il jugea à propos de laisser M. Benoît dans la ville, et d'aller faire une course apostolique dans la province du Sud, où étaient les églises les plus nombreuses.

Quoique le gouverneur de cette province, ennemi implacable des chrétiens, ne se lassât jamais de les persécuter, les succès que Dieu y donna à la mission de son serviteur, sont presqu'incroyables ; en deux mois, il y baptisa quinze cent quatre-vingt-dix-sept païens, que les catéchistes avaient instruits. Quoique ces nouveaux convertis donnassent beaucoup d'occupation au missionnaire, comme il ne pre-

nait aucun relâche, il trouva les temps de confesser près de quatre mille fidèles, donna la communion à trois mille, fit deux cents mariages et administra l'extrême-onction à près de cent malades. Parmi ces prosélytes, un sorcier âgé de 55 ans, attaqué d'une maladie mortelle, fit paraître une très-vive contrition en recevant le baptême, et mourut le même jour qu'il fut baptisé. Une Pythonnisse fut aussi éclairée des lumières de la foi; avant sa conversion, elle avait plus de 50 disciples; elle avoua devant tout le monde, que son art n'était que fourberie, illusion et mensonge, et que ceux qui consultaient les prophêtesses, perdaient avec leur âme, leur argent et leur peine.

Dans les états chrétiens, où l'on trouve tant de confesseurs charitables, toujours à portée d'écouter les pénitents, on ne comprend pas quel est le mérite d'un missionnaire qui épuise sa santé, et risque sa vie pour aller administrer les sacrements à des chrétiens qui ont passsé les années entières sans avoir pu participer aux sacrés mystères; il se trouve environné des périls de la mort dans le temps même qu'il se croit le plus en sûreté. M. Deydier en fit une dangereuse épreuve: les chrétiens d'un lieu considérable, nommé Kien-Lao, avaient amené un grand bateau pour conduire ce missionnaire chez eux; dans le temps qu'il arriva au bord de la rivière, il la vit toute couverte de

galères ; c'était le roi qui passait, suivi de ce nombreux cortège, pour honorer la pompe funèbre de sa mère; si le missionnaire eût été découvert, il était perdu; mais ce qui semblait devoir le perdre, le sauva ; il s'embarqua comme s'il eût été quelqu'officier de la cour. Dans cette foule et dans cette confusion, personne ne prit garde à lui, il suivit la flotte pendant le reste du jour, et la nuit, s'étant écarté à la faveur des ténèbres il arriva à Kien-Lao, le 11 avril, où les chrétiens le reçurent comme un ange venu du ciel. Quel enchaînement de travaux, de dangers et de consolations dans la vie apostolique! Échapé à un péril qui paraissait inévitable, M. Deydier tombe dans la paroisse la plus nombreuse du royaume; il y passe la quinzaine de Pâques, les fidèles s'y assemblent avec tant de liberté, le concours en est si grand, qu'une église à trois nefs, et tous les dehors encore plus vastes, ne peuvent contenir la multitude; il y fait sans nul trouble, le lavement des pieds et toutes les cérémonies que l'église a coutume d'observer pendant la semaine sainte, auxquelles assistèrent avec une piété édifiante, environ trois mille âmes, dont cette paroisse était composée.

X V.

Arrivée d'un vaisseau de Macao au Tonquin.

La tempête succéda bientôt au calme ; le

gouverneur de la province ayant appris que le 19 avril, un vaisseau de Macao était entré dans la rivière, envoya deux écrivains selon la coutume, pour empêcher qu'on en fît rien sortir : des païens les avertirent qu'il y avait deux pères Jésuites dans ce vaisseau, et qu'un grand nombre de chrétiens les avait déjà visités ; pour comble de malheur, des lettres de Macao adressées aux catéchistes, furent interceptées par ces surveillants, et envoyées à leur maître ; ils lui écrivirent qu'on ne voyait dans ce vaisseau, que croix, chapelets, images, livres, ornements d'église, médailles et autres symboles de la religion chrétienne; ces lettres et ces nouvelles mirent le gouverneur en fureur : sur-le-champ il ordonna qu'on se saisît des Jésuites ; mais le père Fuciti et le frère Ignace, s'étaient déjà heureusement évadés en habits séculiers : les pères Fiesqui et Rocha, furent faits prisonniers.

X V I.

Indignation du roi contre les Portugais et contre la Religion.

Tous les meubles de dévotion qu'ils avaient apportés, et quatre petits coffres où étaient les présents pour le roi, furent enlevés et envoyés à sa majesté : ce prince, irrité de ce que les Portugais étaient venus dans ses états contre sa défense, considéra toutes ces

choses de dévotion les unes après les autres, et les montrant à sa cour: Voilà, dit-il, la monnaie dont se servent les Portugais pour gagner le cœur de mes sujets; mais ce qui le piqua encore davantage, c'est qu'ayant fait ouvrir les coffres où étaient les présents, il n'y trouva rien qui lui agréât, quoiqu'il y eût un miroir fort beau, et des riches étoffes de la Chine. Ces Portugais, dit-il, pensent-ils que je les laisse dans mon royaume, tandis qu'ils me présentent si peu de chose? Un eunuque, pour flatter la passion de ce prince, lui dit qu'au Japon, on faisait de si sanglantes exécutions, qu'aucun n'osait plus embrasser, ni pratiquer la religion des Portugais; au lieu qu'au Tonquin, ils se moquaient des édits, et que le seul Raphaël de Rhodes assemblait chez lui plus de trois mille personnes, qui faisaient impunément les exercices du christianisme. D'autres courtisans ajoutèrent qu'à la Chine et à la Cochnchine on faisait mourir tous les chrétiens, et qu'on ne pouvait agir plus sagement que de suivre la politique de ses voisins pour la sûreté de sa personne et de son royaume.

Ces discours achevèrent d'aigrir l'esprit du roi, et de l'affermir dans le dessein qu'il avait déjà formé d'exterminer tous les chrétiens; cependant pour garder d'abord quelque modération, sa majesté ordonna qu'on rendît les présents à ceux qui les lui faisaient, qu'on permît au vaisseau de remonter la ri-

vière, et envoya dire aux péres Jésuites, qu'il leur donnait la vie pour cette fois, que s'ils revenaient jamais dans ses états, ils devaient être assurés qu'ils auraient la tête tranchée ; qu'au reste, il voulait qu'on fit brûler en leur présence, tous les meubles de religion qu'ils avaient apportés.

Le Jésuites refusèrent constamment d'assister à ce sacrilége ; mais le gouverneur ne manqua pas de s'y trouver, et voyant que le feu ne consumait pas les images de cuivre, il les fit briser à coups de marteau, en proférant ce blasphême : Si leur Dieu avait quelque pouvoir, il ne laisserait pas traiter de la sorte les marques de sa religion. Ainsi tout fut brisé, à la réserve de quelques chapelets d'ambre, de corail et de verre doré, que des officiers prirent pour en faire des colliers et des bracelets à leurs femmes.

XVII.

Punition des persécuteurs de l'Eglise.

L'indignation que le roi fit paraître contre les chrétiens, réveilla la haine et l'avarice de leurs ennemis; on dépouilla plusieurs catéchumènes de la paroisse de Ke-Dou-Coi de tous leurs biens. Un certain renégat, en enleva les croix, les images, les ornements et tous les meubles ; mais la main de Dieu le frappa : saisi de transports de fureur, il mourut subitement, et les chrétiens recou-

vrèrent tout ce qu'il leur avait pillé, excepté les ornements, qui avaient été déchirés par morceaux. Un officier du roi fit un pareil larcin dans un autre village, et prit des mesures avec plusieurs gentils, pour détruire l'église; mais à peine fut-il de retour chez lui, que saisi de douleurs aiguës, il poussa des cris comme un désespéré, et ses trois fils devinrent muets: ce sévère châtiment lui fit reconnaître sa faute, et la vérité de la religion; il restitua ce qu'il avait enlevé, se fit instruire et fut baptisé; mais ses enfants continuèrent de porter la peine de son crime.

Quoique Dieu punît si sévèrement les profanateurs de son sanctuaire, le roi n'abandonna pas le dessein de persécuter l'Eglise. L'empereur de la Chine lui envoya un ambassadeur, et le força malgré tous les détours et toutes les ruses dont il put s'aviser, de rendre au prince de Caobangh, ses états, dont il l'avait dépouillé l'année précédente. Dans le cruel chagrin que cette affaire causa au roi, il s'en prit aux chrétiens, fit contre eux édit sur édit: par le second qui fut publié, les chrétiens qu'on surprendrait assemblés, ou à qui l'on trouverait quelques marques de religion, étaient condamnés à souffrir cinquante coups de bâton; le gouverneur du midi, ayant représenté que cette peine était trop légère, le troisième édit, qui fut porté le 29 juin, laissait aux magistrats la liberté d'imposer aux chrétiens tels châti

ments qu'ils jugeraient nécessaires, pour détruire le christianisme : en voici la teneur.

XVIII.

Edit contre les chrétiens.

Le grand généralissime, chef de tous les peuples, à qui primativement appartient le droit de gouverner cet état, le grand maître par-dessus les maîtres, le père de tout ce royaume, le vertueux, qui a du mérite, de la bonté, de la vaillance, la claire lumière, qui a de l'intelligence et de l'esprit, le S.-Tay; première étoile, le chef de toutes les autres étoiles, le roi; Edit à tous gouverneurs de quelques provinces que sa majesté leur ait donné le gouvernement :

A Gia-Chi', prince, héritier présomptif de la couronne, qui a la charge de donner main-forte, et d'envoyer mes troupes de mer et de terre dans toutes mes provinces, le plus grand de tous les officiers, à qui il appartient de maintenir toutes choses en paix dans mon royaume;

Etant informé que la loi des Portugais est une loi extravagante, qui trompe le monde, et que les peuples idiots et ignorants, qui n'en connaissent point les erreurs, s'y attachent; Nous avons, il y a quelques années, fait un édit qui la défend; mais comme il se peut faire qu'on suive encore cette ancienne coutume, nous avons cru qu'il la fallait défendre

de nouveau. Pour la déraciner entièrement, il faut examiner si nos peuples obéissent à notre édit, qui la défend, et s'ils se conforment aux bonnes et anciennes coutumes de ce royaume. Que si les huissiers sont négligents, et que nos peuples ne s'amendent point, il faut les châtier selon nos ordonnances : ordonnons que le présent édit soit envoyé aux gouverneurs des Provinces, à l'exécution duquel il leur est enjoint de tenir la main.

XIX.

Persécution rallumée.

En conséquence de ces édits, le conseil royal ordonna que toutes les églises fussent abattues. Ils n'eurent pas plutôt été publiés, que le gouverneur du Sud, sans nul égard aux prières de madame Diez-Lao-Cou, qui l'avait adopté, et à qui il était redevable de sa fortune, fit abattre plus de cent églises, brûler tous les ornements qu'on y trouva, et défendit à tous les chefs des bourgs et des villages, sous peine d'avoir la tête tranchée, de souffrir qu'aucun habitant suivît la loi de Dieu. Dans les autres provinces, on ruina encore un plus grand nombre d'églises; mais dans la ville royale, les chrétiens déguisèrent si bien par des cloisons, par des murailles et par des portes, les cinq églises que M. Deydier avait fait bâtir, et leur

donnèrent si bien la forme de maisons particulières, que les huissiers ne purent les reconnaître. Ils saisirent par hasard chez un gentil les ornements de l'église de la Nativité, mais les chrétiens les rachetèrent pour une petite somme. Le lieutenant civil fit brûler quelques images publiquement devant sa porte, mais il n'ordonna aucun châtiment pour ceux à qui on les avait prises.

X X.

Païens baptisés. Chrétiens pénitents.

Quoique le feu de la persécution s'allumât de toutes parts, M. Deydier continuait ses travaux apostoliques. Il baptisa à Kien-Lao plus de quatre cents Païens. Dans une paroisse voisine, nommée Tralu, il réconcilia à l'église plusieurs chrétiens, qui avaient fait un acte d'Idolâtrie en assistant à une espèce de procession qu'avaient faite les Gentils pour remercier leur Idole de les avoir ramenés en santé de la guerre de Caobang, ou qui, selon la coutume du pays, avaient fait la révérence à cette Idole, avant de commencer le combat de la lutte. Ils demandèrent pardon à tous les fidèles, du scandale qu'ils leur avaient donné, s'offrirent de faire telle pénitence qu'on voudrait leur imposer, marquèrent par leurs gémissements, leur sincère repentir, et reçurent l'absolution de leurs péchés. De Tralu, le missionnaire passa à la

paroisse de Lang-Lang, où il baptisa soixante personnes, et benit une église nouvellement bâtie, et qui fut abattue peu de temps après. Il fit les mêmes fonctions dans plusieurs autres paroisses; mais craignant d'être découvert, et sachant que le roi retournait de la province de Tanh-Hoa à la ville royale, il se mit dans le bateau d'un des officiers de sa majesté qui était chrétien, et arriva à la suite de la cour chez M. Raphaël, sans avoir couru aucun risque.

X X I.

Voyage de M. deBerithe au Tonquin.

Mais s'il n'eut rien à appréhender pour lui, il avait tout lieu de craindre pour M. de Berithe qu'il savait devoir bientôt arriver au Tonquin. Ce prélat, se voyant pendant l'absence de M. d'Héliopolis, chargé du soin de toutes les missions, avait entrepris ce voyage pour plusieurs raisons importantes; 1°. pour tâcher de trouver une voie par laquelle il pût faire passer à la Chine, un de ses missionnaire qu'il voulait consacrer évêque de Métellopolis, et vicaire apostolique de Nankin, à la place de M. feu Cotolendi; et c'est ce qu'il ne put point exécuter à cause de la défense que le roi du Tonquin avait faite de passer à la Chine, sous peine de la vie; 2.° pour consoler les chrétiens par sa présence, et pour les fortifier par le sacrement de la con-

firmation, contre les persécutions si fréquentes et si cruelles dans ce royaume; 3.° pour conférer les saints ordres aux catéchistes, que M. Deydier aurait disposés à les recevoir; 4.° pour tenir un synode, et régler toutes choses dans cette église naissante, remédier aux abus, qui pouvaient s'y être glissés depuis l'exil des missionnaires, et y affermir le bon ordre et la paix.

XXII.

Arrivée de M. de Berithe au Tonquin.

M. Junet, marchand français, du comté de Bourgogne, voulut bien, plutôt par zèle pour la religion, que par l'espoir du gain, conduire dans un vaisseau qui lui appartenait, cet illustre prélat au Tonquin; ils partirent de Siam le 23 juillet 1669; ils touchèrent à l'île de Hainan, le 22 août; mais les habitants qui sont Chinois, retinrent l'interprète qu'on leur envoya, et se préparèrent à attaquer le vaisseau; ce qui l'obligea à lever l'ancre et à se remettre en mer. Quatre jours après, ils arrivèrent à la barre du Tonquin, où ils s'arrêtèrent selon la coutume, pour attendre un pilote du pays qui le conduisît dans la rivière; mais comme on n'avait jamais vu le pavillon français dans ces ports, aucun pilote n'osa se hasarder; M. Junet, après avoir demeuré un jour à l'ancre, envoya un homme à terre, qui écrivit en Portugais,

que ce vaisseau venait de la part de la compagnie royale de France, pour voir quel commerce l'on pourrait faire dans le royaume. Le mandarin du lieu envoya en diligence ce billet à la cour, et un pilote au vaisseau, pour l'amener sûrement; ce pilote se déclara d'abord chrétien, et fit tenir à M. Deydier une lettre par laquelle M. de Berithe lui apprenait son arrivée, et celles de MM. de Bourges et Bouchard. M. Deydier, rempli de joie et de crainte, sans perdre un moment, informa le prélat de la persécution qui affligeait l'église, et lui marqua qu'il fallait pour sa sûreté, faire tirer du vaisseau, toutes les choses qui regardaient la religion, et toutes les curiosités destinées à faire des présents, et qu'il enverrait à cet effet un petit bateau conduit par M. Benoît, prêtre Tonquinois.

Ces avis jetèrent M. Berithe dans un cruel embarras; le mandarin ayant reçu réponse de la cour, avait mis dans le vaisseau deux gardes pour empêcher qu'on n'en détournât aucun effet, et ces gardes s'acquittaient si exactement de leur devoir, qu'il était impossible de soustraire la moindre chose. La veille de l'arrivée des mandarins, M. Junet peu scrupuleux, s'avisa d'un stratagême qui réussit: il invita les deux gardes à souper, et leur fit servir d'un vin de liqueur qu'ils trouvèrent délicieux, et dont ils burent assez pour avoir besoin de dormir. Dès qu'ils eurent les yeux fermés, on fit passer à petit

bruit, tout ce qu'on voulait dérober à la visite des mandarins, dans le bateau de M. Benoît, qui mit en lieu de sûreté tout ce qu'on lui avait confié.

Aussitôt que le vaisseau fut arrivé à Hien, où était le camp du gouverneur de la province, deux visiteurs intéressés et intraitables vinrent faire un rôle exact des marchandises de tout l'équipage; ils demandèrent combien il y avait de prêtres. M. Junet répondit, que, selon la coutume des Francs, il avait un aumônier; c'était M. de Berithe qui avait gardé seul l'habit ecclésiastique; il leur présenta même sa chapelle; ils la prirent, et la rendirent sur-le-champ : on crut devoir en agir de la sorte pour leur persuader qu'on ne voulait rien leur cacher; ils demandèrent ce que ce vaisseau venait faire au Tonquin. M. Junet répondit que la nouvelle compagnie royale de France avait déjà envoyé des vaisseaux dans plusieurs royaumes des Indes pour y établir son commerce, et qu'il venait au Tonquin pour le même dessein.

XXIII.

Mauvais traitements faits aux Français.

Cette déclaration ayant été envoyée au roi, sa majesté en fut très-satisfaite, et dit au sujet du prêtre, qu'il n'était pas coupable d'être venu contre sa défense, parce qu'il ne la savait pas. Toutes choses tournaient avantageusement, pour les

Français; mais les Portugais et les Hollandais, qui voulaient faire seuls tout le commerce, firent entendre aux visiteurs et à la cour, par un apostat, nommé Benoît Phug-Ngai, qu'il n'y avait aucune compagnie française établie, et que ce vaisseau n'était venu que pour introduire dans le Tonquin, un évêque et deux missionnaires, qui y étaient en habit déguisé. Le premier des visiteurs, ayant reçu cet avis, fit transporter dans des bateaux toutes les marchandises du vaisseau; et le visita avec tant de rigueur, qu'il fit arracher les planches dont on avait revêtu la quille; mais n'ayant trouvé aucun meuble de religion, ni aucunes marchandises que celles qu'on avait déclarées, il déchargea sa mauvaise humeur sur M. Junet et M^{r}. de Bourges, les menaça de leur faire couper la tête, et fit maltraiter M. de Berithe par un de ses écrivains.

Les principaux chrétiens de la cour et de la ville royale, ayant appris ce qui se passait, dressèrent une requête, et conseillèrent à M. de Berithe de la faire présenter au roi, en lui offrant les présents destinés pour sa majesté, afin de lui ôter les mauvaises impressions que cette accusation pouvait avoir faites sur son esprit. Les présents furent offerts, et la requête fut présentée par MM. de Bourges et Junet. Les présents plurent beaucoup au roi, et la requête lui donna occasion de s'informer plus particulièrement de la grandeur

et de la richesse de la France. Un Eunuque chrétien, appelé On Gia Thuyen, et ami de M. Deydier, dit à sa majesté que les Hollandais même avouaient que les Français étaient la nation la plus puissante, la plus ingénieuse dans tous les arts, et la plus florissante de l'Europe, et que par conséquent sa majesté ne pouvait faire rien de plus avantageux pour ses états, que de les y attirer en leur permettant le commerce. Plusieurs seigneurs de la cour appuyèrent ce sentiment, et assurèrent le roi que les Français lui apporteraient tout ce qu'il pourrait souhaiter de plus riche et de mieux travaillé, et des marchandises en plus grande quantité et à plus juste prix que n'en apportaient les Hollandais, pourvu que sa majesté leur voulût accorder les mêmes priviléges. Je leur en accorderai de plus grands, répondit le roi: si dès à présent ils veulent faire ici un établissement, je leur donnerai un terrein pour y bâtir une faiturie. Ce prince ne se contenta pas de ces promesses, il voulut donner des marques publiques de l'estime, qu'il faisait des Français; il les fit régaler plusieurs fois magnifiquement, et pour leur montrer sa puissance, il les invita à voir la revue de ses troupes, et l'exercice de ses éléphants, dont la discipline et l'adresse leur parurent admirables.

X X I V.

Le roi se déclare en faveur des Français.

Dieu qui tient le cœur des rois en ses mains, inspira à ce prince ces sentiments de bonté, pour donner à M. de Berithe les moyens de pourvoir aux nécessités de l'église du Tonquin; elle était composée d'environ quatre-vingt mille chrétiens convertis par les Jésuites, et de plus de vingt mille, qui avaient embrassé la foi pendant l'absence de ces missionnaires.

X X V.

Ordres conférés.

Il n'y avait alors dans le royaume que quatre prêtres, qui étaient M. Deydier, MM. Jean, et Benoît, et le R.P. Fuciti, Jésuite napolitain, arrivé depuis peu de temps. Cette disette d'ouvriers retardait le progrès de l'évangile, et privait un grand nombre de chrétiens du secours des sacrements à l'heure même de la mort. Des motifs si pressants déterminèrent le vicaire apostolique à faire une prompte ordination. Tous les catéchistes répandus dans les provinces furent appelés. Ils se rendirent en diligence auprès du prélat, se soumirent d'un consentement unanime aux Bulles du souverain pontife, et reconnurent M. de Berithe pour leur légitime pasteur. On en

choisit sept pour les élever à la prêtrise parmi ceux dont les jésuites disent dans une relation imprimée à Paris en 1659, qu'ayant donné durant long-temps des preuves de leur bonne vie et de leur zèle, ils avaient été choisis parmi vingt autres pour recevoir le titre de maîtres de la loi, et pour se consacrer à Dieu par ces trois vœux : 1.° De ne se marier jamais. 2.° De ne posséder rien en propre. 3.° De n'enseigner rien qui ne fût conforme à la doctrine qu'on leur avait apprise. Ajoutons à cela que M. Deydier les avait instruit pendant un temps considérable, formés à l'oraison dans plusieurs retraites, et perfectionnés dans la piété. Ils étaient tous d'un âge avancé, excepté M. Vite-Van-Try, qui n'avait que 30 ans; mais sa rare vertu, l'innocence de ses mœurs, son zèle et l'estime générale qu'il s'était acquise, le rendaient digne du sacerdoce. Après qu'ils furent ordonnés, on leur mit en main un abrégé de morale, écrit en leur langue; on leur apprit à célébrer le saint sacrifice de la messe, et à administrer les sacrements. M. Deydier se chargea de leur donner toutes les instructions nécessaires.

Les chrétiens, extrêmement réjouis de voir des prêtres de leur nation, les demandèrent à l'envi pour leurs pasteurs, préférablement aux missionnaires européens, parce qu'ils espéraient d'en être plus facilement secourus surtout pendant les persécutions; qu'ils

savaient mieux leur langue et leurs manières d'agir, qu'ils pouvaient, n'étant pas connus, aller de nuit et de jour, où la nécessité les appellerait, et qu'il y aurait moins de danger pour les fidèles, chez lesquels on les surprendrait. Comme c'étaient les premiers prêtres ordonnés dans le Tonquin, je ne fais pas difficulté de mettre ici leurs noms et leur âge.

M. Martin était âgé de 66 ans.
M. Antoine, Van-Hé, de 56.
M. Philippe Van-Nhion, de 50.
M. Simon Kien, de 60.
M. Jacob Van-Chu, de 46.
M. Leon Van-Thru, de 45.
Et M. Vite, de 30.

Parmi les catéchistes du second rang, il y en avait un grand nombre, qui dès leur plus tendre jeunesse, s'étaient devoués au service de la mission, et avaient édifié l'église par leurs mœurs, et par leur zèle. M. de Berithe, pendant la retraite qu'il leur fit faire, leur donna une haute idée de l'état ecclésiastique, dont ils connaissaient peu l'excellence et la dignité, n'ayant jamais vu d'autre prêtre séculier d'Europe, que M. Deydier. Il en choisit dix parmi les mieux instruits, et les plus fervents, et leur conféra la tonsure et les ordres mineurs. Il y eut aussi vingt jeunes séminaristes tonsurés. Animés d'une nouvelle ferveur par la grâce des ordres,

qu'ils avaient reçus, ils partirent pour les districts que le Vicaire - apostolique leur assigna.

La rigueur des édits ne laissait plus à M. Deydier la liberté de parcourir les provinces ni de faire des assemblées dans la ville royale. La jalousie des Portugais, des Hollandais, et de leurs émissaires, et encore plus la malignité de l'interprête renégat dont j'ai parlé, n'auraient pas manqué de le découvrir, et de le faire saisir à la première occasion; mais les mesures qu'on prit pour le mettre à couvert de toute insulte, furent très-justes. On demanda au roi le terrein qu'il avait eu la bonté de promettre pour y bâtir une faiturie; M. Deydier et de Bourges furent destinés pour y demeurer déguisés en marchands, et en qualité d'agents de la compagnie française.

Madame Diez - Lao - Cou que M. Deydier avait baptisée, l'assura en même temps qu'elle avait assez de crédit pour empêcher que ses eniveux ne le fissent sortir du Tonquin. Cette généreuse chrétienne se déclara la protectrice de tous les Français, et parla à son fils adoptif, qui était gouverneur de la province du midi, avec tant d'efficace et de force en faveur des Français, que ce mandarin fit cesser dans son gouvernement toutes les recherches et les poursuites contre les chrétiens, dissimula tout, et promit même à sa bienfaitrice de les servir en tout ce qui dépen-

drait de son autorité. Ainsi le plus grand ennemi de la religion devint son protecteur ; mais cette bonne volonté changea bientôt.

XXVII.

Ferveur des Chrétiens.

Les fidèles avertis par les catéchistes de l'arrivée d'un évêque, qui était venu à travers tant de mers et tant de périls leur administrer le sacrement de Confirmation, et rassurés par la puissante protection de madame Diez-Lao-Cou contre les frayeurs dont ils avaient été frappés à la publication des édits, accoururent en troupes de toutes les parties du royaume pour voir ce charitable pasteur, et pour participer aux grâces qu'il pouvait seul leur communiquer par la puissance de son caractère. En voyant ces essaims de Néophytes, humbles, dociles, fervents, aborder en cachette pendant la nuit, se prosterner au pied d'un autel pauvre et denué, écouter la parole divine avec une faim et une soif insatiables de la justice ; confesser leurs péchés avec un cœur brisé de contrition, assister au sacrifice avec un respect qui imitait celui des anges devant le trône de Dieu, recevoir l'Eucharistie, recevoir la Confirmation avec une foi, une ardeur, une joie, un empressement, avec des transports qui étaient pour plusieurs les arrhes de la grâce du martyre, on eût dit que

lès jours de la prémitive église étaient revenus, et on ne pouvait douter que le Christianisme ne devînt très-florissant parmi une nation qui paraissait si portée à se soumettre aux vérités de la foi, et à pratiquer la loi et même les conseils de l'évangile. Plusieurs personnes engagées dans le mariage, d'un commun consentement gardaient la continence. Un grand nombre de veuves et de filles, qui avaient fait vœu de chasteté, vivaient en communauté, et menaient une vie très-régulière. Les Païens faisaient paraître tant d'estime et tant d'inclination pour la religion, que si les édits n'avaient point mis d'obstacle au zèle des ouvriers évangéliques, on eût pu aisément chaque année en convertir quinze on vingt mille.

Les fruits de bénédiction que produisait cette vigne du Seigneur nouvellement plantée, inspiraient chaque jour à M. de Berithe un nouveau zèle pour la cultiver. Occupé sans relâche à prier, à annoncer la parole, à corriger les abus, à exhorter à la perfection et au martyre, à remplir les pénibles fonctions d'évêque et d'apôtre, il sentait la nécessité de donner au clergé, qu'il venait de former, des règles d'une conduite uniforme, afin que les prêtres et les catéchistes pussent travailler avec succès à la conversion des infidèles et à l'édification des chrétiens.

XXVII.

XXVII.

Synode assemblé.

Dans cette vue, il convoqua au commencement du mois de Février le premier Synode (1), qui se soit tenu dans le Tonquin. M. Deydier grand-vicaire, MM. de Bourges et Bouchard, missionnaires, les neuf prêtres Tonquinois, et quelques catéchistes s'y trouvèrent. Après avoir imploré l'assistance du S.t-esprit par le saint sacrifice et par les prières accoutumées, on fit les statuts suivants.

XXVIII.

Statuts synodaux.

1.° Que nul ne serait admis à l'office de catéchiste, qu'il n'eût été examiné, et trouvé digne de cet emploi par M. l'évêque, ou par son grand-vicaire, qu'il n'eût fait sa profession de foi, et reçu des lettres patentes pour exercer cette sainte fonction.

2.° Que les catéchistes rendraient compte de tout ce qui se passerait, par rapport à la religion, aux prêtres administrateurs des provinces, où ils travailleraient, et que ces administrateurs en feraient leur rapport à M.

---

(1) Ce synode fut tenu, dit le bref du Pape, dans un village de la province de Kinam, nommé Diughieu, le 14 Février 1670.

l'évêque, ou à son vicaire-général, de trois en trois mois.

3.° Que dans chaque église un peu nombreuse, où il n'y aurait ni prêtre, ni ecclésiastique, ni catéchiste, on préposerait un des plus anciens et des plus vertueux chrétiens, qui aurait soin de faire les prières les dimanches et les fêtes, de veiller sur les autres, et d'en rendre compte au catéchiste, auquel la province serait confiée, et le catéchiste en ferait son rapport au prêtre le plus voisin, ou au vicaire-général.

4.° Qu'on établirait neuf églises principales dans le royaume, où les neuf prêtres Tonquinois seraient distribués, et feraient les fonctions de pasteurs. Les neuf places de catéchistes devenus vacantes par l'ordination de ces prêtres furent en même-temps remplies par d'autres sujets d'une vertu éprouvée.

5.° Que les administrateurs viendraient chaque année conférer avec M. l'évêque, ou avec son grand-vicaire sur les affaires de la religion.

6.° Qu'à l'exemple de la primitive église, on ferait une bourse commune de tous les biens, dons, revenus et aumônes, pour être employés selon l'ordre des administrateurs à la subsistance des prêtres, des catéchistes des clercs des séminaristes et des pauvres; et s'il arrivait que la bourse particulière de quelque district ne pût fournir à ses besoins, les autres lui prêteraient du secours.

7.° Que dans chaque province ou district les prêtres, pour n'être occupés qu'au soin des âmes, établiraient deux laïques trésoriers de l'église, qui en recevraient et distribueraient les fonds par leur ordre, et leur en rendraient compte, afin qu'ils pussent eux-mêmes en rendre compte à M. l'évêque ou à son grand-vicaire, auxquels il appartiendrait de déterminer les dépenses extraordinaires, de l'avis néanmoins des administrateurs, lorsqu'à la fin de l'année, il se trouverait encore quelques deniers entre les mains des trésoriers, dont ils disposeraient toujours pour secourir les pauvres.

8.° Que les administrateurs gardent une parfaite conformité de vie, de doctrine, d'instruction et d'exercice de piété, se souvenant que la divine bonté les a élevés au rang de disciples de J.-C., et qu'en cette qualité ils sont comme les fondements de l'église, de leur patrie, dont l'avancement est entre leurs mains, et qu'ils doivent être le modèle de tous les ministres qui leur succéderont.

9.° Que les administrateurs auront un soin particulier des veuves et des filles, qui voudront garder la continence et vivre en communauté.

10.° Qu'ils n'auront pas moins de zèle pour former les jeunes gens, surtout ceux qui leur paraîtront propres à la cléricature, afin de les envoyer à M. Deydier particulièrement chargé du soin du séminaire, qui acheverait de les perfectionner pour le sacerdoce.

11.° Qu'on traitera souvent dans les instructions et dans les prédications, des commandements de Dieu et de l'église, et principalement de l'obligatiou d'honorer Dieu par la foi, en expliquant les cas où les chrétiens sont obligés de la professer extérieurement. Ces instructions étaient nécessaires pour détruite l'erreur de ceux qui, depuis la publication des édits, avaient cru pouvoir s'y soumettre en tout, pourvu qu'ils retinssent la foi dans leurs cœurs, et pour prévenir le même désordre dans les fidèles, qui pourraient s'y laisser entraîner par le désir de conserver leur bien, leur honneur et leur vie.

12.° Que les différents, qui pourraient naître entre les fidèles, seraient terminés à l'amiable par les administrateurs, dans chaque province; que si quelqu'un se croyait notablement lésé, il pourrait avoir recours à M. l'évêque on à son vicaire-général.

13.° Qu'on s'adresserait directement à l'un ou à l'autre dans toutes les difficultés qui regarderaient la doctrine, les mœurs, la discipline, les sacrements, les cas de conscience, et intéresseraient la religion.

14.° Que l'on choisirait pour patron du Tonquin le glorieux Saint-Joseph, que l'on honorerait avec une dévotion particulière, Saint Julien, et Sainte-Mitite, dont les reliques avaient été apportées de Rome avec les patentes nécessaires pour pouvoir les exposer à la vénération des fidèles, et l'on

résolut que celles de saint-Julien seraient confiées à l'église de la Nativité dans la ville royale.

15.e Enfin que l'on écrirait à notre saint-Père le pape pour le remercier d'avoir donné au Tonquin un évêque vicaire apostolique.

Voilà les principaux statuts que dressa M. de Berithe dans son synode. Il en envoya les actes à sa sainteté, afin de les revêtir de l'autorité apostolique. Le pape Clément X, après les avoir fait examiner, les approuva, et confirma solemnellement par une bulle, le 23 décembre 1673 qui commence par ces paroles : *apostolatûs officium.*

X X I X.

Congrégation des amantes de la croix, établie au Tonquin.

Après avoir donné à son clergé naissant des lois nécessaires pour le gouvernement de l'église, M. de Berithe donna quelques réglements à des veuves et à des filles chrétiennes, qui, depuis plusieurs années, avaient fait vœu de continence, et vivaient ensemble avec édification, pour porter ces âmes choisies à travailler encore plus parfaitement à leur propre sanctification et rendre leur piété utile à l'église. Ce prélat leur conseille de méditer tous les jours sur les souffrances de J.-C, d'honorer sa mort en menant une vie crucifiée,

afin de porter à juste titre le nom qu'il leur donnait d'amantes de la croix.

Il les exhorte ensuite, 1.° à unir continuellement leurs oraisons, leurs pénitences, et leurs larmes aux prières, aux douleurs et au sang du Sauveur du monde, pour obtenir de Dieu la conversion des infidèles du Tonquin et des autres royaumes, auxquels ont été envoyés les vicaires apostoliques.

2.° A s'appliquer à l'éducation des jeunes filles, afin qu'en leur apprenant ce que les personnes de leur sexe doivent savoir, elles ayent occasion d'expliquer aux chrétiennes, et même aux païennes, les principes de la religion. Il leur recommande de n'interrompre ces instructions, que dans le temps de la plus rigoureuse persécution.

3.° A prendre soin des filles et des femmes malades, soit chrétiennes, soit infidèles, et à joindre à leurs soins charitables, des entretiens sur l'importance du salut éternel.

4.° A tâcher de retirer du désordre celles qui mènent une vie scandaleuse, à baptiser les petits enfants, qu'elles verront en un péril évident de mort, qui ne leur laisse pas le temps d'appeler des prêtres ou des catéchistes.

Tous les autres réglements, que M. de Berithe dressa pour cette sainte société, se rapportent à ces quatre points fondamentaux et à ces paroles de Saint Paul, que le dessein du fils de Dieu en mourant pour tous les

hommes, a été de les obliger à mourir à eux-mêmes, à ne vivre que pour lui, et pour imiter sa charité : *pro omnibus mortuus est Christus, ut qui vivunt, non jàm sibi vivant, sed ei, qui pro ipsis mortuus est* (2. Cor. c. 5.). Ce pieux institut a sanctifié un grand nombre d'âmes dans la retraite et dans le monde, en plusieurs royaumes.

Ce grand prélat ayant été favorisé d'une protection toute particulière et toute visible de Dieu, et ayant heureusement exécuté tout ce qu'il avait résolu de faire pour l'affermissement et l'accroissement de la foi, dans un temps où l'église du Tonquin était persécutée par les païens, et troublée par des dissensions intestines, en remit le soin à MM. Deydier et de Bourges, et partit avec MM. Junet et Bouchard, le 7 mars 1670, pour retourner à Siam. Etant arrête à la barre par des vents contraires, il écrivit la lettre suivante à deux dames de grande qualité, qui avaient embrassé l'institut des dames de la croix.

X X X.

Lettre de M. de Berithe aux amantes de la croix.

Pierre - Lambert, etc., à nos chères sœurs Agnès et Paule. « Mon embarquement précipité ne me permit pas, le jour des Cendres, de vous parler sur la perfection à

laquelle Dieu a daigné vous appeler. Je vous écris pour vous avertir que, vous étant données à J.-C., vous n'êtes plus à vous. Vous ne devez plus vivre que pour méditer ses souffrances, imiter sa vie crucifiée, croître chaque jour dans la connaissance et l'amour de ce céleste époux, et pour tâcher de lui plaire par une exacte fidélité à toutes vos obligations. C'est à quoi je vous exhorte autant que je le puis, sachant les grands avantages que vous en recevrez, et qui rejailliront sur toute l'église. Je vous recommande aussi très-particulièrement le soin de vos compagnes; ce sont des dépôts sacrés que Dieu a mis entre vos mains; mettez-leur souvent devant les yeux que la fin principale de votre état est de continuer la vie souffrante de J.-C., et de lui demander la conversion des infidèles et des mauvais chrétiens par vos oraisons, par vos jeûnes et par vos larmes; mais surtout prenez garde qu'il importe extrêmement de faire tous ces saints exercices, comme si nous tenions la place de J.-C. Dans l'état de gloire où il est entré, il ne peut plus les faire lui-même, comme voyageur sur la terre; mais il se sert de certaines âmes choisies, qu'il remplit de son esprit pour continuer sa vie mortelle et sacrifiée jusqu'à la consommation des siècles. Vous voyez par là, Mesdames, quelle est la grandeur de votre dessein; vous comprenez que vous devez être entièrement mortes au

monde et à vous-mêmes, c'est-à-dire, aux sens, à la nature corrompue, à la raison purement humaine, pour ne plus vivre que de la vie de J.-C., en suivant ses maximes les plus élevées. Faites, je vous prie, des réflexions continuelles sur ces vérités, et ne m'oubliez pas devant Dieu. » A la barre du Tonquin, le 26 février 1670.

Après avoir écrit cette lettre, M. de Berithe séjourna au même lieu jusqu'au 14 mars, qu'on mit à la voile, et, en un mois de navigation, il arriva à Siam en parfaite santé.

XXXI.

Conversions à Siam pendant l'absence du Vicaire Apostolique.

Pendant son absence, les missionnaires s'étaient particulièrement attachés à instruire, à consoler et à secourir des prisonniers étrangers, qu'on traitait avec une extrême rigueur et dont plus de quarante se voyant sur le point de mourir, avaient demandé et reçu le baptême avec de grands sentiments de foi et de pénitence. Ces secours charitables donnés à des malheureuses victimes d'une politique peu humaine, n'avaient point ralenti le zèle pour l'avancement des séminaristes; leurs progrès dans l'étude et dans la piété surprit agréablement M. de Berithe. Il voulut partager les travaux des directeurs: le soin

de préparer ces jeunes Indiens aux ordres, ou du moins à l'emploi de catéchistes, fut sa principale occupation, le reste de cette année 1670.

XXXII.

Terrain donné aux missionnaires pour bâtir une maison.

Après son départ du Tonquin, le roi souhaitant passionnément d'attirer dans son royaume les vaisseaux de la compagnie française, tint fidèlement sa parole. Il donna sur le bord de la rivière à MM. Deydier et de Bourges déguisés en marchands, un emplacement pour une faiturie, dans un lieu nommé Hien, éloigné de la ville royale d'environ huit lieues. Ils y bâtirent une maison assez vaste, et y dressèrent un petit magasin de quelques marchandises que M. Raphaël de Rhodes avait, dans cette vue, achetées du marchand français qui avait conduit M. de Berithe. Là, pendant la nuit, ils administraient les sacrements aux chrétiens qui venaient par la rivière, et qui se glissaient secrètement chez eux : ils instruisaient les sept prêtres et les ecclésiastiques ordonnés par M. de Berithe, et célébraient la messe. Pendant le jour ils vendaient de leurs marchandises à ceux qui se présentaient pour en acheter, et employaient à l'oraison et à l'étude les heures de leurs loisirs. Quelque sages que

fussent ces précautions, elles ne les mirent pas à couvert des soupçons. La vie régulière qu'ils menaient, et les discours malins que l'apostat (1), interprète des Portugais, affectait de répandre dans le public, persuadèrent bientôt aux païens et aux officiers du Gouverneur que ces deux marchands français étaient des prêtres déguisés. Pour s'en assurer et pour les surprendre dans leurs fonctions, ces espions leur rendaient de fréquentes visites, où les marques d'estime et d'amitié, les offres de service n'étaient point épargnées, afin de leur ôter toute défiance; mais ces beaux dehors ne dérobaient point leurs mauvais desseins aux missionnaires. Plus ces traîtres leur prodiguaient les politesses, plus ils s'en défiaient. Cependant leur défiance ne put long-temps les garantir du piége.

XXXIII.

Souffrances d'un acolyte.

Le 18 d'avril 1671, les secrétaires du gouverneur entrèrent brusquement dans la faiturie, et prièrent les missionnaires de leur prêter leur bateau pour aller à un vaisseau chinois qui arrivait du Japon, et sans attendre qu'on le fît préparer, y entrèrent avec précipitation, et y trouvèrent deux acolytes, dont l'un, appelé Pierre, ne fut point reconnu

---

(1) Il s'appelait Benoît-Phuse Ngay.

pour chrétien ; mais l'autre, appelé Barnabé, avait auprès de lui, dans un petit coffre, des livres imprimés et des manuscrits qui traitaient de nos mystères, un chapelet, une médaille, un crucifix et une image. Ravis de cette découverte, ils saisissent l'acolyte, le font conduire en prison, et portent en triomphe le coffre au gouverneur. Ce mandarin, ennemi juré des chrétiens, crut que ce prisonnier était domestique des deux français, et qu'il avait en main de quoi les convaincre qu'ils enseignaient la religion aux Tonquinois, contre les édits du roi. Il fit comparaître MM. Deydier et de Bourges devant lui; mais ils déclarèrent que ces prisonniers n'étaient point leurs domestiques, qu'il était vrai qu'ayant ouï dire qu'ils avaient besoin d'un homme qui sût lire les caractères du pays, il s'était présenté pour entrer à leur service, mais qu'ils ne l'avaient point arrêté, et que pour les livres et les autres petits meubles qu'on lui avait trouvés, il ne les avait pas reçus d'eux.

Cette réponse conforme à la vérité, n'appaisa point le gouverneur; il les menaça de faire jeter leur maison dans la rivière, et de leur faire couper la tête, s'il découvrait qu'ils enseignassent la religion aux Tonquinois. Ils lui répondirent modestement qu'ils le suppliaient de ne pas écouter les faux rapports que lui faisaient leurs ennemis, et qu'on n'avait point de preuves qu'ils eussent

contrevenu aux ordres du roi, et se retirèrent.

Le gouverneur, chagrin de n'avoir pu les surprendre en faute, déchargea sa colère sur l'acolyte Barnabé, et nomma des commissaires pour l'interroger. Le serviteur de J.-C. comparut devant eux la cangue à un pied. La cangue est une espèce de cep composé de deux pièces de bois échancrées où l'on engage le pied du criminel, pour le tenir plus sûrement prisonnier. Les commissaires lui dirent d'abord : — Quel est ton nom ? — Mon nom saint est Barnabé. — Ils dirent : Crois-tu que tu sois saint ? — Il répondit : Je ne suis qu'un misérable pécheur ; mais je veux dire que Barnabé est le saint nom que j'ai reçu, quand j'ai été fait chrétien. — Ils lui dirent : nous te demandons quel est ton nom Tonquinois, quel est le lieu de ta naissance, et pourquoi tu es allé à la maison des Français et as apporté ces livres ? — Après leur avoir déclaré son nom et le lieu de sa naissance, il leur dit : j'ai appris que ces étrangers avaient besoin pour les affaires de leur commerce, d'un homme qui sût lire les écritures du pays ; ma pauvreté extrême m'a obligé à leur venir offrir mon service, et j'ai apporté ces livres pour faire voir à ces étrangers ma capacité, et pour en lire tous les jours quelques pages pour la consolation et pour la sanctification de mon âme. — Ils lui dirent : qui t'a donné ces livres et ces

autres meubles de religion qu'on t'a trouvés? — Il répondit : c'est le précieux héritage que mes parents m'ont laissé; je les ai conservés chèrement depuis leur mort, comme des marques du christianisme dont je fais profession depuis ma plus tendre enfance. — Ils lui dirent : ne sais-tu pas que le roi a défendu cette religion extravagante, sous peine de la vie; pourquoi désobéis-tu à ses édits? — Il répondit à peu près en ces termes : la religion que je professe m'ordonne d'obéir au roi, et de tout sacrifier, ma vie même, pour son service; mais elle me défend de blesser ma conscience, de renoncer à la vérité et au service du Dieu du ciel et de la terre. Vous pouvez me faire mourir, mais vous n'arracherez jamais de mon cœur cette sainte loi. Je mourrai comme j'ai vécu, fidèle à mon prince, fidèle aux commandements de Dieu.

Irrités d'une déclaration si généreuse, les commissaires condamnèrent Barnabé à une plus rude prison. On lui ôta la cangue d'un pied, et on lui en mit au cou une plus pesante et plus incommode, dont ce généreux prisonnier était chargé jour et nuit. Parmi les soldats qui gardaient la prison, il s'en trouva un chrétien qui se découvrit à lui et lui promit de l'accompagner toutes les fois qu'il irait selon la coutume du pays mendier dans la ville. Il accepta cette offre, d'autant plus volontiers, qu'elle lui donna la liberté de se

confesser de temps en temps aux prêtres Tonquinois qui étaient demeurés dans leur bateau, sur les bords de la rivière, pour le secourir. MM. Deydier et de Bourges avaient soin de lui fournir des aliments en secret.

Après dix-neuf jours de prison, il fut par ordre du Gouverneur exposé pendant trois jours en plein marché, avec cet écriteau sur sa poitrine écrit en caractères Chinois. « Ce prisonnier professe une religion extravagante contre les édits du roi; qu'il soit exposé au marché jusqu'à ce que nous ayons ordonné le châtiment que mérite son crime, et que le peuple apprenne par son exemple, à ne pas se laisser tromper par la loi impertinente des étrangers ». Le peuple et les Païens même ne purent voir sans compassion cette innocente victime accablée sous le poids de la cangue, souffrir les injures de l'air, et les ardeurs du soleil, qui sont insupportables dans ce climat. Est-ce donc un si grand crime d'être chrétien, disaient-ils, pour faire condamner un pauvre jeune homme à de si rigoureux supplices? Il fut délivré le second jour par une rencontre imprévue, que je vais dire. Le Gouverneur fit appeler M. Deydier et de Bourges, et leur demanda de lui montrer l'usage qu'on faisait du quart de cercle pour pointer les canons. Ces M.rs s'en excusèrent en disant qu'étant marchands, ils étaient peu instruits du métier des canonniers. Le Gou-

verneur vit bien qu'il s'attirait ce refus par les mauvais traitements que souffrait Barnabé, et pour faire plaisir aux deux Français, il fit délivrer cet acolyte, et ordonna qu'on ne lui donnât que vingt coups de baguette, fort légers. Ensuite il fit solliciter de nouveau ces M.rs de venir lui donner l'intelligence du quart de cercle. A quoi ils obéirent pour ne pas l'irriter.

Dès qu'il eut tiré d'eux la connaissance, qu'il désirait, il reprit ses premiers emportements, leur fit de sanglants reproches, et les plus terribles menaces, mit des espions autour de leur maison, qui veillaient jour et nuit, et leur promit des récompenses, s'ils pouvaient surprendre les missionnaires dans leurs fonctions. Il fit condamner la porte de la faiturie, qui était du côté de la rivière. Il en serait venu aux dernières violences pour satisfaire sa haine contre la religion, s'il n'eût appréhendé de déplaire au roi, qui voulait attirer les vaisseaux Français dans ses ports.

XXXIV.

Missionnaires dénoncés par un apostat.

Pour ne pas donner prise à un homme si dangereux, les missionnaires firent avertir tous les fidèles de ne plus venir à leur maison, même pendant la nuit. Ils envoyèrent dans

la ville (1), leurs livres, leurs tableaux et tout ce qui pouvait faire soupçonner qu'ils étaient des prêtres. Ils ne retinrent qu'un seul ornement pour dire la messe avant le jour, et après le sacrifice, ils le cachaient dans un lieu fort secret. Cependant ils instruisaient par écrit les nouveaux prêtres, qui étaient dispersés dans la ville et dans des bateaux, et donnaient des leçons chez eux à quatre jeunes élèves, qui passaient pour leurs domestiques. Tous les ressorts que faisait jouer le Gouverneur, auraient été sans effet, si le perfide interprète Benoît ne l'eût suivi à la ville royale, lui déclarer le nom de ces deux étrangers, leur qualité de prêtres, leurs desseins, leurs occupations pendant la nuit, et leurs travaux pour la conversion des Tonquinois. Je n'avance rien, Seigneur, lui dit cet apostat, que je n'aie vu de mes propres yeux, lorsque j'étais chrétien, et il y a peu de temps que j'ai renoncé à cette religion.

X X X V.

Acolyte saisi et battu.

A peine ce traître était-il sorti de la maison du gouverneur, que M. Deydier y entra, et

---

(1) On peut bien appeler ville, le camp du Gouverneur, puisqu'il y a ordinairement plus de cinquante mille habitants.

lui demanda sa protection pour se faire payer d'une somme dont le recouvrement l'avait obligé de venir à la ville. Cet esprit dissimulé, dans le dessein de mieux couvrir ce qu'il avait dans l'âme, lui donna un de ses officiers pour lui aider à tirer raison de son débiteur. Il partit dans le même moment pour retourner en diligence à son gouvernement et pour examiner par lui-même la vérité de l'avis que l'interprète Benoît lui avait donné. En s'embarquant sur la rivière, il aperçut dans un petit bateau dont M. Deydier s'était servi, un acolyte nommé Pie qui lisait assis, et qui par inadvertence ne se leva point pour le saluer. Ce mandarin indigné de ce qu'il lui manquait de respect, ayant appris qu'il appartenait aux deux Français, envoya d'abord visiter ce bateau où l'on trouva un chapelet, qu'un chrétien y avait caché sous une natte. Cette découverte le mit en une colère si furieuse, que sans autre information, il fit saisir, battre cruellement et conduire dans sa galère, ce pauvre acolyte étroitement garrotté.

XXXVI.

Emprisonnement de M. Deydier.

Il envoya en même temps appeler M. Deydier qui se rendit en diligence auprès de lui, et essuya d'abord tous ses emportements sans répondre un seul mot; mais ensuite il lui dit,

que le roi lui ayant permis d'exercer sa religion, on ne devait pas lui faire un crime qu'il y eût un chapelet dans le bateau, qui lui avait servi. Le gouverneur, sans rien expliquer, changea de discours et demanda à M. Deydier où était le grand bateau, dans lequel il avait logé durant son séjour dans la ville royale. M. Deydier déclara simplement l'endroit où il était. Le gouverneur dépêcha un de ses officiers pour l'aller saisir; mais ceux qui le gardaient ayant été avertis de ce qui ce passait, l'avaient conduit ailleurs avec tant de diligence, qu'on ne put le trouver. Le gouverneur, très-fâché qu'il lui eût échapé, ordonna à ses soldats d'arrêter M. Deydier, prisonnier. Ils le prirent aussitôt par les cheveux, le traînèrent dans la boue, l'élevèrent plusieurs fois en l'air et le rejetèrent de toutes leurs forces contre la terre, lui donnèrent des coups dans les reins, dont il fut longtemps très-incommodé, et l'ayant conduit dans la galère du gouverneur, ils lui lièrent les pieds et les mains, et l'attachèrent à un poteau, avec l'acolyte, d'une manière si violente, que leurs jambes et leurs bras s'enflèrent extraordinairement. On en eût vu bientôt couler le sang, si un soldat, par un sentiment d'humanité, n'eût relâché les cordes, sans qu'on y prit garde.

XXXVII.

Rudes traitements faits à M. de Bourges.

La prise de M. Deydier n'était qu'un essai des violences du gouverneur. Il fit faire force de rames, arriva en quatre heures de la ville royale à Hien, quoiqu'on en emploie ordinairement sept ou huit pour faire ce chemin, mit pied à terre avec précipitation, entra dans la faiturie qu'il fit environner de soldats, ordonna qu'on saisît M. de Bourges qui souffrit les mêmes traitements qu'avait soufferts M. Deydier. Après l'avoir traîné, lié et renversé par terre, un soldat le fouilla, et lui ayant trouvé quatre médailles, il lui donna un soufflet. Un autre soldat, le sabre à la main, le menaça de lui couper la tête; mais le missionnaire, sans s'émouvoir, lui dit tranquillement : tu n'auras pas l'honneur de faire un martyre. Le soldat, déconcerté par une réponse si généreuse, remit son sabre dans le fourreau. Tous les domestiques furent en même temps saisis, liés et gardés, afin qu'ils ne pusssent rien soustraire à la rigoureuse recherche qu'on venait faire; mais il semble que la fureur dont le gouverneur et ses satellites étaient transportés, les aveuglait. Jamais ils ne purent découvrir où était l'autel ni le lieu où s'assemblaient les chrétiens. Des ornements sacrés et plusieurs livres échappèrent à leur vue, quoiqu'ils ne fussent

pas cachés. Ils trouvèrent seulement quelques livres, quelques papiers, un chapelet et une aube de laquelle ils ne savaient pas l'usage.

Le Gouverneur, au désespoir de n'avoir rien trouvé qui pût convaincre les deux Français d'être des pères de la loi, descendit dans la cour tout pensif, fit venir en sa présence les sept domestiques qu'on avait liés par son ordre, les interrogea, leur promit des récompenses, les menaça des plus rudes châtiments pour les engager à accuser leur maîtres; mais ils ne déclarèrent rien, si ce n'est qu'ils étaient chrétiens : sur cette déposition, il en condamna quatre à la prison, et en laissa trois à M. de Bourges pour le servir, en lui disant : Je vous fais grâce, parce que vous ne savez pas la langue du Tonquin, et que vous n'y pouvez dogmatiser; mais pour votre compagnon, je l'ai déjà traité comme il mérite, et je le mettrai en lieu, d'où il ne m'échappera pas. Après ces menaces, il ordonna à un de ses secrétaires de visiter des coffres, qui n'avaient pas pas encore été couverts, et se retira. Dès qu'il fut parti, le secrétaire, qui avait été puni par une colique, qui le mit en danger de sa vie, pour avoir arrêté l'acolyte Barnabé, mit M. de Bourges en liberté ne visita les coffres qu'en apparence; mais, n'osant manquer aux ordres précis, qu'il avait reçus, il fit conduire l'acolyte Pie avec les quatre domestiques dans la prison où M.

Deydier était déjà enfermé et emporta l'aube, les chapelets, les médailles et les papiers qu'on avait saisis.

XXXVIII.

Divers interrogatoires.

L'emportement du gouverneur ne lui permit pas d'attendre au lendemain pour assembler son conseil. Il le tient le même soir, et fit comparaître devant son tribunal les six prisonniers. Il relâcha deux domestiques, en qui il ne trouva ni esprit, ni étude; mais il retint un acolyte nommé Pierre, et un clerc nommé Simon. Il n'interrogea point les quatre prisonniers ensemble. Il fit d'abord venir en sa présence M. Deydier, et l'acolyte Pie. Il vomit contre ce missionnaire les injures les plus atroces, et quoiqu'il ne pût résister à l'esprit, qui parlait par la bouche de ce disciple de J.-C., il le condamna à être mis aux fers avec plus de rigueur qu'auparavant. Ensuite il interrogea l'acolyte, et n'ayant pu tirer de lui autre réponse, sinon qu'il était chrétien, il le fit battre cruellement : leurs deux compagnons souffrirent le même chatiment avec une patience et une constance admirables; meurtris, sanglants, couverts de playes, ils furent tous menés dans la même prison où était M. Deydier.

Cependant le gouverneur n'ayant pu rien découvrir de considérable ni par la visite de la maison des Français, ni par les déposi-

tions des prisonniers, appréhendait qu'on ne lui fît des affaires à la cour pour avoir fait sans sujet saisir et maltraiter ces étrangers avec leurs domestiques, et persuadé que les accusations, si bien circonstanciées, qui lui avaient été portées contre eux par l'apostat Phuse-Ngay, étaient véritables, il prit la résolution de faire abattre la faiturie, jusques aux fondements, afin de découvrir le lieu secret, où ils cachaient leurs ornements d'église, leurs livres et leurs autres meubles, qui servaient aux fonctions ecclésiastiques. Trente soldats, qu'il avait envoyés pour cette démolition, allaient mettre la main à l'œuvre; mais un secrétaire de On Già Tuyen, visiteur des vaisseaux, et ami des Français s'étant trouvé pas hasard à Hien, dit à l'officier, qui commandait cette troupe, que le roi ayant permis aux Français de s'établir dans son royaume, et d'y bâtir une maison, sa majesté trouverait fort mauvais qu'on l'eût démolie sans son ordre. L'officier du gouverneur ayant fait réflexion aux suites que pouvait avoir cette affaire, ne crut pas devoir passer outre sans en donner avis à son maître. Malgré toute sa fureur, le tyran intimidé par cette raison, révoqua l'ordre qu'il avait donné, et délivra de crainte M. de Bourges; il n'avait pu transporter ailleurs ses meubles d'autel, à cause des sentinelles posées autour de la maison; mais les ayant

renfermés dans de grands vases, il les avait enfoncés bien avant dans la terre.

Dès qu'il put respirer, il alla visiter les quatre confesseurs dans leur prison, les embrassa avec autant de respect que de tendresse, et les trouva pleins de joie dans les fers qu'ils portaient pour le nom de J.-C. Ces fers étaient de gros anneaux joints ensemble par une chaîne longue d'environ un pied, et qu'on avait resserrés autour des jambes des prisonniers à coups de marteaux. Il fallut payer non-seulement le prix de ces cruels instruments avec les droits de l'entrée de la prison; mais encore le gouverneur fit signifier une taxe, qui montait à une somme, à laquelle M. de Bourges n'était pas en état de satisfaire: cependant on menaçait les prisonniers de les suspendre par-dessous les aisselles, jusqu'à ce que l'argent fût consigné. Un marchand Chinois, touché de ces menaces, prêta généreusement la somme dont on avait besoin sans en exiger aucun interêt.

XXXIX.

Vexations faites à des Chrétiens prisonniers.

Ces sommes n'appaisèrent point la haine du gouverneur. Il fit transférer les prisonniers chargés de leurs fers et les bras liés sur le dos, dans un corps-de-garde, où ils étaient exposés

exposés à toutes les injures de l'air et aux insultes des soldats et des passants. Il fit attacher devant eux à un poteau leur sentence, en termes d'autant plus honorables aux martyrs, qu'ils étaient plus injurieux à la loi de J.-C. Il en voulait à leur vie; mais il n'osait les condamner à la mort sans un ordre du roi; pour l'obtenir, il alla à la cour, déclara à sa majesté que, sur des informations secrètes et des indices plausibles, il avait fait arrêter et emprisonner les Français. Le roi, sans lui donner le loisir d'en dire davantage, l'interrompit brusquement, et lui ordonna de les mettre en liberté. Cet ordre qui le désarmait, ne le déconcerta point. Il répliqua qu'il fallait du moins couper la tête à quelques chrétiens pour intimider les autres, et arrêter les progrès de leur secte. Je ne veux pas, répondit le roi, qu'on les punisse de mort; mais si quelqu'un est convaincu d'avoir commis de grands désordres dans la province, tu peux lui faire couper la main, ou plutôt je t'ordonne de me les envoyer, et j'en userai comme je jugerai à propos.

Le gouverneur fut consterné de cette réponse, à laquelle il ne s'attendait pas; pour mettre sa réputation à couvert, il demanda et obtint qu'on renouvelât les défenses contre la loi des chrétiens sous de plus grièves peines. Il affecta de revenir à Hyen tout triomphant, fit publier les édits renouvelés,

et réitéra ses menaces contre MM. Deydier et de Bourges, dont ils furent peu alarmés, ayant été instruits de l'ordre que le roi avait donné, d'élargir les Français; il leur demanda l'inventaire de leurs effets: à quoi M. de Bourges répondit que tous les papiers qui concernaient ses affaires lui ayant été enlevés, il lui était impossible d'en rendre aucun compte, et présenta requête sur requête pour obtenir qu'ils lui fussent rendus. Le gouverneur lassé de ses importunités, ne trouvant personne qui sût lire ces papiers, les lui renvoya par un de ses secrétaires, et ne pensa plus à l'inventaire qu'il avait demandé; mais il s'avisa de faire deux propositions: la première était, que la maison des Français fût transportée dans le camp des Chinois, où il offrait de donner un vaste emplacement fort commode. A quoi M. de Bourges répondit que, n'ayant fait jusqu'alors dans le Tonquin aucun profit, il n'était pas en état de faire une dépense si considérable; mais que si le gouverneur voulait la fournir, il changerait de logement sans peine. La seconde proposition fut de remettre M. Deydier en liberté, pourvu qu'il vînt lui demander pardon. M. Deydier, persuadé que c'était un piége qu'on tendait à son innocence, répondit que, n'ayant rien fait contre les ordres du roi, ni contre le respect qu'il devait au gouverneur, il ne voyait pas de quoi il devait demander pardon.

Ces refus retardèrent long-temps sa délivrance et celle des autres prisonniers.

Les choses étaient dans cette situation, lorsque les espions du gouverneur lui amenèrent un chrétien fort âgé, que sa vertu et ses cheveux blancs rendaient vénérable, et deux femmes aussi d'un âge avancé qui prenaient soin des malades et qui en avaient guéri et converti plusieurs par leurs prières. On les conduisit dans le corps-de-garde où M. Deydier était détenu. On leur mit la cangue au pied, et on exposa aux yeux du public des croix, des chapelets, et un tableau de la Sainte Vierge tenant son fils entre ses bras, qu'on avait trouvé chez ces bons chrétiens.

X L.

Païens instruits ou confondus.

Les infidèles, curieux de voir ce tableau, accouraient en foule au corps-de-garde, faisaient des questions sans fin à M. Deydier qui prenait cette occasion pour leur expliquer les vérités de la religion. Un des secrétaires du gouverneur eut l'insolence de donner un coup au tableau; mais il fut frappé d'une terreur qui le saisit sur-le-champ, et six jours après il perdit son épouse qui lui était chère.

Un autre secrétaire voulut faire des réprimandes aux chrétiens, et les exhorter à se corriger : De quoi voulez-vous qu'ils se corrigent, dit M. Deydier? vous avez dans vos

prisons, des voleurs, de faux témoins, des meurtriers, y en a-t-il un qui soit chrétien? Quiconque a le bonheur de l'être, n'est pas sujet à ces grands crimes. La sainte religion qu'il professe lui en inspire de l'horreur, et l'en corrige s'il s'y abandonnait avant sa conversion. Il y a vingt ans que dans cette province les vols et les assassinats rendaient les chemins impraticables; mais depuis que la foi chrétienne s'y est répandue, les voyageurs sont en sûreté, et s'il y reste quelques voleurs, ils ne sont pas assurément chrétiens. Notre religion ordonne d'obéir au roi et aux magistrats, d'honorer son père et sa mère, d'aimer son prochain comme soi-même; elle défend de jurer faussement, de mentir, de tuer, de prendre le bien d'autrui. Voulez-vous que les chrétiens cessent d'observer ces lois? et si vous ne le voulez pas, de quoi voulez-vous donc qu'ils se corrigent?

Ils doivent se corriger, reprit le secrétaire, du culte qu'ils rendent au seigneur du ciel, et suivre la coutume du Tonquin en adorant le ciel même. Je sais, répliqua M. Deydier, l'usage de ce royaume; mais que faites-vous lorsque vous adorez le ciel avec tant de cérémonies et que vous oubliez le créateur du ciel et de la terre, sans vouloir l'honorer et même le connaître? Vous vous comportez comme un homme qui, étant dans le palais du roi, ferait de grandes révérences aux murailles, aux portes et aux fenêtres et tournerait

le dos au roi assis sur son trône, sans vouloir rendre aucun honneur à sa majesté, ni la connaître, ni la regarder. Cet homme, à votre avis, serait-il bien sage et bien raisonnable? Le ciel, que vous adorez, n'est que la superficie extérieure de la maison de Dieu. Dieu y est toujours régnant sur son trône éternel. Pourquoi adressez-vous vos vœux et vos adorations à ces sphères matérielles et insensibles qui n'ont ni oreilles pour vous entendre, ni yeux pour voir vos sacrifices, ni intelligence pour vous enseigner la vérité et la vertu; et pourquoi refusez-vous d'honorer l'esprit infini et tout-puissant, qui est le principe de tous les êtres et la source de tous les biens?

Les honneurs que vous rendez à vos parents après leur mort, ne sont pas plus raisonnables. Vous leur offrez de la monnaie et des habits de papier doré et argenté. Vous payeriez-vous d'une monnaie si mince? Pensez-vous que dans le pays où vous croyez qu'habitent les morts on soit assez simple pour prendre du papier jaune pour de l'or et du papier blanc pour de l'argent? Après l'avoir offert, vous le brûlez. Qu'en reste-t-il donc pour les âmes de vos parents que la fumée et la cendre? En vérité! elles sont bien faciles à contenter, si elles sont satisfaites par des offrandes si légères et de si bas prix. Ce discours fut écouté par plusieurs Païens avec approbation et leur fit connaître évidemment l'extravagance de l'idolâtrie; mais la crainte du gouverneur les

empêcha d'embrasser la vérité connue. Ce cruel tyran ne voulut pas lui-même connaître le doigt de Dieu dans un mal qui lui vint au visage, le lendemain qu'il eut fait emprisonner les cinq chrétiens amenés par ses espions. Il se tint caché plusieurs jours chez lui; mais ces précautions n'empêchèrent pas qu'on ne découvrît son mal, et qu'on ne dît publiquement que le Dieu du ciel le punissait de sa cruauté. Ce châtiment, loin de l'adoucir, l'irrita davantage; croyant que les chrétiens lui avaient causé ce mal par quelque sortilége, il condamna les prisonniers à être rudement bâtonnés, le 13 septembre, et à payer une grosse amende pécuniaire.

X L I.

Confesseurs traités avec rigueur.

La sentence fut exécutée sur l'heure. On les conduisit au marché; on les fit étendre ventre contre terre. On donna cinq coups de bâton aux femmes, trente au vieillard, cinquante aux autres. L'un d'entr'eux ne pouvant se relever, des chrétiens spectateurs de leurs souffrances l'emportèrent sur leurs bras, et le firent panser. L'autre plus robuste se leva courageusement, quoiqu'il fût tout meurtri et tout sanglant depuis les épaules jusqu'à la ceinture. Il revint trouver M. Deydier avec des transports de joie que le missionnaire

lui ordonna de modérer, de peur d'irriter davantage le juge contre la religion; il obéit et ayant demandé de l'eau pour se désaltérer, il fit le signe de la croix sur le vase, en présence de plusieurs infidèles sans se mettre en peine des défenses qu'on venait de lui faire de professer le christianisme.

Au reste, comme ils étaient tous fort pauvres, ils furent contraints d'emprunter une partie de la somme à laquelle ils avaient été condamnés. On la leur préta à dix pour cent d'intérêt chaque jour. Les missionnaires, touchés d'une usure si énorme, leur firent donner sous main de quoi se rédimer de cette cruelle vexation. Dès que leur dette fut acquittée, on leur permit de retourner chez eux.

X L I I.

Générosité d'un chrétien nommé Antoine.

Un autre chrétien nommé Antoine ayant été dénoncé par un de ses esclaves idolâtres, fut saisi et conduit devant le gouverneur avec sa femme et deux petites filles qu'il avait. Le gouverneur, touché des larmes de la mère et des enfants, les renvoya et fit conduire Antoine dans la prison où M. Deydier avait été ramené. On le pressa par menaces et par promesses de déclarer par écrit qu'il renonçait à la religion; mais ce fervent chrétien, qui avait interrompu son commerce

et prêté son bateau pour faire les exercices de la religion et l'ordination des prêtres tonquinois, donna au contraire une déclaration authentique de sa foi en ces termes :

« Moi, Antoine, confesse avoir été arrêté prisonnier pour avoir été reconnu chrétien, et trouvé avec des images et des chapelets que le roi défend. Si une autre fois je suis trouvé avec des choses semblables, je consens de porter la peine qu'il plaira au gouverneur d'ordonner, et s'il veut dès-à-présent me condamner à la mort, je déclare que je l'accepterai volontiers. »

Cet écrit par lequel Antoine faisait une protestation publique de vouloir mourir pour sa religion, le fit condamner deux jours après à payer trois taëls, et à recevoir vingt coups de bâton. Ces coups furent déchargés avec tant de violence, que le bambou en fut mis en pièces, entre les mains du bourreau. Antoine les souffrit sans se plaindre, se leva avec courage et alla offrir un taël d'aumône à M. Deydier pour les pauvres en action de grâces de la faveur qu'il venait de recevoir. Cinq autres chrétiens pris en divers endroits subirent la même peine avec lui. Douze autres en furent quittes pour six taëls; mais il y en eut un grand nombre qui furent cruellement fustigés, et tous édifièrent l'église par leur constance.

Après ces cruelles expéditions, le gouverneur

alla à la cour. Son voyage fut d'environ deux mois. Pendant son absence plusieurs chrétiens furent amenés au juge subalterne, qui ne les punit que par des amendes; deux seulement eurent la bastonnade; mais le gouverneur étant revenu, fit donner vingt coups de bâton à dix pauvres femmes chrétiennes épuisées de fatigues et de misère, et dont une avait un enfant à la mamelle.

Cependant M. Deydier et ses trois ecclésiastiques gémissaient toujours en prison. Malgré les ordres du roi, un des visiteurs des vaisseaux passant par Hien, en témoigna sa surprise au gouverneur, mais il ne gagna rien sur son esprit. Madame Ursule, dont nous avons parlé, qui avait adopté ce cruel gouverneur, ayant appris les mauvais traitements qu'il faisait souffrir aux chrétiens, lui en fit de sanglants reproches. Il voulut s'excuser en disant qu'il était obligé d'obéir au roi. Pourquoi donc, lui répondit-elle, retenez-vous M. Deydier en prison, après que le roi vous a ordonné de l'élargir? J'avertirai sa majesté de la manière dont vous obéissez à ses ordres. Intimidé par ces menaces, le gouverneur offrit à M. Deydier de l'élargir, pourvu qu'il lui donnât une caution qui répondît de sa personne. M. de Bourges s'offrit; le gouverneur fit semblant de s'en contenter pour traîner les choses en longueur, et ensuite il le refusa et retourna à la cour. Le visiteur des vaisseaux, qui lui avait parlé à Hien en faveur des

prisonniers, l'ayant rencontré dans la ville royale le pressa de nouveau de les délivrer et se rendit avec ses confrères caution de M. Deydier par un acte en bonne forme.

X L I I I.

Souffrance de deux acolytes.

Le gouverneur de retour ne pouvant plus manquer à sa parole sans danger pour lui, fit sortir de prison Simon, Pie et Pierre; mais, pour contenter sa fureur, il leur fit donner cinquante coups de bâton, qui les couvrirent de plaies et de sang; et pour ajouter l'ignominie au supplice, il leur fit raser la tête. Ils souffrirent ces deux châtiments en bénissant Dieu, et retournèrent à la maison de M. de Bourges, qui les reçut et les honora comme de généreux confesseurs de J.-C.

X L I V.

Elargissement de M. Deydier.

Cette sanglante scène se passa le 5 novembre; le lendemain le gouverneur fit venir M. Deydier en sa présence, l'accabla de reproches et d'injures et le menaça du dernier supplice, s'il continuait de prêcher la religion. Ensuite il le remit entre les mains du secrétaire d'On Gia-Tuyen, qui le conduisit à la ville royale dans la maison de son maître où ce mission-

naire fut obligé de loger et de demeurer séparé de M. de Bourges.

Ainsi finit la persécution dans la province du Sud. Dans celle de Nghé-An, on prit environ trente chrétiens qui ne furent condamnés qu'à une amende pécuniaire par sentence du gouverneur; mais un des principaux juges nouvellement pourvu de sa charge, voulant faire paraître son zèle contre notre sainte religion, envoya des huissiers dans tout son district et fit publier que quiconque découvrirait un chrétien, aurait cinq taëls, et quiconque découvrirait un catéchiste, recevrait une plus grande récompense.

X L V.

Nouvelles vexations contre les chrétiens.

L'avarice de ces huissiers alla si loin, qu'ils mirent des villages entiers à contribution, et en extorquèrent jusqu'à cent taëls, qui est une somme considérable dans un pays où l'argent est très-rare parmi le menu peuple. Le village de Langlan fut le plus maltraité, ils tirèrent de la communauté cinquante taëls, démolirent l'église, et une maison où habitait le prêtre Martin, y enlevèrent quelque argent, des habits qui appartenaient à des séminaristes et des livres qui traitaient de la religion. Dans une autre maison ils surprirent une lettre circulaire signée par M. Deydier. Ils

s'adressèrent à un bon chrétien nommé Mathias, pour savoir de lui qui il était, où il demeurait, et quelle fonction il faisait. Le bon chrétien, n'ayant rien voulu déclarer, fut conduit devant le juge avec quelques autres, qui furent renvoyés sans autre punition que celle d'une amende; mais Mathias, qu'on soupçonnait d'être catéchistes, et qui prenait soin de l'église, fut mis en prison et à la cangue, comparut trois fois devant les juges, et confessa généreusement J.-C. Le gouverneur, qui fut présent à son dernier interrogatoire, irrité de sa constance, dit tout haut qu'il méritait d'avoir la tête tranchée. Cependant il ne prononça point de sentence contre lui; le juge, après l'avoir tenu six mois en prison, l'élargit sans autre châtiment.

Les plaintes, qu'il reçut de toutes parts contre ses huissiers, dont il avait jusqu'alors ignoré les cruelles vexations, l'obligèrent sans doute à traiter Mathias avec moins de rigueur. Il craignit qu'on ne lui imputât les extorsions qu'avaient faites ces brigands; et pour se mettre à couvert de soupçon, il tourna contre eux sa juste colère, les contraignit de rendre jusqu'au dernier sou tout ce qu'ils avaient pris des chrétiens, fit vendre les meubles, et engager les enfants de ceux qui n'eurent pas de quoi faire cette restitution, défendit de faire à l'avenir aucune recherche, et d'accuser personne sur de légers indices, et punit sévèrement un chef de village, qui

osa accuser un médecin d'être chrétien, sans en avoir pu produire des preuves suffisantes.

Tant d'édits, de vexations, d'emprisonnements et de supplices, devaient, ce semble, abattre le courage des chrétiens, et éloigner les païens de la religion. Cependant, quoique le peuple Tonquinois soit naturellement fort timide, tous les chrétiens qui furent mis à l'épreuve, firent paraître une fermeté et un courage que le gouverneur même de la province du sud, leur plus violent persécuteur, ne put s'empêcher d'admirer; ayant ordonné à un soldat de percer d'une lance, Pierre et Simon, ecclésiastiques, pour les obliger à déclarer ce qu'il souhaitait savoir, et voyant qu'ils se présentaient avec une constance intrépide pour recevoir le coup de la mort, il s'écria: Voilà des cœurs véritablement généreux: ni menaces, ni fers, ni prisons, ni châtiments, ni crainte de la mort, n'ont pu en porter un seul à cacher sa religion; c'est ce qui m'a contraint de les punir.

X L V I.

Succès des travaux d'un prêtre Tonquinois.

La grande foi, que les confesseurs firent éclater dans les tourments, ranima la piété et la ferveur des chrétiens, qui étaient moins exposés à la persécution. M. Van-Tri, prêtre Tonquinois, que M. Deydier avait envoyé à la province de Nghé-An, fut arrêté plus de

deux mois sur la frontière de cette province par des chrétiens qui venaient de toutes parts pour se confesser et pour participer aux saints mystères. Il marque dans une lettre écrite du 4 Août qu'il en avait confessé plus de deux mille six cents, et baptisé quatre cents catéchumènes. Etant enfin entré dans la province de Nghé-An qui est la première qui a reçu les lumières de la foi, et la plus peuplée de chrétiens, il se trouva accablé de pénitents dont plusieurs n'avaient point vu de confesseurs depuis dix, vingt, trente, et même quarante ans. Deux mauvais chrétiens, qui avaient quitté leurs femmes pour épouser des idolâtres auxquels ce prêtre refusa les sacrements, le dénoncèrent aux magistrats, et le mirent dans un danger évident d'être saisi; mais les besoins de l'église l'emportèrent dans son cœur sur le péril qui le menaçait. Il ne put se résoudre à s'éloigner d'une province, où le salut de tant d'âmes demandait sa présence, et Dieu le garantit de toutes les embûches qu'on lui dressa. Les autres huit prêtres Tonquinois ne travaillaient pas avec moins de zèle et de fruit dans leurs districts, malgré les sanglants édits du roi tant de fois renouvelés, et exécutés avec tant de rigeur par plusieurs juges. Nous voyons par les mémoires de MM. Deydier et de Bourges que cinq mille trois cents personnes avaient reçu cette année le baptême; et cependant lorsqu'ils envoyèrent ces mémoires, ils n'avaient

pas encore reçu les journaux de tous les prêtres et de tous les catéchistes.

XLVII.

Phénomènes surprenants.

Ce renouvellement de ferveur dans les fidèles, et ces conversions nombreuses parmi ces païens opérés par la grâce de Dieu, furent en partie le fruit de la constance avec laquelle les confesseurs combattirent jusqu'à l'effusion de leur sang : et en partie l'effet des signes extraordinaires qui parurent dans le ciel avant la persécution, et des accidents tragiques, dont les persécuteurs furent frappés. Lorsque l'orage se formait et commençait à éclater contre l'église, sur la fin du mois de Juin, on vit dans le ciel au milieu de la nuit deux grandes croix, qui d'abord parurent blanches, et qui se changèrent ensuite en couleur d'or : les fidèles de plusieurs églises aperçurent ce phénomène, il leur parut miraculeux et ils ne doutèrent pas que ce ne fût le présage d'une persécution, contre laquelle la bonté de Dieu voulait les armer, et leur inspirer le courage de combattre par ce signe adorable, qui a triomphé de toutes les puissances du monde, et de l'enfer. Les Païens, frappés d'un spectacle si surprenant, se disaient les uns aux autres avec étonnement : N'est-ce pas là le signe, que les chrétiens adorent,

et que leur Dieu fait paraître dans le ciel pour les protéger ? Ce prodige inspira à plusieurs une grande estime pour notre religion, et les porta à l'embrasser au péril de leur liberté, de leurs biens et de leur vie.

XLVIII.

Châtiment des persécuteurs.

Les malheurs, que la justice divine fit tomber sur les persécutions, contribuèrent aussi à un grand nombre de conversions. Quatre personnes avaient eu part à la prise et à l'emprisonnement de l'acolyte Barnabé, le gouverneur, deux de ses secrétaires et le juge principal. Le premier et le dernier perdirent chacun leur fils peu de temps après, et les deux autres furent attaqués l'un d'une colique qui le réduisit à l'extrémité, en sorte qu'on le crut mort, et l'autre d'une maladie de langueur, qui le rendit si maigre et si défiguré, qu'il n'était pas connaissable. Les médecins ne purent jamais rien connaître à son mal ; il mourut le premier jour qu'il voulut prendre des remèdes. Enfin un soldat, qui avait pillé plusieurs chrétiens dans des villages revenant chargé de son butin, tomba mort, sans qu'on pût découvrir la cause d'un accident si soudain et si funeste.

X L I X.

Trois maisons des amantes de la croix établies.

Les esprits incrédules regarderont ces événements comme naturels ; mais quoi qu'il en soit, ceux qui en furent témoins oculaires, y reconnurent la main de Dieu, et sa providence les fit servir à l'accroissement de la foi et de la piété. Le nombre des amantes de la croix s'augmenta si fort, qu'elles furent obligées de se partager en deux maisons dans la ville royale. Une fervente veuve, nommée Luce, en établit une troisième dans un lieu voisin, où elle s'enferma avec plusieurs filles. Une des petites-filles de madame Ursule-Diez-Lao-Cou, appelée Catherine, qui pouvait aspirer aux plus grands partis du royaume, eut la même ferveur. Pour la détourner d'embrasser ce saint institut, il fallut que M. Deydier lui ordonnât de ne pas quitter sa grand'mère. Un grand nombre de demoiselles de qualité étaient dans les mêmes sentiments, mais la persécution ne leur permettait pas de les suivre.

L.

Mort de MM. Hainques et Brindeau.

A la Cochinchine elle avait donné quelque trève aux fidèles pendant l'année 1670 ; mais la fin en fut extrêmement triste et affligeante

pour cette église. Dans les derniers jours de Décembre, MM. Hainques et Brindeau furent en même temps frappés d'une maladie si violente, que nul remède ne put les soulager. Un feu dévorant leur brûlait les entrailles et leur causait des douleurs aiguës et insupportables : quoique leurs résidences ne fussent éloignées que de cinq lieues, ils ne purent ni se secourir, ni se visiter. Les deux prêtres Cochinchinois les servirent avec beaucoup d'affection et de charité pendant leur maladie, et leur administrèrent les derniers sacrements. Ils moururent tous deux dans le mois de Janvier 1671, à la fleur de leur âge. Cette perte, à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre, jeta les chrétiens dans la consternation. On soupçonna qu'un de leurs domestiques, qui prit la fuite dès qu'il les vit malades, leur avait donné d'un poison, dont on découvrit après leur mort des marques sur leurs corps. Celui de M. Brindeau, après avoir été exposé pendant deux jours embaumé, et conservé dans son cercueil pendant vingt pour satisfaire à la dévotion des fidèles, fut porté et enterré à six lieues de sa résidence : le convoi fut si nombreux, qu'on apréhenda qu'un si grand concours ne revînt à la connaissance de la cour, et n'exposât les fidèles à la persécution ; mais Dieu ne permit pas que les justes devoirs rendus à son serviteur, attirassent aucune disgrâce à cette Eglise.

Quoique M. Hainques fût mort le premier, il ne fut enterré qu'environ deux mois après M. Brindeau. Son corps demeura exposé pendant quatre jours, et Dieu par une grâce singulière, le préserva de la corruption, malgré les chaleurs excessives du climat. Le 5 on l'enferma dans un cercueil qu'on remplit de chaux vive. La piété des chrétiens ne permit que trois mois après d'inhumer ce précieux dépôt. On voulait le porter au tombeau de M. Brindeau; mais le seigneur du village de sa résidence propre, quoiqu'il fût Païen, s'y opposa, et protesta qu'il se pourvoirait auprès du roi, si on osait malgré lui emporter ailleurs le corps d'un homme qu'il révérait comme un saint. Il fallut céder au zèle de ce seigneur, et enterrer près de son village le corps du missionnaire. Les chrétiens érigèrent une petite chapelle sur son tombeau, où ils allaient prier, et ce qui paraît admirable, c'est que les païens même y allaient faire des prières à leur mode, pour marquer la vénération qu'ils conservaient pour le serviteur de Dieu. La vie austère qu'ils lui avaient vu mener, leur avait inspiré ces sentiments de respect. Il vivait comme les pauvres du pays: un peu de riz, du poisson salé rôti sur des charbons, ou bien des herbes des champs fort amères, bouillies avec un peu de sel, faisaient toute sa nourriture. Sa pénitence touchait si vivement le cœur du peuple, qu'en cinq années il fit deux fois plus de chrétiens

dans le lieu de sa mission, qu'il n'y en avait trouvé lorsqu'il y entra. M. Brindeau n'était pas moins respectable; M. de Berithe lui rend ce témoignage : partout où il a, dit-il, répandu la bonne odeur de J.-C., il y a laissé celle de ses vertus, et fait briller l'éclat de la scienne qu'il avait acquise en Sorbonne où il était sur le point de prendre le bonnet de docteur, lorsqu'il partit pour les Indes.

L I.

Idolâtres convertis. Prêtres députés à M. de Berithe.

La conversion de plusieurs Païens, qui, immédiatement après la mort de ces deux dignes ouvriers évangéliques, demandèrent d'être instruits et baptisés, fut, si j'ose ainsi parler, une œuvre posthume de leur zèle. En moins d'un mois, un des prêtres Cochinchinois en baptisa deux cent vingt. Son collègue, et les catéchistes en baptisèrent en peu de temps une si grande multitude, que dans une assemblée des principaux chrétiens, on jugea à propos de faire une députation à Siam pour demander à M. de Berithe de nouveaux missionnaires. Cette résolution prise, les deux prêtres et deux catéchistes se mirent en mer sur une petite barque qu'on nomme en Cochinchine un ballon, et abordèrent à Siam le 8 Mai 1671. Arrivés au séminaire, ils se prosternèrent aux pieds de

leur prélat, lui exposèrent avec beaucoup de larmes l'état déplorable où la perte de MM. Hainques et Brindeau avait laissé l'église de la Cochinchine. Nous sommes, lui dirent-ils, comme des Orphelins sans père et sans mère. (Ce sont leurs termes.) Vous seul par votre présence pouvez nous consoler et nous dédommager de la perte que nous avons soufferte; et si vous ne pouvez venir en personne, nous vous renouvelons les instances et les très-humbles supplications que nos chrétiens vous ont faites par leurs lettres de leur envoyer d'autres missionnaires, qui remplacent ceux que nous pleurons.

Le cœur du pasteur fut attendri par le récit des misères spirituelles que souffraient ses ouailles. Il prit sans balancer la résolution de les aller visiter.

L I I.

Second voyage de M. de Berithe à la Cochinchine.

Pour faciliter son entrée dans la Cochinchine, il y envoya M. Guiart, afin qu'il avertît les chrétiens de sa prochaine arrivée, et qu'il concertât avec eux des mesures pour l'introduire dans le royaume. Ce missionnaire partit sur un petit bâtiment, qui appartenait en partie à un apothicaire Français, nommé M. Mouillon, qui s'allait établir à Faifo, et qui y conduisit heureusement M. Guiart

déguisé en médecin. M. de Berithe, de son côté, se hâta de faire les préparatifs de son voyage et conféra la prêtrise à M. Manuel, catéchiste Cochinchinois qu'on avait instruit pendant plus d'un an dans le séminaire. Accompagné de ce nouveau prêtre, de MM. Mahot et Vachet, il se mit secrètement en mer, le vingt Juillet 1671, sur la barque qu'on lui avait amenée de la Cochinchine, dont les deux prêtres et les deux catéchistes qui l'avaient conduite, devaient faire la manœuvre. Cette barque était si petite, si peu solide, et si mal équippée, qu'on ne pouvait s'y hasarder pour un voyage de deux cents lieues en une saison déjà avancée, et sur une mer sujète aux tempêtes et couverte de Pirates, sans risquer de périr.

Si l'on ne devait consulter que les règles de la prudence humaine, lorsqu'il s'agit de s'exposer à quelque péril pour les intérêts de la religion, cette entreprise aurait paru téméraire; mais la nécessité de l'église qui demandait du secours à son pasteur, inspirait à M. de Berithe et à ses prêtres, une ferme confiance en celui qui commande aux vents et à la mer. Il rassurait leur cœur contre les dangers et les naufrages. Leur confiance ne fut pas vaine; pendant le cours de leur navigation, ils éprouvèrent une singulière protection de Dieu. En passant entre deux Isles, ils furent subitement assaillis d'une horrible tempête et d'une grande pluie. Les flots bat-

taient si furieusement leur fragile barque; que, craignant le naufrage, il fallut couper une partie de la natte qui servait de voile. A mesure qu'ils approchèrent de l'Isle, où ils voulaient aborder, le danger devint plus terrible. Ils aperçurent devant eux un grand rocher, vers lequel l'orage les poussait avec violence, et les conduisait à un naufrage inévitable; des bancs de sable et des brisants épouvantables rendaient le reste de la côte presqu'inaccessible. Dans cette extrémité, la crainte de la mort saisit tous les cœurs. Le seul M. de Berithe parut sans trouble et sans émotion, et dit à un de ses missionnaires qui paraissait surpris de sa tranquillité: L'état où nous nous trouvons, est une suite de notre engagement. Tout ce qui doit nous occuper, c'est que nous sommes dans l'ordre de Dieu. Cette soumission si parfaite à la volonté de Dieu, inspira du courage aux plus timides. Chacun mit la main à la rame. On se hasarda sur les brisants; et contre toute espérance humaine, la barque ne s'échoua qu'à une portée de mousquet du rivage, où il ne fut pas difficile de la tirer. Ce premier danger fut suivi d'un autre, qui n'était pas moins à craindre. Après qu'ils eurent radoubé leur barque, et qu'ils se furent remis en mer, ils furent poursuivis par des corsaires Chinois, gens impitoyables, qui coupaient la tête à tous ceux qu'ils pouvaient prendre; trois fois ils se vi-

rent sur le point de tomber entre les mains de ces cruels pirates, et toujours la providence leur fournit les moyens d'échapper à leurs poursuites.

L I I I.

Arrivée de M. de Berithe à la Cochinchine.

Enfin, après deux mois d'une navigation périlleuse, leur barque aborda au rivage de Nhat-Lang, province de la Cochinchine. Pour éviter d'être découverts, un des prêtres anamites alla donner avis aux chrétiens du voisinage de l'arrivée de l'évêque, et du lieu où il avait abordé. Il revint le jour suivant accompagné de deux catéchistes et de deux chrétiens d'un village voisin. A l'entrée de la nuit, quelques autres chrétiens par ordre des catéchistes se rendirent dans des ballons près de la barque de M. de Berithe : les uns enlevèrent tous ses paquets, et passèrent facilement comme des pêcheurs qui revenaient de la pêche. Les autres portèrent M. de Berithe dans des filets couverts, qui sont les litières du pays. MM. Mahot et Vachet le suivaient en habit Cochinchinois: on fit une lieue en cet équipage sans nulle mauvaise rencontre, et on aboutit à la maison d'un zélé chrétien, où un grand nombre de fidèles s'étaient assemblés. Arrivé à la salle qui servait d'église, M. de Berithe se revêtit de ses habits pontificaux, et après une courte

prière,

prière, fit une exhortation en portugais, que le prêtre Joseph interpréta en Cochinchinois, donna sa bénédiction à l'assemblée, et la congédia. On peut juger quelles furent la joie et la consolation de ce bon peuple, qui n'avait jamais vu d'évêque, et qui était sans pasteurs depuis la mort de MM. Hainques et Brindeau. Le lendemain le concours fut beaucoup plus nombreux. Pour les engager à ne pas venir en si grand nombre, et à se retirer, on leur représentait que ni les Prélats, ni ses missionnaires n'entendaient pas assez bien la langue du pays pour pouvoir les confesser, qu'ils les exposaient et s'exposaient eux-mêmes à être découverts et arrêtés par les officiers du roi. On ne pouvait les résoudre à quitter des ministres du Seigneur, qui venaient de si loin travailler à leur sanctification. Ne pouvant encore en recevoir le sacrement de pénitence par leur ministère, ils voulaient du moins se satisfaire en les voyant, en profitant de leurs instructions par le secours de leur interprète.

L I V.

Bon accueil des Mandarins à M. de Berithe.

Les enfants reçurent les prémices de cette mission; deux cents furent confirmés avec quelques adultes, que les prêtres anamites confessèrent. Plusieurs Gentils demandèrent le baptême. On ne le conféra qu'à ceux

en qui on trouva les dispositions nécessaires pour le recevoir dignement.

M. de Berithe, instruit qu'il y avait environ trois mille chrétiens dans cette province, et que l'évangile pouvait y faire de grands progrès, résolut d'y laisser M. Mahot avec le prêtre Luc, et d'aller à Faifo, qui est un port très-fréquenté, et situé au milieu du royaume, où les chrétiens pourraient se rendre aisément par mer et par terre. Il se disposait à partir, lorsqu'il vit arriver un grand Mandarin, intendant de la province. Il était chrétien, et toute sa maison faisait aussi profession de notre sainte foi. Il se jeta d'abord aux pieds du prélat, lui dit qu'il revenait de la cour, et qu'ayant appris sur son chemin son arrivée, avant de se rendre chez lui, il venait recevoir sa bénédiction; qu'il savait quelle était sa vertu, quel rang il tenait dans l'église, quels dangers il avait courus, quelles fatigues il avait souffertes pour venir dans ces régions orientales secourir les chrétiens, et qu'il lui offrait en reconnaissance tous ses services. Il ajouta que le Gouverneur de la province était son ami, et quoiqu'il fût Gentil, il jugeait à propos de l'informer de toutes choses. Ce conseil surprit M. de Berithe et tous les chrétiens. Il représenta au Mandarin qu'on avait récemment renouvelé sous les plus rudes peines, les défenses de conduire dans le royaume des prédicateurs de la loi chrétienne,

qu'on ne pouvait se flatter que le Gouverneur voulût hasarder sa fortune et sa personne pour des inconnus, et pour une religion qu'il croyait fausse. Toutes ces raisons ne firent point changer le Mandarin de sentiment. Il assura que le gouverneur garderait un secret inviolable. Les principaux chrétiens se rendirent à son avis, quoiqu'avec beaucoup de crainte. Un lieutenant d'une compagnie de cent hommes, voulant rassurer les plus timides, dit avec un courage digne d'un soldat chrétien : Hé bien ! quand il faudrait mourir, qu'importe ?

La résolution étant prise, le mandarin alla sans délai trouver le gouverneur, et, après avoir sondé adroitement ses sentiments, il lui fit confidence de la venue de l'évêque. Le gouverneur, gagné par la confiance que lui témoignait ce mandarin, promit qu'il n'arriverait rien de fâcheux, pourvu qu'on ne fît pas des assemblées trop nombreuses, et dit qu'il voulait lui-même voir secrètement l'évêque dans la maison du mandarin. M. de Berithe appréhenda que cette visite ne fût un piége ; mais, ne pouvant l'éviter, il fit cacher M. Mahot et un prêtre anamite pour secourir les Chrétiens, s'il était arrêté. Ayant pris cette précaution, il se rendit pendant la nuit chez le mandarin, célébra la messe, confirma trente enfants, employa le reste du jour à conférer des moyens les plus propres à affermir et à per-

fectionner l'état de la religion. Le gouverneur vint seul à minuit, pendant le sommeil de ses gens, dont il ne voulait pas être vu. Sa visite fut d'autant plus agréable, qu'on l'avait plus appréhendée. Il assura M. de Berithe de son amitié et de sa protection dans sa province, lui dit que, n'osant lui donner un appartement dans son palais, il lui offrait, s'il voulait demeurer dans son Gouvernement, une maison et un jardin, où il serait en sûreté, pourvu qu'il y demeurât caché, et qu'il ne s'y fît point de grandes assemblées, jusqu'à ce qu'on eût parlé au roi : à quoi il ne voyait pas beaucoup de difficulté. Que si la persécution continuait, il lui promettait une retraite assurée dans ses terres. « Je suis convaincu, dit-il, que vous prêchez la loi du vrai Dieu; je m'estimerais heureux, si mon emploi ne m'obligeait pas à suivre la religion de mon prince ; mais j'espère que les affaires changeront, et que je verrai peut-être un jour dans ce royaume une liberté générale d'embrasser la vôtre. » Ainsi finit la conversation. Quelques jours après, sans qu'on l'eût demandé, il envoya un passe-port écrit de sa main, qui exemptait d'être visité, et qui fut fort utile en plusieurs occasions.

L V.

Maladie de M. de Berithe.

De la province de Phatlang, M. de Be-

rithe, accompagné de M. Vachet, passa dans celle de Nharou, qui est beaucoup plus étendue ; quoiqu'il ne pût y faire un long séjour, sa présence consola infiniment les chrétiens. Le mandarin qui y commandait, instruit de son arrivée, lui envoya des filets couverts pour le conduire avec M. Vachet dans son palais. Il les reçut très-civilement. Sa femme, son fils aîné et toute sa famille, qui était nombreuse, les comblèrent d'honnêtés et de témoignages d'affection et de respect. Ce Seigneur pria M. de Berithe de célébrer la messe dans sa maison. Le prélat prit cette occasion pour lui représenter avec douceur, le désordre dans lequel il vivait, et ajouta qu'il ne pouvait célébrer les saints mystères chez lui, s'il ne chassait ses concubines. Loin de prendre en mauvaise part ces charitables remontrances, il remercia des bons avis qu'on lui donna, reconnaissant qu'il manquait d'instruction, et protestant qu'il serait ravi d'être plus éclairé et plus pénétré des maximes évangéliques. Il fit servir une magnifique collation, dont le Prélat et le msisonnaire, pour ne pas le désobliger, mangèrent deux oranges confites. Il leur offrit ensuite des provisions pour leur voyage, qu'ils ne voulurent pas accepter ; mais il les fit mettre secrètement dans le bateau qu'il leur fournit pour aller à Nuocman. A peine y furent-ils arrivés, que l'un et l'autre se sentirent attaqués d'une

fièvre violente. M. Vachet, voyant que la maladie de monsieur de Berithe empirait de jour en jour, et qu'il était lui-même hors d'état de lui rendre service, envoya un exprès à Faifo, pour en donner avis à monsieur Guiart. Quelque diligence qu'on fît, ce missionnaire ne put arriver avec monsieur Maurillon, à Nuocman, que quinze jours après le départ du messager qu'on lui avait envoyé. Ce Prélat avait déjà reçu les derniers sacrements, et n'attendait plus que la mort; mais Dieu, qui voulait le conserver pour le bien de cette église naissante, rendit si efficaces les remèdes que lui donna monsieur Maurillon, que l'ardeur de sa fièvre diminuant insensiblement, elle fut entièrement éteinte le vingtième jour. C'est en substance ce que contient une lettre que monsieur Vachet écrivit aux directeurs de Paris, et qu'ils ont insérée dans des relations imprimées.

L V I.

M. de Berithe et M. Vachet empoisonnés par un Mandarin.

Mais le même monsieur Vachet marque dans ses mémoires qui ne sont point imprimés, que dans la suite il avait appris par une lettre du prêtre Luc, que le feu ayant pris à la chambre du gouverneur de Nharou, ce malheureux n'en était sorti qu'à demi-brûlé, jetant des cris horribles; qu'il

avait fait appeler ce prêtre, et avoué devant lui, sa femme, ses enfants et ses domestiques, qu'il avait empoisonné l'évêque et son missionnaire avec des oranges, et que Dieu l'en punissait. Il ne vécut que vingt-quatre heures après cette confession publique, et donna des marques édifiantes de pénitence. Puisse-t-elle lui avoir obtenu son pardon ! Ce mauvais chrétien avait été piqué des charitables remontrances du Prélat, et du refus de célébrer la messe chez lui ; mais il avait dissimulé son ressentiment, et couvert si adroitement sa cruelle vengeance sous ses honnêtetés, que le Prélat ni le missionnaire n'avaient conçu aucun soupçon contre lui ; ils seraient morts infailliblement l'un et l'autre, si des pillules qu'ils prirent dès qu'ils se sentirent attaqués, ne leur avaient fait jeter une partie du poison : l'effet en fut néanmoins si violent, qu'il arrêta monsieur de Berithe environ six semaines à Nuocman, et le mit hors d'état d'y exercer ses fonctions ; mais le prêtre Joseph ne travailla pas en vain dans la province : il y baptisa soixante-douze idolâtres, en prépara plusieurs autres au baptême, et administra la pénitence et l'Eucharistie à un grand nombre de fidèles, dont la plupart étaient venus de fort loin pour obtenir cette grâce. M. de Berithe aurait eu besoin de se reposer plus longtemps pour reprendre ses forces ; mais les lettres qu'il avait reçues pendant sa maladie,

de toutes les églises du royaumes, qui le conjuraient avec les plus vives instances, de les honorer de sa visite, avaient fait de si vives impressions sur son cœur, que, pouvant à peine se soutenir, il voulait s'embarquer pour la province de Quangia. La saison trop avancée et les vents contraires lui fermèrent cette voie; il ne trouva personne qui osât se hasarder à le mener. Il se détermina donc à prendre sa route par terre, malgré le danger où il s'exposait d'être découvert par les mandarins, ou par les soldats que la curiosité, les ordres de la cour et l'espérance du gain, rendraient très-attentifs sur les voyageurs.

L V I I.

Visite épiscopale dans plusieurs provinces de la Cochinchine.

Le départ étant fixé au jour de la Toussaint, malgré sa faiblesse, il célébra la messe, baptisa dix-huit adultes, en confirma deux cents, dont la plupart communièrent de sa main, et s'étant recommandé à notre Seigneur, il se mit en chemin avec M. Guiart et Vachet, et avec une suite assez nombreuse. Il traversa heureusement la province des Quining sans être arrêté, et même sans qu'on s'informât exactement qui il était. Un bruit, qu'on y avait répandu que des marchands français arrivés à Faifo en étaient sortis pour faire leur commerce, et qu'ils devaient bientôt

y retourner, les mit à couvert des recherches ordinaires que font les soldats; mais les chrétiens venaient en grand nombre le prier de faire quelque séjour chez eux pour leur administrer les sacremens. La saison des pluies, qui approchait, et qui l'aurait arrêté long-temps, ne lui permit par de les contenter tous. Enfin, après huit jours de marche, il entra dans la Province de Quangia. Les principaux chrétiens, qui lui avaient écrit en termes si forts et si touchants en 1670, après la mort de MM. Hainques et Brindeau, e qui lui avaient envoyé à Siam la barque dont il s'était servi pour venir à la Cochinchine, le reçurent comme un Ange que le Seigneur leur envoyait. Le peuple fidèle accourut de toutes parts pour le voir, et ne pouvait se rassasier de considérer ce charitable prélat venu de si loin à travers tant de mers et de dangers pour les consoler et pour les secourir. La pureté des mœurs, le zèle, la ferveur qu'on admirait dans cette église, touchèrent si vivement le cœur du prélat et des missionnaires, qu'ils assurent dans leurs lettres, qu'ils y auraient passé volontiers le reste de leur vie, si la charité pour les autres Églises ne les eût appelés ailleurs. Comme les païens, depuis la mort des deux premiers missionnaires, avaient laissé les fidèles en paix, on profita de ce calme pour les assembler dans trois paroisses, l'une érigée à Anschy, l'autre à Baotay, et la troisième à Chourgé. Là on

s'appliqua nuit et jour à les instruire, à les exhorter, à célébrer les saints mystères, et à leur conférer les sacrements. Quelle consolation pour le Pasteur et pour les ouailles, de pratiquer en liberté les plus saints exercices de la religion ! mais cette joie fut bientôt troublée par le bruit, qui se répandit, qu'on renouvelait la persécution dans la Province de Cham. Chaque jour on apprenait que des chrétiens avaient été arrêtés, battus et mis en prison. On ajoutait que les ordres étaient donnés pour attendre la persécution dans la Province de Quang-Ngai ; qu'on n'attendait qu'un jour de solemnité pour surprendre les assemblées qu'on ferait, que la cour était informée qu'un évêque était entré dans le Royaume avec plusieurs ecclésiastiques.

L V I I I.

La persécution se renouvelle.

Un inconnu vint même avec un ordre signé et scellé en bonne forme, demander à M. de Berithe, de la part d'un grand mandarin, les présents qu'il avait apportés pour le Roi. Un mandarin chrétien jugea que cet homme venait apparemment de la part de deux sœurs de la Reine, qui étaient chrétiennes, et qui avertissaient M. de Berithe de se cacher, s'il n'avait rien de précieux à offrir au Roi, pour obtenir de sa Majesté un accueil favorable.

L I X.

M. de Berithe se cache.

Sur ces avis, le prélat se tint caché chez un des plus considérables chrétiens de Baotay, et défendit aux fidèles de s'assembler. Les riches, craignant que la prise de l'Evêque ne fût suivie de la perte de leurs biens, de leur liberté et de leur vie, n'osèrent plus revenir aux assemblées; mais la ferveur des pauvres l'emporta sur leur crainte; et malgré toutes les remontrances qu'on pût leur faire, l'église en était presque toujours remplie. Ce concours alarmait les principaux fidèles. C'est pourquoi M. de Berithe prit le parti de s'éloigner, et de se retirer dans la maison d'une pieuse veuve nommée Luce, qui était tante du charitable hôte chez qui il avait logé à Baotay. Il passa six semaines dans cette retraite, pendant lesquelles les chrétiens, sans être intimidés par la crainte de la persécution qui les menaçait, s'y assemblaient tous les jours en grand nombre; et la pieuse veuve, animée par leur exemple, les recevait tous chez elle avec un zèle intrépide. Sa ferveur et sa charité inspirèrent à M. de Berithe le dessein d'établir dans sa maison une communauté des amantes de la croix. Il y avait trois ans que M. Hainques lui avait écrit à Siam que des filles Cochinchinoises, sachant

qu'il avait institué cette sainte congrégation au Tonquin, souhaitaient d'y être admises, et le sollicitaient d'obtenir la permission de les recevoir.

L X.

Communauté d'amantes de la croix établie à la Cochinchine.

Il communiqua sa pensée à madame Luce, et la pria de prendre ces filles sous sa protection, afin qu'elles pussent, malgré les lois du pays, vivre dans le célibat. La sage et prudente veuve lui demanda deux jours pour examiner une affaire de cette importance, au bout desquels elle lui dit qu'il pouvait disposer de tout ce qui lui appartenait, qu'elle donnait de bon cœur sa maison pour loger les servantes de J.-C, et son bien pour les entretenir, et qu'elle désirait vivre et mourir avec elles, pourvu que ce fût dans l'exercice de l'obéissance. Cette donation ayant été faite et acceptée, M. de Berithe fit avertir ces filles dispersées en plusieurs villages; elles se rendirent au lieu marqué; après leur avoir conféré les sacrements de pénitence, de confirmation et de l'Eucharistie, il examina leur vocation avec toute la sagesse et toute la maturité pastorale. Leur innocence et l'ardent désir qu'elles témoignaient de consacrer leur virginité à J.-C., ne laissaient pas lieu de douter que leur vocation ne vînt du ciel. Cependant, pour ne rien hasarder, le prélat

les renvoya toutes dans leurs maisons, leur recommanda de redoubler leurs prières, de s'approcher plus fréquemment des sacrements, d'implorer l'intercession de la Sainte-Vierge, et de saint Joseph, patron de la mission, et leur promit de donner à ses grands-vicaires le pouvoir de les assembler en comunauté chez madame Luce, et de recevoir leurs vœux simples. On ne tarda pas d'en assembler cinq des plus ferventes, qui furent bientôt suivies de cinq autres, parmi lesquelles il s'en trouva une capable de les conduire. Leur exactitude à garder leurs vœux, et à observer les réglements qu'on leur avait prescrits; leur vie austère, leur application à la prière, au soulagement des malades, à l'éducation des jeunes filles, a rendu cet institut très-utile à l'église de la Cochinchine; il s'en est formé plusieurs communautés très-édifiantes; et, quoique les fréquentes persécutions es aient souvent obligées à se disperser, et que la mort ou l'exil leur ait enlevé les missionnaires qui les dirigeaient, quelques-unes de ces communautés subsistent encore, et leur régularité ne cède en rien à celle des religieuses les plus réformées de l'Europe.

Fin du livre quatrième.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Causes et suites de la persécution.

La persécution, qui s'était inopinément renouvelée, ne dura pas long-temps. Quand elle fut finie, on en apprit la cause et les tristes effets. Un idolâtre converti menaçait souvent sa femme de la quitter, si elle refusait de se faire chrétienne; cette femme, irritée de ces menaces, en porta sa plainte au gouverneur. Voyant qu'on ne l'écoutait pas favorablement, elle protesta qu'elle irait demander justice au roi, et partit pour la ville royale. Le gouverneur, qui ne manquait ni d'envieux ni d'ennemis à la cour, appréhenda que cette femme n'y trouvât des protecteurs et qu'il ne fût blâmé et puni de n'avoir pas exécuté les édits contre les chrétiens que cette femme lui avait dénoncés. Pour prévenir des accusations qui eussent pu renverser sa fortune, il permit à ses soldats de saisir et de mettre en prison tous les chrétiens qui leur tomberaient entre les mains. Dans peu de jours, trente personnes furent saisies et emprisonnées. Leur détention répandit l'alarme dans toutes les églises; mais dès que

le gouverneur de Cham sut que cette femme n'avait pu obtenir audience, et que le roi avait même déchiré et foulé aux pieds, des requêtes que des ennemis des chrétiens lui avaient présentées contre eux, il ordonna à ses soldats de mettre en liberté tous ceux qui étaient prisonniers; les soldats, toujours avides de gain, persuadés qu'on ne les châtierait point pour avoir tiré de l'argent des chrétiens, commencèrent à exercer sur eux les plus cruelles violences : la plupart souffrirent de rudes bastonnades, et ne furent délivrés qu'en contentant l'avarice de leurs persécuteurs. Le gouverneur, à cause de la guerre déclarée contre le Tonquin, dissimula cette désobéissance des soldats, et leur promit même de condamner à une amende tous les chrétiens, à qui ils trouveraient quelque marque de religion.

I I.

Constance d'un jeune chrétien.

Parmi ceux qui furent traités le plus rudement dans la prison, un jeune homme nommé Michel, signala son zèle et son courage pour la foi. On l'avait surpris avec des chapelets, des images, des médailles et des livres de piété écrits en langue du pays. On le menaça de lui couper la tête, s'il ne renonçait, à toutes ces choses. Il répondit sans s'effrayer que c'était le seul et le précieux héritage que son père lui avait laissé en mourant pour la foi, et que ni les plu

affreux tourments, ni la mort la plus cruelle ne le contraindraient jamais à y renoncer. Les soldats lui répliquèrent qu'il n'en serait pas quitte pour avoir la tête tranchée, et qu'ils le feraient mourir de faim. On le laissa en effet quatre jours sans manger et sans boire, et pour augmenter sa peine, ils faisaient bonne chère devant lui, l'insultaient et le traitaient d'opiniâtre et d'insensé, de furieux, qui aimait mieux être homicide de soi-même, que de sauver sa vie et de se procurer de grands avantages, en disant un seul mot. Ces tourments et ces reproches n'affaiblissaient pas la constance du généreux confesseur. Les chrétiens, craignant que l'on n'en vînt à de plus grandes cruautés, recueillirent une somme d'argent, et la lui offrirent pour racheter sa liberté. Donnez, leur répondit-il, cet argent aux pauvres; je suis ici par l'ordre de Dieu, je n'en veux sortir que par son ordre. Les soldats, désespérant d'en rien arracher, lui donnèrent à manger, lui firent payer sa liberté d'une grêle de coups de bâton, et le renvoyèrent moins sensible aux plaies qu'il avait reçues, qu'au regret de n'être pas mort dans son supplice.

I I I.

M. de Berithe reprend ses fonctions.

Après la délivrance de ce martyr, on n'entendit plus parler d'aucune exécution, et M. de Berithe continua ses visites et ses

fonctions assez tranquillement. En allant à Bisung visiter le tombeau de M. Hainques, il logea à Choumé, dans une maison qui avait apartenu à un chrétien nommé Benoît, lequel, avant d'être martyrisé, l'avait donnée aux chrétiens pour leur servir d'église. On y voyait son cercueil hors de terre sous une tente. La nuit que l'évêque y passa, fut employée à examiner des catéchumènes, dont il ne baptisa que sept, à célébrer la messe, à confirmer et à communier les fidèles, que le prêtre Joseph, aidé d'un catéchiste, avait préparés à recevoir ces sacrements. A Bisung il passa dix jours dans les mêmes occupations. Il montait à l'autel une heure avant le jour, et continuait ses fonctions jusques à midi. Il y baptisa plus de soixante adultes, confirma un nombre prodigieux de fidèles, et réhabilita plusieurs mariages. Il mit au nombre des catéchistes un jeune homme que sa vertu et sa capacité rendaient propre à cet emploie, et lui ordonna d'aller annoncer les vérités du salut à ses parents, qui étaient fort attachés au culte des Idoles. Il obéit, il leur parla, et la grâce dont ses paroles furent accompagnées, toucha si vivement leur cœur, qu'ils lui promirent de se convertir dès qu'ils seraient suffisamment instruits.

I V.

Arrivé à Faifo, il se loge dans une Isle.

De Bisung, M. de Berithe partit pour se rendre directement à Faifo ; mais une troupe

de femmes chrétiennes l'arrêta sur le chemin, et à force de prières, l'engagea à prendre un détour de quelques lieues pour aller à leur village. Il y passa trois jours dans des occupations continuelles, et de là il descendit par la rivière à Faifo. M. Guiart, averti de son arrivée, envoya une barque au-devant de lui, qui le conduisit dans une petite Isle peu éloignée de la ville, où un pilote du pays, qui entendait le latin et le portugais, avait fait construire une cabane près de la sienne pour le loger. Il y arriva le 15 Janvier 1672. M. Guiart, qui l'y attendait, lui dit que Faifo était extrêmement peuplé, et rempli d'officiers, de soldats et de marchands de diverses nations, qu'il ne lui serait pas possible d'y demeurer sans être bientôt découvert; au lieu que dans cette petite Isle, il n'y habitait que le seul chrétien qui le logeait. Le prélat trouva ces précautions fort sages, et lui répondit en souriant, que cette cabane, quoique couverte de chaume, était bien plus propre et plus commode, que l'étable où J.-C. avait voulu naître.

V.

Ferveur des chrétiens.

La nouvelle de sa venue se répandit bientôt parmi les chrétiens, quoiqu'ils n'ignorassent pas de quelle conséquence il était de la tenir secrète. Le désir de recevoir les secours spirituels leur faisait oublier les règles de la prudence. Des barques chargées

de monde abordaient en foule à cette Isle. Chacun voulait enlever l'évêque, pour le conduire dans les provinces qu'il n'avait point visitées. C'était avec une extrême douleur qu'il se refusait à des chrétiens si zélés, dont la plupart étaient venus de fort loin pour le chercher, et qui lui représentaient les grands biens qu'il pourrait faire dans leur contrée parmi les fidèles et parmi les Idolâtres. Mais, d'un côté, ceux de Faifo s'opposaient à son éloignement; et de l'autre, la prochaine arrivée de M. d'Héliopolis à Siam, le mettait dans la nécessité d'y retourner bientôt pour conférer avec lui sur les ordres que le Pape lui avait donnés, et pour consacrer un évêque de Métellopolis à la place de M. Cotolendi; M. de Berithe ne put cependant se dispenser d'aller à Dinhcham, fort voisin de Faifo. Il y donna rendez-vous aux chrétiens, et il s'y en trouva une grande multitude. Il leur administra la confirmation, baptisa plusieurs Gentils convertis et instruits, consola et encouragea les confesseurs qui avaient été mis en prison dans la persécution. Le voisinage du vice-roi et les troupes nombreuses, qui sont sous ses ordres, mettant ce prélat dans un danger continuel d'être découvert, il se hâta de revenir à Faifo

V I.

Paix rétablie parmi les catéchistes.

Peu de jours après il assembla les catéchistes et les plus distingués entre les fidèles. Depuis quelques années des dissentions s'étaient élevées entr'eux, qui apportaient un grand préjudice au progrès de la foi. Le moyen qui parut le plus efficace pour réunir les cœurs, fut de publier dans les formes cinq bulles apostoliques, dont les quatre premières d'Alexandre VII, et la cinquième de Clément IX, avaient été confirmées dans la suite par Innocent X; elles furent reçues avec respect, avec soumission et avec un applaudissement général. Toutes les dissentions furent éteintes, et on ne pensa plus qu'à rétablir l'ordre et la discipline dans l'église. M. de Berithe donna aux prêtres et aux catéchistes, une copie authentique des statuts synodaux qu'il avait dressés au Tonquin, auxquels il ajouta quelques réglements, que les circonstances présentes rendaient nécessaires. Ces affaires étant heureusement terminées, le vicaire apostolique ne s'occupa plus que de ses saintes fonctions; mais les murmures que les fréquentes assemblées excitèrent parmi les païens, et les avis que les chrétiens de la cour lui donnèrent, qu'il risquait d'être découvert, l'obligèrent à s'embarquer le 15 de Février 1672, pour retourner à Siam. Les vents contraires l'ar-

rétèrent cinq jours dans la rivière, où il risqua d'être reconnu par des officiers d'une douane, qui visitèrent son ballon. La manière obligeante, avec laquelle ils firent leurs recherches, donna lieu de penser qu'ils étaient chrétiens; on leur fit un petit présent d'argent et de vin, et ils se retirèrent.

V I I.

Départ de M. de Berithe.

A l'embouchure du fleuve, M. de Berithe monta sur une grande barque, qui l'y attendait, et qu'il avait louée pour aller à Nuocman, et de là à Notlang. Dès que la barque fut en mer, le vent changea, et devint si violent, qu'il la contraignit plusieurs fois de retourner à terre, pour se mettre à couvert dans des bayes, qui sont en grand nombre le long de la côte.

V I I I.

Son arrivée à Nuocman.

Echappée à tant de dangers, elle aborda enfin heureusement à Nuocman, où dix jeunes élèves destinés pour le séminaire de Siam, et un ancien catéchiste qui devait leur enseigner les lettres de leur pays, s'étaient déjà rendus.

Les chrétiens qui, quelques mois auparavant, avaient vu ce pieux prélat si près de la mort, ne savaient comment exprimer

la joie que leur causait le rétablissement de sa santé. Pleins de reconnaissance pour la charité qui l'avait porté à les visiter une seconde fois, ils lui offrirent pour le conduire à Siam une barque plus grande et plus sûre que celle qui l'avait amené de Faifo. L'évêque l'accepta, et tandis qu'on la mettait en état, et qu'on faisait les provisions nécessaires pour le voyage, il alla visiter divers lieux, où il exerça ses fonctions pendant huit jours et huit nuits sans prendre presqu'aucun repos. Ne pouvant faire un plus long séjour, il établit M. Guiart grand-vicaire de tout le royaume, lui ordonnant de visiter toutes les églises; il nomma M. Joseph, qui avait l'honneur d'être le premier prêtre de sa nation, curé de la principale paroisse de Nuocman, et y ajouta l'administration des églises du voisinage, dans lesquelles il n'y avait que des catéchistes ou de chrétiens choisis pour en faire les fonctions.

I X.

Conversion d'un officier.

M. Vachet, qui s'était arrêté dans le lieu où l'on avait débarqué, fut surpris de voir parmi les catéchumènes qui demandaient le baptême, un officier âgé d'environ 26 ans, qu'on disait être parent du roi, et qui avait un emploi considérable dans ses troupes. On avait averti ce missionnaire que les catéchistes avaient plusieurs fois refusé de bap-

tiser ce jeune seigneur, de peur qu'il ne voulût faire quelque mauvais tour aux chrétiens. Sur cet avis, M. Vachet l'interrogea touchant nos mystères, sonda avec soin ses dispositions intérieures, et en écrivit à M. de Berithe, qui lui manda de le baptiser sans crainte. Ce nouveau chrétien, d'abord après son baptême, déclara qu'il se sentait attiré à se consacrer entièrement au service de Dieu, qu'il appréhendait que, s'il retournait à la cour, il ne fût élevé à quelque charge qui l'obligeât à des cérémonies païennes, ou à se déclarer rebelle aux lois du royaume. Ces lois défendent à un homme de guerre de sortir du royaume sous peine de la vie. Malgré cette défense, il était déterminé à aller au séminaire de Siam; mais une fièvre, dont il fut attaqué, le mit hors d'état d'exécuter cette sainte résolution. Le prélat partit de Nuocman, amenant avec lui M. Vachet, les dix étudiants, et le catéchiste qu'il avait envoyé de Faifo. Il était dans le dessein de visiter les églises de la province de Fou-Yen, où il n'avait pu s'arrêter quand il alla de Nharou à Nuocman; mais lorsqu'il en approcha, la mer était si agitée, qu'on ne pouvait aborder sans risquer évidemment d'être brisé. Il ne jugea pas qu'il convînt d'exposer à un si grand danger la vie de ceux qui l'accompagnaient, et il fit voile pour Siam, le 29 Mars 1672, et entra dans la

rivière après environ 28 jours d'une navigation fort heureuse.

X.

M. de Berithe arrivant à Siam, est rencontré par un Ambassadeur de la Cochinchine.

Etant vis-à-vis l'entrée de la ville, il rencontra l'ambassadeur de la Cochinchine qui se promenait dans son ballon. Dès que cet Ambassadeur aperçut une barque Cochinchinoise, croyant que c'étaient des fugitifs, il voulait s'en saisir à quelque prix que ce fût; mais une troupe de gens armés, dont la plupart étaient chrétiens, se trouva par hasard sur les bords du fleuve. Avertis qu'il y avait un évêque dans la barque Cochinchinoise, ils se jetèrent dans des bateaux, vinrent à son secours, et le délivrèrent des poursuites de l'Ambassadeur.

X I.

Ambassadeur de la Cochinchine appaisé par son collègue.

Cependant craignant avec raison que cette rencontre n'eût de fâcheuses suites, et que l'Ambassadeur n'écrivît à la Cochinchine contre les missionnaires, contre les mariniers et contre les parents des écoliers qu'on avait menés, on prit des mesures pour l'appaiser. D'abord M. de Berithe lui envoya un chrétien Japonais pour lui dire de sa part qu'il

qu'il lui avait été fort sensible d'être insulté dans les états et la capitale d'un roi qui honorait les Français de sa protection, et qu'il ne croyait pas que sa majesté approuvât le mauvais traitement qu'on leur avait fait en sa personne. L'Ambassadeur s'excusa assez civilement; mais il ne put dissimuler son ressentiment. Il ne fut pas difficile de trouver un médiateur capable de l'adoucir; son collègue d'ambassade était chrétien. Il se chargea avec plaisir de cette négociation, où il s'agissait du bien de la religion, et de la gloire de Dieu. Il eut besoin de toute son adresse et de toute la confiance que l'Ambassadeur avait en lui pour y réussir. Ce ministre avait déjà intenté action en justice contre les matelots; il la poursuivait avec ardeur, et ne voulait point s'en désister; mais enfin il se laissa gagner par M. de Berithe, qui lui promit d'envoyer avec lui dans son vaisseau un missionnaire, et qu'il écrirait au roi de la Cochinchine pour lui rendre compte du voyage qu'il avait fait dans ses états, des raisons qui l'avaient empêché d'aller à sa cour, et des motifs qui l'avaient portés à conduire quelques écoliers à Siam, pour leur faire enseigner les sciences de l'Europe. L'ambassadeur satisfait marqua à M. de Berithe le jour de son départ, et M. Langlois fut choisi pour ce voyage; mais le vaisseau ayant fait voile avant le jour marqué, le missionnaire ne pût être du voyage. Quelque temps après, M. Vachet

fut envoyé à la Cochinchine, où le roi lui fit un accueil, comme nous verrons.

X I I.

Nouvelle mission à Pourcelouc.

Pendant l'absence du prélat, les trois directeurs du séminaire de Siam, animés par le bref de Clément IX, qui avait étendu sur tout ce royaume la jurisdiction des vicaires apostoliques, résolurent d'établir une mission dans un lieu fort peuplé, appelé Pourcelouc, et éloigné de la ville royale d'environ soixante et dix milles. M. Laneau, qui parlait avec beaucoup de facilité la langue siamoise, s'y rendit dans le mois d'août 1671. Un des principaux habitants, qui connaissait sa capacité et sa vertu, vint le recevoir à son arrivée, et le logea chez lui. Le bruit s'étant bientôt répandu qu'un missionnaire français, fort estimé du roi, était venu, le peuple empressé de le voir s'assembla chez son hôte. L'ouvrier évangélique, environné de cette multitude de gens simples et dociles, était occupé du matin jusqu'au soir à leur expliquer les premières vérités de la foi et les principes de la morale chrétienne. Ils l'écoutaient avec admiration et disaient hautement que la religion, qui enseignait de si sublimes vérités et des mœurs si pures, était la seule véritable, qu'il fallait la préférer à toutes les autres.

Dans ces premiers moments de ferveur,

plusieurs demandaient le baptême, et tous lui promettaient de se convertir, s'il voulait demeurer un an chez eux. M. Laneau, connaissant l'inconstance des Indiens, ne voulut pas hasarder le sacrement; il ne l'administra qu'à six ou sept enfants moribonds qui, après Dieu, doivent le salut éternel à sa charité. Les deux directeurs du séminaire lui ayant donné avis que sa présence était absolument nécessaire dans la ville royale, il prit congé le 11 septembre des habitants de Pourcelouc, les exhorta à persévérer dans leurs bons sentiments, leur promit de les visiter de temps en temps, de baptiser ceux qui, par leurs bonnes mœurs, donneraient des preuves d'une véritable conversion, et de leur procurer dans la suite un missionnaire qui ferait sa résidence chez eux. Cette course apostolique lui fit sentir la nécessité de composer un catéchisme, et de traduire les prières chrétiennes en langue siamoise. Il mit la main à cet ouvrage, qui fut bientôt achevé, et il y ajouta un petit traité sur l'existence de Dieu, sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, sur les marques de la véritable religion, et sur la manière de réfuter les erreurs de la religion du pays. Dans la suite il composa aussi une grammaire et un dictionnaire de la langue de Siam, et de celle des savants, qu'on nomme le *Baly*, dont la connaissance est absolument nécessaire pour développer les mystères impies de l'Idolâtrie.

XIII.

Hospice établi pour les pauvres malades.

Ces occupations n'empêchaient pas M. Laneau de prendre soin des malades qui s'adressaient à lui, et la bénédiction que Dieu donna à ses remèdes, le fit considérer dans la ville et à la cour, comme un savant médecin. Pour travailler à sauver les âmes sous prétexte de guérir les corps, il fit bâtir près du séminaire un hospice où il recevait les pauvres attaqués de quelque maladie. Plusieurs y reçurent les lumières de la foi, le baptême et les autres sacrements, et y moururent chrétiennement. D'autres ayant été guéris par les soins charitables du missionnaire, mirent notre sainte loi en grande estime parmi les païens, qui ne pouvaient comprendre qu'on rendît au prochain des services si pénibles et si rebutants, non-seulement sans aucun intérêt, mais même avec beaucoup de dépense.

XIV.

Maison d'Amantes de la croix à Siam.

Le succès qu'avait l'Hospice érigé en faveur des pauvres malades, porta M. de Berithe à exécuter le projet qu'il avait formé d'établir à Siam la congrégation des amantes de la croix. Déjà il y avait quelques vierges et

quelques veuves chrétiennes, qui vivaient ensemble en esprit de communauté; elles embrassèrent avec joie ce saint institut, commencèrent leur année de probation, à la fin de laquelle elles firent leurs vœux, et s'occupèrent avec zèle à élever les jeunes filles, et à exercer les œuvres de miséricorde envers les personnes de leur sexe. Le séminaire multiplié par les élèves venus de la Cochinchine, était composé d'environ cent personnes. L'éducation de tant de sujets, qui parlaient diverses langues, le soin des malades, des captifs renfermés dans les prisons, et de petits enfants moribonds, épuisaient les forces et la santé de MM. Laneau, Bouchard et Langlois; ils succombaient sous le poids de tant de travaux. Pour leur donner quelque soulagement, M. de Berithe rappela de Jonsalan, M. Perez, quoiqu'il travaillât utilement dans cette pénible mission.

X V.

Arrivée de M. de Courtaulin à Siam.

Vers ce même temps, M. de Courtaulin, missionnaire, arriva de Surate. Il rapporta l'agréable nouvelle, qu'il y avait laissé M. d'Héliopolis, lequel n'attendait qu'une commodité pour se rendre à Siam; que ce Prélat, ayant reçu les lettres de M. de Berithe, avait fait partir pour Rome M. l'abbé Sevin,

et que M. Chevreuil, renvoyé avec honneur par l'inquisition de Goa, était aussi dans cette ville.

X V I.

Progrès de la foi au Tonquin, malgré la persécution.

Au Tonquin MM. de Bourges et Deydier, contraints par la persécution de demeurer dans leur maison à Hien pendant les années 1671 et 1672, s'appliquèrent à former vingt séminaristes à la piété et aux fonctions ecclésiastiques; mais les Prêtres tonquinois parcouraient les Provinces, et Dieu versa des bénédictions si abondantes sur leurs travaux, que, pendant ces deux années, ils convertirent environ douze mille Idolâtres, et confessèrent 25710 chrétiens, firent 322 mariages selon les lois de l'Eglise, et administrèrent l'Eucharistie et l'extrême-onction à un grand nombre de fidèles. Le zèle de ces nouveaux Prêtres, la ferveur des chrétiens et les conversions si multipliées étaient d'autant plus admirables, que la persécution continuait toujours, et que des dissentions affligeantes divisaient les chrétiens.

C'est pourquoi M. Deydier dans une lettre du 20 Octobre 1671, en parlait ainsi aux Cardinaux de la propagande. « Ce sont des » roses qui croissent parmi les épines. Mal- » gré les édits du Roi, la perte des biens,

» les bastonnades, les prisons, il se fait tous » les jours de nouveaux chrétiens par un » miracle continuel de la grâce. Le soleil » de justice fait éclater sa lumière au milieu » de ces nuées menaçantes, qui devaient » l'obscurcir. Les païens découvrent et con- » servent cette divine lumière aux dépens » de leur vie; la cruauté des tyrans et la » rigueur des tourments, loin de ralentir » leur ferveur, augmentent en eux l'estime » et l'amour de la religion. »

XVII.

Mort d'un Prêtre Tonquinois.

Ces accroissements de la foi adoucissaient les maux que la persécution faisait souffrir à l'église du Tonquin. Les larmes qu'elle versait sur les souffrances de ces enfants persécutés, étaient moins amères que celles que lui fit répandre la mort de M. Jean-Van-Hue, curé de Kienlao. Il avait été ordonné à Siam en 1668; il en était revenu l'année suivante. Depuis son retour, il avait travaillé avec un zèle infatigable : voici l'éloge qu'en fit M. Deydier dans une lettre à la sacrée congrégation. « C'était, dit-il, un homme puis- » sant en œuvres et en paroles, son âge peu » avancé et son tempérament robuste le » rendaient propre à soutenir long-temps les » fatigues du ministère : mais le mardi de » la semaine sainte, il fut subitement attaqué

» d'une violente douleur de tête, qui l'em-
» porta en six jours. Après sa mort on vit
» paraître sur son cou, sur sa poitrine, et
» sur ses côtés, des taches que l'on prit
» pour des indices de poison. De dire quelle
» a été la cause de la mort si surprenante
» d'un ouvrier si cher à Dieu, et si néces-
» saire à cette église, c'est ce qui n'est pas
» facile. Le jour du Seigneur développera
» ce mystère. » Ce sont les paroles de M. Deydier, traduites exactement du latin.

XVIII.

Autre Prêtre Tonquinois mis en prison.

Sur la fin de cette même année 1672, un autre Prêtre, nommé M. Leon, fut accusé par un Apostat de tramer une révolte contre le Roi. Le gouverneur de la Province de Tanh-Hoa, auquel il fut dénoncé, le fit saisir, et mettre en prison; mais comme il ne trouva aucune preuve de cette prétendue rebellion, le gouverneur jugea que c'était une calomnie. Cependant il le condamna à une amende pécuniaire pour avoir été convaincu d'enseigner la loi du Dieu du ciel.

Ce fut cette année 1672, que les prêtres Tonquinois et les catéchistes écrivirent aux cardinaux de la Propagande, une lettre dans laquelle ils marquent avec les plus vives expressions leur parfaite reconnaissance en-

vers le S.t-Siége et le sacrée congrégation; de ce qu'on leur a envoyé des missionnaires français pour les instruire, et un évêque pour leur conférer les saints ordres. Ils font ensuite un long détail de l'état de la religion dans le Tonquin, et ajoutent que les chrétiens y témoignent être infiniment redevables à la miséricorde divine de leur avoir donné des prêtres de leur nation.

X I X.

Censure portée par M. de Berithe, confirmée par le pape.

A Siam, depuis l'excommunication portée par le commissaire de l'inquisition de Goa contre M. de Berithe, il y avait des fidèles qui n'osaient aborder ce prélat, ni ses missionnaires. On attendait avec impatience la décision du S.t-Siége sur cette affaire. On savait que M. d'Héliopolis, ayant reçu à Rome une copie des procédures et de la sentence du commissaire avec la protestation, l'acte d'appel et la censure de M. de Berithe, avait communiqué toutes ces pièces à la propagande, qui avait promis de procurer une prompte justice, et qu'elles avaient été remises au saint-office. Cette cause en effet n'aurait souffert aucun retardement; mais l'élection de Clément X (1), son exaltation,

(1) Il fut élu le 19 Avril 1670,

et le grand nombre d'affaires dont il fut accablé au commencement de son pontificat, la firent renvoyer jusqu'au trois septembre 1671, que, dans une congrégation générale du saint-office tenue au palais du mont Quirinal en présence du souverain pontife, sa sainteté ayant entendu les plaintes que faisait la sacrée congrégation au nom du vicaire apostolique, la censure des propositions qu'il avait condamnées, et le sentiment de l'assemblée, déclara que la proposition du théologien Espagnol, qui soutenait qu'un religieux pouvait être parrain dans le baptême et dans la confirmation, était contraire aux saints canons; que celle où il soutenait qu'en vertu des bulles de Léon X, et d'Adrien VI, les religieux dans les Indes pouvaient administrer la confirmation aux fidèles, et les ordres mineurs aux réguliers, qui étaient leurs inférieurs, était fausse, téméraire, et par conséquent que M. de Berithe les avaient justement condamnées.

X X.

Sentence du Commissaire de l'inquisition de Goa déclarée nulle.

Ensuite, pour rétablir l'honneur du vicaire apostolique, rendre à sa dignité son premier éclat, et réparer le scandale qu'avait causé parmi les chrétiens et parmi les infidèles la sentence du commissaire, sa sainteté la dé-

clare nulle et absolument invalide; ordonne que cette déclaration soit publiée et affichée dans tous les lieux où l'on a publié et affiché cette sentence; que M. de Berithe soit instruit par un bref de tout ce qui a été déclaré et défini, que ce bref, avec un sommaire de cette affaire, soit envoyé au Nonce de Portugal, avec ordre de le faire tenir à l'inquisiteur de Goa, et de lui ordonner de la part du Saint-Siége, de le faire afficher à Siam dans tous les lieux où la sentence avait été affichée; ce qui fut ponctuellement exécuté. Sa sainteté défendait en même temps à l'inquisiteur d'employer ce Commissaire dans aucune fonction du saint office, et lui commandait de la rappeler de Siam.

M. de Berythe reçut ce bref si honorable et si consolant pour lui en 1662, et par surcroît de consolation, il trouva dans le même paquet une lettre du cardinal Antoine Barberin, président de la sacrée congrégation, si remplie de témoignages d'estime et d'affection, et si propre à faire voir à tout le monde que l'esprit de l'église romaine est bien différent de celui que lui attribuent ceux qui connaissent peu la sagesse et la douceur de son Gouvernement, que j'ai cru devoir donner ici une traduction fidèle de cette pièce fugitive.

XXI.

Lettre du Cardinal Antoine Barberin à M. de Berithe.

« Illustre et révérendissime Seigneur et
» frère, la sacrée congrégation a reçu avec
» une extrême joie vos lettres datées du
» mois de septembre 1669; le progrès que
» fait la religion catholique à la Cochinchine
» et au Tonquin, le nombre de prêtres Indiens
» que vous avez déjà ordonnés, leur zèle,
» leur travaux, leurs vertus, nous ont ex-
» trêmement réjouis. Nous vous exhortons
» par Jésus-Christ, de multiplier, autant
» que vous le pourrez, les bons ouvriers
» évangéliques, afin que la vigne du Seigneur,
» plantée dans l'Orient avec tant de peines,
» y prenne des accroissements durables. Soyez
» persuadé que vos travaux, et ceux de
» vos missionnaires, les contradictions que
» vous éprouvez, la triste situation et les
» tribulations des chrétiens confiés à vos soins,
» touchent très-vivement le cœur du sou-
» verain pontife et de tous les pères qui
» composent la sacrée congrégation. Rien
» de plus agréable pour nous que vos succès,
» rien de plus affligeant que vos tribulations;
» nous prenons part à vos consolations, et
» nous mêlons nos larmes avec les vôtres. Le
» grand éloignement ne nous permet pas
» toujours d'apporter un prompt remède aux

» maux que vous souffrez ; mais ne vous
» découragez pas. Ne cessez point de vous
» appliquer à la prière et à la dispensation
» de la divine parole ; gardez-vous de suivre
» l'exemple de ceux qui négligent les avis
» du Saint-Siége, qui veulent se conduire
» par leur propre esprit, et qui tombent
» d'égarement en égarement. Suivez avec
» fidélité, comme vous avez suivi jusqu'à ce
» jour, les voies saintes tracées par le Saint-
» Siége ; vous obtiendrez par votre obéissance
» le salut de votre âme et une couronne
» immortelle dans le ciel, pourvu que vous
» persévériez généreusement et constamment
» jusqu'à la fin.

» Pour vous faciliter l'exécution des ordres
» que vous recevez du Saint-Siége, donnez-
» nous souvent occasion de vous rendre quel-
» que service, afin que nous puissions vous
» faire connaître quel est le fonds inépuisable
» d'estime et d'affection que le saint père
» et le sacré collége ont pour vous, pour vos
» missionnaires et pour tous les chrétiens
» dont vous êtes le pasteur. Prêchez au peuple
» de Dieu ce qui est renfermé dans cette
» lettre, afin que tous comprennent que l'église
» romaine se fait tout à tous ; qu'elle se
» réjouit avec ceux qui sont dans la joie,
» qu'elle pleure avec ceux qui pleurent,
» qu'elle donne des secours, lorsqu'elle le peut,
» à ceux qui sont dans l'oppression ; qu'elle
» partage leurs souffrances, lorsqu'elle ne peut

» les en délivrer, et ne cesse de recommander
» à l'époux céleste les enfants qu'elle lui
» donne et qu'elle élève avec tant de dou-
» leurs et de travaux. Publiez ces vérités,
» et par de douces remontrances, faites con-
» naître aux fidèles que jamais l'amour que
» la nature inspire aux pères et aux mères
» ne fut aussi tendre que l'est la charité
» du saint père pour tous les enfants de l'église.
» C'est dans ces sentiments que sa sainteté
» vous donne la bénédiction apostolique, et
» que nous vous souhaitons toute sorte de
» prospérités et de bonheur. » Donné à Rome
le 27 Avril 1671.

XXII.

Voyage de M. d'Héliopolis de France à Surate.

Avant que le bref du Pape et la lettre du cardinal Barberin arrivassent à Paris, M. d'Héliopolis en était parti. Il se rendit au port Louis au mois de mars 1670, avec six missionnaires et trois laïques : pour employer utilement le séjour qu'il fut contraint d'y faire, il entreprit une mission, et donna cinq fois la confirmation à la prière de M. l'Évêque de Vannes. On s'embarqua le 11 Avril ; les capitaines de trois vaisseaux de la compagnie royale, qui partaient ensemble, demandèrent d'avoir chacun des missionnaires sur leur bord ; ce qu'on leur accorda. Ils

furent arrêtés par les vents contraires, jusqu'au 10 Mai, à l'isle de Groués; le 18 Juin, ils allèrent mouiller à une baie à quatre ou cinq lieues du Cap-Vert. Les habitants de cette contrée n'ont ni Idoles, ni temples, ni sacrifices. Ils ont quelques restes du Mahométisme, et leurs plus grandes marques de religion sont certains billets, dans lesquels leurs Maraboux ou Prêtres écrivent quelques mots arabes. Les Nègres, qui paraissent d'un naturel assez doux et fort simple, leur attribuent une grande vertu contre toute sorte de maladies. Ils portent un grand nombre de ces billets sur leur tête, et autour du cou. Ils écoutent cependant volontiers les instructions qu'on leur fait; par le commerce qu'ils ont avec les Européens, ils ont appris à parler un jargon mêlé de Français, de Portugais et de Hollandais. Dans des entretiens que deux missionnaires eurent avec leur principal prêtre, il reconnut qu'il ne faut adorer qu'un Dieu, et qu'il faut détester Mahomet. Un homme des plus considérables du pays, à qui ils parlèrent, fut si touché de la vérité de la religion, qu'il se jeta aux pieds des missionnaires, demanda les larmes aux yeux qu'un d'entr'eux voulût passer un an dans son pays, promit de le loger, de lui fournir tout ce qui lui serait nécessaire, et de se faire baptiser avec ses femmes et ses enfants. On vit bien qu'on pourrait faire du fruit parmi ce peuple, et en convertir plusieurs. Ces heureuses dispositions avaient si fort gagné

le cœur d'un de ces missionnaires, qu'il proposa à M. d'Héliopolis de l'y laisser; mais M. d'Héliopolis lui répondit que l'Afrique n'était pas de sa mission, qu'il ne fallait pas prendre le change, et que des millions d'âmes, auxquelles ils étaient envoyés, les attendaient plus loin. S'étant remis en mer, un gros temps dont ils furent assaillis, sépara les trois vaisseaux. Le Phénix, sur lequel était M. d'Héliopolis, fut poussé vers le cap de Bonne-Espérence, et sans un prompt secours, il eût infailliblement fait naufrage. Il se remit en mer le 2 Janvier 1671, et en quarante jours de navigation, il aboutit à Madagascar. Cest dans cette Isle que mourut M. Loteaux, missionnaire. M. d'Héliopolis fut obligé de faire un long séjour au fort Dauphin, pour attendre la saison propre à la navigation. Il n'arriva à Surate que sur la fin de l'année 1671. Les deux autres vaisseaux français, qui avaient été séparés du Phénix par les orages, s'y rendirent presqu'en même temps par diverses routes. La joie que ressentirent nos missionnaires de se retrouver dans cette ville, leur fit oublier les fatigues et les dangers où ils avaient été exposés.

XXIII.

Lettre de M. de Berithe à M. d'Héliopolis.

Cette joie fut bientôt troublée par les lettres qu'on reçut de Siam. M. de Berithe y faisait un triste récit des vexations qu'a-

vaient souffertes les missionnaires, à Camboge, au Tonquin, à la Cochinchine, et de celles qu'il souffrait lui-même. Outre l'enlèvement de MM. Brindeau et Chevreuil, il lui marquait que le chapitre de Goa avait fait une ordonnance le 2 août 1669, par laquelle il lui était ordonné de montrer ses bulles et ses patentes à Nicolas de Motta, prêtre député à Siam par ce chapitre, et en cas de refus, ce député avait ordre de le déclarer lui et ses missionnaires excommuniés, de défendre aux chrétiens de le reconnaître pour évêque, d'avoir aucune communication avec ses prêtres, sous peine d'excommunication. Ce prélat ajoutait que, pour le bien de la paix, et pour éviter un grand scandale, il avait montré au commissaire du chapitre de Goa tous ses papiers, et qu'il les avait trouvés en bonne forme; mais que, malgré cette démarche qu'il n'était pas obligé de faire, ses ennemis continuaient leurs menaces et leurs insultes; que les évêques titulaires ou les gouverneurs des diocèses des Indes établissaient des grands-vicaires, appelés vulgairement vicaires du *Varre* (1), dans les pays soumis par le S.t-Siége à la jurisdiction des vicaires apostoliques

---

(1) *Varre* ou *varra* signifie baguette. Ces vicaires en font porter une devant eux, pour marquer qu'ils ont la jurisdiction extérieure dans les choses ecclésiastiques.

français; que ces grands-vicaires prétendaient et publiaient que, ni les vicaires apostoliques, ni leurs prêtres n'avaient nuls pouvoirs canoniques dans les Indes, et qu'ils prenaient les voies les plus violentes pour les chasser des lieux de leurs missions.

XXIV.

M. l'Abbé Sevin envoyé de Surate à Rome.

M. d'Héliopolis communiqua ces fâcheuses nouvelles aux missionnaires qui l'accompagnaient; tous jugèrent qu'il n'y avait que l'autorité du souverain pontife qui pût arrêter le cours de ces vexations, et dans cette vue, on prit le parti d'envoyer à Rome M. Sevin. Les nouvelles fatigues qu'il fallait essuyer pour retourner en Europe et revenir aux Indes, n'effrayèrent point ce fervent missionnaire. Il partit du port de Surate, le 9 Janvier 1672, sur un vaisseau de la compagnie, arriva heureusement en France au mois de Juin de la même année, et se rendit à Rome en diligence; son voyage eut tout le succès qu'on en pouvait attendre.

XXV.

Plusieurs Brefs envoyés par le Pape.

Le Pape Clément X, informé des rudes traitements qu'on faisait dans les Indes aux Vicaires-Apostoliques et à leurs missionnaires,

envoya des brefs (1) à l'Archevêque de Goa, au chapitre et aux inquisiteurs, par lesquels sa Sainteté leur défendait d'exercer aucune jurisdiction, ni sur les vicaires apostoliques, ni sur leurs missionnaires, ni sur les personnes qui leur étaient soumises dans tous les lieux des Indes, qui n'étaient point sous la domination du roi de Portugal; et elle adresse aussi un bref particulier aux vicaires apostoliques, par lequel elle déclare de nouveau qu'ils ne dépendaient en rien de la métropole de Goa. L'année suivante le Saint-père donna un autre bref par lequel il accorde une pleine et entière jurisdiction aux vicaires apostoliques, exclusivement de toute autre, dans tous les pays et royaumes confiés à leur administration, et défend aux évêques titulaires des Indes, sous peine d'encourir son indignation et la peine de l'excommunication, d'y faire par eux-mêmes, ou par leurs officiaux ou vicaires, aucun acte du pouvoir épiscopal. Dans la suite le Saint-Siége défendit à tous prêtres et religieux, sous les plus sévères censures, de briguer ou d'accepter la charge de vicaire de Vara, ou s'ils en

(1) Les brefs adressés aux inquisiteurs, à l'archevêque et au chapitre de Goa, furent donnés le 10 novembre 1673. Le bref envoyé aux vicaires-apostoliques est du 22 décembre de la même année; et celui qui les exempte de la jurisdiction des évêques des Indes est du 7 Juin 1674.

étaient déjà pourvus, de l'exercer dans les vicariats apostoliques. Tant de faveurs accordées aux vicaires apostoliques, démontrent combien leurs personnes, leur conduite et leurs travaux étaient agréables au Saint-Siége.

XXVI.

M. Chevreuil reconnu innocent à Goa, joint M. d'Héliopolis.

Avant que M. l'abbé Sevin partît de Surate, M. Chevreuil y était arrivé. Après cinq mois de prison à Macao, comme nous avons dit, on le fit partir pour Goa. Il fut quatre mois sur mer, et les incommodités de la prison, suivies des fatigues d'un si long voyage, lui causèrent une fièvre ardente et un flux de sang, qui faisaient craindre pour sa vie, lorsqu'il aborda à Goa. On le mit en dépôt chez les Théatins. Les remèdes et les bons traitements qu'il reçut chez ces charitables religieux, contribuèrent beaucoup au rétablissement de sa santé. Malgré sa faiblesse et sa maladie, il fut obligé de comparaître devant le grand-inquisiteur le lendemain de son arrivée, pour rendre compte de sa foi et de sa conduite. Il comparut encore trois fois devant le tribunal de l'inquisition : ses juges furent si convaincus de la pureté de sa foi, et si édifiés de son humilité et de sa patience, qu'ils le mirent en pleine liberté, et résolurent de le renvoyer avec honneur. Cependant, pour des raisons qu'il est aisé de conjec-

turer, ils ne voulurent lui donner aucun acte par écrit, qui pût prouver son innocence, et l'injustice de ceux qui l'avaient si maltraité. Une escadre française, commandée par M. de la Haye, ayant paru à la hauteur de Goa, avança l'entière délivrance de notre missionnaire. Le gouverneur lui fit promptement expédier un congé en bonne forme pour aller à Rajapour; mais ayant appris que M. d'Héliopolis était à Surate, il se hâta de se rendre auprès de lui.

Ennuyé d'attendre inutilement quelque commodité pour Siam, ce prélat s'était déterminé à s'embarquer sur un petit vaisseau portugais, qui y allait. Le capitaine était un fort honnête homme, qui avait de l'estime pour les missionnaires et pour les Français. Il sollicita très-obligeamment M. d'Héliopolis de monter sur son bord, et lui promit de le reconduire à Siam en sûreté; mais M. Chevreuil, échappé récemment des mains des Portugais, et les autres amis du vicaire apostolique, l'empêchèrent de se fier à cette nation jalouse. Le seul M. de Courtaulin s'y hasarda, et arriva heureusement à Siam, comme nous avons déjà dit, sur la fin d'octobre 1672.

Quelques curiosités assez rares, qu'il apporta à M. de Berithe, inspirèrent à ce Prélat la pensée d'en faire présent au roi de la Cochinchine et à son ministre, dans l'espérance que ce prince, gagné par ces marques de respect, et instruit de l'estime

que le roi de Siam faisait des Français, pourrait bien lui permettre de venir dans ses états ; ou du moins si son ambassadeur, revenu de Siam, avait parlé contre lui, ces présents pourraient effacer dans l'esprit de ce monarque, les mauvaises impressions que ces accusations auraient faites.

XXVII.

M. Vachet va offrir des présents au roi de la Cochinchine.

Dans cette vue, M. Vachet fut choisi pour cette négociation. Il avait passé sept ou huit mois à la Cochinchine avec M. de Berithe. Il savait passablement la langue anamitique, et personne n'était d'ailleurs plus propre à faire réussir ce projet. Il fallut attendre jusqu'au mois de Mars 1673. Pour trouver une commodité, il se mit en mer sur une barque conduite par six mariniers chrétiens, accompagné de deux catéchistes, et chargé de lettres et de présents pour le roi et pour le ministre d'état. La saison n'étant pas encore favorable pour la navigation, des pluies presque continuelles et des orages violents, le mirent souvent en danger, et le fatiguèrent si fort, qu'à peine eut-il abordé à la Cochinchine et joint M. Mahot dans la Province de Quangia, qu'il tomba malade, et ne put aller à la cour. Une vertueuse veuve, femme de con-

dition, appelée madame Luce Kij, le reçut dans sa maison. Elle n'aurait pu traiter son propre fils avec plus de zèle et d'affection qu'elle traita ce missionnaire ; mais, malgré ses soins charitables, ceux de M. Mahot et du prêtre Manuel, le malade fut réduit à l'extrémité, reçut tous les sacrements, et tomba dans une léthargie qu'on crut mortelle.

Quelques précautions que prissent les chrétiens pour cacher sa venue et sa maladie, un païen qu'ils avaient accusé devant le juge, de faire continuellement sur eux des concussions, en eut connaissance. Pour se venger, il alla accuser les Chrétiens à un des premiers Mandarins, d'avoir assassiné un misionnaire et volé des présents qu'il apportait au roi de la part d'un évêque qui était à Siam. Sur cette dénonciation, le Mandarin donna ordre à un magistrat de faire des informations ; mais, comme ces formalités de justice auraient traîné cette affaire en longueur, l'accusateur, pour tirer une plus prompte vengeance, alla débiter cette calomnie au gouverneur de la province. Ce Mandarin, trop crédule ou ennemi des chrétiens, ordonna sur-le-champ à son fils de prendre deux compagnies de soldats, d'aller saisir et de lui amener tous ceux qu'il trouverait chez madame Luce Kij. Ces troupes marchèrent toute la nuit, et firent tant de diligence, que le lendemain matin, elles entourèrent la

maison de cette pieuse veuve. Leur commandant y entra suivi de quelques soldats.

XXVIII.

Mauvais traitement fait à monsieur Vachet, malade.

D'abord, il fit saisir MM. Mahot, Manuel, et son frère acolyte. Ensuite, il s'approcha brusquement de M. Vachet, qui était couché, lui commanda de se lever et de le suivre. M. Vachet lui répondit qu'il lui était impossible de faire ce qu'il lui ordonnait; mais que, malgré sa maladie, il ne refusait pas d'aller où l'on voudrait le porter. Cette réponse si respectueuse n'arrêta pas la fureur de ce jeune officier : il prit le malade par la barbe, la lui arracha presque toute, et lui cassa deux dents d'un coup de poing. En même temps un soldat leva son sabre pour lui couper la tête; mais un de ses compagnons l'en empêcha. Par considération pour madame Luce, il défendit de toucher à ses meubles, mais il fit enlever tout ce qui appartenait aux missionnaires.

Dès qu'il fut arrivé chez son père, il lui présenta les trois personnes qu'il avait fait saisir. Ce mandarin leur reprocha qu'ils prêchaient la loi des chrétiens contre les édits du roi, et ajouta qu'il était défendu aux étrangers, sous peine de la vie, d'entrer dans

le

le royaume, sans la permission de sa majesté; qu'ainsi, ils méritaient tous trois la mort, et les fit conduire en prison. Son fils lui ayant dit qu'il était resté dans la maison de madame Luce un autre missionnaire Européen, qu'il n'avait pu amener, parce qu'il était malade, le gouverneur répondit que cette affaire pouvait tirer à conséquence, et qu'il fallait y procéder dans les formes; envoya un des secrétaires, et deux autres officiers (selon l'usage du pays dans les procédures criminelles), l'un chargé de servir d'avocat pour le roi, et l'autre de soutenir les intérêts de l'accusé. M. Vachet, qui savait que le secrétaire était obligé d'écrire fidèlement les demandes et les réponses, avertit celui qui était chargé de sa défense de prendre garde qu'on écrivît exactement tout ce qu'il répondrait. L'officier répliqua que, selon les loix du royaume, il y allait de sa vie, s'il y laissait glisser quelque altération.

Le secrétaire dit à M. Vachet : qui êtes vous? ou demeurez-vous? que venez vous faire à la Cochinchine? — M. Vachet répondit : je suis Européen, natif de France, prêtre et missionnaire apostolique; un évêque de ma nation, auprès duquel je demeure à Siam, m'a envoyé offrir des présents à votre roi, et lui demander la permisssion de venir lui-même faire sa résidence et ses fonctions dans ses états. Le secrétaire dit : en quoi consistent ces présents? M. Va-

chet répondit : je rendrai compte au roi des présents que je lui ai apportés, et que le fils du gouverneur m'a enlevés par violence, en me faisant, tout malade que je suis, les traitements les plus cruels ; mon visage, que vous voyez enflé et couvert de sang, ma barbe arrachée, mes dents cassées en sont la preuve. Écrivez, écrivez. Quelqu'instance qu'il leur fit d'écrire cette déposition, il ne put les y obliger. Ils se regardaient les uns les autres avec étonnement, et se retirèrent sans dire un seul mot aux soldats, qui les avaient accompagnés, et qui restèrent dans la maison.

Ces soldats avaient entendu que le gouverneur avaient ordonné de lui amener cet étranger vif ou mort. Quand les officiers se furent retirés, ils délibérèrent entr'eux de le tuer; mais tous ne furent pas du même avis. Les uns voulaient lui couper la tête; les autres voulaient l'assommer à coups de bâton ; mais leurs compagnons les empêchaient d'en venir à l'exécution. Ainsi M. Vachet passa la journée entière dans un danger continuel d'être tué.

X X I X.

M. Mahot va à la cour.

Cependant le rapport que les trois officiers firent au gouverneur, l'alarma étrangement. Nous sommes perdus, s'écria-t il, qu'on mette les prisonniers en liberté, qu'on rapporte à ce

missionnaire tout ce qu'on lui a enlevé; et vous, mon fils, allez lui faire des excuses sur les mauvais traitements qu'il a soufferts de vous. Ce jeune seigneur revint chez M. Vachet, l'aborda avec de grands témoignages d'estime et de respect, lui protesta que son père et lui étaient très-fâchés de ce qui s'était passé; que, s'il s'était adressé à eux, loin de le maltraiter, ils l'auraient reçu honorablement; il le pria de jeter les yeux sur ses effets pour voir s'il n'y manquait rien, et de lui montrer les présents pour le roi. M. Vachet lui répondit qu'il pouvait prendre, sous son chevet, les clefs de ses coffres et de sa cassette, et les ouvrir s'il voulait; que, pour lui, sachant que ces présents ne devaient être montrés qu'au roi, il n'avait garde de les lui faire voir sans un ordre exprès de sa majesté. Cette réponse rapportée au gouverneur, augmenta ses allarmes; il envoya des rafraîchissements à M. Vachet, pour l'engager, par cette honnêteté, à ne se point porter pour accusateur contre lui, ni contre son fils, et lui fit dire de se préparer pour aller à la cour.

XXX.

Le roi de la Cochinchine permet que M. de Berithe vienne dans ses états.

Sa maladie, et les coups qu'il avait reçus, le mettant hors d'état de faire ce voyage,

M. Mahot se mit en chemin dans le mois d'octobre, pour y aller à sa place. Le gouverneur lui donna une escorte, qui le conduisit chez le gouverneur de la province voisine. Ce dernier était ennemi de celui de Quangia. Déjà instruit des cruels traitements qu'on avait faits à M. Vachet, il reçut très-bien M. Mahot, lui promit de lui procurer un accueil favorable du ministre d'état, et le fit accompagner à la cour par son fils. La protection de ce mandarin lui ouvrit un facile accès auprès du ministre, qui voulut présenter lui-même au roi les présents de M. de Berithe; le roi les trouva fort curieux. La reine favorite demanda à sa majesté un arbrisseau de corail, qu'on avait tiré d'un cabinet de Paris, et qui était à la Cochinchine, d'un très-grand prix. Le roi fut charmé du plaisir que ce présent faisait à cette dame. Il se fit lire la lettre du prélat, et en fut si satisfait que, contre l'attente de tout le monde, il déclara qu'il lui permettait de venir à sa cour, de bâtir une maison et une chapelle à Faifo, d'y faire sa résidence, et d'y élever la jeunesse dans les bonnes mœurs.

Monsieur Mahot ayant reçu une réponse si surprenante et si agréable, et qu'on n'avait pas lieu d'espérer, la fit savoir aux chrétiens par une lettre circulaire. Toutes les églises du royaume retentirent bientôt de cantiques d'actions de grâces pour remercier Dieu, qui, par une espèce de miracle, avait rendu

le roi si favorable à la religion. Les païens, témoins de la joie des chrétiens, voulurent y avoir part, ou plutôt l'augmenter en renonçant à l'idolâtrie. La foule de ceux qui demandaient d'être instruits et baptisés, fut si grande, que les prêtres et les catéchistes, ne pouvant soutenir les travaux où les engageaient tant de conversions, dépêchèrent l'année suivante une barque à Siam, pour apprendre à M. de Berithe les progrès de la foi, et pour lui demander du secours.

X X X I.

Punition du gouverneur qui avait maltraité M. Vachet.

Le jeune seigneur qui avait conduit M. Mahot à la cour, témoin des grâces que le roi lui avait accordées, sans en rien communiquer à ce missionnaire, présenta à sa majesté une requête, dans laquelle il faisait le détail des cruels traitements que le gouverneur de Quangia avait fait faire, par son fils, à l'envoyé de M. de Berithe, quoiqu'il fût mourant. Le roi ayant entendu lire cette requête, entra dans une terrible colère, ôta au gouverneur de Quangia le gouvernement de la province; peu de temps après le fit comparaître devant lui, l'accabla des plus sanglants reproches, et lui fit couper les cheveux. C'est une ignominie si honteuse dans ce royaume, que ce man-

darin ne put y survivre et mourut en peu de jours. Dans la suite son fils eut la tête tranchée.

Le roi ne se contenta pas de punir si sévèrement ceux qui avaient maltraité M. Vachet ; il ordonna à deux de ses médecins d'aller prendre soin de lui, et de ne le quitter que quand il serait guéri. Ils le trouvèrent perclus de presque tous ses membres ; et désespérant de sa guérison, ils s'en retournèrent après avoir inutilement, pendant dix jours, fait essai de leurs remédes.

XXXII.

Guérison de M. Vachet, et mort de M. Guiart.

Cependant le malade, qui était d'un tempéramment fort robuste, revint peu-à-peu. La fièvre le quitta, et il reprit insensiblement ses forces. Ce fut dans ce même temps que M. Guiart, vicaire-général de M. de Berithe, mourut, épuisé des fatigues qu'il avait essuyées en visitant toutes les églises du royaume, nuds pieds, habillé en pauvre marchand, et faisant ses fonctions presque toujours durant la nuit, pour n'être pas découvert. La nouvelle de sa mort fut un surcroît d'accablement pour M. Vachet, qui prolongea sa convalescence.

Lorsqu'il fut en état d'agir, de l'avis des principaux chrétiens, il alla remercier le gouverneur qui avait fait condui e M. Mahot

à la cour. Ce mandarin l'assura de sa protection, et lui donna des conseils qui lui furent très-utiles. Entr'autres, il l'avertit de ne point chercher à se faire plusieurs protecteurs à la cour ; mais de s'adresser au ministre, et de suivre exactement tout ce qu'il lui ordonnerait. Ce seigneur passait pour le plus habile homme du royaume. Il avait épousé une fille du roi, et il disposait de toutes les grâces à la cour et dans les provinces. M. Vachet, en l'abordant, lui offrit quelques curiosités. Il les accepta, les trouva fort belles, lui donna en monnaie du pays plus que ne valait son présent. En le congédiant, il lui défendit de nombreuses assemblées, et lui dit de s'adresser à son secrétaire, dans toutes les affaires qu'il pourrait avoir.

Nota. Ce récit est tiré des mémoires écrits de la main de M. Vachet. On ne les avait pas, quand on fit les relations imprimées.

XXXIII.

M. d'Héliopolis va de Surate à Bantan.

Revenons à M. d'Héliopolis et à ses missionnaires. Ils s'embarquèrent sur un vaisseau que les directeurs de la compagnie royale firent partir exprès pour les porter à Bantan. C'est la capitale d'un royaume du même nom, dans l'île de Java. Le 20 février 1672,

ils entrèrent dans la rivière de Rajapour. Il y a auprès de cette ville des eaux chaudes, qui sont très-salutaires pour guérir de la paralysie. M. de Chandebois, missionnaire, en était violemment attaqué. Il était perclus des bras et des jambes, si faible et si languissant, qu'on désespérait de sa vie. Monsieur d'Héliopolis jugea à propos de le laisser à Rajapour ; il le recommanda aux R.-P. capucins et au chef du comptoir, que les Français avaient alors dans cette ville. Leur charité et leurs soins, autant que la vertu des eaux minérales, rendirent la santé à M. de Chandebois, qui fut dans la suite un excellent ouvrier évangélique.

Le vaisseau qui portait M. d'Héliopolis, continua sa route, et arriva à Bantan le 30 avril 1672. Cette ville et ce petit royaume sont considérables par la multitude de leurs habitants. Ils étaient autrefois païens et extrêmement féroces ; mais, depuis environ un siècle, entraînés par l'exemple d'un de leurs rois, ils avaient embrassé la secte de Mahomet. M. d'Héliopolis ne les trouva pas plus instruits de l'Alcoran que de l'Evangile ; mais cette ignorance, qui semblait faciliter leur conversion, y mettait un très-grand obstacle, parce qu'ils n'en voulaient pas savoir davantage, et méprisaient toutes les instructions qu'on voulait leur donner. D'ailleurs leur incontinence les rendait fort attachés à une loi qui permet la pluralité des femmes et la ré-

pudiation, et fort opposée à la loi de Jésus-Christ, qui défend l'une et l'autre.

Quoique cette nation fît paraître une opposition presque invincible aux lumières de la foi, cependant comme rien n'est difficile à Dieu, et qu'il sait, quand il lui plaît, des pierres les plus dures, faire des enfants d'Abraham, M. d'Héliopolis résolut d'y laisser un missionnaire, soit pour procurer les secours spirituels aux agents du comptoir de la compagnie royale, soit pour entretenir plus facilement, par cette voie, commerce de lettres avec Rome et Paris; soit enfin pour exécuter les intentions du Saint-Siége, qui avait étendu la jurisdiction des vicaires apostoliques sur toute l'île de Java, et ordonné qu'on y envoyât quelques missionnaires.

XXXIV.

Il part de Bantan pour la côte de Coromandel.

Le vaisseau français qui avait amené M. d'Héliopolis à Bantan, avait ordre de le conduire à Siam; mais la saison étant trop avancée pour entreprendre ce trajet, ce prélat partit le 29 juin 1672, sur un petit bâtiment anglais qui allait à la côte de Coromandel, où il comptait trouver quelque occasion pour passer á Siam, au commencement de septembre. Ce bâtiment était si chargé, qu'à peine on pût y trouver place

pour lui et pour M. Chevreuil. Ainsi les présents que le pape et Louis XIV, envoyaient au roi de Siam, restèrent à Bantan.

XXXV.

Il aborde à Bengale et y travaille quelque temps.

Leur navigation fut fort malheureuse; après avoir passé cinquante jours sur la mer, dans un danger continuel, sans avoir pu approcher de la côte de Coromandel, ils furent contraints d'aller relâcher à Balassor, qui est le premier port de Bengale. Quoique ce royaume soit sous la domination du Mogol, et qu'il soit peuplé de mahométans et de païens, la religion chrétienne y avait fait de grands progrès au commencement du seixième siècle; mais elle y était fort déchue lorsque M. d'Héliopolis y aborda. Ce nombre prodigieux de chrétiens qu'on y avait vu autrefois, était réduit à vingt ou vingt-cinq mille. Encore ils étaient si mal instruits, leur mœurs étaient si corrompues, qu'on ne les distinguait des infidèles que par quelques pratiques extérieures de religion, et par le nom de chrétiens.

M. d'Héliopolis fut très-sensiblement touché de l'état déplorable où il voyait le christianisme dans Bengale; quoique sa santé fût fort affaiblie par un flux de sang, qui est une maladie ordinaire dans ces régions

brûlantes, son zèle ne lui permit pas de prendre le repos dont il avait besoin pour se rétablir. Il s'appliqua sans relâche à instruire, à exhorter les chrétiens et les païens, à rendre aux Français, qui y étaient en assez grand nombre et presque tous malades, tous les services qu'ils pouvaient attendre de sa charité. Non-content de consacrer ses soins à la conversion du peuple de Bengale, pendant tout le temps qu'il serait obligé de séjourner, il pensait à lui procurer des secours plus durables. Nuit et jour il méditait sur les moyens qu'il pourrait suggérer au Saint-Siége pour rétablir, étendre et perpétuer la religion dans ce royaume et dans les états voisins.

XXXVI.

Succès admirable de la mission du P. de Nobilis, jésuite.

Parmi différents projets qui lui vinrent dans l'esprit, M. d'Héliopolis jugea que le moyen le plus efficace d'avancer le progrès de la religion dans ces contrées, serait de travailler à la conversion des brames, et après que quelques-uns des plus considérés auraient embrassé la religion chrétienne dans toute sa pureté, il croyait qu'il serait très-avantageux, pour l'accroissement de la foi, d'en composer un séminaire, où l'on pourrait les instruire parfaitement, et élever ensuite aux

ordres ceux qu'on en trouverait capables. On sait assez quelle autorité donnent aux brames, parmi les peuples indiens, la vie austère dont ils font profession, et la dignité de leur ministère. Comme ils sont les docteurs de leurs nations, il n'est personne qui ne les écoute avec respect; et par conséquent un séminaire, tel que M. d'Héliopolis le projetait, aurait fourni des catéchistes et des prêtres, qui auraient pu dans la suite former un clergé du pays.

XXXVII.

Projet d'un séminaire pour de brames convertis.

M. d'Héliopolis proposa ce projet au saint père. Dans sa lettre il supplie sa sainteté de suspendre quelques moments ses soins pour les quatre-vingt-dix-neuf brebis qui sont en Europe, dans le bercail du bon pasteur, et de jeter les yeux sur celles qui s'égarent et périssent en si grand nombre dans les régions éloignées. Pour faire voir à sa sainteté plus clairement quels fruits un séminaire composé de brames convertis pourrait produire avec le secours de la grâce de Dieu, il raconte, dans sa lettre, un événement dont la mémoire était encore récente. Il est trop édifiant pour le passer sous silence.

XXXVIII.

Conversion éclatante d'un brame.

Un jeune brame fut pris par des corsaires chrétiens. Ils le traitèrent avec beaucoup d'humanité, et n'oublièrent rien pour lui persuader d'embrasser la religion chrétienne. Il écoutait volontiers les instructions qu'on lui faisait; mais au lieu d'ouvrir son cœur à la lumière de la vérité, il paraissait de jour en jour plus obstiné dans les erreurs de sa secte. Six mois s'étaient déjà écoulés sans qu'on eût pu rien gagner sur son esprit. L'heureux moment de sa conversion arriva enfin, lorsqu'on s'y attendait le moins. Le brame détesta ses superstitions, confessa hautement J.-C., et demanda le baptême avec une humilité et une ferveur qui démontraient la sincérité de sa conversion. Comme il était déjà instruit de nos mystères et que son changement parut visiblement venir de la main du très-haut, il fut baptisé avec beaucoup de solemnité. Il voulut prendre le nom d'Antoine pour remercier, disait-il, le grand saint Antoine, qui lui avait apparu, l'avait repris de son opiniâtreté, et l'avait averti de recevoir promptement le baptême, s'il voulait sauver son âme.

XXXIX.

Conversions opérées par un brame.

Après son baptême, ce brame mena la vie

d'un religieux le plus austère, joignit aux exercices de la perfection chrétienne, les observances les plus rigoureuses de sa secte qui ne renfermaient rien de contraire à la foi. Il demeura dans le royaume de Bengale auprès du prêtre qui l'avait baptisé, apprit à lire et à écrire en portugais; il étudia avec tant de zèle et d'assiduité les vérités de la religion, qu'il devint en peu de temps capable de les enseigner. Alors ce fidèle serviteur ne pensa plus qu'à faire valoir le talent que la divine miséricorde lui avait confié. Il retourna dans le lieu de sa naissance, convertit ses parents, plusieurs brames, et un grand nombre de païens.

Ces nombreuses conversions lui attirèrent une persécution; il fut saisi, mis en prison, exposé aux éléphants: mais Dieu renouvella en sa faveur les miracles des premiers temps. L'ange du Seigneur arrêta la fureur des éléphants prêts à l'écraser, et ils n'osèrent le toucher. Ce prodige lui procura sa liberté, et multiplia encore les conversions; mais pour ne pas irriter davantage les esprits déjà aigris contre lui, il sortit de son pays avec cinq ou six brames néophytes, alla avec eux prêcher la foi dans plusieurs royaumes, où les fruits de ses travaux subsistent encore en divers endroits.

X L.

M. d'Héliopolis va de Bengale à Siam,

Ce seul événement montre avec évidence quels avantages on pouvait se promettre du séminaire que M. d'Héliopolis proposait d'établir. Cependant je ne sais pour quelles raisons ce projet n'a point été exécuté. M. de Berithe ayant appris que M. d'Héliopolis était à Balassor, lui envoya un missionnaire et un catéchiste tonquinois pour l'accompagner. Mais sa compagnie n'était déjà que trop nombreuse; tous ceux qu'il avait laissés à Bantan s'étaient rendus auprès de lui. Sa famille était encore augmentée de six enfants de Bengale, destinés pour le séminaire de Siam, et de deux Français qui, dans l'extrême nécessité, avaient eu recours à la charité de ce prélat. Avec ce nombreux cortége, il partit da Balassor, le 8 mars 1673, sur un vaisseau de Siam, et y arriva le 27 mai de la même année.

Son retour si long-temps attendu ramena la joie dans le séminaire. Les secours temporels qu'il apportait, ne pouvaient venir plus à propos. On en avait un si pressant besoin, que les fonds étant presqu'épuisés, on se serait bientôt vu dans la triste nécessité de congédier une partie des séminaristes. Dans le camp des Cochinchinois, les chrétiens ayant appris sa venue, et celle des nouveaux

missionnaires qui l'accompagnaient, en firent des réjouissances publiques, et plusieurs mandarins, amis de M. de Berithe, vinrent obligeamment l'en féliciter.

X L I.

Relation des négociations de M. d'Héliopolis, à Rome et en France.

Dès que les deux prélats purent conférer en particulier, M. d'Héliopolis fit à M. de Berithe la relation de tous les fâcheux accidents que nous venons de raconter, et qui l'avaient arrêté si long-temps dans ses voyages. Il lui rendit compte des grâces qu'il avait obtenues du pape et du roi, et de tout ce qu'il avait fait à Rome et à Paris, pour le bien de la mission. Voici, à peu près, le détail qu'il lui en fit : « Peu de temps après mon arrivée à Rome, Alexandre VII mourut, et Clément IX lui succéda le 20 juin 1667. Dès que les cérémonies de son exaltation furent finies, et qu'il eut expédié les affaires les plus pressantes, il me donna audience. Je lui exposai les raisons qui m'avaient obligé, malgré moi, à entreprendre un si long voyage. Sa sainteté m'écouta favorablement, et m'ordonna de m'adresser aux cardinaux de la Propagande qui, par son ordre, examineraient mes demandes, et lui en feraient leur rapport.

Je dressai un ample mémorial qui tendait

à trois choses. 1.° A faire sentir la nécessité de confirmer et d'amplifier les pouvoirs qu'Alexandre VII nous avait accordés, et à étendre la jurisdiction d'un des vicaires apostoliques, sur le royaume de Siam et sur sa ville royale. 2.° A montrer combien il était important de faire des règles de discipline pour réformer, ou pour prévenir les abus auxquels les églises de l'Orient étaient exposées à cause de leur grand éloignement. 3.° A obtenir l'approbation du livre des constitutions apostoliques, composé à Siam, et la ratification des vœux que nous y avions faits avec nos missionnaires.

Quelques soins que je me donnasse en huit mois de travaux et de sollicitations, je ne pus que mettre les affaires en état d'être examinées et en bien instruire le cardinal Cazanata, président de la sacrée congrégation. Cet illustre cardinal, rempli de zèle pour la propagation de la foi, m'ayant promis de les proposer dans la première assemblée qui se tiendrait, et s'étant chargé obligeamment de les faire examiner et décider, je jugeai que ma présence n'était plus nécessaire à Rome, et j'en partis pour aller à Paris, où j'espérais travailler plus utilement pour la mission. A mon départ, le pape me donna un bref pour Louis XIV, dans lequel sa sainteté témoignait à ce grand prince que des intérêts essentiels des églises de l'Orient, m'avaient contraint de revenir en Europe, et que mon retour lui avait causé, et à tout le sacré collége, une grande satisfaction.

Elle conjurait ensuite sa majesté, par tous les sentiments de religion dont elle est pénétrée, de soutenir nos missions par sa puissante protection et par ses libéralités royales.

Arrivé à Paris dans le mois de février 1668, j'allai présenter ce bref au roi, avec un mémoire dans lequel je traçais le plan des missions françaises, qu'on avait dessein d'étendre dans toutes les Indes. Je faisais envisager les accroissements de la foi, qu'on avait lieu d'en espérer, la gloire qui en rejaillirait sur le règne de sa majesté, et les avantages que son royaume pourrait en tirer par le commerce. Je finissais en la suppliant de m'accorder de nouveaux secours pour conduire aux Indes une nombreuse troupe de missionnaires, dont le mérite était connu, et la vocation éprouvée par les directeurs de notre séminaire.

Le roi parut si satisfait du bref du pape et de mon mémoire, qu'il m'accorda deux mille écus sur son trésor royal, et déclara que nous jouirions, pendant notre vie, de la pension de 3,000 livres chacun, qu'il ne nous avait accordée que pour six ans, sur deux abbayes, en se réservant le pouvoir d'en prolonger la jouissance. Vous vous souvenez que la reine-mère nous obtint ces pensions, et que peu de jours avant sa mort, elle nous recommanda au roi son fils. Je ne doute pas que ce généreux prince n'ait encore eu égard à sa recommandation dans les nouvelles faveurs dont il nous a honorés.

Tandis que je travaillais si heureusement en France pour le succès de la mission, nos affaires proposées à la sacrée congrégation n'avançaient point. Ces lenteurs me déterminèrent à retourner à Rome; j'y arrivai sur la fin de septembre 1668. Je trouvai que M. Baldesky était principalement chargé de nos affaires. Il ne nous était pas moins favorable que le savant cardinal Cazanata; mais il fallait le mettre au fait de ce que je demandais, et dont il n'avait presqu'aucune connaissance. Je profitai de tous les moments que ses occupations lui permettaient de me donner pour l'instruire, et pour lui faire goûter les raisons sur lesquelles j'appuyais mes demandes. Quoique cette discussion fût longue et ennuyeuse, M. Baldesky n'en fut pas rebuté. En moins de trois mois, il eut une si parfaite connaissance de nos affaires, qu'il les proposa aux cardinaux chargés par le pape de les examiner, leur fit si bien voir la justice de mes demandes et la nécessité de me les accorder, que, dès le mois de janvier 1669, j'obtins des décrets sur des points importans. Le 13 juin, on m'accorda des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux qu'on nous avait donnés sous le précédent pontificat. La juridiction sur le royaume de Siam fut accordée, le 4 juillet, à l'évêque qui serait élu successeur de M. Cotelendy. Dans une audience particulière que le pape m'accorda au commencement du mois d'août, je lui représentai combien il serait avantageux à la religion que sa sainteté

donnât au roi de Siam quelques marques de son estime et de sa reconnaissance, à l'occasion des grâces que nous avons reçues de ce prince. Le saint père approuva ma pensée, et le 24 du même mois on me remit de sa part une lettre très-obligeante, et des présents fort curieux, pour sa majesté siamoise. Enfin, le 13 septembre, sa sainteté me fit expédier les brefs et les bulles qu'on vous a fait tenir avant mon arrivée, et qui semblent ne laisser rien à desirer pour ôter et pour prévenir les abus, et établir le bon ordre dans les églises orientales.

Il faut encore vous rendre compte de ce qui s'est passé touchant l'approbation du livre des instructions apostoliques, que nous avons composé, et des vœux que nous avions faits; j'avais extrêmement à cœur ces deux affaires, et je n'oubliai rien pour les faire réussir.

M. l'abbé Bona, dont l'érudition et la piété sont si connues, fut chargé d'examiner ces instructions. Après un examen très-exact, il déclara qu'il les avait trouvées conformes à la foi orthodoxe, remplies de l'esprit apostolique, et très-nécessaires pour rendre les prêtres qui travaillent à la conversion des infidèles, plus capables de ce divin ministère. Sur son rapport, le pape les approuva avec éloge, et la sacrée congrégation promit de les faire imprimer à ses dépends, voulant donner un témoignage public du jugement avantageux qu'elle en portait. Mais il n'en fut pas de même de nos vœux, quoique nous les ayons déja gardés exactement

pendant près de trois ans ; néanmoins les personnes les plus éclairées qu'on consulta, trouvaient ce genre de vie trop austère. Les directeurs du séminaire de Paris, auxquels j'en avais donné communication, loin de l'approuver, m'avaient répondu qu'ils les trouvaient incompatibles avec les fonctions si laborieuses des missionnaires, et opposés à la pratique des apôtres, qui avaient vécu de la vie commune. Ils m'avaient représenté que nul ecclésiastique ne voudrait s'engager à des loix si dures, et si capables d'effrayer les plus robustes et les plus fervents; qu'il était à craindre que l'ouvrage de la mission, qui avait coûté tant de peines et tant de dépenses, ne finît avec la vie de ceux qui embrassaient des règles si sévères; ils m'avaient même protesté que, si ces vœux étaient venus à leur connaissance, ils n'auraient point envoyé aux Indes un si grand nombre de missionnaires; qu'ils y sentaient une si grande opposition, qu'ils ne pourraient consentir à y en envoyer de nouveaux.

Tant de contradictions ne me firent point abandonner le dessein de soutenir nos vœux, persuadé que s'ils étaient une fois approuvés par le S.t-Siége, ces difficultés s'évanouiraient. J'en poursuivis l'approbation avec les plus vives instances ; mais je fus bien surpris de voir arriver à Rome (1) le supérieur du séminaire

(1) M. Gasil.

de Paris, qui me déclara nettement qu'il venait, au nom de tous les directeurs, représenter à la sacrée congrégation et au saint-père, que l'austérité excessive à laquelle les missionnaires s'étaient engagés par des vœux, leur semblait très-préjudiciable à la mission, et qu'en peu de temps elle la ruinerait entièrement. Cette opposition de sentiments n'altéra point la charité, ni même l'amitié entre nous. Nous étions logés ensemble, nous nous communiquions mutuellement toutes nos démarches et le succès de nos négociations. Notre union si intime édifia extrêmement les cardinaux. Le Pape nous donna à chacun plusieurs audiences particulières, et fit examiner nos raisons par la sacrée congrégation.

Dans une assemblée générale de la même congrégation, tenue le 13 août 1669, on loua d'abord le zèle et le desir de la perfection, qui nous avaient portés à prendre de si sévères engagements; mais on désapprouva nos vœux, on les déclara nuls, et sa sainteté, le 6 septembre, approuva cette décision, et nous ordonna de nous y conformer. Sachant que l'obéissance est préférable au sacrifice, le jour même que le souverain pontife autorisa ce que la sacrée congrégation avait décidé, je mangeai de la viande, je bus du vin, et je vous écrivis, afin que vous pussiez apprendre, par la première occasion, ce que le saint-siége avait ordonné. Vous avez reçu mes lettres.

Toutes mes affaires étant terminées, je me

préparai à partir, et j'allai recevoir la bénédiction du pape. La sacrée congrégation me donna onze cents écus pour aider à achever les bâtiments de ce séminaire. Quelques cardinaux me firent aussi des libéralités, et tout le sacré collége me combla de témoignages d'estime et d'affection. Je partis de Rome à la fin de septembre 1669. Arrivé en Provence, j'en visitai presque tous les évêques, pour les prier de nous favoriser, et de permettre aux ecclésiastiques de leurs diocèses, que Dieu appellerait à la mission, de suivre une vocation si sainte. En traversant le Languedoc, la Guyenne, le Poitou, je visitai de même les évêques qui n'étaient pas trop éloignés de ma route, et je me rendis à Paris sur la fin de l'année, pour me préparer à partir pour les Indes, sur des vaisseaux de la compagnie royale, qui devaient faire voile du Port-Louis, dans le mois de février. J'allai à Versailles recevoir les ordres du roi. Il me fit l'accueil le plus gracieux, me donna des éloges que je ne mérite pas, et voulut, à l'exemple du saint-père, que je fusse porteur de la lettre et des présents qu'il a envoyés à sa majesté siamoise. Vous savez quels obstacles m'ont arrêté près de trois ans dans mon voyage. »

M. d'Héliopolis apparamment n'oublia pas, dans cette relation, une calomnie que lui attira en France une visite faite à M. de Pavillon, évêque d'Alet. On en fit tant de bruit, qu'avant de partir pour les Indes, il

se crut obligé, pour mettre sa foi hors de soupçon, d'écrire a un homme de considération, son ami, et de le prier de rendre publique une lettre dont voici la copie tirée fidèlement sur l'original, écrit et signé de sa main, et gardé dans le séminaire de Paris.

XLII.

Justification de M d'Héliopolis sur le jansénisme.

A Ruel, ce 29 janvier 1670.

Monsieur, ayant été obligé au retour de mon voyage d'Italie, d'aller à Narbonne, à Toulouse et à quelques autres villes du Languedoc et de la Guienne, pour les affaires de nos missions des Indes, je saluai M. l'évêque d'Alet, en passant par son diocèse, sans autre dessein que de m'acquiter d'un simple devoir de civilité, que les évêques se rendent ordinairement en pareilles rencontres; mais j'ai été fort surpris d'apprendre sur le point de mon embarquement pour retourner aux Indes, qu'on disait en divers lieux que mon dessein, en faisant cette visite, avait été de donner mon approbation au refus que quelques-uns ont fait de signer purement et simplement le formulaire, et d'autoriser plusieurs autres choses qui se sont passées en France, au préjudice de la soumission qui est due à la constitution du pape Alexandre VII. Bien que ces discours soient contraires

à

à la vérité, et n'ayent pas même aucun fondement de vraisemblance, j'ai cru néanmoins le sujet être d'une telle importance, que je ne devais pas le négliger, mais plutôt laisser un entier éclaircissement et une sincère déclaration des sentiments catholiques que j'ai toujours eu, et dans lesquels j'espère que Dieu me fera persévérer; et comme je vous connais pour l'un de mes meilleurs amis, et qui pouvez rendre aux occasions les témoignages de la vérité pour le service de l'église, j'ai pensé que je ne pouvais confier cet écrit en des mains plus assurées que les vôtres. Je ne prétens point parler ici de la personne de M. l'évêque d'Alet. Ma longue absence de ce royaume m'ayant ôté le moyen de savoir tout ce qui s'est passé à son égard, touchant la souscription du formulaire, et tout ce qu'il put faire ou écrire sur ce sujet, je ne puis le louer, ni le blâmer; mais j'en laisse le jugement à qui il appartient. Il me suffit de parler pour moi-même, et de déclarer mes pensées et mes sentiments touchant la constitution d'Alexandre VII, par laquelle il a ordonné la souscription du formulaire.

Et premièrement je tiens avec S.t-Fulgence, comme une vérité très-assurée, que celui qui se sépare de l'unité de l'église et de la dépendance légitime de son chef visible, qui est notre S.t-père le pape, ne peut avoir

aucune part au salut éternel, quelques bonnes œuvres qu'il fasse, et quand bien il répandrait son sang pour la confession du nom de J.-C., s'il ne se remet à son devoir en se réunissant à l'église et en obéissant à son chef.

2.° Je tiens pour très-certain que lorsque l'église juge de la doctrine enseignée par quelque auteur, et que, trouvant cette doctrine contraire à l'écriture ou à la tradition, elle la condamne comme hérétique, tous les fidèles sont obligés, en conscience, de se soumettre à son jugement comme très-certain, et condamner sincèrement ce qu'elle condamne. On doit en dire de même, lorsque le pape, comme chef visible de l'église, condamne quelque doctrine, et que cette condamnation est reçue et publiée par les évêques catholiques.

3.° Je tiens pour très-certain que l'église oblige pareillement tous les fidèles de se soumettre à son jugement, lorsqu'elle condamne une telle doctrine, soit que cette doctrine ait été enseignée ou soutenue de vive voix par celui qui en est l'auteur, soit qu'il l'ait rédigée par écrit dans quelque livre, l'église ayant assez de lumières et d'autorité pour juger de l'une comme pour juger des autres.

4.° Je tiens aussi pour très-certain que comme l'église peut avec certitude connaître

quel est le vrai et propre sens de la doctrine contenue dans un livre, elle peut aussi, avec la même certitude, déclarer si le sens de cette doctrine est bien ou mal exprimé, dans les propositions tirées du même livre.

5.° L'église donc ayant condamné la doctrine du livre de Jansénius dans les cinq propositions qui en ont été tirées, ou bien ayant condamné les cinq propositions comme contenant un véritable extrait de la doctrine du livre de Jansénius, je tiens pour indubitable que tout fidèle est obligé, en conscience, de se soumettre à son jugement et de condamner ce qu'elle condamne; et comme le formulaire ne contient autre chose qu'une déclaration sincère de cette soumission, je tiens pareillement que ceux que le pape oblige de souscrire ledit formulaire, sont obligés en conscience de le souscrire purement et simplement; et que, s'ils refusaient de le faire, ils se rendraient coupables d'un très-grand péché devant Dieu, et ils sont dignes d'être traités de l'église comme désobéissant à ses ordres.

Voilà quels sont mes véritables sentiments sur ce sujet, dans lesquels j'ai toujours été, et dans lesquels je veux, avec la grâce de Dieu, persévérer toute ma vie; et non-seulement je consens, mais aussi je vous prie de le faire connaître aux personnes et aux

lieux, comme vous jugerez expédient pour la gloire de Dieu et le service de son église.

Je suis, monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS, *évêque d'Héliopolis.*

Un évêque rempli de sentiments si catholiques, comment osait-on l'accuser d'être Janséniste? aussi la cour de France et la cour de Rome, méprisèrent toujours ces fausses accusations, et lui donnèrent les marques les plus éclatantes de leur estime. Clément X et Louis XIV, comme nous avons vu, le chargèrent de lettres et de magnifiques présents pour le roi de Siam, afin d'engager ce prince à le recevoir et à le considérer comme leur ambassadeur. La chose tourna effectivement comme on l'avait prévu et souhaité. M. de Berithe ayant fait savoir au roi de Siam, par le barcalon, qu'un vicaire apostolique, nouvellement arrivé de l'Europe, lui apportait des lettres du pape et du roi de France; qu'il avait été contraint de laisser à Bantan de riches présents, que ces deux grands potentats lui envoyaient, et qu'il n'attendait que les ordres de sa majesté pour se présenter à son audience; ce prince, dis-je, instruit de la grandeur et de la puissance de ces deux souverains, qui lui envoyaient, des extrémités de la terre, des gages si obli-

geants et si honorables de leur estime, déclara sur le champ qu'il voulait recevoir leur ambassadeur avec une magnificence et des honneurs extraordinaires.

XLIII.

Le roi est disposé à recevoir M. d'Héliopolis comme ambassadeur du pape et du roi de France.

Cette déclaration, que le roi fit de sa propre bouche, causa une extrême joie aux évêques. Il était d'une grande conséquence que le roi donnât ces marques publiques de son estime pour la religion chrétienne, pour les souverains qui la professent, et pour les ministres évangéliques qui l'enseignent; mais le cérémonial qu'il fallait observer, fit naître des difficultés qu'il n'était pas aisé de lever. C'est une coutume à Siam, dont les ambassadeurs même des rois ne sont pas affranchis, que personne ne peut se présenter à l'audience publique de sa majesté, que nuds pieds, et prosterné le visage contre terre. Les évêques voulant s'exempter de tout ce qui pouvait blesser la religion ou l'honneur du pape et du roi de France, firent représenter qu'il y avait plusieurs points dans les cérémonies qui leur avaient été marquées, qu'il ne leur était pas permis de suivre. Les mandarins, au contraire, et les ministres du roi de Siam, voulaient que toutes les coutumes fussent

observées, ou que le roi ne donnât point audience publique aux vicaires apostoliques. Cette affaire demeura trois ou quatre mois indécise.

X L I V.

M. Laneau élu évêque de Métellopolis.

Tandis qu'on travaillait à la régler, les vicaires apostoliques résolurent de procéder à l'élection de l'évêque de Métellopolis. Le pape leur avait accordé, par deux brefs, le pouvoir d'élire et consacrer celui des missionnaires qu'ils trouveraient le plus digne de l'épiscopat, pour successeur de M. Cotolendy; mais sa sainteté avait particulièrement ordonné de différer cette élection, jusqu'à ce que les deux autres évêques pussent passer dans les provinces soumises à leur juridiction. M. d'Héliopolis et M. de Berithe, espérant de surmonter bientôt les obstacles qui leur avaient fermé jusqu'alors les royaumes auxquels ils étaient destinés, jugèrent quils' devaient enfin faire cette élection, qui avait été différée près de douze années. Pour se conformer à l'esprit des premiers siècles, ils exhortèrent les chrétiens à redoubler leurs prières, afin d'obtenir de Dieu un digne pasteur; ils ordonnèrent à tous les prêtres du séminaire de faire trois jeûnes, de dire des messes pendant neuf jours, et de prier particulièrement pour demander les lumières du ciel, si nécessaires dans le choix d'un évêque.

Après ces saintes préparations, les deux vicaires apostoliques entrèrent en conférence. M. de Berithe nomma M. Laneau, et M. d'Héliopolis M. Chevreuil. L'érudition, les talents, le zèle, les travaux et les vertus semblaient donner un mérite égal à ces deux missionnaires, et il n'était pas facile de décider quel des deux méritait la préférence. Aussi les deux vicaires apostoliques ne purent jamais s'accorder sur le choix qu'ils devaient faire. Pour terminer ce différend si honorable à ceux qui en étaient le sujet, ils imitèrent la conduite des apôtres dans l'élection de S.t Mathias. Ils n'ignoraient pas que cet exemple n'est point passé en régle; mais ils jugèrent avec raison, qu'ils se trouvaient dans une de ces conjectures, dans lesquelles S.t Augustin (1) et S.t Grégoire (2) approuvent la voie extraordinaire du sort. Ils se prosternèrent, et élevant les yeux au ciel: Seigneur, dirent-ils, vous qui connaissez les cœurs, montrez quel de ces deux prêtres vous avez choisi pour le ministère épiscopal. Après cette courte prière, ils firent deux billets, dans l'un desquels était écrit le nom de M. Chevreuil, et dans l'autre le nom de M. Laneau. Les ayant mis dans une boîte, M. de Berithe les présenta à M. d'Héliopolis. Il tira le premier qui tomba sous sa main,

(1) Aug. Ep. 180, et de doct. Christ. lib. 1. C. 28.
(2) Grég. in lib. 1. Reg. C. 14.

l'ouvrit, et parut surpris d'y trouver le nom de M. Laneau. M. de Berithe, qui s'apperçut de sa surprise, lui dit de replier son billet et de le remettre dans le scrutin. Il le replia, le remit, et retira le même nom. Alors M. d'Héliopolis se jeta à genoux, remercia Dieu, et consentit que M. Laneau fût choisi.

Ce choix fut universellement approuvé; quelque mérite qu'eût M. Chevreuil, M. Laneau avait de grands avantages sur lui, par rapport au royaume de Siam, où le nouvel évêque devait faire sa résidence ordinaire. Il savait parler et écrire en langue siamoise ; il entendait les langues de plusieurs nations qui avaient des camps autour de la ville. Les visites des prisons, le soin des malades, le soulagement des pauvres, les instructions qui avaient fait son occupation continuelle depuis plus de dix ans, lui avaient acquis un grand crédit parmi le peuple et une grande estime à la cour, et même dans l'esprit du roi. Ce prince, par par une grâce qui est rarement accordée aux étrangers et aux plus considérables du royaume, lui avait permis d'approcher de sa personne royale et de lui parler toutes les fois qu'il voudrait.

L'auguste dignité où il venait d'être élevé ne changea rien dans l'ordre de ses travaux. Le jour même de son élection, il alla visiter les prisonniers et un grand nombre de

pauvres et de malades, selon sa coutume. Il semble que Dieu voulût faire connaître que le choix qu'on avait fait de sa personne, était son ouvrage, par le succès inespéré qu'il donna ce même jour à son zèle. La grâce convertit, par son ministère, plusieurs païens, à la conversion desquels ce missionnaire travaillait depuis long-temps sans avoir pu y réussir.

X L V.

Audience publique donnée par le roi de Siam à M. d'Héliopolis.

Après cette élection, les vicaires apostoliques renouvelèrent leurs instances à la cour pour obtenir l'audience qui leur avait été promise, et qui devait être si honorable à la religion. Le roi, par considération pour le pape et pour le roi de France, voulut bien exempter les évêques des cérémonies qui leur paraissaient blesser la pureté de la religion, ou la dignité des souverains dont ils portaient les lettres. Sa majesté décida qu'ils se présenteraient de la manière dont les ambassadeurs se présentent en Europe, à l'audience des rois vers lesquels ils sont envoyés. Toutes les difficultés étant levées par cette décision, le jour de l'audience fut fixé au 18 d'octobre; la veille, M. de Métellopolis, accompagné des missionnaires et de sept autres Français, porta les lettres du pape et du roi très-chrétien, dans un lieu où l'on a cou-

tume de mettre en dépôt celles des rois étrangers. Des officiers députés du palais, vinrent les prendre, les mirent séparément dans des corbeilles d'or, et les portèrent à la salle du conseil, où le ministre et un grand nombre de mandarins s'étaient rendus pour être présents à l'interprétation que M. Laneau, que nous appelerons désormais M. de Métellopolis, fit de ces lettres en langue siamoise. Ensuite elles furent posées sur une espèce de trône porté par deux mandarins, soutenu par plusieurs autres grands du royaume, et environné de soldats armés, qui tenaient un grand parassol sur les corbeilles. On les porta ainsi au palais, au son des hautbois, des tambours et des trompettes.

Le lendemain, sur les cinq heures du matin, un bateau à 50 rames, suivi de quatre autres plus petits, vint prendre les évêques au camp de Saint-Joseph, pour les conduire au palais avec toute leur suite. Jamais on n'avait fait à des ambassadeurs une réception si magnifique. Tout ce que la cour avait de plus riche et de plus grand fut étalé. Le roi voulut recevoir les évêques dans un corps de logis tout doré par dehors, et dans une salle dont l'entrée n'avait jamais été permise à aucun étranger, et dans laquelle jamais aucun ambassadeur n'avait été reçu. Cette faveur singulière ne causa pas peu d'étonnement à toute la cour; mais on fut encore plus étonné, lorsqu'on vit les évêques, en

présence du roi, s'asseoir sur des tapis brodés qu'on leur avait préparés, tandis que tous les mandarins, dont la salle était remplie, demeuraient prosternés la face contre terre. Dès que les évêques furent assis, ils firent sans se lever, trois inclinations au roi; le ministre et les mandarins ayant sur la tête des bonnets de forme pyramidale, dont quelques-uns étaient entourés d'un cercle d'or, se levèrent sur leurs genoux, firent trois inclinations au roi, les mains jointes et élevées sur leurs têtes, et se prosternèrent de nouveau, excepté le ministre, qui dit quelques paroles au roi, après lesquelles un mandarin vint se mettre devant les évêques, et fit à haute voix la lecture des lettres du pape et du roi de France. Voici la traduction de celle du pape, et la copie de celle du roi.

X L V I.

Lettres du pape et de Louis XIV, au roi de Siam.

Au sérénissime roi de Siam, le pape Clément IX.

Sérénissime roi, salut et lumière de la grâce divine! Nous avons appris avec plaisir que votre royaume, toujours comblé de richesses et de gloire, ne fut jamais aussi florissant qu'il l'est sous le règne de votre majesté: ce qui touche encore plus sensiblement notre cœur, c'est la clémence, la

justice et les autres vertus royales, qui vous portent non-seulement à traiter avec votre équité générale, mais encore à favoriser avec une bonté singulière, les prédicateurs évangéliques qui pratiquent et qui enseignent à vos sujets les lois de la véritable religion et de la solide piété. La renommée a publié dans toute l'Europe, la grandeur de votre puissance et de vos forces, l'élévation de votre génie, la sagesse de votre gouvernement, et mille autres qualités éclatantes de votre auguste personne.

Mais nul n'a publié plus hautement vos louanges en cette ville, que l'évêque d'Héliopolis. C'est de sa bouche que nous avons appris que votre majesté lui a donné, et à notre vénérable frère l'évêque de Berithe, un terrain et des matériaux pour bâtir une maison et une église, et que votre libéralité a ajouté à ce bienfait d'autres grâces signalées, que nos missionnaires, qui travaillent depuis si long-temps dans vos états, n'avaient jamais obtenues. M. d'Héliopolis, plein de reconnaissance et brûlant d'un saint zèle pour le salut des âmes, nous demande de retourner dans votre royaume. Nous lui accordons volontiers cette permission, et nous vous conjurons de protéger et de mettre ces deux vénérables évêques à couvert de la haine des méchants et des insultes de leurs ennemis, par votre autorité, par votre justice et par votre clémence.

Ce prélat vous offrira de notre part quelques présents. Ils ne sont pas d'un grand prix ; mais je vous prie de les recevoir comme des gages de la parfaite bienveillance et de la grande estime que j'ai conçue pour vous. Il vous dira que nous prions jour et nuit le Dieu tout-puissant, et que dans ce moment même nous lui adressons nos prières dans toute l'effusion de notre cœur, pour obtenir de sa bonté et de sa miséricorde, qu'il répande sur vous la lumière de la vérité ; et que, par ce moyen, après vous avoir fait régner long-temps sur la terre, il vous fasse régner éternellement dans le ciel.

Donnée à Rome, le 24 août 1669. etc.

Lettre de Louis XIV au roi de Siam.

Très-haut, très-excellent, très-puissant prince, notre très-cher et bon ami : ayant appris le favorable accueil que vous avez fait à ceux de nos sujets qui, par un zèle ardent pour notre sainte religion, se sont résolus de porter les lumières de la foi et de l'évangile dans l'étendue de vos états, nous avons pris plaisir de profiter de l'occasion du retour de l'évêque d'Héliopolis pour vous en témoigner notre reconnaissance, et vous marquer en même-temps que nous nous sentons obligés du don que vous lui avez fait, et au sieur évêque de Berithe, non-seulement d'un champ pour leur habitation,

mais encore de matériaux pour construire leur église et leur maison ; et comme ils pourront avoir des fréquentes occasions de recourir à votre justice dans l'exécutiou d'un dessein si pieux et si salutaire, nous avons cru que vous auriez agréable que nous vous demandassions pour eux et pour tous nos autres sujets, toute sorte de bons traitemens, vous assurant que les grâces que vous leur accorderez nous seront fort chères, et que nous embrasserons avec joie les occasions de vous en marquer notre gratitude, priant Dieu, très-haut, très-excellent, très-puissant prince, notre très-cher et bon ami, qu'il veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse.

Signé, votre très-cher et bon ami,
LOUIS, *et plus bas*, COLBERT.

Cette lecture étant finie, le roi parla aux prélats par interpréte. Il adressait la parole à son ministre qui rapportait à M. de Métellopolis ce que le roi disait, et celui-ci rendait au ministre la réponse des évêques. Tout le discours du roi roula sur l'estime qu'il avait pour le pape et pour le roi de France, et sur le plaisir que lui causaient les témoignages que ces grands princes lui

---

Nota. Cette lettre ne fut donnée que le 31 janvier 1670, lorsque M. d'Héliopolis faisait ses préparatifs pour son départ.

donnaient de leur amitié, et finit en disant à M. de Berithe : C'est vous qui avez commencé cette agréable liaison, c'est aussi à vous à trouver les moyens de l'entretenir.

Alors les hautbois, les trompettes et d'autres instruments commencèrent à jouer. Des officiers du roi présentèrent, dans des coupes d'or, de l'arec et du bétel aux évêques, d'autres leur offrirent des confitures dans plusieurs bassins, et, peu de temps après, un autre officier apporta, dans une caisse, deux habits violets, de soie de la Chine, pour les prélats, et un habit noir pour M. de Métellopolis, qui n'était pas encore sacré. On tira des rideaux, qui cachèrent la personne du roi et le trône. Les mandarins se levèrent, firent beaucoup d'honnêtetés et de grandes félicitations aux évêques sur l'honneur que le roi leur avait fait, et les prélats s'en retournèrent dans le même équipage qui les avait amenés. Ils rendirent mille actions de grâces à Dieu des favorables dispositions que sa main toute-puissante avait mises dans le cœur du roi de Siam, par rapport à la religion, et supplièrent sa divine miséricorde d'achever l'ouvrage qu'elle avait si heureusement commencé.

XLVII.

Le roi de Siam délibère d'envoyer des ambassadeurs à Rome et en France.

Peu de jours après l'audience publique, le bruit se répandit que le roi voulait envoyer un

ambassadeur au pape et au roi de France. Pour s'en assurer, les évêques s'adressèrent au ministre, qui leur répondit qu'il en parlerait au roi. Sa majesté partait pour le château de Louvo, qui est une maison de plaisance où elle allait passer cinq ou six mois chaque année, pour prendre le divertissement de la chasse des tigres et des éléphants. Huit jours après, le ministre écrivit aux évêques la résolution que le roi avait prise d'envoyer en Europe des ambassadeurs. L'officier qui leur rendit cette lettre les avertit, de la part du roi, qu'ils pouvaient venir à la cour, où sa majesté leur promettait une audience particulière, et le gouverneur de la ville eut ordre de leur fournir un balon pour aller, par la rivière, à Louvo.

Ils s'embarquèrent le 19 de novembre, et arrivèrent le 21 à une maison que le ministre leur avait fait préparer, peu éloignée du palais. Le lendemain matin, ils montèrent sur des éléphants que le roi leur envoyait, et allèrent au parc, où le roi s'était déjà rendu, et voyait dompter un éléphant nouvellement pris. Le roi était aussi monté sur un éléphant noir, paré très-magnifiquement. Une foule de seigneurs et de mandarins accompagnaient sa majesté. Sa garde suivait en bon ordre, et des écuyers faisaient mener plusieurs éléphants et chevaux de main.

XLVIII.

Audience donnée aux vicaires apostoliques à Louvo.

Dès qu'on apperçut les évêques, le ministre vint au-devant d'eux, et les présenta au roi. Sa majesté les reçut très-obligeamment, et les fit approcher fort près de sa personne pour leur parler. Ce premier entretien dura environ trois heures, qui fut le temps qu'on employa à dompter cet éléphant furieux. Le roi ne se lassait point de leur faire des questions sur le caractère d'esprit, sur la manière de gouverner, sur les forces de terre et de mer, sur les finances du roi très-chrétien, sur les arts, les sciences, le commerce, et sur tout ce qui faisait la grandeur et le commerce de la France.

Ensuite il interrogea les évêques sur ce qui regardait l'autorité du pape, et sur les états qu'il possédait. Les évêques prirent cette occasion pour lui raconter la conversion et le baptême du grand Constantin, les succès miraculeux que Dieu donna à ses armes, et les grands dons que cet empereur et ses successeurs ont faits à l'église et au saint-siége. Cette conversation plut si fort au roi, qu'il leur dit, en les quittant, qu'il voulait se donner encore le plaisir de les entendre.

Le lendemain, les évêques rendirent visite au ministre pour le remercier de la bienveillance qu'il leur témoignait, et des bons offices

qu'il ne cessait de leur rendre. Ce mandarin les assura qu'il embrasserait avec plaisir toutes les occasions où il pourrait leur marquer son estime et son affection. Il continua l'entretien par plusieurs questions sur la naissance, les miracles, la mort, la résurrection et l'ascension de Notre-Seigneur; mais quoiqu'il fût avantageux pour la religion d'avoir instruit publiquement le ministre du roi des principaux mystères de la foi, son extrême attachement au culte des idoles fit croire avec raison qu'il profiterait peu de ces instructions. Le 27, le roi envoya aux évêques deux chevreuils, et un grand régal de confitures de la Chine, du Japon et de Siam. Le ministre imita aussi la libéralité de son maître par ses présents. Le jour suivant le roi les fit inviter à un combat d'un tigre contre un éléphant; mais ils firent supplier sa majesté de les dispenser d'assister à ce spectacle, où il y a toujours quelque chose de cruel. Le roi reçut leur excuse et les manda pour le lendemain matin au palais, où il leur donna encore une audience publique, qui dura environ une heure et demie. La curiosité du roi en fournit presque tout le sujet. Il voulut savoir combien il y avait de rois et de royaumes chrétiens, comment on les nommait, s'il n'y avait nulle différence entr'eux par rapport à la religion, et plusieurs autres choses semblables. A la fin de l'audience, il demanda fort obligeamment aux évêques s'ils voulaient passer

quelque temps à Louvo. Ils s'en excusèrent, remercièrent sa majesté, et le soir ils s'embarquèrent pour retourner à Siam.

XLIX.

Nouvelles grâces accordées aux vicaires apostoliques.

La nouvelle des audiences et des faveurs que le roi avait accordées aux évêques, se répandit bientôt dans tout le royaume. On sut que sa majesté les avait assurés de sa protection, leur avait donné la liberté de prêcher dans tous ses états, et déclaré, devant toute sa cour, qu'il ne trouverait pas mauvais que ses sujets embrassassent la foi chrétienne. A toutes ces grâces le roi voulut en ajouter une nouvelle encore plus signalée. Le jour étant arrivé auquel sa majesté se montre chaque année à son peuple dans tout l'éclat, tout l'appareil et toute la magnificence que ses richesses immenses et sa puissance peuvent lui fournir; ce prince, suivi de sa cour, à la vue de toutes les nations qui se trouvaient alors à Siam et d'un peuple innombrable qui couvrait le rivage de la belle rivière de Ménan, sur laquelle se fait cette auguste cérémonie, ordonna aux rameurs de quitter la route ordinaire et de le conduire vers le camp des Cochinchinois.

Dès qu'il fut arrivé vis-à-vis le séminaire, il s'arrêta pour considérer cet édifice et

l'emplacement qu'il avait donné aux vicaires apostoliques ; sa majesté trouva que ce terrain n'était pas assez grand, elle y ajouta une partie du camp des Cochinchinois, et ordonna à ceux qui y étaient logés d'aller camper plus loin.

Elle déclara de nouveau qu'elle voulait faire bâtir une magnifique église proche du séminaire, dans laquelle elle voulait que rien ne fut épargné, ni pour la beauté et la grandeur du dessein, ni pour la solidité et les ornements.

L.

Les dominicains de Manile promettent des missionnaires.

La promesse que faisait ce grand prince d'élever un temple matériel au Dieu vivant, était d'un doux présage que sa miséricorde voulait se bâtir un temple spirituel en plusieurs âmes dans cette nouvelle chrétienneté. Mais on manquait d'ouvriers évangéliques pour travailler à ce saint édifice. M. de Berithe voyant que le séminaire de Paris n'en pouvait fournir un assez grand nombre, avait, l'année précédente, envoyé M. Bouchard à Manile, solliciter les religieux de saint Dominique et de saint François, de s'unir à la mission. On y accusa ce missionnaire d'être un espion ; on le saisit pour le mettre en prison ; mais l'archevêque, l'inquisiteur et les

religieux prirent sa défense, et le firent mettre en liberté.

L I.

Un religieux franciscain travaille dans le séminaire de Siam.

Les dominicains promirent qu'ils enverraient de leurs religieux ; et un franciscain, nommé le père Louis, de la mère de Dieu, vint à Siam avec M. Bouchard, s'offrir aux vicaires apostoliques pour remplir les emplois qu'on voudrait lui confier : ce religieux était Portugais. Ses supérieurs lui avaient donné un pouvoir par écrit en bonne forme, en vertu duquel il pouvait s'unir à ceux des ouvriers évangéliques qu'il lui plairait, pour travailler dans les églises orientales. Comme il avait un talent particulier pour l'instruction de la jeunesse, on lui donna le soin de la seconde classe du séminaire; son zèle produisait des effets merveilleux dans l'esprit et dans le cœur de ses jeunes disciples. Les heures que la pratique de sa règle et son emploi lui laissaient libres, sa charité les donnait à la visite des pauvres malades, dont, par ses soins, ses instructions et ses prières, il guérissait les maladies corporelles et spirituelles avec un bonheur surprenant.

Dans l'année 1674, un religieux de son ordre, qui se disait commissaire et procureur de la Terre-Sainte, n'approuvant pas qu'il se

fût uni aux vicaires apostoliques, le déclara désobéissant, apostat et excommunié, par une sentence qu'il lui fit signifier; mais les vicaires apostoliques déclarèrent cette sentence injuste, invalide et de nul effet. Le pape, au tribunal duquel cette affaire fut portée, confirma la sentence des vicaires apostoliques par un bref daté du 21 mars 1678, et ce saint religieux travailla plusieurs années dans la mission avec un grand succès.

L I I.

Les vicaires apostoliques tâchent d'attirer des religieux de différents ordres à la mission.

Sur la fin de cette année 1673, M. de Chaudebois, entièrement guéri de son hydropisie, par les eaux minérales de Rajapour, arriva aussi à Siam avec un jacobin, qui fut employé dans les missions qu'on établit en diverses contrées du royaume. C'était avec une satisfaction incroyable que les vicaires apostoliques voyaient les ordres religieux s'associer à leurs travaux, pour avancer, de concert, l'œuvre de Dieu.

L I I I.

Les vicaires apostoliques sollicitent les MM. de Saint-Sulpice de s'unir avec eux.

Persuadés que l'abstinence si rigide des pères minimes, et le zèle avec lequel les religieux de la charité secourent les malades,

édifieraient extrêmement les Indiens, et les porteraient à embrasser le christianisme, ils sollicitèrent plusieurs fois les supérieurs de ces deux ordres de leur envoyer des sujets. Enfin, ce qu'ils souhaitaient avec le plus d'ardeur, c'était de s'unir au séminaire de Saint-Sulpice. Le 4 septembre, ils écrivirent une lettre commune à M. de Bretonvilliers, supérieur de cette fervente congrégation, dans laquelle ils lui représentent qu'ils ont d'abord tâché de régler leur conduite sur les maximes et sur l'exemple des apôtres; que Dieu a ouvert à leurs missionnaires le Tonquin et la Cochinchine, d'où tous les autres missionnaires avaient été chassés par la persécution; que sa grâce a déjà converti, par leur ministère, un grand nombre d'idolâtres dans ces deux royaumes; que dans le séminaire de Siam, ils élèvent des jeunes gens de plusieurs nations pour en faire des catéchistes, et pour conférer les saints ordres à ceux qui persévereront dans la piété, et qui donneront des marques non-équivoques de leur vocation à l'état ecclésiastique, et que les maisons des missionnaires sont comme autant de petits séminaires; mais que pour former dans les Indes un clergé rempli de l'esprit ecclésiastique, ils ont besoin de directeurs tels qu'on en voit à Saint-Sulpice, et ils le prient, par le sang que J.-C. a versé pour tous les hommes, au nom de sa très-sainte mère, protectrice des missions, et de saint Joseph qu'ils ont choisi pour pa-

tron ; par l'intérêt de l'église et le salut de tant d'âmes qui périsent faute de ministres qui leur enseignent la voie de la verité, de ne pas leur refuser le secours qu'ils lui demandent. A ces motifs si touchants, ils ajoutent que M. Ollier, peu de temps avant sa mort, protesta à M. d'Héliopolis qu'il s'estimerait heureux s'il pouvait aller employer le reste de ses jours dans la mission du Tonquin.

On voit clairement que ces démarches des vicaires apostoliques n'avaient pour principes aucun intérêt particulier ; qu'ils s'efforçaient d'attirer des ouvriers de toutes parts, parce que la moisson devenait de jour en jour plus abondante, et qu'ils étaient en trop petit nombre pour la recueillir.

L I V.

Retraite des prêtres et catéchistes tonquinois.

Dans le Tonquin, la guerre que le roi faisait en personne contre la Cochinchine, donna cette année quelque trêve aux chrétiens. MM. de Bourges et Deydier en profitèrent pour appeler auprès d'eux les prêtres et les catéchistes, et pour ranimer leur zèle par une retraite. Ils n'osèrent cependant les assembler dans leur maison d'Hien, où ils auraient été dans un danger évident d'être découverts ; mais ils leur donnèrent rendez-vous dans une maison qu'on bâtit exprès pour les loger,

loger, auprès de celle d'un des prêtres français, située en lieu fort solitaire. Les fruits que produisirent leurs travaux, fut une épreuve constante de celui qu'ils avaient recueilli eux-mêmes dans ces saints exercices. Avant la fin du mois d'octobre, ils avaient baptisé cinq mille trois cent quatre-vingt-six personnes, ébranlé une grande multitude de gentils dans leur fausse religion, fait plusieurs catéchumènes qu'ils instruisaient, et probablement ce nombre s'accrut beaucoup pendant les deux derniers mois de cette année. Quand même la religion aurait été permise dans ce royaume, ces progrès de la foi auraient dû paraître merveilleux. Quel prodige n'était-ce pas de lui voir prendre de si grands accroissements, malgré les amendes pécuniaires et les cruelles bastonades, dont étaient punis les chrétiens qu'on saisissait !

Après la fin de la campagne, lorsque le roi fut de retour à sa capitale, MM. Deydier et de Bourges allèrent le saluer et lui offrir des présents. Il les reçut avec bonté, et accorda de nouveau aux Français tous les priviléges dont jouissaient les Hollandais; mais ce bon accueil n'empêcha pas que les édits contre la religion ne fussent observés avec une extrême rigueur, et que la persécution contre les chrétiens, devenue plus violente, ne mît leur constance à de fréquentes épreuves. L'exemple de leurs pères et de leurs frères, dont un si grand nombre étaient

morts généreusement pour la défense de la foi, depuis que l'évangile avait été prêché dans ce royaume, leur faisait supporter avec une patience invincible, la perte de leurs biens et les plus rudes traitements.

L V.

M. de Berithe demande au pape la permission d'honorer de nouveaux martyrs.

Pour rendre cet exemple plus touchant et plus efficace, M. de Berithe supplia, avec les plus fortes instances, la sacrée congrégation, de demander au saint-père qu'il fût permis aux églises du Tonquin et de la Cochinchine d'honorer, par un culte public, ceux d'entre leurs enfants qui avaient donné leur vie pour J.-C., et du martyre desquels on avait fait des enquêtes très-exactes. Dix-sept séminaristes tonquinois ou cochinchinois, témoins oculaires de la mort de plusieurs de ces martyrs, et instruits par leurs parents des souffrances des autres, écrivirent aussi à la sacrée congrégation pour obtenir la même grâce, représentèrent aux cardinaux que le sang de ces généreux confesseurs avait souvent éteint le feu de la persécution, qu'il était devenu une semence féconde de chrétiens, et que les honneurs qu'on leur rendrait ne pouvaient manquer d'inspirer aux fidèles un nouveau courage pour affronter les tourments

et la mort, et aux païens des desirs efficaces d'embrasser le christianisme.

L V I.

Sacre de M. de Mételloplis.

Quoique M. Laneau ne fût pas encore sacré, écrivit en ce même temps au pape et aux cardinaux, pour les assurer de sa reconnaissance, de sa fidélité et de son obéissance envers le saint-siége. Une longue maladie, dont M. de Berithe fut attaqué, fit différer son sacre jusqu'au 25 de mars 1674, jour auquel tombait cette année la fête de Pâques. Pendant le carême, le prélat élu se prépara à sa consécration par un redoublement de zèle, avec lequel il alla annoncer les vérités du salut dans plusieurs villages voisins de la ville royale, et ensuite par les exercices d'une retraite. M. de Berithe le sacra. M. d'Héliopolis fut le seul évêque assistant; pour assister avec lui, il prit M. Chevreuil, qui, n'étant que simple prêtre, avait été rendu capable de ce ministère par les brefs d'Alexandre VII et de Clément IX, qui permettaient aux vicaires apostoliques de donner des successeurs à ceux d'entr'eux qui finiraient les premiers leurs jours. La cérémonie étant finie, les deux évêques, en vertu d'un bref particulier de Clément IX, donné le 4 juillet 1669, le déclarèrent vicaire apostolique de Nanquin, de tout le royeume et de la ville capitale de Siam.

M. Laneau se voyant chargé du salut des Siamois, et sachant qu'un prêtre qui prenait soin des fidèles de Tenasserin, les avait laissés, par sa mort, sans aucun secours spirituel, délibéra avec les deux autres vicaires apostoliques d'y envoyer un missionnaire. M. Perez leur parut le plus propre pour cette emploi. Il avait déjà travaillé quelque temps dans l'île de Jonsalan, voisine de Tenasserin. Il savait la langue, et était accoutumé à l'air de cette contrée, qui est malsain. Le ministre de Siam, à la prière de M. de Berithe, envoya ordre au gouverneur et aux mandarins de cette province, de le protéger et de ne pas souffrir qu'il fût inquiété dans ses fonctions. Il les y exerça avec une entière liberté, rendit de très-grands services à son troupeau, et le multiplia par la conversion de plusieurs idolâtres.

L V I I.

Missions ouvertes à Tenasserin et à Bancok.

Des chrétiens de différentes nations, qui habitaient dans un village vers l'embouchure de la grande rivière et peu éloigné de la ville de Bancok, étaient, de même que ceux de Tenasserin, sans pasteur et sans instruction. Le nouveau vicaire apostolique résolut d'y établir une résidence, obtint du roi un terrain pour y bâtir une église et une maison, s'y transporta lui-même, et ses travaux eu-

rent un si grand succès, qu'en peu de temps il y érigea une paroisse, sous le titre de l'Immaculée-Conception. Comme dans ce lieu il n'y avait pas un seul Siamois qui eût été instruit des vérités de la foi, lorsque le vicaire apostolique y arriva, ce peuple tout idolâtre fit grand bruit, et se plaignit de ce qu'on voulait introduire dans leur village une religion étrangère, sans la permission du roi.

LVIII.

Le roi de Siam permet à ses sujets d'embrasser le christianisme.

Ces plaintes et ces murmures donnèrent occasion aux vicaires apostoliques de présenter au roi une requête, par laquelle ils suppliaient sa majesté de permettre à ses sujets d'embrasser le christianisme; ce prince déclara de vive voix, dans une assemblée publique des grands de sa cour, qu'il laissait à tous ses sujets la liberté de se faire chrétiens, s'ils le voulaient. Il promit même en secret à M. de Berithe qu'avec le temps il permettrait, par un édit solennel, la prédication et l'exercice de la religion chrétienne dans tous ses états. Lorsque les païens du village où l'on avait érigé la nouvelle paroisse, apprirent que le roi s'était déclaré publiquement en faveur de la religion chrétienne, il se fit un changement admirable dans leurs cœurs; ces saintes vérités, qui leur avaient

d'abord paru si odieuses, ils les écoutèrent avec docilité. Le nombre des catéchumènes se multiplia de jour en jour, et dans deux mois, presque tout le village fut converti.

Tels furent les premiers fruits que la grâce fit produire à l'épiscopat de M. de Métellopolis. Pour les faire croître, il en confia le soin à M. de Chandebois, qui avait fait des progrès si étonnants dans l'étude de la langue siamoise, qu'en quatre mois il s'était rendu capable d'instruire et d'entendre les confessions. En l'établissant curé, il lui associa un autre missionnaire, qui devait le soulager dans ses fonctions. Ce nouvel établissement étant si bien affermi, le zélé prélat alla faire ailleurs la charge d'évangéliste, et voici quelles benédictions un missionnaire écrit que Dieu daigna répandre sur ses travaux. On commence, dit-il, à se détromper de l'opinion où l'on était, qu'il n'y avait presque rien à espérer touchant la conversion des Siamois; Dieu réservait cette moisson au temps présent. Les talapoins, les mandarins, les pauvres, les villages entiers, demandent le baptême avec grande ardeur; tous courent à la prédication avec une faim et une soif qui nous ravit, et j'espère que dans moins d'un an le nombre des adultes baptisés passera celui de mille. J'accompagne M. de Métellopolis, qui va baptiser, dans un seul endroit, plus de cent personnes; et de là il prétend aller ouvrir une nouvelle mission

où il ne trouvera pas moins de docilité que dans les autres. Je suis témoin des effets que produisent partout ses écrits et ses paroles, tant à la cour que dans les prisons de Siam et dans les campagnes, où il est reçu et écouté comme un ange descendu du ciel.

Les faveurs que le roi de Siam ne cessait de répandre sur les missionnaires, et le crédit qu'ils avaient à sa cour, ne contribuaient pas peu à les rendre si respectables à ses peuples. L'intérêt de la religion demandait qu'on n'oubliât rien pour se maintenir dans la bienveillance de ce généreux prince, et l'on appréhendait que si les présents du pape et du roi de France, que M d'Héliopolis avait été obligé de laisser à Bantan, lorsqu'il en partit en 1672, n'étaient bientôt apportés, ce retardement ne donnât occasion aux mal-intentionnés d'indisposer le cœur du roi; le moyen qui parut aux vicaires apostoliques le plus propre à prévenir cet inconvenient, fut de représenter au ministre d'état que la guerre étant allumée entre la France et la Hollande, on n'osait hasarder, sur un bâtiment français, les présents destinés pour le roi, de peur qu'ils ne fussent enlevés par les Hollandais, et qu'on serait contraint de les laisser long-temps à Bantan. Sur cet avis, le ministre, qui savait que le roi souhaitait passionnément de recevoir ces présents, fit partir, pour les aller prendre, un vaisseau

que l'on nomme en langue du pays, un jonq, et écrivit au ministre de Bantan, en son nom et au nom du roi son maître, pour le prier de faire passer, sous le nom des deux rois, tous les effets que les Français voudraient envoyer à Siam.

L I X.

Présents du pape et du roi de France, enlevés par les Hollandais.

Le ministre de Bantan étant mort avant que ces lettres fussent arrivées, sa veuve les porta au roi. Ce prince, pour obliger le roi de Siam, fit transporter dans son palais et charger par ses gens, dans le vaisseau siamois, tout ce que MM. Forget et Caime, missionnaires, voulurent envoyer; mais à peine le jonq était-il sorti du port, que des vaisseaux hollandais, instruits que sa charge appartenait aux Français, l'arrêtèrent, et sans craindre de choquer deux rois avec lesquels ils avaient des mesures à garder, enlevèrent tout ce qu'il portait. Ils s'attendaient de saisir aussi les deux missionnaires; mais sachant l'aversion que les Hollandais ont pour les prêtres de l'église romaine, et craignant quelque insulte de leur part, ils avaient pris une chaloupe pour suivre le jonq de loin, et ne s'y embarquer que quand ils auraient fait cinq ou six lieues en mer. L'ayant vu arrêter et piller, ils retournèrent promptement à terre, et allèrent se plaindre au roi. Le

capitaine et le pilote siamois vinrent le lendemain lui demander justice de la violence qu'on leur avait faite: mais le roi, qui ne voulait pas rompre avec les Hollandais, leur dit, pour toute réponse, que les Hollandais avaient une faiturie à Siam, et qu'il était facile à leur roi d'user de représailles. On ne sauva du pillage du jonq, qu'un coffre où était enfermée quelque argenterie pour l'usage des églises des Indes, une cassette où il y avait de l'argent monnayé, et quelques ballots de hardes. Le roi de Siam ayant appris par le retour de son vaisseau, ce qui s'était passé, s'en plaignit hautement et fit de grandes menaces aux agents de la faiturie hollandaise. Ils lui promirent d'écrire à Batavia pour faire rendre les présents; mais jamais on ne rendit qu'un corps saint que M. d'Héliopolis avait apporté de Rome et un miroir.

L X.

M. d'Héliopolis part pour le Tonquin.

Cette perte fut très-affligeante pour les vicaires apostoliques; mais ils furent encore plus sensibles à la perte de quelques autres présents achetés aux dépens de la mission pour le roi du Tonquin, qui furent enlevés avec ceux du roi de Siam. Depuis trois ans, on promettait à ce prince que des vaisseaux de la compagnie française, viendraient ouvrir

le commerce dans son royaume, et ne manqueraient pas de lui offrir des présents. Ce n'était que dans cette espérance qu'il souffrait MM. de Bourges et Deydier. Il y avait donc lieu de craindre que ce prince, irrité de ce qu'on ne lui tenait pas ce qu'on lui avait promis, ne chassât ces deux provicaires ; leur exil aurait été un coup fatal à cette florissante mission. Pour ne la point exposer à ce malheur, M. d'Héliopolis engagea un marchand français, qui avait à Siam une frégate assez bien équipée, à faire avec lui le voyage du Tonquin, et lui prêta de l'argent pour la moitié de sa cargaison. Outre cela, il fit acheter à Siam ce qu'on y trouva de plus rare et de plus digne d'être présenté à ce monarque; et ayant obtenu son passe-port, il partit le 20 d'août. Les missionnaires et les prêtres du Tonquin, avertis par avance de tous ces préparatifs et de son prochain départ, travaillaient avec une nouvelle ferveur à avancer les affaires de la religion.

Malgré les obstacles secrets et publics que le démon opposait de tous côtés à l'œuvre de Dieu, les prêtres du pays, aidés de leurs catéchistes, baptisèrent cette année six cent quatre-vingt-dix infidèles, outre un grand nombre de catéchumènes qu'ils instruisaient. MM. de Bourges et Deydier n'osaient que rarement quitter leur maison d'Hien, et parmi environ cent catéchistes, dont cinquante avaient reçu les mineurs, ou du moins la

tonsure de la main de M. de Berithe, ils en avaient préparé vingt-cinq aux ordres sacrés.

L X I.

Il aborde aux Philippines.

Quelle consolation pour M. d'Héliopolis, s'il eût pû aborder au Tonquin, de trouver en si bon état cette église particulièrement confiée à son administration, et si bien disposée à profiter des grâces attachées à son ministère; mais des orages presque continuels lui rendirent inaccessible cette terre, après laquelle il soupirait depuis tant d'années; et sa frégate, après avoir échappé plusieurs fois d'un danger évident d'être engloutie dans les flots, pour se dérober à un naufrage inévitable, alla mouiller, le 19 octobre, dans un port des Philippines nommé Cabité, peu éloigné de Manile. La guerre qu'on croyait déclarée entre la France et l'Espagne, quoiqu'on n'en eût pas encore reçu des avis certains; un faux bruit qui s'était répandu qu'une puissante flotte française venait attaquer Manile; le voyage que M. Bouchard y avait fait, et qui avait donné lieu de soupçonner qu'il était un espion, rendirent fort suspecte l'arrivée de M. d'Héliopolis. L'archevêque, le gouverneur, et tous les officiers de justice, jugèrent qu'il était de leur devoir de s'assurer de sa personne, afin que si quelque dessein secret l'avait amené dans leurs îles, sa détention le mît hors

d'état de nuire aux intérêts de sa majesté catholique. Cependant, comme on n'avait que des soupçons et de faibles conjectures contre lui, on tempéra la rigueur avec laquelle on le traitait, par de grands égards pour sa dignité. Le grand-vicaire, accompagné de quatre auditeurs, vint le premier dans la frégate. Ayant examiné les patentes de M. d'Héliopolis, et reconnu qu'il était réellement évêque et vicaire apostolique, il fit enlever toutes ses hardes, de peur qu'elles ne fussent pillées ou confisquées, et le conduisit à terre. Les auditeurs dressèrent un inventaire de toutes les marchandises, les firent transporter dans les magasins du roi par droit de confiscation, s'emparèrent de la frégate, et mirent en prison le capitaine et le pilote.

L X I I.

Il est détenu prisonnier à Manile.

M. d'Héliopolis étant arrivé à Manile, fut conduit par le grand-vicaire au collége des jésuites. Ces révérends pères le reçurent avec beaucoup de politesse et d'honnêteté, avec de grands témoignages d'estime et de respect. Il dit lui-même dans son journal, qu'on ne pouvait rien ajouter aux soins et aux attentions qu'ils avaient pour lui; et que, quoique le gouverneur lui eût accordé la liberté d'aller prendre l'air où il voudrait, qu'il se trouvait si bien dans leur maison, qu'il n'avait pas la moindre envie d'aller chercher quelque diver-

tissement ailleurs. Ces bons traitements, qui adoucissaient sa détention, ne ralentirent point l'empressement avec lequel il travaillait à obtenir la liberté de se remettre en mer. Dès le 5 novembre, il alla rendre visite au gouverneur, qui le reçut très-bien, et lui rendit quelque temps après sa visite en grande cérémonie. Il voulut aussi visiter les auditeurs, qui étaient ses juges et ses parties; mais ils lui firent dire qu'il y aurait de grands inconvénients pour lui et pour eux, de se voir avant qu'on eût pris des mesures touchant son affaire, et ils ordonnèrent en même-temps qu'on lui ôtât toute communication, ou du moins qu'il ne fût permis à personne de lui parler, qu'un jésuite ne fût témoin de la conversation. Ne pouvant parler à ses juges, il prit le parti de leur écrire, et finit ses lettres en leur déclarant qu'il était prêt d'affirmer devant eux, s'il était nécessaire, que l'unique dessein de son voyage avait été d'aller au Tonquin pour satisfaire aux ordres du saint-siége. Ses lettres parurent avoir un bon succès. Le gouverneur lui répondit que les auditeurs cherchaient les moyens de satisfaire d'un côté à ce qu'ils devaient à Dieu, à l'église et à sa personne; et de l'autre, à ce qu'ils devaient au roi d'Espagne leur maître. En effet, ils s'assemblèrent le jour suivant pour la troisième fois, mais ils ne décidèrent rien. M. d'Héliopolis conjectura, par cette irrésolution, que son affaire leur paraissait difficile, qu'elle tirerait en longueur, et qu'elle serait peut-être

renvoyée en Espagne. Sa conjecture ne fut que trop véritable. Ses juges, persuadés qu'il était évêque, qu'il était envoyé vicaire apostolique par le pape, qu'il avait été obligé, par le mauvais temps, de relâcher aux Philippines, étaient fort embarrassés à concilier les droits du saint-siége avec divers ordres donnés par les rois d'Espagne, auxquels ils ne pouvaient contrevenir, et qu'il était dangereux d'interpréter. Pour se tirer de ces difficultés, par un arrêt du 4 avril 1675, ils renvoyèrent la connaissance de cette affaire en Espagne, au conseil souverain des Indes, et firent signifier à M. d'Héliopolis qu'il lui serait permis, s'il voulait, d'y aller lui-même défendre sa cause.

LXIII.

Son départ de Manile pour l'Espagne.

Ce prélat profita sans balancer de la permission qu'on lui donnait, et le premier juin il partit du port de Cabité pour le Mexique, sur un galion commandé par Don Antoine Nieto, qui, suivant l'ordre du gouverneur de Manile, lui fournit libéralement pendant le voyage, non-seulement toutes les choses nécessaires, mais encore tous les rafraîchissements qui pouvaient lui adoucir les incommodités inévitables sur la mer; et par un sentiment d'honnêteté peu ordinaire, lui prêta, sans intérêt, seize cents écus, qu'il promit de faire tenir de Manile au séminaire de Siam, qui avait un pressant besoin de ce secours.

L X I V.

Son arrivée au Mexique.

Leur navigation à travers l'Archipel de St.-Lazare, fut longue et périlleuse. Ils n'aboutirent au port d'Acapulco, dans le Mexique, que le 17 janvier 1676. L'archevêque de Mexique, qui tenait alors la place de vice-roi, ne fit aucune réponse à plusieurs lettres que M. d'Héliopolis lui écrivit; mais dans le mois d'avril on lui intima de sa part un ordre pour se rendre par terre à la Veracrux, et on lui donna en même-temps cinq cents écus pour les frais de son voyage, outre une pareille somme qu'on délivra à six gardes envoyés par l'archevêque pour l'accompagner, l'observer, et l'empêcher de passer ni par le Mexique, ni par aucune autre ville considérable. Quoique ses gardes le traitassent avec des manières si obligeantes, qu'il semblait qu'ils n'avaient été envoyés que pour le servir, les fatigues qu'il avait souffertes sur mer, et celles qu'il fallut essuyer dans ce voyage, le rendirent si faible qu'il fut contraint de s'arrêter quelques jours en route pour se reposer. Après dix-huit journées de marche, étant arrivé à un village nommé Xalapa, éloigné de la Veracrux d'environ vingt lieues, on lui ordonna, de la part du vice-roi, d'y demeurer dans un couvent que les pères de St. François ont en ce lieu, jusqu'au départ de la flotte qui devait faire voile pour l'Espagne. De quatre domestiques

qui le suivaient, on ne lui en laissa que deux, originaires des Indes. Les deux autres, qui étaient Français, furent conduits à la Vera-crux, et mis en prison ; et par surcroît d'affliction, le juge qui lui avait signifié ces ordres, lui déclara qu'il lui était expressément ordonné, par l'archevêque vice-roi, de visiter tous ses coffres, de saisir toutes ses lettres et tous ses papiers, et de les lui envoyer par un courrier.

Ce traitement lui parut fort rude ; mais il devint bientôt une source de consolations. L'archevêque ayant examiné ses papiers, n'y trouva rien de suspect, rien qui ne fût très-édifiant. Le rapport avantageux que les six gardes qui l'avaient escorté lui firent de sa vertu, lui inspira une grande estime pour M. d'Héliopolis. En lui renvoyant ses papiers, il lui écrivit une lettre très-obligeante, lui promit de le recommander à ses amis en Espagne, où il l'allait faire passer avec toute la commodité et la décence que demandaient son mérite et son caractère d'évêque et de vicaire apostolique. Les effets surpassèrent les promesses. M. d'Héliopolis reçut cinq cents écus du trésor royal. L'amiral de la flotte leva l'ancre le 29 juin 16 6. Après une fâcheuse navigation pendant plus de quarante jours, elle mouilla au port de la Havane

LXV.

Il passe à la Havane, aboutit à Cadis.

M. d'Héliopolis averti que M. l'amiral avait un ordre secret de ne pas permettre

qu'il mît pied à terre, le pria de le laisser dans le vaisseau jusqu'au départ. Environ soixante prisonniers français qui travaillaient aux fortifications de la ville, demandèrent instamment qu'il leur fût permis de se confesser à lui. L'amiral et le gouverneur de la place ayant conféré sur cela, agréèrent qu'il les écoutât. Il les confessa et les communia tous, avec la permission de l'ordinaire. La flotte se remit en mer le 24 août, et étant heureusement arrivée à la vue d'Espagne au commencement de novembre, l'amiral dépêcha une chaloupe pour porter à terre les paquets de la cour. Par la même voie, M. d'Héliopolis écrivait au roi, à la reine et au comte de Médelin, président du conseil souverain des Indes. Il écrivit aussi au nonce de sa sainteté, et le supplia de faire tenir à Rome, après en avoir fait la lecture, les lettres et les mémoires qu'il lui adressait, afin qu'il pût recevoir bientôt les ordres du saint-père et des cardinaux, sur la manière dont il devait se conduire dans une affaire où le saint-siége était si fort intéressé.

L X V I.

La cour d'Espagne lui fait un bon accueil.

Cependant la flotte ayant abordé à Cadis le 21 novembre, M. d'Héliopolis, par ordre de la chambe de la contractation, fut conduit à Séville, où il fut logé et entretenu aux dépens du roi par un ecclésiastique

plein d'honneur et de piété. C'est là qu'il reçut de M. le comte de Médelin, une réponse très-obligeante : « J'ai appris, lui dit ce seigneur, votre arrivée en Espagne avec d'autant plus de joie, que j'avais su avec douleur que les ministres de sa majesté dans les Philippines, n'avaient pas eu toute la considération qu'ils devaient à la dignité de votre caractère, au mérite de votre personne, et au zèle ardent qui vous fait essuyer depuis tant d'années de si grands travaux pour le service de Dieu et la conversion des infidèles. Les avis que j'ai reçus de la cour de Rome, si honorables pour vous, augmentaient ma vénération pour vos vertus. Votre voyage en Espagne me fait beaucoup de plaisir, par l'occasion qu'il me fait naître de vous rendre mes services. » M. de Médelin joignit à cette lettre un ordre pour lui faire toucher trois cents écus. M. le nonce l'assura en même-temps, par sa réponse, qu'il agissait avec empressement pour lui obtenir la liberté de venir à Madrid, et ajouta qu'il n'épargnerait rien, dès qu'il y serait arrivé, pour le servir efficacement, afin qu'ayant effacé les taches des crimes qu'on lui imputait, la pureté de son innocence pût paraître dans tout son éclat. Ces prétendus crimes, dont parle M. le nonce, avaient été imputés à M. d'Hélicpolis par des lettres écrites des Philippines, mais celles que l'archevêque de Mexique avait écrites en sa faveur empêchèrent qu'on n'y ajoutât foi.

L X V I I.

Son innocence est reconnue.

La permission d'aller à Madrid lui fut bientôt accordée. On lui marqua son logement, comme il l'avait demandé, chez les religieux trinitaires, et on lui assigna cent écus par mois pour sa dépense. Le pape, déja instruit de sa détention aux Philippines, et ne sachant pas son arrivée en Espagne, écrivit le 28 novembre un bref à sa majesté catholique, dans lequel il la sollicitait, par les motifs les plus touchants et les plus saints, d'ordonner à ses ministres dans les îles de mettre en liberté son vicaire apostolique, et de lui permettre de continuer son voyage au Tonquin, où le saint-siége l'envoyait. Ce bref rendu au roi par le nonce, produisit un très-bon effet. Ainsi toutes choses tournaient à la satisfaction de M. d'Héliopolis. L'espérance qu'il conçut d'être bientôt hors de cour et procès ne fut pas trompée. Le conseil souverain des Indes s'assembla plusieurs fois extraordinairement pour l'expédier. Dès le commencement du mois de mars son affaire fut terminée. L'arrêt du conseil le déchargeait parfaitement de toutes les accusations portées contre lui, et ordonnait que le capitaine de la frégate et tous les Français retenus prisonniers à Manile, seraient mis en liberté. Pour ce qui regardait le bâtiment et

les marchandises dont il était chargé, on les retint par droit de représailles, quoiqu'on eût prouvé par des pièces authentiques que la moitié de la cargaison appartenait à la mission.

LXVIII.

D'Espagne il se rend à Rome.

D'ailleurs M. d'Héliopolis n'eut pas moins à se louer de la libéralité que de l'équité du roi d'Espagne. Sa majesté lui fit remettre cinq cents écus pour aller à Rome. Il ne tarda pas d'en prendre le chemin par Bayonne, Toulon et Livourne. En traversant la France, il visita plusieurs évêques. Ces visites l'arrêtèrent quelques temps, et il n'arriva à Rome que le 5 juin 1677; sa venue causa une grande joie au saint-père (1) et au sacré-collége. Sa sainteté envoya un bref au roi d'Espagne pour le remercier de la prompte justice et des grâces qu'il avait faites à cet évêque. Sa sainteté en même-temps envoya un autre bref à l'archevêque de Manile, par lequel elle déclarait que les auteurs de la détention de M. d'Héliopolis et tous leurs complices, avaient encouru les censures ecclésiastiques, et donnait pouvoir à ce prélat de les en absoudre : mais lorsque ce bref arriva aux Philippines, ils étaient presque tous morts; ce que plusieurs personnes

(1) Innocent XI, qui avait succédé à Clément X, mort le 22 juillet 1676.

regarderont comme un châtiment visible de la justice divine.

L X I X.

Prison et mort de M. de Chamesson à Golconde.

Si le voyage de M. d'Héliopolis fut malheureux, celui de M. de Chamesson fut encore infiniment plus triste. Quatre mois après que M. d'Héliopolis fut arrivé à Siam, en 1673, les vicaires apostoliques, ne pouvant diminuer le nombre des prêtres sans nuire aux intérêts de la religion, proposèrent à ce fervent gentilhomme français, de retourner en Europe pour y négocier des affaires qu'on lui communiqua. Malgré la répugnance qu'il avait à quitter Siam et un vif pressentiment qu'il mourrait en chemin, il partit dans le mois d'octobre, s'embarqua à Mergui sur un vaisseau du roi de Siam, en mars 1674, et aborda à Masulipatan le 15 avril. Cette ville appartient au roi de Golconde, qui était alors fort irrité contre les Français à cause de la prise de la ville de Saint-Thomé, qu'une escadre française lui avait enlevée et qu'il assiégait dans ce temps-là. Outre ces fâcheuses nouvelles, M. de Chamesson, arrivé dans le port, apprit que le chef de la faiturie de France à Masulipatan venait d'être assassiné par ordre du gouverneur; que trois Français qui l'avaient voulu défendre, avaient été blessés et mis aux fers, que dix autres avaient sauvé leur liberté et leur vie,

en prenant la fuite sur une barque hollandaise dont ils s'étaient emparés, et que pas un seul Français ne paraissait plus dans la ville. Le danger où il se voyait, lui fit prendre la résolution de ne point sortir du vaisseau, comptant que la protection du roi de Siam, dont il portait des ordres au chef de la faiturie que ce prince avait à Masulipatan, le mettrait en sureté. Mais ce chef et tous les officiers siamois vinrent l'assurer sur leur tête qu'il n'y avait rien à craindre pour lui dans la faiturie. Pressé par les vives instances du facteur, après avoir mis en sûreté les paquets de lettres qu'il portait pour Rome et pour la France, il s'abandonna enfin tout triste entre ses mains et se mit avec lui dans une chaloupe. En touchant au rivage, il fut effrayé d'y voir un grand nombre de soldats; mais le facteur le fit passer à travers ces troupes, sans qu'on lui fît la moindre insulte, et le conduisit à la faiturie du roi son maître. Ce facteur et les officiers siamois le présentèrent ensuite au gouverneur, qui lui permit d'aller par-tout en liberté; mais cette permission était un piége qu'il lui tendait. Il n'osait le faire saisir par violence dans la faiturie du roi de Siam, avec lequel le roi de Golconde était en paix, et il présumait que la liberté qu'il lui laissait entière, pourrait bien lui inspirer d'aller loger ailleurs. Il ne se trompa point. Comme il n'y avait dans la faiturie siamoise que des mahométans ou

des idolâtres, il alla voir un religieux augustin, qui prenait soin des chrétiens de la ville et de ceux des environs, lequel n'osant loger un étranger chez lui, se contenta de l'accompagner chez une personne à laquelle M. de Chamesson avait rendu des services considérables à Siam, et qui lui donna volontiers un logement dans sa maison; mais le séjour qu'il y fit ne fut pas long. Le 22 avril, qui était un dimanche, étant revenu de la messe où il avait communié selon sa coutume, il fut averti par un inconnu d'aller à la douane, où l'on avait apporté son coffre. En y arrivant, il fut fort surpris d'y trouver le gouverneur, qui ne lui dit pas un seul mot de ses hardes, mais lui déclara qu'il fallait aller à Golconde faire des présents au roi; et sans daigner écouter ses raisons, le fit saisir par des soldats, auxquels il ordonna de le conduire avec ses deux domestiques, à une lieu de la ville, dans une maison où l'on avait déjà enfermé les trois Français qui avaient été blessés, quand le chef de la faiturie française fut assassiné. Là, on les mit aux fers, et on leur donna pour prison un ciel ouvert où ils étaient exposés à toutes les injures de l'air, et ne recevaient des aliments qu'autant qu'il en fallait pour ne pas mourir de faim.

Cependant le perfide gouverneur qui avait enlevé à M. Chamesson tout l'argent qu'il avait sur lui, s'empara de ses hardes, et lui fit dire qu'il ne lui rendrait sa liberté que quand

il lui aurait fait compter quatre mille écus. M. de Chamesson n'ayant rien répondu à une proposition si déraisonnable, on lui ôta un de ses domestiques, qui était un jeune Cochinchinois, âgé de treize ans, qu'il avait très-bien élevé dans la connaissance de la religion et dans la piété. Cette séparation fut encore plus affligeante pour le maître que pour le disciple ; il jugea que les Maures ne lui enlevaient cet enfant que dans le dessein de le pervertir. Effectivement ils n'épargnèrent ni caresses ni promesses pour le gagner : ils lui parlèrent de l'alcoran avec de grands éloges, et de l'évangile avec le dernier mépris. Des ministres de la secte mahométane, que le gouverneur avait fait venir chez lui, employèrent toute leur adresse pour le séduire ; mais le voyant toujours constant dans sa foi, on lui arracha ses habits, on le livra à des bourreaux qui lui déchirèrent le corps à coups de fouets. Ce cruel supplice, trois fois réitéré, n'ébranla point sa constance : on l'aurait fait mourir sous les coups, et on ne lui laissa la vie que pour ne pas perdre sa rançon. Dans la suite, des marchands français le rachetèrent, et le renvoyèrent à Siam.

M. de Chamesson et ses compagnons ne furent pas traités moins cruellement. Couverts d'habits déchirés, chargés de chaînes, on les fit partir le 2 mai pour Golconde. Pendant plus de trente journées qu'ils firent à travers des campagnes désertes, des forêts remplies de

bêtes

bêtes farouches, et des sables brûlants, exposés à la faim, à la soif, aux orages, à des chaleurs insupportables, à des vents meurtriers, aux railleries et aux insultes de la populace dans tous les lieux où ils passaient; ils arrivèrent, demi-morts, le 4 juin, à la ville royale. La fin de leur voyage n'adoucit point leurs peines. D'abord on les conduisit à la principale place, où le peuple, les prenant pour des voleurs, leur fit les plus sanglantes avanies. De là on les conduisit devant le prévôt, comme pour les faire condamner et exécuter. Ensuite on leur envoya des prêtres mahométants, pour tâcher de les faire apostasier. Enfin on les fit passer par diverses prisons, où ils éprouvèrent tout ce que les plus noirs cachots peuvent avoir de triste et d'affreux. M. de Chamesson, par l'exemple de sa patience et par ses exhortations, consolait les compagnons de sa misère, et les excitait à faire un saint uasge de leurs souffrances. Pour lui, il n'avait d'autre consolateur que Dieu seul. Dans la dernière prison, où il se trouva parmi un grand nombre de voleurs, d'assassins, d'hommes infâmes, abandonnés aux crimes les plus énormes et la plupart atteints de maladies horribles, il eut une occasion particulière de pratiquer la charité. Un des Français qui étaient venus avec lui, fut attaqué d'une maladie violente. La puanteur des plaies et un flux continuel, dont il était atteint, ne l'empêchèrent pas de se rendre son infirmier.

De dix-huit deniers qu'on lui donnait par jour pour sa subsistance, il en sacrifia douze pour obtenir des gardes la permission de transporter son malade dans un endroit moins incommode. Il ne le quittait que le soir, lorsqu'il était obligé de rentrer dans la prison pour y coucher. Ce malade n'avait ni crainte de Dieu, ni religion. La charité de son infirmier le toucha. Ses prières, sans doute, lui attirèrent de Dieu des grâces extraordinaires. Il rentra en lui-même, reconnut que les maux qu'il souffrait, étaient la peine de ses péchés, en conçut un douloureux repentir, promit à Dieu de se faire religieux, s'il recouvrait sa santé, et mourut avec de grands sentiments de pénitence.

Monsieur de Chamesson n'aurait pas tardé de le suivre, si un chirurgien français, nommé d'Estremont, que son habileté à guérir les blessures des soldats, avait mis en crédit auprès du roi de Golconde, n'eût obtenu sa liberté. Il le tira de prison et le logea fort commodément dans une maison d'un de ses amis. L'état où tant de souffrances l'avaient réduit, était digne de compassion; son corps n'était qu'un squelette: un flux de sang le tourmentait nuit et jour. Cependant le charitable chirurgien ne désespérait pas de sa guérison, parce qu'il n'avait point de fièvre; mais tous les remèdes qu'il lui donna ne firent aucun effet. Le malade s'affaiblit insensiblement, et se voyant proche de la mort, il

reçut tous ses sacrements par un religieux augustin, qui l'assista jusqu'au dernier soupir, et enterra son corps dans sa chapelle. Il mourut le 25 d'août, et l'on n'apprit sa mort à Siam qu'à la fin de novembre; elle causa une douleur très-vive à tout le séminaire, qui avait été témoin oculaire de sa vertu. Un missionnaire qui avait fait avec lui le voyage de l'Europe aux Indes, ne fait pas difficulté de dire qu'il a vécu, et qu'il est mort en saint; que les souffrances que les mahométants lui avaient fait endurer en haine de la foi, et celles que la charité pour le prochain lui a fait embrasser, lui ont mérité le glorieux nom de confesseur de J.-C., et l'ont rendu participant de la gloire des martyrs. Une mort si précieuse fut le fruit d'une vie d'oraison, de travail, de mortification, de retraite, d'une parfaite résignation à la volonté de Dieu, et de la pratique de toutes les vertus chrétiennes, qu'on avait toujours admirées dans M. de Chamesson-de-Foissy, depuis qu'il eût renoncé au monde et pris le parti de la dévotion.

Fin du cinquième Livre.

LIVRE SIXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

L'arrivée de MM. Bouchard et Courtaulin à la Cochinchine met les missionnaires en danger.

Dans le cours de cette même année, à la Cochinchine, les missionnaires se virent en danger de perdre la faveur du ministre et les bonnes grâces du roi, et même d'être exilés ou de perdre la vie. Voici à quelles occasions. Pendant la maladie de M. Vachet, les trois prêtres du pays désespérant de sa vie et voyant M. Mahot fort infirme, sans en parler ni à l'un ni à l'autre, envoyèrent une barque à Siam pour demander du secours à M. de Berithe. Ce prélat, résolu d'aller lui-même secourir ses ouailles, demanda un passe-port au roi de Siam; mais ce prince lui répondit qu'il avait un dessein qu'il lui communiquerait et qu'il ne pouvait lui permettre de s'éloigner. Ce refus détermina le prélat à faire partir MM. de Courtaulin et Bouchard pour la Cochinchine, dans le mois de juin 1674, par la barque que les prêtres anamistes avaient

secrettement envoyée. L'arrivée de ces deux missionnaires surprit extrêmement MM. Vachet et Mahot. Ils craignaient, avec raison que ces deux étrangers, introduits dans le royaume par des mariniers du pays, qui en étaient sortis pour les aller prendre à Siam sans la permission du roi et contre les lois expresses de l'état, ne fournissent un prétexte aux ennemis de la religion d'exciter une persécution contr'eux et contre tous les chrétiens. Pour prévenir ce malheur, M. Vachet (1) recommanda à M. Mahot de faire cacher M. Bouchard, et il alla présenter M. de Courtaulin au ministre, comme un homme que M. de Berithe lui avait envoyé pour le secourir dans sa maladie. Le ministre le reçut avec bonté et permit qu'il demeurât dans le royaume

I I.

Église bâtie et bientôt détruite à Faifo.

Ce bon accueil et les heureuses dispositions que le roi faisait paraître par rapport à la religion, persuadèrent à M. de Courtaulin qu'il pouvait sans crainte bâtir une église à Faifo, proche la maison des missionnaires. Les principaux chrétiens et ses confrères lui représentèrent envain le danger où il s'exposait par un zèle peu mesuré, il persista dans son en-

(1) Ce récit est tiré des mémoires de M. Vachet, qu'on n'avait pas à Paris, quand les relations furent imprimées.

treprise, se servit de l'autorité de grand vicaire que M. de Berithe lui avait donnée pour arrêter les oppositions que les autres missionnaires et les prêtres cochinchinois voulaient lui faire, fit mettre la main à l'œuvre, et éleva le bâtiment qu'il s'était proposé.

I I I.

Requêtes présentées au roi de la Cochinchine contre les missionnaires.

Un Chinois qui voulait rétablir un temple des idoles, présenta, peu de temps après, une requête avec le plan de cette église, en demandant la démolition et les matériaux pour son temple. Cette requête fut remise au premier ministre, qui envoya son secrétaire avec des soldats pour renverser cette édifice ; mais ce secrétaire, ami des missionnaires, tourna favorablement cette affaire, dit à son maître que ce n'était qu'une salle où les missionnaires pansaient un grand nombre de pauvres malades. Le ministre, quoique parfaitement instruit de ce qu'il en était, se contenta de cette raison, et l'église ne fut point démolie. La mère de ce seigneur, dont le frère avait été guéri d'une grande maladie par un remède que M. Vachet lui avait donné, employa tout son crédit auprès de son fils pour le rendre favorable aux missionnaires. Le Chinois qui avait présenté la requête, avoua, en présence de M. Vachet, d'un capitaine et du secré-

taire, que Jean-de-la-Croix la lui avait donnée toute dressée, l'avait excité à la présenter, et lui avait promis une récompense, si l'affaire réussissait. Jean-de-la-Croix voyant qu'elle n'avait point eu le succès qu'il en attendait, présenta lui-même une nouvelle requête au roi capable de perdre tous les chrétiens du royaume.

Il accusait M. Vachet d'avoir, de sa seule autorité, envoyé une barque à Siam; qu'elle avait à son retour amené deux missionnaires français, qui s'étaient écartés dans les provinces avec deux Tonquinois, appelés François et Joseph, déguisés en domestiques, qui avaient été élevés dans le séminaire de Siam, et qui venaient observer les endroits faibles du royaume pour en donner avis au roi du Tonquin; qu'on instruisait dans le séminaire de Siam plusieurs jeunes Cochinchinois enlevés du royaume malgré les défenses; que M. Vachet avait de grandes relations avec les prêtres et les marchands français qui étaient au Tonquin; qu'un évêque français était déjà venu furtivement dans la Cochinchine; qu'il avait été auparavant au Tonquin, où il avait fait des prêtres, des clercs et des religieux; qu'il avait fait la même chose dans le royaume pour fomenter une révolte. Le délateur ajouta qu'après cette déclaration on ne pourrait lui imputer les malheurs qui menaçaient l'état.

IV.

Mariniers saisis. Commissaires rendus favorables.

Le roi le remercia d'un avis si important, et lui protesta qu'il punirait des crimes si énormes comme ils le méritaient. Effectivement une seule de ces accusations suffisait pour faire trancher la tête à tous les missionnaires, et pour exciter une cruelle persécution. Le général des armées et le chancelier furent chargés d'envoyer des commissaires à Nuocman pour saisir les mariniers qui avaient amené MM. Bouchard et de Courtaulin. Six furent arrêtés, et par la violence de la question, ils avouèrent tout ce qu'on voulut. Un catéchiste, qui sans être connu avait tout vu et tout entendu, fit une diligence incroyable pour en avertir M. Vachet. Ce missionnaire alla au-devant des commissaires pour leur épargner, leur dit-il, la peine de le venir prendre. Il trouva le moyen de les gagner; ils lui avouèrent qu'ils étaient chrétiens, quoiqu'ils n'osassent fréquenter les églises, et qu'ils étaient prêts à faire le rapport le plus favorable à la religion. Voici à-peu-près comment ils le dressèrent.

Ils dirent que les mariniers avaient déclaré qu'étant sortis de Natlang pour aller à la pêche, la furieuse tempête qui avait fait périr tant de barques l'année passée, les

avait portés sur les côtes de Camboge, d'où ne pouvant, en cette saison, retourner à la Cochinchine, ils avaient été contraints d'aller à Siam, où ils avaient abordé demi-morts de faim; qu'un évêque français, logé dans le camp des Cochinchinois, les avait reçus dans sa maison, les avait protégés auprès du roi, et leur avait donné deux catis d'argent pour conduire à la Cochinchine deux de ses prêtres qu'il envoyait, disait-il, pour secourir un de ses missionnaires qui y était grièvement malade; qu'il était vrai qu'ils avaient vu et connu à Siam deux Tonquinois mariés à deux Cochinchinoises, lesquels avaient été élevés dans le séminaire, mais qui y étaient venus si jeunes qu'à peine se souvenaient-ils de leur pays. A cette déclaration les commissaires ajoutaient que c'était tout ce qu'ils avaient pu tirer des mariniers par les tortures les plus violentes, qu'ils avaient fait réitérer. M. Vachet leur promît la protection du gouverneur et du premier ministre, prit copie du rapport et l'alla présenter au gouverneur, qui fut piqué de ce que cette affaire ne lui avait point été communiquée, ni au ministre son ami. Il partit sur-le-champ pour s'aboucher avec lui, et ils allèrent ensemble au palais pour prévenir le général et le chancelier.

Tandis qu'ils leur parlaient, les commissaires et les six prisonniers se présentèrent et firent exactement le même rapport, en répondant au chancelier, qui les interrogea

sur cela ; le ministre dit qu'il était si assuré de la fidélité du prêtre français, qu'il voulait bien être sa caution. L'heure de l'audience étant venue, dès que le roi parut sur son trône, son chancelier lui présenta le rapport des commissaires. Sa majesté l'ayant lu avec beaucoup d'attention : il n'est donc pas vrai, dit-elle, que les deux Tonquinois soient entrés dans le royaume. Les quatre grands officiers l'assurèrent que ce n'était qu'une pure calomnie pour perdre des innocents, et en effet ils n'y étaient point venus. Le roi, sans autre information, loua la générosité de l'évêque français qui avait protégé et reçu dans sa maison, ses sujets, qu'on aurait pu faire esclaves comme des gens sans aveu. Ayant ensuite jeté les yeux sur les mariniers, il les menaça de les faire mourir s'ils osaient sortir de son royaume sans sa permission ; et se laissant toucher de compassion à la vue de leurs plaies, qui étaient encore toutes sanglantes, il leur fit donner de l'argent, les exempta pour trois ans des tributs ordinaires et les renvoya en liberté.

V.

Le ministre de la Cochinchine protecteur de M. Vachet.

Le succès de cette affaire si dangereuse montre bien que le cœur des rois est entre les main de Dieu, qu'il les tourne et les

dispose comme il lui plaît. Le ministre appela M. Vachet chez lui, lui fit une sévère réprimande, et s'étant radouci un moment après, il voulut savoir si les missionnaires de la Cochinchine n'avaient point de relations avec ceux du Tonquin. M. Vachet le satisfit si parfaitement sur toutes ses demandes, que le ministre charmé de la manière ingénue et naïve de ses réponses, lui dit : Tant que je vivrai, vous n'aurez rien à craindre.

Avertissez-moi promptement dès que vous serez menacé, je veux que vos amis de Faifo, qui sont sans doute dans de terribles alarmes, soient consolés en vons voyant revenir glorieux. Je vais vous donner un de mes capitaines avec des soldats qui précéderont les filets dans lesquels vous serez porté, afin que par cette marque de distinction les Japonois, les Chinois et les Cochinchinois voyent que vous ne m'êtes pas indifférent. M. Vachet traversa tout Faifo dans cette équipage. On peut penser quelle fut la confusion de ses ennemis et la joie des chrétiens; mais le plus grand sujet de consolation fut la conversion des deux commissaires, qui depuis long-temps ne pratiquaient aucun exercice de la religion. Ils entrèrent dans les voies de la pénitence, firent baptiser leurs femmes et leurs enfants, et se soumirent à tout ce qui leur fut prescrit pour réparer le scandale qu'ils avaient donné, et pour se relever de leur chûte. M. de Courtaulin, au

qualité de vicaire-général, ordonna un jour de jeûne et de prière à toutes les églises pour remercier Dieu, la sainte Vierge et saint Joseph, patron des missions, de les avoir tirés d'un danger si affreux.

V I.

M. Mahot baptise un fils du second prince.

Les dispositions du roi et de toute la cour étant si favorables pour la religion, il était d'une extrême importance d'en profiter, et de faire venir incessamment M. de Berithe dans le royaume. On savait que Ouphuma envoyait tous les ans des vaisseaux à Siam et aux côtes voisines. M. Mahot était demeuré dans la ville royale, pour prier ce ministre, lorsqu'il en ferait partir quelqu'un, d'ordonner qu'on permît à M. de Berithe de s'embarquer dans son navire lorsqu'il reviendrait : mais avant qu'on parlât d'aucun embarquement, ce missionnaire fut mandé pour aller à deux lieues de la cour baptiser un enfant du second prince, âgé de cinq ans, et malade depuis cinq ou six mois. Il le baptisa avec le consentement du prince et de la princesse, en présence de son grand-père et de sa grand'mère du côté maternel. Le baptême, en lui donnant la vie de l'âme, lui rendit la santé du corps. Toute la famille en fut transportée de joie; le grand-père qui était un des premiers seigneurs du

royaume, permit à ce missionnaire de faire toutes ses fonctions, et aux chrétiens de s'assembler pour recevoir les sacrements. La grand'-mère, bonne chrétienne, assistait tous les jours à la messe; le missionnaire et les principaux chrétiens étaient nourris chez ce mandarin. Huit jours s'étant écoulés, le petit prince fut attaqué de nouvelles douleurs: on s'en alarma, on craignit une rechûte. Un médecin gentil prit cette occasion pour parler contre les chrétiens. Il dit que leurs assemblées avaient attiré ce fâcheux accident, et s'engagea à guérir le malade dans trois jours. Le grand-père crut trop légèrement cet imposteur; les missionnaires et les chrétiens se retirèrent. On fit des sacrifices au démon; on épuisa toutes les superstitions payennes, mais au bout de trois jours l'enfant se trouva plus mal. Le grand-père, détrompé, chassa l'imposteur, appela un médecin chrétien, qui guérit heureusement cet enfant par un seul remède.

VII.

Punition d'un persécuteur de l'église.

Cette même année 1674, deux autres événements que je vais raconter, firent beaucoup d'honneur à la religion. Nous avons dit qu'en 1673, le gouverneur de Quanghia avait fait mettre quatre prêtres en prison et persécuté cruellement des chrétiens. Dieu permit qu'il exerçât d'autres vexations et d'autres cruautés

envers les païens mêmes. Ils en portèrent leurs plaintes au roi, qui lui ôta son gouvernement, le fit mettre aux fers avec sa femme, son frère et ses enfants. Ils furent ensuite exposés dans la place publique à la dérision du peuple, condamnés à payer une amende de dix mille écus, à être dégradés et à avoir les doigts coupés. Le gouverneur ne pouvant survivre à un châtiment si ignominieux, se pendit ; son frère tomba dans une démence si furieuse qu'on le croyait démoniaque, et son fils aîné prit le parti de devenir vagabond.

VIII.

Martyre d'un chrétien.

Cette punition si terrible, dont Dieu frappa ce persécuteur de son église, n'empêcha point que le gouverneur de la province de Cham, où est située la ville de Faifo, ne fit arrêter un des principaux chrétiens, nommé Dominique Thuhap, qui était fort riche et élevé à une charge égale à la sienne. Cette égalité avait apparemment excité sa jalousie, et il se servit du prétexte de la religion pour perdre un homme qu'il haïssait comme son concurrent et son ennemi. Il le fit comparaître devant son tribunal, l'interrogea sur sa croyance. Dominique confessa généreusement le nom de J.-C. au péril de sa vie. Dès le lendemain, le gouverneur partit pour la cour, produisit les marques de christianisme qu'on

avait trouvées chez lui, et le procès-verbal de son interrogatoire. Le roi qui avait choisi la fille de ce gouverneur pour la donner en mariage à un de ses fils, par une complaisance injuste, lui sacrifia la vie de cet innocent. Accusé par son ennemi, il fut condamné sans autre forme de procès à être décapité : la sentence fut exécutée le premier novembre. Sa femme et ses enfants l'accompagnèrent au lieu du supplice. La vue de ces objets si touchants n'attendrit point son cœur. Il se mit à genoux, présenta sa tête au bourreau en prononçant le nom de J.-C. et de Marie, et en y ajoutant cette courte prière : « Vierge sainte, saints anges, tous les saints, recevez mon âme. » Le bourreau manqua son coup, et fut obligé de lui scier le col, pendant que le martyr ne cessait de prier. Les chrétiens louèrent Dieu qui lui avait, par sa grâce, inspiré une constance si héroïque ; les gentils même ne purent s'empêcher de l'admirer. Le fils aîné du roi, qui était chrétien dans le cœur, convaincu de son innocence, voulait lui sauver la vie ; mais les officiers qu'il envoya pour suspendre l'exécution, arrivèrent trop tard ; et lorsqu'il apprit qu'il avait été exécuté, il dit hautement : « ce n'est pas pour expier ses concussions et ses violences qu'il a perdu la vie, c'est pour soutenir la loi du vrai Dieu. Il est bien heureux. »

I X.

Visites apostoliques dans plusieurs églises.

Le révérend père Barthélemy Acosta, jésuite, sans craindre le danger où il s'exposait d'être saisi et maltraité par les soldats, se rendit au lieu du supplice pour encourager le martyr par sa présence, et s'il eût été nécessaire, par ses exhortations. Le gouverneur ayant su que des mariniers l'avaient conduit dans un bateau, les fit arrêter; mais ayant reconnu qu'ils étaient Japonois, il les renvoya sans punition. Quinze ou vingt chrétiens cochinchinois qui avaient été présents à ce triste spectacle, n'en furent pas traités avec tant de clémence. Le gouverneur les condamna à une grosse somme, et à avoir les cheveux coupés pour marque d'infamie, et à être rudement batonnés, parce, disait-il, qu'ils étaient venus honorer un homme que le roi avait jugé digne du dernier supplice. D'autres officiers qui vexaient les chrétiens sans ordre de la cour, furent réprimés par l'autorité du roi. M. Mahot, ayant obtenu la permission d'aller à Natlang, visita un grand nombre d'églises, entr'autres celles des petites îles de Culao et de Bodai, où aucun prêtre n'avait mis le pied depuis longtemps. Il administra les sacrements à ceux qu'il trouva disposés; engagea plusieurs qui étaient tombés, à renverser le petit autel

qu'ils avaient dressé au démon dans leurs maisons, et à rentrer dans l'église par la pénitence. En chemin faisant, il se joignit à M. de Courtaulin ; ils continuèrent ensemble la visite de la plus grande partie des églises du royaume, et se rendirent à la cour, où le ministre voulut avoir avec eux un long entretien sur la religion, dont il parut fort satisfait. Revenus à Faifo, ils y trouvèrent M. Vachet en grand crédit parmi les chrétiens et même parmi les infidèles. Tout le monde le respectait depuis son retour si honorable de la cour, comme une créature du ministre Ouphuma, gendre du roi. L'appui de ce puissant protecteur et la liberté de conscience que le roi avait donnée, rendirent cette année les conversions très-nombreuses. Les quatre missionnaires avec les prêtres du pays, baptisèrent trois à quatre mille idolâtres ; et si le prêtre Joseph n'eût succombé sous le poids du travail et perdu la vie, il y a apparence que la moisson eût été encore plus abondante.

L'année 1675 fut encore plus avantageuse à la mission de la Cochinchine, que n'avait été la précédente. Dans le mois de mars, Ouphuma envoya ordre à MM. Vachet et Mahot de venir à la cour. Ils s'y rendirent en diligence, et furent agréablement surpris d'entendre de la bouche de ce ministre qu'il allait faire partir un vaisseau pour Siam ; que le roi consentait que M. de Berithe vint dans

son royaume, qu'il laissait à leur choix de s'embarquer sur son navire pour aller prendre ce prélat, ou de l'attendre à Faifo. Ils prirent le parti d'aller chercher le vicaire apostolique. Ouphuma leur fit expédier un passeport en bonne forme. Le capitaine du vaisseau et le secrétaire nommé Dominique, refusèrent de recevoir leurs hardes, leurs provisions et deux domestiques, disant que le passe-port n'était que pour leur personne. On termina ce différend en donnant une certaine somme. Le 27 mars ils sortirent du port, et en 17 jours de navigation, ils aboutirent à Siam.

X.

Le roi de Siam donne audience à M. de Berithe.

M. de Berithe voulant profiter de cette conjoncture pour le bien de la religion, demanda une audience au roi de Siam, pour informer sa majesté de la permission que le roi de la Cochinchine lui accordait, d'aller, de résider et de prêcher l'évangile dans ses états. Il supplia de nouveau sa majesté siamoise, de lui donner un passe-port pour se rendre à la cour de ce prince, par le retour du vaisseau de son ministre, et dans la suite de l'audience il la conjura, par toutes les bontés dont elle l'honorait, de permettre aux missionnaires, par une déclaration publique, d'annoncer les

vérités de salut dans son royaume, et de donner à ses sujets la liberté d'embrasser le christianisme, comme le roi de la Cochinchine l'avait donnée aux siens. Le roi de Siam qui chérissait M. de Berithe et qui ne voulait pas qu'il quittât sa cour, sans lui parler du passe-port, lui répondit que la déclaration qu'il demandait était une affaire de grande conséquence; qu'il fallait examiner mûrement de quelle manière il convenait de la donner, et qu'il lui ferait savoir ce qu'il aurait résolu sur cela.

Quelques jours après cette audience, un mandarin vint sonder les dispositions de M. de Berithe sur son voyage à la Cochinchine, et lui témoigna que le roi lui permettrait difficilement de quitter son royaume. M. de Berithe lui répondit, qu'à la vérité il aurait lui-même beaucoup de peine à s'éloigner du roi, auquel il avait des obligations essentielles, mais que c'était un devoir indispensable pour lui d'être fidèle à son ministère; que nulle considération humaine ne devait l'empêcher d'obéir à Dieu; que, néanmoins, on pourrait ajuster toutes choses, si sa majesté voulait donner la déclaration qu'il lui avait demandée en faveur du christianisme; que par ce moyen, les plaintes que les prêtres des idoles portaient devant tous les tribunaux, contre la religion qu'on voulait, disaient-ils, introduire sans l'autorité du prince, seraient étouffées; les mauvais traitements qu'on faisait souvent aux mission-

naires cesseraient; les intérêts de la gloire de Dieu seraient balancés entre Siam et la Cochinchine; qu'alors il pourrait partager sa résidence entre ces deux royaumes, et qu'il engageait sa parole qu'après avoir fait quelque séjour à la Cochinchine, où il ne pouvait se dispenser d'aller, parce qu'il était personnellement chargé du soin de cette église, il reviendrait à Siam pour satisfaire à l'inclination de sa majesté.

X I.

La religion de nouveau permise à Siam.

Ce mandarin, ami particulier de M. de Berithe, dans le compte qu'il rendit au roi de cette conversation, exposa si délicatement les raisons et les vues de ce prélat, que le roi déclara, pour la seconde fois, devant toute sa cour, qu'il laissait à ses sujets une entière liberté de conscience; qu'il ne trouvait point mauvais qu'ils se fissent chrétiens; mais il refusa la déclaration qu'on avait demandée, de peur que ses peuples ne la regardassent comme un commandement; ce qui n'était point son intention. Néanmoins pour satisfaire M. de Berithe, il lui fit dire en secret qu'avec le temps il autoriserait la prédication et l'exercice de la religion par un édit.

X I I.

Le roi propose à M. de Berithe d'accompagner ses ambassadeurs.

Ce prélat alla remercier sa majesté de ce qu'elle avait fait et de ce qu'elle lui promettait en faveur de la religion, et la sollicita de nouveau, avec les plus vives instances, de lui accorder un passe-port. Le roi lui répondit qu'ayant dessein d'envoyer une ambassade au pape et au roi de France, il avait besoin de ses avis pour dresser les instructions de ses ambassadeurs, par rapport à des pays dont les manières étaient inconnues aux Indes; que, connaissant son habileté, il l'avait choisi pour servir de guide à ses ambassadeurs pendant le chemin, et de conseil dans la cour de Rome et dans celle de France, et qu'il ne doutait pas que par sa sagesse il ne ménageât toutes choses avec succès. Sire, répliqua M. de Berithe, quoique je sois peu propre à remplir dignement l'emploi si honorable auquel votre majesté me destine, je suis prêt à tout entreprendre et à sacrifier ma vie pour le service et pour la gloire de votre majesté; mais vos ambassadeurs ne peuvent partir pour l'Europe tandis que la France et la Hollande seront en guerre. Avant que la paix soit conclue je serai de retour de la Cochinchine, où je ne puis me dispenser d'aller sans désobéir à Dieu et au pape.

Je ne vous demande congé que pour quelque mois, et je vous donne ma parole d'honneur, qu'avec l'aide de Dieu je me rendrai aux ordres de votre majesté en moins d'un an.

X I I I.

Passe-port pour la Cochinchine.

Le roi goûta ces raisons, et content de sa promesse, lui fit expédier un passe-port; mais de peur que le roi de la Cochinchine ne l'empêchât de revenir, il écrivit à ce prince pour le prier de consentir à son retour, après qu'il aurait fait ses fonctions dans son royaume. Ce prélat avait promis une somme assez considérable au capitaine du vaisseau, pour l'engager à l'attendre et à le conduire. Il avait délivré une autre somme à l'envoyé d'Ouphuma, nommé Dominique, qui la lui avait demandée de la part du gouverneur de la province de Cham. Dès qu'il eut reçu son passe-port, il leur en donna avis. On appareilla en diligence; M. de Berithe s'embarqua avec MM. Mahot et Vachet, et on leva l'ancre le 29 de juillet 1675. La navigation fut d'environ deux mois par des temps variables, dont on eut beaucoup à souffrir.

X I V.

Arrivée de M. de Berithe à la Cochinchine; sa réception à la cour.

Dès qu'ils approchèrent des côtes de la Cochin-

chine, Dominique se fit porter à terre dans un petit bateau pour devancer le prélat ; espérant d'arracher encore de l'argent des missionnaires, il fit de grandes plaintes contre lui ; il dit qu'il ne lui avait pas donné l'argent qu'il lui avait promis, qu'il avait refusé de prêter la somme qu'il lui avait demandée de la part du gouverneur de la province de Cham : mais ses impostures ayant été bientôt reconnues, le gouverneur le traita rudement, le menaça de le perdre et le chassa de sa présence. M. de Berithe étant débarqué à Faifo, on le conduisit à Hoc, ville capitale du royaume. Il alla d'abord saluer le ministre Ouphuma. Dans cette entrevue il reconnut que des gens malintentionés avaient donné des mémoires contre lui ; mais il se justifia si parfaitement sur toutes les accusations qu'on avait faites, que, loin de punir l'accusé, le châtiment serait tombé sur les accusateurs si le prélat ne leur eût rendu le bien pour le mal.

Ce ministre (1) voulut lui-même donner avis au roi de l'arrivée de M. de Berithe, lui présenter la lettre du roi de Siam et les présents que cet évêque offrait à sa majesté, dont elle n'accepta qu'une partie. Ce prince, accablé de douleur par la mort récente de

---

(1) Ce récit est fidèlement extrait des mémoires manuscrits de M. Vachet, qui accompagnait M. de Berithe : l'auteur des relations imprimées ne les avait pas.

son fils, ne put se résoudre à donner alors audience; mais il fit dire à M. de Berithe, par son ministre, qu'il était le bien venu; qu'il pouvait aller librement dans son royaume y exercer ses fonctions, jusqu'à-ce qu'on pût lui donner audience. Dans celle que lui donna le premier prince, il témoigna beaucoup de joie de voir le prélat, et presque tout l'entretien fût sur la religion. Toutes ces faveurs de la cour, on les devait en partie à la lettre et à la protection du roi de Siam.

X V.

Fonctions de M. de Berithe à la Cochinchine.

Une réception si favorable réveilla la jalousie des prêtres idolâtres et des nations étrangères; mais nul n'osa la faire paraître. Le bruit de l'arrivée de ce prélat et de l'agréable réception qu'on lui avait faite à la cour, se répandit bientôt dans toutes les provinces. Les catéchistes accoururent de toutes parts pour se ranger auprès de leur pasteur. Il commença à exercer ses fonctions dans la ville royale. Les chrétiens qui y habitaient et ceux des lieux circonvoisins, vinrent en foule pour voir leur évêque, et pour recevoir les sacrements de sa main. Pendant quinze jours qu'il s'y arrêta, ses occupations étaient si grandes et si continuelles, qu'elles ne lui laissait presqu'aucun intervalle pour prendre du repos.

Dès les trois heures du matin, le prélat

se rendait à l'église avec les prêtres et les catéchistes. Il faisait d'abord une instruction et une exhortation à ceux qui devaient être confirmés, leur imposait les mains, disait ensuite la messe, donnait la communion, et après son action de grâces, il administrait encore la confirmation. En même-temps les catéchistes et les prêtres instruisaient de leur côté et examinaient ceux qui demandaient le baptême, et leur en expliquaient les cérémonies et les effets, et les dispositions avec lesquelles il fallait le recevoir.

Nul ouvrier n'était oisif: on ne pouvait suffire au travail. La messe et l'administration des sacrements étant finies, le prélat appelait auprès de lui les catéchistes, les uns après les autres; se faisait rendre compte de leurs emplois, examinait leur capacité, leur donnait la solution des difficultés qu'ils lui proposaient, en créait de nouveaux; à peine pouvait-on, à midi, interrompre ces saintes occupations pour prendre quelque rafraîchissement.

D'abord après le dîner on retournait au travail qui croissait de jour en jour; la nuit même n'était pas assez longue pour écouter les confessions. Quand, vers une heure après minuit, on voulait aller prendre quelque repos, on se trouvait assiégé d'une plus grande multitude de pénitents que quand on s'était mis au confessionnal. On compta dans une seule église plus de quatre mille cinq cents personnes confirmées, environ trois cents

baptisées, sans parler des mariages qui furent faits ou réhabilités. On craignit que de si nombreuses assemblées, sous les yeux de la cour, ne lui donnassent de l'ombrage, et on se détermina à faire la visite dans les provinces. Quatre mois entiers furent employés à la visite des trois premières qu'on parcourut. Dès qu'on était arrivé dans une église, on se mettait au travail. La ferveur des chrétiens ne donnait pas un moment de relâche. Le travail de la nuit succédait au travail du jour. Des députés des lieux où l'on avait appris la marche de l'évêque, venaient de tous côtés pour l'enlever. C'étaient des contestations entr'eux qu'on ne pouvait appaiser, ni contenter les uns sans désobliger les autres. Pour les satisfaire tous, on faisait plus que les forces ne permettaient. Partout on voyait éclater le zèle d'une église naissante, animé par la présence du premier évêque qui l'eût visitée et qui devait bientôt la quitter. Les esprits étaient prévenus d'un si grand respect pour sa personne; on le recevait avec tant de marques d'honneur qu'on eût dit que tout le royaume était chrétien, ou du moins qu'il allait bientôt le devenir. Jamais on ne vit dans la Cochinchine, en si peu de temps, un si grand nombre d'idolâtres et de pécheurs convertis, et de fidèles sanctifiés par les sacrements.

X V I.

Deux événements qui tiennent du miracle.

Plusieurs événements que les nouveaux chrétiens et les païens même admirent comme des miracles, et que peut-être l'affaiblissement de la foi et l'esprit d'incrédulité trop répandus dans le monde, feraient regarder comme des faits incertains et incroyables, ne contribuèrent pas peu à tant de conversions. On ne croit pas cependant devoir passer sous silence deux de ces événements merveilleux, qu'un missionnaire nullement crédule a écrits comme témoin oculaire. Voici à-peu-près comme il les raconte : Un jour, lorsque M. de Berithe eut fini la messe, on lui présenta un enfant âgé d'environ dix mois, qui ne donnait aucun signe de vie, et dont tous les membres étaient froids et paraissaient morts ; le prélat touché des larmes du père et de la mère, prit l'enfant entre ses bras, le mit sur l'autel, et s'étant prosterné pour faire oraison, il se releva et rendit le fils à sa mère, en lui disant de l'allaiter ; aussitôt ce petit enfant la regarda avec un souris, et se colla sur son sein avec toutes les manières d'un enfant qui se porte bien. Il n'y a que Dieu qui sache s'il était véritablement mort ; on ne le fit pas visiter par des médecins, mais il est constant qu'il paraissait tel, et qu'il ne pouvait passer si promptement et sans nul remède, de l'état où il était lorsqu'on le présenta à

l'évêque, à l'état où on le vit après qu'on eût prié pour lui, sans que Dieu fît un prodige.

L'autre merveille se passa dans le même lieu. Un chrétien était violemment pressé par sa mère de répudier sa femme, dont il n'avait point d'enfant. Les deux époux prirent la résolution de s'approcher des sacrements; étant en chemin pour venir à l'église, tout à coup la femme, qui avait naturellement beaucoup de douceur et même de simplicité, saisit son mari par les cheveux et lui dit : Qu'allons-nous faire, retournons chez nous. Le mari surpris ne se troubla point, prit sa femme par le bras, la conduisit à mes pieds. Ils se confessèrent et communièrent avec beaucoup de dévotion. Quelques heures après leur retour dans leur maison, la femme devint muette, ses lèvres s'enflèrent et se durcirent extraordinairement; elle se jeta de nouveau avec des transports de fureur sur son mari pour le déchirer. Cet homme, qui est un des plus forts du royaume, ne pouvait presque se défendre. Quelques-uns de nos élèves, qui étaient accourus au bruit, vinrent nous rapporter que cette femme était possédée. J'allai la voir par ordre de M. de Berythe; lorsque j'entrai, elle voulut fuir; mais elle fut arrêtée par une main invisible, et battue avec tant de violence qu'on craignait pour sa vie. Je vis et j'entendis des choses qui passaient si fort tout ce qu'on peut s'imaginer, que je ne doutai point de la posses-

sion. J'en allai faire le rapport à l'évêque ; qui m'y renvoya avec sa croix pectorale. J'appris à mon retour que le démon avait déclaré qu'il possédait cette femme depuis treize ans, quoiqu'il ne se fût point manifesté jusqu'à ce jour, et qu'il ne la quitterait point que l'évêque ne vînt ; le voici, dit il, il va entrer ; et d'abord après, non, ce n'est pas lui, ce n'est que sa croix ; j'entrai dans le moment, je présentai la croix à la possédée, elle se prosterna, la baisa et me la rendit sans pouvoir être délivrée. Le démon protesta de nouveau qu'il n'obéirait qu'à l'évêque. Ensuite il commença à discourir sur la hiérarchie des anges avec des expressions si élevées et si éloquentes, que je ne pense pas que jamais aucun homme puisse ou parler ou écrire d'une manière qui en approche. J'allai rapporter à M. de Berithe ce que j'avais vu et entendu; mais il ne voulut ni aller chez cette femme, ni permettre qu'on l'amenât en sa présence. Il me répliqua avec sa douceur ordinaire : il n'est pas de l'ordre que les ministres de J.-C. reçoivent la loi du démon ; c'est à nous à la lui donner ; il sortira sans que je m'y transporte : allez ; il est déjà sorti, et la femme est délivrée. En effet le démon marqua sa sortie dans le moment que M. de Berithe parlait.

X V I I.

Mauvais traitements faits aux chrétiens.

Je pourrais vous raconter plusieurs autres prodiges dont Dieu a honoré la mission de M. de Berithe pour autoriser la prédication de l'évangile et attirer les idolâtres à la foi. Ces deux suffiront pour montrer que Dieu renouvelle, dans les églises naissantes, les miracles des premiers siècles. Cependant ni ces effets surprenants de la puissance de Dieu, ni la permission que le roi avait donnée à M. de Berithe ne le mettaient pas toujours à couvert d'insulte. Le jour que l'église célèbre la fête de saint Jean l'évangéliste, les missionnaires firent assembler dans leur maison de Faifo, tous les pauvres chrétiens de cette ville et de la campagne, pour les instruire et leur administrer les sacrements. Sur la fin de la nuit, un frère naturel d'un des plus grands seigneurs du royaume, vint avec quatre compagnies de soldats forcer la maison. Ils entrèrent comme des furieux et blessèrent plusieurs chrétiens. Un des missionnaires, qui tâchait de modérer leur fureur, fut en danger d'être tué. M. de Berithe, que les soldats respectaient, fit évader et cacher dans la chapelle un grand nombre de fidèles; mais malgré tous ses efforts, cinquante furent saisis, garottés et chargés de coups; et dès que le jour parut, les soldats emmenèrent tous ces prisonniers, qui remerciaient Dieu de les avoir

rendus dignes de souffrir de si cruels traitements pour la gloire de son nom. Les auteurs de ces violences n'avaient eu d'autre but que de tirer quelque argent des chrétiens qu'ils arrêteraient; mais voyant que ce n'était que des pauvres dont la plupart étaient ou parraissaient estropiés, il les renvoyèrent, et en moins de quatre jours, tout fut aussi tranquille que si rien n'était arrivé. On ne jugea pas à propos de porter des plaintes à la cour; mais on reprit les fonctions ecclésiastiques avec plus de liberté qu'on ne les avait exercées avant cette insulte. On célébrait la messe dans la chapelle en plein jour, portes ouvertes; on prêchait, on administrait les sacrements publiquement et sans crainte, et les chrétiens qui avaient d'abord été intimidés, revinrent en plus grand nombre pour participer aux saints mystères.

XVIII.

Le roi de la Cochinchine donne audience à M. de Berithe.

Cette affaire étant entièrement assoupie, M. de Berithe fit un second voyage à la cour pour obtenir du roi la liberté de retourner à Siam, où le bien général des missions, et la parole qu'il avait donnée à sa majesté siamoise le rappelaient. Sa majesté lui marqua le jour de son audience dans sa maison de campagne. Il s'y rendit en camail et en rochet, accompagné de quelques missionnaires

aussi en habit ecclésiastique. Leur modestie plut extrêmement à toute la cour, que la curiosité avait rendue très-nombreuse. Dans sa harangue, le prélat remercia sa majesté de la liberté qu'elle lui avait accordée de visiter les chrétiens ; la supplia de les protéger comme ses bons et fidèles sujets, toujours disposés à verser la dernière goutte de leur sang pour son service ; mêla les louanges aux remercîments ; et enfin demanda la permission de s'en retourner. Le roi, très-satisfait de son discours, lui accorda la liberté de résider, s'il voulait, dans son royaume, d'en sortir, d'y revenir, d'y laisser et d'y envoyer telles personnes qu'il jugerait à propos pour ses desseins, et lui accorda son congé avec un passe-port très-honorable.

X I X.

Visite épiscopale dans quelques provinces.

M. de Berithe revenant de la cour, parcourut la province de Quanghia, où il confirma un plus grand nombre de chrétiens qu'il n'en avait confirmés dans aucune autre. Il se présenta tant de filles qui demandaient d'êtres reçues parmi les amantes de la croix, qu'on en érigea deux nouvelles maisons, où elles menèrent une vie si pénitente et si sainte, que les missionnaires attribuent à la vertu et aux prières de ces vierges consacrées à J.-C., les grands succès dont Dieu a béni son

évangile dans cette province. On leur avait donné une si haute idée de la perfection avec laquelle vivent les religieuses de l'Europe, qu'elles sollicitaient souvent les missionnaires de leur procurer quelque part aux prières de ces communautés si ferventes.

Pendant que M. de Berithe visitait les principales provinces situées vers le milieu du royaume, M. de Courtaulin, son vicaire-général, travaillait à celles qui sont sur les frontières du Tonquin. Ayant eu souvent occasion d'entretenir le général des armées de terre, qui fait sa résidence ordinaire dans cette contrée, il l'avait convaincu de la vérité de notre religion, et porté à l'embrasser; mais quoique cet officier fût fort âgé, il ne put se résoudre à éloigner ses femmes et à n'en retenir qu'une. Cependant il fut très-avantageux au progrés de l'évangile qu'un homme de ce rang en connût la sainteté. Cette connaissance l'engagea à favoriser les missionnaires dans les provinces qui étaient de sa dépendance.

X X.

Retour de M. de Berithe à Siam.

De Quanghia M. de Berithe se rendit à Faifo, dans le dessein de s'y embarquer pour Siam. Plusieurs grands seigneurs offrirent de faire les frais de sa navigation. Le ministre d'état ne le céda que par honnêteté au gouverneur de Faifo, chargé du soin des étrangers. Celui-ci

fit équiper un bateau très-propre et très-commode, qu'il pourvut de mariniers chrétiens et de toutes sortes de vivres, y ajoutant pour présents des choses qu'on estime le plus dans le royaume. M. de Berithe monta sur ce bâtiment dans le mois de février 1676; et comme il en pouvait absolument disposer, il visita quelques contrées situées sur le rivage qu'il côtoyait, et dont les chrétiens n'avaient pu se rendre auprès de lui à Faifo, à cause des grandes eaux ou de la distance des lieux.

Il séjourna quelque tems dans la province de Nharou, dans laquelle M. Bouchard travaillait en secret. Ce prélat le présenta au gouverneur, dont la fille et le gendre étaient chrétiens, et qui donnait lui même quelque espérance de le devenir. Ce mandarin lui fit un accueil fort honnête, et le protégea hautement dans la suite. M. de Courtaulin vint aussi joindre M. l'évêque dans ce gouvernement. Ce fut là qu'il régla tous les emplois des missionnaires et des catéchistes, et fixa à chacun son district. Le nombre et le mérite des ouvriers, auxquels il confiait le soin de ses chères ouailles, adoucissaient en partie la douleur qu'il ressentait de s'en éloigner. Il y avait pour lors à la Cochinchine trois prêtres européens, trois du pays, et cent neuf catéchistes ou sous-catéchistes, dont la capacité et le zèle promettaient de grands fruits. Après ces dispositions, il se détermina à partir et à emmener avec lui M. Mahot à Siam, où il

arriva heureusement sur la fin de mai. Sa majesté siamoise, qui l'attendait avec impatience, lui témoigna une grande joie de le revoir, et communiqua à la cour le dessein qu'elle avait pris de l'envoyer en France avec des ambassadeurs. La guerre de Hollande durait encore ; on demanda des passe-ports aux Hollandais, mais on ne put les obtenir. Ce fut l'unique obstacle qui retarda l'ambassade jusqu'à la paix.

XXI.

Arrivée de M. l'abbé Sevin, et de quatre missionnaires.

Peu de tems après le retour de M. de Berithe, M. l'abbé Sevin arriva à Siam (1) avec quatre missionnaires français. M. d'Héliopolis l'avait renvoyé de Surate à Rome en 1672, pour y négocier des affaires très-importantes. Après avoir obtenu du saint-siége et de la sacrée congrégation toutes les grâces qu'il avait demandées, ne pouvant prendre sa route par l'océan, il s'était embarqué à Marseille avec ses quatre missionnaires, le 11 septembre 1674, sur un vaisseau marchand qui faisait voile pour Alexandrete. A l'entrée de l'Archipel, ce navire fut attaqué par quatre vaisseaux de Tripoli. Sans un secours extraordinaire de Dieu, il aurait été infailliblement pris, ou

(1) Ces quatre missionnaires étaient MM. Thomas, Clergues, le Noir et Geffard,

coulé à fond par ces pirates. Pendant toute l'attaque, qui dura neuf heures entières, M. Thomas, missionnaire, le crucifix à la main, demeura sur le tillac malgré le feu de la mousqueterie et du canon des infidèles. Ses paroles, son zèle et son intrépidité soutenaient le courage des matelots et des soldats, tandis que ses confrères étaient prosternés en prière. Le capitaine, persuadé que Dieu les avait exaucés, publia hautement qu'il leur était redevable de la conservation de son navire. Tout l'équipage ne pouvait se lasser de bénir Dieu et de lui rendre des actions de grâce. Il admirait comme un miracle que pendant un si long et si rude combat, il n'y eût eu qu'un matelot tué et deux soldats blessés. Le vaisseau marseillais ayant été radoubé à l'île de Zante, se joignit à une escadre vénitienne, et aborda heureusement à Alexandrete le 17 novembre, d'où les missionnaires se rendirent à Alep. Ils se remirent en chemin avec une petite caravane pour Diarbequer, qui n'est éloigné de cette ville que d'environ soixante lieues, qu'ils ne purent faire qu'en deux mois, à cause des grandes neiges, au milieu desquelles ils se virent plusieurs fois en danger de périr ; ils continuèrent leur route par le Tygre et par la mer jusqu'à Surate, et ne purent aboutir à Siam que le 23 juin 1676.

XXII.

M. l'abbé Sevin revient en France.

MM. de Berithe et de Métellopolis, qui attendaient depuis long-temps le retour de M. l'abbé Sevin, furent infiniment réjouis le voyant arriver avec quatre missionnaires dont ils avaient un extrême besoin. Il fit à ces deux prélats le détail des négociations qu'il avait employées pour obtenir les nouvelles bulles qu'ils avaient déjà reçues, par lesquelles le pape confirmait toutes celles que sa sainteté et ses prédécesseurs leur avaient données, confondait les calomniateurs qui avaient publié qu'elles étaient subreptices, et défendait aux inquisiteurs et à tous les évêques des Indes, comme nous avons déjà dit, d'exercer aucun acte de jurisdiction ni sur la personne des vicaires-apostoliques, ni sur leurs missionnaires, ni dans les pays soumis à leur administration. Le service que cet abbé venait de rendre à la mission ne pouvait être plus important; c'était d'ailleurs un homme de condition, de très-bonnes mœurs, plein de zèle, de génie et d'érudition. Malgré tous ces avantages, les deux évêques qui l'avaient d'abord destiné pour la mission qu'on souhaitait commencer à la Chine, ayant conçu quelque soupçon sur ses sentiments touchant le Jansénisme, ne voulurent jamais l'envoyer dans cet empire, quelques instances qu'il pût leur faire, ni lui confier aucun

emploi. Ils l'engagèrent à retourner en France où ils jugeaient qu'on pourrait mieux s'éclaircir et s'assurer de la pureté de sa foi et de sa soumission à l'église. C'est ainsi que M. de Berithe s'en explique dans plusieurs de ses lettres. Il y a apparence que le soupçon des évêques était peu fondé, ou que cet abbé apprit dans la suite à mieux penser. Quoiqu'il en soit, leur conduite et leurs précautions n'en furent ni moins sages ni moins louables.

XXIII.

Résidences établies à Pourcelouc et au camp des Pegous.

Pendant le voyage de M. de Berithe à la Cochinchine, M. de Métellopolis avait fait plusieurs courses apostoliques dans le royaume de Siam, et ayant trouvé en divers endroits le peuple disposé à écouter l'évangile, il résolut d'établir une résidence à Pourcelouc, comme il l'avait promis aux habitants de cette ville la première fois qu'il les visita; il y envoya M. Langlois, qui avait travaillé quelques années dans le séminaire, et lui donna pour adjoint M. Gaime, nouvellement arrivé de Bantan. Il fit un second établissement dans un camp de quatre cents Péguans, situé à une journée de la ville royale, et en confia le soin à M Clergues, qui avait appris la langue de cette nation avec une facilité surprenante. M. Langlois, à son arrivée à Pourcelouc, y trouva quarante habitants

blessés depuis peu dans une querelle avec des Malais qui sont des mahométans fort répandus dans les Indes. Le missionnaire avait appris dans l'hôpital de Siam à panser les plaies, il avait des onguents apportés de France, avec lesquels il guérit presque tous les blessés. Cette cure, le désintéressement et la charité qu'il fit paraître, lui attirèrent l'estime et l'affection du peuple. Il bâtit en peu de temps une église, un petit hôpital et une maison. Bientôt il eut la consolation de voir dans son église plusieurs néophites fervents; dans son hôpital, plusieurs malades guéris par ses remèdes; et dans sa maison, une nombreuse jeunesse qu'il catéchisait. Nous parlerons ailleurs de la résidence établie chez les Peguants, où M. Clergues était aidé par un nommé Mumis, petit-fils d'un bracmane. Il était venu de Goa au séminaire de Siam, l'année précédente, y avait reçu la tonsure et s'était appliqué à apprendre la langue du Pegou. Il l'entendait et la parlait assez bien.

Si l'on avait eu des ouvriers et des fonds suffisants pour les entretenir, on ne se serait pas contenté d'avoir établi cinq résidences dans un si vaste royaume; mais on était contraint de proportionner ses entreprises aux moyens qu'on avait en main. C'est ce que M. de Berithe écrivit cette année, en octobre, aux cardinaux de la propagande. Il ajoutait que les guérisons surprenantes que les missionnaires faisaient fréquemment avec de

l'huile ou de l'eau bénite, mettaient notre foi en grande estime parmi les païens, et leur inspiraient souvent le desir de l'embrasser. Ce prélat était un homme vrai et nullement crédule; il n'aurait pas voulu écrire des faits faux ou incertains.

XXIV.

M. Vachet prend soin d'un mandarin malade.

Dans le temps qu'il partit de la Cochinchine avec M. Mahot, M. Vachet avait été appelé à la cour pour prendre soin du troisième officier de la couronne, frère du ministre d'état. Ce mandarin était attaqué d'un cancer ulceré. Ni les médecins par leurs remèdes, ni les bonzes par leurs superstitions, ni les prétendus magiciens par leur art diabolique, n'avaient pu lui donner aucun soulagement. En quatre jours, un remède particulier que M. Vachet savait pour cette sorte de maladie, soulagea notablement le malade. Des bonzes jaloux de cet heureux succès dirent à la mère de ce seigneur, que ce missionnaire avait causé la mort à quatre personnes qu'il avait entrepris de guérir. Cette dame trop crédule congédia M. Vachet, et lui offrit une somme considérable pour récompenser ses soins. Il la refusa, et lui dit qu'il n'agissait que par charité, que pour faire connaître Dieu à ceux qui ne le connaissaient pas, et pour leur procurer la vie éternelle en travaillant à leur conserver la vie temporelle.

Le malade fut fort fâché qu'on eût à son insçu renvoyé M. Vachet. Deux jours après, se sentant plus mal, il le fit rappeler. Dans dix jours, le remède de M. Vachet l'avait presque guéri; mais n'ayant pas voulu souffrir qu'on le lui appliquât plus long-temps, il se forma dans le côté droit un abcès. Contre le sentiment du missionnaire, un médecin chinois promit de le guérir sans faire aucune incision. M. Vachet fut de nouveau remercié, il se retira, et le malade mourut. Le ministre d'état et son autre frère, portèrent la nouvelle de sa mort au roi; sa majesté leur dit qu'ils avaient fait une faute irréparable de s'être confiés à un autre qu'à M. Vachet.

X X V.

Conversion singulière de six gentils.

Ce missionnaire étant lui-même tombé malade à cause des fatigues qu'il avait souffertes, le ministre l'alla voir, entra dans sa chapelle, et pour lui prouver qu'il n'ignorait pas notre sainte religion, il récita en sa langue l'oraison dominicale et le symbole; heureux s'il eût cru de cœur les vérités que sa bouche prononçait! Dès que sa santé fut rétablie, il entreprit la visite des églises: en parcourant les provinces il trouva plusieurs villages de trois à quatre cents habitants qui, depuis deux ans, s'étaient entièrement convertis, quoiqu'auparavant il n'y eût qu'un

petit nombre de chrétiens. Sur les confins d'un baillage, six gentils se jetèrent à ses pieds, et le prièrent de venir baptiser tout leur village; les ayant trouvés très-bien instruits, il leur demanda quel maître leur avait si bien enseigné la doctrine chrétienne. Ils lui répondirent qu'ils n'avaient jamais vu ni entendu aucun chrétien, mais qu'ils l'avaient apprise dans quelques livres qui leur étaient tombés entre les mains. Le provicaire suivit avec joie ces six prosélites, trouva leur village bien instruit, en baptisa tous les habitants, leur donna pour chef celui d'entr'eux qui, étant encore païen, leur avait servi d'apôtre, et le nomma Jean-Baptiste, parce qu'il avait servi de précurseur au ministre de J.-C. Cet homme, enflammé d'un nouveau zèle, conduisit le provicaire à une petite aldée voisine. Il y employa un jour et une nuit à catéchiser; ce petit travail produisit quelque temps après la conversion entière de ce lieu.

X X V I.

Mission dans les montagnes des Kémois.

Ayant parcouru trois provinces, il se joignit avec M. de Courtaulin, rétabli d'une maladie qui l'avait réduit à l'extrémité. Il lui proposa le dessein qu'il avait formé d'aller faire la mission dans les montagnes qui divisent la Cochinchine du Laos. M. de Courtaulin, sachant que l'air malsain, les eaux

encore plus malsaines, les bêtes farouches, les torrents et les abîmes fréquents, rendent ces montagnes très-dangereuses, surtout pour les Européens, s'opposa d'abord à son zèle. Cependant ayant recommandé cette entreprise au seigneur, il se sentirent tous deux si vivement pressés du desir de secourir tant d'âmes abandonnées, que M. Vachet partit, s'avança dans ces montagnes plus de sept journées de chemin, et y trouva un peuple assez nombreux. Ce peuple est en partie Cochinchinois, et en partie d'une autre nation qui diffère des Cochinchinois par les mœurs, les habits et même par les traits du visage. Toute leur religion consiste à adorer le ciel, et à honorer les morts. Dieu les rendit dociles à la parole de vérité. Plusieurs furent instruits et baptisés. La foi y aurait fait sans doute de grands progrès, mais les pluies qui survinrent firent couler de tous côtés des torrents si rapides, qu'il fut impossible d'aller plus loin, et ce ne fut pas sans courir plusieurs fois risque de la vie, que le provicaire gagna Faifo.

XXVII.

Conférence de M. Vachet avec des bonzes.

Quoiqu'il fût d'un tempérament robuste, et que son séjour dans ces montagnes n'eût pas été long, il y prit un levain de fièvre maligne, qui se déclara deux jours après son retour; sa maladie dura près d'un mois, avec

des accidents au commencement si violents, qu'on ne crut pas qu'il pût y résister. Il était encore convalescent, lorsque M. Mahot arriva de Siam avec MM. Thomas et Geffard. On laissa ces deux missionnaires à Faifo; et MM. Mahot et Vachet, entièrement rétablis, allèrent à la cour pour y traiter de quelques affaires temporelles de la mission, et pour rendre des lettres de M. de Berithe aux deux premiers princes et au ministre. Ce dernier relevait aussi d'une dangereuse maladie, et le jour que les missionnaires se rendirent à son palais, il y avait assemblé environ trente bonzes chinois, ou cochinchinois, pour faire un grand sacrifice. Il reçut obligeamment les lettres du prélat. Les missionnaires s'étant retirés, il fit aussitôt rappeler M. Vachet, et l'introduisit dans la salle où les bonzes et un grand nombre de seigneurs de la cour attendaient l'heure du sacrifice. Pour montrer l'estime qu'il faisait des ministres de J.-C., il lui fit donner un siége, tandis que toute la compagnie, excepté le chef des bonzes, était assise sur des nates, et le pria d'expliquer les points principaux de notre religion, que nous disons être la seule véritable, la seule qui peut procurer le salut éternel.

M. Vachet se voyant obligé de parler sans préparation sur une matière si importante, se recueillit un moment pour prier J.-C. de lui communiquer, selon sa promesse, les lumières du Saint-Esprit. Ensuite il pria les bonzes de

lui pardonner, si, étant étranger, il ne parlait point la langue des lettrés, ou s'il s'exprimait peu élégamment dans la langue vulgaire. On lui sut bon gré de cette précaution pleine de modestie, et on lui témoigna qu'on l'écouterait avec plaisir. Le sujet de l'entretien roula d'abord sur la nécessité de reconnaître un seul Dieu infiniment sage, puissant, saint, juste, miséricordieux, être parfait, existant par lui-même, principe et fin de toutes choses, qui, ayant une connaissance et une puissance infinie, sait, voit, gouverne tout et mérite seul nos adorations. Ensuite, le missionnaire parla de la création, prouva que la production et l'arrangement de toutes les parties de l'univers ne pouvaient être attribués au hasard; que le ciel et la terre, et tous les êtres qui sont renfermés dans leur étendue, n'ont pu se produire par leur propre vertu; que tout est l'ouvrage d'un Dieu subsistant par lui-même, et ajouta: Tirez vous-mêmes la conséquence, et jugez si nous autres chrétiens nous n'avons pas raison de rapporter à Dieu tout le bien que nous recevons de tous les êtres, au lieu que vous rapportez aux choses créées, le bien que Dieu vous fait par elles. Vous adorez les bienfaits et vous méconnaissez le bienfaiteur.

Les bonzes ne répliquèrent rien à ces raisons; mais il lui objectèrent que personne n'avait jamais vu le Dieu qu'il prêchait, qu'on ne savait ni de quelle taille, ni de

quelle couleur, ni de quelle figure il était. Ils lui demandèrent comment, étant dans le ciel, il pouvait par lui seul régler toutes choses sur la terre. Le missionnaire répondit à ces objections avec tant de clarté et de justesse, qu'un bonze, poussé du zèle de sa religion, représenta fortement qu'on laissait parler trop long-temps cet étranger, et que si on ne lui imposait silence, cet entretien tournerait à leur confusion. Les principaux de l'assemblée blâmèrent son procédé et le firent retirer. La salle où l'on était ne pouvant plus contenir le nombre des personnes qui venaient au sacrifice, on passa dans une autre plus spacieuse. Le chef des bonzes étonna fort M. Vachet. Il lui céda par honneur la première place, lui dit, en présence de toute la compagnie, qu'il n'avait rien avancé qui ne fût très-raisonnable, et qu'il y avait plus de plaisir à l'entendre parler sur-le-champ qu'à lire des livres écrits à loisir. La conversation avait duré plus de deux heures. Tous les préparatifs du sacrifice étant faits, M. Vachet prit congé et se retira. Cette conférence fit beaucoup d'honneur à la religion, et inspira à plusieurs seigneurs de la cour le desir de s'en instruire.

XXVIII.

Autres conférences de M. Vachet avec des bonzes.

Le lendemain MM. Mahot et Vachet étant

allés saluer le second prince, il les fit asseoir à ses côtés, ordonna qu'on leur apportât du bétel, ce qui est une honnêteté que les princes ne font qu'aux premières personnes du royaume; demanda quel des deux s'appellait Vachet, et le pria de lui expliquer les noms sacrés de Jésus et de Marie, qui étaient si souvent dans la bouche des chrétiens. M. Vachet prit cette occasion pour lui expliquer la création, la chûte de l'homme et le mystère de l'incarnation. Le prince l'écouta pendant deux heures avec attention, le pria de le venir voir souvent, et l'assura de sa protection. La curiosité du fils du grand prince, âgé d'environ vingt ans, alla plus loin. M. Vachet étant retourné à Faifo, ce jeune prince lui envoya un de ses officiers pour lui dire qu'il souhaitait le voir, et s'entretenir avec lui. Un vénérable vieillard, du nombre des lettrés, qui se croyait plus habile que tous les bonzes, et qui était gouverneur de ce prince, l'avait engagé à appeler ce missionnaire, espérant de l'embarrasser et de le confondre en présence de son élève. Ce docteur ayant avancé qu'il fallait à la vérité reconnaître un Dieu du ciel et de la terre, mais que ce Dieu avait été produit par une puissance supérieure, qu'il avait un père et une mère, des frères et des sœurs; M. Vachet le poussa si vivement que, ne sachant que répondre, il demanda la permission d'aller consulter ses livres. Le prince marquant son

indignation, lui permit de sortir, et lui défendit de revenir. Piqué de la retraite honteuse de son maître, il tâcha de réparer son honneur, et dit tout ce que la vivacité et la pénétration de son esprit pût lui suggérer. M. Vachet le réfuta, et le pria de permettre qu'il lui expliquât les points fondamentaux de notre religion. Il en parut si satisfait, qu'il régala le missionnaire, se recommanda à ses prières, et lui protesta que nulle considération humaine ne l'empêcherait d'embrasser le christianisme, dès qu'il serait convaincu de la vérité de sa doctrine. Ces heureuses dispositions de la cour consolaient infiniment les chrétiens de la Cochinchine, et donnèrent occasion à plusieurs conversions.

X X I X.

Danger que courent les chrétiens dans la ville royale du Tonquin.

Dans le Tonquin, quoique la persécution ne fût point interrompue, les provicaires, aidés de deux pères dominicains venus de Manile, (1) et des prêtres du pays, avaient, cette année 1676, avancé heureusement les progrès de la religion; malgré la vigilance des ministres païens, on en pratiquait les exercices jusques dans la ville royale; mais le samedi-saint, près de mille chrétiens s'étant assemblés dans l'église

(1) L'un s'appelait le P. Jean Darjona, et l'autre P. Jean de Sainte-Croix.

de

de la Résurrection, où M. Deydier célébrait les saints mystères, une grande multitude s'étant aussi rendue dans l'église des jésuites, et dans la maison de M. Raphaël de Rhodes, interprète des Hollandais, un apostat, qui avait dissipé tout son bien par le jeu et par ses débauches, dans l'espérance d'avoir une récompense considérable du gouverneur de la ville, lui dénonça ces assemblées. Ce mandarin envoya sur-le-champ deux compagnies de soldats pour saisir les chrétiens. M. Deydier et les jésuites en ayant eu avis, interrompirent leurs fonctions et congédièrent les fidèles : on n'en saisit que cinq ou six dans l'église des jésuites; mais l'apostat, instruit qu'il y avait chez M. Raphaël beaucoup de vases sacrés, d'ornements, de marchandises, et les effets les plus précieux des catéchistes, fit investir si promptement sa maison par les soldats, que les chrétiens n'eurent pas le temps d'avertir leurs frères du danger qui les menaçait. M. de Bourges qui faisait l'office dans la chapelle de ce fervent chrétien, y célébra la messe et administra les sacrements, jusqu'à ce que le jour commençant à paraître, un chrétien de l'assemblée étant sorti, rentra promptement et avertit que la maison était investie.

X X X.

Plusieurs sont saisis.

Sur cet avis, M. de Bourges interrompit le ser-

vice divin, quitta ses habits sacerdotaux et se retira dans la faiturie des Hollandais. Les chrétiens l'ayant voulu suivre, les soldats les apperçurent, et craignant qu'ils ne trouvassent quelque issue pour s'évader, ils obligèrent les Hollandais à ouvrir la porte, saisirent M. Raphaël et soixante chrétiens; mais heureusement ils ne découvrirent pas le lieu où M. de Bourges était caché. On les gagna ensuite par des présents, et on obtint que sans faire une plus exacte recherche, ils se contenteraient d'emporter quelques livres, quelques ornements et quelques images dont ils s'étaient saisis; mais ils n'osèrent relâcher les chrétiens: ils les lièrent deux à deux et les conduisirent au palais du gouverneur. Un grand nombre de fidèles qu'on n'avait point arrêtés, les y suivit, et confessa hardiment sa foi en présence de ce mandarin, qui prit le nom de tous les confesseurs.

Un d'entr'eux, nommé Paul, ayant apperçu parmi les prisonniers un de ses amis, dont la femme et les enfants étaient malades, s'offrit généreusement pour se mettre à sa place. On le lia aussitôt, mais on ne relâcha point son ami. Les soldats cependant admiraient cet acte de charité et se disaient les uns aux autres: Pourquoi nous envoie-t-on avec tant d'armes et d'appareil saisir ces chrétiens, qui ne font nulle résistance et qui viennent s'offrir d'eux-mêmes aux chaînes et aux prisons?

XXXI.

Zèle du secrétaire d'un mandarin.

Un autre chrétien nouvellement baptisé, qui était secrétaire d'un grand mandarin, vint aussi visiter les chrétiens tandis qu'on les liait. Le capitaine qui commandait les soldats, lui demanda ce qu'il venait faire ; il lui répondit qu'il venait visiter et consoler ses frères. Le capitaine l'ayant menacé de lui faire donner des coups de bâton, le fervent néophite se mit à genoux, et après avoir été rudement battu, se leva, remercia le capitaine et le soldat qui l'avait frappé, et se retira. Cette action surprit tous ceux qui en furent témoins.

Le gouverneur craignant que ce mauvais traitement n'eût choqué le mandarin auquel ce secrétaire appartenait, et qu'il ne lui en fît des plaintes, l'aborda dans le palais du roi, et lui dit, en présence de quelques seigneurs, qu'il s'étonnait qu'il se servît d'un secrétaire chrétien, qui avait eu l'imprudence de vouloir détourner les soldats du roi d'exécuter ses ordres. Ce discours irrita le mandarin contre son secrétaire. Ayant tenté inutilement de le pervertir, il lui ôta sa charge et le mit au rang des simples soldats. Les provicaires le rencontrèrent quelques temps après et voulurent le consoler de la perte qu'il avait soufferte ; mais il leur répondit que quoique

l'emploi où il était réduit fût plus pénible et moins avantageux, il le trouvait plus agréable, parce qu'il lui laissait plus de loisir pour vaquer à la prière.

X X X I I.

Cent onze chrétiens dans les prisons.

Le roi qui, l'année précédente, s'était vu en danger d'être détrôné par une révolte des soldats de la ville royale, et qui avait défendu toutes sortes d'assemblées, sous les plus grièves peines, fut fort irrité lorsqu'il apprit qu'on avait trouvé des chrétiens assemblés. Il renvoya cette affaire au prince son fils, héritier présomptif de la couronne, et lui ordonna de les punir sévèrement. Avant de rien décider, on fit de nouvelles perquisitions et de plus amples informations : on saisit d'autres chrétiens; en sorte que le nombre des prisonniers était de cent onze. Le gouverneur étant venu à la prison pour les interroger, apprit des soldats que ces pieux captifs récitaient des prières à haute voix, ou chantaient les louanges de Dieu pendant plusieurs heures du jour et de la nuit, et que leurs frères leur apportaient plus de vivres qu'ils n'en voulaient recevoir. La piété des uns et la charité des autres inspirèrent à ce mandarin tant d'estime pour notre religion, qu'il conçut le dessein de s'en faire instruire et de l'embrasser.

XXXIII

Zèle et charité de M. Raphaël envers eux.

Cette heureuse disposition ne l'empêcha pas d'employer les promesses et les menaces pour obliger les prisonniers à déclarer quels missionnaires avaient présidé à leur assemblée. M. Raphaël, qui était toujours avec eux, ayant prévu cet interrogatoire, leur promit de payer une grande partie des frais de leur prison, leur représenta que s'ils dénonçaient les missionnaires d'Europe, ils se rendraient plus criminels; et, voulant bien que toute la peine retombât sur lui seul, leur recommanda de répondre simplement que c'était lui qui leur faisait réciter leurs prières et leur enseignait la religion dans sa chapelle. Ses exhortations eurent leur effet; tous demeurèrent fermes et constants dans la réponse qu'il leur avait suggérée.

XXXIV.

Ils sont condamnés à la bastonnade et aux frais de la prison.

Enfin, après quarante jours de prison, ces généreux confesseurs furent condamnés à être bâtonnés; mais les soldats qui exécutèrent l'ordre de la cour, frappaient la terre du bout du bambou, en sorte que le châtiment fut fort léger. Les frais de la prison montaient à quatre cents écus, et presque tous ces prisonniers

étaient fort pauvres. M. Raphaël en donna cent trente, les provicaires quatre-vingts ; madame Diez-Lao-Cou se plaignit de ce qu'on ne lui avait rien demandé, comme si on la comptait pour rien parmi les chrétiens, et en donna quatre-vingts autres. Les chrétiens de la ville fournirent le reste de la somme. Quelques païens qui avaient été en prison avec les confesseurs, touchés de leur piété, demandèrent le baptême dès qu'ils furent élargis : plusieurs officiers du gouverneur entrèrent dans les mêmes sentiments, et son premier secrétaire étant tombé malade, voulut être instruit et baptisé.

XXXV.

Persécution dans les provinces du Tonquin.

Le bruit de cette persécution s'étant répandu dans le royaume, on recommença à persécuter les chrétiens dans toutes les provinces. Le juge de celle de Nghé-An en fit saisir un grand nombre, les dépouilla de leurs biens et les fit battre cruellement. Il pilla et détruisit l'église que le prêtre Martin y avait bâtie, et dissipa une communauté des amantes de la croix qui se réfugièrent chez leurs parents. Dans la province méridionale, un capitaine enleva tous les ornements des églises de Trinh-Xuien et d'Anbiet, et saisit trente chrétiens. Il leur promit de leur rendre la liberté et les meubles des églises pour une

somme d'argent ; mais après l'avoir touchée, il leur manqua de parole et les conduisit au gouverneur, qui les condamna à une amende et à être bâtonnés. Parmi ces confesseurs, un médecin nommé Thomas, qui avait bâti sur son fonds une de ces églises, signala sa constance. Les soldats le battirent cruellement pour l'obliger à leur livrer les vases sacrés qu'il avait cachés. Le gouverneur fit réitérer ce supplice pour le contraindre à rendre ces vases et à renoncer au christianisme ; ils ne purent tirer de lui que cette réponse : Vous pouvez m'arracher l'âme du corps, mais vous ne m'arracherez jamais la foi du cœur : j'aime mieux perdre la vie qu'une éternité de bonheur et de gloire, que mon Dieu me promet. Le gouverneur, qui ne voulait pas le faire mourir, lui offrit de le délivrer pourvu qu'il allât brûler l'église qu'il avait bâtie. Je souffrirai la mort la plus cruelle, répondit-il, plutôt que de commettre un si horrible sacrilége. Le gouverneur, désespérant de le vaincre ni par promesses, ni par menaces, ni par supplices, lui fit donner encore trente coups de bâton, confisqua tous ses biens et ne lui laissa pas même ses habits. Il fut assez inhumain pour le renvoyer tout nud, couvert de plaies et de sang. A la faveur de la nuit, il se fit conduire dans la maison des provicaires ; ils l'embrassèrent, le félicitèrent de la victoire que Dieu lui avait fait remporter, lavèrent ses plaies, et lui donnèrent des habits

et de l'argent pour acheter des médicaments.

Tandis qu'on exerçait ces cruautés contre les chrétiens, un mandarin, visiteur des vaisseaux et protecteur des provicaires, leur dit que s'ils faisaient quelques présents au roi, sa majesté défendrait de les persécuter, et n'écouterait plus leurs ennemis. Les provicaires lui répondirent que la guerre avec la Hollande ayant empêché les vaisseaux de France de venir au Tonquin, ils n'avaient rien d'assez précieux pour l'offrir au roi, et le prièrent de leur obtenir la permission d'envoyer quelqu'un à Siam pour prendre quelques curiosités d'Europe. Le mandarin l'obtint. Ils firent partir deux catéchistes nommés Dominique et Philippe, qu'ils avaient préparés à recevoir la prêtrise, et leur joignirent en cachette cinq jeunes élèves pour le séminaire.

Dans les lettres qu'ils écrivirent à Siam, par ces catéchistes, ils marquent qu'ils avaient appris l'année précédente, avec une extrême douleur, que M. d'Héliopolis ayant été jeté par une tempête aux Philippines, il avait été arrêté par les Espagnols; que les Hollandais, de qui ils tenaient cette nouvelle, ne savaient ce qu'était devenu ce prélat. Ils prièrent ensuite M. de Berithe de ne pas leur laisser ignorer plus long-temps le sort de M. d'Héliopolis, auquel le clergé et l'église du Tonquin s'intéressaient avec tant de raison.

Quelque temps après le départ de ces ca-

téchistes, un infidèle avertit le gouverneur de la province où est situé le bourg de Kienlao, qu'un prêtre nommé Simon y résidait, et qu'il y faisait de nombreuses assemblées. Le gouverneur lui ordonna sur-le-champ d'aller saisir ce prêtre, qui, ayant été averti de son mauvais dessein, abandonna sa maison pour se cacher. Comme les chrétiens s'assemblaient dans ce lieu en si grand nombre que l'église n'en pouvait contenir la multitude, l'assemblée se partageait dans sept maisons attenantes, d'où, par des ouvertures qu'on avait ménagées, on pouvait voir et entendre le prêtre, lorsqu'il célébrait ou qu'il prêchait.

XXXVI.

Vexations exercées sur les chrétiens.

Le persécuteur entra d'abord dans l'église, saisit deux bons vieillards chargés du soin de l'orner, les conduisit chez le gouverneur, et lui fit le plan de l'église et des maisons d'assemblées. Ce mandarin leur dit d'un ton plein d'indignation : Comment avez-vous la hardiesse de bâtir des églises si vastes, malgré les défenses du roi ? Les deux vieillards lui répondirent : On bâtit de tous côtés des temples magnifiques à des dieux imaginaires ; n'est-il pas raisonnable que, connaissant le vrai Dieu du ciel et de la terre, nous lui bâtissions des églises aussi grandes que notre pauvreté nous le permet ? Cette réponse si ingénue sembla

adoucir sa colère; il se retira, et ordonna aux soldats de les contraindre, par menaces, à donner le rôle des chrétiens; ils ne nommèrent que deux pères de famille. Le gouverneur les fit comparaître devant lui, les maltraita, les condamna à une amende et les renvoya : l'église et les maisons où l'on s'assemblait furent brûlées quelques jours après par son ordre.

Dans le village de Linhem, quinze familles chrétiennes ayant refusé d'assiter aux honneurs qu'on rendait à l'esprit tutélaire, les païens entrèrent en fureur, les battirent cruellement, pillèrent leurs maisons, enlevèrent leurs bestiaux, et les firent condamner à une amende si excessive, qu'il fallut recourir à la charité des églises voisines pour y satisfaire. On usa de la même rigueur en deux autres endroits, où tous les fidèles n'eurent pas la même constance. Sept familles, pour conserver leurs biens, renoncèrent à la foi.

Tant de maux que souffraient les chrétiens, tinrent les deux provicaires dans une crainte et dans une affliction continuelle pendant presque toute l'année 1677. Vers le mois de septembre, le retour des deux catéchistes Philippe et Dominique, ordonnés prêtres par M. de Berithe, et l'arrivée du père Moralès, dominicain, qui les avait joint à Siam, auraient donné quelque consolation à cette église persécutée; mais par des lettres de Manile, qu'ils apportèrent aux pères do-

minicains qui en étaient venus l'année précédente, on apprit que M. d'Héliopolis était sorti de prison pour retourner en Europe; et que, par conséquent, il ne restait nulle espérance de le voir au Tonquin.

XXXVII.

Clémence de la cour de la Cochinchine.

L'église de la Cochinchine eut aussi ses persécutions pendant l'année 1677. Dans le mois de janvier, quelques païens d'un grand village peu éloigné de la ville royale, se plaignirent au roi que tous les habitants de ce lieu suivaient la loi des Portugais, abandonnaient la religion du royaume et les travaux publics. Quatre commissaires envoyés sur les lieux pour informer sur ces plaintes, citèrent les chrétiens, et furent fort surpris de les voir accourir de toutes parts avec empressement. Leur étonnement augmenta, lorsqu'en ayant rappelé quelques-uns qui paraissaient fuir, ils leur répondirent : Nous n'avons garde de prendre la fuite ; nous allons appeler nos amis, nos parents et nos familles. Cette réponse toucha le cœur des commissaires ; ils n'arrêtèrent que les six chefs de l'aldée, et les conduisirent, la cangue au col, au palais du ministre d'état. Ce mandarin demanda s'ils avaient tué, volé, désobéi au roi, refusé le tribut. Les commissaires répondirent : Ils sont chrétiens ; ils n'ont point commis d'autre crime.

S'il ne s'agit que de cela, dit le ministre, ils ne méritent pas la cangue, qu'on la leur ôte; ensuite, se tournant vers eux, il leur dit: Allez, enfants, je vous donne la ville pour prison, jusqu'à ce que j'aie rapporté votre affaire au roi. Alors vous comparaîtrez de nouveau pour subir la peine à laquelle l'on vous condamnera. Aussitôt qu'ils furent libres, ils allèrent trouver M. Vachet, de qui nous tenons ce récit. Il les conduisit à l'église, pour remercier Dieu qui leur avait rendu les commissaires et les ministres si favorables. Ce seigneur les servit avec autant d'affection que s'il eût été chrétien, et sut si bien ménager l'esprit du roi, quand il lui parla, que ce prince lui fit entendre, par un signe de tête et de main, qu'il fallait les renvoyer sans aucune punition, le roi n'était ennemi de notre religion que par politique. Dans une conversation particulière, il dit à un de ses courtisans qu'il était frappé de la générosité avec laquelle ses sujets chrétiens s'exposaient à la perte de leurs biens, de leur liberté et de leur vie, et qu'il admirait qu'un évêque et des prêtres, qui ne manquaient de rien en France, fussent venus de si loin manquer presque de tout pour pouvoir sauver des âmes. Cependant, ajouta-t-il, cette religion n'est bonne que pour les gens du commun, qui peuvent se contenter plus aisément d'une seule femme. Le courtisan, quoiqu'il fût idolâtre, lui repartit: Nous croyons aussi bien que les

chrétiens à l'immortalité de l'âme ; s'il était vrai, comme ils le disent, que, par la pluralité des femmes, on s'expose à être éternellement malheureux, ne faudrait-il pas s'en priver? La reine qui, jusqu'alors, n'avait point pris de part à la conversation, l'interrompit et la fit finir.

XXXVIII.

Châtiment d'un impie; sa conversion et celle de plusieurs païens.

Cette indulgence de la cour favorisait le progrès du Christianisme. M. Courtaulin, dans une lettre du 15 janvier, marque qu'en six mois il avait baptisé, de sa propre main, 1036 personnes. Dans la relation qu'il a faite de ce qui s'était passé l'année 1677, il rapporte un événement singulier, dont Dieu se servit pour convertir un village entier. Un riche gentil, dit-il, fit un festin pour les nôces de son fils. Tous les habitants y furent invités: c'était un samedi. Un chrétien qui se trouva parmi eux, ne voulut pas manger de la viande; on lui servit du poisson et une salade. Un païen malin lui fit des railleries piquantes sur sa religion, et jeta des morceaux de viande sur la salade et dans le plat de poisson. Le chrétien répondit avec modestie à ce que cet impie avait dit contre la religion, et demeura tranquillement sans manger. Le gentil porta bientôt la peine de son impiété. Il

fut tout à coup saisi de douleurs aigües, et quitta la table pour retourner chez lui ; mais il n'eut pas fait quatre pas, qu'il tomba à la renverse. On courut à son secours, et on le trouva dans une défaillance mortelle. Tous les remèdes qu'on mît en usage pour le faire revenir, furent sans effet. On le croyait mort; dans cette alarme, le chrétien qu'il avait raillé et traité si insolemment, s'approche, se met à genoux, lui fait le signe de la croix sur la main, récite à haute voix l'oraison dominicale et le symbole ; dans le moment le moribond revient à lui, recouvre la parole, et dit hautement qu'il veut être chrétien. Tous les assistants, également étonnés d'une guérison si miraculeuse et de la conversion de ce libertin, font la même protestation et demandent le baptême. Aussitôt les chrétiens de ce lieu me députèrent un exprès dans un village voisin, où je faisais la visite, pour m'apprendre cette heureuse nouvelle. Jugez qu'elle fut ma joie. Je me rendis à ce village, et j'y baptisai deux cents idolâtres, après les avoir bien instruits. Un village voisin de celui dont je viens de parler, fut aussi entièrement converti par un fervent chrétien, qui guérissait tous les malades en priant pour eux et en leur appliquant des reliques de martyrs que je lui avait données. Ce sont les propres paroles de M. Courtaulin.

XXXIX.

Persécution dans la province de Quanghia; Conversion d'une fille qui l'avait excitée.

Sur la fin de cette année, M. Mahot essuya de mauvais traitements de la cour, par un accident auquel on n'avait pas lieu de s'attendre. Madame Luce-Ki, cette veuve si recommandable par sa vertu, qui logeait et entretenait une communauté des amantes de la croix, avait une nièce qu'elle élevait avec beaucoup de soin. Cette jeune personne, sans avoir témoigné aucun mécontentement, s'évada, et s'alla réfugier chez d'autres parents qui étaient idolâtres. Non contente d'avoir renoncé à la foi, elle accusa sa tante d'avoir bâti une église, où les chrétiens s'assemblaient tous les jours; de retenir chez elle plusieurs filles qu'elle empêchait de se marier, et d'avoir fait assassiner un missionnaire qui apportait des présents au roi. Ces accusations portées à la cour, excitèrent une persécution dans la province de Quanghia.

Plusieurs chrétiens souffrirent de dures vexations. Les amantes de la croix se dispersèrent. L'église de madame Luce fut abattue, et M. Mahot s'étant allé présenter aux commissaires du roi, pour prouver qu'il n'avait pas été assassiné et qu'il avait rendu à sa majesté les présents de M. de Berithe, fut arrêté et mis en prison avec quelques chré-

tiens. Ils y gémirent plus de quatre mois. A la fin ils prouvèrent si clairement leur innocence, qu'on les remit en liberté ; mais on ordonna à M. Mahot, de la part du roi, de sortir du royaume par le premier vaisseau qui partirait. Si M. Vachet eût été à la cour, où il avait beaucoup de crédit, cette affaire n'aurait pas eu de si fâcheuses suites ; mais il était allé à Siam informer M. de Berithe de l'état de la mission, et lui demander un plus grand nombre d'ouvriers évangéliques. Les maux que le missionnaire, les chrétiens et madame Ki avaient soufferts, n'appaisèrent point les emportements de sa nièce. Elle menaçait d'aller à la cour, de découvrir au roi une infinité de choses capables de l'irriter et d'exciter une persécution générale ; mais quand on s'y attendait le moins, Dieu toucha son cœur ; elle alla se jeter aux pieds de sa tante, et lui demanda pardon, en versant des torrents de larmes. Sa douleur parut si vive, que sa tante ne doutant point que son repentir ne fût sincère, l'embrassa et la reçut de nouveau dans sa maison. Depuis ce moment cette nouvelle convertie commença à mener une vie si pénitente, qu'il fallait modérer sa ferveur et ses austérités. Frappée de l'horreur de son apostasie et des accusations qu'elle avait faites, elle demeurait les heures entières prosternée le visage collé sur la terre, pleurait nuit et jour et portait ses jeûnes au-delà de ses forces. Elle

menait cette vie si édifiante depuis près d'un an, lorsque M. de Courtaulin, qui a écrit la relation de cet événement, alla faire la visite dans ces quartiers. Cette humble pénitente n'osa paraître en sa présence; mais elle lui fit demander si, après les crimes dont son âme était coupable, il y avait pour elle quelque espérance de pardon. Le provicaire la fit venir, l'assura des miséricordes du seigneur, l'exhorta à persévérer dans la pénitence, en régla les exercices avec beaucoup de prudence et de douceur; et, après six mois d'épreuve, étant revenu, il l'admit à la participation des sacrements.

X L.

Générosité d'une dame chrétienne.

Vers ce même temps, une dame chrétienne nommée Anne Dich, veuve d'un général d'armée, laquelle avait embrassé l'institut des amantes de la croix, et était en grande relation avec madame Ki, sortant un jour de la messe que M. de Courtaulin venait de célébrer dans la chapelle qu'elle avait dans sa maison, fut avertie par un soldat qu'on l'avait accusée d'être chrétienne, et que le roi avait ordonné de l'arrêter et de saisir tout son bien. M. de Courtaulin, sur cet avis, lui conseilla de cacher son or et son argent. Je ne saurais, lui répondit-elle, trouver une plus belle occasion d'en faire un

sacrifice à J.-C.; voulez-vous donc l'empêcher ? M. de Courtaulin lui représenta qu'elle ferait mieux de garder cet or et cet argent pour secourir les pauvres chrétiens que de le livrer à leurs persécuteurs, et la pressa si vivement de lui remettre les clefs de ses coffres, qu'elle les lui jeta d'une manière qui marquait la peine qu'elle avait de les lui donner. M. de Courtaulin ayant mis en lieu de sûreté ce qu'elle avait de plus précieux, voulut se retirer, afin qu'on ne fit pas un crime à cette pieuse veuve d'avoir chez elle un père de la loi; elle l'arrêta, en lui disant : Si vous avez peur, partez; mais si vous ne voulez vous éloigner que pour ne pas m'attirer, par votre présence, de rudes traitements, ne sortez point; je ne veux fuir ni la persécution ni la mort. Si vous me procurez le bonheur de souffrir et de mourir pour J.-C., n'en serez-vous pas bien aise ? Quelle foi ! quel détachement ! quel courage ! quel exemple pour les dames chrétiennes ! Il y a apparence que la nièce de madame Ki, dans le temps de son apostasie, l'avait accusée, et l'accusation n'ayant pas été soutenue, elle n'eut point de suite. Cependant ces démarches de la cour, qui tantôt favorisait et tantôt maltraitait les chrétiens, firent appréhender à M. Mahot que son séjour dans le royaume, malgré l'ordre qu'on lui avait signifié d'en sortir, n'indisposât entièrement le roi ou ses ministres contre lui et contre l'église. Il s'embarqua vers la

fin de cette année 1677, pour se rendre à Siam, où il arriva heureusement et trouva que M. de Berithe, à la sollicitation de M. Vachet, avait déjà fait partir pour ce royaume, MM. Chevreuil, le Noir et Thomas.

X L I.

Trois missionnaires arrivent à la Cochinchine. Mort de M. le Noir.

Un ambassadeur cochinchinois qui s'en retournait, reçut trois missionnaires sur son bord. Dès qu'ils furent arrivés à Faifo, MM. Thomas et le Noir allèrent par terre à la cour, pour rendre au ministre et à quelques mandarins des lettres de M. de Berithe. Dans tous les lieux où ils passèrent, les chrétiens vinrent au-devant d'eux, et les engagèrent à faire quelque séjour pour administrer les sacrements. Ils conférèrent le baptême à deux cents adultes. Accablés des fatigues du voyage, quelque besoin qu'ils eussent de se reposer, ils employèrent les nuits entières à écouter les confessions et à célébrer les saints mystères. Ce travail non interrompu altéra leur santé. M. le Noir traîna pendant un an une vie languissante, et, désespérant de se rétablir, il repassa à Siam avec M. Chevreuil, qui était encore plus infirme que lui. M. Thomas reprit ses forces, travailla quelque temps dans la province de Quanghia; mais malheureusement passant dans un vil-

lage nommé Chanang, il y but de l'eau dont il ne connaissait pas les mauvaises qualités ; elle lui causa un grand tremblement dans tout son corps ; tous les remèdes qu'on employa furent inutiles, et après six mois de maladie, il mourut entre les mains de M. Bouchard. Cette perte fut d'autant plus affligeante que M. Bouchard même, et les trois prêtres cochinchinois étaient épuisés par le travail, et que M. de Courtaulin seul portait presque tout le poids de la mission.

XLII.

MM. Vachet et Mahot retournent à la Cochinchine.

M. de Berithe, informé de cette disette d'ouvriers, commença à faire des préparatifs pour aller à la Cochinchine travailler jusqu'à la fin de sa vie; mais M. de Métellopolis et les directeurs du séminaire lui représentèrent que sa santé affaiblie et l'intérêt général des missions ne lui permettaient pas de quitter Siam; il se rendit enfin à leurs instantes prières, et M. Vachet s'embarqua dans le mois de juillet avec M. Mahot; celui-là pour la Cochinchine, et celui-ci pour le royaume de Chiampa. Leur voyage fut très-long et très-périlleux. Voici l'abrégé de la relation qu'en a faite M. Vachet. Ils essuyèrent quatre tempêtes, et furent obligés de s'arrêter dans plusieurs petites îles, où ils souffrirent toutes

sortes de misères. Leur barque ne pouvant plus soutenir la violence des flots, il fallut voguer terre à terre le long des côtes, où ils échouèrent deux fois sur des bancs de sable, et d'où ils ne se tirèrent que par une protection singulière de Dieu.

XLIII.

Ils abordent à Chiampa. M. Mahot s'y arrête.

Echappés à tant de périls, ils aboutirent au royaume de Chiampa, et entrèrent dans une rivière qu'ils croyaient conduire à une ville nommée Citram; mais ils avaient pris une rivière pour une autre, et ils se trouvèrent égarés sans savoir où ils étaient. Un chrétien qui descendait cette rivière dans un balon, les tira de cet embarras et les conduisit chez un des principaux chrétiens du pays, qui demeurait dans une aldée peu éloignée. Ils y furent reçus avec de grands témoignages de joie et de respect.

Les chrétiens du voisinage, avertis de l'arrivée des missionnaires, s'assemblèrent chez leur hôte. D'abord on délibéra sur les moyens de mettre M. Mahot en sûreté, et suivant l'avis de l'assemblée, les deux missionnaires allèrent rendre visite au gouverneur de la province, lui offrirent quelques curiosités d'Europe, dont il parut fort content, et permit à M. Mahot d'établir sa résidence parmi les Cochinchinois qui habitaient dans son

gouvernement. A peine furent-ils de retour chez leur hôte, qu'on leur présenta 30 personnes bien instruites, auxquelles ils administrèrent le baptême, et qui assurèrent M. Mahot que plus il avancerait dans le royaume, plus il trouverait à travailler utilement parmi les Cochinchinois, qui y sont répandus de tous côtés; mais pour les Chiampois, qui sont presque tous mahométants, ils lui dirent qu'il arrivait rarement que quelqu'un embrassât le christianisme.

Aussitôt que M. Vachet eut mis M. Mahot en sûreté, la saison ne permettant pas de se remettre en mer, il se hâta de se rendre par terre à Citram, et d'y faire transporter tous ses effets. En chemin faisant, il baptisa cinq personnes, il célébra plusieurs fois la messe, et administra les sacrements aux chrétiens qui étaient disposés à les recevoir. Il arriva à Citram le 28 novembre 1678, environ minuit. Il trouva dans l'église trente chrétiens qui l'attendaient, et employa le reste de la nuit à les instruire et à les confesser. Le lendemain il alla faire visite au gouverneur, qui est aussi vice-roi. Ce mandarin, qui sut que M. Vachet était protégé par le ministre d'état de la Cochinchine, lui fit un accueil très gracieux, tâcha de l'engager à demeurer dans le pays, et voulut du moins qu'il se reposât à Citram pendant dix jours, pour rétablir sa santé qui était fort altérée. Pendant ce séjour, il assista aux funérailles d'un

catéchiste mort depuis peu. Quelques gentils qui s'y trouvèrent, furent si édifiés de la piété des chrétiens, qu'ils demandèrent d'être instruits. Le dimanche, après avoir célébré le saint sacrifice, il administra le baptême à sept adultes et les cérémonies à onze, que le catéchiste, dont on avait fait les funérailles, avait ondoyés quelques temps avant sa mort. Ce même jour M. Mahot arriva à Citram, et lui apprit que son hôte, qui l'accompagnait, lui avait dressé une chapelle assez propre, et une maison où il ferait sa résidence jusqu'à ce qu'il eût instruit 50 catéchumènes et deux familles païennes qui demandaient le baptême. Après quoi cette aldée, composée de plus de cent personnes, serait toute chrétienne.

XLIV.

Jeune païen converti. M. Vachet se remet en chemin.

Sur le soir un jeune païen entra dans le lieu où les chrétiens étaient assemblés, et demanda à conférer avec le père de la loi sur la religion. La conversation dura jusqu'à deux heures après minuit. Alors ce jeune homme, qui avait parlé avec beaucoup d'esprit, s'écria tout à coup : Je suis entré en tigre, je m'en retourne en agneau. Je suis si content et si convaincu que je veux, le plus promptement qu'il me sera possible, me disposer à être admis au nombre des chrétiens,

X L V.

M. Vachet exerce ses fonctions en plusieurs endroits.

Quoique la santé de M. Vachet fût fort chancelante, il partit de Citram le jour de l'Immaculée Conception. Le vice-roi lui fit donner un cheval, et quelques chrétiens l'accompagnèrent. Il marcha à travers les forêts ou le long du rivage de la mer, avec des incommodités et des fatigues continuelles jusqu'à Phugiay, qui est un lieu considérable du royaume de Chiampa. Pendant cinq, jours qu'il y séjourna, il baptisa huit personnes, pacifia six familles, administra les sacrements à presque tous les chrétiens, et fit construire une maison et une chapelle pour M. Mahot qui devait y venir résider. De Phugiay il partit pour Phanvic, qui n'en est éloignée que de trois journées, mais si pénibles et si dangereuses que ses conducteurs se dérobèrent secrettement pour éviter ce trajet, et les chrétiens qui le suivirent furent si fatigués, que la troisième journée ils ne purent plus marcher. M. Vachet, seul, prit le devant, et leur envoya de Phanvic six hommes pour les soulager et les conduire. Le lendemain de son arrivée, les chrétiens s'assemblèrent auprès de lui. Il en confessa environ cent; onze catéchumènes reçurent le baptême et trente les cérémonies. Quoique ces chrétiens sans pasteurs fussent la plupart peu édifiants,

les

les gentils vinrent en foule prier le missionnaire de leur expliquer les vérités de la religion. Pendant huit jours et huit nuits, ils vinrent les uns après les autres écouter la parole de Dieu. Ces instructions préparaient une abondante moisson pour M. Mahot.

XLVI.

Il est obligé de comparaître devant le roi de Champa.

Tandis que M. Vachet s'appliquait à semer le grain évangélique, un officier qu'il appelle Caido, le fit avertir qu'il devait aller offrir ses respects au roi : dans le moment il se rendit au palais. Le roi, environné des mandarins du pays et de quelques mandarins cochinchinois, lui donna audience, accepta quelques présents que M. Vachet lui offrit, affectant de faire paraître beaucoup de froideur et de fierté, et cependant il lui promit de lui faire donner une escorte pour le conduire en sûreté avec ses effets, aux frontières de la Cochinchine ; mais il manqua à sa promesse.

XLVII.

Il continue son voyage jusqu'à la Cochinchine.

Les chrétiens, informés de ce contre-temps, avertirent M. Vachet que, n'ayant point d'escorte, il allait s'exposer à un danger évident d'être volé et assassiné. Il délibéra quelques jours sur le parti qu'il devait prendre ; mais enfin se confiant en Dieu, il loua une voiture et se mit en

chemin le jour de la Circoncision en 1679, avec quelques domestiques et quelques chrétiens, qui voulurent l'accompagner la première journée. Il arriva à Jasivai le 3 janvier, sans avoir fait aucune fâcheuse rencontre ; il y séjourna jusques après les Rois. Les chrétiens du lieu et des environs s'assemblèrent pour célébrer la fête et entendre la messe. Il administra le baptême à neuf, les cérémonies à douze adultes, et les sacrements de pénitence et d'eucharistie à près de cent personnes. Les principaux chrétiens voulurent, malgré lui, l'accompagner jusqu'à Niatran ; mais ayant rencontré, à une lieue de Jasivai, plusieurs voyageurs de leur connaissance, ils prirent congé de lui. La providence lui procura cette compagnie pour le conduire sans danger à Niatran, et de là à Natlang, frontière de la Cochinchine, où il fut joint par M. Bouchard, qui lui apprit que le roi avait fait mourir un catéchiste l'année précédente, que son martyre avait répandu la terreur parmi les chrétiens et les avait exposés aux vexations des gouverneurs et des juges subalternes.

XLVIII.

Martyre d'un catéchiste nommé Joachim.

Ce catéchiste qui avait généreusement sacrifié sa vie pour la foi, se nommait Joachim Lay, originaire d'un village peu éloigné de Nuocman. Il avait été converti par un mis-

sionnaire français ; comme il était du nombre des lettrés, il se rendit bientôt capable d'être catéchiste, et il en exerçait les fonctions avec beaucoup de zèle et de succès. Sa maison servait d'église aux chrétiens du voisinage, qu'il édifiait par sa piété encore plus que par ses instructions. Depuis sa conversion, il avait toujours témoigné un ardent desir du martyre, et supplié souvent les missionnaires de demander à Dieu cette grâce pour lui. Dans un temps où l'église jouissait d'une profonde paix, sa charité pour ses frères lui fit obtenir la couronne qu'il desirait si ardemment. Voyant que le chef de son village leur faisait de continuelles vexations, il partit avec son frère pour en porter des plaintes à la cour. Le chef, averti de leur départ, les fit arrêter en chemin ; ayant trouvé des marques de notre religion à Joachim, et son frère ayant professé hautement sa foi, il les conduisit à la ville royale, et les dénonça à deux mandarins qu'il savait être ennemis du christianisme et fort intéressés ; le dénonciateur n'oublia pas de les avertir que Joachim était riche. Pour l'obliger à racheter sa liberté par une somme considérable, on le sépara de son frère ; on le mit dans une étroite prison, chargé de chaînes et d'une cangue fort pesante. On lui fit, pendant plus de six mois, souffrir la faim, la soif et toutes sortes de rudes traitements. Des aliments que les chrétiens lui apportaient en abondance,

les soldats ne lui en donnaient qu'autant qu'il en fallait pour l'empêcher de mourir.

Ces souffrances, loin d'ébranler sa constance, semblaient lui inspirer chaque jour un nouveau courage. Ses juges, qui en voulaient à son bien plus qu'à sa religion, le firent comparaître devant leur tribunal et lui dirent : Veux-tu vivre ou mourir ? si tu veux vivre, renonce à la religion des Portugais, foule aux pieds les images et les médailles qu'on t'a trouvées, ou du moins promets de t'amender et de te rédimer par une amende pécuniaire ; si tu n'obéis, nous t'allons accuser devant le roi, qui infailliblement te condamnera à la mort, comme un rebelle opiniâtre aux lois du royaume et à ses édits. Les plus rudes tourments, répondit le généreux confesseur, ni la mort la plus cruelle n'arracheront jamais de mon cœur une religion dont je connais la vérité, et ne me forceront jamais à fouler aux pieds des images qu'elle m'ordonne de révérer. Je pourrais racheter ma liberté à prix d'argent; mais si, en la rachetant, il faut promettre de m'amender, c'est-à-dire, de ne plus pratiquer les exercices de la loi du vrai Dieu, c'est ce que ma conscience ne me permet pas. Ainsi je ne veux point racheter une vie périssable, dont la perte me procurera une vie éternelle. Vous m'allez accuser devant le roi : si sa majesté me renvoie, je m'en irai; si elle me condamne à la mort, je suis prêt à mourir.

Les chrétiens, alarmés du péril où ils voyaient ce zélé catéchiste, voulurent se cotiser. Une dame chrétienne, nommée Anne Dich, offrit une somme considérable pour contenter l'avidité des deux mandarins, et pour le tirer de leurs mains; mais Joachim s'y opposa, disant que ce serait donner de l'argent à pure perte, parce qu'on ne lui accorderait sa délivrance qu'en lui faisant promettre de s'amender, ce qu'il regardait comme un acte d'apostasie, qu'il refuserait constamment de commettre.

Ses juges irrités de ses réponses et de sa constance, résolus de le faire périr, mirent son nom avec celui de deux voleurs qu'on avait surpris dans le palais du roi, et ajoutèrent qu'il avait brisé des pagodes, et violé insolemment le respect dû au temple du grand-père de sa majesté. Le roi, sans examiner si ces accusations étaient véritables, sans distinguer le chrétien des deux voleurs, prononça un arrêt de mort contre tous trois. La loi du pays permettait à Joachim de crier dans le moment, et, selon la coutume, le roi aurait suspendu l'exécution jusqu'à ce que le procès eût été revu par d'autres juges, devant lesquels l'accusé se serait justifié sans peine des calomnies qu'on lui avait imposées; mais il n'ouvrit la bouche que pour faire éclater sa joie de ce que Dieu le jugeait digne de mourir pour la gloire de son nom. Le mandarin chargé de faire exécuter l'ar-

rêt que le roi venait de prononcer, demanda à sa majesté la permission de faire mettre par quartiers le corps de ce chrétien, afin d'inspirer plus de terreur à ceux qui suivaient sa religion : le roi le permit.

XLIX.

Ce martyr convertit un voleur.

Tandis qu'on se préparait à faire l'exécution, Joachim s'approcha des voleurs qui devaient être exécutés avec lui, leur annonça les vérités de la foi, et les exhorta si puissamment à les embrasser, qu'un des deux se convertit, reçut le baptême avec des sentiments de componction qui donnèrent lieu d'espérer qu'il aurait part à la récompense du bon larron. Quand ils furent arrivés au lieu du supplice, Joachim demanda à l'exécuteur la permission de prier. Sa prière étant un peu longue, l'exécuteur lui dit : Prie-tu si long-temps pour prolonger ta vie ? appréhendes-tu la mort ? Je la desire depuis plusieurs années, répondit le martyr. Comment la craindrais-je dans le moment qu'elle va m'unir à J.-C. pour l'éternité ? En disant ces paroles, il se tourna vers la foule de chrétiens qui l'environnaient et qui versaient des larmes, les exhorta à persévérer dans la foi et à se réjouir de son martyre, donna à l'exécuteur cinq mas de monnaie qui lui restaient, tendit le col en disant ces paroles :

Loué soit le très-saint sacrement! et eut la tête tranchée. Les quartiers de son corps furent exposés dans les quatre grands marchés de la ville; mais les chrétiens trouvèrent les moyens de les enlever, et de les rassembler dans un cerceuil. Plusieurs mémoires et lettres des missionnaires assurent que Dieu a honoré, par des miracles, les reliques de ce glorieux martyr. Son frère avait souffert avec lui pendant plus de six mois les rigueurs de la prison; comme on ne lui avait point trouvé de marques de notre religion, on ne le condamna qu'à quinze coups de bâton.

L.

M. Vachet rassure les chrétiens intimidés.

Cette mort et ce châtiment avaient fort effrayé les chrétiens de Faifo; mais la joie que le gouverneur, quoique gentil, témoigna du retour de M. Vachet, les honnêtetés qu'il lui fit, les rassurèrent, et le missionnaire partit bientôt pour la ville royale. La terreur était encore plus grande dans les provinces, où les ennemis du christianisme, fiers et triomphants, ne parlaient que de projets d'accusation, que d'emprisonnement et de pillage. Plusieurs chrétiens intimidés avaient pris la fuite, d'autres avaient élevé le tlan dans leur maison, qui est le signe de l'idolâtrie; les plus fervents demeuraient cachés, et les églises étaient désertes. La triste situation où M. Va-

chet voyait les affaires de la religion l'affligea, mais ne le découragea point. Il alla se présenter à Ouphuma, ministre d'état et son protecteur déclaré, et lui fit présent de quelques curiosités et d'un vase qui parut une pièce rare et précieuse. Ce mandarin reçut ces présents avec des marques de reconnaissance, lui témoigna le plaisir qu'il ressentait de le revoir, et lui promit de nouveau sa protection. Son secrétaire déclara à M. Vachet que le roi n'avait nul dessein de persécuter la religion, et que s'il avait condamné Joachim à la mort, c'est que ses juges avaient malicieusement mis son nom avec celui des voleurs surpris dans le palais.

L I.

Le ministre d'état et les deux premiers princes le protègent.

Cette déclaration inspira à M. Vachet le courage de visiter les deux fils du roi. Ces deux princes lui marquèrent tant d'affection et de bonté, qu'il osa les prier d'arrêter les vexations qu'on faisait aux chrétiens dans tout le royaume. L'un et l'autre lui promirent de donner des ordres pour les faires cesser, et ils tinrent leur promesse. Le second prince fit plus : Je sais, dit-il à M. Vachet, que vous avez des remèdes excellents pour les blessures ; je vous prie d'en composer pour moi une grande quantité, et de recevoir pour

cela une somme d'argent que mes officiers vous remettront par mon ordre. Je veux me servir de vous, et si quelqu'un est assez hardi pour vous inquiéter, vous ou les vôtres, je saurai le mettre à la raison dès que j'en serai instruit, et je vais écrire à votre évêque pour le remercier de ce qu'il vous a renvoyé ici.

L I I.

Progrès de la mission à la Cochinchine et à Siam.

M. Vachet donna ces heureuses nouvelles aux chrétiens, parut tous les jours en public, les assembla, les rassura et remit le calme dans toutes les églises du royaume, si troublées par la crainte de la persécution dont elles étaient menacées, et par les vexations des magistrats; mais ces troubles et cette crainte n'avaient pas empêché le progrès de l'évangile. Les prêtres anamites, moins exposés à être découverts que les européens, avaient travaillé très-utilement à l'instruction des chrétiens et à la conversion des idolâtres. L'un d'entr'eux, homme d'un talent médiocre et d'une grande simplicité, mais rempli de l'esprit de Dieu, avait baptisé deux mille personnes dans l'espace de six mois. Le travail des deux autres n'avait pas été sans fruit.

Les conversions n'étaient pas si nombreuses dans le royaume de Siam. Cependant les let-

tres de MM. de Berithe et de Métellopolis assurent que l'état spirituel de cette mission, en 1677, était assez heureux ; qu'à Tenasserin, à Pourcelouc, à Bancok, au camp des Pegans, les conversions se multipliaient ; que plus de quarante villages infidèles s'instruisaient des vérités de la foi, et qu'un plus grand nombre demandaient d'en être instruits ; mais qu'on manquait de catéchistes, parce qu'on n'avait pas de quoi fournir à leur subsistance. Les fonds qu'on avait en main suffisaient à peine pour les dépenses du séminaire, pour l'entretien des missionnaires et d'un grand nombre d'écoliers qu'on instruisait dans toutes les résidences de Siam, du Tonquin et de la Cochinchine, pour les rendre capables des ordres sacrés, ou du moins pour en faire d'habiles catéchistes.

L I I I.

MM Leroux, Paumard et Charboneau arrivent à Siam. Mort de M. Leroux.

Tandis que les vicaires apostoliques gémissaient sur cette disette d'ouvriers si préjudiciable à l'œuvre de Dieu, MM. Paumard et Leroux, missionnaires, avec un chirurgien nommé Charboneau, qui s'était consacré au service de la mission, arrivèrent à Siam. Ils étaient partis de France en 1676, sur un vaisseau appelé le Vautour, qui fit voile de compagnie avec un autre plus petit. En quatre

mois de navigation ils touchèrent à l'île Bourbon. Là M. Paumard passa dans le petit, pour donner les secours spirituels au capitaine qui était dangereusement malade. Ces deux vaisseaux ayant été séparés par des gros temps, le petit alla mouiller à Surate, et le Vautour à Bombain. MM. Leroux et Charboneau rencontrèrent dans ce port un vaisseau anglais qui partait pour Siam, et s'y embarquèrent; mais ce navire relâcha et hiverna à Malaca. Les Hollandais, souverains de cette presqu'île, étaient alors en guerre avec la France. Pour éviter la prison et la confiscation de leurs hardes et de tout ce qu'ils portaient, MM. Leroux et Charboneau demeurèrent cachés pendant plus de six mois dans le vaisseau, où ils souffrirent tant de misères, que, s'étant enfin remis en mer, ils furent l'un et l'autre attaqués du scorbut, qui jeta M. Leroux dans une langueur sans remède. Il mourut à Siam le 24 octobre 1677. Le sieur Charboneau fut employé à panser les malades dans un hôpital que le roi de Siam avait fait bâtir, et dont il avait confié le soin aux vicaires apostoliques. Outre les pauvres qui y étaient reçus chaque jour, il en venait deux ou trois cents de la ville et des camps voisins pour se faire panser. M. de Métellopolis s'y rendait presque tous les jours pour aider le chirurgien. Le remède le plus fréquent et le plus efficace dont on se servait, était de l'huile et de l'eau bénite.

L I V.

Guérisons opérées dans l'hôpital de Siam, à Bancok.

Les guérisons qui s'opéraient tous les jours, paraissaient miraculeuses à ceux qui se trouvaient guéris, et plusieurs embrassaient la foi. Les autres, qui persistaient dans leur idolâtrie, publiaient partout ces prodiges: ce qui faisait un grand honneur à la religion. Surtout M. de Chandebois, qui gouvernait la résidence voisine de Bancok, guérit tant de maladies qu'on croyait incurables, que le bruit s'en répandit dans tout le royaume, et on amenait chez lui des malades des provinces les plus éloignées. Ce don des guérisons était en quelque manière la récompense de sa vie austère et laborieuse. Peu de missionnaires ont égalé sa pénitenee, son zèle et ses travaux.

M. Paumard, charmé du bon ordre qu'il voyait dans le séminaire, de tant de bonnes œuvres que les évêques et les prêtres pratiquaient, et des bénédictions que Dieu répandait sur la mission, loin de regretter les avantages qu'il aurait pu trouver en France, fut si vivement pénétré de la grâce de sa vocation, qu'il écrivit aux directeurs du séminaire de Paris, à peu près en ces termes, pour leur marquer la haute idée qu'il avait conçue des fonctions apostoliques, et la joie

avec laquelle il commençait à les exercer. « L'expérience que je fais du ministère évangélique, ne conserve pas seulement l'estime que vous m'en avez inspirée, elle l'augmente même chaque jour d'une manière très-consolante et très-sensible. L'esprit humain ne saurait exprimer ni concevoir les grâces surabondantes que la divine bonté fait à ceux qui n'ont d'autre desir ni d'autre ambition que de chercher et d'étendre le royaume de Dieu et sa justice, et qui s'abandonnent avec une pleine confiance à la conduite de sa providence. Celui qui ne cherche que Dieu, trouve tout en lui, quand même il manquerait d'ailleurs de toutes choses et qu'il paraîtrait accablé de travaux et de souffrances. » La lettre entière n'est composée que de semblables sentiments.

L V.

Le roi de Siam apprend avec joie les témoignages d'estime que lui a donnés Louis XIV.

Le roi de Siam ayant appris que ce missionnaire avait apporté aux vicaires apostoliques des lettres de France, leur envoya un mandarin pour s'informer si l'on y avait reçu les dépêches données à M. de Chamesson en 1673. Les évêques répondirent qu'à cause de la détention et de la mort que cet envoyé avait souffertes à Golconde, ces dépêches n'avaient été portées en France qu'en 1675; que le ministre des affaires étrangères les avait

envoyées au roi, qui était alors à la tête d'une de ses armées; que sa majesté avait fait paraître une extrême satisfaction, en apprenant la réception magnifique que le roi de Siam avait faite à M. d'Héliopolis, lorsqu'il lui présenta sa lettre et celle du pape; et promis que, quand les ambassadeurs qu'on avait dessein de lui envoyer seraient dans ses états, elle ne manquerait pas de leur témoigner à son retour son estime et sa reconnaissance.

L V I.

Il défend à ses sujets d'aller au temple des idoles.

Ces témoignages si obligeants et cette promesse de Louis XIV firent tant de plaisir au roi de Siam, que si on n'avait connu la profonde politique de ce prince, on se serait persuadé qu'il était déterminé à embrasser la religion chrétienne. Sur la fin de l'année 1677, il défendit à tous ses sujets d'aller aux temples des idoles, et en fit punir quelques-uns qui n'avaient pas obéi à cette défense. Il voulut entretenir en particulier plusieurs fois les évêques sur la religion. Il fit achever un grand corps-de-logis du séminaire, donna aux évêques une chaire dorée pour annoncer la parole, déclara de nouveau publiquement qu'il permettait à ses peuples d'embrasser le christianisme, et ordonna à ses ministres de choisir, parmi les mandarins, ceux qu'ils jugeraient

les plus propres pour l'ambassade de Rome et de France, qu'il méditait d'envoyer dès que la paix serait publiée en Europe.

L V I I.

Un jésuite est saisi dans le Tonquin.

Autant que le roi de Siam paraissait favorable à la religion, autant celui du Tonquin lui était opposé; et, quoiqu'il ne fît mourir aucun chrétien pour la foi en 1678, la persécution qu'il ne cessait de faire à l'église avait continuellement exposé les ouvriers évangéliques et les fidèles à la fureur des païens.

Un missionnaire jésuite, qui travaillait avec beaucoup de zèle dans la province de Nghé-An, fut saisi par quatre soldats, qui le firent partir sur-le-champ pour le conduire au gouverneur. Le soir, étant arrivé à un village nommé Kilan, il obtint de ses gardes la permission de passer la nuit dans l'église, sous la caution d'un chrétien nommé François. Pendant les ténèbres, il sortit avec celui qui l'avait cautionné et prit la fuite. Le matin les soldats s'étant apperçus de son évasion, donnérent la question à quelques chrétiens, qui déclarèrent qu'on avait emporté ce missionnaire en filets à un village voisin. Les soldats y coururent, et le poursuivirent d'un village à l'autre jusqu'au bord de la mer, sans pouvoir l'atteindre. Le gouverneur, averti de cet incident, envoya cinquante sol-

dats pour saisir les chrétiens qui avaient donné à ce missionnaire le moyen de s'évader ; on en arrêta vingt-trois, qu'on conduisit dans la prison du gouverneur, où on les traita avec beaucoup de dureté.

L V I I I.

Un prêtre tonquinois est poursuivi par des soldats.

Un apostat nommé Alexandre Van-Hop, ennemi déclaré des vicaires apostoliques, résolu de leur faire tout le mal qu'il pourrait, découvrit aux soldats qu'un prêtre tonquinois nommé Van-Thru, envoyé par les deux Français qui résidaient à Hien, faisait des assemblées dans le village de Ketao. Les soldats, accompagnés de cet infâme délateur, s'y transportèrent en diligence ; mais M. Van ayant prévu cet orage, en était sorti. Ne pouvant le trouver, ils détruisirent entièrement l'église, exigèrent des chrétiens une somme si excessive qu'ils ne purent la payer, et on leur enleva leurs meubles et leur bétail. La fureur de l'apostat ne fut pas satisfaite. Il conduisit ces soldats dans d'autres villages, où ils pillèrent huit ou dix églises. Enfin, ces persécuteurs ayant appris que M. Van était dans un lieu nommé Hahoang, allèrent investir l'église. Ce prêtre, qui s'y croyait en sûreté, était occupé à donner la communion aux fidèles; alarmé du tumulte que faisaient

les soldats, il consuma les hosties qui lui restaient, quitta les habits sacerdotaux et passa dans la maison d'un chrétien attenante à l'église, de là il se glissa dans une maison peu éloignée; mais ne doutant pas que les soldats n'y vinssent faire des recherches, il en sortit et entra dans celle d'un infidèle qui était contiguë. N'y ayant trouvé que sa femme, il la pria de le cacher, afin qu'il ne tombât point entre les mains des soldats; elle fut touchée de la confiance que ce prêtre prenait en elle, et le fit monter dans un grenier, où il se cacha sous des gerbes de ris.

L I X.

Un païen le fait évader.

Le mari de cette femme était à la tête des soldats qui visitaient les maisons des chrétiens; elle l'aborda et le conjura en secret d'empêcher qu'on ne saisît ce prêtre qui s'était confié à elle. Il le lui promit, et lorsque les soldats voulurent visiter sa maison, il leur répondit avec indignation qu'il avait une patente du gouverneur pour saisir les chrétiens, contre lesquels il était plus animé qu'eux; qu'ils devaient lui rendre témoignage que, loin de cacher leur prêtre, il avait fait tous ses efforts pour l'arrêter; que c'était lui faire injure que de soupçonner sa fidélité à obéir aux ordres du roi, et que sans doute ce prêtre avait pris la fuite. En même-temps il

pria les soldats d'entrer chez lui pour prendre quelques rafraîchissements. Sa femme affecta de les bien régaler. Ils demeurèrent à table jusqu'à la nuit, ce qui donna à M. Van la liberté de se retirer ailleurs. Il erra encore quelque temps dans la province de Nghé-An; mais se voyant partout en danger, il dispersa ses catéchistes, congédia ses domestiques, et passa dans la province de Than-hoa. S'il n'eût pris ce parti, il aurait été infailliblement saisi; car les soldats, de retour chez le gouverneur, lui ayant présenté le calice, le rituel et le missel, qu'ils avaient enlevés dans l'église de Hahoang, ce mandarin, déjà irrité de l'évasion du missionnaire jésuite dont nous venons de parler, entra en fureur et menaça les prisonniers des plus cruels supplices. Effrayés de ces menaces, ils offrirent, pour appaiser ce tyran, d'aller eux-mêmes saisir ce prêtre fugitif: on accorda à plusieurs la liberté de le chercher; mais ils revinrent sans avoir pu le trouver ni apprendre ce qu'il était devenu.

L X.

Chrétiens battus et dépouillés de leurs biens.

Cette démarche si lâche et si criminelle ne les exempta pas d'une amende pécuniaire, qui en fit apostasier quelques-uns et ruina entièrement les autres. Plusieurs d'entr'eux furent contraints de vendre jusqu'à leurs en-

fants pour se tirer des mains des persécuteurs. L'action de la femme infidèle qui avait reçu M. Van dans sa maison, ne fut point sans récompense. Cette nouvelle Rahab, qui avait caché le serviteur de Dieu, fut éclairée des lumières de la foi et associée au peuple saint avec son mari. L'un et l'autre, jusqu'à la fin de leur vie, firent éclater autant de zèle et d'amour pour le christianisme, qu'ils avaient, avant leur conversion, fait éclater de haine contre cette sainte religion.

Un catéchiste de M. Van, qui allait en bateau à la ville royale pour se dérober à la persécution, fut poursuivi par des soldats; il s'échappa heureusement et se réfugia à Hien, chez les provicaires; mais ses hardes furent pillées. Deux chrétiens qui le conduisaient furent mis à la question, condamnés à une amende et à la bastonade. Le nombre des chrétiens étant si grand dans le Tonquin, on ne doit pas être surpris que, malgré la persécution, on eût administré le baptême à plus de sept mille personnes, et le sacrement de pénitence à plus de soixante mille pendant l'année 1678.

L'année suivante, les chrétiens furent exposés en divers lieux à de semblables vexations. Le 16 mai, M. Martin, prêtre tonquinois, étant occupé à écouter des confessions dans l'église d'un village nommé Phu-Kim, dans la province du Sud, dix infidèles vinrent enlever son meuble sacré et tous les

ornements de son église. Tandis qu'ils ne pensaient qu'à piller, M. Martin prit la fuite; mais son catéchiste, avec un jeune garçon qui l'accompagnait, furent arrêtés. Les chrétiens firent toutes les diligences possibles pour racheter ce meuble et ces ornements; mais les infidèles ne voulurent se dessaisir que de ce qui était le moins précieux. Ils consentirent à relâcher le catéchiste et le jeune garçon, et portèrent à un capitaine des gardes du roi, seigneur de leur village, l'argenterie et les tapisseries dont ils s'étaient saisis. Cet officier les présenta au roi; sa majesté les lui donna, et fit brûler l'église de Phu-Kim et celles de quelques villages voisins. Les provicaires ayant eu avis de cette exécution, avertirent les ouvriers évangéliques et les fidèles de toutes les provinces de se tenir sur leurs gardes, et ordonnèrent des prières et un jeûne de trois jours pour supplier le Seigneur d'appaiser l'orage qui les menaçait. Dieu exauça les gémissements de ses enfants, et permit que la guerre que le roi déclara au prince de Bau, occupât la cour et donnât quelque trêve à l'église.

L X I.

Un magistrat chrétien fait abattre une église.

Pendant que les païens lui laissaient quelques jours de repos, un chrétien nommé Triphon, s'étant fort distingué par son esprit et ayant pris le grade de docteur, fut

fait juge du second tribunal de la province de l'Est, d'où il était originaire. Ses concitoyens infidèles ayant voulu faire une processions en l'honneur de leur idole, les chrétiens refusèrent d'y assister. Triphon qui, contre l'avis des provicaires, n'avait pas fait scrupule de pratiquer les cérémonies superstitieuses qu'il faut faire en prenant les grades de lettré, craignant qu'on ne l'accusât à la cour de favoriser la religion chrétienne, se déclara contre les chrétiens et fit abattre l'église où il avait été baptisé. Son crime ne demeura pas long-temps impuni. Sa mère, qui avait consenti à cette action sacrilége, tomba dans une maladie si violente, que tous les remèdes humains ne purent la soulager : elle fut contrainte d'avoir recours aux prières des chrétiens, qui obtinrent de Dieu sa guérison. Un lettré intenta un procès à Triphon, qui lui coûta une grande partie de son bien et le mit en danger de perdre sa charge. Celui qui l'avait engagé à abattre l'église fut misérablement noyé. Ces châtiments firent tant d'impression sur ce juge trop timide et trop politique, qu'il permit aux chrétiens de s'assembler dans une maison particulière jusqu'à ce qu'on eût bâti une nouvelle église.

L X I I.

Conversion de cinq sorciers et d'un idolâtre.

Vers ce même temps, cinq païens qui se

mêlaient de guérir les malades par les prétendus secrets de la magie, furent attaqués d'une maladie épidémique qui courait parmi le peuple. Tous les remèdes et tous les secrets de leur art ayant été sans effet, et se voyant dans un danger évident de perdre la vie, ils implorèrent les prières des chrétiens, promirent que, s'ils revenaient en santé, ils brûleraient leurs livres et tous les instruments de leur détestable métier, et embrasseraient la foi. Les chrétiens prièrent, et les malades furent guéris, instruits et baptisés. Un de leurs compagnons, qui se moqua de leur couversion, et qui entreprit avec trois de ses disciples de brûler, pendant la nuit, une église, fut frappé d'une si terrible frayeur qu'il en mourut avec deux de ses disciples. Le troisième raconta ce fait à un chrétien, qui en rendit compte aux provicaires. Un autre païen du village de Ké-Hé, dans le bailliage de Tien-Ty, résolut d'assembler d'autres infidèles pour saisir un prêtre tonquinois. Sa mère, qui était une fervente chrétienne, ayant découvert son dessein, lui protesta qu'elle accompagnerait ce prêtre devant tous les tribunaux, et se déclarerait chrétienne afin de subir le même châtiment qu'on lui ferait souffrir. Les prières et les larmes de cette mère affligée, et la grâce de Dieu, firent de si grandes impressions sur cet ennemi de notre religion, que, loin de saisir le ministre de J.-C., il alla le prier de

l'instruire de nos saints mystéres ; ayant reçu le baptême, il s'appliqua à la conversion de ses concitoyens avec tant de zèle qu'il en conduisit, en une seule fois, soixante-dix à l'église pour être instruits et baptisés.

L X I I I.

Mort de M. de Berithe. Idée abrégée de sa vie.

Cette année 1679, la mission fit à Siam, par la mort de M. de Berithe, premier vicaire apostolique, la plus grande perte qu'elle pouvait faire. Je pense que le lecteur ne trouvera pas mal à propos que je lui donne ici une idée abrégée des vertus, des travaux et du caractère de ce digne prélat.

Dès sa plus tendre jeunesse, Pierre Lamotte-Lambert joignit l'étude des sciences aux exercices de la piété. Docile aux leçons d'un directeur des plus éclairés dans les voies de Dieu, il s'éloigna des plaisirs et des objets qui flattent les passions. L'honneur et la sagesse éclairèrent toujours sa conduite. La cour des aides de Rouen, où il fut conseiller, admira la pureté de ses mœurs, son génie pour les affaires, son application infatiguable, son intégrité inflexible, et crut voir naître en lui une grande lumière du barreau ; mais Dieu l'appela aux fonctions du sanctuaire. Il se prépara aux ordres par une pénitence et par des humiliations qui parurent excessives.

Devenu prêtre, il fut le père des pauvres,

le directeur et le restaurateur de l'hôpital général de Rouen. Ayant appris qu'on désespérait de vaincre les obstacles qui retardaient l'établissement d'une mission française pour les Indes ; plein de zèle pour la conversion des infidèles, il va à Rome, prend cette affaire en main. Les obstacles sont levés et la mission est établie. Le pape instruit des talents et des vertus de cet habile négociateur, le fait évêque de Berithe et son vicaire apostolique dans la Cochinchine, et dans une grande partie de l'empire de la Chine. M. Lambert ne consent à son élévation que pour ne par désobéir au chef de l'église, et ne reçoit ses dignités qu'en tremblant : mais à peine est-il revêtu du caractère épiscopal et de la grâce du ministère, qu'il part pour les Indes, en ouvre le chemin aux autres missionnaires et les encourage, par son exemple, à surmonter les fatigues et les dangers inséparables d'un si long voyage. Avant son départ, le saint-père lui ordonna et l'obligea, par serment, de lui rendre un compte fidèle des missions établies dans tous les pays par où il passerait. Il obéit, et rendit à tous les ouvriers évangéliques la justice que chacun méritait, sans partialité, sans envie et sans déguisement.

Arrivé à Siam, contre son attente, il gagna l'affection du peuple, de la cour et du roi, et y établit un séminaire qui a formé un très-grand nombre de prêtres et de catéchistes

téchistes indiens et chinois, et qui est encore le centre et le soutien de toutes les missions d'Orient. Il y joignit dans la suite un hôpital et un collége, où l'on secourait gratuitement les pauvres, et où l'on élevait la jeunesse. Ces succès étaient les fruits de la vie sainte et pénitente qu'il menait. Voici la relation que M. Deydier, témoin oculaire, en fait à mademoiselle de Richelieu, dans une lettre du premier janvier 1665.

« Je vous dirai en peu de mots que M. de Berithe est un des plus grands serviteurs de Dieu, qui soit au monde. Sa foi, qui est sa vie, est tout à fait extraordinaire et lui inspire continuellement un très-ardent desir de se rendre dans les lieux de sa mission, pour y vivre dans un entier abandon à la divine providence. On voit dans sa conduite que sa raison, qui n'est pas des moins éclairées ni des moins justes, cède toujours à cette lumière supérieure, et fait de très-fréquents et de très-grands sacrifices pour la suivre. J'en pourrais rapporter une infinité d'exemples dont j'ai été témoin ; un seul suffira. Sa santé était si affaiblie l'année passée, qu'il pouvait à peine se promettre un mois de vie. Dans cette faiblesse, il s'assujettit à l'abstinence de la viande et à un jeûne continuel. Il est si affligé de voir que si peu de personnes se confient pleinement en la bonté paternelle de Dieu, et qu'il y en a un si grand nombre qui craignent de manquer du nécessaire, qu'il

dit souvent qu'il veut montrer, par son exemple, que l'évangile est vrai, et qu'il y a des secrets pour forcer Dieu à nous accorder nos demandes. Ces secrets sont sans doute ce qu'il pratique chaque jour. Dès qu'il peut se cacher, il se prosterne le visage contre terre, et demeure des heures entières en cette posture. Jamais il ne prend aucune résolution pour la conduite de la mission, sans avoir ainsi prié et consulté Dieu. Sa ferveur est aussi grande qu'elle pouvait l'être les premiers jours de sa conversion. Il ne se lasse point de répéter que nous devons être extrêmement attentifs et exacts, et profiter de tout; que sans cela nous faisons chaque jour des pertes éternelles et irréparables. Son oraison est si continuelle, que je ne sais si le sommeil y met de l'interruption. Au milieu de ses occupations, il fait chaque jour cinq ou six cents actes d'amour de Dieu. Sa charité pour le prochain le rend la victime publique; il ne peut retenir ses larmes, surtout à l'autel, lorsqu'il prie pour les païens et pour les mauvais chrétiens. Il se croit le plus heureux homme du monde, lorsqu'il participe intérieurement ou extérieurement aux souffrances de J.-C.

« Je vous découvre ici, mademoiselle, de grands trésors spirituels. Dispensez-moi d'en dire davantage. La maxime favorite de notre prélat, c'est que beaucoup de choses ne doi-

vent être connues que de Dieu et de notre âme, ni être découvertes qu'au jour du jugement. »

Un autre missionnaire, en faisant le portrait de ce prélat, dit qu'il fut sage et constant dans ses résolutions, plein de zèle pour la gloire de Dieu et de l'église, intrépide dans les persécutions et dans les dangers. Jamais ni obstacles, ni plaintes, ni menaces, ni calomnies ne l'empêchèrent de remplir ses devoirs, et d'exécuter ce qu'il jugeait utile ou au progrès de la foi, ou à la réformation des mœurs, ou au bon ordre. Quand on lui représentait, en certaines occasions, que sa charité paraissait rude et son zèle amer, il répondait que ce n'était qu'à regret qu'il parlait ou qu'il agissait avec tant de force, et que les ordres du saint-siége, les obligations de sa charge, l'intérêt de la religion ne permettaient pas de prendre toujours le parti de la condescendance et de la douceur. Il supplia plusieurs fois le pape de le décharger de l'administration qu'il lui avait confiée, et de le réduire à la condition de simple missionnaire; mais sa sainteté n'eut aucun égard à cette demande, l'exhorta et l'encouragea à remplir le ministère épiscopal dont il s'acquittait si dignement. En effet il gouverna toutes les missions avec une sagesse admirable; il fut le premier évêque qui ordonna des prêtres du Tonquin et de la Co-

chinchine, le premier qui dressa des statuts synodaux pour ces églises naissantes, le premier qui établit une congrégation de vierges chrétiennes dans ces royaumes, où il était inoui qu'une seule fille eût fait vœu et profession publique de chasteté, et il eut la consolation de voir que ce pieux institut était favorisé des plus précieuses bénédictions du ciel. Malgré la persécution des païens et les divisions intestines, il fit deux fois sa visite épiscopale dans la Cochinchine et dans le Tonquin, et montra qu'il était toujours prêt à verser son sang et à donner son âme pour le troupeau qui lui était confié. Sa vie était un martyre continuel, et il avait accoutumé de dire qu'un chrétien sans souffrances n'avait que l'écorce de la piété. Sur la fin de ses jours, Dieu acheva de le purifier par des épreuves très-douloureuses. Il passa plusieurs années dans une langueur continuelle; pendant la dernière de sa vie, il souffrit les douleurs les plus aiguës causées par la pierre. Dieu, pour lui faire pratiquer la patience avec plus de perfection et de mérite, suspendit toutes les consolations intérieures et sembla l'abandonner; mais, peu de jours avant sa mort, la divine miséricorde répandit dans son âme les avant-goûts des délices de l'éternité à laquelle il touchait. Il mourut à Siam, dans le baiser du seigneur, le 15 juin 1679.

L X I V.

Ses funérailles.

La nouvelle de sa mort s'étant répandue dans la ville et dans les camps de différentes nations qui l'environnent, le lendemain, tandis qu'on se préparait à faire ses funérailles, on vit arriver au séminaire les prêtres, les religieux et les plus notables du camp des Portugais. Les Français, les Anglais, les Hollandais, les Japonais, les Arméniens, les Maures, les Siamois y abordèrent en grand nombre. Le roi y envoya de ses principaux mandarins. Les plus considérables même des Talapoins vinrent assister à son convoi. Cette pompe funèbre, quelque extraordinaire et magnifique qu'elle fût, honora moins ce pieux prélat que ne l'honorèrent les larmes des missionnaires et de tous les séminaristes, qui le pleuraient comme leur père; les cris et les gémissements des pauvres, qui ne cessaient de publier les secours et les aumônes dont il avait soulagé leur misère.

C'est ainsi que la mort de ce sage pontife, qui était passé dans la terre des nations étrangères pour y annoncer les vérités du salut, fut précieuse devant Dieu et devant les hommes, et que sa gloire égala presque celle des saints. Les églises qu'il a fondées, ins-

truites et gouvernées avec tant de sollicitude et de charité, publieront sans doute ses louanges jusqu'à la fin des siècles. On lit dans plusieurs mémoires des merveilles opérées à son tombeau.

Fin du livre sixième et dernier.

TABLE DES MATIÈRES

du premier Volume.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

Fin de la Table du premier Volume.

TABLE DES MATIÈRES

Du second Volume.

LIVRE QUATRIÈME

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

Fin de la Table du second Volume.

Livres qui se trouvent chez LOCARD *fils, imprimeur-libraire, Avenue de l'Orient, n.° 42, à Versailles.*

Les Prisonniers du Temple, suite du Cimetière de la Madeleine. 3 vol. in-12, 6 gravures. Prix 5 fr.

Méthode Analytique pour l'étude de la langue française, par Rémézy, 1 volume in-12. Prix 1 f. 50 c.

Les nouveaux Mémoires de Bassompierre, ouvrage inédit. 1 vol. in-8°. Prix 3 f.

Scelta delle novelle Morali di Soave. 1 vol. in-12. Prix 1 f. 50 c.

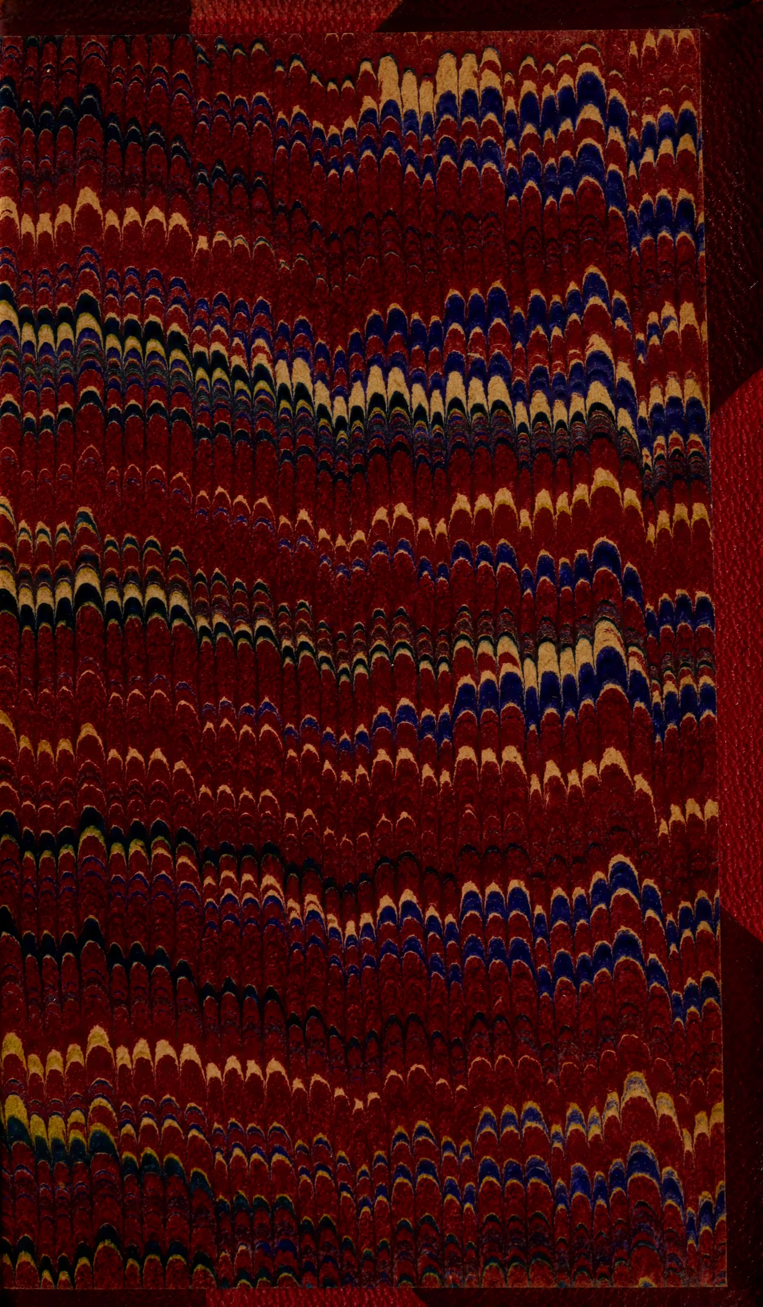
Diane et son Ami, ou Voyages et Aventures de Mirmont-Larochefoucault dans l'Inde, 2 vol. in-12, fig. Prix 3 fr. 60 c.

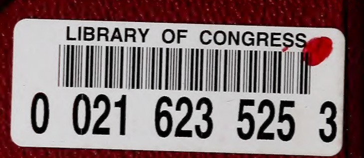
Édouard de Beryille, 2 vol. in-12, fig. Prix 3 fr. 60. c.

Dictionnaire Chronologique, ouvrage à l'usage des jeunes gens, 1 vol. in-16; par le traducteur des Lettres Athéniennes. Prix 2 fr. 50 c.

Sous presse : la Fille invisible.






LIBRARY OF CONGRESS
0 021 623 525 3